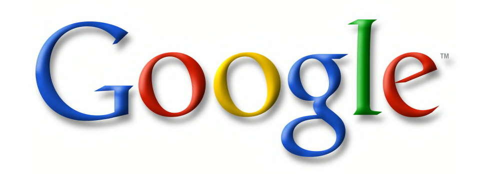
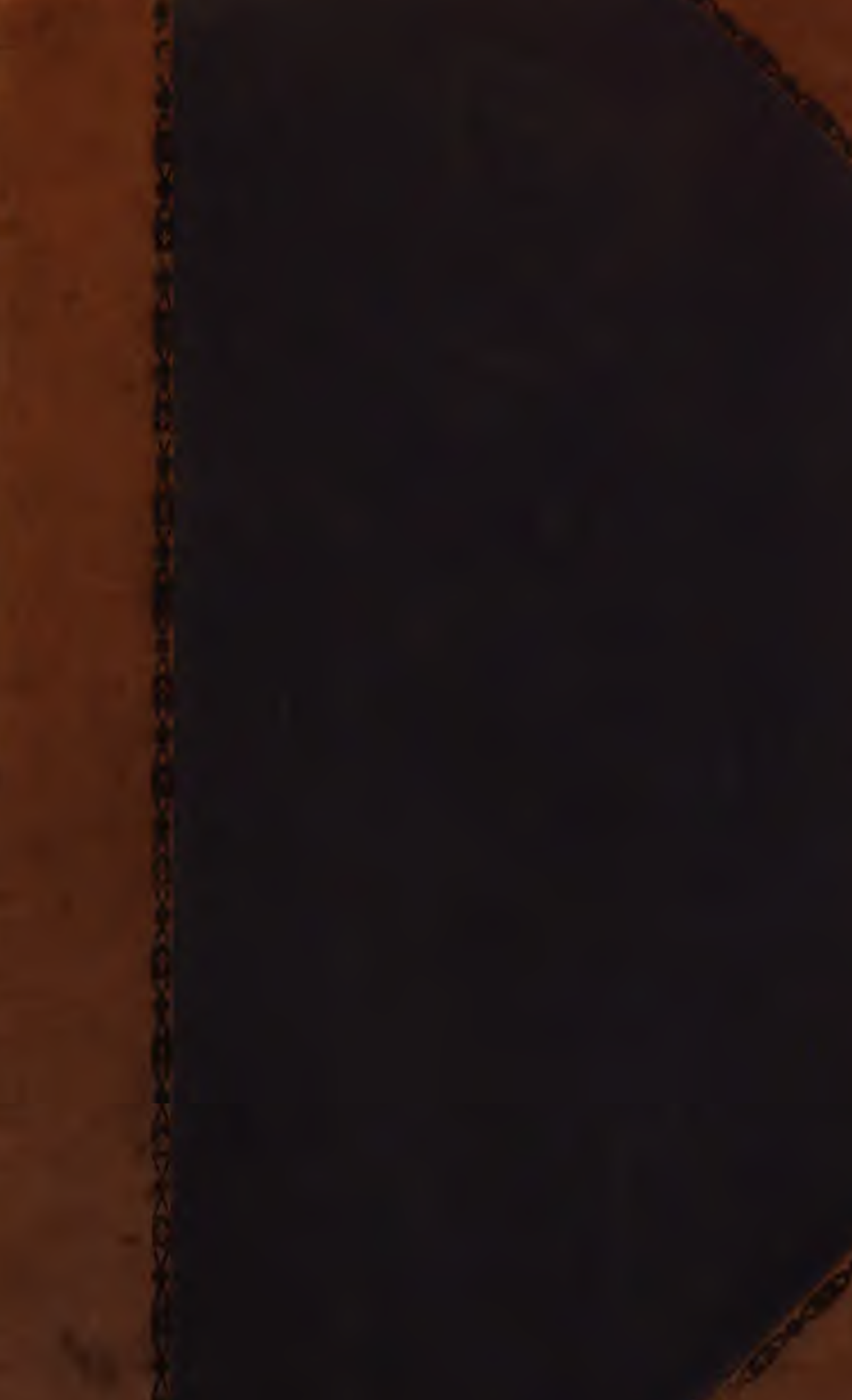




SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A CHALONS-SUR-MARNE

EN 1875

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

XLIIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

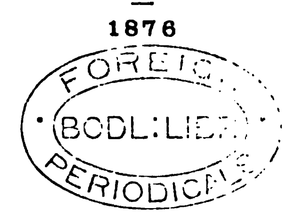
A CHALONS-SUR-MARNE

EN 1875

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS
DERACHE, — DUMOULIN, LIBRAIRES
TOURS
PAUL BOUSEREZ, IMPRIMEUR
1876



LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

Bureau central.

MM. LÉON PALUSTRE, *directeur*, rampe de la Tranchée, 61, à Tours.
le comte DE MELLET, *directeur honoraire*, au château de Chaltrait (Marne).
l'abbé LE PETIT, chanoine honoraire de Reims et de Bayeux, doyen de Tilly-sur-Seulles, *secrétaire général*.
DE LAURIÈRE, *inspecteur général*, 15, rue des Saints-Pères, à Paris.
DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel, *secrétaire adjoint*, à Caen.
BOUET, *inspecteur des monuments du Calvados*, rue de l'Académie, 6, à Caen.
L. GAUGAIN, *trésorier archiviste*, rue Singer, 18, à Caen.

Conseil d'administration.

Le Conseil administratif se compose du Directeur, de quarante officiers de la Société et de quarante membres ordinaires résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la liste générale, par des caractères italiques.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Directeur de la Société, ou à M. GAUGAIN, trésorier archiviste, rue Singer, 18, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique)



1re DIVISION.

NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME et OISE.

Inspecteur divisionnaire: * M. DESCHAMPS DE PAS, correspondant de l'Institut, ingénieur des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.

Nord.

Inspecteur : M. le comte de CAULAINCOURT, 102, rue Royale, à Lille.

BONVARLET (A.), consul de Danemark, 6, rue Nationale, à Dunkerque.
BRASSARD, archiviste, à Douai.
CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.
CORTYL (l'abbé), membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, curé de Wylder, par Bergues.
* CUVELIER (Félix), rue Saint-Gabriel, 8, faubourg Saint-Maurice, à Lille.
* DOUAI (la Société d'agriculture, sciences et arts de).
GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille, et à Paris, rue de Grenelle, 93.
HEGO (l'abbé J. B.), professeur au lycée de Bailleul.
HERVYN (Jean-Philippe), à Bergues.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 43 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* 15 *fr. à leur cotisation annuelle*, pour la France, et 18 *fr.* pour l'étranger.

LEROY, architecte, à Lille.

MINARD, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

* *Regnier* (Mgr), cardinal archevêque de Cambrai.

* ROISIN (baron de), à Hazebrouk.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Cambrai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire général, id.

Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, 35, rue Esquermoise, à Lille.

Pas-de-Calais.

Inspecteur: M. l'abbé VAN DRIVAL, chanoine, à Arras.

* ALY, artiste-peintre, à Rinxent.

CARDEVACQUE (Adolphe de), à Arras.

CARDEVACQUE (ALPHONSE de), à Saint-Omer.

CAVROIS (Louis), à Arras.

* DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.

FERRI-PISANI (le général), à Saint-Omer.

GIVENCHY (Charles de), id.

GREBET (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-aux-Bois, par Samer.

HAGERUE (Amédée de Beugny d'), au château de Lozinghem.

HAYS (E. du), à Saint-Omer.

LEFEBVRE (l'abbé F.), curé d'Halinghem, par Samer.

LEJEUNE (Émile-Ernest), rue Notre-Dame, à Calais.

LEQUETTE (Mgr), évêque d'Arras.

MAILLARD-GÉNEAU (Antoine-Désiré-Alexandre), à Samer.

* RICHARD, archiviste du Pas-de-Calais, à Arras.

SANNIER (Rupert), banquier à Béthune.

SOUQUET (Achille), à Arras.

* *Van Drival* (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur: * M. MENNECHET, conseiller à la Cour d'Amiens.

AMYOT (Émeric), capitaine au 119e régiment d'infanterie de ligne, à Amiens.

BEAUVILLÉ (Victor de), à Montdidier.

DELFORTRIE, fils, architecte, à Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, id.

ERMIGNY (d'), à Péronne.

MASSON, 48, rue Saint-Denis, à Amiens.

MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, faubourg de Noyon, à Amiens.

* MENNECHET, conseiller à la Cour d'appel, à Amiens.

MORGAN (le baron Thomas de), propriétaire, id.

Oise.

Inspecteur: M. le comte DE MARSY, à Compiègne.

· A. DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, directeur du Musée archéologique, à Senlis.

BRUSLÉ, peintre, à Senlis.

CHEVALIER (Raymond), 13, rue des Dômeliers, à Compiègne.

Danjou, président honoraire, à Beauvais.

LATTEUX (Ludovic), directeur de la fabrique de vitraux peints, à Mesnil-Saint-Firmin.

LÉCOT (l'abbé), curé de Saint-Antoine, à Compiègne.

· MARSY (le comte Arthur de), conservateur du musée Vivenel, à Compiègne.

MARTINVAL, curé de Sains-Morenvillers.

2e DIVISION.

AISNE et ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire: M. GOMART, à Saint-Quentin.

Aisne.

Inspecteur: · M.

· BAILLIENCOURT (Gustave de), percepteur, à Saint-Simon.

CHAUVENET (de), ancien président du tribunal civil, à Saint-Quentin.

· DEHON (l'abbé), vicaire, à Saint-Quentin.

DERSU, juge honoraire, à Laon.

GOMART, à Saint-Quentin.

Le Clerc de la Prairie (Jules), président de la Société Archéologique, à Soissons.

PIETTE, juge de paix, à Craonne.

THÉVENART (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

WILLOT, secrétaire de la Société Archéologique de Soissons, à Nampcelle-la-Cour, par Vervins.

Ardennes.

Inspecteur: · M. COUTY, architecte, à Sedan.

GUILLAUME (l'abbé), curé de Buzancy.

CHOISY, ingénieur des ponts et chaussées, à Réthel.

· COUTY, architecte, à Sedan.

3e DIVISION.

MARNE et SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET, directeur honoraire.

Marne.

Inspecteur : * M. GIVELET, rue de la Grue, 12, à Reims.

BARBAT DE BIGNICOURT, château de Bignicourt, près Pargny-sur-Saulx.
* BAYE (Joseph de), à Baye.
* Bibliothèque de la ville de Reims.
* BORDÉ (l'abbé), au château de Baye.
COCNHAYE, à Suippes.
COYON (Charles), à Vaudesincourt.
DENIS (Auguste), à Châlons-sur-Marne.
DUQUENELLE, membre de l'Académie, 14, rue Talleyrand, à Reims.
* FOURDRIGNIER, receveur des contributions indirectes, à Ville-en-Tardenois.
GARINET (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.
* GIVELET, membre de l'Académie, rue de la Grue, 12, à Reims.
GODARD (Isidore), à Épernay.
GOULET (François-André), négociant, à Reims.
* JOCRON (Léon), à Avize.
LAUNOIS, percepteur, à Reims.
* LE CONTE (Frédéric), à Châlons.
MAIREAU (G.), 23, rue de la Poirière, à Reims.
* MELLET (le comte de), directeur honoraire, au château de Chaltrait.
MOIGNON (Ernest), conseiller de préfecture, à Châlons.
* *Morel*, percepteur, rue de l'Autre-Monde, 5, à Châlons.
* NICAISE (Auguste), à Châlons.
POISEL, architecte, à Châlons.
POL-MAHUET, vice-président du conseil de préfecture, à Châlons.
* PERRIER (Émile), à Châlons.
ROBERT, 4, rue du Cloître, à Reims.
SIMON, 9, rue de l'Université, à Reims.
SIMON (C.), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes.
* Société d'agriculture de la Marne, à Châlons.
* VARNIER (C.), à Avize.
WERLÉ (Alfred), à Reims.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun, et à Paris, rue Saint-Guillaume, 29.

BONNEUIL (vicomte de), à Melun.
* ERCEVILLE (le comte Gabriel), à Chapuis, par le Chatelet.
TIERCELIN (l'abbé), curé de Saint-Augustin, près Coulommiers.

4e DIVISION.

CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE et SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire: * M. de BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

Calvados.

Inspecteur: * M. Bouet.

Achard de Vacognes (Amédée), à Tour, près Bayeux.

Auvray, architecte de la ville, id.

Bazin (Raoul), à Condé-sur-Noireau.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

Beaucourt (le comte de), au château de Morainville, par Blangy.

* Beaujour, notaire honoraire, à Caen.

* Beaurepaire (de), conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

Blangy (vicomte Auguste de), au château de Juvigny, par Tilly-sur-Seules.

Boissin (Élisée), au château de Longrage.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Boscain, graveur, à Caen.

* Bouet, id.

Brécourt (de), ancien officier de marine, à Caen.

* Bricqueville (le marquis de), à Guéron.

* *Campion*, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.

Castel, agent-voyer chef en retraite, à Bayeux.

* Caumont (Mme de), à Caen.

Cazin, propriétaire, à Vire.

Chatel (Victor), à Valcongrain, par Aunay.

Chaulieu (le baron de), ancien représentant, à Vire.

Cornulier (le marquis de), à Fontaine-Henry.

* Cussy de Jucoville (le marquis de), à la Cambe.

Dauger (le baron), propriétaire, au château d'Esquay-sur-Seulles.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Deshayes, architecte, à Caen.

* Douesnel (A.), ancien député, à Bayeux.

Doutéil, à Vire.

Doucet, banquier, à Bayeux.

Dubourg, juge honoraire au tribunal civil, à Falaise.

Du Ferrage, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

* *Dupray-Lamahéric*, conseiller à la Cour d'appel, id.

Énault (Ovide), maire de Blay, près Bayeux.

Engerard, avocat, rue Pémagnie, à Caen.

Farcy (Paul de), à Bayeux.

Frédérique (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

* Flandin, membre du Conseil général, au château de Batteville, près Pont-l'Évêque.

Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin, et rue d'Anjou-Saint-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.
* *Formigny de la Londe* (de), à Caen.

FOUQUES (l'abbé), curé de Trois-Monts, par Evrecy.

FOURNÈS (le marquis Arthur de), à Veaux-sur-Seulles.

Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps, par May-sur-Orne.

* GAUGAIN, 18, rue Singer, à Caen.
* GUÉRET (A.), avocat, à Vire.

GUERNIER, peintre, à Vire.

GUERNIER (l'abbé Léon), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Vire.

* *Guilbert* (Georges), banquier, à Caen.

GUILLARD, conservateur du musée de peinture, id.

* HANDJÉRI (le prince), au château de Manerbe.
* HARCOURT (le duc d'), à Thury-Harcourt.
* HETTIER, conseiller général, à Caen.

HUGONIN (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

Laffetay (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

* *La Mariouze de Prévarin* (de), ancien directeur des domaines, à Caen.

LAMOTTE, architecte, à Caen.

LA PORTE (Augustin de), route de Pont-l'Évêque, à Lisieux.

LE BLANC, imprimeur-libraire, à Caen.

* LE FERON DE LONGCHAMP, docteur en droit, à Caen.
* LEFFROY, propriétaire, id.

LE GOUIX (l'abbé), curé d'Authie, par Caen.

LE GRIX (Louis), maire de Litteau, près Bayeux.

* LE PETIT (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.

LÉTOT, propriétaire, à Caen.

* LIBERHARD, propriétaire, id.
* LOIR (l'abbé), curé de Saint-Martin-de-Bienfaite, par Orbec.

MARGUERIT de ROCHEFORT (Léonce), à Vierville.

MOLANDÉ (de), à Bayeux.

MONTGOMMERY (le comte de), à Fervaques.

MORIN-LAVALLÉE, maire de Vire.

* OILLIAMSON (le comte Gabriel), au château de Saint-Germain-Langot, par Ussy.
* OLIVE, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.
* *Pannier*, avocat, à Lisieux.

PAULMIER, ancien député, à Bretteville-sur-Laize.

* PIERRES (de), membre du Conseil général, à Louvières.

PICOT (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande, près Caen.

RAMPAN (de Léonard de), à Ecrammeville.

RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.

RUAULT DU PLESSIS-VAIDIÈRE, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

SAINT-JEAN, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet, par Langannerie.

SAINT-RÉMY (de), à Caen.

SALLES fils, à Trévières.

SENOT DE LALONDE, à Parfouru-l'Eclin.

TAVIGNY, à Bayeux.

TIENNOTTE, inspecteur de l'Association normande, à Caen.

* TIRARD (J.), à Condé-sur-Noireau.
* TISSOT, conservateur de la Bibliothèque, à Lisieux.

TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

TRAVERS (E.), ancien conseiller de préfecture, à Caen.

VENGEON (l'abbé), curé de Luc-sur-Mer.

VIGAN (Henri de), inspecteur des forêts en retraite, à la Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec-en-Auge.

Villers (G.), à Bayeux.

VOISIN (l'abbé), curé de Canchy.

YVORY, sculpteur, id.

Manche.

Inspecteur : Mgr BRAVARD, à Avranches.

ANNOVILLE (Michel d'), maire, à Auderville, par Beaumont.

* *Bravard* (Mgr), ancien évêque de Coutances, à Avranches.

BRIN-CONSTANT (l'abbé P.), professeur de philosophie au Petit-Séminaire de Coutances.

DESPLANQUES, à Sainte-Croix de Saint-Lô.

LAINÉ, à Avranches.

* LE BEUF, à Avranches.

LE CREPS, propriétaire, à Saint-Lô.

LE GOUPILS (l'abbé), curé de Percy.

LE MESLE (l'abbé), curé de Savigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouët.

LEMUET (Léon), à Coutances.

MOULIN, maire de Mortain.

ONFROY de TRACY, percepteur, à Gavray.

* PONTGIRAUD (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* QUÉNAULT, ancien sous-préfet de Coutances.

ROUGÉ (le comte de), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire de Harcourt.

TOCQUEVILLE (le comte de), au château de Nacqueville, par Cherbourg.

Orne.

Inspecteur: * M. Léon DE LA SICOTIÈRE, sénateur, à Alençon.

BARBERRY (de), au château de Matignon, à Essay.

* *Blanchetière*, ancien conducteur des ponts et chaussées, à Domfront.

CANIVET, inspecteur de l'Association normande, au château de Chambois, canton de Trun, arrondissement d'Argentan.

CONTADES (le marquis de), membre du Conseil général, à Saint-Maurice, par la Ferté-Macé.

* LA FERRIÈRE (le comte de), au château de Ronfeugeray, par Athis.

LA SICOTIÈRE (Léon de), sénateur, à Alençon.

LE COINTRE (Eugène), à Alençon.
LE VAVASSEUR (Gustave), à la Lande-de-Lougé.
MACKAU (le baron de), ancien député au Corps législatif, au château de Vimer, par Vimoutiers.
MURIE, architecte de la ville, à Flers.
* D'AUDIFFRET-PASQUIER (le duc), président du Sénat, au château de Sacy, près Argentan.

Eure.

Inspecteur : M. Raymond BORDEAUX, docteur en droit, à Évreux.

BORDEAUX (Raymond), docteur en droit, à Évreux.
CARESME (l'abbé), curé de Pinterville.
DUHAMEL-MARETTE, peintre-verrier, à Évreux.
FAY (le vicomte du), à Verneuil.
GUILLARD (E.), avoué, à Louviers.
LAIR (Casimir), à Saint-Léger-de-Rôtes, près Bernay.
LALUN, architecte, à Louviers.
LA RONCIÈRE LE NOURRY (le vice-amiral baron Clément de), sénateur, au château de Cracouville, près Évreux.
LEBEURIER (l'abbé), chanoine titulaire, à Évreux.
LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.
LETEUIL, huissier, à Breteuil.
LOISEL, ancien maître de poste, à la Rivière-Thibouville.
MAISONS (comte Robert des), maire de Caumont, par la Bouille.
· MALBRANCHE, greffier du tribunal civil de Bernay.
MAREY fils, à Verneuil.
MÉRY (Paul), à Évreux.
PORÉE (l'abbé), curé de Bournainville.
PRÉTAVOINE, maire de Louviers.
QUEVILLY (Henry), à Beaumesnil.
ROSTOLAN (le comte de), à Évreux.
* SCHICKLER, au château de Bizy, près Vernon.
Société libre de l'Eure.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * M. Léonce DE GLANVILLE, directeur de l'Association normande, à Rouen.

ARGENTRÉ (le comte d'), rue de Fontenelle, 31, à Rouen.
BARBIER DE LA SERRE, sous-inspecteur des forêts, rue de l'Hôtel-de-Ville, 25, à Rouen.
· *Barthélemy* père, rue de la Chaîne, 26, architecte, id.
BARTHÉLEMY fils, architecte, boulevard Beauvoisine, 35, id.
BAUDRY (Paul), 2, place de la Motte, id.
BEAUREPAIRE (de), archiviste de la préfecture, rue Chasselière, 5 bis, à Rouen.
BEUZEVILLE, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, rue du Bac, 42. id.
· BONET, sculpteur, rampe Bouvreuil, 56, id.

· Bonnechose (Mgr de), cardinal-archevêque de Rouen, id.

Bourdet (Désiré), au Hâvre.

Brianchon, à Gruchet-le-Valasse, par Bolbec.

Chaboux, rue Benoist, 32, à Rouen.

Chaventré, entrepreneur, rue Traversière, 12 bis, id.

· *Chevreaux*, au château de Boscmesnil, près Saint-Saëns.

Comont (l'abbé), curé de Saint-Pierre-le-Viger, par Fontaine-le-Dun.

Courtonne, architecte, rampe Bouvreuil, 100, à Rouen.

Cusson, secrétaire général de la mairie, à l'Hôtel de Ville, id.

· Decorde (l'abbé), curé de Notre-Dame d'Aliermont, par Envermeu.

· Desmarest (L.), architecte en chef du département, rue Saint-Maur, 60, à Rouen.

Devaux, artiste-peintre, 38, quai d'Orléans, au Hâvre.

· Duval, percepteur des contributions directes, à Lillebonne.

Estaintot (le vicomte Robert d'), avocat, rue des Arsins, 9, à Rouen.

Fauquet (Octave), filateur, quai de la Bourse, 19, id.

· Fleury, architecte de la ville, au Hâvre.

Gilles (P.), manufacturier, à Rouen.

Girancourt (de), membre du Conseil général, à Varimpré, près Neufchâtel.

· Glanville (de), rue Bourg-l'Abbé, 19, à Rouen.

Grimaux, entrepreneur à Rouen.

Guéroult, ancien notaire, rue de Fontenelle, 2, id.

Homais, avocat, rue de l'Hotel-de-Ville, 6, id.

Lambert (René), vérificateur de l'enregistrement, 30, place des Carmes, à Rouen.

· Le Comte (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie, 12, route de Neufchâtel, à Rouen.

Legendre, id.

Lemire, avocat, id.

Leseigneur, filateur, rue de Crosne, 22, id.

Letellier, photographe, au Hâvre.

Lormier (Charles), avocat, 15, rue Socrate, à Rouen.

Loth (l'abbé), prof. d'éloquence sacrée à la Faculté de Théologie, rue des Bonnetiers, 2, à Rouen.

Madire, à Neufchâtel.

Marguery (E.), courtier de commerce, quai du Hâvre, 1, à Rouen.

Mauduit, avocat, à Neufchâtel.

Montault (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.

Pallier, ancien manufacturier, rue des Halles, 10, à Rouen.

Pallières (Médéric de), rue Champ-des-Oiseaux, 1, à Rouen.

Petiteville (de), rue Beauvoisine, 15, à Rouen.

Pouyer-Quertier, ancien ministre des finances, rue de Brosne, 22, id.

Quenouille (Léopold), au logis de Conchy, par Sainte-Geneviève-en-Bray, près Saint-Saëns.

Quesnel (Henri), rue des Bons-Enfants, 78, à Rouen.

Sarrazin, à Rouen.

Sauvage (l'abbé Eugène), aumônier du collége, à Dieppe.

5e DIVISION.

SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE et EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : M. EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. DARCEL, aux Gobelins, à Paris.

AGNIÈRES (Aimé d'), directeur de l'*Armorial spécial de France*, boulevard Bourdon, 14, à Neuilly-sur-Seine.

* AUBERT (le commandeur), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, id.

* AUBRUN, arch., quai Bourbon, 19, id.

BARTHÉLEMY (Anatole de), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, id.

BARTHÉLEMY (le comte Edouard de), rue de l'Université, 80, id.

BAUDICOURT (Théodule de), juge au tribunal civil, boulevard Saint-Michel, id.

* BERGE (Stéphane), avocat, rue des Saints-Pères, 1, à Paris.

* BLACAS (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

BOCHIN, rue de Provence, 58, id.

BONNEUIL (de), rue Saint-Guillaume, 31, id.

* BONVOULOIR (le comte Auguste de), rue de l'Université, 15, id.

BOULAY DE LA MEURTHE (Alfred), 23, rue de l'Université, id.

BAUYÈRE, curé de Saint-Martin, id.

BUCAILLE (Gustave), rue de Paris, 218, id.

CAPELLI, rue Gazzeau, 3, id.

* CHATEAU (Léon), directeur de l'école professionnelle d'Ivry.

COLLARD(H.) boulevard de Strasbourg, 39, id.

* COTTIGNY, rue d'Ulm, 38, id.

CREUZOT, négociant, 332, rue Saint-Honoré, id.

DAMIENS, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.

* DARCEL, directeur de la manufacture des Gobelins, id.

DELONGUEIL, graveur, rue Royale-Saint-Honoré, 8, id.

* DES CARS (le duc), rue de Grenelle-Saint-Germain, 79, id.

* DION (Henri de), ingénieur, rue de Moscou, 28, id.

DUPONT (Ate), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 *bis*, id.

DUREAU (A.), rue de la Tour d'Auvergne, 10, id.

ESTAMPES (le comte Théodore d'), boulevard Haussmann, 56.

* EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, id.

GASC (Alfred), ingénieur civil, rue Duret, 31, à Passy.

GODEFROY-MESNILGLAISE (le marquis de), rue de Grenelle-Saint-Germain, 73, id.

Grellet (Alexandre), avenue de l'Est, 3b, parc Saint-Maur (près Paris).

* Joanne, rue de Vaugirard, 20, id.

Lambert (Fabien), architecte, inspecteur des travaux de la ville, rue Monsieur-le-Prince, 48, à Paris.

* La Trémouille (duc de), rue de Varennes, 69, id.

* Laurière (Jules de), rue des Saints-Pères, 15, id.

Le Blant (Edmond), membre de l'Institut, rue Leroux, 7.

Le Cordier, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

* Le Harivel-Durocher, rue du Regard, 6, id.

* Liesville (de), aux Batignolles, rue Gauthey, 28, id.

Ligier, architecte, rue Blanche, 60, id.

Marquis (Léon), ingénieur, rue Linné, 8, id.

Minoret (E.), rue Murillo, 6, id.

* Mirepoix (le duc de), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 102, à Paris.

Moll, architecte, rue Cretet, 5, id.

Nugent (le comte de), rue du Regard, 5, id.

* Oilliamson (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, à Paris.

Paris (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, quai des Grands-Augustins, 5, id.

Paris (Paulin), membre de l'Institut, rue de l'Université, 82.

Perroud, rue de Lafayette, 137, id.

* Pommereu (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* Pontois de Pontcarré (le marquis de), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 42, id.

* Ponton d'Amécourt (le vicomte de), rue de Lille, 36, id.

Poussielgue-Rusand (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.

Reboul (Léopold), rue de Boulogne, 3, à Paris.

Rigaud (Antoine), architecte, rue du Figuier, 3, id.

Royer-Collard (Paul), 46, rue des Écoles.

Roys (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, place Vendôme, id.

* Saint-Paul (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

* Saint-Paul (Anthyme), rue Monge, 72.

Salies (de), rue d'Argout, 26.

Saladin (Henri), rue de Seine, 13.

Simon, négociant, boulevard d'Enfer, 27.

Silvestre (le baron Franz de), rue de Penthièvre, 36.

Thiollet, passage Sainte-Marie, 8, id.

* Vaulogé (Frantz de), rue du Centre, 8, id.

* Héron de Villefosse (Antoine), attaché à la conservation des Antiques, au Louvre.

Vaux (baron C. de), rue de Tournon, 4.

Vaux (René de), rue de Tournon, 12.

* Vogüé (le comte Melchior de), ambassadeur à Vienne, rue Fabert, 2.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : * M. de Dion, à Montfort-l'Amaury.

Amaury (l'abbé, curé de Vétheil.

* Dion (Adolphe de), inspecteur de la Société, à Montfort-l'Amaury.

* Cornudet (le vicomte de), à Neuville, par Conflans-Sainte-Honorine.

Guyot (Joseph), au château de Dourdan.

HEUDE-LÉPINE, à Montfort-l'Amaury.

MARTIN (L.), rue de l'Occident, 18, à Versailles.

MESNIL-DURAND (le baron de), rue Saint-Honoré, 10, à Versailles.

POULAILLIER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rosny-sur-Seine.

Yonne.

Inspecteur : * M. COTTEAU, juge, à Auxerre.

Challe, à Auxerre.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

* COTTEAU, juge, à Auxerre.

Lallier, président du tribunal civil, à Sens.

Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

RAVIN, notaire à Villiers-Saint-Benoit.

ROGUIER (l'abbé), curé de Saint-Eusèbe, à Auxerre.

* TONNELLIER, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé DESNOYERS, chanoine, vicaire général, à Orléans.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

BRÉAN, ingénieur, à Pithiviers.

* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire général, à Orléans.

DUPANLOUP (Mgr), de l'Académie française, évêque d'Orléans.

LE ROY, avoué, à Montargis.

MARCHAND, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Ouzouer-sur-Trézée, près Briare.

MARTELIÈRE (Paul), juge au tribunal civil, à Pithiviers.

POULLAIN, conducteur des ponts et chaussées, 10, rue de Bourgogne, à Orléans.

THIBONNEAU, notaire, à Lorris.

THOMAS, architecte, directeur de la fondation Durzy, à Montargis.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé COFFINET, chanoine de Troyes.

ANTESSANTY (l'abbé d'), aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.

BONNEMAIN (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Nogent-sur-Seine.

CHAUMONNOT (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Troyes.

Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire général du diocèse, à Troyes.

* Fléchey-Cousin, architecte, à Troyes.
Gayot (Amédée), ancien député, à Troyes.
Gréau (Jules), manufacturier, à Troyes.
Hervey, docteur-médecin, id.
Le Brun Dalbane, id.
Meugy, ingénieur en chef des mines, à Troyes.
Royer (J.), architecte, aux Riceys, arrondissement de Bar-sur-Seine.
* Vendeuvre (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'Alvimare, à Dreux.

* Alvimare (Ch. d'), à Dreux.
* *Durand* (Paul), à Chartres.
* Merlet, archiviste, à Chartres.
Morissure (de), fils, à Nogent-le-Rotrou.
* Saint-Laumer (de), ancien maire de Chartres.
* Tellot (Henri), à Dreux.

6e DIVISION.

SARTHE, MAINE-ET-LOIRE et MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte de MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans, et à Paris, rue de l'Université, 53.

Sarthe.

Inspecteur : M. Hucher, membre non résidant du Comité des travaux historiques.

* Albin (l'abbé), chanoine titulaire, rue de Ballon, 15, au Mans.
Bouchet (Paul), architecte, rue d'Hauteville, 19, au Mans.
Blottière, sculpteur, id.
Cellier (Alexandre), avenue de Paris, 31, au Mans.
Chardon, ancien élève de l'École des Chartes, au Mans.
Charles (l'abbé), à la Ferté-Bernard.
* Chevreau (l'abbé), vicaire général, au Mans.
* Cosnard, avocat au tribunal de commerce, 25, rue du Bourg-d'Anguy, au Mans.
* Cumont (le comte Charles de), au château de l'Hôpiteau, par Sillé-le-Guillaume.
Deslais (l'abbé), curé de la Couture, rue du Mouton, 14, au Mans.
Étoc de Mazy, médecin de l'asile des aliénés, id.
Gombert, architecte, id.
Hucher, rue de la Mariette, 126, id.
Jousset des Berries, juge d'instruction, id.

LATTOUR, procureur de la République, à la Flèche.

* LEDRU (l'abbé), professeur au petit séminaire de Précigné.

LE PELLETIER, doct.-méd., au Mans.

LIVET (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, rue N.-D. du Pré, id.

* MAILLY (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

* MENJOT D'ELBENNE (Samuel), au château de Couléon, par Tuffé.

* PAILLARD-DUCLÉRÉ, membre du Conseil général, au Mans.

PERSIGAN (l'abbé), chanoine titulaire, place du Château, 21, id.

* PRÉVOST, lieutenant-colonel du génie, au Mans.

ROUSSEAU, professeur de dessin, id.

* SAINT-PATERNE (le comte de), à Saint-Paterne.

* SINGHER, directeur général de la compagnie d'Assurance mutuelle mobilière, rue du Quartier-de-Cavalerie, 37, au Mans.

* RODIER, architecte au Mans, rue Cauvin, 8.

* TONNELLIER, fabricant de papier, à la Flèche.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

CHÉDEAU, avoué, à Saumur.

* CHESNEAU, grand vicaire, rue du Faubourg Saint-Samson, 18, à Angers.

CHEVALIER (l'abbé), curé de Combrée.

* *Espinay* (d'), conseiller à la Cour d'appel d'Angers, rue Volney, 15.

* FARCY (Louis de), rue du Parvis-Saint-Maurice, 8, à Angers.

FREPPEL (Mgr), évêque d'Angers.

* GALEMBERT (le comte de), au château de Parpacé, près-Baugé.

* GODARD-FAULTRIER, à Angers.

* JOLY-LETERME, architecte diocésain, à Saumur.

LAIR (Charles), château de Blou, près Longué.

LAMBERT (aîné), président du tribunal de commerce et de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saumur.

MAYAUD (Albert), à Saumur.

PARROT (A.), rue de Château-Gontier, à Angers.

QUATREBARBES (la comtesse de), id.

ROFFAY, architecte, à Saumur.

TARDIF, chanoine secrétaire de l'évêché, à Angers.

Mayenne.

Inspecteur : * M. LE FISELIER, à Laval.

BARBE (Henri), à Jublains.

BRETONNIÈRE (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.

* CHAMPAGNEY (Mme la marquise de), au château de Craon.

CHEDEAU, avoué à Mayenne.

* Le Fiselier, vice-président du Conseil de préfecture, rue de Bel-Air, à Laval.

Pointeau (l'abbé), vicaire de Fougerolles.

Prudhomme (l'abbé), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Laval.

7e DIVISION.

LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE, NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. l'abbé Lenoir, à Châtillon-sur-Indre.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis de Vibraye, à Cour-Cheverny.

Arcy (comte d'), à Celettes, près Blois.

Bodard de la Jacopière (Anatole de), au château de Saint-Ouen, près Vendôme.

Chauvin, juge, à Blois.

Delaune (Jules), avoué licencié, à Romorantin.

* Fleury (Paul de), archiviste, à Blois.

Hautou (l'abbé), curé de Fontaine en Sologne, par Bracieux.

Launay, prof. au col. de Vendôme.

* Le Nail (Ernest), peintre, à Blois.

Maricourt (le baron de), au château de Thiérraie, par le Gault.

Neilz (Stanislas), à Courtiras, près Vendôme.

* Préville (l'abbé de), curé d'Espéreuse, par la Ville-aux-Clercs.

* Rochambeau (marquis de), à Rochambeau, commune de Thoré, près Vendôme.

* Vibraye (le marquis de), à Cour-Cheverny.

Cher.

Inspecteur : * M. Ch. de Laugardière, conseiller à la cour de Bourges.

* Buhot de Kersers, rue du Doyen, à Bourges.

Couet (René de), à Couet, près Sancerre.

* Laugardière (Ch. de), conseiller à la Cour d'appel, rue Trompette, 4, à Bourges.

Maréchal, ingénieur des ponts et chaussées, à Bourges.

* Méloizes (Albert des), trésorier de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Valois (Georges), id.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. Ch. GRANDMAISON, archiviste, à Tours.

AVISSE, imprimeur, à Chinon.
* BIENCOURT (le marquis de), à Azay-le-Rideau.
BOISLÈVE-DESNOYERS, ancien maire, à Langeais.
BOUSEREZ, imprimeur, à Tours.
BRETON-DUBREUIL, à la Grouatière, près le Grand-Pressigny.
* BUCQUET, à Fontenay, près Bléré.
CHAISEMARTIN, procureur de la République, à Loches.
* CHAVIGNY (Félix de), à Chinon.
CHAVIGNY (Octave de), au château de Chavigny.
CODRY, ancien architecte, au château de la Roche, près Saint-Avertin.
COLLET (Mgr), archevêque de Tours.
COUGNY (Hippolyte de), propriétaire, à Tours.
DUBOZ (Félix), à Chinon.
DURAND (l'abbé), aumônier de l'hospice, id.
GALLOIS, architecte, à Chinon.
GIRAUDET (docteur), à Tours.
* *Grandmaison*, archiviste d'Indre-et-Loire.
* *Guérin*, fils, architecte, à Tours.
* HARDION, architecte, à Tours.
JAUTROU, à la Hoberdière, près Nazelles.
* LAPERCHE, à Saint-Cyr, près Tours.
LESÈBLE (Oscar), à Tours.
LOBIN (Léopold), peintre-verrier, à Tours.
* MICHELLE (Paul), à Tours.
* NADAILLAC (marquis de), préfet d'Indre-et-Loire.
* NOBILLEAU, propriétaire, à Tours.
* PALUSTRE (Léon), à Tours.
PETIT-THOUARS (G. du), au château du Petit-Thouars, près Candes.
ROBIN (l'abbé), curé de Saint-Ours, à Loches.
* SAINT-GEORGES (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ile-Bouchard.
* SALMON DE MAISONROUGE, à Tours.
* SARCÉ (de), au château de Hodbert-Saint-Christophe.
Sonnay (de), à Cravant.

Indre.

Inspecteur : * M. le docteur FAUCONNEAU DU FRESNE, à Châteauroux.

* BARBOUX, conservateur du musée, à Châteauroux.
BLANCHET (l'abbé), aumônier du lycée, id.
* DAIGUSON, juge, à Châteauroux.
DAMOURETTE (l'abbé), à Châteauroux.
* FAUCONNEAU-DUFRESNE (le docteur), à Châteauroux.
GUILLARD, ancien agent-voyer, id.
* JASMIN (Jules), à Buzançais.
* LA VILLEGILLE (de), à Dangi, par Reuilly.
* LE NOIR, curé de Châtillon, chanoine honoraire.
LENSEIGNE, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.
ROUEDDE, receveur des domaines, à Châtillon.
* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc).

Nièvre.

Inspecteur : * M. le comte G. de SOULTRAIT.

* HÉRON DE VILLEFOSSE, archiviste du département, à Nevers.
JACQUINOT (le docteur), à Sauvigny-les-Bois.
LESPINASSE (René de), au château de Luanges, par Urzy.
* SOULTRAIT (le comte Georges de), au château de Toury-sur-Abron, par Dornes.
VIOLETTE (l'abbé), archipr. de Cosne.

8e DIVISION.

PUY-DE-DOME, CANTAL, HAUTE-LOIRE, LOIRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, rue du Port, 14, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. DE LAFAYE-L'HÔPITAL, 17, rue du Port, à Clermont.

* BOUILLET (J.-B.), à Clermont-Ferrand.
CAVARD (Claude), en religion frère Arthème, directeur de l'école départementale d'architecture, à Volvic.
DESAINS (Henri), sous-préfet de Thiers.
* LAFAYE-L'HÔPITAL (de), à Clermont-Ferrand.
* MATHAREL (vicomte de) trésorier-payeur général, à Clermont.
RANQUET (Paul du), rue Savaron, id.
* SERRES DE GAUZY (Jules), à Clermont-Ferrand.
TEILLARD (Emmanuel), place Michel-de-l'Hôpital, id.
* VIRY (Octave de), au château du Croc, près Thiers.

Cantal.

Inspecteur : M. AUBÉPIN, archiviste, à Aurillac.

AUBÉPIN, archiviste, rue Neuve, maison Trenty, à Aurillac.
DELORT, professeur d'enseignement spécial, au collége de Saint-Flour.
SEGUY, architecte, à Murat.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. Le Blanc, à Brioude.

Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.

Chassaing (A.), juge au tribunal de première instance, au Puy.

Le Blanc, conservateur de la Bibliothèque de Brioude.

* Le président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

Loire.

Inspecteur : M. le vicomte de Meaux, sénateur, ancien ministre, à Montbrison.

* Avaize (Amédée d'), au château de Parras, par Perreux.

* Buhet (Eugène), notaire, à Saint-Étienne.

Chaverondier (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, id.

Coste (Alphonse), à Roanne.

Durand (V.), à Alleux, par Boën.

* Gérard, architecte de la ville, à Saint-Étienne.

Gonnard, directeur du musée, à Saint-Étienne, rue Saint-Louis, 41.

Lastic Saint-Jal (vicomte de), au Coteau, près Roanne.

Le Roux, ingénieur civil, rue Sainte-Catherine, à Saint-Étienne.

Meaux (le vicomte de), au château d'Ecotay, par Montbrison.

* Noelas, docteur-médecin, rue du Phénix, à Roanne.

Poidebard (William), au château de la Bastie, par Saint-Paul-en-Jarret.

Sivet (Daniel), à Saint-Just-en-Chevalet.

Turge (Honoré de), à Montbrison.

Treyve-Saint-Sauveur (le vicomte du), au château de Bonlieu, près Boën.

Vier (Louis), adjoint au maire, à Saint-Étienne.

9e DIVISION.

ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN et LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. AUDREN de KERDREL, vice-président du sénat, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. Langlois, architecte, à Rennes.

Aubrun, architecte, quai Bourdon, 19, à Rennes.

* Breil de Landal (le vicomte du), au château de Landal, près Dol.

Danjou de la Garenne, à Fougères.

* *Genouillac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

* La Borderie (de), député, à Vitré.

* *Langle* (le comte de), au château de Tesnières, par Argentré-Duplessis.

Langlois, architecte, à Rennes.

* Matty de Latour (de), ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Servan.

* Mowat (Robert), chef d'escadron d'artillerie, à Rennes.

Quérangal (Mme de), à Dinard.

Toulmouche, docteur-médecin, rue du Brilhac, 1, à Rennes.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. Gaultier du Mottay.

Gaultier du Mottay, à Plérin, près Saint-Brieuc.

Hernot, sculpteur, à Lannion.

Keranflech (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de-Bretagne.

Le Maréchal (l'abbé), professeur à Notre-Dame de Guingamp.

Pinot (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Charles, à Saint-Brieuc.

Finistère.

Inspecteur: M. Paul du Chatellier.

* Blois (le vicomte A. de), à Quimper.

* Du Chatellier, membre correspondant de l'Institut de France, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

Du Chatelier (Paul), id.

* Halléguen, à Châteaulin.

Levainville, ancien préfet, à Bénodet, près Fouesnant.

Madec (Pierre-Marie), professeur au petit séminaire de Pont-Croix.

Morbihan.

Inspecteur : M.

Audren de Kerdrel, vice-président du sénat, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. Van-Iseghem, architecte, à Nantes.

* La Tour-du-Pin-Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.

Lehoux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

Le Macxon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

Marionneau, boulevard Delorme, 1, id.

Orieux, agent voyer en chef, rue Hanouys, id.

* *Van-Iseghem* (Henri), architecte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1, à Nantes.

10e DIVISION.

VIENNE, DEUX-SÈVRES et CHARENTE.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. Alfred RICHARD, archiviste, à Poitiers.

* AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, à Poitiers.
* BARBIER DE MONTAULT (Mgr), à Maris, par Jaulnay.
* BENYÉ (le père), id.
DELAVEAU (Camille), au château d'Éternes, près Loudun.
GOUDON DE LALANDE (Jules), à Montmorillon.
LA BROSSE (le comte de), propriétaire, à Poitiers.
LA TOURETTE (Gilles de), propriétaire, à Loudun.
LA TOURETTE (Léon de), à Loudun.
LE COINTRE-DUPONT, propriétaire, à Poitiers.
* LEDAIN, conseiller de préfecture, id.
Rédet, archiviste honoraire du département, id.
RICHARD (Alfred), archiviste du département, id.
* Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : * M. LEDAIN, conseiller de préfecture, à Poitiers.

DAVID, ancien député au Corps législatif, à Niort.
LAFOSSE (Henri), id.
RAVAN, trésorier de la Société de statistique, à Parthenay.
ROCQUET, à Ville-des-Eaux, près Chizé.
Société de statistique, à Niort.

Charente.

Inspecteur : * M. DE THIAC, au château de Puyréaux, par Mansles.

DELCROS (l'abbé Louis), à Bouteville-Châteauneuf.
* LAURIÈRE (de), à Paris, 15, rue des Saints-Pères, et à Angoulême.
MARCEL RAMBAUD DE LA ROCQUE, à Bassac, canton de Jarnac.
* MARET (Arthur de), château de Ménieux, par Montembœuf.

• RANCOGNE (de), archiviste, rue du Minage, à Angoulême.

• RUFFRAY (Ernest de), à la Forge, par Larochefoucault.

SEBAUX (Mgr), évêque d'Angoulême.

• THIAC (de), au château de Puyréaux, par Mansles.

VALLIER D'AUSSAC (Méderic), à Aussac, par Saint-Amand de Boixe.

11e DIVISION

CHARENTE-INFÉRIEURE et VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé LAFERRIÈRE.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à la Rochelle.

• Bibliothèque de Rochefort.

CLERVAUX (Jules de), à Saintes.

• LACURIE (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

LAFERRIÈRE (l'abbé), aumônier du collége, à Saintes.

MENUT, employé des douanes, à la Rochelle.

Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.

• RICHARD (l'abbé), hydrogéologue, vic. général d'Alger, à Montlieu.

• THOMAS (Mgr), évêque de la Rochelle.

Vendée.

Inspecteur : M. Léon BALLEREAU, architecte, à Luçon.

BALLEREAU (Léon), architecte, à Luçon.

BARON, ancien député, à Fontenay.

BAUDRY (l'abbé F.), curé du Bernard.

DELIDON, not., à Saint-Gilles-sur-Vie.

FILLON (Benjamin), à Fontenay.

GUÉRIN (l'abbé), curé-doyen, à Saint-Fulgent.

ROCHEBRUNE (Octave de), à Fontenay.

STAUB (l'abbé), curé de Saint-Maurice-des-Nouhes.

TRESSAY (l'abbé du), chanoine, à Luçon.

12e DIVISION.

HAUTE-VIENNE, CORRÈZE, CREUSE et DORDOGNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. JULES DE VERNEILH, à Puyrazeau, par Piégut-Pluviers.

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé ARBELOT, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

* ARBELOT (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.
BOUDET (Victor), place Saint-Michel, 5, à Limoges.
FORGERON (André), à Chalus.
MAUBLANC (de), à Saint-Junien.
* Société archéologique du Limousin.
TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine honoraire, à Limoges.

Creuse.

Inspecteur : M.

* CALLIER (Georges), au château de Villepréaux, par Saint-Vaulry.
CHAUSSAT (le docteur), à Aubusson.
COUSTIN DE MASNADAUD (le marquis Henri de), au château de Sazerat, par Bénévent.
LATOURETTE (de), ancien député au Corps législatif.

Corrèze.

Inspecteur : M. Octave DE ROFFIGNAC.

LALANDE (Philibert), à Brives.
MASSÉNAT (Elie), à Brives.
PAU (l'abbé J.-A.), aumônier de la Cascade, près Bort.
* POULBRIÈRE (l'abbé), professeur au petit séminaire de Servières, par Argentat.
ROFFIGNAC (Octave de), à Sourie, par Objat, arrondissement de Brives.
VALLIER (Joseph), au château de Chabrignac, par Juillac.

Dordogne.

Inspecteur : M. A. DE ROUMEJOUX, à Périgueux.

· ARZAC DE LA DOUZE (le comte Ulrich d'), à Périgueux.

BOURDEILLES (le marquis Hélie de), au château de Bourdeilles.

· BUGUET (Mme du), au château de Portboutout, par Ribérac.

FAYOLLE (le marquis de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre.

· GÉRARD (Gaston de), à Sarlat.

GOURNÈCHE (l'abbé), curé de Bourgnac, par Mussidan.

· MONTARDY (Gaston de), à Douzillac, par Neuvic, arr. de Périgueux.

MONTFERRAND (Charles de), au château de Montréal, par Mussidan.

· ROUMEJOUX (Anatole de), au château de Rossignols, par Périgueux.

VASSEUR (Charles), à Saint-Germain-de Belvès, arr. de Sarlat.

· VERNEILH (baron Jules de), à Puyrazeau, par Nontron.

13e DIVISION.

GIRONDE, LANDES, LOT-ET-GARONNE, GERS, HAUTES et BASSES-PYRÉNÉES.

Inspecteur divisionnaire : M.

Gironde.

Inspecteur : M.

· AUZAC DE LA MARTINIE (d'), propriétaire, à Pujols, par Castillon-sur-Dordogne.

· *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Montbazon, 23, à Bordeaux.

CHASTEIGNER (Paul de), id.

CIROT DE LA VILLE (l'abbé), prélat romain, doyen de la Faculté de Théologie, 10, rue de la Concorde, id.

CORBIN (l'abbé), curé de Roaillan, par Langon.

· DES CORDES (Georges), au château de Malfard, par Saint-Denis-de-Piles.

JABOUIN, sculpteur, rue Bonafoux, 1.

MARQUESSAC (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, id.

MÉREDIEU (de), avoué, rue Castillon, 9, id.

PICHARD père (de), cours d'Albret, 46, id.

PIGANEAU, membre de la Commission archéologique de la Gironde, id.

Villeneuve (Hélion de), sous-inspecteur des forêts, 102, cours d'Alsace-Lorraine, id.

· VILLERS (de), trésorier-payeur, à Bordeaux.

· VILLIET (Joseph), peintre-verrier, route d'Espagne, 61, id.

Landes.

Inspecteur : M. le baron DE CAUNA, à Saint-Sever.

BOUCHER (Henry du), à Dax.
* CAUNA (baron de), à Saint-Sever.
* LOBIT DE MONVAL (de), à Dax.
POUSC (l'abbé), curé de Nerbis, près Mugron.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : * M. THOLIN, à Agen.

BOUROUSSE DE LAFFORE (de), à Agen.
BRUKER, peintre, id.
COMBES (Ludomir), à Fumel.
FAUGÈRE-DUBOURG, à Nérac.
LANDESQUE (l'abbé), curé de Derilhac.
*THOLIN, archiviste, boulevard Scaliger.

Gers.

Inspecteur : M. NOULENS, à Condom.

* LAVERGNE (Adrien), à Castillon-Debats, par Vic-Fezensac.
NOULENS, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : M. DURAND, architecte diocésain, à Tarbes.

AGOS (baron d'), à Tibiran, par Saint-Laurent-de-Nesté.
DURAND, architecte diocésain, à Tarbes.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : M. LOUPOT, architecte, à Pau.

LOUPOT, architecte, à Pau.

14e DIVISION.

TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT et AVEYRON.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M. l'abbé POTTIER, président de la Société archéologique, à Montauban.

ARNOUX DE BROSSARD (d'), à la Croze, près Saint-Porquier.
BRUN (Victor), directeur du muséum, à Montauban.
FAUR (Prosper du), à Larrazet, canton de Beaumont, arr. de Castel-Sarrazin.
FORESTIÉ (Édouard), à Montauban.
FROMENT (l'abbé), curé, à Vareu, près Saint-Antonin.
GARRIGUES (l'abbé), curé de Moissac.
LAYROLLES (le vicomte Edmond de), au château de Chambord, à Montauban.
MONBRISON (Georges de), au château de Saint-Roch, par Auvillar.
MOULENQ (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.
NONORGUES (l'abbé), curé de Bruniquel, canton de Monclar.
* POTTIER (l'abbé), faubourg du Monstier, 59, à Montauban.
PRADEL (Émile), à Saint-Antonin.
SAINT-PAUL DE CARDILLAC (Amédée de), à Moissac.
* SORBIERS DE LA TOURASSE (des), à Valence d'Agen.
TAUPIAC (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.
* TEULIÈRE, rue Corail, 36, à Montauban.

Tarn.

Inspecteur : * M. ROSSIGNOL, à Montans, près Gaillac.

ARAGON (le marquis Charles d'), au château de Saliès, à Albi.
BONNET (Henri), receveur des Domaines, à Rabastens.
BRUGUIÈRES (Auguste), curé de Milhars, par Gaillac.
Canet (Victor), rédacteur du *Tarn*, à Castres.

Cazals, curé de Lavaur.

* Combettes du Luc (le comte Louis de), à Rabastens.

* Combettes-Labourelie (Louis de), au château de Labourelie, près Gaillac.

Falguières (le baron de), à Rabastens.

Gouttes-Lagrave (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

Grellet-Balguerie, juge d'instruction, à Lavaur.

Madron (Henri de), à Cadalen.

Mazas (Étienne), à Lavaur.

Michaud (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.

O'Byrne (Edward), au château de Saint-Géry, près Rabastens.

O'Byrne (Henri), id.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au au château de Rivières, près Gaillac.

* Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

* Solages (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye, par Carmaux.

* Tomac-Villeneuve (Henri de), à Gaillac.

* Toulouse-Lautrec (le comte Raymond de), directeur de l'Institut des provinces, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

Veyriac (Auguste), à Carmaux.

Viviès près Castres.

Voisins-Lavernières (Joseph de), à Saint-Georges, près Lavaur.

Yversen (le baron Jean d'), à Gaillac.

Lot.

Inspecteur : * M. Paul de Fontenilles, à Cahors.

Bergougnoux (Félix), percepteur de Saint-Géry, à Cahors.

* Calmon (Cyprien), statuaire, à Cahors.

Carbonnel (Léon), avocat, à Cahors.

Cardaillac (le comte J. de), au château de la Traine, près Souillac.

Castagné, agent-voyer d'arrondissement, à Cahors.

Colomb (Octave de), juge de paix, à Saint-Céré, arr. de Figeac.

Delclaux, à Lentillac, près Figeac.

* Fontenilles (Paul de), à Cahors.

Marquès (Joseph), à Cahors.

Martin, avocat, à Boissor.

Maury (l'abbé Philippe), curé-archiprêtre de la cathédrale, à Cahors.

Pontié (Francis), avocat, à Cahors.

Roussy (de), à Cahors.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé Azémar, curé de Lassouts.

Alibert (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Rodez.

* Armagnac-Castanet (le vicomte Bernard d'), à Saint-Côme, par Espalion,

Azémar (l'abbé), curé de Lassouts, par Espalion.

* Bion de Malavagne (L.), à Milhau.

Bonlouis, professeur de sciences, au

petit séminaire de Saint-Pierre, à Rodez.

* Cérès (l'abbé), directeur du musée, à Rodez.

* Massabuau (l'abbé), vicaire de Saint-Amans, à Rodez.

Thédenat, maire d'Espalion.

Valadier, propriétaire, à Rodez.

* Vidal (l'abbé), curé de Saint-Sever, par Belmont.

15e DIVISION.

HAUTE-GARONNE, AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES et ARIÉGE.

Inspecteur divisionnaire : M. de BONNEFOY, rue Duranti, 3, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, à Toulouse.

Barry, ancien professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse.

Bégouen (le comte), trésorier-payeur général, à Toulouse.

* Bernard (Bertrand), peintre décorateur, à Bagnères-de-Luchon.

Carrière (l'abbé), ancien président de la Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

* Cartailhac (Émile), directeur des *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, 55, rue de la Chaîne, à Toulouse.

Cassagnavère (François), sculpteur, à Beauchalot, canton de Saint-Martory.

Clausade (de), président de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.

Crazanne (de), sous-intendant militaire, 22, rue Ninau, à Toulouse.

* Gantier (A.), au château de Picayne, près Cazères.

Gèze (Louis), hôtel d'Assézat, à Toulouse.

Gourdon (Maurice), à Bagnères-de-Luchon.

Juilhac (le vicomte de), de la Société archéologique du Midi, château d'Odars, près Toulouse.

Malafosse (Louis de), château des Varennes, près Villefranche.

Martel (Paulin), à Castelmauron.

* Marturé (le docteur), médecin militaire, allées Lafayette, 39, à Toulouse.

Morel, avocat, à Saint-Gaudens.

Pagan, 6, allées Saint-Étienne, à Toulouse.

Pottier (Raymond), 37, rue Boulbonne, à Toulouse.

Puybusque (le marquis Albert de), à Toulouse.

* Saint-Simon (de), rue Tolosane, 6, à Toulouse.

SÉVÉRAC (Henri de), à Toulouse.

SOLAGES (le comte Paul de), hôtel de Levis, rue Ninau, 19, à Toulouse.

TRUTAT (Eugène), conservateur du muséum, à Toulouse.

* VIREBENT (Gaston), 4, rue Fourbastard, à Toulouse.

Aude.

Inspecteur : M. COSTE REBOULH DE FONTIÈS, à Carcassonne.

* BONNEFOY (de), à Castelnaudary et à Toulouse, rue Duranti, 3.

BROUSSE, juge au tribunal civil, à Carcassonne.

CHEF-DE-BIEN (le vicomte de), à Narbonne.

* COSTE REBOULH DE FONTIÈS, rue Saint-Michel, 1, à Carcassonne.

* LAFONT, architecte, à Narbonne.

LÉZAT (l'abbé), curé-doyen de Salles-sur-l'Hers.

ZAGARIGA DE CHEF-DE-BIEN (le vicomte), au château de Bizanet, par Narbonne.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. ALART, à Perpignan.

* ALART, archiviste du département, à Perpignan.

DELMAS DE RIBAS (Joseph), à Céret

* VILAR (Edmond de), à Thuir.

Ariége.

Inspecteur : M. Jules DE LAHONDÈS, à Pamiers.

FAURE DE LA FERRIÈRE, conseiller de préfecture, à Foix.

* LAHONDÈS (Jules de), à Pamiers.

ROUDIÈRES (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Pamiers.

VIDAL (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Camou, à Camou, par Mirepoix.

16e DIVISION

HÉRAULT, GARD, ARDÈCHE et LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : M. A. RICARD, à Montpellier.

Hérault.

Inspecteur : * M. le baron DURAND DE FONTMAGNE, château de Fontmagne, par Castries.

* AZAÏS (Roger), rue Clappier, 3, à Montpellier.
BALESTRIER (Jules de), à Lansargues.
BESINÉ (Henri), architecte, rue des trésoriers de France, 7, à Montpellier.
* BONNARIE (Georges), rue Aiguillerie, à Montpellier.
BONNET, conservateur du musée, à Béziers.
* BORT, notaire, rue Astruc, à Montpellier.
CABENET (Gaston), à Gigean.
CAROU, président de la Société archéologique, à Béziers.
CORONE (l'abbé), curé de Saint-Jacques, a Béziers.
* ESPOUS (Auguste d'), rue Salle-l'Évêque, à Montpellier.
* DURAND DE FONTMAGNE (le baron), au château de Fontmagne, par Castries.
* FABRE jeune (l'abbé), à Poussan.
FABRÈGE (Frédéric), rue Grande, 33, à Montpellier.
* FORTON (le vicomte René de), rue Sainte-Foi, 16, à Montpellier.
GINOUVÈS (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.
* GLAIZE (Charles), architecte, rue Pila-Saint-Gely, à Montpellier.
HOT (l'abbé), curé de Gabian, par Roujan.
LAFARGUE (Camille), ancien membre du conseil général, à Quarante, par Capestang.
MARIOGE, médecin-vétérinaire, route de Toulouse, 8, à Montpellier.
MÉJEAN (l'abbé), curé de Lacoste, par Clermont.
* NOGUIER (Louis), avocat à Béziers.
PAILHES (l'abbé), curé à Albeilhan, par Béziers.
REVILLOUT, professeur de littérature française à la faculté des lettres, rue Saint-Firmin, 14, à Montpellier.
Ricard, secrétaire de la Société archéologique, rue Dauphine, 4, id.
ROUQUET (Adolphe), au château de Gourges, près Lodève.
SAINT-GENIEZ (le marquis de), au château de l'Hermitage, par Servian.
SANCHEZ, délégué de la chambre des bâtiments, rue des Étuves, 9, à Montpellier.
* SICARD (Joseph), rue Montpellieret, 4, à Montpellier.
TOURTOULON (de), à Montpellier.
* VALLAT (Louis), avocat, rue du Cannau, à Montpellier.

Gard.

Inspecteur : * M. l'abbé GAREISO, supérieur du grand séminaire, à Nîmes.

ALÈGRE (Léon), bibliothécaire, à Bagnols.

* BRUGUIER-ROURE (Louis), au Pont-Saint-Esprit.

* DURAND (l'abbé), vicaire à Saint-Baudile, à Nîmes.

* GAREISO (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Nîmes.

GRANET (Albert), à Roquemaure.

LAVILLE (l'abbé de), chanoine, à Chusclan, près Bagnols.

Ardèche.

Inspecteur : M. OLLIER DE MARICHARD.

HÉBRARD (l'abbé), curé de Mélas, par le Theil.

* MARICHARD (Jules Ollier de), à Vallon.

Montravel (le comte Louis de), à Joyeuse.

Lozère.

Inspecteur : M. ROUSSEL, député.

LE FRANC, ingénieur des ponts et chaussées, à Mende.

POLGE (l'abbé), vicaire général, id.

* ROUSSEL (le docteur), id.

17e DIVISION.

BOUCHES-DU-RHONE, VAUCLUSE, VAR, BASSES-ALPES, ALPES-MARITIMES et CORSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE BERLUC PERUSSIS, à Porchères, près Forcalquier.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. DE PAYAN-DUMOULIN, conseiller, à Aix.

BERRIAT, sculpteur, à Aix.

CLAIR (Honoré), président de la Commission archéologique, à Arles.

CLAPPIER (Félix), 1er avocat général, Aix.

FASSIN (Émile), avocat, à Arles.

* GRINDA (Gonzague), architecte, 11, rue Barbaroux, à Marseille.
GUILLIBERT (l'abbé), curé-doyen, aux Martigues.
* HUART, conservateur du musée, à Arles.
KOTHEN, 45, rue Saint-Basile, à Marseille.
* LIEUTAUD, bibliothécaire de la ville, à Marseille.
* MISTRAL-BERNARD, fils, à Saint-Remi.
MONGES (Jules), négociant, rue Lafayette, 2, à Marseille.
MOREL (l'abbé), curé de Saint-Barthélemy, près Marseille.
PAYAN-DUMOULIN (de), conseiller à la Cour d'appel, à Aix.
PENON, directeur du musée Borély, à Marseille.
POUGNET (l'abbé), 2, rue Rougier, à Marseille.
ROLLAND (l'abbé), aumônier du collége Bourbon, à Aix.
ROMAN, photographe, à Arles.
SABATIER, fondeur, rue des Orfévres, 8, à Aix.
SAPORTA (le comte de), à Aix.
SARDOU (Jean-Baptiste), archiviste, rue Cannebière, 14, à Marseille.
SAUM (Auguste), ancien bibliothécaire de Strasbourg, 11, rue de l'Obélisque, à Marseille.
SEYMARD (A), conseiller honoraire, à Aix.
VÉRAN, architecte, à Arles.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. VALÈRE-MARTIN (Joseph-Elz.), à Cavaillon.

ANDRÉ (Constant), à Maubec, par Cavaillon.
BARRÈS, bibliothécaire de la ville de Carpentras.
CHRESTIAN (Henri), directeur du musée cantonal de Sault.
* DELOYE (Auguste), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.
NICOLAS (Hector), conducteur des ponts et chaussées, service spécial du Rhône, à Avignon.
TERRIS (l'abbé Paul), à Carpentras.
* VALÈRE-MARTIN (Joseph-Elz.), à Cavaillon.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, maire de Saint-Maximin.

AUBE (Frédéric), au Luc.
* AUDIFFRET (le comte d'), trésorier-payeur, à Toulon.
BOYER, architecte, à Hyères.
DUPUI (l'abbé), à Saint-Maximin.
GIRAUD (l'abbé Magloire), chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, curé de Saint-Cyr, près Toulon.
OLLIVIER (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles.
* ROSTAN, à Saint-Maximin.
SIGAUD-BRESC (de), avocat à Aups, près Draguignan.

Basses-Alpes.

Inspecteur : M.

BERLUC-PERUSSIS (de), à Porchères, près Forcalquier.
CARBONEL (l'abbé), à Niozelles, près Forcalquier.
HODOUL (l'abbé), curé de Mane, près Forcalquier.
RAMBAUD (l'abbé), à Villeneuve-lès-Volx.
TERRASSON (l'abbé), curé de Forcalquier.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. BRUN, architecte, à Nice.

BAUSSY (Émile), notaire, à Tourettes-de-Vence.
* BLANC (Edmond), à Vence.
BRUN, architecte, rue Saint-Étienne, à Nice.
* CHAMBRUN DE ROSÉMONT (de), avenue de la Gare, 26, à Nice.
GAZAN, colonel d'artillerie, à Antibes.
MOUGINS DE ROQUEFORT, docteur en médecine, à Antibes.
RANDON (Philippe), architecte, à Nice.
RASTOIN-BRÉMOND, 8, rue des Ponchettes, à Nice.
SARDOU (Antoine-Léandre), trésorier de la Société des lettres, sciences et arts, à Nice.

Corse.

Inspecteur : M. KEZIEROWIZ.

KEZIEROWIZ, ingénieur des ponts et chaussées, à Ajaccio.

18e DIVISION.

RHONE, AIN, DROME, ISÈRE, SAVOIE et HAUTES-ALPES.

Inspecteur divisionnaire : * M. MARTIN-DAUSSIGNY, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. DESJARDINS, architecte, à Lyon.

* BENOIST, architecte, 2, quai de Bondi, à Lyon.
CAILLEMER, doyen de la Faculté libre, à Lyon.

* *Chanal de Chizy* (Paul), 11, rue de Jarente, à Lyon.

Conservateur de la bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon.

* Desjardins, architecte, 25, quai de Tilsitt, à Lyon.

Durand de Fontmagne (François), à Fleurieu-sur-Saône, par Fontaine.

Frèrejean (Victor), à Saint-Cyr, près Lyon.

[illegible], 1, rue Sainte-Hélène, à Lyon.

* Martin Daussigny, directeur des musées de la ville, à Lyon.

* [illegible] (A.), architecte, 13, rue Centrale, à Lyon.

Savy (C. Vays), 33, rue du Puits-Gaillot, à Lyon.

Verillot, contrôleur principal des contributions directes, 5, rue de la Reine, à Lyon.

Ain.

Inspecteur : M.

Dumesnil (Révérend), juge de paix, à Meximieux.

Martin (l'abbé), curé de Foissiat, canton de Montrevel, près Bourg.

Drôme.

Inspecteur : * M. Vallentin, juge, à Montélimar.

Nugues (Alphonse), à Romans.

Portroux (du), à Romans.

* Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimar.

Isère.

Inspecteur : * M. Leblanc, bibliothécaire et conservateur du musée, à Vienne.

Bizot (Ernest), architecte, cours Romestang, à Vienne.

Baye (docteur de), place Saint-Maurice, à Vienne.

Dardelet, graveur, à Vienne.

David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel, près la Tour-du-Pin.

* Gariel, conservateur de la bibliothèque, à Grenoble.

Jaillet (l'abbé), curé de Salaise, près Roussillon, arr. de Vienne.

* Leblanc, à Vienne.

Vallier (Gustave), place Saint-André, à Grenoble.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : M.

* Goulain, architecte diocésain, à Gap.

Guilbert (Mgr), évêque de Gap.

Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'école normale, à Gap.

Savoie.

Inspecteur : M.

BELAT, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, à Albertville.

MOSSIÈRE (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

* TURINAZ (Mgr), évêque de Tarentaise, à Moutiers.

19e DIVISION.

COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER et HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. BULLIOT, à Autun.

Côte-d'Or.

Inspecteur : M. BAUDOT, à Dijon.

ARBAUMONT (Jules d'), aux Argentières, près Dijon.

* BAUDOT (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

* BOUDROT (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Beaune.

BRETENIÈRE (Edmond de), id.

DEGRÉ (Pierre), architecte, 36, rue de la Préfecture, à Dijon.

DÉTOURBET, président du Comice agricole, à Vantoux, par Dijon.

DUPARC (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.

LAPÉROUSE (Gustave), à Prusly-sur-Ourse, par Châtillon-sur-Seine.

LIGIER-BELAIR (le comte de), à Nuits.

SUISSE, architecte du département, à Dijon.

VERGNETTE-LAMOTTE (le vicomte de), président de la Société archéologique, à Beaune.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. DE SURIGNY, à Mâcon.

BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

BUGNIOT (l'abbé), aumônier militaire, missionnaire apostolique, id.

* BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), à Préty, par Tournus.

CHEVRIER (Jules), à Châlon-sur-Saône.

ESTERNO (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.

FONTENAY (Harold de), archiviste paléographe, à Autun.

LACROIX père, pharm. à Mâcon.

* MOTTIN DE LA FALCONNIÈRE (Alix), à Charnay, près Mâcon.

* PAILLOUX (le docteur), maire de Saint-Ambreuil, arr. de Châlon-sur-Saône.

SURIGNY (de), à Mâcon.

Allier.

Inspecteur : M. Albert DE BURES, à Moulins.

BAILLEAU (Jh.), médecin, à Pierrefitte-sur-Loire.
* BURES (Albert de), à Moulins.
BOUCHARD, avocat, id.
* CONNY (Mgr de), protonotaire apostolique, à Moulins.
* DADOLE (E.), architecte, à Moulins.
DESROSIERS (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.
* *Dreux-Brézé* (Mgr *de*), évêque de Moulins.
* ESMONOT, architecte du département, à Moulins.
* ESTOILE (le comte de l'), à Moulins.
LA COUTURE (Ernest), à Franchesse, par Bourbon-l'Archambault.
COUTURIER (Lucien), architecte, à Vichy.
MEILLEURAT DES PRUREAUX (Louis), à Moulins.
* MARANS (Léonce de), à Moulins.
* MÉLIN (l'abbé), à Moulins.
MIGNOT (D.-M.), à Chantelle.
Montlaur (le marquis Eugène de), à Chantelle et à Paris, rue du Bac.
QUEYROI, directeur du musée, à Moulins.
SALVERT-BELLENAVES (de), à Bellenaves.
* SAULNIER (Maurice), à Moulins.
TIXIER (Victor), à Saint-Pont.

Haute-Marne.

Inspecteur : M.

* *Guérin* (Mgr), évêque de Langres.
* SOULTRAIT (comte Georges de), trésorier-payeur général, à Chaumont.

20e DIVISION

DOUBS, JURA et HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. ED. CLERC, président honoraire à la Cour d'appel de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : M. Victor BAILLE, architecte, à Besançon.

* CASTAN (A.), conservateur de la bibliothèque publique, à Besançon.
* CLERC (Édouard), président honoraire à la Cour d'appel, à Besançon.
PAULINIER (Mgr), archevêque de Besançon.
* VUILLERET, conservateur du musée, rue Saint-Jean, 11, à Besançon.

Jura.

Inspecteur : * M. CASTAN, correspondant de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque publique de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : M. Jules DE BUYER, à la Chaudeau, près Saint-Loup-lès-Luxeuil.

21e DIVISION.

MEUSE, MEURTHE et MOSELLE, VOSGES et territoire de BELFORT.

Inspecteur divisionnaire : M. le colonel DE MORLET, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : * M. LIÉNARD, secrétaire de la Société Philomathique, à Verdun.

BUVIGNIER (Armand), à Verdun.
HANNION, aumônier du lycée, à Bar-le-Duc.
* LALLOUETTE, peintre, à Juvigny-les-Dames, près Montmédy.
* LIÉNARD, secrétaire de la Société Philomathique, à Verdun.
MOREL (l'abbé), curé de Sampigny.
PETITOT-BELLAVOINE, à Verdun.

Meurthe et Moselle.

Inspecteur : M. HUMBERT, architecte.

DUMAST (baron Guerrier de), correspondant de l'Institut, à Nancy.
HUMBERT (Lucien), architecte, 11, rue Saint-Dizier, à Nancy.
* MORLET (Ch. Gabriel de), colonel du génie en retraite, rue du Manége, 13, à Nancy.

Vosges.

Inspecteur : M.

* BORELLI, sous-préfet, à Mirecourt.

Territoire de Belfort.

Inspecteur : M. POISAT, architecte de la ville, à Belfort.

22e DIVISION.

ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire: M. CHERBONNEAU, à Alger.

Province d'Alger.

CHERBONNEAU, correspondant de l'Institut, inspecteur des écoles musulmanes d'enseignement supérieur, à Alger.

* TRÉMAUX, à Tipaza.

Province de Constantine.

Inspecteur : M. ROGER, conservateur du Musée, à Philippeville.

BOSREDON (de), capitaine au 3e chasseurs, chef du bureau des affaires indigènes, à Tebessa.

DELAPARD (l'abbé), curé de Tebessa.

Alsace-Lorraine.

Inspecteur : M. l'abbé STRAUB, à Strasbourg.

FREY (Henri), à Guebwiller.

DEROBE, architecte, à Metz.

GUERBER (l'abbé V.), curé de Saint-Georges, à Hagueneau.

KLOTZ, architecte de l'OEuvre Notre-Dame, à Strasbourg.

MURY (l'abbé Pantaléon), anc. supérieur du petit séminaire de Strasbourg.

RAUCH, docteur-médecin, à Oberbronn.

RIEHL (l'abbé), curé de Sessenheim.

SPACH (Louis), archiviste en chef de la préfecture de Strasbourg.

STRAUB (l'abbé), secrétaire de l'évêché, président de la Société de conservation des monuments historiques, à Strasbourg.

WOLF (Gustave), juge de paix, à Illkirch, près Strasbourg.

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE.

AUERSWOLD, président de la régence, à Trèves.

AUFSESS (le baron d'), directeur du musée germanique, à Nuremberg.

BAEHR, professeur de l'Université de Heidelberg.

BAYER (A. de), conservateur des monuments historiques, à Carlsruhe.

BRINCKEN (de), conseiller d'État, à Brunswick.

DECTOFF (le comte), à Gœttingen.

FIRMENICH (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

FLORENCOURT (de), directeur du musée d'antiquités, à Trèves.

FORSTER, de plusieurs académies, à Munich.

FURSTEMBERG-STANHEIM (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

GERGENS, secrétaire de la Société archéologique, à Mayence.

HULSH, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

KHREUSER, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cologne.

KIRCHOFER (Théodore), à Stuttgard.

KRIEG DE HOCHFELDEN, aide de camp du grand-duc, à Baden-Baden.

KUGLER, professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, prof. à l'Académie de Berlin.

LINDENSCHMIDT, conservateur du musée de Mayence.

LENHART (F.), sculpteur, à Cologne.

LEUTSCH (Charles-Chrétien de), à Wetzlar.

MARCUS (Gustave), libraire, à Bonn.

MAYENFISCH (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen.

MAYER (F.), à Francfort-sur-Mein.

MESSMER, professeur, conservateur du musée, à Munich.

MONE, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carlsruhe.

MOSLER (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

MULLER (le docteur Charles), à Stuttgard.

NAHUYS (le comte), membre de plusieurs sociétés savantes, à Wiesbaden.

OLFERS (d'), directeur général des musées, à Berlin.

PIPERS, professeur de l'université et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

REICHENSPERGER, conseiller à la cour de cassation, vice-président de la chambre des députés de Berlin, à Berlin.

REIDER, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

SAUSAIL-SOUHAINE (le baron de), à Francfort.

SCHEMAN, professeur au collége royal de Trèves.

SCHENASE, conseiller à la cour de cassation de Berlin.

STIELFRIED (le baron de), grand maître des cérémonies du palais, à Berlin.

STAMPE (de), président du tribunal de Munster.

SCHULTE (l'abbé), doyen de Frekendorf, diocèse de Munster.

URLICHS, professeur directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

WETTER, membre de plusieurs académies, à Mayence.

WITMANN, directeur de la Société archéologique, à Mayence.

WALLERSTEIN (le prince), ancien ministre, à Munich.

WILLEM, directeur de la Société française, à Sinsheim.

ZESTERMANN, professeur, à Leipsig.

ANGLETERRE.

AINSWORTH (le général), à Monnet (Yorkshire).

ALFORT (le Rév.), doyen de Cantorbéry.

BAYLEY (W. H.), à Londres.

BEDFORD (Sa Grâce le duc de), Brighton-Square, à Londres.

BINGHAM (le colonel), juge de paix du comté de Kent, à Rochester.

BINGHAM (Mme), à Rochester.

BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

BROWN (le docteur W. H.), à Londres.

BURGES, architecte, à Londres.

BURKE (Peter), membre de l'Institut des architectes, à Londres.

CLÉMENT (Georges-Edward), à Londres.

COX, à Fordwich, près Cantorbéry.

COX (Mme), à Fordwich, id.

DEVEY, architecte, à Londres.

DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DRUERY (John-Henri), des Antiquaires de Londres, à Norwich.

FRANKS (Auguste W.), directeur de la Société des Antiquaires, à Londres.

FREEMAN, antiquaire, à Londres.

FRY (Miss Katherine), à Plashet, près Stratfort.

GRANT (Mgr), évêque de Southwarth, à Londres.

HARTSHOME (Rév. C. A.), archéologue, à Londres.

JAMES (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich.

KUOCKER (Edward), esq. ancien maire de Douvres, à Castel-Hill.

LARKING, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarch.

MILLIGAM (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton-Valence.

MAYER, à Liverpool.

NICHOLS (John-Gouth), membre de la Société des Antiq. de Londres.

OGYLVY (G.), esq., Museum-Street, 41, à Londres.

ORCERY (John-Henri), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk.

PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

PAGN, ancien maire de Douvres.

Parkers (John), Ashmolean-museum, à Oxford.

RIDEL (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent.

ROACH SMITH, membre de la Société des Antiq., à Woods, près de Rochester.

ROBSON (Edward), architecte, à Durham
RUSSEL (lord Ch.), à Londres.
STIRLING (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels.
STONE (Rév. Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry.
STUART-MENTEAH (Ch.), à Entry-Hill-House-Bath.
STUART-MENTEAH fils, à Entry-Hill-House-Bath.
VAN DER VYNER, docteur-médecin, à Jersey.
YATES, membre de plusieurs sociétés savantes, à Londres.

AUTRICHE.

CZOERNIG (le baron de), président de la commission impériale pour la conservation des monuments, à Vienne.
FORSTER, professeur d'architecture à l'académie des Beaux-Arts, à Vienne.
WIESENFELD, professeur d'architecture à Prague.

BELGIQUE.

S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

ALVIN, préfet honoraire des études, à Bruxelles.
ANDRIES (l'abbé J. O.), chanoine, à Bruges.
BETHUNE (Mgr), chanoine, professeur d'archéologie au grand séminaire, à Bruges.
* BLOMME (Arthur), juge, à Termonde.
BRUYENNE (Justin), architecte, à Tournay.
BURBURE (le chev. Léon de), de l'Académie archéologique, à Anvers.
BUSSCHER (Edmond de), de l'Académie royale, à Gand.
CASTERMAN, colonel du génie, à Bruxelles.
CRAMEN (Victor), industriel, rue de la Bienfaisance, 3, à Bruxelles.
COPPIETERS (le docteur), à Ypres.
DELVIGNE (A.), professeur d'archéologie au séminaire de Malines.
DEVILLIERS (Léopold), président du cercle archéologique, à Mons.
DIEGERICH, professeur à l'Athénée d'Anvers.
DOGNÉE DE VILLERS, à Liége.
DOGNÉE (Eugène), id.
DURLET (F.), à Anvers.
FABRI-ROSSIUS, docteur ès-lettres, à Liége.
GELLHAND DE MERTEN (le baron), numismatiste, à Bruxelles.
GENARD (P.), conservateur des archives, à Anvers.
GRANGAGNAGE, premier président de la cour d'appel, à Liége.
GUILERY, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.
HAGEMANS, membre de la chambre des représentants.
HAMMAN, négociant, à Ostende.
HAULLEVILLE (de), littérateur, à Bruxelles.
HEURARD (Paul), à Bruxelles.

HODY (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 24, à Bruxelles.

HUGUET (l'abbé), à Ath.

JUST (Théodore), conservateur du musée d'antiquités, à Bruxelles.

KERVYN DE LETTENHOVE (le baron), ancien ministre, à Bruxelles.

KESTELOOD, à Gand.

KEYSER (N. de), directeur de l'école des Beaux-Arts, à Anvers.

LE GRAND DE REULANDT, secrétaire de l'Académie archéologique, à Anvers.

LE ROI, professeur d'archéologie à l'université, à Liége.

LIMELETTE, conservateur du musée, à Namur.

MEULEMANS (Auguste), consul général de Nicaragua, à Bruxelles.

MONS (cercle archéologique de la ville de).

MEESTER DE RAVESTEIN (de), ancien ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines.

O'KELLY DE GALWAY (le comte), rue Sans-Souci, 53, à Bruxelles.

OTREPPE DE BOUVETTE (d'), président de l'Institut liégeois, à Liége.

RESPILEUX (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

REUSENS, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain.

RONSE (Edmond), archiviste, à Furnes.

ROULEZ, professeur à l'université de Gand.

SCHOUTEETE DE TERWARENT (le chevalier de), de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Saint-Nicolas de Waess.

SCHUERMANS, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, conseiller à la cour royale de Liége.

SIRET (Ad.), sous-préfet, à Saint-Nicolas.

SMOLIEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

TORFS (Louis), membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

VANDHAME-BERNIER, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller principal, à Gand.

VANDEN-PEERBOOM, ministre d'État, à Bruxelles.

VAN DER HAICHE, rue de Courtrai, 8, à Gand.

VAN DER RUTTE, chanoine, curé-doyen, à Poperinge.

VILIE (Émile de), consul de Belgique, à Quito.

VOUE (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

VRIES (de), ingénieur-directeur des charbonnages de Bonne-Espérance, à Lambusart, par Farciennes, près Charleroi.

WAGENER, professeur à l'université de Gand.

WEALE (James), à Bruges.

ESPAGNE.

LA FUENTE (vicomte de), membre de l'Académie royale de Madrid.

RIPALDA (le comte de), de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid.

SAVEDRA (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Madrid.

ITALIE.

AMARI (Michel), sénateur, à Florence.

BALESTRA (l'abbé Serafino), professeur au séminaire de Côme.

CASTRO (l'abbé Antonio, Damaso di), à Suza.

CONESTABILE (le comte J. C), correspondant de l'Institut de France, à Pérouse.

DELHARME, ingénieur en chef, à Bologne.

FIORELLI, sénateur directeur général des fouilles, à Rome.

GONELLA, à Turin.

LANCIA DI ROLO (le duc Frederico), secrétaire de l'académie des sciences, à Palerme.

LOPEZ (le commandant), ancien conservateur du musée des Antiquités de Parme.

MENABREA (le comte), ancien président du conseil des ministres du roi d'Italie, à Florence.

MINERVINI (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

OUDARE, négociant, à Gênes.

RICOLINI (le docteur), directeur du musée d'antiquités, à Parme.

ROSSI (le commandeur de), à Rome.

SALINAS, professeur d'archéologie a l'Université de Palerme.

SCLOPIS (le comte), président de l'Académie de Turin.

NORVÉGE.

LICHLTÉ (l'abbé), curé catholique de Christiania.

PERSE.

MOHAMMED-HASSAN-KAU (le colonel), secrétaire d'ambassade de Sa Majesté le shah de Perse.

NAZARE-AGA, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Perse, à Paris.

PAYS-BAS.

ALBERDING-THIJM, à Amsterdam.

GELVET (le comte de), à Eslon, près Maestricht.

GILDDENHUIS, ancien négociant, à Rotterdam.

HEZENMANS (J. C.), à Bois-le-Duc.

HEZENMANS (L. C), architecte de la cathédrale, à Bois-le-Duc.

LEEMANS, directeur du musée, à Leyde.

PLEYTE, conservateur du musée d'antiquités, à Leyde.

* STUERS (Victor de), à la Haye.

TEN BRINK, homme de lettres, à la Haye.

PORTUGAL.

Da Silva, architecte du roi, président de la Société royale des architectes civils, correspondant de l'Institut de France, à Lisbonne.

RUSSIE.

Eichwald (d'), conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.

Sternewski, membre de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

Velaminow-Zernow, gentilhomme de la chambre de l'empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

SUISSE.

Cononuau (de), conservateur des archives, à Zurich.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Fazy (Henri), membre du conseil d'état, à Genève.

Gosse fils, à Genève.

Griolet, numismatiste, à Genève.

Keller (le docteur), secrétaire de la Société archéologique, à Zurich.

Scarieber, professeur des sciences auxiliaires historiques, à l'Université de Fribourg.

Sharpes (Edmond), architecte anglais, à Genève.

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1875

RENDU PAR LE TRÉSORIER,

ARRÊTÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ, DANS SA SÉANCE DU 25 AOUT 1876

RECETTES.

Excédant du compte de 1874.	6,043 71
Rente sur l'État.	3,000 »
Cotisations.	8,190 »
Vote du Conseil municipal de Châlons, pour le Congrès archéologique.	600 »
Total.	16,833 71

DÉPENSES.

Frais de recouvrement des cotisations, par la poste, par les banquiers et par les membres correspondants.	443 65
Frais de retour de traites non payées.	144 95
Impressions à Tours, à Caen et à Paris.	5,322 70
A valoir sur les frais généraux du congrès de Châlons-sur-Marne.	500 »
Achat et gravure de médailles.	236 05
Port de lettres, de caisses, de livres et affranchissement de circulaires.	297 35
Frais généraux d'administration et traitement d'employés. .	1,000 »
Location d'appartements à Caen et à Tours, pour le dépôt des livres de la Société	430 »
Traitement des concierges du Pavillon et du musée.	85 »
Souscription à des publications archéologiques.	156 »
Excursions archéologiques dans le midi et dans l'ouest de la France.	1,300 »
A reporter.	9,935 70

ALLOCATIONS.

	Report.	9,935 70
Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. Félix de Chavigny.	Déplacement d'une pierre tombale dans l'église de Saint-Étienne-de-Chinon.	150 »
M. de Laurière.	Réparations à l'église de Saint-Sauveur, de Figeac.	100 »
M. de Glanville.	Réparations à l'église de Saint-Hymer.	100 »
M. de Lussac.	Réparations à l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois.	100 »
M. Richard.	Fouilles dans une crypte de Saint-Maixent	170 »
MM. l'abbé Voisin et Fauconneau-Dufresne.	Restauration du fanal d'Estrées. . .	150 »
Mme la vicomtesse de Quatrebarbes.	Fouilles dans le théâtre romain de Vaas.	100 »
M. Bruguier-Roure.	Restauration des peintures du logis de l'OEuvre du Saint-Esprit.	125 »
M. Joseph de Baye.	Restauration de la crypte de l'église de Baye.	150 »
	Total.	11,010 70

BALANCE.

Recettes.	16,833 70
Dépenses.	11,010 70
Excédant. . .	5,823 06

Caen, le 25 août 1876.

Le Trésorier,

L. Gaugain.

ALLOCATIONS A SOLDER.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. le Dr Noelas.	Fouilles à Saint-Haon-le-Châtel . .	100 »
M. de Bonnefoy.	Somme à la disposition de M. de Bonnefoy, pour fouilles à Amélie-les-Bains.	150 »
M. d'Espinay.	Somme à la disposition de M. d'Espinay.	200 »
M. de Cougny.	Restauration du tabernacle du baptistère de Saint-Mexme, de Chinon. .	100 »
M. Marionneau.	Fouilles dans la Loire-Inférieure . .	100 »
M. Raymond-Bordeaux.	Extraction des blocs des murs gallo-romains d'Évreux.	75 »
M. l'abbé Lezat.	Réparations à l'église de Baragne. . .	200 »
M. de Maricourt.	Fouilles dans l'église de Saint-Gilles, de Montoire.	50 »
M. Liénard.	Fouilles à Verdun.	150 »
M. Vincent-Durand.	Fouilles à Feurs.	50 »
M. Vallier.	Fouilles d'un tumulus près le lac Paladru	60 »
M. Boyer.	Fouilles dans les environs d'Hyères.	100 »
M. l'abbé Delapard.	Consolidation de l'église de Tebessa, ancien temple de Minerve. . . .	200 »
M. Bruguier-Roure.	Subvention pour la conservation des peintures du xve siècle dans le logis de l'OEuvre du Saint-Esprit. . .	42 »
Le R. P. Louis de Gonzague, curé de Conques.	Réparations à l'église de Conques.. .	200 »
M. Octave de Chavigny.	Fouilles du tumulus de Lerné. . .	50 »
M. le curé de Saint-Étienne-de-Chinon.	Réparations à la chape arabe de Saint-Mesme.	100 »
M. Faugère-Dubourg.	Souscription à l'album de Bapteste.	100 »
M. Huart.	Fouilles à Trinquetaille.	150 »
M. Letellier.	Souscription à la Société photographique du Hâvre.	25 »
M. Morel.	Souscription à l'album des cimetières de la Marne.	100 »

M. BERNARD.	Restauration des fresques de l'église de Cazaux.	100 »
M. LE COMTE DE TOULOUSE-LAUTREC.	Nettoyage d'une fresque de l'église de Saint-Maur, à Toulouse.	50 »
M. HUCHER.	Réparations aux vitraux de l'église de Vivoin.	100 »
Somme votée pour l'érection d'un MONUMENT à la mémoire de M. de Caumont, sur une place publique de Bayeux, sa ville natale.		5,000 »

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

AVIS IMPORTANT.

Sur la demande de plusieurs membres de la Société, la question de l'amortissement des cotisations a été mise à l'ordre du jour et résolue affirmativement dans la séance administrative du 25 août 1876. Après avis de M. le trésorier, cet amortissement a été ensuite fixé à *CENT FRANCS*. En conséquence, tous les membres qui voudront se libérer définitivement envers la Société, pourront, dès ce jour, verser la somme indiquée entre les mains de M. E. Gaugain, 18, rue Singer, à Caen.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

XLIIe SESSION

TENUE A CHALONS-SUR-MARNE

EN AOUT 1875



Programme.

1° Quels sont les principaux points du département de la Marne où il a été reconnu des stations ou des ateliers des différentes époques de la pierre?

2° L'époque de la pierre taillée et notamment le type de Saint-Acheul, ainsi que l'époque dite des Cavernes sont-ils représentés par des découvertes faites dans ce département?

3° Les découvertes des différents âges de la pierre y démontrent-elles l'existence de plusieurs populations contemporaines différentes?

Quelles sont les connaissances obtenues sur les mœurs, les coutumes ou les relations de ces populations par l'étude des armes, ustensiles, ornements, roches, silex et coquilles recueillis dans les stations préhistoriques de la Marne?

4° Les découvertes faites dans les stations de la pierre polie du département ont-elles apporté de nouveaux éléments à la critique archéologique sur cette époque, et enrichi par de nouveaux objets le mobilier préhistorique déjà connu?

5° Déterminer les rapports chronologiques et artistiques qui

peuvent exister entre les dolmens et les grottes du groupe de Baye (Coizard, Courjeonnet, Villevenard, etc.).

6° Quels sont les monuments mégalithiques, dolmens, menhirs, cromlechs, etc., reconnus dans le département de la Marne ?

Ces dolmens ont-ils été fouillés, et quels ont été les résultats de ces fouilles.

7° Étudier les nombreux tumuli du département au point de vue de leur époque, de leur destination, de leurs formes et des découvertes qui y ont été faites.

8° Quelles sont les découvertes faites dans le département de la Marne, de cimetières ou d'objets des époques du bronze et du fer ?

Décrire les objets trouvés.

9° A-t-on découvert des objets appartenant aux époques étrusques ou s'en rapprochant ?

10° Signaler les découvertes de gisements archéologiques des époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne faites depuis le Congrès tenu à Reims en 1861.

Relater les lieux plus particulièrement explorés et faire connaître les plus remarquables parmi les objets trouvés.

11° Quelles sont les découvertes de monnaies anciennes, à quelque époque qu'elles appartiennent, faites dans le département de la Marne depuis 1861 ?

Signaler et décrire celles de ces monnaies qui sont remarquables, rares ou inédites, notamment celles qui se rattachent à la numismatique de l'ancienne province de Champagne.

12° Dresser un inventaire critique des sceaux originaux conservés dans les dépôts d'archives de la Marne et en donner autant que possible les dessins.

(On pourrait se borner à une ou plusieurs catégories de familles seigneuriales, de prélats ou de personnes morales dont on possède les sceaux.)

13° A-t-on découvert de nouveaux éléments matériels ou historiques qui puissent servir à déterminer le lieu où se donna la bataille de 451, dans laquelle Attila fut vaincu ?

14° A quelles époques doit-on attribuer les nombreux souterrains de refuge, mardelles et bauves signalés dans le département de la Marne?

Déterminer les lieux où ils existent.

15° Existe-t-il encore dans ce département des restes de voies gauloises?

16° Quelles sont les voies romaines reconnues entièrement ou en partie?

17° Déterminer dans le département de la Marne la limite de la quatrième Lyonnaise et de la seconde Belgique.

18° Étudier l'origine des *Catalauni.*

Était-ce une peuplade indépendante? Si non, les Catalauni dépendent-ils de la *Civitas des Remi* ou de la *Civitas des Lingones?*

19° Étudier la résidence royale de Ponthion en Perthois, son origine, son importance sous les deux premières races.

20° Étudier les organisations communales des *Villes neuves*, fondées en Champagne au XIIe siècle, par des seigneurs laïques ou ecclésiastiques.

(On pourrait se borner soit à une région déterminée dont on étudierait, dans leur variété, toutes les fondations communales, soit au contraire à un type particulier de constitution observé sur toute l'étendue du territoire de la Champagne.)

Les villes neuves de la Champagne offrent-elles habituellement un plan régulier comme les bastides du midi de la France?

21° Étudier les différents patois du département, spécialement sous le rapport étymologique.

22° Quels sont les monuments religieux les plus remarquables du XIe au XVIe siècle, existant dans le département de la Marne? Signaler leurs principaux caractères. A-t-on découvert dans ces monuments des peintures murales, mosaïques, carrelages et sculptures d'un certain intérêt?

23° Existe-t-il dans le département de la Marne des églises antérieures au XIe siècle?

Existe-t-il des églises à date certaine?

Les monuments religieux du diocèse de Châlons offrent-ils des caractères particuliers au point de vue de l'architecture, de la statuaire et de l'ornementation sculpturale ?

24° Signaler les verrières anciennes remarquables, notamment celle du XIIe siècle.

25° Signaler les anciennes cloches des églises du département.

26° Quels sont les objets mobiliers remarquables existant encore dans les églises des villes et des villages?

27° Signaler les retables, statues et tableaux dont la conservation est indispensable, et indiquer les moyens d'assurer cette conservation.

28° Étudier les carrelages émaillés existant dans les églises, les châteaux ou les collections particulières.

29° Architecture militaire de la région, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVe; quelle était la forme des donjons aux époques romane et ogivale?

Décrire les châteaux forts appartenant à ces différentes époques.

30° Quels ont été les établissements des ordres du Temple et de Malte dans le département de la Marne.

31° Décrire et analyser sommairement les cartulaires des établissements religieux et hospitaliers du département, conservés dans les dépôts publics et dans les collections particulières.

32° Les communes de la Marne sont-elles riches en titres anciens?

Citer les chartes et les titres les plus anciens avec leur date et leur objet.

33° Inscriptions lapidaires appartenant à l'époque gallo-romaine.

Nota. Une médaille d'argent sera décernée, s'il y a lieu, à l'auteur du recueil complet des inscriptions gallo-romaines de la troisième division archéologique, comprenant les départements de la Marne et de Seine-et-Marne.

34° Inscriptions lapidaires depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la révolution de 1789.

Liste alphabétique des adhérents au Congrès archéologique de Châlons.

MM.

Aubertin, notaire à Châlons.

Aubrion, médecin au Gault.

Amaury de Caix de Saint-Aymour (vicomte), directeur du Musée archéologique, à Paris.

Andrault, pasteur, à Châlons.

Appert (l'abbé), curé archiprêtre d'Epernay.

Aumignon (aîné), vétérinaire, à Châlons.

Aumignon, médecin, à Ville-sur-Tourbe.

Arnoult (l'abbé), chanoine honoraire.

Berthemy, inspecteur des Contributions directes, à Châlons.

Bertrand, juge au Tribunal de Châlons.

Blanchet, curé de Boursault.

Boissonnet (général), président du Conseil général, à Sézanne.

Boitel (l'abbé), chanoine titulaire de la cathédrale de Châlons.

Bonvallet-Robin, cultivateur, à Châlons.

Boucquemont, adjoint au maire de Châlons.

Bourdon, conseiller municipal, à Châlons.

Brisson, boulanger, à Châlons.

Brunet, directeur des lignes télégraphiques, à Châlons.

Brunette, architecte, à Reims.

Caquot (l'abbé), curé de Chouilly.

Cara de Vaux (le baron), ancien magistrat, à Rieux.

Chapuzot (l'abbé), aumônier à Epernay.

Charpentier, René, à Châlons.

Ch. de Cazenove, négociant, à Avize.

Cisternes de Veilles, au château de Dommartin-la-Planchette.

Coquillard, banquier, à Epernay.

Cuqu, Armand, négociant, à Tours-sur-Marne.

Collin Ernest, architecte, à Châlons.

Dagonet, Émile, négociant, à Châlons.

De Baye (l'abbé), aumônier militaire, à Châlons.
D'Aubilly (le baron), conseiller général.
De Felcourt, membre du Conseil général.
De Felcourt, Julien, maire de Maisons.
Delacroix, docteur, à Châlons.
Derevoge, conseiller général.
Desrousseaux E., conseiller général.
Dunkin, John-Alfred, et sa sœur Miss Dunkin.
Duchâteaux, membre du Conseil général, à Reims.
Deschiens, Eugène, de la Société des Sciences de Vitry.
Duguet, Pascal, propriétaire, à Châlons.
H. de Gourcy (le comte), à Chaltrait-sur-Montmort.
De Jailly, colonel, directeur d'artillerie, à Châlons.
De la Contamine, percepteur de Recy.
De la Chauvinière, capitaine de frégate, à Montmort.
De la Barre-Duparq, ingénieur en chef, à Châlons.
De Pinteville-Cernon (baron), à Cernon.
De Riocour (le comte), conseiller général, à Vitry-la-Ville.
De Serres (le comte), géologue, à Paris.
De Saint-Laumer, maire de Chartres.
De Vivès, à la Blandinerie, par Orbais.
De Wyts, chef d'escadron d'état-major, à Châlons.
Fresson (l'abbé), vicaire à Notre-Dame de Châlons.
Fourdrignier, receveur des Contributions indirectes à Ville-en-Tardenois.
Froussard, contrôleur des Contributions directes, à Châlons.
Fréminet-Debart, à Châlons.
Galice, Octave, à Epernay.
Galot, architecte, à Châlons.
Garnier, Alphonse (l'abbé), à Palis (Aube).
Gérard, négociant en vins, à Saint-Amand.
Gillet, bibliothécaire de la ville de Châlons.
Giraut, docteur-médecin, à Loisy-sur-Marne.
Godard, ancien notaire, à Châlons.
Godfrin, Alfred, docteur, à Clermont-en-Argonne (Meuse).
Gréau, Julien, président de la Société Académique de l'Aube.

Grosjean, médecin, à Montmirail.
Hatat, ancien architecte du département, à Châlons.
Jacquier, président de la Société des Sciences de Vitry.
Jacquinot, docteur, à Sauvigny-les-Bois (Nièvre).
Janson, curé de Colligny.
Jaunaux, maître d'hôtel, à Châlons.
Joppé, ancien notaire, à Somsois.
Lagille, Emile, cultivateur, à Poix.
Lamoureux, Adolphe, propriétaire, à Châlons.
Lasserre, avocat, à Reims.
Lagoguey, principal du collége, à Châlons.
Laplatte, notaire, à Sézanne.
Lefèvre-Failly, directeur de la Compagnie de la Marne.
Leloup, directeur de l'École Normale, à Châlons.
Lemaire, contrôleur principal des Contributions directes, à Châlons.
Lemaire, conseiller de préfecture de la Marne.
Lequeux, Alfred, banquier, conseiller d'arrondissement, à Châlons.
Lescuyer, licencié en droit, secrétaire particulier de M. le Préfet.
Lucot (l'abbé), supérieur de la maison des prêtres auxiliaires.
Lucotte, correspondant de la Société d'agriculture de la Marne, à Avize.
Machelard, directeur de l'enregistrement, à Châlons.
Marcilly, inspecteur des forêts, à Châlons.
Martin, rédacteur du *Journal de la Marne.*
Martin, T., imprimeur, à Châlons.
Masson-Omriet, propriétaire, à Châlons.
Ménager, conseiller d'arrondissement, à Pogny.
Menuel (l'abbé), aumônier à l'asile de Châlons.
Millet, directeur des Contributions directes.
Molard (l'abbé), directeur du Grand Séminaire de Châlons.
Morel, notaire, à Châlons.
Neymarck, Alfred, banquier, à Paris.
Pâris, Henri, vice-président de l'Académie de Reims.
Pâris, Paulin, membre de l'Institut de France.
Perrier, Charles, ancien député, à Epernay.

Perrier, E., membre de l'Assemblée nationale.
Perrier, Louis, avocat, à Epernay.
Perrier, Paul, négociant, à Châlons.
Pestre, G., architecte, membre de la Société de Vitry.
Piérart, archéologue-historien, à Saint-Maur, près Paris.
Pollet, trésorier-payeur général, à Lyon.
Plicot, docteur et maire, à Fère-Champenoise.
Ponsart, conseiller général, membre de l'Institut des provinces, à Omay.
Quinchez, receveur des finances, à Epernay.
Remy, ancien notaire, membre des Sociétés de Reims et de Châlons, à Reims.
Renard, juge au Tribunal de Châlons.
Richard, docteur, à Châlons.
Rivière, greffier en chef du Tribunal de Châlons.
Roussel (l'abbé), supérieur du Grand Séminaire de Châlons.
Royer-Collard, Paul, avocat, à Paris.
Salle, médecin, à Châlons.
Sarrazin, pharmacien, à Montmirail.
Sauville (T. de), ancien sous-préfet, à Versailles.
Simon, chef d'escadron, à Fismes.
Simon Emile, notaire, à Courtisols.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Thomas, sous-préfet d'Epernay.
Thuveny, pharmacien, à Châlons.
Titon, docteur, à Châlons.
Vagny, architecte, à Châlons.
Varnier, professeur au collége de Châlons.
Vast, Louis, docteur, vice-président, à Vitry.
Vétault, architecte du département, à Châlons.
Virlet, colonel en retraite, officier de la Légion d'honneur, à Châlons.
Wme Nassau-Molesurrth, à Spotland, Roxhdule (Angleterre).
Da Sylva, architecte du roi de Portugal.

SÉANCE D'OUVERTURE, 23 AOUT 1875.

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR MEIGNAN, ÉVÊQUE DE CHALONS.

Siégent au bureau, MM. le baron de Vaufreland, préfet de la Marne, Boissonnet, président du Conseil général, Faure, maire de Châlons, l'abbé Deschamps, vicaire général, Jules Garinet, conseiller de préfecture honoraire, Nicaise, président de la Société académique de la Marne, H. Pâris, vice-président de l'Académie de Reims, Boucquemont, adjoint au maire de Châlons, Peigné-Delacour, de Cougny, directeur de la Société française d'Archéologie.

Secrétaires généraux : MM. Émile Perrier et Charles Givelet.

M. de Dion remplit les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte par le discours suivant de Mgr Meignan.

MESSIEURS,

Appelé par votre bienveillance à présider la séance d'ouverture du Congrès archéologique de France, je tiens à dire que j'apprécie très-haut l'honneur qui m'est fait ; et, ce qui me touche particulièrement, c'est que cet honneur s'adresse à la religion, dont je suis ici le premier représentant.

J'accepte cet hommage rendu à Dieu ; et il ne me surprend pas de la part d'une société d'archéologues et de savants aussi distingués, qui ont admiré si souvent, dans nos cathédrales gothiques, l'inspiration créatrice de l'idée chrétienne et la fécondité de l'inspiration catholique.

Dans vos courses infatigables, Messieurs, tantôt présents sur un point de la France, tantôt sur un autre, vous avez décrit nos superbes cathédrales, vous les avez célébrées dans leur ensemble et analysées dans leur détail. Rien de vraiment beau ne vous échappe; et, grâce à vous, plus d'un chef-d'œuvre de l'art chrétien a été restauré, conservé et sauvé.

Les archives de nos départements, ces épaves précieuses échappées à la submersion du temps et à la destruction des révolutions, vous ont fait comprendre mieux qu'à d'autres combien l'influence du christianisme a été heureuse et salutaire en France pour les progrès de ses mœurs et de ses lois, à ce point qu'un grand historien qui, dans sa vie, ne fut jamais étranger au Congrès archéologique de France, et put être considéré comme l'un de ses membres, M. Guizot, a pu dire : *Les évêques ont fait la France pièce à pièce, comme les abeilles font leur ruche.*

Les questions qui seront traitées dans votre Congrès auront, cette année, un intérêt très-élevé; mais, il faut le reconnaître aussi, plusieurs d'entre elles entrent dans des voies peu frayées, où, vous le savez, la présomption et la témérité se sont déjà plusieurs fois égarées. Je pense toujours, et vous pensez aussi que les plus grandes lumières que nous ayons sur les origines de l'homme se trouvent là où sont consignées les plus vieilles archives de l'humanité, dans la Bible.

Aussi, Messieurs, je n'en doute pas, en traitant des questions qni côtoyent nos croyances religieuses, vous éviterez de les offenser. Nous savons toute la liberté qu'il faut laisser à la science, aux géologues, et aussi à nos nouveaux Champollion, interprètes des hiéroglyphes préhistoriques. Nous ne transformons pas les questions chronologiques ou géologiques en questions de foi : cependant,

je crois interpréter les sentiments des présidents et directeurs du Congrès, en disant que tout disposés que nous sommes à écouter avec intérêt toutes les opinions, parce qu'elles seront toutes de bonne foi, les conclusions, quelles qu'elles soient, prises par les orateurs dans ces matières délicates et difficiles, n'auront d'autre autorité que leur autorité personnelle. Le Congrès ne fait que recueillir les observations et constater les découvertes.

Et maintenant, vous tous étrangers à notre cité et devenus nos hôtes, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue. Vous êtes ici dans le chef-lieu d'un département qui compte parmi les plus riches de la France, en dépit de toutes les appréciations de ceux qui ne le connaissent pas. J'ajoute que vous êtes dans le pays le plus archéologique du monde, au milieu des plaines gracieuses de la Champagne, qui, bien différentes des plaines de l'Europe centrale, n'offrent nulle part de monotonie, mais bien plutôt, par les ondulations d'un terrain semé de bouquets de verdure, l'image d'une mer houleuse, qu'une volonté toute-puissante aurait fixée dans cet état pour le plaisir des yeux. L'homme a toujours aimé à habiter ce pays qui, dans ses horizons lointains, ses étages de collines superposées, ses espaces immenses, offre un souvenir de l'Orient, souvenir qu'un artiste aimerait à peindre sur sa toile. L'homme primitif aimait à s'asseoir sur une colline crayeuse, que n'encombraient pas les épaisses forêts qu'il rencontrait partout dans les Gaules, et je me représente avec plaisir l'homme préhistorique de la vallée du Petit-Morin, creusant sa grotte dans la déclivité de la colline, et ayant derrière lui et au-dessus de sa tête des bois très-pénétrables pour la chasse, et les eaux alors très-profondes et très-limpides de l'étang de Saint-Gond, pour jeter l'hameçon et jouir du plaisir de la pêche. Les Gaulois, les

Celtes, les Romains avaient en Champagne leurs sentiers et leurs routes, leurs traditions et leurs écoles; et presque partout, en Champagne, on retrouve des traces de leur vie et de leur industrie.

Que de questions, Messieurs, nous nous sommes posées en présence des grottes de Coizard et de Courjonnet! Qui a construit ce fameux camp dit d'Attila? Quelles armées a-t-il abritées dans sa forte enceinte? Quelle est l'origine de nos plus vieux villages et de nos plus vieux châteaux? D'où nous viennent tant de locutions et de mots d'un langage moitié romain, moitié celtique?

Messieurs, ce sera votre honneur de répondre à toutes les questions que nous n'avons pu résoudre, à toutes les difficultés que nous n'avons pas éclaircies, à toutes les ignorances que nous n'avons pu combler; et il y aura longtemps que vous aurez quitté notre cité hospitalière, que Châlons redira les solutions que vous aurez proposées et les lumières dont vous aurez éclairé les problèmes qui, avant vous, nous avaient paru impénétrables dans leur obscurité: comme les dieux d'Homère au ciel de l'Olympe, vous laisserez dans notre ciel de Champagne un sillon lumineux, qui demeurera longtemps après que vous nous aurez quittés.

M. Faure, maire de la ville de Châlons, prend ensuite la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue au nom de la ville de Châlons. L'administration municipale éprouve la plus vive satisfaction de pouvoir vous offrir l'hospitalité dans cet hôtel de ville, et c'est un grand

honneur pour notre cité d'avoir été choisie comme lieu de rendez-vous, par tant de savants distingués, dont quelques-uns sont venus de si loin. Au nom de tous mes concitoyens, je vous remercie, Messieurs, de votre présence dans nos murs.

Il y a tout juste vingt ans que se tenait ici même un congrès archéologique, et je ne puis songer à cette réunion sans que me revienne à la mémoire le souvenir de celui qui était l'initiateur de ces fécondes assises de la science.

Vous avez connu mieux que moi, Messieurs, l'illustre M. de Caumont, et il serait superflu de rappeler tous les services qu'il a rendus au pays, grâce aux institutions qu'il a créées. Fondateur, dès 1836, des congrès scientifiques de France, puis de la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques, de l'Institut des provinces, du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, et d'autres associations s'occupant de sciences naturelles, n'a-t-il pas consacré sa vie à organiser et à inspirer, sur tous les points de la France, ces réunions scientifiques, archéologiques, agricoles, dont véritablement il était l'âme ?

Dans cette salle, où M. de Caumont, en 1855, a dirigé les travaux du Congrès archéologique de Châlons-sur-Marne, il me semble le voir s'effaçant en quelque sorte, se tenant presque toujours à l'écart, abandonnant à d'autres l'honneur d'occuper le fauteuil ou d'être assis au bureau, n'ayant qu'une préoccupation, celle de placer en pleine lumière les membres de l'assemblée, dont les recherches ou les études lui paraissaient devoir être encouragées. M. de Caumont ne craignait pas de laisser toutes les opinions se produire librement, il n'intervenait dans la discussion que pour redresser doucement une

erreur, pour élucider en peu de mots un point difficilement intelligible pour les auditeurs, ou pour donner à la séance un peu plus d'animation lorsqu'elle en manquait ; quand il prenait la parole, c'était afin de traiter, *ex professo,* vous savez avec quel talent, une question du programme qu'aucun autre n'avait osé aborder. Ceux qui ont suivi ces intéressants débats, n'ont pas oublié ce savoir-vivre parfait, cette gracieuse courtoisie qui laissaient dans l'esprit de tous les assistants une si agréable impression.

Il m'eût été difficile ici, Messieurs, de ne point rendre hommage à un homme éminent, dont le souvenir pourtant n'a pas besoin d'être évoqué, car je suis certain qu'il plane constamment au-dessus de vous.

Notre ville et ses environs vous offriront de nombreux sujets d'études et, quoique beaucoup de nos monuments aient déjà été l'objet de notices remarquables, on peut encore puiser dans cette abondante mine d'observations. En examinant en ce moment les belles photographies qui nous sont présentées par l'un de vous, et qui sont le résultat de longs voyages et d'investigations réitérées, en considérant ces remarquables dessins, vous pourrez faire d'heureux rapprochements ou de curieuses comparaisons. Je n'ai pas besoin de vous dire que pendant votre séjour parmi nous, notre bibliothèque et notre musée vous sont ouverts ; déjà vous êtes avertis que d'autres collections vous attendent ; aucune visite ne vous causera plus de satisfaction que celles des riches trésors dus aux recherches patientes, et souvent fructueuses, d'un de nos concitoyens, M. Morel, dont la modestie et la complaisance égalent l'expérience, le savoir et l'habileté.

Vous voyez, Messieurs, que ce Congrès s'ouvre sous les plus favorables auspices. Vous aurez toutes facilités de

vous livrer à vos études de prédilection, à ces études charmantes que Cicéron semble indiquer lorsqu'il dit, comme s'il s'agissait de vous : *Hæc studia adolescentiam alunt, senectutem oblectant, secundas res ornant, adversis perfugium, ac solatium præbent, delectant domi, non impediunt foris, pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur.*

Et de même que l'orateur latin, je puis bien ajouter, en terminant, que si ces connaissances sont trop élevées pour que tous nous puissions avoir le bonheur de les atteindre et d'en apprécier le charme, nous aurons au moins aujourd'hui le plaisir de les pouvoir admirer dans ceux qui les possèdent (1).

Après M. le maire de Châlons, M. de Cougny s'exprime ainsi :

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Il y a vingt ans, la Société française d'Archéologie a tenu, dans cette ville, une de ses sessions annuelles, et elle y revient de nouveau aujourd'hui, heureuse d'inaugurer ses travaux sous le bienveillant patronage de Votre Grandeur, et de se retrouver dans ce beau pays, si riche en monuments de tous les âges, depuis l'époque de la pierre jusqu'à la Renaissance.

Quelque féconde et bien remplie qu'ait été la session de 1855, de nombreuses et intéressantes questions restent encore à élucider, comme le prouve l'important programme soumis aux délibérations du Congrès.

(1) *Quod si ipsi hæc neque attingere, neque sensu nostro gustare possemus, tamen ea mirari deberemus, etiam cum in aliis videremus.* (CICERON, *pro Archiâ poetâ.*)

Depuis vingt ans, des découvertes du plus haut intérêt, faites dans le département, ont agrandi le domaine de la science, lui ont ouvert de nouveaux champs d'études, et ont fourni des éléments nouveaux à la grande enquête historique et archéologique que notre Société poursuit chaque année dans ses assises nomades, avec l'aide des savants qui lui font l'honneur de répondre à son appel.

Pour ne parler que des découvertes les plus récentes, je citerai celles qu'ont amenées les fouilles si heureuses et si habilement dirigées de notre confrère, M. Morel, dans dix-huit cimetières gaulois, gallo-romains et mérovingiens, d'où sont sortis tant d'objets rares et curieux, notamment l'épée de la première époque du fer, dont la poignée représente, croit-on, le Teutatès celtique, et le char gaulois, accompagné d'une magnifique épée à fourreau de bronze, d'une œnochoë et d'une coupe étrusque, la première, si je ne me trompe, qui ait été rencontrée en France.

Notre savant collègue, M. Nicaise, président de la Société des sciences et arts, a exploré, en compagnie de M. Morel, le puits funéraire de Tours-sur-Marne, type unique jusqu'à ce jour de ce mode de sépulture dans ce département. Il a fouillé le tumulus de Hancourt et deux ateliers de la pierre polie, par lui découverts, et dont les produits sont venus enrichir sa curieuse collection, si gracieusement ouverte aux membres du Congrès archéologique.

Enfin, notre jeune et sympathique confrère, M. Joseph de Baye, a eu l'heureuse fortune de mettre au jour, et le talent d'explorer avec le plus brillant succès, cette nombreuse série d'hypogées de la vallée du Petit-Morin, dont la découverte a fait une si vive sensation dans le monde de

la science; ces grottes, si curieuses, où gisaient depuis trente siècles et plus les ossements des premiers habitants de ce noble pays des Catalauni, dont le nom, disent les linguistes, signifie *joyeux au combat*. Ils étaient là couchés dans le repos de la mort, ces guerriers des premiers âges, entourés de leurs armes de chasse et de guerre, et des divers instruments qui avaient été à leur usage, nous révélant ainsi leur croyance à une autre vie; tradition conservée vivace, bien qu'obscurcie, depuis le jour où une solennelle promesse suivit la chute et la condamnation du premier homme dans le jardin d'Eden. Sur le tuf qui forme les parois de ces chambres funéraires, M. de Baye a retrouvé les premières ébauches de cet art qui, grandissant et se développant à travers les siècles, s'épanouit plus tard sous l'inspiration du génie chrétien, dans ces magnifiques monuments qui font notre admiration, et dans le plus beau d'entre tous, le joyau de cette province, la royale basilique de Reims.

Je viens de parler de monuments; n'oublions pas, Messieurs, que l'archéologie mununumentale est, avant tout et par-dessus tout, le but offert par M. de Caumont, de vénérée mémoire, aux études des membres de la Société dont il fut le fondateur. Cette noble branche de l'art est ici représentée par des édifices de premier ordre. Pour être fidèles aux traditions que nous a laissées notre illustre maître, nous leur donnerons une place dans le programme de nos explorations. Toutes les églises de Châlons seront par nous successivement visitées et étudiées, et principalement votre belle cathédrale, Monseigneur, dont j'admirais hier le caractère à la fois gracieux et sévère, malgré les reprises et les restaurations qu'elle a eu à subir à diverses époques.

Je ne veux pas, en prolongeant cette allocution, user

d'un temps qui sera bien plus utilement employé à la discussion des questions de notre programme. Avant de terminer, toutefois, je tiens à acquitter une dette de reconnaissance, au nom de la Société française d'Archéologie, dont je suis heureux d'être ici l'interprète, en remerciant tous ceux qui, à un titre quelconque, ont bien voulu nous prêter leur concours, soit pour l'organisation, soit pour la tenue de ce Congrès.

A Votre Grandeur revient tout d'abord, Monseigneur, l'expression de notre respectueuse gratitude, pour l'honneur que vous nous avez fait en venant présider à l'inauguration de nos travaux et diriger la discussion qui va s'ouvrir sur des questions qui ont été, de la part de Votre Grandeur, l'objet des plus sérieuses et des plus savantes études.

L'administration municipale de cette ville a bien voulu offrir au Congrès une généreuse hospitalité, et mettre à notre disposition cette belle salle où nous sommes en ce moment réunis; qu'elle en reçoive nos plus sincères remercîments.

Merci encore à la Société des Sciences et Arts de la Marne, à son digne président, qui nous ont prêté un si cordial et si actif concours pour la rédaction de notre programme et pour la solution des questions qui y sont posées.

Merci enfin à vous, mes chers et dévoués collègues, qui, en votre qualité de secrétaires généraux et de trésorier du Congrès, avez préparé et organisé cette session, dont le succès, je le dis avec bonheur, est désormais assuré. Six mois durant, vous fûtes à la peine, soyez aujourd'hui à l'honneur.

Ce discours terminé, M. Émile Perrier, secrétaire général, communique les excuses de M. le général Douay,

retenu au loin par les besoins du service, ainsi que celles de M. le comte de Mellet, que la maladie a empêché de se rendre au Congrès.

Puis la Société compte ses morts illustres, plus nombreux cette année que jamais : Mgr Losana, évêque de Biella, en Italie ; M. Bovy, ancien maire de Marseille ; M. Savy, père, président de la Société d'agriculture de la Marne ; M. le docteur Cattois ; M. de Blois ; M. l'abbé Cochet, surtout, dont le nom reste attaché aux plus brillantes découvertes.

M. le secrétaire général fait ensuite connaître, en quelques mots, les ouvrages offerts au Congrès. En voici la liste :

De M. Auguste Denis :

1° *Recherches historiques sur la petite ville de Suippes. — Notes et documents inédits.*

2° *Essai sur la numismatique de la Champagne, représentée aujourd'hui par le département de la Marne.*

De M. John E. Price F. S. T., honorary secretary of the London, and Middlesex archeological Society :

Roman antiquities illustrated by remains recently discovered on the site of the nationál safe deposite company's premiser, Mansion-House, London.

De M. C. Roach Smith :

The rural Life of the Shakespeare.

De M. Alfred John Dunkin, de Dartfort, Kent :

43 brochures, intitulées : *Mines archéologiques, pour l'histoire de Kent.—Radulphi, abbatis de Coggeshal, opera quæ supersunt, curante Alfredo Johanne Dunkin.* 1852.

De M. de Cougny :

1° *Excursion en Poitou et en Touraine ; Lettre à M. de Caumont.*

2° Un volume du *Bulletin monumental* (1874).

3° Un volume, compte-rendu des séances générales du *Congrès archéologique* tenu à Châteauroux, en 1873.

De M. le chevalier J. da Silva :

Deux livraisons du *Bulletin des architectes et des archéologues de l'association royale portugaise*. Lisbonne, 1874 et 1875.

M. Lebeuf, ancien habitant du département, envoie d'Avranches une caisse d'objets antiques, recueillis dans la Marne : une brique, trouvée au Mont-Aimé, portant l'inscription TAPRONIA, et divers autres objets gaulois avec des inscriptions en caractères inconnus, etc.

Enfin M. Morel offre le premier fascicule de l'album qui résume toutes ses recherches dans le département de la Marne.

La parole est ensuite donnée à M. Nicaise sur la première question du programme, ainsi conçue :

Quels sont les principaux points du département de la Marne où il a été reconnu des stations ou des ateliers des différentes époques de la pierre ?

MESSIEURS,

Le département de la Marne, qui possède de nombreux gisements de silex pyromaque, devrait montrer à l'observateur beaucoup de stations ou ateliers des époques de la pierre.

Jusqu'aujourd'hui cependant, bien que les trouvailles isolées y soient très-nombreuses, on n'y a découvert que peu de stations ou d'ateliers, et ces gisements appar-

tiennent tous à l'époque de la pierre polie. On a trouvé cependant aussi çà et là un certain nombre d'instruments datant d'une époque antérieure, tels que des haches du type de Saint-Acheul.

Nous mentionnerons, et par ordre d'importance, les nombreuses grottes de la vallée du Petit-Morin, taillées dans la craie; celles de Saran, découvertes déjà au nombre de trois, taillées également dans la craie, et situées à l'est, sur le coteau de ce nom, près d'Épernay.

M. Isidore Godart a déjà donné communication de cette dernière découverte au Congrès tenu à Châlons-sur-Marne en 1855.

La grotte de Mizy, située près du Port-à-Binson, et que nous appellerons grotte-dolmen, car elle forme une véritable *cella* construite avec des blocs de silex meulière.

Les mémoires de la Société d'agriculture de la Marne, année 1861, ont donné sur ce gisement, qui constituait un ossuaire, une étude dont M. le docteur Remy, de Mareuil-le-Port, est l'auteur.

Mentionnons aussi les puits-sépultures de Tours-sur-Marne, type inconnu pour l'époque de la pierre, et que nous allons étudier avec vous.

Un puits de cette nature a été découvert par les travaux exécutés pour l'établissement du chemin d'Orléans à Châlons, dans le flanc d'un coteau situé près du village de Coolus.

Un des ouvriers, témoins de cette découverte, m'a fait connaître qu'au fond de ce puits, dont il avait pu constater la forme, se trouvait une tête de sanglier munie de ses défenses, et des pierres polies de différentes formes et couleurs. Tous ces objets ont été jetés aux déblais. Comme ceux de Tours-sur-Marne, ce puits était en forme de silo.

Les ateliers de la pierre découverts jusqu'aujourd'hui dans le département sont :

1° L'atelier de la Vieille-Andecy, situé non loin des grottes de Coizard, près de l'emplacement occupé autrefois par l'abbaye de la Vieille-Andecy.

Cet atelier, découvert par M. Joseph de Baye, lui a fourni un nombre considérable d'instruments ébauchés et de rejets de fabrication. Il y a trouvé aussi, nous le croyons du moins, un certain nombre d'instruments terminés.

2° L'atelier découvert par M. le docteur Aubrion, à Villeneuve-lès-Charleville, à vingt kilomètres de Sézannes. Ce gisement, a donné à son inventeur de nombreux instruments à tout état de fabrication, et quelques vestiges d'une époque antérieure, notamment deux pointes du type de Moustiers.

M. de Mellet a trouvé aussi aux environs de la Charmoye un atelier qui a fourni de nombreux objets à sa collection.

« J'ai trouvé ici à Chaltrait, m'écrivait M. le comte de Mellet, à la date du 5 octobre 1873, deux admirables types de haches de Saint-Acheul, et à deux kilomètres et demi d'ici, entre Chaltrait et la Charmoye, je suis tombé sur un champ de trois cents mètres en carré qui fut le lieu d'un atelier de l'âge de la pierre polie, et où j'ai recueilli plusieurs miliers de rebuts de racloirs, haches, flèches, en mauvais état. »

Nous avons nous-même découvert au pied du Mont-Aimé, à la base du versant qui regarde le coteau de la Madeleine, les vestiges d'un atelier considérable. Mais, malgré de longues et minutieuses investigations, nous n'avons pu, dans un espace de cinq cents mètres carrés au moins, trouver autre chose que des rejets de fabrication. Tous ces débris sont en silex, d'un noir souvent

grisâtre, et que nous croyons avoir plus spécialement pour gisement la montagne de Vertus.

Nous avons été plus heureux sur le territoire de Somme-Vesle, village situé, comme son nom l'indique, a la source de la Vesle.

A deux kilomètres environ de ce point et vers le sud, s'élève, au milieu d'une plaine largement ondulée, un mamelon aux pentes assez rapides et qui n'est lui-même que l'extrémité d'un long coteau.

Ce lieu est appelé le Bois-Bréan; une partie de sa surface est inculte; l'autre partie est occupée par des terres en culture et par des plantations de sapins.

Sur le sommet de ce monticule, à son pied et sur ses versants, nous avons rencontré un grand nombre d'instruments, fragmentés pour la plupart, tels que haches, flèches, couteaux, grattoirs. Ils sont tous en silex noir et fortement recouverts d'une patine blanche. Il faut une certaine habitude pour les distinguer sur le terrain des fragments de craie auxquels ils se trouvent mêlés.

On rencontre fréquemment çà et là dans notre département et à fleur du sol d'assez nombreux gisements de silex taillé.

Ils doivent être abondants autour de ces coteaux qui portent le nom de « la Montagne de Reims » et qui recèlent de belles carrières de silex pyromaque exploitées aux époques les plus anciennes, puisque M. Édouard Dupont a trouvé en Belgique, dans des gisements de l'époque du renne, les grottes de la Lesse, des couteaux en silex champenois.

M. Joseph de Baye demande à faire quelques observations au mémoire de M. Nicaise.

La grotte de Saran, dit-il, est représentée comme

appartenant à l'âge de la pierre polie. Cependant il est difficile d'en donner une appréciation certaine, puisqu'elle a été non pas fouillée, mais saccagée. En outre, il y a, en l'absence d'observations sûres en faveur de l'âge de la pierre polie, une indication qui milite dans un sens contraire. Il a été trouvé un grain de collier en verre bleu. Ce fait indique incontestablement une époque postérieure.

A l'occasion des silex recueillis par M. Aubrion, il a été fait mention de l'âge du renne. Il est dangereux de rattacher certains types à l'âge du renne. Car ces formes particulières de silex recueillis à la surface du sol ne peuvent être datées. Ce qui est caractéristique de l'âge du renne, c'est la forme. Or les ossements du renne font complétement défaut.

Les flèches à tranchant transversal ont été signalées comme propres aux stations préhistoriques de la Champagne. Le fait trouve sa contradiction dans les observations qui ont été faites dans d'autres pays. On trouve des flèches de ce genre en Scanie, dans le Danemark, en Norwége, en Belgique et sur plusieurs points de la France. Les savants du Nord les avaient étudiées longtemps auparavant. C'est, il est vrai, à l'occasion de mes découvertes que les archéologues français s'en sont occupés; mais la priorité appartient aux savants du Nord. Quant à l'usage comme projectile, il n'y a pas lieu d'en douter. Sur une momie égyptienne, dont M. Chabas m'a entretenu, on voit cette flèche entre les mains d'un chasseur qui la brandit. La vertèbre humaine percée d'un de ces silex est une attestation qui témoigne de son emploi.

M. Buvigner de Verdun demande à son tour la parole.

Il ne se serait pas, dit-il, permis de faire une observation sur le travail si intéressant de l'honorable M. Nicaise, s'il n'avait paru émettre un léger doute sur

la position ou le mode de sépulture des esclaves, indiqués par M. Liénard, dans le puits de Cumières. M. Buvigner n'a eu le temps d'aller voir ni ce puits, ni l'habitation voisine, pendant les quelques jours où les travaux des chemins de fer de la vallée de la Meuse les avaient mis à découvert ; mais M. Ruelle, l'ingénieur qui dirigeait ces travaux, lui a communiqué des plans très-détaillés et très-soignés, donnant exactement les mêmes indications (1).

Il ajoute que cette habitation préhistorique se trouvait dans un lieu dit : *la Cave*. On ne trouve dans la contrée aucune autre trace de construction. Il serait très-curieux que ce nom se soit perpétué, depuis l'âge de la pierre, jusqu'à nos jours.

D'après la citation faite par M. Nicaise, la hache emmanchée serait encastrée dans un humerus de cheval. M. Buvigner pense que cet os est au contraire un fragment de bois de cerf ou de renne. Il ne peut préciser, ce tronçon étant à peu près poli à la surface. Mais il n'appartient pas à un os creux. Il est plein, et dans le fond de l'alvéole qui reçoit la hache, on remarque la texture poreuse des bois de ruminant.

M. de Baye a parlé de haches et de flèches quaternaires trouvées à la surface du sol. On a trouvé aussi des haches dans une partie du département très-éloignée de Baye. En travaillant à la carte géologique de la Marne, M. Buvigner a eu occasion d'étudier un phénomène plus ancien peut-être que l'existence de l'homme. C'est un changement survenu dans le cours d'un grand nombre de rivières ou de ruisseaux qui se déversaient dans un grand lac, entre

(1) Le doute auquel M. Buvigner fait ici allusion, n'émane point de M. Nicaise, mais de M. Bertrand, directeur du musée de Saint-Germain, cité par M. Nicaise dans son mémoire sur les puits-sépultures de Tours-sur-Marne. (Voyez plus loin, page 27.)

Saint-Dizier et Vitry. Là se réunissaient la Marne, la Blaise, la Saulx, la Chée, l'Ornain, l'Aisne, l'Ante, etc. En recherchant les limites de cet ancien lac, tracées par les galets, de natures différentes, qu'y amenaient ces affluents, en marquant sur la carte la séparation des dépôts de graviers et des marnes crayeuses sur lesquelles ils reposent, M. Buvigner a recueilli, en moins d'une heure, trois haches en silex poli recouvertes d'une patine de cacholong. Il n'a pas eu depuis occasion de rechercher si ces haches provenaient des dépôts de graviers parmi lesquels elles avaient été rencontrées, ou bien si elles s'étaient trouvées accidentellement à la surface du sol à proximité de ces graviers.

M. Nicaise répond aux observations qui viennent de lui être faites :

Il rappelle que la flèche à tranchant transversal, bien que répandue partout, se rencontre en Champagne, en plus grand nombre que les flèches des autres types.

Il pense qu'on peut déterminer un gisement du renne, sans trouver de débris de cet animal. Il cite les grottes de Menton, où on n'a pas trouvé le renne, et cependant, les archéologues reconnaissent que ce gisement est bien de l'époque du renne, et le rattachent à la civilisation de la grotte de la Madeleine.

M. Nicaise dit qu'il n'a d'ailleurs vu la collection de M. Aubrion, que par des dessins indiquant seulement la forme générale de ces instruments, et qu'il laisse à M. Aubrion la responsabilité des appréciations de son mémoire.

Sur la demande de M. de Baye, les questions 2, 3, 4, 5, 6 et 7, sont réservées pour la séance qui doit se tenir le jeudi, 26 août, au château de Baye.

La parole est alors donnée à M. Nicaise, sur la huitième question.

Quelles sont les découvertes faites dans le département de la Marne, de cimetières ou d'objets des époques du bronze ou du fer?

Messieurs,

Le département de la Marne, déjà si fécond en découvertes de l'époque de la pierre polie, vient encore de nous révéler un nouveau type de sépultures préhistoriques.

Nous connaissions déjà les grottes de la vallée du Petit-Morin et de Saran, taillées dans la craie; la grotte de Mizy, qui se rapproche du type des dolmens, car elle ressemble par sa forme et les matériaux employés à son organisation à la cella d'un dolmen ; aujourd'hui je viens vous entretenir des puits-sépultures de Tours-sur-Marne.

Cette découverte se produit d'ailleurs fort à propos, pour appuyer une autre trouvaille faite, il y a peu de temps, dans le département de la Meuse, par M. Liénard, de Verdun, membre correspondant du comité des travaux historiques, nous voulons parler du puits-sépulture de Cumières.

M. Alexandre Bertrand, le conservateur du musée de Saint-Germain, s'exprimait ainsi, dans la *Revue des Sociétés savantes*, au sujet de la sépulture de Cumières :

« Le mode de sépulture, doit attirer davantage notre attention. Il s'agirait en effet, si les observations ont été bien faites, non d'un dolmen d'hypogée, ce qui est certain; mais, ce qui est moins évident, d'un véritable puits

funéraire de 1m50 de diamètre maximun, sur 1m60 de profondeur, puits creusé dans le sable ou le gravier quaternaire de la contrée.

« Malheureusement, M. Liénard n'a été averti que trop tard, et n'a pu étudier la sépulture qu'après coup ; je n'oserais donc affirmer la forme par trop régulière peut-être que notre correspondânt donne à son puits. C'est toutefois un renseignement dont il est bon de prendre note ; quelle que soit la forme de la sépulture de Cumières, il est intéressant de constater là un mode d'ensevelissement dont nous ne connaissions jusqu'ici aucun exemple en Gaule appartenant à des âges reculés. »

M. Alexandre Bertrand vient de décrire en quelques mots nos sépultures de Tours-sur-Marne : nous pouvons affirmer que ce mode d'inhumation est maintenant tout à fait reconnu par cette découverte et acquis à l'archéologie préhistorique.

Le village de Tours-sur-Marne est situé à vingt-deux kilomètres au nord-ouest de Châlons, sur les bords de la Marne, et du canal latéral de la Marne au Rhin, qui traversent là tous deux une verdoyante vallée.

Les coteaux crayeux qui, de ce côté, délimitaient le cours de la Marne aux temps quaternaires, lorsque ses eaux recouvraient toute la vallée, et qui, sur sa rive droite, dominent son cours depuis Vraux jusqu'à Mareuil-sur-Ay, se relèvent peu à peu après un léger abaissement, en aval de Tours-sur-Marne, et, à 400 mètres de ce village, atteignent une altitude de 10 mètres environ. C'est dans ce coteau, orienté au sud-ouest, qu'ont été découverts les puits-sépultures.

Déjà, lors de l'établissement du canal latéral de la Marne au Rhin, les travaux exécutés dans le but d'abattre une partie de ce coteau, avaient mis au jour quelques-unes de

ces sépultures. Mais les objets et les ossements qu'elles renfermaient, avaient été pour la plupart jetés dans les déblais. Pourtant quelques-uns d'entre eux, remarquables par leurs formes, avaient attiré l'attention des ouvriers et des conducteurs de travaux. C'est ainsi que deux belles pointes de lances et un couteau, qui mesure 21 centimètres de longueur, furent sauvés de l'oubli; nous décrirons tout à l'heure ces remarquables instruments.

On trouva à peu près au même emplacement, mais dans une couche supérieure de déblais, des haches en bronze et des monnaies à l'effigie de Tétricus.

Ces découvertes étaient déjà presque oubliées, lorsque plus de trente années après, M. Armand, propriétaire de la belle usine de Meunerie, placée en aval du pont de Tours-sur-Marne, entre la rivière et le canal latéral, entendit parler de ces découvertes et fouilla les pentes du coteau, dont partie avait été abattue par des travaux antérieurs. Il trouva successivement cinq puits funéraires qui donnèrent de nombreux ossements et un mobilier fort intéressant de l'époque de la pierre polie.

M. Armand attira généreusement l'attention de M. Morel et la mienne sur ces gisements, et nous convia à y découvrir un nouveau puits. Après quelques essais infructueux, nous tombâmes rapidement sur une nouvelle sépulture inexplorée, moins riche cependant, en objets de l'époque de la pierre, mais excessivement abondante en ossements, car nous n'évaluons pas à moins de quarante les squelettes d'hommes, de femmes et d'enfants qu'elle renfermait.

Les puits-sépultures de Tours-sur-Marne, creusé dans cette terre mélangée de craie et de sable, qui recouvre le coteau sur une épaisseur de 2 à 3 mètres, ont l'aspect d'une bouteille de forme circulaire, aplatie et au col

allongé. Cette forme est facile à constater, car les travaux de recherches étant exécutés dans le flanc du coteau, laissent parfaitement entrevoir la coupe de ces puits funéraires, dont l'entrée était seulement accessible à des créatures de petite taille et de faible corpulence, si l'on en juge par les dimensions restreintes du conduit de descente, large de 50 à 60 centimètres.

A 1^{m}50 ou 2 mètres du sol, le puits s'élargit brusquement et donne naissance à une excavation circulaire, où reposent sous la forme d'un magma compacte de terre noirâtre et d'ossements qui cède assez facilement sous la pioche, les restes de l'antique population qui vécut sur ce point de notre département.

Les grottes découvertes et explorées par M. Armand, sont au nombre de cinq, ce qui, en ajoutant celle trouvée par nous, porte à six le nombre de ces sépultures. Nous allons maintenant, Messieurs, nous livrer à un examen sommaire de leur contenu.

Le puits fouillé par nous ne nous a point donné de haches, mais M. Armand en a extrait trente-quatre des cinq sépultures explorées par lui. Parmi elles, trente sont en silex de différentes natures, deux autres nous paraissent être en jadeite, car nous n'avons pu en déterminer la matière avec certitude; une autre est en roche schisteuse. (Collection Armand, Morel et Nicaise.)

Joignons à cette nomenclature trois marteaux-haches, *nuclei* de forme allongée, à pointes égales et qui devaient s'emmancher par leur milieu. (Collection Armand.)

Les haches en silex, trouvées par M. Armand, ont presque toutes une patine ou cacholong, plus ou moins accusé; on y rencontre toutes les formes particulières à l'époque de la pierre polie dans notre région, depuis la hache courte de forme légèrement ovoïde, jusqu'à la

hache longue et aplatie, qui se rapproche par son aspect des instruments danois, et la hache étroite appelée ciseau-hache. Un instrument de cette dernière variété offre cette particularité, qu'on en a par le choc détaché un couteau qui a été trouvé près de son nucléus, sur lequel il s'imbrique exactement. On voit nettement, au point de départ de ce couteau, l'encoche de taille caractéristique du procédé employé pour l'éclatement. (Collection Morel.)

Ces haches sont longues de 6 à 14 centimètres, sur une longueur, au tranchant, de 4 à 6 centimètres.

Il a été extrait des sépultures une cinquantaine de couteaux de toutes formes avec deux et trois plans de taille sur leur partie supérieure. Ces couteaux sont tous en silex pyromaque de la montagne de Reims. Cependant, nous avons trouvé dans la grotte, fouillée par nous, un éclat de couteau en silex de Pruilly placé près du cou de l'un des squelettes. (Collection Auguste Nicaise.)

La provenance de cet objet indique que, comme on l'a déjà souvent observé, les produits de cet important atelier étaient exportés au loin.

Nous ajouterons à cette catégorie d'instruments un joli couteau scie, en silex pyromaque transparent, long de 4 centimètres et demi, large de 2 centimètres et demi, et dans toute sa fraîcheur de taille. Tandis qu'un côté a été retaillé en dents très-fines, l'autre côté laisse voir un tranchant aussi vif que celui d'un instrument d'acier.

Nous devons également signaler un couteau-scie assez finement retaillé sur les bords. (Collection Armand.)

Les pointes de lance ne sont pas nombreuses dans les puits funéraires de Tours-sur-Marne. Il n'en a été trouvé que deux de forme irrégulièrement ovalaire, l'une longue de 7 centimètres et demi, et l'autre de 8 centimètres. Ces

deux armes sont retaillées le long des tranchants latéraux, et leurs surfaces présentent des retouches. (Collections Armand et Morel.)

Devons-nous ranger dans la même catégorie les deux belles pointes de lance trouvées au même lieu dans les déblais du canal latéral de la Marne au Rhin, et qui mesurent l'une 16 centimètres, l'autre 15 centimètres de longueur. Sont-ce des poignards ou des pointes de lance? Elles sont terminées à leur base par un talon d'emmanchement, et leur pointe, par une habileté de taille, est renforcée de manière à lui donner une forme presque ronde et par conséquent plus résistante. (Collection Morel.)

Une de leurs faces est unie, tandis que les deux autres ont subi des retouches sur le rebord. Elles rappellent ainsi certaines armes trouvées dans les dolmens et les longs barrows de l'Angleterre.

Ces instruments ont d'autant plus vivement attiré notre attention, que des pièces similaires, mais les surpassant par la beauté de la matière et de la taille, ont été découvertes par MM. Louis Lartet et Chaplain du Parc, dans la grotte d'Uruthy. Les explorateurs de ce riche gisement ont rencontré à sa base les ossements du lion et du renne, des dents gravées de l'ours des cavernes, puis, dans les couches supérieures, des œuvres qui paraissent inaugurer l'ère de la pierre polie.

Dans cette dernière couche, a été trouvée la belle pointe de lance ou poignard, finement retouchée sur les deux plans de sa surface supérieure, avec talon à la base pour faciliter l'emmanchement, et semblable par sa forme aux deux instruments de Tours-sur-Marne.

Il existe dans la collection Hay, au British muséum, un poignard en silex triangulaire de la même forme que ceux trouvés à Tours-sur-Marne. Cette œuvre a été décou-

verte en Égypte, enchâssée dans un manche en bois, et M. de Mortillet a déjà signalé un poignard ou pointe de lance semblable, extrait d'une grotte du département de la Marne. On doit donc plutôt ranger ces armes dans la catégorie des poignards.

Il a été trouvé dans le même gisement un long couteau retaillé en scie et mesurant 21 centimètres de longueur; il est malheureusement brisé en deux morceaux à peu près égaux. Cet instrument se termine par une extrémité de forme aplatie et largement arrondie. Il est retouché sur les bords et tout le long de l'arête médiane qui divise ses deux plans de la face supérieure.

Les puits funéraires ont fourni de nombreuses flèches à tranchant transversal, soixante-dix environ, de dimensions variant de 4 à 1 centimètre de longueur, tandis qu'ils ne nous ont donné que deux spécimens de flèches à pointe d'une forme ovalaire allongée et retouchée à petits coups. (Collection Armand.)

Dans les sépultures de la Marne, à l'époque de la pierre polie, et à quelque genre qu'elles appartiennent, on ne retrouve donc, à de rares exceptions près, que la flèche à tranchant transversal. Ce type, qui a été rencontré sur plusieurs points en France et en Europe, notamment en Scanie, où on le trouve en abondance, est donc plus commun dans notre région que la flèche à pointe.

Or, on ne peut admettre, et cela d'après les trouvailles faites dans les puits-sépultures de Tours-sur-Marne, ainsi que dans les grottes de la vallée du Petit-Morin, que les quelques flèches à pointe de différents types qui y ont été rencontrées aient constitué tout l'armement des nombreux individus ensevelis dans ces hypogées.

Si la flèche à tranchant transversal avait été un outil, un instrument, pourquoi le rencontrer toujours avec des

cadavres. Il devait sembler plus noble à ces peuples de donner au guerrier ses armes pour compagnes de la tombe, ainsi que l'ont fait avant eux les populations de l'époque du renne ou des cavernes, comme le prouvent surtout les sépultures solutréennes, et comme l'ont fait plus tard les civilisations des époques du bronze, gauloise, gallo-romaine et franque.

Pour nous, la présence d'une flèche à tranchant transversal, engagée dans une vertèbre trouvée dans la vallée du Petit-Morin, nous paraissait déjà une preuve d'une certaine force en faveur de l'opinion qui en fait une arme, bien que les adversaires de cette idée répondissent qu'on peut tuer aussi bien avec certains outils qu'avec des armes; mais pour nous, et nous le répétons, la preuve la plus puissante en faveur de l'opinion qui voit une arme dans la flèche à tranchant transversal, c'est qu'on ne trouve qu'un petit nombre d'autres flèches dans les sépultures de l'âge de la pierre polie de notre département, dans lesquelles reposent certainement des populations guerrières, puisque, à cette époque surtout, la guerre et la chasse ont été deux des grandes nécessités humaines.

On n'a rencontré que deux grattoirs dans les puits funéraires de Tours-sur-Marne. L'un de ces instruments présente un type commun à toutes les stations de la pierre, l'autre est un éclat de hache polie. (Collection Armand.) L'absence de ces instruments vient encore confirmer ce que nous disions tout à l'heure au sujet des flèches à tranchant transversal, c'est qu'on trouve surtout dans les sépultures de cette époque des armes telles que haches, flèches, couteaux, et plus rarement des outils.

Les objets en os consistent en trois flacons organisés avec une partie d'un os long d'animal, obturé d'une manière fixe d'un côté par un bouchon de même nature, et

de l'autre par un obturateur en os également, mais mobile. Ces flacons étaient destinés, on le suppose, à renfermer l'ocre et le fer oligiste dont les populations de cette époque se servaient pour se peindre différentes parties du corps. On a trouvé des objets de même nature dans quelques stations de l'âge du renne, et certains d'entre eux laissaient encore apercevoir des traces de la matière colorante qu'ils renfermaient. (Collection Armand.)

Un des objets les plus intéressants consiste dans une hache emmanchée dans une matière osseuse que nous croyons être un fragment de bois de cerf, et qui constitue l'unique organe de l'emmanchure, car la hache traverse ce manche en formant avec lui un angle droit. (Collection Armand.) Le manche n'est représenté, dans cette trouvaille, que par un morceau formant le tiers environ de son volume total.

Nous croyons ce type d'instrument très-rare à l'époque de la pierre polie. La palafitte de Concise a fourni une emmanchure composée d'un seul morceau de bois de cerf, dont l'andouiller forme le manche, et la partie basilaire renferme l'alvéole destinée à contenir l'extrémité de l'instrument. La collection de M. Morel montre également une emmanchure du même type, trouvée près de Saint-Martin-sur-le-Pré (Marne). Nous possédons nous-même, dans notre collection, une emmanchure du même type, remarquable par ses dimensions et par son travail, trouvée dans les alluvions de la rivière d'Aire, ainsi qu'un manche complet semblable à celui de Tours-sur-Marne, mais beaucoup plus rare encore, car il est de l'époque quaternaire. Il a été trouvé sous huit mètres d'alluvions quaternaires dans une balastière aux portes de Châlons.

De petites plaques en os, de forme ovale, et percées de

deux trous, qui constituent sans doute des amulettes ou des pendants d'oreille, ont été trouvées avec des grains de collier en calcaire et avec des coquilles. La couche supérieure de la grotte d'Uruthy renfermait aussi de petites plaques en os de même nature, percées de deux trous, mais de forme ronde.

A Tours-sur-Marne, de petites rondelles en calcaire, taillées et percées, semblables à celles rencontrées dans les grottes de la vallée du Petit-Morin et dans d'autres gisements de la même époque, composaient un collier qui avait probablement, comme pièce du milieu, une coquille de cardium, percée d'un trou à son extrémité et trouvée dans la même sépulture en compagnie d'une petite plaque en matière schisteuse, percée aussi de deux trous, et qui rappelle ces polissoirs à main, de forme légèrement circulaire, trouvés dans les grottes du Petit-Morin et dans la sépulture de Mizy. (Collection Armand.)

A ces ornements primitifs, nous ajouterons une pendeloque en forme de hachette, percée d'un trou à son extrémité supérieure et taillée dans une coquille d'Unio ou moule de rivière. (Collection Morel.)

On n'a découvert aucun vase entier, ni même aucun fragment important d'un même vase, à l'exception pourtant d'un biberon trouvé intact par M. Armand près des ossements d'un enfant. Ce petit vase est le seul peut-être de cette forme et de cet usage découvert jusqu'aujourd'hui dans un gisement de cette époque. Ce biberon est d'une forme irrégulièrement circulaire ; on y distingue encore l'empreinte des doigts qui l'ont modelé. Sa hauteur est de 4 centimètres et demi, sa largeur, à l'orifice, de 6 centimètres, et à la base de 5 centimètres. Il est muni latéralement d'un ajutage de forme conique s'abaissant légèrement et d'une longueur de 2 centimètres.

Après deux jours passés à explorer le puits funéraire fouillé par nous, M. Morel et moi, nous pensions être en présence d'un gisement où le métal était complétement inconnu, lorsque, vers le soir et sous les derniers coups de pioche, se dégagea et vint rouler sous l'œil exercé de mon collègue un petit grain de collier en bronze revêtu d'une gangue terreuse.

Cet humble morceau de métal valait pour nous mieux qu'un poëme, car il servait à dater d'une manière plus précise le gisement que nous venions d'explorer et ceux découverts avant nous par M. Armand. Comme pour compléter cette notion, une pelletée de terre nous apportait immédiatement après lui un fragment de radius et une portion de côte colorés de cette teinte verte qui dénote le contact prolongé du bronze oxidé et indique le port d'un collier ou d'un bracelet. (Collection Morel.)

Cet objet est formé tout simplement d'une lamelle de bronze, repliée sur elle-même. Il n'était probablement pas seul dans cette sépulture, et d'autres auront sans doute échappé à nos investigations. Les populations qui se servaient de la flèche à tranchant transversal ont donc pu apercevoir déjà l'aurore de l'ère des métaux. Le bronze apparait d'abord dans les gisements de la pierre polie, et surtout dans les dolmens, sous la forme d'objets de parure et en très-petite quantité; plus tard, en devenant plus abondant, il fournira la matière destinée à fabriquer des armes et enfin des ustensiles et des outils.

Nous pouvons donc, Messieurs, classer les puits-sépultures de Tours-sur-Marne dans cette période où les populations de la pierre polie commençaient, par leurs relations avec des races plus avancées en industrie, à se procurer des fragments de ce rare et précieux métal, et à cette époque de transition caractérisée par les dolmens.

Il nous reste maintenant à vous entretenir des ossements que renfermait ce gisement.

La couche archéologique, c'est-à-dire celle dans laquelle sont placés les ossements et le mobilier de ces sépultures, est située en moyenne de 2m30 à 2m60 au-dessous du niveau du sol, c'est-à-dire de l'entrée supérieure du puits. Elle est composée d'une terre noirâtre, mélangée de grains calcaires. Cet humus est dû probablement à la décomposition des cadavres.

La pression du terrain supérieur et sa légère humidité ont formé de cette couche une sorte de magma d'ossements et de terre qui offre quelque résistance à la pioche.

Le puits fouillé par nous renfermait au moins quarante squelettes, hommes, femmes et enfants, car nous en avons extrait quarante crânes environ, fragmentés pour la plus grande partie ; et cependant cette quantité de cadavres était renfermée ou plutôt pressée dans un espace de forme circulaire de 3 mètres de diamètre environ sur une hauteur de 70 centimètres au point le plus élevé.

N'oublions pas de mentionner l'existence, dans l'intérieur et à la base de chaque puits, d'une ou deux galeries creusées dans le sol, véritables terriers par lesquels une mince créature pouvait seule s'introduire en rampant comme un reptile. Pensant que ces étroits conduits communiquaient peut-être avec une autre sépulture, M. Armand en fit agrandir un de manière à pouvoir pénétrer jusqu'à son extrémité.

Nous la rencontrâmes à 3 mètres environ de l'orifice. Au milieu de cette galerie existait un espace un peu plus large et de forme à peu près circulaire, qui permettait à l'individu engagé dans ce couloir de se retourner pour en sortir le visage en avant. Cette galerie ne nous offrit de vestiges d'aucune sorte.

Nous n'avons remarqué sur aucun des crânes l'enlèvement de ces rondelles osseuses trouvées dans d'autres gisements de la pierre polie, et qui attirent, depuis quelque temps, l'attention des savants. On ne sait point encore si on doit voir dans cette pratique une opération chirurgicale destinée à la cure ou au soulagement d'une maladie, ou bien une mutilation opérée dans un but religieux. Mais il est certain qu'elle a été en vigueur jusqu'à l'époque gauloise, car la collection de M. Morel renferme deux plaques osseuses, l'une de forme ronde et percée de deux trous, l'autre en forme de trèfle percée de trois trous et trouvées toutes deux dans des cimetières gaulois.

En revanche, nous avons observé sur quelques ossements différents cas de traumatisme, tels que la réduction de la fracture d'un radius et d'une clavicule.

En voyant sur plusieurs de ces crânes des impressions assez profondes, semblables à des cicatrices provenant d'une blessure faite par un instrument tranchant, nous avions pensé tout d'abord qu'elles pouvaient être les traces d'une lutte dans laquelle la hache de pierre aurait joué un rôle meurtrier; mais un examen plus attentif nous a démontré que ces impressions avaient été faites après la mort du sujet. Nous en avons conclu qu'elles étaient l'œuvre des racines des sapins plantés sur le sommet du coteau, et dont les radicelles se développant fortement dans l'humus qui renfermait les ossements avaient étreint violemment ces derniers.

Les cinq grottes fouillées par M. Armand ont donné chacune en moyenne vingt squelettes, ce qui porterait environ à cent cinquante le nombre des individus renfermés dans les sépultures de Tours-sur-Marne.

Aucun des squelettes, du moins dans le puits exploré par nous, n'avait conservé, dans ses différentes parties, la

position anatomique. A mesure que nous avançions dans notre œuvre d'exhumation, les crânes s'offraient à nous groupés par trois, quatre, cinq, et dans une promiscuité singulière avec les ossements des autres parties du corps; c'est ainsi que nous avons retrouvé des phalanges de doigts du pied presque dans la bouche de quelques-uns des squelettes. Les cadavres auraient-ils donc été déposés les pieds de l'un voisins de la tête de l'autre?

Si ce n'était l'humus carastéristique de la décomposition des corps, ce désordre ferait supposer que cette sépulture ne serait qu'un ossuaire, où les ossements auraient été apportés en masse. La grotte de Misy offrait ce caractère d'ossuaire bien accusé, car les ossements y étaient rangés avec un ordre parfait, par couches, et les têtes surmontant cet ensemble.

Dans les grottes de la vallée du Petit-Morin, les ossements ont été trouvés au contraire dans leur position anatomique, ce qui indique une inhumation de cadavres avec leurs chairs dans un ordre préconçu.

On n'a trouvé dans les sépultures de Tours-sur-Marne, aucun ossement qui puisse nous renseigner sur la faune de cette région à cette époque, si ce n'est une tête de renard ou de chien de petite taille.

Une étude sommaire des crânes extraits par nous et placés dans la collection de M. Morel et dans la mienne, nous fait penser que nous nous trouvons en présence de ce type, rencontré par M. Dupont, dans l'ossuaire de Furfooz, vallée de la Lesse, en Belgique; type retrouvé par M. Hamy dans Seine-et-Oise, dans le Nord de la France, et qui aurait persisté dans l'Est depuis l'âge du renne jusqu'à l'époque du bronze, notamment dans la vallée de la Meuse, où M. Liénard l'a retrouvé dans le puits funéraire de Cumières.

Ce type s'écarte peu de la sous-dolichocéphalie et de la sous-brachycéphalie. Il est le plus souvent orthognate. La partie antérieure du crâne médiocrement élévée et développée, tandis que la partie postérieure est beaucoup plus proéminente et plus large ; ce dernier caractère tend à incliner le plan cerebelleux ; la face est courte, les arcades sourcillières saillantes, ainsi que les bosses pariétales, ce qui donne parfois au crâne un aspect subpentagonal.

Tels sont, Messieurs, les résultats obtenus par les fouilles exécutées dans les puits funéraires de Tours-sur-Marne. Ainsi que nous le disions plus haut, cette découverte revêt une réelle importance, puisqu'elle apporte à l'archéologie préhistorique un type de sépulture inconnu jusqu'aujourd'hui, ainsi que de nouveaux éléments d'érudition et de critique à l'étude des races qui vécurent sur notre sol dans ces époques lointaines.

M. Nicaise communique ensuite une

Note sur une hache de bronze trouvée dans les alluvions de la Marne.

MESSIEURS,

Il a été trouvé, il y a deux ans, dans les alluvions de la Marne, à une profondeur de 2^{m}60 environ, une hache en bronze de forme carrée, mais dont l'entrée de la douille est circulaire. Cette hache possède un anneau latéral et se rattache à un type souvent rencontré en France.

Je n'aurais pas l'honneur de vous entretenir de cette

trouvaille si elle n'offrait pas un ensemble de particularités intéressantes qui peuvent servir à déterminer sûrement l'usage de ces instruments encore contesté aujourd'hui par quelques archéologues.

La hache que je vous signale est longue de 11 centimètres, et large, à son tranchant, de 4 centimètres. Elle a beaucoup servi; son tranchant, rebattu et élargi, est maintenant de forme irrégulière, c'est-à-dire qu'il est plus usé et moins affilé depuis son milieu jusqu'à son extrémité opposée au côté de la douille, auquel est fixé l'anneau latéral. Nous verrons tout à l'heure quel parti nous tirerons de ce caractère pour déterminer le mode d'emmanchement, et par conséquent l'usage de cet instrument.

De plus, cette hache possède encore, engagée dans sa douille, d'où elle peut être facilement extraite, l'extrémité d'un manche en bois, que nous croyons être du chêne.

Quelques archéologues ont contesté que ces instruments fussent des haches, en se fondant sur ce que la douille se prolongeait si avant dans l'intérieur, qu'il ne restait plus assez de place pour en aiguiser le tranchant.

Mais M. de Mortillet a fait justice de cette objection en répondant que le tranchant ne se donnait pas par l'aiguisage, mais par le martelage.

On a voulu voir aussi dans les haches de cette forme des armes de jet.

C'est ainsi qu'un archéologue belge, M. Bermans, tend à prouver, dans un mémoire, que les haches de bronze de moyenne dimension étaient des armes de jet, semblables à la *catéia* des anciens, et, dans une lettre, dont M. de Cougny a donné un extrait dans le *Bulletin monumental*, M. le colonel Prévost lui écrivait :

« Il y a bien longtemps que j'ai eu l'idée d'assimiler la prétendue hache celtique à la *catéia* et d'en faire une arme de jet, mais à la condition que ce fût une sorte de flèche lancée par un arc, pour les plus petites, et par une machine balistique pour les plus grandes, que l'arme fut de bronze ou de pierre.

« M. Prévost, ajoute M. de Cougny, me donnait en cet endroit le dessin d'une flèche telle qu'il la comprend, armée à son extrémité d'une prétendue hache celtique, fixée à la hampe au moyen d'une ligature passant dans le petit anneau qui se trouve au-dessous de l'orifice de la douille, puis il ajoutait :

« Dans une arme ainsi faite, le centre de gravité est près de la tête qui doit frapper, le reste est en bois léger, terminé par des pennes qui assurent la direction de l'arme pendant tout le temps du trajet. On plaçait cette flèche sur l'arc, de manière à ce que ce tranchant fût à peu près horizontal. L'anneau facilitait une ligature plus solide pour relier le bronze au bois.

« On dut souvent préférer une tête en forme de tranche à une pointe de flèche, surtout aux époques où on ne savait pas encore assez bien tremper et écrouir le cuivre pour avoir des pointes de métal suffisamment résistantes.

« Pour les très-grosses haches de pierre ou de métal, je crois que c'étaient de véritables haches, et il n'est pas difficile d'empêcher un mode d'emmanchement convenable pour les éviter de tourner au moment du choc. »

La hache que nous avons l'honneur de vous présenter se placerait, par ses dimensions moyennes, dans la classe des instruments lancés avec le bras ou avec une machine balistique, si l'on en croit M. Bermans et le colonel Prévost, tandis qu'au contraire il résulte de son état d'usure, qu'elle a servi comme hache munie d'un manche coudé.

En effet, lorsqu'on frappe avec une hache emmanchée dans ces conditions, c'est toujours plutôt la moitié inférieure du tranchant qui supporte le choc, en s'usant et en se déformant, et la hache en question présente ce caractère bien évident. Elle n'a donc point servi comme arme de jet.

On s'est demandé souvent si l'anneau latéral de ces instruments, qui servait, au moyen d'une ligature, à rattacher la hache au manche, était placé en dessus ou en dessous, lorsque le manche était fixé à la hache.

Celle que nous présentons indique, par son tranchant usé dans la partie opposée au côté de la douille, où est fixé l'anneau latéral, que cet anneau était tourné en dessus, et on peut voir là un usage général et non un mode particulier au propriétaire de cet instrument, qui était aussi une arme.

On n'explique pas encore d'une manière satisfaisante et certaine l'usage des petites hachettes en bronze. Beaucoup d'archéologues ont pensé jusqu'aujourd'hui qu'elles étaient des armes votives, destinées à empêcher d'inutiliser des instruments de plus grande taille à une époque où le bronze était rare et d'un prix élevé.

Mais, récemment, M. Lebeuf, l'heureux fouilleur du cimetière des Crons de Bergères (Marne), et qui habite maintenant Avranches, a signalé douze petites hachettes découvertes dans le département de la Manche.

Onze d'entre elles n'ont servi à aucun usage qui consistât à tailler ou à frapper, car on remarque au tranchant ce qu'on appelle la bavure du moule ; la douzième seulement montre, par la disposition de son tranchant et l'usure de la partie de l'instrument qui l'avoisine, que cette arme a été rebattue et a servi à trancher.

Il est regrettable que ce tranchant ait disparu, car,

d'après son état d'usure et le point où elle se serait manifestée, il eût été facile de constater de quelle manière on s'en était servi.

La hache que nous venons de vous présenter, donne, du moins pour celles de dimensions moyennes, des notions certaines sur l'usage de ces instruments.

Sur la onzième question :

Quelles sont les découvertes de monnaies, à quelque époque qu'elles appartiennent, faites dans le département de la Marne depuis 1861? — Signaler et décrire celles de ces monnaies qui sont remarquables, rares ou inédites, notamment celles qui se rattachent à la numismatique de l'ancienne province de Champagne.

La parole est à M. Buvignier, qui demande si on possède dans la Marne des documents sur le traité monétaire, qui a dû intervenir entre Albéron de Chicey, évêque de Verdun, et l'évêque de Châlons. L'évêché de Verdun et le Barois étaient encombrés de contrefaçons à très-bas titres des deniers d'Henry l'Oiseleur, deniers dont le type, prétend-on, s'était immobilisé à Verdun; mais qui plutôt y avait été perpétué pendant deux siècles par des faux-monnayeurs puissants; peut-être d'abord par les deux bénéficiaires eux-mêmes, qui, jaloux de la puissance impériale, cherchaient à la faire oublier en écartant du pays les monnaies des empereurs régnants et profitaient du bénéfice illégal qu'ils faisaient sur des monnaies, en apparence, antérieures à leur gouvernement, et plus tard par les

comtes de Bar. Ces monnaies, en effet, étaient plus abondantes dans le Barrois que dans le Verdunois. En tous cas, il est inexact de dire que ces deniers s'étaient immobilisés à Verdun, puisque pendant les deux siècles où ils ont circulé, on a frappé à Verdun des monnaies de bon aloi, aux noms des Othon, des ducs Gozelon et Godefroi, des évêques Heimon, Rambert, Richard, Thiéry, Richer, Henry Ier et Adalberon de Chicey. Ces deux dernières et celles de leurs contemporains de Metz, et de Toul, ont été trouvées à Dieulouard et mélangées avec les faux deniers d'Henry l'Oiseleur.

Or, Albéron dans les premières années de son épiscopat, racheta de ses deniers ces fausses monnaies, *Moneta depravata*, dit Laurent de Liége, qui inondaient le pays, et, défendant de frapper monnaie à Verdun, décida qu'on y emploierait à l'avenir la monnaie de Châlons.

Il est probable, et on peut dire certain, que ce prélat ne renonça pas gratuitement, au profit de l'évêque de Châlons, au bénéfice que les seigneurs retiraient de la fabrication de la monnaie. Il a dû y avoir, à cette occasion, un traité entre les deux évêques. On ne connaît à Verdun que le fait cité brièvement par Laurent de Liége. M. Buvignier demande si on connaît dans la Marne quelque document relatif à l'arrangement qui a dû avoir lieu à ce sujet.

On a dit que le motif qui avait déterminé Albéron à choisir la monnaie de Châlons, pour remplacer celle qu'il supprimait, était la bonne renommée que les grandes foires de Champagne avaient donnée aux monnaies de Châlons. Il y a eu peut-être une autre considération qui a déterminé ce choix ; j'en juge, dit M. Buvignier, par les figures des monnaies de Châlons données par M. Denis et par une pièce que j'ai vue dans la collection de l'hono-

rable M. Garinet. Il y aurait une grande analogie de module et d'aspect entre les faux deniers d'Henry l'Oiseleur et les monnaies des évêques de Châlons. Le mot EPS et plus tard le mot PAX qui se trouve dans le champ de ces pièces, représentent assez bien la dégénérescence du mot REX inscrit dans le champ des premiers. On cite même quelques-uns de ceux-ci qui porteraient le mot PAX. Ils auraient été trouvés dans le Barrois ; ce qui confirmerait l'hypothèse que ces pièces provenaient des comtes de Bar, qui, en dernier lieu, auraient adopté ce mot PAX pour les faire circuler plus facilement dans l'évêché de Châlons.

M. Buvignier demande encore si l'on connaît dans la Champagne des traités d'association monétaire analogues à celui qui fut conclu à Verdun, entre Jean l'aveugle et Henry de Bar, qui s'engagèrent à frapper monnaie à frais communs pour leurs comtés de Luxembourg et de Bar, monnaie dont on connaît plusieurs variétés avec les noms et les armes des deux comtes, et la légende MONETA SOCIORUM. Il a dû exister un traité analogue entre l'archevêque Henry II de Reims et le comte Thibaud IV de Champagne. Une pièce de la collection de M. Buvignier porte d'un côté le mot HENRICVS dans le champ, avec la légende circulaire ARCHIEPISCOPVS, presque exactement comme sur la figure 11, planche V, de la numismatique rémoise de M. Maxe-Werly. L'autre côté TEBAV COMES, est identique à la face des deniers de ce prince, frappés à Provins, et qui portent au revers le nom de cette ville et le peigne de Champagne.

Le nom du comte qui se trouve ici nous ôte toute incertitude sur l'archevêque auquel appartient ce type ; ce ne peut être que Henry II.

M. Denis parle de la difficulté de reconnaître les mon-

naies des prélats portant le même nom, comme les deux Henry, archevêques de Reims, et les trois Guillaume, évêques de Châlons.

M. Nicaise place sous les yeux du Congrès sa carte archéologique de la Marne, et se livre à ce sujet aux considérations suivantes :

MESSIEURS,

Les statistiques et les cartes sont aujourd'hui au nombre des éléments les plus sérieux des études archéologiques, et des plus efficaces pour en hâter le développement. L'ethnographie et l'anthropologie leur doivent depuis quelque temps des sources sérieuses de critique et d'induction, et si chacun de nos départements avait été l'objet d'une cartographie archéologique, comme quelques-uns le sont déjà, quels éléments d'investigations et de comparaisons profitables ces travaux n'eussent-ils point apporté à tous ceux qui s'occupent de paléoethnologie.

Nous avons l'honneur de présenter au Congrès la carte archéologique du département de la Marne, dressée par nous pour les époques de la pierre, du bronze, et pour les époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne.

Cette carte devant être d'un format commode, et étant destinée à figurer un jour à la suite d'un travail d'ensemble, dont nous nous occupons, sur les fouilles et découvertes faites dans le département de la Marne, nous avons choisi pour en rédiger la minute, la carte allemande de dimensions plus restreintes que les cartes françaises du dépôt de la guerre, et pour son exécution définitive, après

de dimensions plus restreintes que les cartes françaises du dépôt de la guerre, et pour son exécution définitive, après entente avec notre habile cartographe, M. Erhard, nous avons arrêté une combinaison entre la carte allemande et celle du département de la Marne, dite carte routière.

Nous avons d'abord délimité en violet l'espace occupé par notre département, puis attribué des couleurs différentes aux époques ou divisions archéologiques qui suivent :

Nous avons marqué de jaune foncé les points où ont été rencontrés des vestiges ou des monuments de l'époque de la pierre, de rouge, l'époque gauloise, de bleu, l'époque gallo-romaine, de vert, l'époque mérovingienne, et de vert également, deux genres de monuments d'une époque encore peu déterminée dans notre département, nous voulons parler des tumuli et des nombreux souterrains de refuge reconnus dans la Marne.

Nous avons tracé en bleu les voies gallo-romaines, en rouge, l'unique voie gauloise reconnue jusqu'aujourd'hui. Elle se nomme *la Barbarie*, et va de Sézanne à Muizon, en suivant de près et en contournant tout le pâté montagneux que forment les coteaux champenois depuis son point de départ jusqu'à son lieu d'arrivée.

Nous avons tracé également en bleu, le parcours de l'aqueduc romain, qui amenait les eaux de la Suippes à Reims, en les prenant à Jonchery-sur-Suippes.

Cette carte note également sous les couleurs mentionnées plus haut :

1° Les sépultures, les ateliers, les stations, les trouvailles isolées de l'époque de la pierre.

2° Les sépultures et les découvertes des époques gauloise, gallo-romaine, mérovingienne.

Nous avons représenté les découvertes de l'époque du

bronze par un signe particulier, mais de la même couleur que les trouvailles de la pierre. Nous n'avons point consacré à cette époque, si importante dans d'autres départements, une couleur particulière pour ne pas multiplier les frais d'établissement de notre carte, et en nous fondant surtout sur ce que les signes de cette époque y sont peu nombreux, car les découvertes de l'époque du bronze proprement dite sont rares dans notre département. Nous n'avons même pu y noter l'épée en bronze de Courtavant, puisque ce gisement fait partie du département de l'Aube.

En effet, bien que les trouvailles d'objets en bronze gaulois, romains et francs, abondent dans notre département, les vestiges de l'époque du bronze, c'est-à-dire de celle où cet alliage de cuivre et d'étain était le métal uniquement employé à la confection des bijoux, des instruments et des armes, ces vestiges ont été rencontrés seulement en très-petit nombre dans la Marne.

Beaucoup d'entre eux ont été peut-être mis au jour dans des travaux et des fouilles qui n'avaient qu'un caractère d'utilité, mais leurs possesseurs ou inventeurs, ignorant la valeur et l'intérêt qu'ils pouvaient présenter, les ont livrés au creuset. C'est là certainement une des causes qui, surtout dans le centre de l'Europe, rendent plus rares les objets de l'âge du bronze conservés jusqu'à nos jours; car, à toutes les époques qui lui ont succédé, ce métal, dont l'oxydation n'altère pas la valeur, a été refondu et employé à la confection de nouveaux objets, tandis que le fer qui s'oxyde plus profondément, n'est dans cet état propre à aucun usage.

Notre carte est donc spécialement destinée à l'étude de ces cinq époques; elle présente cet intérêt et cet ensemble, que des documents de cette nature peuvent

seuls offrir à l'archéologue, en lui permettant de voir d'un coup d'œil la répartition et le groupement, à ces différentes époques, de populations habitant une même région.

En effet, en tenant même compte dans cet ensemble, et pour les classer à part, des agglomérations de sépultures qui sont le résultat d'un combat et non les dépouilles des populations habitant le lieu même, il reste encore à l'observateur des indications nombreuses sur la manière dont étaient reparties sur notre sol les peuples de ces cinq époques.

Sur cette carte, les signes archéologiques abondent dans les plaines, le long des grandes voies et sur les coteaux qui bordent les rivières, tandis qu'ils sont rares au contraire ou manquent complétement dans les parties montagneuses et boisées du département. Cela tient probablement à deux causes :

D'abord, bien que cette région ait été sans doute habitée, elle est depuis un temps immémorial couverte d'épaisses forêts, elle ne renferme que peu d'espaces cultivés, par conséquent, peu de points où le sol ait livré par hasard les vestiges qu'il renfermait. Ensuite les recherches y sont difficiles, l'œil perçoit avec peine des indices sur ce sol recouvert annuellement de détritus végétaux, d'herbes et de broussailles; la nature du terrain y rend les sondages impossibles ou inutiles. Il faut y procéder par tranchées, moyen coûteux et long.

C'est à ces causes, Messieurs, que vous devez attribuer la nudité et le silence de notre carte dans cette région.

Nous espérons que ce travail pourra être consulté avec quelque fruit par les archéologues et les touristes. Il renferme sans doute des erreurs et des lacunes. L'ardeur de trouver et d'étudier est telle dans notre département, ainsi

que le constatent les communications faites au Congrès, que déjà sans doute un certain nombre d'indications nouvelles manquent encore à l'ensemble que nous vous présentons. Mais avant que cette carte soit livrée à la publicité, nous aurons soin d'y ajouter les nouvelles découvertes dont la notion nous parviendra.

Tel est le sort de pareil travaux, de ne pouvoir être jamais aussi complets le lendemain que la veille. Nous devons donc sans découragement en prendre notre parti, et nous terminons, Messieurs, cette communication en vous disant :

Quod potui, feci ; faciant meliora potentes.

M. de Cougny félicite M. Nicaise de son beau travail qui permet de classer toutes les découvertes faites et à faire. Il attire l'attention du Congrès sur ce que M. Nicaise vient de dire d'un tumulus allongé en forme de baleine. On en a signalé de semblables au Mexique, mais celui dont il est question paraîtrait être le premier de ce genre décrit en Europe.

M. Buvignier demande à faire quelques observations.

M. Nicaise, dit-il, vient de parler des poteries dites samiennes. Ces belles poteries rouges, à grain très-fin, se fabriquaient tout près du département de la Marne, dans la vallée de l'Aire et dans les environs. En rencontrant à Avocourt, et entre Boureuiller et Neuvilly, des amas considérables de débris de ces poteries, M. Buvignier se demandait quel accident aurait pu les réunir aussi abondamment, s'il n'y avait pas eu là des fabriques. Toute incertitude a été levée en trouvant dans les deux dernières localités, non-seulement des masses de fragments, mais encore des amas de poteries brûlées et roulées ensemble par une cuisson trop vive.

Dans les différentes localités où, avec une main d'œuvre convenable, on obtenait ces belles poteries, on ne fabrique plus aujourd'hui que des tuiles ou des poteries grossières. Cependant depuis quelques années, il s'est établi à Boureuiller une faïencerie, mais dont les produits sont assez communs.

La séance est levée à cinq heures.

1re SÉANCE DU MARDI 24 AOUT 1875.

PRÉSIDENCE DE M. DE LAURIÈRE, INSPECTEUR GÉNÉRAL.

Siégent au bureau : MM. de Caix de Saint-Aymour, le comte de Serres et A. Nicaise.

La séance est ouverte à 9 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La parole est à M. Perrier, pour donner lecture d'un discours que M. le comte de Mellet adresse du château de Chaltrait, où il est retenu par la maladie.

Messieurs,

Au moment où s'ouvre cette nouvelle session du Congrès archéologique de France, je vous demande la permission de jeter un rapide regard, quelque peu empreint pour moi de mélancolie, sur les temps qui ont précédé celui-ci, temps en partie déjà loin de nous, ainsi que sur les hommes éminents auxquels nos chères études doivent leur plus grand lustre, et qui malheureusement ne sont

plus. Dieu les a rappelés à lui; mais nous suivons leur glorieux sillon avec un mélange d'admiration et de regret.

Ne dois-je pas, Messieurs, commencer par nommer notre chef à tous, M. de Caumont, le maître illustre dont les préceptes et les exemples sont présents à toutes les mémoires, et dont les doctrines sur les monuments du moyen âge sont devenues un code contre lequel rien ne viendra prescrire? Pendant trente ans j'ai suivi ses leçons, pendant trente ans j'ai été l'un des témoins de ses travaux multipliés, de son exquise bienveillance et de ses plus aimables qualités. Mon esprit et mon cœur garderont gravé, d'une manière impérissable, le souvenir de leurs rapports avec lui.

Après et avec M. de Caumont je dois nommer, au point de vue qui nous occupe, M. Didron, notre éminent compatriote, si remarquable par ses recherches approfondies sur l'iconographie chrétienne, et dont le courage indomptable pour protéger nos monuments nationaux ne s'est pas ralenti un moment.

Plusieurs grands établissements scientifiques, fondés par lui, subsistent encore, et il était vice-président de la commission d'archéologie départementale fondée par le préfet de la Marne, M. Bourbon de Sarty, de regrettable mémoire. Alors florissait, dans toute la gloire de son éloquence, l'illustre comte de Montalembert, dont je n'ai point oublié la présence et le concours au Congrès archéologique de Troyes, et qui adressait si heureusement à M. de Caumont ce *Te saxa loquentur* qui a été gravé depuis par la reconnaissance publique sur la médaille frappée en l'honneur du fondateur des Congrès.

Si je me reporte aux divers concours de ce genre qui ont eu lieu dans le département de la Marne, il ne m'est point possible de passer sous silence le prélat illustre, le

grand théologien, le grand cardinal Gousset, fondateur de l'église Saint-Thomas de Reims, qui a bien voulu présider ces assemblées savantes toutes les fois qu'elles se sont tenues dans sa ville métropolitaine. En lui la bonté, la bienveillance la plus expansive égalaient les éminentes vertus. Sa mémoire est toujours chère aux populations rémoises, qu'il bénissait, accueillait et encourageait de son vivant.

La liste serait bien longue, Messieurs, de tous les archéologues d'une grande valeur qui ont disparu de ce monde, si nous la voulions parcourir en détail. Il faut nous borner, et deux noms seulement seront encore rappelés par moi : l'un est celui de M. Félix de Verneilh, de l'auteur érudit du livre plein de faits et d'observations sur la cathédrale byzantine de Saint-Front, de Périgueux ; archéologue éminent, enlevé par la mort dans toute la force de l'âge et du savoir. L'autre nom est celui de M. le vicomte de Cussy, cet homme à l'âme chevaleresque, au cœur d'une parfaite loyauté, qui fut le compagnon fidèle de M. de Caumont, et qui eut l'honneur de présider le Congrès scientifique de Tours.

Ce sont là, Messieurs, quelques-uns des chefs qui ont dirigé et encouragé, dès le début, la croisade de retour aux édifices du moyen âge, qui lui ont donné une vive et féconde impulsion, et qui ont été suivi, dans cette carrière, par bien des soldats jaloux de s'associer à ces puissants efforts, de contribuer à remettre en honneur les glorieux legs de nos pères, trop longtemps dédaignés par la postérité.

Je viens, Messieurs, de jeter quelques lauriers sur le souvenir des vaillants hommes qui furent nos maîtres et nos amis. Mais, si je donne de vifs regrets à leur retrait de ce monde, je le fais non-seulement sans décou-

ragement, mais avec confiance dans l'avenir. Nous marchons toujours, grâce à Dieu, nous continuons même à courir dans la carrière, et si je suis le témoin des années qui ne sont plus, je le suis aussi de celles qui s'écoulent dans le présent, et je constate les efforts qui se font dans le sens du progrès. Nous ne sommes pas indignes de nos illustres devanciers. Ne voyons-nous pas, de tous les côtés et sur tous les points, les études se poursuivre, les investigations se multiplier? Partout on fouille le sol, on interroge le passé, on scrute les archives, on demande, on cherche la vérité, et de nombreux succès viennent récompenser le labeur.

Pour ceux d'entre vous, Messieurs, qui appartiennent au diocèse de Châlons-sur-Marne, combien doivent-ils se féliciter d'avoir pour père spirituel et premier pasteur, un prince de l'Église qui unit une science profonde aux plus saintes vertus, qui fut une des illustrations de la faculté de théologie de la Sorbonne, et qui fait donner aux élèves de son grand séminaire une forte et scientifique éducation.

Il est, Messieurs, une science nouvelle, qui s'est fait jour depuis un certain nombre d'années, qui va tous les jours augmentant son domaine, et dont il n'était point autrefois question dans les Congrès. Vous avez tous nommé ces études qui embrassent les époques préhistoriques, études pleines d'attrait, mais aussi pleines de périls, si on ne s'y livre pas avec prudence et si on s'abandonne à l'esprit de système, ou aux spéculations que peuvent enfanter des esprits sans contrôle et sans frein. Nous aborderons cette science, Messieurs, nous lui donnerons nos premières séances, nous recueillerons les faits constatés dans le département de la Marne, nous admirerons l'étendue et la richesse des découvertes et les efforts généreux faits pour les mettre en valeur. Et puis, nous

nous livrerons à l'examen des autres branches de l'archéologie : nous continuerons paisiblement à nous initier aux beautés de nos vénérables basiliques, de nos églises de Notre-Dame de Reims, de Notre-Dame de l'Épine, de Saint-Remy de Reims, de Notre-Dame en Vaux de Châlons et de tant d'autres. Nous entourerons de nos admirations tant et de si illustres témoignages de la foi et du génie de nos pères.

Courage donc, Messieurs ; abordons le programme de nos travaux, et cimentons par des études faites en commun, les sentiments de vive sympathie dont sont animés les uns pour les autres les membres de ce Congrès.

M. de Laurière donne ensuite communication d'une étude biographique sur M. de Caumont, due à la plume du chevalier Da Silva, architecte de Sa Majesté le roi de Portugal, membre étranger de la Société française d'Archéologie, dans laquelle l'auteur rend un éclatant hommage à la mémoire et aux importants travaux du fondateur des Congrès. En terminant, M. de Laurière rappelle que la ville de Bayeux, avec le concours de tous les archéologues français, se prépare à élever une statue au plus illustre de ses enfants.

Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, il faut signaler : *Sépultures gauloises de Marson*, texte et album par M. Morel ; divers ouvrages de M. l'abbé Boitel ; *Notice sur la Haute-Mère-Dieu*, par M. C. Remy.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 9e question :

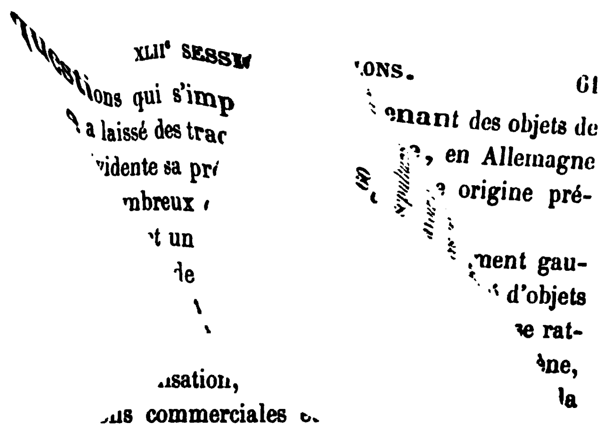
A-t-on découvert des objets appartenant à l'époque étrusque ou s'en rapprochant?

La parole est à M. J. de Baye.

ragement, mais avec confiar
chons toujours, grâce à
à courir dans la carrièr
années qui ne sont pl
s'écoulent dans le pré
font dans le sens
indignes de nos ill
de tous les côtés
suivre, les in dans
fouille le sol,
on demand sent dans son sol, tou-
viennent igable curiosité des archéo-

Pour nt ses secrets. Les explorations
au dio é faites, n'ont pas eu seulement pour
félici stituer la chaîne de l'histoire depuis l'âge
pri polie jusqu'à nos jours : elles ont démontré
s nts étrangers qui se sont trouvés en contact avec
roduits de l'art indigène, attestant ainsi des relations,
des transactions, des luttes avec les peuples helléniques, dont l'influence artistique s'affirme puissamment.

L'art étrusque est représenté chez nous par des objets en bronze découverts dans plusieurs sépultures répandues sur différents points de notre antique Champagne. La céramique a donné également des spécimens qui portent l'empreinte de l'inspiration hellénique. Il est donc impossible d'en douter, l'industrie grecque avait de nombreux contacts avec l'industrie gauloise telle que nous la retrouvons dans la Champagne. De semblables observations ont été faites dans d'autres parties du territoire gaulois. L'art archaïque ainsi constaté est-il simplement le résultat d'une importation purement matérielle, ou bien a-t-il, par une influence artistique, laissé des empreintes sur l'industrie gauloise? Les faits provoquent impérieusement



…tions qui s'imp… …nant des objets de
…a laissé des trac… …, en Allemagne
…vidente sa pr… …origine pré-
…mbreux…
…t un…
…de… …nent gau-
…d'objets
…e rat-
…ne,
…isation, …la
…us commerciales…

… la pensée de le soupçonner. Ce…
…and a pu dire : « Deux tombes isolées du Marzabotto, contenant une épée et une lance en … semblent bien gauloises, sont jusqu'ici les seuls spécimen… à nous connus de sépultures appartenant aux conquérants de la Cisalpine. »

Il n'est pas sans opportunité, du reste, d'en faire la mention; la civilisation hellénique constituait un foyer bien plus capable de rayonner sur les peuples voisins que la civilisation gauloise, quel que soit le développement qu'on lui suppose.

L'élément gaulois, il faut le répéter, ne s'est pas encore rencontré dans sa pureté et isolément dans les régions où sa présence a été reconnue. Il ne constitue nulle part dans les pays où il apparaît, une agglomération parfaitement tranchée. C'est, du reste, sous ce même aspect que l'art étrusque se préconise parmi nous.

Il existe dans nos musées et dans les collections particulières, des objets d'art et notamment des vases d'une grande perfection, communément désignés sous le nom de vases étrusques, attestant un art exquis. Telle n'est point l'industrie dont les traces sont si nombreuses dans l'ancienne Gaule, et particulièrement constatée dans les

Monsieur le Président,

Messieurs,

La contrée que vous avez choisie pour tenir votre Congrès cette année, a été dans les temps reculés le théâtre des plus anciennes civilisations. Les époques archéologiques s'y succèdent avec suite et dans un ordre frappant.

Les annales de l'humanité se lisent dans son sol, toujours prêt à répondre à l'infatigable curiosité des archéologues qui lui demandent ses secrets. Les explorations multipliées qui ont été faites, n'ont pas eu seulement pour résultat de reconstituer la chaîne de l'histoire depuis l'âge de la pierre polie jusqu'à nos jours : elles ont démontré les éléments étrangers qui se sont trouvés en contact avec les produits de l'art indigène, attestant ainsi des relations, des transactions, des luttes avec les peuples helléniques, dont l'influence artistique s'affirme puissamment.

L'art étrusque est représenté chez nous par des objets en bronze découverts dans plusieurs sépultures répandues sur différents points de notre antique Champagne. La céramique a donné également des spécimens qui portent l'empreinte de l'inspiration hellénique. Il est donc impossible d'en douter, l'industrie grecque avait de nombreux contacts avec l'industrie gauloise telle que nous la retrouvons dans la Champagne. De semblables observations ont été faites dans d'autres parties du territoire gaulois. L'art archaïque ainsi constaté est-il simplement le résultat d'une importation purement matérielle, ou bien a-t-il, par une influence artistique, laissé des empreintes sur l'industrie gauloise? Les faits provoquent impérieusement

ces questions qui s'imposent d'elles-mêmes. L'industrie gauloise a laissé des traces nombreuses qui dénotent d'une manière évidente sa présence dans le pays tyrrhénien. Des emprunts nombreux ont été faits à l'art étrusque, qui fut un inspirateur et un modèle fréquemment retrouvé dans l'art gaulois. Ce dernier peut-il revendiquer le même honneur à l'égard de l'industrie étrusque? Présentement on ne peut recourir qu'à des conjectures pour résoudre la question. La civilisation, la force matérielle des Gaulois, leurs relations commerciales étendues, paraissent seules inspirer la pensée de le soupçonner. Cependant, M. A. Bertrand a pu dire : « Deux tombes isolées du cimetière de Marzabotto, contenant une épée et une lance en fer qui semblent bien gauloises, sont jusqu'ici les seuls spécimens à nous connus de sépultures appartenant aux conquérants de la Cisalpine. »

Il n'est pas sans opportunité, du reste, d'en faire la mention; la civilisation hellénique constituait un foyer bien plus capable de rayonner sur les peuples voisins que la civilisation gauloise, quel que soit le développement qu'on lui suppose.

L'élément gaulois, il faut le répéter, ne s'est pas encore rencontré dans sa pureté et isolément dans les régions où sa présence a été reconnue. Il ne constitue nulle part dans les pays où il apparaît, une agglomération parfaitement tranchée. C'est, du reste, sous ce même aspect que l'art étrusque se préconise parmi nous.

Il existe dans nos musées et dans les collections particulières, des objets d'art et notamment des vases d'une grande perfection, communément désignés sous le nom de vases étrusques, attestant un art exquis. Telle n'est point l'industrie dont les traces sont si nombreuses dans l'ancienne Gaule, et particulièrement constatée dans les

sépultures de Marzabotto, Villanova, etc., qui paraissent avoir été les centres de cette production. C'est, en effet, à ces nécropoles italiennes que nous devons tous les types propres à nous aider dans le classement des produits trouvés parmi nous.

Les objets splendides inspirés par un goût si châtié et si correct, représentent l'industrie grecque dans sa plus haute perfection. Les traces de l'industrie étrusque, que nous remarquons en si grande quantité en Champagne et dans la Gaule en général, pourraient être considérées comme les premiers essais de l'industrie archaïque et une préparation à cet art exquis que nous admirons. Nous ne l'ignorons pas, d'autres l'ont regardé comme la décadence de cet art si admiré. Cette appréciation serait difficile à défendre, car les types connus ne reproduisent nullement l'altération des dessins ou des formes caractéristiques de l'art archaïque arrivé à son dernier perfectionnement. Du reste, indépendamment des motifs qui ressortent de l'examen même des objets, il existe des raisons tirées de leur situation matérielle pour les considérer comme antérieurs. Effectivement, ils ont été retrouvés ensevelis sous les déblais provenant de chambres funéraires appartenant à l'art étrusque le plus avancé. Ces observations ont été faites par plusieurs savants en Italie, à Poggio-Renzo et à Chiusi.

Les produits de l'art désigné sous le nom d'étrusque n'appartiennent donc pas à cette période dont les spécimens sont d'une splendeur exceptionnelle et vulgairement connus sous le même nom.

Ces objets trouvés en Champagne et dans les Gaules en général sont incontestablement antérieurs à l'occupation romaine, aussi plusieurs archéologues les désignent-ils sous le nom de *pré-romains*.

Les sépultures et les gisements contenant des objets de fabrication étrusque observés en France, en Allemagne et en Belgique, indiquent également une origine pré-romaine.

Les tumuli de Magny-Lambert sont évidemment gaulois; ils ont fourni à leur savant interprète, à côté d'objets d'un art italiote comme la ciste à côtes, des objets se rattachant très-vraisemblablement à une industrie indigène, à l'art gaulois. Il en est de même des sépultures de la Marne recélant des objets étrusques. Ces tombes sont gauloises, néanmoins quelques-unes ont donné des objets étrusques. Effectivement, M. Morel possède une œnochoé en bronze portant tous les caractères de l'art étrusque, et une coupe grecque, en terre cuite, ornée de personnages. Ces objets, d'origine étrusque, se trouvaient en contact avec des produits appartenant bien certainement à l'industrie gauloise. Cette dernière est représentée par des objets d'une analogie frappante avec ceux qui proviennent des *tombes gauloises à torques* si purement caractérisées. Il devient donc évident que ces tombes découvertes en si grand nombre sont antérieures à l'occupation romaine, c'est-à-dire pré-romaines. Les sépultures contenant des objets étrusques mélangés à l'industrie gauloise datent de la même époque.

Ces faits, d'une portée qui ne saurait échapper à aucun archéologue, autorisent donc à reconnaître au point de vue de l'art une influence étrusque pré-romaine. La comparaison entre les objets étrusques observés en France, en Allemagne, en Belgique, avec ceux qui proviennent des nécropoles si incontestablement étrusques de l'Italie et considérées nécessairement comme pré-romaines, permet aussi les mêmes conclusions.

La période à laquelle se rattache cette influence paraît

facile à déterminer. L'examen des objets purement gaulois juxtaposés aux produits étrusques constate une date pré-romaine. Les objets étrusques découverts dans la Marne et dans la Côte-d'Or gisaient dans des milieux gaulois du commencement de l'âge du fer, et ces gisements gaulois, enrichis par la présence d'un art étranger, se montraient purs de tout contact avec l'art romain. Rien n'en dénote la présence; et, si on veut nous pardonner la vulgarité de l'expression, il brille par son absence.

Les objets appartenant à l'art étrusque découverts en France, en Belgique et sur les bords du Rhin, ont donc été introduits dans ces régions avant la domination romaine. Nous aurons l'occasion de rechercher dans le cours de ce travail les causes auxquelles il faut attribuer leur présence; il suffit pour l'instant de reconnaître une influence étrusque pré-romaine. Cette influence s'affirme matériellement par la présence seule des objets dans des milieux gaulois, et moralement, par ces imitations, ces emprunts faits à l'art étrusque, dont nous retrouvons si fréquemment les vestiges dans l'industrie gauloise.

L'emploi de l'or dans un très-grand état de pureté, le culte du cheval, l'exposition des morts, l'existence d'une aristocratie chez les deux peuples étrusque et gaulois constituent, dans un autre ordre de choses, un ensemble de preuves bien propre à indiquer des rapports intimes.

L'influence de l'industrie étrusque s'affirme de deux manières, ainsi que nous l'avons déjà fait pressentir : d'abord par la présence des objets fabriqués en Étrurie et importés en Gaule, puis par les imitations et par les emprunts qui ont été faits.

En Champagne, sur le territoire d'Aulnizeux, canton de Vertus, quatre bracelets en bronze ont été trouvés dans

une sépulture pratiquée dans la tourbe, à la naissance des marais de Saint-Gond.

Ces bracelets se rattachent incontestablement à l'art étrusque. Leur type se rapproche de celui de Halstatt, qu'ils reproduisent assez fidèlement. Deux de ces bracelets étaient aux bras et les deux autres ornaient les poignets. Le corps qu'ils accompagnaient était environné de grosses pierres brutes régulièrement disposées. L'examen attentif du sol où se trouvait la sépulture, a donné des fragments de vases gaulois d'un caractère qui les range parmi les objets constituant l'industrie gauloise à l'époque où ces bracelets furent fabriqués. Ces bracelets sont faits au repoussé. Les uns sont d'une seule pièce et les autres s'ouvrent comme par une sorte de ressort. Jusqu'à présent il n'a pas encore été trouvé d'objets qui leur fussent exactement semblables. Le musée de Saint-Germain en possède plusieurs qui rappellent forcément nos bracelets; il en est de même de ceux qui ont été retrouvés à Jarry (Marne). Ces derniers reproduisent le type de Halstatt d'une manière frappante, et quoique réduits à des proportions plus petites, ils ressemblent beaucoup aux bracelets d'Aulnizeux. C'est le même procédé qui a été employé à leur fabrication.

Dans le voisinage de la tombe qui a donné les bracelets que nous venons de mentionner, j'ai trouvé un collier en bronze qui se rattache au même art et très-évidemment à la même époque que les bracelets. Des têtes humaines sont représentées sur plusieurs points du collier. Les ornements qui le décorent offrent une ressemblance incontestable avec le bracelet en or de Durkheim, dont le moulage se trouve au musée de Saint-Germain. Une telle analogie dans l'ornementation autorise certainement à regarder le collier d'Aulnizeux comme un produit ou une

imitation de l'art étrusque. L'exécution en est moins soignée que dans le bracelet de Durkheim. Il ne serait donc pas hors de propos de le considérer comme un produit de l'industrie gauloise. L'artiste aurait emprunté à l'art étrusque ses inspirations, tout en conservant les caractères propres à l'industrie gauloise. Ainsi le collier est massif comme les mêmes objets, produits de l'art gaulois. Cette particularité ne se rencontre jamais dans les objets d'art purement étrusques. Il devient néanmoins évident que les têtes humaines qui ornent le collier d'Aulnizeux permettent de placer au même rang que le collier de Durkheim les bracelets trouvés dans les mêmes lieux et de les attribuer à la même industrie.

L'art étrusque en Champagne s'affirme aussi par l'œnochoé découverte à Pouan (Aube). Cet objet d'art est parfaitement connu et constitue un fait dont la portée ne peut échapper à aucun observateur. Son origine n'a jamais été l'objet d'aucun doute. C'est en ces termes que le conservateur du musée de Troyes l'a naguère apprécié : « La forme élégante de ce vase, son bec relevé, sa palmette, son anse dont les bras et la queue sont terminés par des têtes d'animaux fantastiques, tout me porte à lui assigner une origine étrusque. »

Cette œnochoé reproduit exactement la forme de l'œnochoé d'Eygenbilsen, généralement regardée comme appartenant à l'art étrusque. Le vase de Pouan a donc la même origine et peut être à bon droit considéré comme étrusque. La même comparaison avec beaucoup d'autres vases trouvés dans plusieurs autres localités serait facile à faire et aussi concluante.

Il y a quelques années à peine, M. Hanusse, infatigable chercheur, a découvert également une superbe œnochoé dans le cimetière gaulois de Somme-Bionne (Marne). Cet

objet d'art en bronze, orné de licornes, ressemble par sa forme aux œnochoés de Pouan et d'Eygenbilsen. Aussi est-il attribué à l'industrie étrusque. Les archéologues sont pour la plupart de cet avis, Cet objet intéressant fait maintenant partie de la collection de M. Morel, auquel M. Hanusse l'a cédé. Vous l'avez vu ce matin; le dessin se trouve, du reste, dans la salle.

Les objets en bronze ne sont pas les seuls représentants de l'art étrusque en Champagne. La céramique compte aussi de nombreux témoins, qui déposent également en sa faveur. La sépulture de Somme-Bionne, qui recélait l'œnochoé, a pareillement donné une coupe pourvue de deux anses, ornée de dessins, d'une incontestable analogie avec les vases provenant des cimetières de l'Italie où l'art grec a été particulièrement reconnu comme indigène, bien qu'il ait été rencontré dans d'autres pays. M. de Witte s'est occupé de cette coupe. Elle a été de sa part l'objet de remarques communiquées à la Société des Antiquaires de France: « La petite coupe à deux anses en terre peinte, dont M. Morel envoie un dessin, dit-il, est tout à fait semblable aux vases de terre peinte que l'on découvre en si grande quantité dans les nécropoles de la Toscane et de l'Italie méridionale. Cette coupe, à couverte noire et à dessins rouges, montre à l'intérieur un discobole qui court de droite à gauche, tenant à la main un palet ou disque qu'il se prépare à lancer. Les exercices de la palestre et du gymnase sont souvent représentés sur les vases peints, et au nombre de ces exercices figure le jeu du disque. J'ai décrit dans mon catalogue Durand, n°s 710, 711, 712, plusieurs vases qui montrent des discoboles. La coupe, que l'on prétend avoir été trouvée dans une sépulture gauloise, offre un dessin négligé; elle est d'une fabrique dont on rencontre les produits non-seulement

en Étrurie, dans la grande Grèce, en Sicile, mais encore dans l'Attique, dans les Cyclades et jusqu'en Crimée. Quant à l'âge que l'on peut assigner à cette coupe, il est évident, pour tout homme tant soit peu familiarisé avec les monuments de la céramique, que cette coupe ne peut pas remonter au delà du IIIe siècle avant l'ère chrétienne, soit deux cents ans avant Jésus-Christ. Ce serait la première fois, autant que je sache, qu'on aurait rencontré, dans une sépulture gauloise, un objet qui évidemment appartient à l'art des Hellènes. On ne saurait être trop sur ses gardes lorsqu'il s'agit de fouilles et de découvertes. Plusieurs fois, on a signalé des objets qui, par fraude, avaient été introduits dans les tombeaux anciens. »

Le caractère de la coupe conserve, aux yeux de M. de Witte, toute sa signification. Elle se rattache à l'art étrusque ou grec, M. de Witte n'en doute point. Quant à l'authenticité de la présence de la coupe dans le cimetière gaulois, elle est parfaitement établie. M. Hanusse aime l'antiquité, il l'a respecte ; son caractère est donc une garantie. De plus, il n'avait aucun intérêt pour altérer les faits, et ses dépositions sont toujours concordantes et invariables. Enfin, la découverte de Somme-Bionne se présente dans des conditions qui ont déjà été observées dans d'autres contrées, c'est là une grande présomption en faveur de la pureté de la découverte de Somme-Bionne. On n'improvise pas, du reste, un vase étrusque, pour agrémenter la découverte d'un char gaulois, et il n'est pas à la portée d'un ouvrier, quelque intelligent qu'on le suppose, de réunir un ensemble d'objets constitués d'une manière conforme aux meilleures observations archéologiques.

Deux vases, trouvés dans une sépulture gauloise, à Bergère-sur-Vertus, rentrent également dans la catégorie

des objets qui nous occupent. L'un de ces vases porte comme ornement des chevrons en relief rouge, sur un fond brun foncé. Les décors sont évidemment empruntés à l'art étrusque qui employait fréquemment les chevrons dans ses ornementations. L'autre vase porte des grecques très-pures accompagnées d'un pointillage en relief, de même que les grecques dont il décrit tous les contours. Les dessins étaient en couleur rouge sur un fond brun très-foncé.

Il y a déjà longtemps, on a découvert à Chouilly un vase en terre brune, dont les ornements couleur de vermillon représentent des grecques et d'autres dessins composés de lignes qui s'entrecroisent. Ce vase est conservé à la bibliothèque d'Epernay, à laquelle il a été offert par M. Moët. D'autres vases trouvés dans la vallée de la Suippes présentent une ornementation imitée de l'art grec.

La collection si belle de vases provenant des cimetières gaulois de la Marne, que l'on admire à Saint-Germain, offre plusieurs spécimens ornés de grecques pratiquées en creux et de dessins très-souvent employés pour la décoration des vases recueillis dans les nécropoles de la Haute-Italie. Ces produits céramiques appartiennent à l'art indigène, il faut le reconnaître, mais la forme, l'ornementation ont été empruntées à l'art grec.

Un fragment de vase en terre d'une pâte très-fine de couleur grise, orné de chevrons en relief de teinte noire, mélangés à d'autres dessins rappelant le caractère étrusque, a été aussi trouvé à Aulnay-aux-Planches, dans une sépulture gauloise, à incinération, que j'ai moi-même explorée.

La présence de l'industrie étrusque s'affirme donc de deux manières différentes : par les objets fabriqués dans

la Grande Grèce et importés dans les Gaules, puis par les emprunts qui ont été faits par l'industrie gauloise, qui reflète l'art étrusque ou archaïque.

L'influence pré-romaine de l'art étrusque dans les Gaules paraît d'autant plus admissible qu'elle s'est fait sentir dans une grande partie de l'Europe. Elle a laissé sur l'industrie en général et particulièrement sur le bronze, des traces incontestables. Nous partageons l'opinion des archéologues du nord qui reconnaissent une influence orientale, précédant l'influence étrusque qui s'accentue d'une manière particulière dans la dernière période de l'âge du bronze, comme plusieurs savants l'ont affirmé au congrès de Stockholm. Les peuples de l'Europe n'étaient pas tous arrivés à la même époque, au même degré de civilisation. Il est admis que l'influence orientale pure et l'influence gréco-étrusque ont laissé des traces dans les pays scandinaves, à deux époques différentes. Il est donc permis de se demander si le reste de l'Europe et la Gaule particulièrement n'ont pas subi cette même influence. La question ainsi posée semble avoir une solution assez naturelle. La dernière période du bronze en Scandinavie correspond, de l'avis de beaucoup d'archéologues, au second âge du fer en Gaule. Il est donc possible que l'influence étrusque se soit simultanément exercée dans diverses régions sur le théâtre de civilisations différentes. Il serait fort intéressant de pousser plus loin les investigations et de rechercher les traces de l'industrie orientale dans les sépultures du second âge de fer ou époque gauloise. Déjà quelques faits paraissent affirmer cet art oriental. Quoi qu'il en soit, que l'influence étrusque ait été précédée ou non d'une influence orientale, elle n'en est pas moins antérieure à la domination romaine. Les archéologues sont cependant partagés sur ce point.

Gerhard prétend que les bronzes étrusques ont été importés en Gaule à l'époque romaine. D'autres refusent de leur accorder une origine étrusque et les rangent parmi les objets d'art fabriqués à l'époque romaine.

La solution de cette question peut être singulièrement facilitée par la comparaison des objets trouvés en Gaule avec leurs similaires provenant des nécropoles de Marzabotto, de Villanova et plusieurs autres de la Haute-Italie. Ces nécropoles sont considérées d'une manière absolue comme pré-romaines. Les travaux si remarquables des savants italiens le démontrent surabondamment. Les objets trouvés en France et en Allemagne, comparés à ceux qui proviennent de la Grande Grèce les ont fait regarder comme provenant de ce dernier pays. Il est donc naturel de les classer dans la même époque et de les regarder comme pré-romains. A quelle cause convient-il d'attribuer la présence des objets de fabrication étrusque? Si l'on admet l'origine pré-romaine de ces objets, on voit immédiatement ce que devient l'opinion des archéologues qui prétendent qu'ils ont été apportés en Gaule par de riches romains collectionneurs. Cette opinion, qui manque d'ampleur, a été du reste combattue victorieusement par le docteur Lindeschmidt, directeur du musée de Mayence. Néanmoins, malgré la défaveur dont elle est l'objet, elle a conservé encore quelques partisans. M. A. de Barthélemy a préconisé une autre explication qui a obtenu un plus grand succès et semble rallier le plus grand nombre d'archéologues. Il considère les objets de fabrication étrusque comme des importations opérées par les expéditions guerrières. Il est impossible de nier l'importance de cette cause. Les Gaulois, l'histoire en fait mention, ont fréquemment rapporté des butins considérables. Mais, s'ensuit-il que la guerre, toujours accompagnée de troubles,

que la guerre, qui suspend les travaux et le progrès intellectuel, que la guerre, qui accumule les ruines, ait été la cause d'une évolution heureuse dans les arts. Il est difficile de l'admettre. C'est pourquoi d'autres archéologues attribuent au commerce l'introduction des objets de fabrication étrusque. Le commerce lui-même, tel qu'on l'entend dans sa signification absolue, a-t-il pu produire un si grand effet dans les arts? C'est peu probable. Pour expliquer cette imitation dans les formes et l'ornementation, il faut quelque chose de plus que l'introduction d'un butin si considérable qu'on le suppose, quelque chose de plus que le commerce lui-même, car les importations ont souvent pour résultat de paralyser l'industrie indigène dans la production des objets qui sont livrés par l'importation. Il y a lieu de croire que des relations intimes, des formes sociales semblables, une certaine pénétration morale, ont produit cette influence artistique. Nous sommes loin, en préconisant ces explications, de nous égarer dans le domaine des hypothèses, comme on serait tenté de le supposer. Nous trouvons tant d'usages communs entre les Étrusques et les Gaulois, que ces relations étroites, cette pénétration intime que nous indiquions naguère, s'élève à la hauteur d'un fait. Les inhumations des grands personnages n'offrent-elles pas chez les deux peuples un caractère frappant de ressemblance? Ne voyons-nous pas, dans les deux nations, une aristocratie bien constituée? L'or n'atteint-il pas des deux côtés un degré de pureté qui semble indiquer une pensée commune dans la confection des objets de luxe et la possibilité d'échanges réciproques? Les objets gaulois trouvés dans certaines parties de l'Italie, qui n'avaient jamais été envahies, ne prouvent-ils pas des relations intimes? La ressemblance ne se rencontre donc pas seulement dans l'art,

elle apparaît aussi dans les usages, dans les formes sociales. Certains cimetières gaulois ont donné aussi des sépultures à incinération. J'ai moi-même trouvé des preuves de l'usage de l'incinération à l'époque gauloise sur le territoire d'Aulnay-aux-Planches. M. Hanusse et M. l'abbé Ménuel ont aussi observé les mêmes faits dans d'autres localités de la Champagne.

Le nombre des sépultures à incinération est certainement plus considérable qu'on ne le croit vulgairement. Elles ont été, il est vrai, remarquées dans une faible proportion parmi les autres sépultures. Mais il convient de constater qu'elles excitent peu la curiosité des chercheurs, parce qu'elles ne renferment pas d'armes, de parures, ni de vases entiers. En outre elles échappent plus facilement à l'observation.

Les caractères grecs, employés par les Gaulois pour écrire, ne révèlent-ils pas aussi d'anciennes et intimes relations?

L'art étrusque, dont nous avons signalé la présence en Champagne, ne se trouve pas néanmoins circonscrit dans les limites de notre province. Nous avons particulièrement rappelé les faits qui lui sont propres, mais plusieurs autres régions de la Gaule ont donné lieu à des observations qui autorisent les mêmes conclusions. L'étendue territoriale des provinces gauloises et leur distance, ne constituent pas, il est facile de le démontrer, un obstacle au développement et à l'extension de l'industrie tyrrhénienne, car les traces qu'elle a laissées sur les bords du Rhin et bien au delà, sont très-visibles et se peuvent suivre jusqu'en Danemark. M. Engelhardt a rencontré de nombreux produits de cet art, il les a fait connaître en se demandant si réellement ils n'étaient pas des objets étrusques.

Nous avons déjà parlé de la découverte d'Eygenbilsen; c'est là un fait bien connu qui atteste la présence de l'art étrusque dans les provinces les plus éloignées des Gaules. Évidemment l'aspect, la nuance ne se reproduisent pas toujours avec le même caractère d'identité sur tous les points.

M. de Belloguet, dans son *Ethnogénie gauloise,* fait remarquer qu'il y avait, dans un aussi grand pays que la Gaule, dont une extrémité reflétait la civilisation de Marseille et des colonies grecques, tandis que l'autre touchait à l'état presque sauvage des peuples septentrionaux, bien des nuances intermédiaires.

Les assertions de M. de Belloguet ont été confirmées par des faits nombreux observés sur tous les points des pays formant l'ancienne Gaule. Il serait facile de les réunir et d'établir l'influence étrusque sur l'art gaulois en général.

Lorsque j'ai sommairement exprimé la même pensée sous une autre forme et dans une autre réunion, M. Quicherat a pensé pouvoir articuler : que les détails sur lesquels j'avais basé mon argumentation n'autorisaient pas à préconiser un système. Je ne puis admettre ce raisonnement. Il est au contraire d'expérience que ce sont les détails, les faits bien constatés et multipliés qui servent nécessairement de base à tous les systèmes. En physique, par exemple, comment reconnaît-on l'existence d'une loi, c'est en constatant les détails, les faits qui se reproduisent constamment dans les mêmes conditions. Comment l'archéologue date-t-il un monument? En observant les détails caractéristiques. S'il constate, dans un édifice déshonoré par le temps et les mutilations, des détails d'ornementation propre à une époque archéologique, il rattache naturellement l'édifice à cette période. Pour moi, du reste,

il ne s'agit pas de bâtir un système, je me borne à citer des faits et à signaler une influence. Il est certaines contradictions qui honorent, et je ne puis que m'applaudir d'avoir appelé l'attention du savant directeur de l'école des Chartres.

Afin que vous sachiez la valeur que l'on peut attacher au sujet de ma communication, je dois vous dire que des esprits élevés, des archéologues distingués favorisent la pensée que j'ai eu l'honneur de vous soumettre et la font progresser. Du reste, quel que soit le degré d'affirmation qu'il convienne de donner à l'influence dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, il se présente toujours une question devant les opposants : comment s'expliquent les ressemblances qui existent entre l'industrie étrusque et l'industrie gauloise ?

Au sujet du mémoire de M. de Baye, M. Nicaise fait observer que la guerre a pu faciliter, dans la Gaule, l'introduction de la céramique étrusque ; il cite, comme exemple, les croisades, qui ont apporté de si nombreux éléments aux arts du moyen âge.

M. de Baye répond que cette explication ne lui paraît pas suffisante ; certaines institutions, certains usages, tels que les sépultures par incinération, étaient communs aux Étrusques et aux Gaulois, et dénotaient des rapports constants entre les deux peuples.

M. de Caix de Saint-Aymour dit que l'ornement nommé *grecque* se retrouve dans l'extrême Orient, en Chine, au Japon, dans l'Inde, au Mexique. Il pense que, sans supposer un centre d'importation unique, il est beaucoup plus naturel de ne voir dans cet ornement qu'une combinaison de lignes décoratives qui se présente le plus naturellement à l'esprit des peuples primitifs.

M. l'abbé Bordé voit dans la *grecque* l'indication des relations entre les deux peuples gaulois et étrusque; M. Pierrard, une preuve probable de l'influence phénicienne.

M. Bucaille pense que la *grecque*, la combinaison la plus simple de la ligne droite et de l'angle droit, venait naturellement à l'esprit.

M. Morel donne quelques explications sur son *Album archéologique*, en cours de publication.

J'ai l'honneur de communiquer, dit-il, à la Société française mon *Album archéologique*, en deux volumes, conteé nant les dessins des objets composant ma collection, et qui sont le produit de quinze années de fouilles dans le département de la Marne. Nous espérons que ce recueil, que nous nous proposons de publier avec texte explicatif, sera plein de renseignements utiles pour ceux qui, à l'exemple du regrettable abbé Cochet, voudront un jour écrire l'histoire de notre Champagne souterraine. La première livraison est terminée, elle contient six planches représentant une centaine d'objets parmi les plus intéressants trouvés par nous dans le cimetière gaulois de Marson. Nous en offrons deux exemplaires à la Société afin qu'elle se rende compte de l'utilité de notre publication, de l'exactitude des dessins exécutés par notre dessinateur M. Gastebois, et que les presses de M. Barbat, lithographe à Châlons, ont si fidèlement reproduits.

Nous y joignons deux exemplaires du rapport sur les fouilles de ce cimetière, rapport qui, en 1874, a été de notre part le sujet d'une lecture à la Sorbonne. Nous espérons faire successivement paraître la description des sépultures de l'âge de la pierre, celles de l'époque du bronze,

des époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne.

L'âge de la pierre nous montrera le produit des sépultures préhistoriques de Tours-sur-Marne dont vous avez entendu, hier, le rapport, par notre ami et collègue M. Nicaise; la station de la pierre polie, découverte par nous à Lignon, ainsi que les dessins des plus beaux types d'instruments de cette époque trouvés dans diverses localités du département.

L'âge du bronze nous fera voir la magnifique épée de Courtavant, avec ses accessoires; l'épée, jusqu'ici unique, trouvée à Salon, et des haches, couteaux, fibules, bracelets et autres instruments classés dans notre collection et dans celle de M. Nicaise.

L'époque gauloise, qui occupe une si grande place dans nos découvertes, principalement dans les environs de de Châlons, nous montrera successivement le cimetière de Pleurs, qui nous a donné des fibules et des torques si admirables; ceux de Bergère-les-Vertus, du Mesnil, de Bussy-le-Château, de Courtisols, Lépine, Prosnes, Ognes, qui nous ont fourni une si belle suite d'objets variés, ceux de Connantre et Corroy, avec leurs longues épées et leurs umbos de boucliers en fer, ceux de Vatry, Wargemoulin, celui de Somsois, qui vit nos débuts et inaugura notre carrière archéologique, et enfin celui de Somme-Bionne, ui nous révéla le guerrier inhumé sur son char, une des découvertes les plus rares et les plus intéressantes qui ait été faites sur le territoire de la Gaule, ainsi que vous pourrez en juger par la description que nous essaierons de vous en donner.

L'époque gallo-romaine vous fera voir les produits si riches des cimetières de Poix, du Meix-Tiercelin, Corbeil, Gourgançon, Linthes, la Verpillière, commune de Saint-Chéron, Reims, Pleurs, et surtout Conflans-sur-Seine, qui

a livré une ample moisson de céramique variée, tant pour notre collection que pour celles de M. Alfred Werlé, de Reims, et du Musée de Saint-Germain.

L'époque franque ou mérovingienne nous montrera le cimetière de Brébant avec son angon, son bouclier, ses haches, ses cercueils de pierre et ses boucles d'oreilles en or ; celui de la Verpillière, avec son agrafe de manteau, aussi en or, ceux de Somme-Vesle, de Pleurs, Connantre et surtout Saint-Loup, qui à lui seul nous a donné plus de cent vases de formes différentes et une infinité d'armes et d'instruments, surtout des boucles de ceinturons en bronze et d'autres en fer avec damasquinerie en argent.

Enfin, Messieurs, l'album que nous plaçons sous vos yeux, n'est que le résumé fidèle de notre collection que nous n'essaierons pas de vous décrire; vous savez que c'est par centaines qu'elle compte les vases, les armes et autres objets de chaque époque; vous avez pu, du reste, en juger, puisque vous m'avez fait l'honneur de venir la visiter.

Si notre travail et le soin que nous avons mis à classer notre collection, obtiennent l'approbation du zélé directeur et des membres si compétents de la Société française d'Archéologie, nous serons amplement payé de nos peines, et ce sera pour nous la plus précieuse des récompenses.

M. le colonel de Sailly, directeur d'artillerie, au sujet de la 16e question : **Quelles sont les voies romaines reconnues en tout ou en partie?** est amené à parler des *hipposandales,* et introduit dans la science une opinion nouvelle, en les considérant comme ayant servi non à la ferrure des chevaux, mais bien à enrayer les roues des voitures.

Sur les ferrures dites hipposandales.

I.

Lorsque les immenses plaines ondulées et crayeuses du voisinage immédiat de Châlons disparurent pour quelques semaines, au printemps de 451, sous la plus effroyable tempête de cavaliers qui fut jamais, aucune des ouailles d'*Alpinus*, le grand évêque, ne s'occupa de m'apprendre si les chevaux de bataille du Patrice d'Occident, doublant leurs étapes à la rencontre du roi des Huns, étaient arrivés, oui ou non, chaussés de cette *solea* prétendue? sur laquelle les antiquaires de l'Europe raisonnent sans relâche et sans succès avéré.

A quatorze siècles de distance, je prétends réparer cet oubli des Gallo-Romains du terroir, en examinant la chose par le menu, comme archéologue d'instinct ou centaure de profession; et si votre indulgence, Messieurs, ne me fait point défaut, j'espère, dût mon audace s'amortir par l'expression réfléchie de mes convictions personnelles, j'espère, dis-je, que maintes ferrures bizarres, classées jusqu'ici, en vertu de textes anciens que j'examinerai s'il le faut, sous les noms d'*hipposandales* (ἵππου σανδάλιον), *bousandales*, et même *hippopodes* (ἱππουπόδος) et *soleæ*, tomberont désormais au rang de *sufflamen*.

En général, ces sabots ou chaussures se composent: soit d'une semelle pleine, soit d'une semelle percée d'une ouverture plus ou moins elliptique, soit enfin d'un croisillon de barres en fer plat. Des pinçons de hauteurs diverses; deux oreilles latérales, armées, le plus souvent,

d'un anneau; une sorte de bec à l'avant comme à l'arrière de la ferrure, espèce d'éperon qui se trouve aussi parfois recourbé en anneau ou crochet, et peut, suivant quelques auteurs, servir à l'attache de chaînes ou de bandelettes, en constituent les parties essentielles.

J'ai dit *ferrures,* car je ne sache point qu'on les ai rencontrés, ces sabots, faits de bronze, d'or ou d'argent? Puis, en attendant qu'on me démontre que leurs pareils ont pu chausser des pieds de bœuf, certains confrères de la Société archéologique du Doubs me permettront d'affirmer que nous n'avons là, en définitive, qu'une ferrure du genre patin?

Mais, le genre admis, il faut classer l'espèce et déterminer la fonction; deux nécessités assez dures au cas présent, pour qu'il me convienne de reprendre ma thèse d'un peu plus loin.

II.

Les lois naturelles relatives au développement, à la conservation de l'individu comme à la propagation de la race, règlent chez les solipèdes et les animaux du genre bœuf restés à l'état sauvage, la somme d'exercice qui leur convient, et par suite, ou mieux en vertu de cette obligation première, l'équilibre se maintient entre la pousse de l'ongle et son usure. La domesticité ne le détruit pas au profit de l'homme, sans qu'il devienne utile, et quelquefois urgent, de parer à cette rapide destruction de la corne, que les courses prolongées et les efforts de traction amènent chaque jour.

De là cette invention de la ferrure, qui n'appartint que par exception au *Monde connu des Anciens,* au détri-

ment réel de l'élève du cheval de trait, au grand dommage encore de la rapidité stratégique des armées romaines, par exemple, presque toujours pauvres en cavalerie nationale de quelque valeur, — quand l'effectif et les distances exigèrent d'adjoindre des attelages aux longues files des bêtes de bât !

L'extrême Orient nous montre aujourd'hui ce qui se passait autour de la Méditerranée ; car les mêmes besoins appellent des expédients communs dans les civilisations les plus diverses. La grande voie principale du Japon, le Tokaïdo, est sillonnée de palanquins à deux ou à quatre porteurs dits *cangos* et *norimons*, et de chevaux destinés aux voyageurs, aux bagages, aux marchandises.

Les Japonais, qui commencent à ferrer leurs chevaux, comme à s'acquitter de toutes choses à l'instar des civilisés de la vieille Europe, leur entourent ordinairement le pied d'une sorte de paillasson, dont la durée n'excède pas un jour de marche.

Cavaliers et convoyeurs sont munis de sandales de rechange, et les piétons s'adonnant à cette pratique, les routes du Japon se couvrent de chaussures abandonnées d'homme ou de cheval.

Nous retrouvons, sur le Tokaïdo et ses annexes, la *Spartea*, de Columelle (IV, 12 et 3), de Varron, de Publius Renatus Vegetius (I, 26, 3, — II, 45, 3), le vétérinaire latin ; bottine nattée de brins de genêt, employée pour garantir de nouvelles atteintes, lorsqu'ils étaient attendris ou blessés, les pieds des bestiaux et des bêtes de somme. Cette *spartea* se fixait à toutes jambes, par le fretté de lanières ou de ficelles, qui constitue l'antique mode d'attache des *carbatinæ* de la campagne italienne, mode que nous avons jadis imitée des vieux barbares, nos pères, comme des paysans modernes de l'Europe orientale et de

l'Asie. Elles sont vieilles de vingt siècles au moins, ces *carbatinæ,* et naguère encore, des vagabonds transalpins les promenèrent à Châlons, en faisant nasiller à nos oreilles l'agreste *piva.*

La *solea ferrea,* analogue à la *spartea,* était une défense pour les pieds des mules, comparable au *soulier ferré* de nos vétérinaires; appareil de cuir qui chausse le pied jusqu'au-dessus de la couronne, se boucle sur le côté externe du paturon, et présente à sa face plantaire une doublure en tôle mince. On l'emploie, mais plus rarement depuis la multiplication des chemins de fer, pour les chevaux de course, lorsqu'ils voyagent d'un hippodrome à l'autre, ce qui leur évite, avec les chances d'accidents spéciaux, d'être ferrés ou déferrés sans cesse, et permet, à leur grand soulagement, de les laisser pieds nus sur la litière.

Aristote, Appien, Diodore de Sicile, parlent, à cet égard comme Columelle et Végèce le Vétérinaire, comme Catulle en ses *Carmina.* Pline a donc pu dire, au sujet de Poppée, femme de Néron, que sa mule portait *soleas ex auro,* tandis que celle de l'empereur, selon Suétone, était chaussée *soleis argenteis;* tous les dictionnaires, enfin, nous donnent, d'après ces derniers, les expressions techniques : *mulas calceare, mulis soleas induere.*

En résumé, les chaussures à courroies se divisaient en deux classes : les *soleæ,* chaussures de route, les *sparteæ,* chaussures plus légères, pathologiques au besoin. Byzance ne les avait point abandonnées au IVe siècle de notre ère, si j'en crois Apsyrte et Theomneste, dont les écrits furent colligés par Ruel, médecin de François Ier; et nos meilleurs athlètes se sont mis d'accord, sans grand débat, sur les *sparteæ,* alors que pour les *soleæ,* on m'offre avec trop de persévérance les vénérables ferrailles que j'ai déjà décrites.

III

Les habitudes de nos ancêtres gaulois, romains, grecs, germains, saxons, scandinaves, etc., voire celles des Livoniens et de l'innombrable famille tartare, versée, de proche en proche, des réservoirs de l'Asie centrale sur cette terre qui deviendra France, m'inspirent, au regard de nos origines nationales, une curiosité légitime, féconde à mon sens, et que le savant abbé Cochet, je le confesse, ne partageait pas au même degré. Il y a longtemps qu'une tradition chemine quand le chroniqueur est proche; il y a longtemps qu'un fait industriel est éclos, quand il se déclare à l'état de procédé. Voilà, ou je me trompe fort, d'excellents raisons pour rendre au Tartare, l'homme de cheval par excellence, la considération que souhaitait en sa faveur et en toute justice Paul-Louis Courier. — Les Barbares de toutes les hordes, plus affectionnés à leurs montures de rapine et de combat qu'à leurs femmes, ne les ont point ferrées, ces bêtes à tous crins, à l'aide d'une *plaque métallique, fixée* en bonne et pleine corne *par des clous pénétrants*. Les Grecs et les Romains, qui savaient forger ou couler le métal, ne l'ont point osé davantage avant Théodose, — quoique le vieil Homère ait peut-être chanté la méthode au *livre XI de l'Iliade;* ce qu'Eustathe explique, selon la docte Mme Dacier, par ce commentaire : Χαλκὸν δὲ νῦν λέγει τα σεληναια τὰ ὑπὸ τοῖς ποσὶ τῶν ἵππων. (*Il appelle ici airain ces croissants qu'on met sous les pieds des chevaux.*)

Au fond, le travail du maréchal, tel qu'il se passe sous nos yeux indifférents, implique une série de hardiesses, qui mirent des siècles à s'accuser. Ne nous en étonnons

point : l'esprit de l'homme est à la fois plus naïf et plus compliqué qu'on ne le suppose. Jamais machine ou recette d'inventeur, quelle qu'elle soit, ne s'est établie, du premier coup, aussi simple qu'on l'a vue plus tard : il n'y a que la Providence divine qui procède *ab ovo* selon le *principe de la moindre action,* parce qu'elle est.... la Providence !

Revenons à nos sabots. J'admets qu'on a lu ce qu'ont écrit sur cette matière le très-regrettable abbé Cochet, Lidenschmitt, de Mayence, Hagemans, Biondelli, Roach Smith, en Angleterre, et mon très-digne ami le comte de Widranges? J'admets qu'il n'est aucun de mes auditeurs qui n'ait vu, touché et pesé d'objets analogues aux trois exemplaires que j'ai tirés de la collection de M. Morel ; et je me place aussitôt derrière MM. Quicherat, Castan, P. Bial et Duplessis, pour affirmer avec eux, et selon la formule de ce dernier, vétérinaire principal de l'École de Saumur, aussi distingué dans sa profession qu'érudit archéologue : « que la structure des pieds des chevaux ou des bœufs, la perpétuelle mobilité des membres inférieurs, la forme allongée, les becs et les oreilles de ces hipposandales prétendues, comme la nécessité pour toutes chaussures de ne point frotter ou balloter pendant la marche, et le poids de celles qui nous occupent, sont motifs évidents pour les proscrire du catalogue des *soleæ.* »

J'inviterai donc, avec une entière confiance, mes contradicteurs à faire garnir comme ils le voudront, et quand ils le voudront, par le plus habile de nos bourreliers, quatre sandales de cette espèce, pour en chausser le plus débonnaire des ânes ou des mulets du pays, je n'ose écrire poney : on le fera marcher, s'il y consent, et pas longtemps sans le blesser ou l'exaspérer, ne l'oubliez point, car les mouches, six mois sur douze, feront leur office ;

mais si, par obéissance ou accident fortuit, il trotte une dizaine de pas, je gage, comme cavalier tout uniment, qu'il va se livrer à des contorsions inquiétantes.

Du reste, la dimension du pied, dans une bête conformée à l'ordinaire, est toujours plus grande de la pince au talon, qu'entre les rives externes de la muraille des quartiers. Les axes des trois patins de la collection Morel mesurant, entre les becs d'avant et d'arrière, 102, 95 et 85 millimètres, contre 83 millimètres de largeur uniforme entre les oreilles, il n'y a pas lieu de prétendre que chevaux et bœufs, même de très-petite taille, s'en soient accommodés. Une garniture de cuir interposée ne remédierait pas davantage au défaut d'appui de la face plantaire, si nous avions à tirer parti du patin à croisillon, et je n'ai point à observer, je pense, qu'elle ne saurait agrandir le logement du pied !

Toutes ces ferrures, y compris celle que présentait M. Nicaise, sont du *genre sabot*. Il y a grand nombre de *sufflamen;* il y a peut-être des garnitures de bout de timon, des garnitures de servante (sabot à semelle circulaire avec muraille cylindrique). Les anneaux de quelques pièces assez rares s'expliquent: soit par la nécessité de relier le support à des crochets ou collerons, soit par l'obligation de revêtir temporairement d'une garniture résistante, telle pièce de bois qui peut ou doit frotter le sol.

Ces patins, en fin de compte, ne sont point chacun *solea* de nouvelle espèce; mais j'espère qu'ils resteront, pour la plupart, partie d'une enrayure ou *sufflamen,* fort convenable pour le commun des roues, dont les jantes portent au plus 8 à 9 centimètres de largeur? On l'attachait à la roue et à la voiture; les anneaux des oreilles livraient passage à une corde, ou même à une chaîne, que j'ai

trouvée à Metz, sur un échantillon authentique (1) venu d'Alise-Sainte-Reine, composée pour les trois quarts de *mailles étranglées,* embrassant au mieux une paire de rais.

Quant au *bec recourbé en anneau,* il recevait, à n'en pas douter, la corde ou chaîne reliant notre *sufflamen* à quelque *carrus* de réquisition, ou même au *carroballista* d'un équipage des « artilleries » passées !

La communication de M. le colonel de Sailly est suivie d'une assez vive discussion à laquelle prennent part MM. Palustre et Nicaise. Suivant ce dernier, M. de la Forterie, secrétaire de la Société archéologique de la Gironde, aurait trouvé un squelette de cheval au pied duquel était encore l'hipposandale.

M. Counhaye, de Suippes, lit un mémoire sur les 7e, 8e et 9e questions du programme.

Il a reconnu jusqu'à ce jour l'emplacement de trente-six *tumuli.* Il ne suppose pas que ces *tommes* ou *tommelles,* comme on les appelle dans le pays, soient des sépultures. Elles ont toujours été placées sur des points plus ou moins élevés, mais de manière à pouvoir communiquer l'une avec l'autre. On peut présumer qu'elles servaient à une sorte de télégraphie.

M. Nicaise fait connaître qu'il a fouillé plusieurs *tumuli* et que, dans chacun d'eux, à la base et au centre, il a trouvé des traces d'incinération, ce qui leur assignerait une autre destination que celle indiquée par M. Counhaye.

Ce dernier répond que les sépultures sont placées le

(1) *Bulletin* de la *Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle,* 1868 ; sabot et chaîne offerts par M. Gustave Sthème, membre de la Société.

plus souvent sur le sommet des collines ou sur leur versant nord-ouest; les corps présentaient différentes orientations, et cependant on rencontre partout les mêmes objets, les mêmes ornements.

M. Counhaye présume que ces sépultures n'indiquent pas l'emplacement de cimetières proprement dits, mais des inhumations faites à la suite de combats. Aux lieux où elles existent, on retrouve invariablement les traces de lignes de campement.

La séance est levée à 11 heures.

2e SÉANCE DU 24 AOUT.

PRESIDENCE DE M. LE BARON DE VERNEILH.

Siégent au bureau: MM. Eugène Perrier, Gréau et de Cougny.

Après la lecture du procès-verbal, M. Palustre, qui n'assistait pas au commencement de la dernière séance, demande à faire quelques observations sur la part trop considérable, suivant lui, accordée à l'influence étrusque dans le développement de l'art gaulois. « Notre sol, dit-il, n'a pas été exclusivement peuplé par l'est et le sud-est, mais encore, et à une époque beaucoup plus reculée, par le sud-ouest. Tout porte à croire, en effet, que les Ibères ont précédé chez nous toute autre population. Certains modes de sépultures appartiennent évidemment à cette

nation, dont la langue seule peut donner raison de plusieurs noms de ville, inexpliqués jusqu'à ce jour. »

La parole est ensuite donnée à M. Morel, pour la lecture d'un mémoire sur les *fouilles du cimetière Gaulois de Somme-Bionne*.

Découverte de Somme-Bionne (Marne).

GAULOIS SUR SON CHAR ET OBJETS ÉTRUSQUES.

Dans les premiers jours du mois de décembre 1873, des ouvriers étant occupés à fouiller le cimetière gaulois de Somme-Bionne, situé sur une éminence, à une égale distance des sources de la Bionne et de la Tourbe (arrondissement de Sainte-Menehould), ont découvert, à trois cents mètres au sud de la route, en un lieu appelé l'Homme-Mort ou la Tomelle, une large fosse remplie de terre noire et renfermant les restes d'un guerrier inhumé avec son char. Ce guerrier avait à son côté droit une longue épée, tranchante des deux côtés, reposant dans un fourreau en bronze du côté extérieur et en fer de l'autre, avec terminaison en trèfle.

A son côté gauche se trouvait un long poignard en fer à dos droit, ainsi que trois traits carrés, longs de près d'un mètre, portant encore des traces d'emmanchure.

Cinq gros anneaux de bronze avec agrafe du même métal étaient placés autour du corps. Cette agrafe représente deux chevaux affrontés à têtes de chimères. Une partie d'une autre attache en fer, ornée de deux boutons de bronze, avec terminaison en corail, a été aussi trouvée

vers la même région, Le squelette avait à la main droite un anneau d'or, aux pieds une œnochoé en bronze, un bandeau d'or, un vase brisé en terre rouge, et une coupe italo-grecque peinte.

Au-dessus des pieds du squelette se trouvait une petite galerie qui avait été creusée pour recevoir le timon du char, et à la suite une cavité beaucoup plus large dans laquelle on avait déposé tous les harnais des chevaux. C'est là que nous avons nous-même recueilli six terminaisons demi-circulaires en bronze et en fer, destinées, sans doute, à consolider le bout du timon ; deux mors de chevaux en fer, avec anneaux de bronze; une dizaine d'anneaux de différentes grosseurs; six phalères, dont quatre finement gravées et découpées à jour comme de la dentelle, et enfin des fragments d'ornements en bronze, aussi découpés à jour et revêtus de petits clous de bronze, indiquant qu'ils avaient été attachés sur des lanières de cuir.

LA FOSSE.

Elle était taillée dans la craie, et mesurait 2m85 de long sur 1m80 de large et 1m15 de profondeur. Les deux cavités parallèles qui avaient été creusées pour recevoir les roues du char mesuraient 1m40 de long sur 0m50 de large et 0m30 de profondeur. La petite galerie, ménagée à l'extrémité de la fosse pour placer le timon du char, n'avait que 0m70 de longueur sur 0m10 de largeur. La cavité dans laquelle étaient déposés les harnais des chevaux, venait ensuite, et mesurait 1m40 de long sur 0m30 de large et 0m35 seulement de profondeur.

Un fossé circulaire d'un mètre de large et de 16 mètres de diamètre entourait la fosse. Ce fossé, naturellement

rempli par le temps, mesurait un mètre de profondeur et ses bords étaient taillés à 45 degrés. Nous avons déjà eu occasion de rencontrer ces sortes de fossés dans les sépultures gauloises de Pleurs, de Connantre, de Marson, et dans celle de l'âge du bronze à Courtavant (Aube). Le même fait a été constaté dans une sépulture de Saint-Jean-sur-Tourbe par un autre fouilleur. M. E. de Barthélemy a trouvé le même cercle à l'entour de la sépulture de Berru, qui renfermait un casque de bronze (*Mémoire de la Société des Antiquaires de France*, 1874). A Sillery, pareil fossé a été constaté en 1832; à l'endroit de la tombe d'un chef, on a signalé une tranchée circulaire de 30 mètres de diamètre, marquée dans la craie par une couche de terre noire qui en indique le pourtour.

On ne les trouve généralement qu'autour des sépultures de personnages importants. Nous ne voyons pas l'usage de ces fossés; serait-ce la fondation d'une haie ou clôture servant à protéger la sépulture, ou plutôt une marque de symbolisme?

Le cimetière de Somme-Bionne contenait trois ou quatre de ces fossés, mais malheureusement les fosses qui étaient au centre avaient été l'objet d'une violation de sépulture.

LE CHAR.

Nous ne pouvons indiquer de quelle forme était le char enfoui dans la fosse et sur lequel était le guerrier. Cette découverte n'est pas un fait isolé; le cimetière de Somme-Bionne avait dû contenir trois ou quatre autres chars. Le territoire de Saint-Jean-sur-Tourbe en a montré un, découvert le 14 mars 1868, aujourd'hui au musée de Saint-Germain. D'autres fouilleurs en ont trouvé trois, plus ou

moins complets, sur le territoire de Somme-Tourbe. On en a trouvé trois aussi à Bussy : l'un d'eux est au musée de Saint-Germain, et les deux autres dans la collection de M. Édouard de Barthélemy. C'est à l'Ahan-des-Diables, territoire de Suippes, qu'il a été trouvé quatre sépultures renfermant des débris de chars.

Parmi les nombreuses fouilles que l'on a fait opérer dans les environs du camp de Châlons, la sépulture du Piémont est celle qui présente le plus d'analogie avec la nôtre. On y a trouvé un guerrier sur *son char*, ayant une épée gauloise en fer, un umbo de bouclier en fer, deux lances, un javelot, une chaine de suspension en fer, et une dizaine de vases dont trois seulement étaient intacts. Cette fosse était aussi entourée d'un large fossé; les chevaux avaient été enterrés en place ayant encore à la bouche les mors en fer.

Cette riche sépulture renfermait avec le corps d'une femme, un splendide vase étrusque en bronze de forme ovoïde, à large pied et surmonté d'un coq. C'est en voyant ce vase que l'empereur Napoléon III n'a pu s'empêcher de dire à ceux qui le lui apportaient : « Ce vase est splendide, il n'a pu appartenir qu'à un roi. »

Les mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, année 1859, contiennent un rapport, du regretté M. Savy, faisant connaître qu'on a trouvé à Sillery une fosse carrée, profonde de 2 mètres, dans laquelle gisaient pêle-mêle, avec de grands vases de terre, une lame d'épée de 0m60, non compris la soie et les débris des roues d'*un char*.

Ces débris consistaient dans les cercles en fer des roues, et dans des rondelles également en fer, mais doublées en cuivre travaillé au repoussé et avec clavettes également en cuivre, destinées à retenir les roues sur l'essieu.

Les Gaulois se servaient avec grand succès de chars de guerre, dont l'usage se perdit plus tard et qu'au temps de César on ne retrouve plus que chez les Bretons (1).

Nous lisons dans les *Comptes-rendus de la Société de numismatique et d'archéologie,* tome IV, année 1873, que la Société historique et archéologique de Château-Thierry, avait acquis la maison de Jean de Lafontaine, notre grand fabuliste, pour en faire un musée où étaient réunis les souvenirs du poëte; malheureusement, pendant la guerre de 1870-71, l'établissement d'une caserne allemande fut cause que tout fut pillé et dispersé. Or, ce que l'on doit le plus regretter, au point de vue archéologique, ce sont les débris d'*un char gaulois* en bronze, plus complet que ce que possède en ce genre le musée de Saint-Germain.

Dans le compte-rendu de la sépulture antique, découverte à Berru, laquelle a beaucoup d'analogie avec celle dont nous donnons la description, M. E. de Barthélemy affirme avoir trouvé, dans l'angle à droite, à la tête du squelette, un fragment de cercle de *roue* en fer qui n'a pu être conservé. (*Société des antiquaires de France* 1874, tome XXXV.)

Si nous portons nos regards en dehors du département, nous voyons que le tertre de Sainte-Colombe, près Magny-Lambert (Côte-d'Or), a livré en 1862, avec des *débris de chars,* des boucles d'oreilles et des bracelets en or qui sont au nombre des plus précieux joyaux du musée de Saint-Germain.

Les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* XXV, pages 109 et 116, parlent d'une découverte d'épée en

(1) Voir Alex. Bertrand. — *Les Gaulois,* extrait de la *Revue archéologique.*

bronze trouvée avec une *roue* et d'autres pièces de harnais. Les tombelles d'Anet (canton de Berne) ont montré un homme enterré sur son *char*, dont les nombreux débris purent être conservés par M. le baron de Bonstetten.

Le tumulus de Graucholtz, fouillé par le même, et qui a fourni un seau à côtes en bronze, renfermait en outre des cercles et des débris de *roues de chars*. (*Tumulus gaulois*, par Alex. Bertrand.)

Le compte-rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie antéhistorique de Paris (1867, page 291), parle d'une découverte faite en Angleterre consistant en boucles, casque émaillé, des épées en fer avec fourreaux de bronze, des mors et pièces de harnachement, avec *des roues de chars*. Le musée de Berlin possède la garniture d'un char provenant du tumulus de Gallscheid (Prusse Rhénane).

Dans les tombes celtiques de l'Alsace, publiées par M. Max. de Ring, nous voyons que l'un des tumuli de la forêt de Hatten, fouillé par M. Zaepffel, a fait voir les restes de *deux chars* de guerre dans la sépulture d'un riche guerrier. L'auteur constate que cette apparition de chars dans les tumuli celtiques de l'Alsace se présente ici pour la première fois, mais il ajoute que M. de Bonstetten en a trouvé dans les fouilles d'Anet et de Tiefenau, en Suisse; que dans le Doubs, M. Castan en a trouvé dans les fouilles du massif d'Alaise, et M. Jahn dans les tumuli ouverts à Græchwyl, entre Berne et Aarberg, tumuli qu'il regarde comme appartenant à l'époque étrusque.

Le char dont nous allons essayer de décrire les débris qui nous restent, ne devait pas être gaulois, attendu que l'écartement entre les roues était de $1^{m}35$, ainsi que nous l'avons constaté par la présence de l'oxyde de fer des roues marqué sur la craie, tandis que le char gaulois

n'avait que 1m05 et n'était traîné que par un seul cheval, ainsi que l'a si judicieusement remarqué notre collègue M. Peigné-Delacour.

Les débris du char que nous avons trouvé ne nous permettent pas d'en indiquer la forme, attendu que le bois et le cuir ont disparu et que nous n'avons pu recueillir que les parties métalliques. Nous ne savons si c'était le char de guerre (*currus*) ou le carpentum, voiture à deux roues recouverte d'une capote.

Le char de guerre était une voiture à deux roues, où l'on entrait par derrière, mais qui était fermée sur le devant et découverte, ne débordant pas en hauteur la croupe des chevaux. On ne pouvait guère que s'y tenir debout, mais il y avait place pour deux personnes; l'usage constant était que l'un conduisait les chevaux pendant que l'autre combattait. Aucun monument ne nous montre nettement les parties détaillées de ces sortes de chars.

Notre guerrier ayant été trouvé inhumé, non assis, mais étendu naturellement, nous en concluons qu'une fois descendu dans la fosse, la banquette de devant du char aura été enlevée pour plus de facilité.

Les roues étaient en bois, recouvertes chacune d'un cercle de fer d'une seule pièce de 0m03 de largeur sur 0m01 d'épaisseur et 0m92 de diamètre.

Les cercles qui étaient encore debout, brisés chacun en quatre morceaux inégaux, étaient rattachés au bois par six clous également espacés, dont les têtes oblongues faisaient saillie au dehors; un seul est encore adhérent et mesure 0m05 de long, bien qu'il paraisse avoir été brisé vers son milieu. Ces cercles de roues ont longtemps servi, car ils ne sont plus plats mais bombés par l'usure, ce que les carrossiers appellent tuilés. L'un d'eux a conservé sa

forme ronde, mais l'autre s'est affaissé et se trouve déprimé aux deux tiers de sa hauteur.

Au milieu de chaque cercle, et à la place des moyeux, on a constaté la présence de deux frettes parallèles en fer, de un centimètre et demi de largeur sur 0m15 de diamètre; à l'extrémité de ces frettes se trouvait la plaquette de fer recourbé qui maintenait le bout de l'essieu et dans laquelle se trouvait la fiche de fer destinée à maintenir la roue.

Les deux tiges parallèles de la plaquette de fer recourbée dont nous venons de parler mesuraient sept centimètres et leur écartement n'est que de quatre centimètres. La clavette n'est qu'une tige ronde et droite, longue de 0m12.

Les autres débris du char consistent :

1° En deux fiches rondes, de 17 centimètres de longueur sur 2 d'épaisseur; ces fiches étaient sans doute destinées à maintenir le char sur l'essieu, car on voit que la moitié inférieure a été engagée dans le bois et qu'elle y était maintenue par un bourrelet qui l'empêchait de descendre. La partie supérieure de ces fiches est ornée, en son milieu, d'une boule de bronze ciselée, avec filets, comme motif de décoration.

2° En deux pitons d'attelage dans lesquels sont passés deux anneaux accolés, reliés entre eux par une boule de bronze; c'est après ces anneaux mobiles que devaient être attachés les traits.

3° En deux autres pitons qui ont dû être fixés et rivés au timon.

4° En cinq petites tiges de fer, rondes, ornées aussi de boules de bronze et dont nous ne pouvons déterminer l'usage.

L'extrémité du timon placée à 3m80 du fond de la fosse était ornée de six demi-rondelles de bronze, très-rappro-

chées, consolidées elles-mêmes par un mince bourrelet de fer.

L'ÉPÉE.

La magnifique épée qui reposait à droite du guerrier est longue de 90 centimètres, y compris la soie, qui en a douze.

Elle est essentiellement gauloise et représente le type des épées de la Marne. Nous en avons trouvé une tout à fait semblable pour la forme dans notre cimetière gaulois de Marson. Mais ce qui distingue celle de Somme-Bionne, c'est que la partie extérieure de son fourreau est en bronze et que l'autre côté est simplement en fer, aujourd'hui presque complétement rongé par l'oxyde. On peut voir que la lame est tranchante des deux côtés, mince et flexible comme celles des palafittes.

La soie est légèrement aplatie, sans ressemblance en rien avec le nouveau type dit soie plate, si bien décrit par M. Alex. Bertrand ; elle va en diminuant légèrement de grosseur de la base à l'extrémité; elle ne présente pas de trous de rivets, et cependant il en a été trouvé deux en bronze qui ont dû servir à consolider le manche ou la poignée qui devait être en bois. De plus cette poignée était ornée, dans le sens longitudinal, de deux filets en bronze perlés.

La partie du fourreau qui est en bronze est parfaitement conservée; son ornementation consiste en trois cordons de bronze reliant les deux parties ; deux de ces cordons de bronze représentent trois cuvettes rondes réunies, celle du milieu étant plus forte que les autres. Le premier, qui est placé à quatre centimètres du haut du fourreau, a aussi quatre centimètres et demi de largeur ;

le second, placé à quinze centimètres du bas, n'a plus que quatre centimètres de largeur; et le troisième, tout à fait au bout, n'a plus qu'un centimètre et demi et n'est décoré que d'une petite cuvette en son milieu.

L'extrémité du fourreau est formée de la même décoration que celle des cordons, c'est-à-dire de deux cuvettes accolées à la base, surmontées d'une troisième placée au-dessus des deux autres, mais un peu plus loin, de manière à représenter un trèfle.

Les deux côtés du fourreau sont réunis ensemble par un bourrelet de fer martelé qui a disparu en grande partie, sauf à l'extrémité inférieure, où ce bourrelet est en bronze orné de stries et de chevrons ciselés.

Deux autres cuvettes en bronze, un peu plus larges, fixées sur des lamelles de bronze, ont été replacées par nous dans le haut du fourreau, à la place de la garde, sans que nous puissions affirmer que c'était bien là la place qu'elles occupaient primitivement.

Les épées à fourreau de bronze sont excessivement rares; le musée de Saint-Germain en possède deux, venant déjà des environs de Somme-Bionne; mais nous les croyons de dimensions beaucoup plus petites.

LE COUTEAU.

Le couteau ou poignard est remarquable par ses dimensions qui atteignent 39 centimètres de longueur avec la soie, qui en a près de 9. Il est en fer, à dos droit. La soie s'emmanchait dans une poignée en bois sans rivets. La lame, qui a 3 centimètres à sa base, va en se rétrécissant graduellement jusqu'à la pointe.

LES LANCES.

Les trois traits carrés qui étaient placés en face de l'épée, à la gauche du guerrier, ont une longueur de 90 centimètres environ ; ils sont en plusieurs morceaux, leurs pointes sont émoussées, mais les autres extrémités sont encore revêtues de fragments de bois, attestant qu'ils ont été emmanchés. Ces traits ressemblent à la *hasta pura* dont on gratifiait les guerriers pour une action d'éclat.

LA CEINTURE.

L'épée et le couteau ou poignard devaient être suspendus à la ceinture du guerrier au moyen d'un baudrier d'étoffe ou de cuir dont il n'est rien resté ; l'épée y était attachée au moyen d'un crochet et de cinq gros anneaux de bronze de quatre centimètres de diamètre, à angles saillants à l'extérieur et décorés de chaque côté de deux lignes parallèles concentriques.

Le crochet, qui est aussi en bronze, est remarquable ; deux animaux affrontés à têtes de chimères et découpés à jour supportent la tête du crochet ; leurs corps imitent celui du cheval dont ils ont la croupe, et leurs têtes, rejetées en arrière, ressemblent à celles d'oiseaux fantastiques. La base sur laquelle ils reposent est décorée de treize ronds placés les uns près des autres avec un point au centre de chacun. A l'extrémité opposée au crochet une tige se prolonge, portant à son extrémité un petit bouton à base plate et de forme conique, orné de petits rangs de perles.

Devait aussi faire partie de la ceinture une petite tringle de fer, à laquelle est fixé un bouton de bronze très-gracieux. Ce bouton a une tige à son extrémité, d'un centimètre de hauteur, dans laquelle la base plate est encastrée. La tête de ce bouton affecte la forme d'un cône, elle est ciselée et ornée de trois filets en relief, entremêlés de deux rangs de perles; son extrémité est recouverte d'une calotte de corail retenue par un rivet ciselé en forme d'une croix de Saint-André. Un bouton semblable, qui a été retrouvé, était peut-être fixé à l'autre extrémité de la tige de fer.

L'ANNEAU D'OR.

Il n'y a en Gaule, dit César, que deux classes qui comptent et qui aient de l'influence : les druides et les chevaliers. Anciennement l'anneau d'or se portait en signe d'autorité. A Rome l'anneau d'or n'était pas le signe exclusif des chevaliers, les sénateurs le portaient aussi comme eux. Ceux des chevaliers, à la bataille de Cannes, étaient en or, et c'est en comptant les anneaux qu'on reconnut le nombre de ceux qui étaient morts.

Ces anneaux étaient ordinairement garnis d'une pierre gravée qui servait de cachet.

Celui qui a été retrouvé au doigt du guerrier est tout simple et ressemble à une alliance de forte dimension. Le travail n'est point parfait, car on y voit encore des traces de martelage.

L'ŒNOCHOÉ.

L'œnochoé, comme son nom l'indique, était un vase de table contenant le vin destiné à alimenter la coupe. Ce

vase est en bronze à bec trefflé et relevé; il imite la cruche actuelle, mais d'une façon plus élégante; son anse est rivée et porte à sa partie supérieure, reposant sur les bords, deux animaux fantastiques, sortes de levrettes affrontées et séparées, montrant en arrière deux cornes naissantes. La partie inférieure se termine par une palmette surmontée de doubles spirales entremêlées, disposées symétriquement par paires et opposées les unes aux autres en sens inverse (1).

L'extérieur de cette anse présente trois moulures creuses, celle du milieu moins large que les deux autres; elles se profilent en quatre côtes saillantes ayant pour but d'affermir la main qui se sert de l'objet; en dedans cette anse est unie et arrondie.

L'œnochoé de Somme-Bionne, comme celles qui ont été découvertes jusqu'ici, présente des traces de dorure; elle est assez bien conservée, sans toutefois être parfaitement intacte.

Le savant conseiller de Liége, M. Schüermans, a prouvé surabondamment, dans ses opuscules sur des objets étrusques découverts en Belgique, que l'œnochoé est d'origine étrusque et, par conséquent, grecque; nous ne reviendrons pas sur les nombreuses preuves qu'il a si bien exposées. Nous l'admettons d'autant plus volontiers que la coupe qui accompagnait l'œnochoé de Somme-Bionne est évidemment étrusque, comme il nous sera facile tout à l'heure de le prouver.

Cette forme de vase, à bec relevé, considérée aussi par

(1) Au congrès de Paris, M. de Longpérier avait déjà constaté que la spirale, inconnue en Phénicie, se retrouvait principalement sur les vases à bec relevé de caractère tout étrusque.

M. de Longpérier comme étrusque, ne s'est retrouvée en France qu'en trois endroits différents : celle de Bourges, celle de Pouan, au musée de Troyes, et celle d'Aubernac, actuellement au musée du Louvre.

Nous ne connaissons pas celle de Bourges; elle doit faire partie de quelque collection particulière, car elle n'existe pas au musée de cette ville, ainsi que nous nous en sommes assuré auprès de M. le Conservateur (1). Celle du musée du Louvre nous a paru un peu plus petite que la nôtre. Celle de Pouan a absolument les mêmes dimensions que celle dont nous nous occupons : les dessins de cette dernière, portés sur le deuxième opuscule de M. Schüermans aussi bien que sur le portefeuille archéologique de Gaussen, sont très-inexacts et lui donnent des proportions plus que doubles. Frappé de ces proportions qui nous paraissaient gigantesques, nous nous sommes adressé au savant conservateur du musée de Troyes, M. le chanoine Coffinet, qui a bien voulu nous adresser les renseignements suivants :

« La hauteur de l'œnochoé de Pouan, prise à la partie dominante de l'anse, est de 25 centimètres. Prise à l'extrémité du goulot, cette hauteur est de 29 centimètres 4 millimètres. Ces mesures sont très-exactes, je viens de les relever sur le vase même dans notre musée.

« Voici tout ce que je sais relativement à cette découverte.

(1) M. Schüermans, dans son quatrième opuscule sur la découverte d'Eygenbilsen, dit que cette œnochoé, dont l'anse manquait, figurait à côté de celle de Pouan avec cette mention : « Style étrusque antérieur à l'ère chrétienne. » (*Commission de l'exposition universelle de* 1867, *présidée par M. de Longpérier*.)

« Au mois d'août 1842, le sieur Jean-Baptiste Buttat était occupé à extraire de la grève, dans la contrée des *Prates*, près le chemin de *Pouan* au *Martroy*. Son outil ramena d'abord des fragments d'os humains, des lames de fer oxydées, puis des bijoux et ornements divers en or. Ces derniers objets figurent dans notre musée. On suppose qu'ils ont fait partie de l'armure soit de Théodoric, roi des Wisigoths, qui périt dans la bataille livrée contre Attila en 451, soit d'un chef militaire, qui portait le nom d'Héva.

« Le 23 juin 1843, un ouvrier travaillant dans le *même endroit où furent trouvées les armes susdites*, donna un coup de pioche sur notre œnochoé et la mit aussi au jour. J'en fis l'acquisition en 1844. A cette époque, je n'étais pas encore conservateur du musée de Troyes ; en 1860, j'en fis cadeau à cet établissement.

« De ce que le vase a été découvert dans le même lieu que les armes, il ne s'ensuit pas qu'on doive lui attribuer une origine mérovingienne. Théodoric ou Héva ont pu se servir d'un ustensile domestique bien antérieur à l'époque de leur existence. Ces guerriers ne se faisaient pas scrupule de s'emparer, pendant leurs invasions, de tout ce qui leur tombait sous la main et surtout de ce qui leur plaisait.

« En 1867, j'envoyai à l'Exposition universelle cette œnochoé. Elle y fut très-remarquée. Elle est décrite au livret sous la rubrique suivante :

« *Vase trouvé à Pouan, au même endroit où furent recueillies les armes de Thédéoric. Style étrusque antérieur à l'ère chrétienne.*

« Je n'ai pas ouï dire qu'on ait trouvé un bandeau d'or en même temps que les objets sus-indiqués.

« Les renseignements fournis par le portefeuille de

Gaussen sont très-inexacts. Ceux que j'ai l'honneur de vous adresser m'ont été donnés par M. le curé de Pouan, qui était un homme érudit, et qui, de plus, avait été témoin oculaire de la découverte. Je m'en tiens à son témoignage qui m'inspire une pleine et entière confiance.»

Signé : COFFINET.

L'œnochoé de Somme-Bionne a aussi beaucoup de rapport avec celle d'Eygenbilsen quant à la forme générale et aux dimensions ; seulement elle ne possède pas, comme cette dernière, soit sur l'anse ou sur le goulot, de doubles rangs de perles, ni aucune espèce d'ornement sur le col.

Elle diffère aussi en ce sens que les levrettes de Somme-Bionne sont remplacées à Eygenbilsen par des unicornes affrontés.

M. Schüermans, dans sa notice, cite seize œnochoés trouvées au nord des Alpes, sur les bords du Rhin, et spécialement de ses affluents.

Le cimetière de Halstatt a fourni aussi seize œnochoés, à bec en forme de proue, avec anses et palmettes.

Celui de M. Marzabotto a fourni une œnochoé de bronze à M. Gozzadini. Le musée de Parme possède une œnochoé de bronze, sans bec, trouvée à Fraore, avec des débris d'armes en fer, une ciste en bronze et des fibules d'or et d'argent rappelant celles de Villanova.

Le musée de Berlin possède une œnochoé trouvée par le colonel Van Cohausen, en 1852, dans le tumulus de Gallscheid, près de Saint-Goar, en même temps qu'un bandeau d'or et la garniture d'un de ces chariots caractéristiques qu'on appelle étrusques. Le musée de Mayence possède aussi une œnochoé provenant d'une localité non désignée de la Hesse Rhénane. Le musée de Bois-le-Duc possède

une œnochoé à bec relevé, trouvée à Mook, près de Nimègue, et provenant d'une trouvaille encore inédite. Chacun connaît, en Italie, l'œnochoé de Preneste. On a trouvé à Hradist, en Moravie, dans un tumulus, une œnochoé munie de quatre unicornes. En 1819, il existait à Wiesbaden une œnochoé à rivets avec anses. Deux autres ont aussi été trouvées dans un tumulus de la forêt de Hatten, en même temps qu'un bandeau d'or et les débris de deux chars de guerre (1). Enfin, M. Édouard de Barthelemy a acquis récemment à Châlons-sur-Marne une anse d'œnochoé en bronze avec palmettes provenant, paraît-il, d'une vente publique de Bruxelles.

LE BANDEAU D'OR.

Ce bandeau est de l'épaisseur d'une feuille de papier, sa longueur de dix-huit centimètres, sa largeur de deux centimètres et demi. L'estampage imite les moulures d'une couronne (voir le dessin).

Cet objet ayant été trouvé tout auprès de l'œnochoé et la partie intérieure présentant encore des traces d'une espèce de colle ou mastic mélangé avec des traces apparentes d'oxyde de cuivre, il nous est venu naturellement à l'esprit que ce bandeau avait dû être primitivement appliqué sur l'œnochoé. Nous avons en effet examiné attentivement cette dernière pièce et nous avons pu constater la place que le bandeau occupait. A cet endroit la patine est, en effet, moins bien prononcée.

Il est à remarquer que dans nos pays du nord, c'est

(1) *Tombes celtiques de l'Alsace*, par M. Maximilien de Ring.

toujours à côté de l'œnochoé que se sont trouvés les bandeaux d'or (1).

Preuve qu'il y a une relation intime entre ces deux objets, relation dont il vous sera donné la démonstration (2).

La bande d'or d'Eygenbilsen diffère de la nôtre par ses dimensions qui sont de six centimètres de largeur, et en ce qu'elle est découpée à jour comme à l'emporte-pièce. M. Schüermans dit que ce bandeau affecte une forme courbée comme s'il était destiné à ceindre un corps plus ou moins hémisphérique, par exemple, une tête, un casque, ou à suivre les contours d'un vêtement; et malgré sa perspicacité, il n'est pas venu à l'esprit de notre collègue l'idée de la restitution que nous proposons, et cela, parce qu'il n'a pas assisté personnellement à la découverte, et

(1) A propos de cette découverte nous avions écrit ceci à M. Schüermans: « A côté de notre œnochoé de Somme-Bionne, se trouvait, de même qu'à Eygenbilsen, à Dœrth, à Hatten, à Weisskirchen, et à Heeræpfel, le *traditionnel* bandeau d'or. »

Dans son quatrième article sur la découverte d'Eygenbilsen, le savant archéologue belge, en y transcrivant une partie de notre lettre, l'accompagne de la note suivante: « L'expression de *traditionnel*, qu'on ne veut pas supprimer ici, démontre que déjà la conviction de M. Morel est formée, comme celle de l'auteur du présent article, sur le caractère étrusque du bandeau d'or d'Eygenbilsen.

« Néanmoins cette expression n'est reproduite ici que sous toute réserve, puisque l'avenir doit encore se charger d'une partie de la démonstration. »

(2) Voir la notice intitulée: *L'Œnochoé de Somme-Bionne et sa couronne*, par M. E. Morel, curé de Sampigny (Meuse), membre de la Société française d'Archéologie, imprimée à la suite du présent rapport.

n'a pu voir la place qu'il occupait. Cependant, M. Weerth, de Bonn, qui est venu voir, en Belgique, le produit de la découverte d'Eygenbilsen, a remarqué que le revers du bandeau porte traces d'une sorte de mastic analogue à celui décrit par Pline quand il parle du procédé pour appliquer l'or sur le cuivre; après certaines préparations dont ce dernier métal était l'objet, les feuilles d'or y étaient adaptées à l'aide d'un amalgame de pierre ponce, d'alun et de mercure.

Il a proposé la restitution du bandeau d'or de Schwarzzenbach sur un casque de bronze, en forme de calotte hémisphérique, sur lequel le bandeau aurait été appliqué comme ornement et dont il aurait fait le tour.

Les dessins de ce projet de restitution, mis sous les yeux des archéologues les plus distingués de la Belgique, comme MM. Chalon et de Meester de Ravestein, ont obtenu de leur part sinon une adhésion complète, au moins une suspension provisoire de leur jugement, en attendant les preuves dont M. Aus M. Weerth entourera sans doute sa démonstration quand il la livrera à la publicité. Le même professeur, à propos d'ornements du même genre, trouvés à Wald-Algesheim, ayant proposé une restitution semblable, cette restitution a été vivement critiquée par le savant conservateur du musée de Mayence, le docteur Lindenschmit, ce qui n'empêche pas celui-ci, à propos des bandeaux d'or de Dürkheim et des environs de Heidenheim, de citer ces bandeaux comme ayant pu servir de bordure à des vêtements (1).

M. de Meester de Ravestein qui a, dans un magnifique ouvrage, résumé ce que l'on sait des bandeaux ou cou-

(1) V. H. Schüermans. *Objets étrusques découverts en Belgique,* Bruxelles 1872.

ronnes funéraires en or, a pris aussi le bandeau d'or d'Eygenbilsen qui, selon nous, devait avoir la même destination que celui de Somme-Bionne, pour une de ces couronnes funéraires fabriquées à l'avance, à l'aide d'estampages sur une matrice.

Le savant M. de Witte lui-même a écrit à ce propos que le dessin de ce même bandeau d'Eygenbilsen, avait beaucoup d'analogie avec le grand diadème de la collection Campana. Parmi les découvertes de la Suisse, du Rhin, du Hanovre, différentes d'âge, mais toutes étrusques, toutes antérieures à l'époque où Rome étendait sa domination sur les contrées où l'on a trouvé les objets, on a signalé et le bandeau d'or, et les sceaux cylindriques à côtes, et les œnochoés.

Indépendamment du bandeau d'or d'Eygenbilsen, dont nous proposerions la restitution sur l'œnochoé, il nous reste à citer trois exemples tout aussi frappants :

1° Des fouilles au Gallscheid, près de Dorth, cercle de Saint-Goar (Prusse Rhénane), faites par le colonel Van Cohausen, ont montré, près d'une *œnochoé* semblable à la nôtre, *une bordure d'or* de l'épaisseur d'une feuille de papier. On y voit entre autres dessins une fleur trilobée offrant la représentation d'un trèfle (Musée de Berlin).

2° A Weisskirchen, endroit qui a fourni plusieurs *antiques analogues* à ceux qui font l'objet de la notice de M. Schüermans (toujours une œnochoé), on a trouvé une *plaque d'or* très-mince, découpée à jour, offrant également des ornements trilobés.

3° En même temps qu'*un vase étrusque remarquable,* connu sous le nom de vase Heeræpfel ou de Schwarzenbach (et dont l'analogue se trouve au musée étrusque Grégorien, à Rome), on a trouvé en cette dernière localité (Prusse, contrée de la Moselle et de la Saar) *un bandeau d'or* ana-

logue à celui d'Eygensbilsen pour les dimensions, mais d'un dessin différent. Gerhard pense que cet objet a appartenu à un diadème ou ornement de front; et le docteur Brunn considère ces objets comme remontant tout au plus au IIIe siècle avant Jésus-Christ.

Enfin dans la forêt de Hatten, auprès de deux œnochoés dont nous avons déjà parlé, lesquelles étaient renfermées dans une grande bassine de bronze, ou espèce de cratère, on a trouvé un cercle d'or fin, enroulé, mesurant 16 millimètres de largeur et 72 centimètres de longueur, de l'épaisseur d'une feuille de papier. Cette bandelette d'or est, selon nous, la couronne qui décorait soit l'espèce de cratère, soit l'une des deux œnochoées; par exemple, celle qui était la plus large et qui aurait pu être entourée deux fois par le bandeau d'or, et dont il n'est resté que l'anse et le col (1).

LA COUPE ÉTRUSQUE.

Nous avons adressé à la Société des Antiquaires de France, une note avec un dessin à l'appui, représentant la coupe étrusque trouvée à côté de l'œnochoé, afin d'être renseigné sur l'âge de ce vase, le premier de ce genre, croyons-nous, trouvé en France. A la séance du 15 avril 1874 cette note a été lue, et M. de Witte, si compétent en pareille matière, a présenté les observations suivantes,

(1) M. Schüermans, dans son 4e opuscule sur la *Découverte d'Eygenbilsen,* cite deux bandeaux d'or, qu'il serait intéressant de comparer avec le nôtre, trouvés dans un tumulus à Allenlüften (canton de Berne), sépulture analogue à toutes celles où l'on a découvert des objets étrusques de ce côté-ci des Alpes.

que nous transcrivons ci-après, ne pouvant mieux que lui donner du vase une intéressante description. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de protester ici contre un mot échappé à ce savant qui laisserait dans les esprits le doute que ce vase n'aurait pas été trouvé dans la sépulture. A défaut d'autre mérite, nous voulons au moins avoir celui de la franchise. S'il n'est malheureusement que trop vrai, que certains industriels aient cherché à tromper quelques archéologues (1), nous n'entendons nullement leur être assimilé. Dans nos quinze années de fouilles archéologiques, si naturellement nous avons tenu à augmenter notre riche collection, nous n'avons jamais perdu de vue l'intérêt de la science, ni la recherche de la vérité.

Ceci dit, nous transcrivons textuellement la note de notre collègue.

« La petite coupe à deux anses, en terre peinte, dont M. Morel envoie un dessin, est tout à fait semblable aux vases de terre peinte que l'on découvre en si grande quantité dans les nécropoles de la Toscane et de l'Italie méridionale. Cette coupe à couverte noire et à dessins rouges, montre à l'intérieur un discobole qui court de droite à gauche, tenant à la main un palet ou disque qu'il se prépare à lancer. Les exercices de la palestre et du gymnase sont souvent représentés sur les vases peints, et au nombre de ces exercices figure le jeu du disque. J'ai décrit dans mon *Catalogue Durand*, nos 710, 711, 712, plusieurs vases qui montrent ces discoboles. La coupe que l'on *prétend* avoir été trouvée dans une sépulture gauloise, offre un

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, tome VIII, pages 18, 26 et 33, à propos de vases grecs trouvés, disait-on à Quimper.

(Note de M. Chabouillet, dans la *Revue*, tome I, 1875.)

dessin négligé; elle est d'une fabrique dont on rencontre les produits non-seulement en Étrurie, dans la grande Grèce, en Sicile, mais encore dans l'Attique, dans les Cyclades et jusqu'en Crimée. Quant à l'âge qu'on peut assigner à cette coupe, il est évident pour tout homme tant soit peu familiarisé avec les monuments de la céramique, que cette coupe ne peut pas remonter au-delà du IIIe siècle avant l'ère chrétienne, soit 200 à 250 avant Jésus-Christ.

« Ce serait la première fois, autant que je sache, qu'on aurait rencontré dans une sépulture gauloise un objet qui évidemment appartient à l'art des Hellènes. »

Voici en outre ce qu'a bien voulu nous écrire M. Schüermans, sur le même sujet :

« Les vases peints, à figures rougeâtres sur fond noir, ont, comme vous le savez, leur âge parfaitement déterminé. M. de Meester de Ravestein (Musée de Ravestein, *Catalogue descriptif*, 1, page 89) nous dit que les vases à figures rouges sur fond noir, ont été fabriqués postérieurement aux vases à figures noires.

« Aussi trouve-t-on les dessins les plus corrects et les formes les plus élégantes dans les vases à figures rouges. C'est au siècle de Périclès qu'appartiennent la plupart des amphores de Nola, dont la terre est extrêmement fine et dont les figures sont d'un jaune rougeâtre sur fond noir brillant. Donc, Ve siècle, IVe siècle, pour les fonds mats, la décadence se rapportant au IIIe siècle avant l'ère chrétienne.

« M. Agemans (*Un cabinet d'amateur*, p. 138) fait remarquer que les figures des vases de l'Apulie, au lieu d'être rouges comme celles des vases de la Grèce, sont jaunes; ce serait donc l'Italie du Ve ou IVe siècle qui nous aurait apporté notre cylix ou calix. »

Le cimetière de Marzabatto, soigneusement étudié par M. le comte de Gozzadini a fait voir un de ces vases peints, mais à figures noires sur un fond clair, par conséquent, bien antérieur à notre coupe, attendu qu'il est constaté que les vases de l'espèce ont été fabriqués du VII[e] au IV[e] siècle avant Jésus-Christ. Parmi les nombreux vases étrusques, du musée du Louvre, provenant de la collection Campana, nous n'avons remarqué qu'une seule coupe du même style, de la même forme et de pareille grandeur (13 centimètres de diamètre). Le sujet représente un Satyre saisissant un renard par la queue, cette dernière partie étant seule visible. (*Catalogué* sous le n° 264, salle Charlemagne.)

Le n° 5 du *Bulletin Monumental* de l'année 1875, nous donne le dessin d'un vase style Italo-Grec récemment découvert à Alcaçer do Sal (Portugal), par M. da Silva, architecte du roi. Ce serait la seconde découverte de vase étrusque, connue de nous, en dehors des lieux où on les trouve habituellement.

LE VASE DE TERRE.

Le grand vase de terre rouge qui avait été placé aux pieds du guerrier, à côté de l'œnochoé et de la coupe étrusque, est entièrement brisé; à en juger par les nombreux débris qui nous restent, il devait être en tout semblable à celui que nous avons trouvé intact dans une large fosse du cimetière de Marson, laquelle avait été l'objet d'une violation de sépulture (1).

(1) Ce vase figure dans la première livraison de notre *Album du cimetière de la Marne*, ou *Matériaux pour l'Histoire de la Champagne souterraine* (figure 5, planche V).

Cette terre rouge est essentiellement gauloise et ne ressemble en rien à la terre dite de Samos, qu'on ne retrouve qu'à l'époque romaine.

Nous avons fini la description et la comparaison des objets trouvés dans la fosse principale, il ne nous reste plus maintenant qu'à inventorier rapidement les autres objets, non moins intéressants, qui avaient été déposés au moment des funérailles du guerrier, à l'endroit qui avait été creusé au pied de la fosse pour recevoir le timon du char, en même temps que les harnais des chevaux. Nous devons mentionner d'abord les six terminaisons de bronze qui, selon nous, devaient servir à consolider le bout du timon. Elles sont cannelées, faites au repoussé et présentent deux rainures creuses à l'intérieur. A la partie extérieure elles sont revêtues chacune d'une lamelle de fer martelé, faisant saillie et destinée à leur donner plus de solidité. Elles affectent une forme demi-ovale, et ont été trouvées en place, se touchant toutes.

HARNACHEMENT DES CHEVAUX.

1° — *Les mors.*

De chaque côté de l'extrémité du timon, avaient été placés intentionnellement dans leur position normale et non jetés au hasard, les deux mors des chevaux. Ces mors, que l'on désigne sous le nom de mors brisés, sont en fer. Leur longueur, entre les anneaux, n'est que de *huit* centimètres, ce qui laisse à penser que les chevaux étaient de petite taille. Les anneaux des mors sont en bronze, d'une largeur d'un centimètre; le diamètre extérieur est de sept centimètres; ils ne sont pas ronds, mais un peu aplatis.

Le mors de cheval trouvé dans la station lacustre de Mœringen, par M. le docteur Gross, bien que tout à fait en bronze, est aussi un mors brisé. La partie qui devait être dans la bouche, n'a que *neuf* centimètres, un centimètre de plus que ceux de Somme-Bionne.

A ce propos, il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici, d'après M. Alex. Bertrand, ce que Hérodote dit de certains chevaux de la vallée du Danube : « Qu'ils sont très-petits, n'ont pas assez de force pour porter un homme ; mais attelés à un char, ils vont très-vite, et c'est la raison qui engage ces peuples à faire usage de chariots (1). »

2° — *Les anneaux.*

A côté des mors des chevaux, se trouvaient disséminés, un peu à droite et à gauche, onze anneaux en bronze de différentes formes et de différentes grosseurs ; ils faisaient partie de la bride et des harnais, plusieurs portent les traces d'usure produite par le frottement.

Cinq de ces anneaux sont à peu de chose près de la même dimension que ceux trouvés à la ceinture du guerrier, mais moins bien ouvragés, un seul en creux.

Les cinq autres sont un peu plus petits.

3° — *Les boutons.*

Neuf gros boutons de bronze ayant aussi servi aux harnais, se trouvaient mélangés avec les anneaux. Ces boutons sont remarquables, ils présentent près de trois centimètres de diamètre ; ils sont ronds, ornés de deux filets concen-

(1) Voir *Deux mors en bronze*, par M. Alex. Bertrand, extrait de la *Revue Archéologique*.

triques parallèles, légèrement en relief. La partie centrale se détache et fait saillie en forme de cuvette évasée, dont le centre est décoré d'un troisième filet minuscule. La queue de ces boutons est carrée, plate, percée d'un trou au milieu. Deux se trouvaient encore engagées dans des espèces d'appliques ou attaches en bronze, portant une ouverture spéciale destinée à les recevoir. Ces appliques, cousues sur du cuir en même temps que les boutons, n'étaient là que comme motifs de décoration. Leur ornementation consiste en trois fleurs trifoliées, placées verticalement sur le diamètre d'une moitié de circonférence, décorée elle-même d'une feuille trilobée, retournée en sens inverse.

Ces dessins, qui méritent de fixer l'attention des archéologues, nous ne pouvons mieux les comparer qu'à ceux qui ornent le bandeau d'or d'Eygenbilsen (Belgique), ou le casque de Berru ; ce dernier, trouvé aussi dans un milieu gaulois, à quelques lieues de Somme-Bionne. Ils sont pour nous toute une révélation, et ils nous font partager entièrement l'avis du savant conservateur du musée de Saint-Germain, qui entrevoit, dans les motifs d'ornementation que nous venons de citer comme point de comparaison, « une origine ou inspiration orientale directe (1). »

4° — *Les phalères.*

Chacun sait que les phalères sont des plaques d'or,

(1) Communication de M. Alex. Bertrand à la Société des Antiquaires de France. Séance du 7 avril 1875, à propos de l'heureuse restauration du casque si remarquable trouvé à Berru (Marne).

d'argent ou de bronze, gravées ou ciselées, que les personnes de distinction portaient sur la poitrine, attachées à de larges buffleteries qui faisaient le tour du corps.

Pour les soldats, c'était une décoration militaire que décernaient les chefs, mais quelquefois elles servaient à des harnais de luxe pour les chevaux. On les plaçait alors au cou, à la muserolle, au poitrail, et elles tombaient en pendant, s'agitant et brillant à chaque mouvement de l'animal (1).

Les six que nous avons trouvées appartiennent évidemment à cette dernière catégorie, autrement nous les aurions recueillies sur la poitrine du guerrier. Les deux chevaux en portaient autant l'un que l'autre, puisqu'elles étaient placées, par groupe de trois, à droite et à gauche de chaque mors de cheval.

Nous possédons trois de ces phalères absolument semblables, elles étaient attachées sur du cuir épais au moyen de trois rivets encore adhérents.

Nous n'essaierons pas de donner la description des dessins à jour, qui ont été finement ciselés et gravés ; ils ont pour base trois cercles accolés, surmontés d'un demi-cercle beaucoup plus grand, dans lesquels s'entrelacent des sortes d'angles sphériques opposés, d'où la ligne droite est exclue presque complétement. Leurs dimensions sont de huit centimètres à leur base, sur six et demi de hauteur.

Viennent ensuite deux autres phalères entièrement rondes et pleines, mesurant dix centimètres de diamètre. Leur surface extérieure est séparée par trois filets concentriques en relief.

(1) *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, par Ant. Rich.

Le plan compris entre le 2e et le 3e filet s'élève sensiblement par rapport au premier, tandis que le centre subit une forte dépression et donne naissance à une sorte de calotte sphérique en relief, ornée d'une petite boule de corail.

A la partie opposée, nous avons remarqué l'attache en fer qui servait à les fixer.

Nous avons déjà dans notre collection une phalère pleine à peu près pareille, ornée de quelques filets et d'une calotte en relief ressemblant à un umbo de bouclier mérovingien. Elle provient de Saint-Loup de Buffigny (Aube). Le musée de Saint-Germain en possède seize exemplaires provenant de la même trouvaille.

La phalère la plus riche dont nous n'avons qu'un exemplaire, est aussi en bronze doré, de forme ronde, d'un diamètre de sept centimètres; le centre est plein, orné de deux filets et d'un point central; le reste est découpé à jour et forme des dessins représentant des croissants et des angles sphériques entrelacés et opposés les uns aux autres, rappelant le style asiatique.

De l'autre côté de cette phalère, on remarque l'attache de même métal qui servait à la suspendre.

5° — *Les ornements de bronze.*

Il nous est moins facile de donner une attribution certaine aux nombreux débris d'ornements de bronze qui étaient disséminés un peu partout entre les boutons, les anneaux, les mors et les phalères. Comme tout cela avait été attaché sur des lanières de cuir, ou plutôt sur de gros cordons de cuir, ainsi que le prouvent les trous et les rivets qui y sont encore adhérents, nous avons lieu de

supposer qu'ils servaient de décoration aux rênes et aux têtières, d'autant plus qu'on y remarque des trous dans lesquels s'adaptent les boutons des courroies.

Les dessins finement gravés et découpés à jour comme de la dentelle portent les mêmes motifs que ceux des phalères. Il n'a pas été possible d'en reconstituer un tout, attendu que ces ornements semblent ne former entre eux aucune suite.

Les deux petites cuvettes creuses sont ornées au milieu d'un bouton de corail en relief. Le tout porte des traces de dorure.

Cet attirail équestre semble rappeler les mors de la station de Mœringen, les disques de Vaudrevange, les récentes acquisitions des musées de Nancy et de Clermont, ainsi que les objets signalés par M. Borth, et la découverte indiquée par M. Schüermans de la tombe de Celles (Belgique), par M. le comte de Looz. Tout nous révèle la présence du harnachement du cheval de bataille ayant appartenu à une aristocratie guerrière dont les coursiers étaient couverts de harnais étincelants d'*ornements d'airain.*

Maintenant, Messieurs, que nous avons terminé la description de cette riche sépulture, que nous croyons jusqu'ici sans analogue, au moins en France, nous pourrions nous livrer là-dessus à mille conjectures. Le sujet serait tentant! C'est ainsi que nous pourrions nous demander si nous n'avons pas devant nous les restes d'un Gaulois du temps de l'indépendance, qui serait allé en Italie et en aurait rapporté comme butin, les objets rares et précieux qui nous occupent, ou bien redescendant le cours des âges, n'aurions-nous pas sous les yeux le mobilier funéraire d'un chef gaulois soumis au joug romain, conservant encore son épée nationale, mais ayant déjà

emprunté à la nation conquérante ses coutumes, ses mœurs et son industrie ?

Nous préférons de beaucoup la première hypothèse et nous sommes complétement de l'avis du savant numismatiste français, M. A. de Barthélemy qui, à propos de la découverte d'Eygenbilsen, a été le premier à penser que ces objets avaient été rapportés de la Haute-Italie par les Gaulois, qui, tant de fois, repassèrent les Alpes chargés de riches dépouilles (1).

Mais nous aimons mieux nous abstenir en ne sortant pas de notre modeste rôle de fouilleur. Nous nous sommes borné à exposer les faits, à dresser, pour ainsi dire, l'inventaire des objets trouvés, laissant à d'autres plus compétents que nous le soin d'en tirer des conclusionsutiles au point de vue de l'histoire et surtout de la science archéologique, à laquelle nous sommes si profondément attaché.

M. l'abbé Morel, curé de Sampigny, frère du précédent, à l'occasion de l'œnochoé de Somme-Bionne, a étudié le symbolisme de la couronne placée sur les vases dans l'antiquité. Ses remarques sont consignées dans le mémoire suivant :

(1) Voir le 3e article de M. Shüermans, dans lequel M. A. de Barthélemy s'exprime ainsi : « L'histoire ancienne est remplie à chaque page du récit de ces nombreuses expéditions gauloises, qui revenaient avec un énorme butin en partie partagé entre les chefs ; combien de fois des armées de Gaulois et de Germains ne durent-elles pas repasser les Alpes, chargées des dépouilles de la Haute-Italie ! Ce que nous trouvons ne se composerait-il pas tout simplement des objets les plus précieux provenant du butin et ensevelis avec le défunt, auquel ils avaient rappelé, pendant la vie, des expéditions lointaines et glorieuses. »

L'œnochoé de Somme-Bionne (Marne) et sa couronne.

Messieurs,

Parmi les objets dont M. L. Morel vient de vous faire la description et qui forment le fond archéologique et artistique de son intéressante découverte de Somme-Bionne, permettez-moi de vous en signaler deux sur lesquels je désire fixer de nouveau votre attention, en vous indiquant le rapport intime qui les unit. Ces deux objets sont : l'œnochoé et le bandeau d'or qui l'accompagne.

Ce n'est pas la première fois que ce bandeau se retrouve près de l'œnochoé. Déjà leur présence simultanée a été remarquée dans plusieurs sépultures ; mais, quand il s'est agi de déterminer l'usage de ce bandeau, les avis des archéologues se trouvèrent partagés. Quelques-uns ont pensé que c'était un simple diadème ; d'autres, un ornement du casque d'un guerrier ou même des vêtements. Je voudrais vous démontrer, en donnant à ma pensée quelques développements, que ce bandeau trouvé à Somme-Bionne au pied de l'œnochoé, en est la décoration traditionnelle, c'est-à-dire la couronne.

I.

Vous le savez, Messieurs, c'était un usage chez les anciens de se couronner de fleurs pendant les repas ; cet usage est un fait certain pour nous, un souvenir essentiellement classique.

Mais ces couronnes n'ornaient pas seulement le front des convives, elles reposaient encore, sur les vases qui

contenaient le vin. Pourquoi et dans quel but? Était-ce, comme le veut Athénée, parce que de tous les biens matériels reçus de la libéralité divine, le vin a le rang de prééminence et d'honneur?

Bonorum omnium regem natura vinum statuit (l. X).

Était-ce parce que Bacchus, d'après Pline, aurait inventé la couronne? ou simplement qu'elle lui plaisait comme l'affirme Ovide?

Bacchus amat flores, Baccho placuisse coronam
Ex aiadneo sidere nosse potes (*Fast.* c. v).

Enfin, dans un sens plus élevé, serait-ce parce que le vin, destiné à être offert en libation à la divinité, devait être couronné de fleurs, comme on le faisait de toute victime, au rapport de Plutarque (*Vit. Pélop.*).

Il serait difficile aujourd'hui de préciser la raison déterminante de cet usage traditionnel. Ici, comme dans d'autres cas analogues, le fait subsiste, il s'impose aux regards ou à l'esprit; mais la cause primordiale et symbolique, échappe à l'appréciation; elle s'est oblitérée dans le cours des âges.

Quoi qu'il en soit, l'alliance entre le vin et la couronne était si intime, dans la haute antiquité, elle semblait alors si naturelle, si nécessaire, que l'ouverture de tous les vases destinés à contenir le vin avait ordinairement la forme d'une couronne. C'est un fait que nous pouvons constater au moins chez les peuples les plus civilisés; de sorte que, dans ce temps, couronner les vases, c'était remplir de vin les vases qui devaient le contenir, jusqu'à la naissance de la couronne. Cette explication est, je crois, le

commentaire le plus naturel et le plus clair de ce vers du grand poëte grec :

Χοῦροι μὲν κρητῆρας ἐπεστέψαντο ποτοῖο (*Il.*, l. I, v. 470).

C'est-à-dire, de jeunes serviteurs formèrent, pour la boisson par le vin, des couronnes sur les cratères.

Et dans cet autre passage de l'Odissée :

Στήσαντο κρητῆρας ἐπιστεφέας οἴνοιο (l. II, v. 431).

Ils posèrent des cratères couronnés par le vin.

En effet, en remplissant de vin les cratères jusqu'à l'endroit indiqué, la couronne semble se détacher et reposer sur le vase et le vin comme sur la tête des convives ou des rois.

Dans la suite, on ne se contenta pas de cette couronne pour ainsi dire naturelle ; l'usage s'introduisit de poser sur le vase une couronne spéciale. De là nous lisons dans Virgile :

Crateras magnos statuunt et vina coronant (*En.* l. I, v. 730).

Et au livre VII[e] :

Crateras lœti statuunt et vina coronant (v. 147).

Le poëte explique au livre III[e], comment il entend ce couronnement :

Tum, pater Anchises magnum cratera coronâ
Induit, implevitque mero.... (v. 525).

Anchise entoure le cratère d'une couronne, *magnum*

cratera coronâ induit, et c'est après cette cérémonie qu'il le remplit de vin : *implevitque mero.....*

Vous le voyez, ce couronnement n'est plus le même que dans Homère.

Ce n'était pas seulement le *crater magnus* qui recevait cet honneur, on l'accordait à la coupe elle-même.

Coronatus stabit et ipse calix,

dit Properce (l. II, eleg. 5), et le poëte parle d'une couronne de pampre.

Tertullien, dans son livre *De Coronâ militis*, résumant les usages païens, s'exprime sur ce sujet avec des termes identiques :

Et coronis inornabitur calix.

Bien que l'œnochoé ne fût que l'intermédiaire entre le cratère et la coupe, il est certain qu'elle était aussi couronnée, par la raison générale que les anciens, dans leurs repas, couronnaient le vin, partout où il se trouvait.

Βρομιοῦ στέφεται τό νᾶμα (*Anacr*. Od. 28).
On couronne la liqueur de Bacchus.

N'est-ce pas en prévision de la couronne qu'on fabriquait habituellement l'œnochoé avec un bec relevé, afin que rien ne fît obstacle à sa destination (1) ?

Ajoutons que si le cratère était le vase obligé dans les grandes cérémonies, dans les festins plus ou moins solennels, bien souvent on se contentait de l'œnochoé dans

(1) La couronne de fleurs était maintenue par l'anse de l'œnochoé.

Fig. 4



l'intimité de la famille, comme étant d'un usage plus facile. Aussi l'œnochoé recevait-elle les mêmes ornements que le cratère, qu'elle était appelée à remplacer. Hérodote rapporte (l. I et l. IV) que, dans la fabrication du cratère, le marteau de l'ouvrier modelait autour des lèvres du vase des animaux ou des griffons qui s'avançaient en saillie; ces représentations fantastiques, nous les retrouvons sur l'œnochoé, quoiqu'à un moindre degré de perfection.

L'œnochoé substituée au cratère avait alors la place d'honneur, elle servait à faire des libations, et en cette qualité, elle était nécessairement couronnée. Du reste, saint Jérôme, ce savant si érudit, unit, pour l'ornementation, l'œnochoé, la coupe et le cratère.

Voici comment il s'exprime dans son commentaire sur ces paroles de l'Eccl. : *Feci mihi scyphos et urceos in ministerio ad vina fundenda* (c. 12) : « *Sive urceos, sive scyphos, sive crateres qui in ministerio ordinantur, auro gemnisque distinctos Salomònen habuisse credendum est.* » L'œnochoé portait donc la même marque distinctive que le cratère et la coupe, et cette marque était la couronne, *auro gemmisque distinctos.*

Le mot οἰνοχόη, que nous trouvons dans Hésiode, ne se reproduit pas dans la langue latine comme tant d'autres expressions grecques; il est remplacé par *urceus, urceolus.* C'est Budée qui l'affirme dans les explications du grammairien Phrynicus.

II.

En quoi consistaient ces couronnes?

Les couronnes des vases étaient ordinairement de la

même nature que celles qui ornaient le front des convives. La preuve en est dans ces paroles de Tertullien :

De coronis potatoris sui inornabitur calix (l. *de Resurrect.*).

Le calice est orné des mêmes couronnes que porte celui qui le boit.

Dans le principe, c'était un simple diadème dont Bacchus est, dit-on, l'inventeur; c'était encore une branche de lierre, de myrte ou de vigne. Si les poëtes donnaient à Bacchus ou à ses adorateurs une couronne de vigne ou de lierre, le lierre aussi ornait la coupe de Théocrite, comme le pampre le calice de Prosperce.

Ces couronnes primitives, nous les retrouvons dans le cours de tous les âges. Néanmoins, dans l'intervalle, elles se compliquent, elles se transforment avec le progrès du luxe.

Sur le diadème nu, les anciens attachèrent des roses, ou même des feuilles de rose; et ils eurent ainsi la couronne *sutile* dont parle Martial :

Pinguescat nimio madidus mihi crinis amomo.
Lassenturque rosis tempora sutilibus (l. V).

Et Ovide :

Tempora sutilibus cinguntur tota coronis (l. V, *Fast.*).

D'autres fleurs remplacèrent successivement les roses, suivant le caprice et la mode du jour. Ces fleurs étaient souvent groupées en bouquets que l'on unissait avec du fil ou du jonc : *Flores inserti et innexi filo aut scirpo* (Tert.), et dont l'ensemble formait le *sertum*.

On fit même en l'honneur des trois Grâces, trois séries de fleurs, une série de roses, une serie de lis et une série de violettes : et ces trois séries, attachées l'une à l'autre, composèrent, d'après Varron, les guirlandes antiques *serta*.

C'était ce qui était le plus en vogue du temps de Tertullien : « *Et quod magis usui est, centenariis quoque rosis ex horto Midæ lectis, et utrisque liliis et omnibus violis coronaris* (*De coron. mil.*).

Dans d'autres temps ou d'autres régions, ces couronnes étaient faites indistinctement de toutes sortes de fleurs : *Corona ex omnifariis floribus* (Ath.), et de ces couronnes pendirent bientôt des lemnisques d'or: *Cum lemniscis aureis* (I.).

D'autre part, la couronne faite d'un rameau verdoyant, s'appela *couronne plectile.* Nous trouvons le mot dans Plaute.

Pro galea scaphium, pro insigni sit corolla plectilis (*In Bacc.*).

A Samos, cette couronne plectile était une simple branche de saule dont la mode dura jusqu'au temps de Pisistrate (Ath.).

Quand ce rameau faisait plusieurs fois le tour de la tête, c'était la *couronne complectile.*

Hederæ narcissique ter circumvoluto circulo.
Tortilium coronarum (*Chæremon in Baccho*).

couronne chère aux Alexandrins (Ath., l. XV). Plusieurs rameaux entrelacés donnaient la *couronne nexile.*

.... Tibi nexilibus
Turba coronis redimita venit (*Senec. in Agamem*).

Telles étaient les principales couronnes que nous trouvons chez les anciens, et que nous allons voir se reproduire sous une autre matière.

Les fleurs et la verdure n'étant pas de toute saison et de tout climat, les Égyptiens inventèrent de bonne heure ce que Pline appelle des couronnes d'hiver : *coronæ hybernæ*.

Les couronnes d'hiver essayèrent d'imiter la couronne sutile et la couronne plectile. La première fut une bande de papyrus ornementée, la seconde un rameau flexible peint de diverses couleurs. Dans d'autres régions, et par imitation, la bande de papyrus fut remplacée par un ruban fait de la seconde écorce du tilleul, *philyra*, ou de tout arbre propre à cet usage. Sur cette écorce, on attacha quelques ornements ; plus tard des bractées, en attendant que tout fût remplacé par une mince feuille d'or ou de cuivre.

La couronne plectile égyptienne eut aussi des contrefaçons. Nous l'avons vu pour Samos. On se servit même de gemmes de diverses couleurs, puis de simples perles de verre versicolore, souvent entremêlées de grains d'ambre, comme pour le collier.

Tu illustriori quàque fronde coronaris, etiam gemmis forsitan et auro (Tert. *De cor. mil*).

L'invention des Égyptiens donna aux Samiens et aux Cypriotes, l'occasion de développer une nouvelle industrie. Remarquons, Messieurs, que les Samiens, connus par leur poterie, se firent un nom, non moins célèbre par leur habileté à travailler l'or et l'argent, en général tous les métaux.

Hérodote, admirant les richesses du temple d'Ephèse,

remarqua entre autres choses un cratère en argent, placé dans l'angle du vestibule et pouvant contenir six amphores. Ce vase servait au mélange du vin et de l'eau dans les théophanies. «Les habitants de Delphes, ajoute l'historien, assurent que ce cratère est l'ouvrage de Théodose le Samien, et je le crois assez, parce qu'il n'est pas d'un travail ordinaire. »

Le premier essai que les Samiens firent des couronnes métalliques fut avec une mince feuille d'or : *Cum laminâ aureâ* (Ath.). Nous ne parlons pas de ces couronnes en or massif, que l'on fabriqua par exception pour des personnages opulents. Ce fut Crassus le Riche qui, le premier, importa ces couronnes à Rome, et Claudius Pulcher, les fit ciseler. La feuille d'or qui se refusait aux impressions du burin, fut estampée, pour reproduire autant que possible la couronne sutile. C'était le moyen d'imiter et la somptuosité de Crassus et l'art de Claudius Pulcher.

Mais comme l'or, même en feuille mince, était encore d'un prix plus élevé à cause de sa valeur relative, on diminua la grandeur de la couronne. Ce ne fut plus le diadème primitif qui entourait la tête tout entière, στέφανος, on fit des demi-couronnes στροφία en latin *corollæ*, et même des parties moindres que la demi-couronne στροφίολα, *corollaria*.

Cependant l'invention des Cypriotes donna à cette industrie une impulsion nouvelle, une vogue générale. Ils parvinrent à rendre le cuivre aussi ductile, aussi malléable que l'or; ce cuivre, à cause de sa destination, fut appelé *æs coronarium*. La feuille de cuivre fut estampée, comme la feuille d'or, puis dorée ou argentée.

Avec le cuivre de Chypre on fabriqua, outre la couronne sutile, la couronne plectile, imitant le plus souvent la petite branche de saule de Samos; puis la couronne com-

plectible appelée souvent, *dracontarium,* parce qu'elle imitait dans ses circonvolutions, les replis du serpent. « Pourquoi, disait Tertullien, condamner au straphiolum ou au dracontarium, une tête destinée à ceindre le diadème immortel? » *Quid caput straphiolo aut dracontario damnas, diademati destinatum?* (*De cor. mil.*)

III.

Toutes ces couronnes d'été ou d'hiver n'ornaient pas seulement le front et les vases des vivants, elles reposaient aussi sur la tête des morts, sur le vase de vin que l'on déposait près d'eux. *Num et mortuorum est ita coronari* (Tert. *Il.*).

Cet usage que Tertullien constate pour l'Afrique du IIe siècle a sa source dans l'Orient, de là il s'est répandu chez les peuples qui en sont sortis.

En Grèce, du temps même de Cécrops, au témoignage de Cicéron, après la sépulture, les parents se rendaient immédiatement au repas funéraire; ils s'y rendaient couronnés : *Sequebantur epulæ quas inibant parentes coronati* (Cic. *De leg.*, l. 21). Mais le mort aussi était un convive; avant d'emporter son cadavre, on allait à la salle du festin; on prenait la part du défunt, part que l'on portait en cérémonie dans le cours des funérailles et que l'on enterrait avec lui. Et c'était la croyance de ce temps qu'au moment où les parents *s'accoudaient* autour de la table du repas funéraire, le mort ou plutôt ses mânes goutaient à la portion qui lui avait été réservée. Convive, il était donc couronné comme les autres. Et parce que sa portion était détachée du festin solennel, le vase qui contenait le vin était encore couronné selon la coutume, *nam et mortuorum*

est ita coronari. D'après ce que nous venons d'établir, il n'est donc pas étonnant qu'on retrouve des couronnes dans les tombeaux; cela doit être. Ne cherchons pas néanmoins la couronne de fleurs; n'est-ce pas surtout de cette couronne si fragile que nous devons dire avec notre poëte :

Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

(Malherbe.)

Parfois vous en rencontrerez des débris; ce sont des fragments de ruban métallique qui affectent diverses formes et qui ne sont rien autre chose que les lemnisques qui achevaient la décoration de ces couronnes.

Quant aux couronnes métalliques entières, reproduisant la couronne sutile sous le nom στροφίον ou de στροφίλιον. elles sont rares dans nos contrées; mais elles se trouvent en profusion dans les tombeaux de Samos, de Chypre, de Rhodes et de la Crimée. En cela il n'y a rien d'étonnant, c'était le centre de l'industrie. Elles sont nombreuses encore dans ces régions où les fleurs étaient rares, dans les tumuli du Mecklembourg, du Hanovre, du Danemark ou de l'Irlande. Le magnifique ouvrage de M. de Meester de Ravestein est une preuve convaincante que ces bandeaux étaient de véritables couronnes funéraires (1).

Le στροφίλιον, comme couronne du mort, était attaché sur le diadème primitif, et le lambeau d'étoffe adhérent

(1) Les bandeaux d'or, constatés sur le casque des guerriers, par M. le comte Gozzadini, et dont l'estampage reproduit des feuilles de chêne ou de laurier, ne sont pas des couronnes funéraires, mais bien les décorations que portaient ceux qui avaient mérité une couronne de chêne, d'olivier ou de laurier.

à quelques couronnes ne prouve nullement que c'était un ornement des vêtements.

La couronne plectile se montre aussi dans les tombeaux. Dans le tumulus de la Combe-Bernard, décrit par M. Bertrand, on trouva près de la tête du mort un grand cercle en fil de bronze très-fin, avec des enroulements aux extrémités, et le savant auteur ajoute avec sa sagacité ordinaire : « Ce grand cercle nous semble non un collier, mais une sorte de diadème. » C'est, en effet, la couronne plectile appelée aussi στροφίον, par Pline, *propter gracilitatem*. On découvre cette couronne surtout dans les sépultures de femmes ou d'enfants.

Parmi les nombreuses fouilles faites par les soins de M. Morel, de Châlons, les ouvriers ont constaté dans quelques sépultures la présence de perles de verre et d'ambre, ou d'un cercle de bronze, non pas autour du cou, mais sur la tête du mort. Le lieu où ces objets étaient placés pouvait seul faire distinguer ces couronnes des colliers ou des torques ordinaires (1).

La couronne des vases a été moins remarquée jusqu'à présent, parce que l'attention des archéologues n'a pas encore été attirée de ce côté (2). Elle existe cependant, non pas dans les tombeaux des femmes, à qui le vin était généralement interdit, mais dans les tombes des guerriers (3).

(1) Cette remarque a été faite dans le cimetière gaulois de Courtisols dans deux tombes de femmes.

(2) La remarque que nous avons faite sur les couronnes de fleurs ornant la tête des morts, s'applique également aux couronnes des vases.

(3) Les grottes de Plouarnel, canton de Carnac, ont montré deux colliers d'or trouvés sur un vase en terre cuite, contenant des cendres (*La Bretagne*, par M. Jéhan).

Ainsi, dans le tumulus de Grauhols, fouillé par M. de Bonstetten, on trouva, « outre les débris des roues d'un char, un seau de bronze et, *près de ce seau,* des grains de collier formés de deux demi-coquilles en feuilles d'or. Ce collier se composait de vingt-quatre grains de grosseurs différentes. Deux petits pendants d'oreilles complétaient cette parure. » (*Tum. gaul.*)

Nous sommes ici en présence de la tombe d'un personnage considérable, comme le prouvent les débris du char. Le vase d'airain est appelé seau, ciste même, par quelques archéologues ; M. de Bonstetten lui donne le nom de cratère; et je crois qu'il est dans la vérité. Dans les recueils d'archéologie, nous sommes habitués à voir la représentation du cratère antique sous la forme de l'élégant vase de l'Attique. Or, tous les cratères n'avaient pas cette forme. La preuve est dans Hérodote. « Les Samiens, dit l'historien, construisirent un vase d'airain (pour Crésus); ils lui donnèrent la forme non d'un cratère de Samos, mais d'un cratère d'Argos. Οἱ δὲ Σάμιοι ἐποιήσαντο χαλκήϊον κρητῆρος ἀργολικοῦ τρόπον (l. IV).

Je suis convaincu que beaucoup de vases d'airain classés parmi les cistes sont de véritables cratères de Samos, de Chypre ou de Chio.

C'est donc près du cratère de Grauhols que ce qu'on appelle un collier a été découvert. Un collier? Véritablement, est-ce la place de cet ornement? N'est-ce pas plus logique de l'attribuer au cratère, quand nous savons que le cratère était couronné; qu'il était, selon l'expression de saint Jérôme: *auro gemnisque distinctum?* Et ces pendeloques décorées du nom de pendants d'oreilles, ne sont-elles pas plutôt les lemnisques qui complètent la parure (1)?

(1) Les lemnisques des couronnes des vases d'airain n'étaient

En parlant de cratère, vous avez sans doute remarqué que, dans les sépultures, les vases sont toujours proportionnés à la dignité ou à l'importance du défunt. Pour le vulgaire, c'est un vase de petite capacité ; pour les personnages considérables, vous trouverez la *phiale* (φίαλη) (1), l'œnochoé ou le cratère. C'est l'image fidèle des mœurs du temps. La plupart des hommes célèbres de l'antiquité se faisaient gloire d'être à la fois vaillants guerriers et vaillants buveurs : « Que l'on mesure le vin aux autres Grecs chevelus, disait Agamemnon à Idoménée, pour toi, je veux que ta grande coupe (δέπας) soit toujours pleine comme la mienne, afin que nous puissions boire selon nos désirs. »

.... σον δε πλεῖον δέπας αἰει
εστηχ'ὡς περ εμοί, πίεειν ὅτε θυμος ἀνώγοι (l. IV).

Cette parole d'Agamemnon a, vous le voyez, son écho jusque dans le tombeau.

A Somme-Bionne, ce n'est plus la couronne de perles que nous retrouvons au pied de l'œnochoé, mais bien le *strophiolum* connu à Eygenbilsen et en d'autres localités (2).

M. Schüermans, dans la description qu'il a faite de cette dernière découverte, remarque que « la bande d'or affecte pas des rubans comme pour les couronnes de tête, mais bien des anneaux ouvragés ou des pendeloques imitant plus ou moins les pendants d'oreilles.

(1) La *phiale* était un vase d'assez grande capacité. Voir saint Ambroise : *Liber de jejunio Eliæ.*

Homère met le δεπας sur le même rang que la φιάλη.

(2) Doerth, Weisskirchen, Heerapfel, etc. Dans les tombes celtiques de l'Alsace, M. Maximilien de Ring mentionne un diadème métallique entier qui devait entourer deux œnochoés (*Forêt de Hatten*).

une forme courbée, comme si elle était destinée à ceindre un corps plus ou moins hémisphérique; de plus, le revers porte les traces d'une sorte de mastic analogue à celui que décrit Pline quand il parle du procédé pour appliquer l'or sur le cuivre. » La même observation doit être faite sur le bandeau de Somme-Bionne.

Or, à quel vase de bronze, à quel corps plus ou moins hémisphérique, ce bandeau peut-il mieux et plus naturellement s'appliquer qu'à l'œnochoé près de laquelle il a été trouvé ?

Et si nous voulons connaître l'endroit précis où ce strophiolum était attaché, voyons ce qui se faisait pour les vases de terre. Quand le potier moulait une couronne sur un vase, où plaçait-il cette couronne, cette branche de lierre ou de vigne ? Sur le ventre du vase, dans la partie supérieure. En appliquant le bandeau d'or sur l'œnochoé au lieu indiqué et consacré par l'usage, vous verrez que ce bandeau s'adapte parfaitement comme un diadème.

Nous pouvons donc légitimement conclure, et d'après l'observation et d'après les principes que nous avons posés, que cet ornement lui appartient. Le lui restituer, c'est, Messieurs, faire acte de rigoureuse justice.

M. Counhaye, archéologue à Suippes, entretient de nouveau le Congrès de ses fouilles dans les *tumuli*.

Les vases trouvés à Somme-Bionne lui paraissent avoir été apportés par l'invasion kymrique-teutonne et être un des jalons de ce grand fait ethnographique.

M. Counhaye estime que les *tumuli* étaient des monuments rapidement élevés par une armée en marche, au fur et à mesure que se développaient ses opérations.

M. Buvignier fait connaître que, sur les plateaux de la

Meuse, dans la partie où la craie forme la constitution du sol, on trouve des *tumuli* élevés en lignes qui paraissent se commander.

M. Nicaise demande à M. Counhaye ce qu'il pense des incinérations placées au fond des *tumuli* fouillés par lui et M. Morel, l'un près de Prosnes, l'autre près de Baconnes. Ce caractère prouverait que ces monuments ne sont point, autant que M. Counhaye tient à le croire, élevés tout simplement pour une sorte de jalonnement au milieu d'opérations militaires, mais que la constatation d'un foyer à la base et au centre des *tumuli* permet d'attribuer un autre caractère à ces monuments.

M. Counhaye avoue ne point se rendre compte de cette disposition dans les monuments fouillés par M. Nicaise.

M. le colonel de Sailly examine la forme et surtout la nature des matériaux qui composent les *tumuli*. La quantité d'humus très-meuble qui les recouvre paraît indiquer que cet humus aurait été fourni par un terrain abrité par d'épaisses forêts, et l'on assure que notre sol a été en effet dans de semblables conditions.

M. Nicaise communique à l'assemblée un des instruments appelés *hipposandales*, d'un type inconnu jusqu'aujourd'hui.

Cet instrument, long de 15 centimètres 1/2, sur une largeur moyenne de 10 centimètres, est muni à l'une de ses extrémités d'un contre-fort circulaire, tandis qu'à l'autre extrémité, deux oreilles, circulaires également et relevées, retiennent deux anneaux destinés à rattacher l'instrument au point où il était fixé. A la base de l'*hipposandale* est pratiquée une ouverture ovale, de forme irrégulière et allongée, dans le sens de la longueur de cette base.

M. le colonel de Sailly ne pense point que le Congrès se trouve encore là en présence d'une *hipposandale*. Il

s'appuie, pour le démontrer, sur la forme générale de l'instrument, dont la plante est circulaire et l'*ajusture* de muraille latérale réellement et régulièrement oblique.

Cette forme de l'instrument ne permettrait pas au pied du plus petit poney de s'y adapter.

M. Nicaise renouvelle à l'assemblée sa communication précédente, relative à une hache de bronze trouvée dans la Marne et renfermant encore dans sa douille l'extrémité du manche en bois auquel elle était attachée. Au moyen d'un manche coudé à angle mobile, M. Nicaise démontre que l'usure de la partie inférieure du tranchant de cette hache résulte de l'action de hacher et non pas du choc de l'instrument lancé à la main ou par une machine balistique comme la *cateia* des anciens. Il résulte également de cette communication que cette hache était fixée au manche, l'anneau latéral placé en dessus et non en dessous, comme dans le mode d'attache des haches présentées au Congrès par les intéressants dessins de M. Lebeuf.

M. de Baye, à l'occasion de la communication de M. l'abbé Morel, signale les bandeaux d'or comme étant un bandeau funéraire placé sur la tête des morts. Il s'appuie sur des exemples nombreux constatés par M. de Clercq, qui possède des bandeaux trouvés dans les sépultures de l'île de Chypre.

En ce qui concerne les incinérations des *tumuli*, M. de Baye mentionne celui de Mondement. Ce tertre contenait les cendres provenant de l'incendie d'un château fort du VIIIᵉ ou du IXᵉ siècle. Cependant la tradition regardait ce tumulus comme la sépulture d'un général romain.

La séance est levée à cinq heures et demie.

1re SÉANCE DU MERCREDI 25 AOUT.

PRÉSIDENCE DE M. A. DE DION.

Siégent au bureau : MM. le colonel de Sailly, le colonel Virlet, le commandant Simon et G. de Felcourt.

M. de Vivès, remplit les fonctions de secrétaire.

Après avoir donné lecture de la dixième question ainsi conçue :

Signaler les découvertes de gisements archéologiques des époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne faites depuis le Congrès tenu à Reims en 1861. Relater les lieux plus particulièrement explorés et faire connaître les plus remarquables parmi les objets trouvés.

M. le Président invite M. Joseph de Baye à faire connaître le résultat de ses explorations du cimetière franc d'Oyes.

Mémoire sur la nécropole franque d'Oyes.

Le territoire de la commune d'Oyes, exploré depuis plusieurs années, a produit avec abondance des richesses archéologiques pleines d'intérêt. Les hommes de la pierre polie l'habitèrent; ils ont, en effet, laissé des traces frappantes de leur présence et de nombreux témoignages de leur civilisation. Un groupe considérable de grottes a été découvert. Ces grottes renfermaient un outillage, des

parures, des travaux qui apportent d'utiles renseignements. Ce point de notre Champagne a vu naître, dans les temps les plus anciens, l'usage du métal.

L'époque franque ou mérovingienne s'affirme par une nécropole très-importante. Sur une étendue de deux hectares environ, on rencontre à l'ouest du village un grand nombre de sépultures. Si on en juge par la présence des objets déposés dans les tombes, cette nécropole aurait pris naissance vers le commencement de l'invasion et se serait prolongée jusqu'à l'époque carolingienne.

Le christianisme a laissé des traces évidentes, plusieurs objets sont ornés de croix. Cette circonstance n'a rien de surprenant, puisque déjà au VI[e] siècle le monastère de Saint-Gond, situé à 800 mètres environ du cimetière franc, exerçait son influence civilisatrice sur la contrée.

Les tombes successivement examinées ont donné une foule d'objets très-variés qui contribuent beaucoup à faire connaître les mœurs, les habitudes des populations de cette époque.

LES TOMBES.

Les tombes qui contenaient les objets dont nous allons traiter, sont naturellement le premier sujet qui fixera notre attention. Elles étaient rangées dans un ordre régulier et dirigées vers le levant.

Ces tombes ne présentaient pas toutes un aspect uniforme. Elles offraient, au contraire, des variétés bien faciles à constater. Les cercueils en bois avaient été employés pour le plus grand nombre des sépultures. On retrouve fréquemment les clous et des traces de bois. D'autres en plus petit nombre avaient été pratiquées dans des cercueils en plâtre. Ces derniers se composent de plusieurs parties

soigneusement ajustées et formant un ensemble solide. Ils étaient pourvus d'un couvercle composé de la même matière. Celles qui ont été l'objet d'une attention spéciale sont munies d'une rainure qui règne sur toute l'étendue de la partie inférieure en longeant les parois. La rainure est perforée sur plusieurs points et communique ainsi avec le sol. On remarque sur les tombes de cette catégorie des ornements aux pieds et à la tête. Le sujet est généralement une sorte de roue en relief, que les archéologues considèrent comme une altération du monogramme du Christ, ou même comme le monogramme sous une forme modifiée, mais intentionnellement adoptée pour en dérober la connaissance aux profanes.

Cette catégorie de sépultures ne renferme généralement aucun objet. M. l'abbé Cochet, qui a visité une multitude de sépultures semblables, en avait fait la remarque il y a longtemps. Nous avons constaté une seule exception dans le cimetière d'Oyes.

Dans d'autres circonstances, la tombe n'offre plus un tout continu, elle se compose de parties détachées formant un chevet où repose la tête, et une sorte d'encadrement pour les pieds. La largeur de ces tombes est toujours beaucoup plus considérable à la tête qu'aux pieds.

On a trouvé aussi exceptionnellement une large dalle sur laquelle le corps était simplement étendu. Un autre mode de sépulture observé mérite également une mention; la tombe est simplement creusée dans la craie, elle forme un hémicycle à la tête, qui en remplit toute la capacité. Cette sépulture, comme les autres, est beaucoup plus étroite vers les pieds.

Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, les tombes sont régulièrement disposées. Elles remplissent à peu près tout l'espace consacré aux sépultures. Néanmoins, il y a



Fouilles du Cimetière Franc d'Oyes (Marne)

Fouilles du Cimetière Franc d'Oyes (Marne)

quelques espaces vides. A en juger par les jeunes sujets qui forment un groupe, une partie était probablement affectée à la sépulture des enfants.

La profondeur des fosses variait singulièrement. Les unes étaient d'une profondeur considérable, et les autres presqu'à la surface du sol; à tel point que le soc de la charrue pouvait les atteindre.

Ces tombes, à de rares exceptions près, contenaient toutes une grande variété d'objets qui avaient été intentionnellement déposés avec le corps. Ces objets n'étaient pas jetés indifféremment dans toutes les positions. Au contraire, ils occupaient une place fixe, pour ainsi dire invariable, dans toutes les sépultures. Ces divers objets appartiennent à plusieurs catégories : d'abord les armes, qui se retrouvent en grande quantité dans des formes variées et dans un état de conservation qui laisse plus ou moins subsister la forme primitive; puis les ornements ou bijoux; dans cette catégorie, on remarque des objets qui révèlent un goût distingué. Ensuite la céramique est abondamment représentée par des vases offrant des types très-nombreux. Les monnaies figurent aussi parmi les objets déposés dans les sépultures; cependant le nombre en est peu considérable. Enfin quelques silex ouvrés en petit nombre ont été recueillis. Parmi ces objets, un seul présente un travail sérieux, c'est une flèche à ailerons. Les objets en fer ont été rencontrés avec une abondance extraordinaire, mais ils étaient si profondément oxydés, rongés et défigurés, qu'il est pour ainsi dire impossible de les déterminer. Cette catégorie ne peut inspirer que des regrets, car elle renferme des objets d'un admirable travail que le temps a profondément altérés. Elle nous a donné cependant quelques objets susceptibles d'être déterminés et offrant de l'intérêt au point de vue de l'étude.

LES ARMES.

Scramasaxes.

Les armes provenant de la nécropole d'Oyes forment une collection fort intéressante par sa variété. D'abord le scramasaxe de toutes les dimensions figure en grande quantité. Il est certainement l'arme qui domine par le nombre. Il n'y a point lieu de s'en étonner, car selon l'opinion des archéologues spécialistes, parmi lesquels on compte M. l'abbé Cochet, les femmes elles-mêmes portaient le scramasaxe. L'abondance de cette arme n'est point, du reste, un fait particulier à la localité que nous avons explorée. On retrouve le scramasaxe dans la même proportion dans les autres cimetières francs. Parmi les spécimens que nous avons exhumés, il en est d'une conservation parfaite qui laissent la facilité de bien juger l'arme. La rainure caractéristique s'y retrouve toujours, et dans les grands spécimens elle se répète. En plusieurs circonstances, la virole était encore adhérente à la naissance de la lame, car elle était maintenue par des restes du manche, qui était en bois.

Il occupait ordinairement le côté et s'étendait parallèlement au torse. Dans certains cas exceptionnels il se trouvait placé sur la tête avec le ceinturon destiné à le suspendre. Nous n'avons jamais trouvé de traces du fourreau. Est-ce parce que cette gaine aurait été en bois ou parce qu'elle aurait été absolument absente ?

Haches.

Le cimetière d'Oyes a donné plusieurs haches également

variées dans leurs dimensions. Il en est qui se distinguent particulièrement par la finesse du travail. On voit qu'elles ont été traitées avec soin et habileté. Elles occupaient toujours la région des pieds. Elles sont moins nombreuses que les scramasaxes. Elles appartiennent exclusivement aux sépultures des personnages de distinction. C'est du moins l'opinion des archéologues.

Lances.

Plus de trente lances ont été recueillies dans les sépultures. Elles affectent des formes et des dimensions qui varient beaucoup. Quatre de ces armes sont pourvues de crochets qui se développent de chaque côté au-dessus de la douille. Il en est parmi ces dernières, qui ont été travaillées avec le plus grand soin et ornées de nervures. La partie tranchante présente des formes multiples. Ces armes, qui se rencontrent fort rarement, ont été considérées par quelques archéologues comme étant l'angon. La description faite par Agathias a paru s'y rapporter. Cet historien dit en effet : « Les angons sont des lances de fer dont le haut est pointu, tandis que le bas est muni de crochets recourbés comme des hameçons. » L'absence d'autres armes connues auxquelles il serait possible d'appliquer la description d'Agathias, a entouré la lance dont nous nous occupons d'un certain prestige. La question, toutefois, n'a pas encore été assez étudiée pour que l'on puisse considérer la lance à crochets comme l'angon dont les historiens ont parlé. La rareté de la lance à crochets ne serait-elle pas un motif pour rejeter l'opinion qui la considère comme l'angon ? De pareilles lances ont été trouvées par M. Baudot, à Charnay, dans la Côte-d'Or. A moins de récentes

découvertes qui me sont inconnues, j'ai lieu de croire que les exemplaires trouvés à Oyes sont les seuls remarqués jusqu'à ce jour en Champagne.

Épées.

L'épée franque, très-rare, n'a été trouvée que dans trois tombes. Une de ces épées ne présente plus qu'un tronçon déformé. Il ne sera pas sans intérêt de mentionner que dans un cas particulier une sépulture contenait une épée, une hache et une lance à crochets. Le fourreau était en bois comme la poignée. L'extrémité du manche de l'épée était rivée sur un ornement en cuivre.

Flèches.

On a rencontré aussi un nombre assez considérable de flèches. Les dimensions et les formes varient considérablement. Elles sont toutes en fer et pourvues de douilles. Dans une sépulture, elles avaient été réunies en un petit groupe où plusieurs formes sont présentées. On retrouve même dans ce groupe des formes évidemment empruntées aux flèches en silex. L'une de ces flèches est à ailerons.

Pilum.

Il a été trouvé aussi deux pilums. Le pilum, comme on le sait, est formé d'une tige de fer terminée par un bouton à plusieurs faces formant un cône imparfait, terminé par une pointe. Nous l'avons trouvé, dans une circonstance, muni d'une hampe en bois consolidée par deux frettes de

différentes grandeurs. La hampe, comme on le présume, avait été décomposée par le temps, mais néanmoins il était facile d'en mesurer la longueur qui s'étendait, y compris la partie métallique, jusqu'aux pieds et au delà, puisque la pointe du pilum avait été introduite dans la craie formant la paroi de la tombe du côté des pieds.

Dans une autre circonstance, le pilum se trouvait en rapport avec un instrument en fer pourvu d'un anneau en cuivre. Cet instrument formait-il la monture du pilum? Il est difficile de le dire. Nous avons présenté un dessin de cet instrument à la Société des Antiquaires de France. Il a été unanimement considéré comme nouveau et inconnu, et il n'a été proposé aucune explication relative à son emploi.

Faut-il considérer comme des armes une foule de lames de petite dimension et pourvues d'un seul tranchant? Le nombre en est considérable. On peut les regarder comme des couteaux susceptibles, dans certains cas, de servir comme armes.

Boucliers.

La nécropole franque d'Oyes a donné plusieurs tombes qui offrent un plus grand intérêt à cause des objets qu'elles renfermaient. Ces quatre tombes étaient profondes. Elles avaient deux mètres environ. Les cercueils étaient en bois. Ces trois sépultures renfermaient chacune un umbo, et deux d'entre elles contenaient une petite lance placée dans des conditions identiques. En dehors de ces circonstances communes elles se particularisaient par des objets propres à chacune.

Dans la première, l'umbo reposait sur la poitrine du

sujet. Un fermoir d'aumônière se trouvait à la main droite. Du côté gauche, deux couteaux. Enfin, à droite, vers les pieds, se trouvait une petite lance. La hampe en était fort longue et l'excavation pratiquée pour recevoir le cercueil ne donnant pas l'espace suffisant pour la contenir, la pointe avait été introduite dans la craie et franchissait ainsi la limite où se terminait le cercueil.

L'umbo, à sa partie inférieure, a 0m18 centimètres, et, mesure 0m09 centimètres de sa base au sommet, qui est couronné d'une sorte de bouton. Il était assujetti au bois par quatre clous rivés, à larges têtes. Le manipule fortement arqué affecte à peu près la forme d'un demi-cercle ayant un arc de 0m48 centimètres. Il était attaché au bouclier par quatre clous de la forme de ceux de l'umbo. La poignée proprement dite est forte; de plus, si on en juge par la dimension et la longueur des clous qui se trouvent à droite et à gauche, le bois était très-épais dans cette partie du bouclier.

Le fermoir d'aumônière ne sort pas des formes connues, il mesure 0m22 centimètres de long.

La lance, dans la forme la plus simple et sans ornement, n'a que 0m25 centimètres de la naissance de la douille à l'extrémité de la pointe.

Les couteaux, mal conservés, du reste, ne méritent aucune mention.

Dans la seconde tombe, l'umbo était placé sur la tête, mais il en était séparé par une couche de terre de 0m50 centimètres d'épaisseur. Cet umbo présente 0m17 centimètres de diamètre à sa base, il est élevé de 0m11 centimètres environ. Il adhérait au bois par cinq larges clous à têtes plates. Le manipule est rectiligne, il a 0m42 centimètres de longueur. Quatre clous l'assujettissaient au bouclier, et la main s'appliquait sur une poignée de 0m10 cen-

timètres de long. Au-dessus des pieds se trouvait un coquillage univalve, vulgairement appelé porcelaine; l'ouverture longitudinale est bien conservée, on en voit parfaitement les denticulations.

La lance, pareille à la première, occupe exactement la même position.

L'umbo franc ne se présente pas, comme on le voit, sous une forme unique et invariable. Sa dimension variait également avec la stature du combattant. Il était une sérieuse arme défensive, comme l'indiquent les clous et l'épaisseur des bois. A en juger par la longueur des manipules, il pouvait avoir de 0^m52 à 0^m55 centimètres de diamètre dans les spécimens dont nous parlons. Il est de toute évidence que le bord s'étendait un peu au delà du clou qui fixait l'extrémité du manipule; la solidité l'exigeait ainsi. Les fragments de bois restés adhérents à l'umbo et au manipule ne permettent pas de douter qu'il ne fût en bois et non en osier.

Les boucliers gaulois différaient donc beaucoup des boucliers francs, il est à peine utile de le dire. Les premiers, plus grands, souvent en osier, étaient pourvus d'un umbo qui paraît avoir été un ornement plutôt qu'une arme défensive. Les seconds, au contraire, de forme ronde et petits, en bois et garnis d'un umbo en fer, offraient une grande solidité et constituaient une arme résistante. La monture variait, puisque nous trouvons, d'un côté un manipule courbe, et de l'autre un manipule rectiligne.

Il y a lieu de supposer que le bouclier, dans la forme que nous lui connaissons dans la nécropole d'Oyes, était aussi en usage dans d'autres régions. Il se rapproche de ceux trouvés à Charnay, en Bourgogne. L'unique manipule, mentionné dans un mémoire de M. Baudot, est rectiligne, comme l'un de ceux que j'ai trouvés moi-

même. Cette ressemblance pourrait-elle autoriser à considérer la même arme comme étant en usage chez différentes peuplades barbares? La conclusion serait peut-être hardie. Il faudrait des faits plus nombreux. La présence de cette arme peut n'être que le résultat d'un fait isolé; de plus, les peuples en lutte s'inspirent mutuellement dans leurs moyens de défense, et alors les faits ne revêtent plus un même caractère originaire.

La troisième tombe contenait un umbo d'une nuance différente. Les têtes de clous sont en cuivre, ainsi que le bouton qui termine le cône de l'umbo. L'incurvation du manipule n'est pas aussi considérable que dans le premier dont il a été parlé.

Une quatrième tombe contenait aussi un umbo et une portion de son manipule.

Enfin, une autre tombe a donné des fragments de manipule.

Monnaies.

Les monnaies recueillies dans le cimetière franc d'Oyes sont en petite quantité. Trois sont gauloises, les autres sont romaines.

Les Mérovingiens n'ont fabriqué que de la monnaie d'or et d'argent, et ils n'ont jamais fabriqué de monnaies de cuivre. La monnaie usuelle sous leur domination était la monnaie romaine en cuivre. Cette dernière continua de circuler dans toute la Gaule, et servait pour les petites transactions, conjointement avec les monnaies d'or et d'argent, sous les chefs franks et burgondes. On s'explique ainsi comment les monnaies mérovingiennes font si complétement défaut. Plusieurs sont frustes, mais évidem-

ment romaines; d'autres, et c'est le plus grand nombre, sont de Constantin; une d'elles, en or et de petit module, est de l'empereur Justinien Ier.

La présence de monnaies romaines après la domination de Rome et l'invasion des Barbares, se comprend facilement lorsqu'on se rappelle le prestige du nom romain sous les rois mérovingiens.

L'une des monnaies gauloises représente un cheval d'une forme barbare, marchant à droite, et au-dessus de lui, un serpent; au revers, on voit un personnage courant à droite; ses cheveux sont flottants, d'une main il tient une pique, de l'autre un objet circulaire semblable à une couronne. Cette pièce est universellement attribuée aux Catalauni, elle est très-commune en Champagne.

La seconde porte trois têtes d'hommes, nues et accolées à gauche; le revers présente un personnage ailé conduisant un bige, attelé de chevaux galopant à gauche. Sur la face on lit l'inscription REMO. C'est, comme on le voit, une monnaie des Remi. Les interprétations en sont nombreuses. Elles paraissent être les fruits de l'imagination et peu motivées.

La troisième, très-altérée du côté convexe, représente sur la partie concave un dragon orné de perles.

Une autre monnaie romaine faisait partie d'un collier en verre polychrôme, elle est percée et suspendue par un fil de laiton. La face représente la tête casquée de Rome avec l'inscription: VRBS. ROMA. Le revers représente la louve allaitant les deux enfants, Romulus et Remus.

BIJOUX.

Les fibules.

Les fibules occupent une large place dans la parure

franque. Elles étaient nombreuses dans notre nécropole. Elles sont, comme on doit le présumer, de formes très-variées. Les unes sont simplement en cuivre, les autres sont en cuivre étamé, plusieurs sont en cuivre doré, enfin on en rencontre en cuivre orné de verroteries. Une forme attire particulièrement l'attention, c'est celle représentant un oiseau. Ce genre de fibule était très-répandu, on le voit par la variété des formes et la plus ou moins grande richesse de la matière employée pour les confectionner. Ces fibules représentant des oiseaux appartiennent à la seconde moitié du VIIe siècle, et à la première moitié du VIIIe. Les manuscrits de cette époque en reproduisent fréquemment le dessin.

Les fibules les plus riches se trouvaient généralement deux ensemble dans la même tombe. En plusieurs cas, une chaînette en métal les réunissait.

Colliers.

Des colliers ont été trouvés également. Ils sont, pour le plus grand nombre, formés de grains en pâte de verre uni ou polychrôme. Les formes en sont très-variables. Les grains étaient, dans plusieurs circonstances, réunis par un fil de laiton. L'ambre était aussi fort employé pour faire les colliers, tantôt seul, tantôt alternant avec d'autres grains de différentes natures. Quelques-uns de ces grains étaient dorés. Les grains eux-mêmes affectent les formes les plus diverses et leur variété donne au collier un aspect particulier sans symétrie et sans régularité.

Bagues.

Un certain nombre de sujets avaient une bague au

doigt. La plupart étaient fortement altérées par le temps. Cependant, nous avons pu en conserver quelques-unes. L'une d'elles est ornée d'un chaton en verre bleu, la seconde porte une croix grecque, et la troisième se compose d'un simple anneau.

Boucles d'oreilles.

Les boucles d'oreilles faisaient partie de la parure. Ce que nous avons pu conserver n'offre rien de bien intéressant.

Pinces épilatoires.

Des pinces épilatoires y figurent aussi. Les deux que nous avons trouvées dans un état de conservation satisfaisant, sont en bronze. Elles présentent deux formes différentes.

Styles.

Les styles se présentaient avec beaucoup de variété. Il est difficile d'admettre qu'ils n'étaient point intentionnellement déposés, mais simplement employés pour fixer les linceuls. Ils étaient placés dans les sépultures au même titre que les autres objets.

Boucles de ceintures.

Les boucles de ceintures, par leur nombre, la diversité de leurs formes et de leurs dimensions, méritent une mention spéciale. Plusieurs étaient en fer simple, mais d'autres étaient richement damasquinées en argent. Ces beaux objets sont rarement bien conservés. L'oxydation

est plus profonde chez eux. C'est probablement aux courants galvaniques qui s'établissent par le contact des différents métaux, que l'on doit expliquer cette altération. Parmi ces boucles, il en est une en bronze étamé assez bien conservée. Elle est ornée d'entrelacs, caractéristiques, comme on le sait, de l'époque mérovingienne. L'ardillon est orné d'une croix grecque, et la plaque représente un animal considéré comme la figure de l'un de ceux de l'Apocalypse.

Une foule d'autres petites boucles se trouvaient aussi sur l'étendue du corps; il serait long et difficile d'en déterminer l'emploi. Nous avons aussi observé des croix formées de paillettes d'or et qui étaient appliquées sur le linceul. Nous possédons plusieurs de ces croix.

VASES.

Les vases en verre se sont assez souvent présentés; néanmoins, ils sont beaucoup plus rares que les vases en terre. On a constaté la présence d'environ trente vases en verre. Les dimensions sont peu considérables, mais les formes sont variées. Ces vases sont généralement assez simples de formes, sans dessins et sans ornements. Tous ceux qui ont été observés, étaient dépourvus d'anses. Il paraît que cette simplicité dans les vases mérovingiens était ordinaire, car les autres cimetières que j'ai explorés ont donné des vases en verre qui se trouvaient tous dans les mêmes conditions.

Les vases en terre, comme nous l'avons dit, sont beaucoup plus nombreux et forment une collection dont les types se répètent assez souvent. Beaucoup de vases ont été mutilés intentionnellement. D'autres ont été brisés par le

temps et les chocs auxquels ils ont été exposés. Néanmoins la collection des vases entiers est assez digne d'intérêt.

On pourrait classer les vases mérovingiens en plusieurs catégories.

D'abord, les cruches sont les spécimens les plus grossiers de la céramique d'Oyes. La teinte en est blanche. La partie qui a été exposée au feu est généralement noircie et forme tache. Cette terre est solide, la cuisson en a été surveillée. La pâte en est grossière et mélangée de grains de différente nature. La teinte en est naturelle, sans addition de couleur ou de vernis.

Une forme cylindrique se répète très-souvent dans des dimensions différentes. Elle est, du reste, la plus abondante et la plus simple. Ces vases ont généralement un pied peu saillant, assez petit, des moulures en cercle les ornent sur différents points. Ces mêmes vases qui sont presque toujours privés d'anses, ont exceptionnellement un échantillon qui en est muni.

D'autres, en forme de gourdes, sont munis de deux oreilles destinées à les suspendre et à les porter. Les vases ont un côté semi-sphérique et la partie opposée est plate et sert à les poser.

Il existe aussi des lagènes de plusieurs formes et ornées de dessins. Tous ces vases sont noirs, cette teinte est due à une couverte qui leur a été appliquée.

D'autres vases rappellent par la nuance les vases romains rouges les plus communs; ils sont une imitation des vases romains, mais la facture en est moins soignée. Ces derniers vases peuvent être considérés comme appartenant à la transition, néanmoins ils se rattachent incontestablement par leur ornementation à l'époque mérovingienne.

Les vases affectaient dans les tombes des positions particulières. Ils occupaient généralement la région des

pieds. Cependant, il y avait des variations; une tombe, entre autres, contenait six vases sortant, comme on va le voir, des conditions ordinaires.

Avant de terminer l'exposé des observations faites dans la nécropole d'Oyes, je pense devoir signaler spécialement à l'attention du Congrès cette sépulture qui s'est présentée dans des conditions exceptionnellement intéressantes. La tombe n'avait que 0m60 centimètres de profondeur. L'excavation avait été pratiquée dans les dimensions ordinaires, bien qu'elle fût destinée à un enfant. Les pieds du sujet, déposé dans un cercueil en bois, étaient dirigés vers le levant. Le cercueil ne remplissait pas toute l'excavation qui avait été ménagée pour le recevoir; six vases étaient rangés à droite du cercueil et en dehors.

Ces six vases étaient disposés dans l'ordre suivant : une coupe en verre était placée aux pieds, à droite. Cette coupe a 0m11 centimètres de diamètre à l'ouverture et 0m05 centimètres de hauteur, elle n'est pas ornée.

A la hauteur des genoux, on trouvait un grand vase en bronze, renfermant un vase en terre rouge, sans ornements. Les deux vases étaient placés de champ, car l'espace manquait pour les poser à plat. Le vase en bronze, de forme ovale, a 0m25 centimètres de longueur et 0m22 centimètres de largeur. Un rebord renversé d'un peu plus de 0m02 centimètres, régnant autour, est orné d'une rangée de perles repoussées. Ce vase reposait sur un cercle de cuivre de 0m13 centimètres de diamètre qui avait été soudé avec l'étain. Les traces de la soudure restent visibles sur le cercle et sur le vase en bronze. Le vase en terre rouge, bien conservé, n'a pas d'ornements. C'est un plat de 0m14 centimètres de diamètre, rappelant la forme gallo-romaine. Vers la ceinture, une bouteille en verre. Un second plat en terre rouge se trouvait à la hauteur des

vertèbres dorsales. Il mesure 0m15 centimètres de diamètre et 0m06 centimètres de hauteur; la partie inférieure est ornée de dessins disposés sur quatre lignes, et paraît appartenir à la transition. Enfin un vase noir plus soigné que la masse ordinaire.

Le sujet accompagné de ces vases était un enfant de dix à onze ans. Une grande abondance de charbon se trouvait aux pieds. Des perles étaient répandues sur toute l'étendue du corps et paraissaient avoir été adhérentes aux vêtements. Sur la poitrine se trouvaient trois fibules, une grande et deux petites. La grande était placée sous le menton, et les deux autres plus bas, à droite et à gauche. Deux morceaux d'ambre étaient sous la tête, l'un d'eux avait été travaillé. Un morceau de cristal de roche suspendu par un fil de fer était au-dessous de la tête. Enfin un passe-lacet et un style en argent complétaient le mobilier funéraire.

Les silex travaillés se sont rencontrés aussi çà et là dans les sépultures d'Oyes. Certains archéologues, à l'occasion des silex trouvés dans de pareilles circonstances, ont pensé pouvoir affirmer que l'usage des instruments en pierre s'était prolongé jusqu'à l'époque franque. La question ne manque pas d'intérêt et préoccupe spécialement les archéologues en ce moment.

De vifs applaudissements accueillent la communication de M. de Baye, et M. de Cougny adresse à son auteur, au nom du Congrès, les plus chaleureux remerciments.

M. Pierrard, à propos du mémoire de M. de Baye, fait remarquer que les lances pourvues de crochets se développant de chaque côté au-dessus de la douille, dénotent un système de lances appelées *sparum* et relaté dans le dictionnaire de Rich.

L'honorable membre admet comme très-possible que les tribus franques aient mis intentionnellement des flèches en pierre dans leurs tombeaux, bien qu'elles ne se servissent plus que d'armes en bronze; en effet, ces peuples avaient conservé un véritable culte pour la pierre et pour les ustensiles en pierre; la présence d'armes en silex ne serait donc qu'une manifestation de la déférence que ces peuples avaient pour la pierre. Nous avons, du reste, encore un exemple de cette religion du souvenir, dans l'instrument en silex dont se servent les Juifs pour la circoncision.

M. de Baye dit que la question est très-controversée; il pense que les silex trouvés appartiennent à l'âge de la pierre. Qu'ils aient été introduits avec intention ou par mégarde dans les sépultures franques, ce qu'il importe d'affirmer, c'est l'origine ancienne des silex.

La parole est ensuite donnée à M. Auguste Denis sur la 11e question.

Quelles sont les découvertes de monnaies anciennes, à quelque époque qu'elles appartiennent, faites dans le département de la Marne depuis 1861 ? Signaler et décrire celles de ces monnaies qui sont remarquables, rares ou inédites, notamment celles qui se rattachent à la numismatique de l'ancienne province de Champagne.

« La découverte la plus importante, signalée depuis longtemps dans notre département, dit-il, est celle qui fut faite par des ouvriers terrassiers, en 1862, à Vertus : ils

mirent à découvert un vase contenant plus de 500 médailles romaines, en or, du haut-empire, la plupart d'une conservation parfaite avec des revers de la plus grande rareté. »

Ces ouvriers vendirent par lots, à Paris, Épernay, Châlons, Reims, le produit de leur découverte. Les médailles que M. Denis a eues entre les mains, étaient aux effigies de Faustine mère, de Geta, Julia Domna et Trajan. Elles sont passées dans les cartons de M. Hoffmann, marchand de médailles à Paris.

A Vertus ont encore été trouvées, par MM. Le Beuf et Denis, quatre monnaies de Renaud, évêque de Meaux. Elles appartiennent aujourd'hui à M. Eugène Deullin, d'Épernay.

En 1867, 6,000 petits bronzes antiques furent trouvés à Saint-Mard-sur-le-Mont ; ces monnaies étaient aux effigies de Gallien, Constantin, Tétricus. Elles étaient mal conservées.

En 1870, à Bergères-lez-Vertus, découverte d'une médaille, à l'effigie de Flavien, et, au revers, de Mars victorieux. Cette pièce, cotée 500 francs dans les catalogues, appartient à M. Duquenelle, numismatiste rémois.

La même année, à Vitry, découverte d'un denier de Carloman (collection Charvet, au Pecq-Saint-Germain).

En 1873, à Saint-Memmie-lez-Châlons, découverte par M. Peignot, de monnaies d'or des rois de France, Jean-le-Bon, Charles V, Charles VI, et Charles VII. « Je possède, dit M. Denis, quelques-unes de ces monnaies sortant de l'atelier de Châlons-sur-Marne. »

Même année, à Épense, découverte de 360 blancs des rois Charles VI et Charles VII, avec une pièce d'or de Charles VII, frappée à Sainte-Menehould. A l'exception de la médaille d'or qui appartient à M. Deullin, d'Épernay,

la totalité de cette collection de monnaies a été acquise par M. Anatole de Barthélemy.

En 1874, des ouvriers travaillant pour le compte de la compagnie de l'Est ont mis à jour, à Guignicourt, 50 monnaies gauloises. La compagnie en a gratifié nos musées et nos sociétés savantes. M. Denis en dépose sur le bureau un spécimen. Cette monnaie représente d'un côté un œil ouvert, vu de profil; de l'autre un cheval au galop avec une rouelle ou disque entre les jambes.

On a longtemps attribué ces monnaies aux Trévires ; M. de Saulcy les a restituées aux Remi.

Même année, à Trépail, découverte de 300 médailles, moyens bronzes, aux effigies de Constantin, Maximin, Gallien, Constance Chlore. Un lot fut vendu à Reims; l'autre lot a été acquis, partie par M. Denis, partie par la Société d'Agriculture de la Marne.

Au mois de mars dernier, découverte à Heiltz-l'Évêque d'environ 12 à 1,500 petits bronze romains du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Ces monnaies sont encore la propriété de celui qui les a trouvées.

Enfin, au commencement du mois d'août, à Reims, rue Libergier, on a trouvé, renfermées dans un vase de cuivre à long col, environ 2,600 monnaies romaines, allant d'Héliogabale à Gallien, mais ne renfermant aucun type rare ou précieux au point de vue de la numismatique.

M. Denis, qui s'occupe en ce moment à revoir un travail qu'il a composé sur les sceaux de la province de Champagne, donne connaissance au Congrès de divers sceaux qu'il a découverts, entre autres celui de l'ancien bourreau de Châlons.

Après l'intéressante communication de M. Denis, on aborde la 12e question ainsi conçue :

A-t-on découvert de nouveaux éléments matériels ou historiques qui puissent servir à déterminer le lieu où se donna la bataille de 451, dans laquelle Attila fut vaincu?

M. Julien Gréau signale un manuscrit découvert à Copenhague, il y a environ deux ans, œuvre d'un continuateur de Prosper d'Aquitaine ou de quelque autre écrivain contemporain, dans lequel se trouvent un nombre de renseignements.

M. Nicaise, de son côté, dit que M. Nétaudin, dans son *Étude sur la Cheppe et ses environs*, a écrit une notice sur le mont Piémont; les recherches faites sur cet emplacement ont fait découvrir une magnifique sépulture renfermant tous les attributs de la richesse et du commandement. Autour de cette sépulture royale, se trouvaient disposées d'autres sépultures renfermant des armes et ornements moins riches, mais indiquant le grade élevé des inhumés; enfin en s'éloignant toujours du centre ou du grand chef, les sépultures des officiers inférieurs et autres guerriers. Mais il n'existe encore aucun élément assez sérieusement étudié pour faire la base d'un document historique.

M. Nicaise constate les immenses travaux qui ont été exécutés pour l'établissement du camp dit d'Attila, ce qui rend impossible la supposition d'un travail fait à la hâte et pour peu de temps. Dans sa pensée, ainsi que dans celle de plusieurs membres, ce n'est autre chose qu'un oppidum gaulois.

M. Counhaye, à l'appui de cette opinion, dit que toutes les médailles trouvées à l'intérieur du camp sont gauloises.

M. de Laurière présente deux statues trouvées sur l'emplacement du camp d'Attila.

L'une représente un Mercure dont l'origine romaine est indiscutable, l'autre un enfant d'une origine douteuse.

La séance est levée à 10 heures trois quarts.

2e SÉANCE DU MERCREDI 25 AOUT.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MELLET.

Siégent au bureau : MM. l'abbé Lécot, Barbat de Bignicourt, de Cessac et Buvigner.

M. Simon remplit les fonctions de secrétaire.

La parole est à M. Palustre pour rendre compte de la visite faite, dans la matinée, par les membres du Congrès à la cathédrale de Châlons.

Après avoir établi l'origine rhénane de l'édifice qui primitivement possédait un sanctuaire dépourvu de bas-côtés, l'honorable membre se demande si les transepts allongés que nous remarquons encore, flanqués à l'Orient de deux chapelles carrées, de deux petits sacraires et de tours, ne devaient pas se répéter à l'autre extrémité, si en un mot la cathédrale de Châlons, bâtie dans le même esprit que celle de Verdun, au moins quant au plan des parties les plus rapprochées du sanctuaire, n'était pas destinée à avoir, dans la suite, une seconde abside oppo-

sée à la première et précédée par des transepts analogues à ceux que nous connaissons. Cette question a déjà été soulevée par M. Viollet-le-Duc, qui penche pour l'affirmative. « Toutefois, dit-il avec raison, si la cathédrale de Châlons-sur-Marne rappelle, dans le plan de son chevet, celle de Verdun, qui est entièrement rhénane, les détails, le système de construction et l'ornementation se rapprochent de l'école de Reims. C'est là un monument exceptionnel, sorte de lien entre deux styles fort différents, mais qui se réduit à un seul exemple (1). »

L'influence de l'école de Reims se manifeste surtout, poursuit M. Palustre, dans l'ornementation du portail septentrional, qui heureusement est demeuré encore à l'abri de toute restauration. Certains détails sont évidemment empruntés à la grande cathédrale voisine et nous serions tenté de croire que le même architecte a travaillé aux deux monuments. Nous ne parlerons pas du portail méridional, reconstruit il y a une trentaine d'années ; à tout prendre, nous aimerions mieux encore la grande façade occidentale, œuvre des premières années du XVIIᵉ siècle, ainsi que les deux dernières travées de la nef. Mais, chose singulière, tandis que dans la façade en question l'architecte a franchement adopté le style alors pratiqué, dans la nef, il s'est efforcé de reproduire les formes en honneur trois siècles auparavant. Aussi, ce pastiche ne saurait-il tromper un œil exercé qui, dans les bases des colonnes, dans le galbe des chapiteaux, dans les ornements jetés autour des fenêtres, reconnaît facilement une main habituée à sculpter les lourdes décorations du temps de Louis XIII. Au reste, nulle part ailleurs, plus qu'à la cathédrale de Châlons, on n'a cherché à se faire imitateur.

(1) *Dictionnaire raisonné*, t. II, p. 353.

La nef entière, au premier abord, semble construite d'un seul jet, et il faut quelques moments de réflexion pour s'apercevoir que si le XIII[e] siècle a élevé la plupart des hautes colonnes monocylindriques qui donnent à tout l'ensemble un aspect si majestueux, les XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles ont successivement travaillé aux parties supérieures qui çà et là trahissent la main de leur auteur.

Au reste, sur ce point, on est généralement d'accord tandis que la construction des chapelles qui entourent le chœur a donné lieu, depuis quelques années surtout, à d'interminables discussions. Les uns, et M. Viollet-le-Duc en tête, veulent reconnaître en elles une œuvre du XIV[e] siècle (1), les autres tiennent absolument à en faire honneur au règne de Louis XIV, comme s'il était admissible que le même architecte ait pu construire les chapelles dont nous parlons en style ogival secondaire, tandis qu'il adoptait franchement dans le collatéral les données en vigueur vers 1670. N'est-il pas plus vraisemblable, à tous égards, qu'à l'époque où la nef fut allongée de deux travées, on ait songé à donner à la partie orientale de l'édifice une importance en rapport avec le reste du monument ? Seulement comme le chœur était alors fermé, que de longues baies à lancettes, décorées de magnifiques vitraux se voyaient à la place des hautes arcades ouvertes aujourd'hui sur le collatéral, on pouvait attendre facilement que les travaux poursuivis à l'extérieur fussent entièrement achevés, pour établir une communication entre les constructions nouvelles et celles qui existaient depuis quatre siècles environ. Dans cet état de choses les chapelles furent élevées comme un monument parfaitement isolé et le besoin d'argent se faisant

(1) *Dictionnaire raisonné*, t. V, p. 182.

sentir on n'hésita pas à suspendre les travaux pendant un demi-siècle tout au moins. Il fallut une véritable catastrophe, la chute de la belle flèche élevée sur la tour nord par l'évêque Gilles de Luxembourg et l'incendie du chœur de la cathédrale, pour ramener les esprits vers l'exécution du projet indiqué. C'était le moment ou jamais d'opérer la jonction voulue, aussi se mit-on rapidement à l'œuvre, et tout à la fois on substitua au mur qui pourtournait le sanctuaire de hautes colonnes monocylindriques, et on jeta sur le collatéral tracé d'avance la singulière voûte qu'admiraient peut-être les contemporains du grand roi, mais qui ne saurait obtenir nos suffrages. Les temps n'étaient plus les mêmes qu'à l'aurore du XVIIe siècle, et on eût frémi à l'idée seule de reproduire des formes réputées barbares par les architectes et les littérateurs. On aima mieux faire de la fantaisie et construire à grands frais ce que nous voyons.

En résumé, les chapelles absidales de la cathédrale de Châlons-sur-Marne ont été construites sous Louis XIII, dans les premières années du XVIIe siècle, mais en style ogival secondaire, par les mêmes architectes qui ont élevé les deux dernières travées de la nef. Quant au collatéral, il est d'un demi-siècle plus jeune environ et ne saurait être antérieur à la catastrophe de 1668. De la sorte se trouve expliquée la différence de styles que l'on remarque dans cette partie de l'édifice, différence qui ne nous semble pas avoir assez vivement frappé ceux qui se sont occupés jusqu'ici de la cathédrale de Châlons (1).

(1) M. Palustre n'a résumé ici qu'une partie des arguments qu'il compte faire valoir en faveur de sa thèse. Mais, en attendant que le travail considérable qu'il prépare sur les chapelles absidales de la cathédrale de Châlons ait vu le jour, il sent le besoin

Après le rapport verbal de M. Léon Palustre, la parole est donnée à M. l'abbé Boitel, pour la lecture du mémoire suivant :

Étude sur la cathédrale de Châlons-sur-Marne.

La cathédrale de Châlons a subi tant de vicissitudes, qu'il est bien difficile au premier abord de ne pas tomber à son sujet dans d'étranges erreurs.

Je n'entreprendrai pas l'histoire de ce monument, puisque je l'ai déjà faite dans les *Beautés de l'histoire de la Champagne*. Je ne toucherai que les points contestés.

Félix Ier du nom, dix-neuvième évêque de Châlons, eut la satisfaction de finir, en 627, la cathédrale, commencée par saint Alpin, continuée par saint Élaphe et saint Lumier. Il creusa, en l'honneur de la sainte Vierge, la crypte qu'on appelle les catacombes, pour lui servir de sépulture, ainsi qu'à un grand nombre de ses successeurs.

On ne se contentait pas d'y déposer les dépouilles mortelles des évêques défunts ; on y rendait à la Vierge immaculée un culte pur, noble, utile et glorieux.

On y avait élevé trois autels, un à saint Memmie, un à l'auguste Mère de Dieu, et un à saint Étienne, patron de la cathédrale.

de protester contre le prétendu extrait du compte-rendu de la séance du 25 août, publié dans le numéro du 15 septembre 1875, du *Journal de la Marne*. S'il n'a pas relevé plus tôt les étrangetés que l'on met dans sa bouche, c'est qu'il a pensé que justice serait facilement faite, même par le plus ignorant des lecteurs.

La crypte avait deux entrées, l'une au nord, l'autre au sud.

La cathédrale n'avait pas la même longueur que maintenant. Aucun collatéral ne régnait autour de l'adside, qui se terminait au second pilier, par le mur de l'église. On voit encore accolé à ce pilier un contre-fort qui était à l'extérieur.

Chaque dimanche on faisait la procession avant la grand'messe. Comme on ne pouvait pas circuler autour du sanctuaire, le chapitre descendait du côté nord dans la crypte, par un bel escalier en pierres dures, faisait une station à chaque autel, chantait l'antienne qui y convenait, remontait par un escalier semblable du côté sud, et continuait la procession. Il y a encore un œil de bœuf à la place de chaque escalier.

Cette crypte ou *croupte* servait encore à un autre usage fort important.

Le chapitre se composait de soixante chanoines et de soixante chapelains, qu'on appelait aussi chanoines mineurs.

Il y avait deux chœurs, le chœur supérieur pour les chanoines et le chœur inférieur, qui était au-dessous, dans la crypte, pour les chapelains. Les uns et les autres célébraient dans leurs chœurs respectifs, l'office divin, tant du jour que de la nuit.

Mais ils furent singulièrement troublés dans leurs offices en 1137.

La cathédrale de Châlons passait alors pour un fort beau monument.

Il régnait, à cette époque et dans tout le moyen âge, un genre de dévotion qu'on ne connaît plus. On fondait un chanoine, un chapelain.

De là vient le grand nombre des chanoines et des chapelains.

Nous arrivons à la question qui suscita les plus grands débats.

On n'est pas d'accord sur l'époque de la construction des chapelles des Sibylles. Les uns prétendent que ce fut Archemraus, trente-troisième évêque de Châlons (856), qui bâtit, derrière l'abside de la cathédrale, sur l'emplacement de l'ancien temple des Sibylles, dans un jardin qui appartenait encore au chapitre en 1792, et qui porte le nom des Sibylles, trois chapelles. Celle du milieu était consacrée à la sainte Vierge, celle de gauche à saint Memmie, et celle de droite à saint Étienne. Ces chapelles ne communiquaient pas avec l'intérieur de la cathédrale; leur entrée était à l'extérieur. On les nommait *chapelles des Sibylles* (1).

D'autres auteurs soutiennent que c'est Mancion, trente-septième évêque de Châlons (894), qui les construisit. Comme il avait une grande dévotion à la sainte Vierge, il fit bâtir en son honneur une petite église derrière et joignant la cathédrale au lieu appelé *des Sibylles*. C'est là qu'il voulut être inhumé en 908, après quinze ans d'un glorieux épiscopat (2).

Ces deux témoignages se confirment l'un et l'autre. On peut croire que la crypte de Félix Ier, se trouvant envahie par les corps des évêques défunts et d'autres personnages notables, les évêques furent comme forcés de choisir un autre lieu plus convenable pour leur dernière demeure.

Dans le cours des âges, nous avons découvert et noté au

(1) *Beautés de l'histoire de la Champagne*, t. I, p. 494.
(2) Ibid, t. II, p. 11.

moins vingt évêques qui voulurent avoir leur lieu de repos dans les *chapelles des Sibylles.*

Donnons maintenant le témoignage le plus récent et le plus irrécusable.

Les anciens chanoines d'avant 1792 ont attesté que le véritable puits des Sibylles est non loin du pilier extérieur est de la chapelle de saint Étienne, et se trouve maintenant dans le jardin de l'évêché.

En effet, il y a dix ans, quand on fit de nouvelles constructions dans la cour de la réserve, on découvrit des fondations fort anciennes et de plus de deux mètres d'épaisseur. Tout porte à croire qu'elles étaient celles du temple et du palais des Sibylles.

Les anciens chanoines de 1792 ont assuré que les trois chapelles qu'on avait construites sur ce terrain des Sibylles, furent démolies et 1668, et remplacées par les trois chapelles actuelles de l'abside de la cathédrale (1).

Tout démontre donc que les chapelles dites des Sibylles n'ont jamais fait partie de la cathédrale, et existaient en dehors de son enceinte avant l'incendie de 1668.

Racontons maintenant, en peu de mots, les différents incendies qui dévorèrent la cathédrale de Châlons.

Châlons et sa cathédrale furent brûlés, en 963, par Herbert et Robert, enfants d'Herbert de Vermandois. Gibuin, quarantième évêque de Châlons (947), surnommé le Bon, employa toute sa fortune à réparer les désastres de sa ville et réédifier sa cathédrale.

En 1137, ce ne fut plus la main de l'homme qui incendia cet édifice majestueux, mais le feu du ciel.

Geoffroy Ier, cinquante et unième évêque, mit dix années à reconstruire sa cathédrale. On ne peut concevoir tous

(1) *Beautés de l'histoire de la Champagne,* t. II, p. 52.

les soins, tous les sacrifices qu'il s'imposa. Encore n'eut-il pas la consolation de voir la fin des travaux.

Geoffroy mourut en 1142, après douze ans de pontificat.

Une tempête effroyable fond alors sur la Champagne, qui est ravagée par le roi Louis VII. La reconstruction de la cathédrale n'en continue pas moins sans interruption et avec une ardeur incroyable.

Sa consécration fut accomplie avec une pompe sans pareille par le pape Eugène III, en 1147, sous le pontificat de Barthélemy de Senlis, cinquantième-troisième évêque de Châlons (1).

Dans cette restauration de la cathédrale, il n'est fait aucune mention des chapelles des Sibylles, parce qu'elles n'en faisaient point partie.

La cathédrale de Châlons a une singulière destinée. A peine est-elle en quelque sorte relevée d'un désastre, qu'elle en subit un autre plus grand.

Philippe II, de Nemours, soixantième évêque de Châlons (1225), mettait sa gloire et sa joie dans sa magnifique cathédrale. Mais par là, il éprouva une douleur d'autant plus poignante.

Le feu du ciel visita son insigne église en 1230.

L'évêque de Châlons sacrifia son patrimoine pour réparer les ravages de l'incendie.

Mais une grande difficulté se présente. Cette restauration a-t-elle été tellement considérable qu'on doive considérer l'église Saint-Étienne comme un édifice nouveau?

On pense généralement, au contraire, qu'elle ne perdit rien de son plan primitif, qu'une partie notable fut conservée intacte, qu'on n'y fit que des reconstructions par-

(1) *Beautés de l'histoire de la Champagne*, t. II, p. 178.

tielles, et qu'il ne fut pas nécessaire de la consacrer de nouveau (1).

Ce qui confirme cette opinion, c'est qu'on ne célèbre que la dédicace de 1147.

Les évêques de Châlons chérissaient tant leur église cathédrale, qu'ils ne s'étudiaient qu'à lui donner de nouveaux embellissements, mais qui, par une étrange fatalité, lui devenaient funestes.

Gilles de Luxembourg, soixante-dix-neuvième évêque de Châlons (1520), rendit son nom à jamais mémorable et excita l'admiration de la fameuse époque de la Renaissance.

Il donna une somme fort considérable pour la construction d'une flèche couverte en plomb comme le reste de l'édifice, qui avait quarante-huit toises (95 mètres) de hauteur, qu'on plaça sur la tour nord de la cathédrale. Cette flèche, unique en son genre, était enrichie de peintures et de dorures. Elles passait, à bon droit, pour la plus belle et la plus haute de France. C'était une merveille.

Elle fut, pendant un siècle et demi, l'ornement de la cité châlonnaise, qu'on appelait la *ville aux belles flèches* (2).

Hélas ! elle fut cause d'un affreux désastre.

François Ier voulut lui-même contribuer à l'embellissement de la cathédrale de Châlons pour témoigner sa reconnaissance à cette ville et à Robert de Lenoncourt, son quatre-vingtième évêque. Il fit construire, en 1537, dans la cathédrale, la chapelle de *Jésus souffrant*, œuvre d'un artiste habile et célèbre. On y reconnaissait

(1) *Beautés de l'histoire de la Champagne*, p. 233.
(2) Ibid., t. II, p. 233.

le ciseau de Jean Goujon et le style de la Renaissance. On appelait cette chapelle *un petit bijou* (1).

Mais un autre artiste la démolit, il y a une douzaine d'années, ainsi que les autres chapelles des nefs collatérales sous prétexte qu'elles n'étaient pas du style de l'édifice. Quel vandalisme !

Disons d'abord qu'un chef-d'œuvre est toujours un chef-d'œuvre, de quelque style qu'il soit, surtout quand il est le témoignage de la reconnaissance et de l'amitié d'un grand roi.

Quant aux autres chapelles, il eût été facile de les transformer en chapelles de style ogival. Les frais n'auraient guère surpassé ceux qu'on fit en les démolissant et en les remplaçant par des murs et des colonnettes.

Combien cette transformation eût embelli et agrandi la cathédrale, comme Notre-Dame de Paris !

Henri Clause, quatre-vingt-cinquième évêque de Châlons, voulut aussi donner du relief à sa cathédrale; mais il s'y prit d'une singulière manière.

Il éprouvait une peine extrême de voir le tombeau de Cosme Clausse, son oncle, sous le porche de la cathédrale, comme il l'avait demandé. Mais il ne sait point contredire sa volonté dernière. Que fait-il alors?

Il se sert d'un stratagème qui devait atteindre un double but.

En 1624, il allonge la cathédrale de deux travées, et en 1628, il construit un nouveau portail.

Par ce moyen, la tombe de son oncle se trouva dans la première travée de l'église et ne fut plus sous le porche.

Mais par là il fit une bigarrure fort choquante, qu'on voit également dans d'autres villes.

(1) *Beautés de l'histoire de la Champagne*, p. 505.

Enchanté du style architectural de la Renaissance, il appliqua quatre piliers et un portail gréco-romains à un édifice du style ogival.

Nous touchons à l'époque la plus fatale et qui prête une ample matière aux plus grandes contestations.

Les chapelles absidales constituent en quelque sorte les plus beaux ornements de la cathédrale.

Mais certains architectes soutiennent avec opiniâtreté qu'elles ont été construites dans le XIV[e] siècle, et qu'elles sont du style ogival de cette époque.

Cependant, il est incontestable que ces chapelles absidales ont été édifiées dans le XVII[e] siècle, sous le règne et avec l'assistance de Louis XIV.

Donnons deux genres de preuves également évidentes, preuves historiques, preuves archéologiques.

Les preuves historiques sont à la portée de tout le monde; ce sont des faits.

Félix III, Vialart de Herse, quatre-vingt-sixième évêque de Châlons (1640), venait de fonder plusieurs établissements pieux et nageait dans la joie.

Tout à coup, un accident affreux vint le plonger dans la consternation. C'est un témoin oculaire qui le raconte. N. Fortier, curé de la paroisse Saint-Éloi de Châlons, en a écrit le récit de sa main dans les registres paroissiaux, qu'on possède à la mairie de Châlons :

« Le jeudi, 19 janvier 1668, est arrivé en cette ville de Châlons un malheur effroyable. Il fit un coup de tonnerre sur les six heures un quart du soir du mesme jour, accompagné du feu du ciel, qui se prit au plus hauct jour du grand clocher de l'église Sainct-Estienne, que nous appellons la flesche, et qui dura jusqu'au vendredy, sept heures du matin. Ce feu brusla tout le clocher depuis le hauct jusqu'à la pierre dure et tout le

bois depuis la pierre dure jusqu'en bas. La pointe du clocher tomba sur la couverture du chœur et la fit fondre entièrement jusqu'aux degrés du chœur avec les voûtes du même endroit et le pavé dudict chœur jusqu'à la cripte, où deux chanoines de Sainct-Estienne furent ensevelis..... Le feu brusla ensuite toutes les autres cloches de ladicte église, toute la couverture jusqu'au portail, une partie du lieu que nous appellons *sébilles*..... L'église de la Trinité a été également saccagée. »

Ajoutons que le grand autel, plusieurs châsses de saints, le jeu d'orgue, les stalles capitulaires furent entièrement détruits.

Présentons un autre témoin oculaire, plus véridique encore, s'il est possible, par son acte héroïque de dévouement.

Pierre Debar, prêtre, chanoine de la cathédrale et doyen du chapitre, s'élançant au milieu des flammes, eut le bonheur de sauver, au péril de sa vie, les saintes espèces et les vases sacrés.

Ce fait sublime est relaté sur sa tombe, qui est posée dans le pourtour de l'abside, devant la chapelle de la sainte Vierge.

Tous les ans, on célèbre un salut d'actions de grâces de la préservation du reste de la cathédrale et de la ville; on chante un *De profundis* pour Pierre Debar, le 19 janvier, ou le dimanche suivant.

Félix Vialard, outré de douleur d'un si grand désastre, déploya tout son zèle pour le réparer. Il vendit ses meubles précieux, les maisons considérables qu'il possédait à Paris, sacrifia tous ses revenus pour sa chère cathédrale. Il intéressa à son œuvre ses diocésains, les personnages puissants et même Louis XIV.

Animé d'un zèle ardent pour la maison du Seigneur, il remit l'intérieur de l'église dans l'état où il était aupara-

vant. Il l'embellit considérablement. Il allongea la cathédrale vers le chevet. Il ajouta dans le sanctuaire quatre colonnes d'ordre dorique aux quatre anciennes qui existaient; il acheva le pourtour du collatéral, qui auparavant s'arrêtait au deuxième pilier de l'abside; il construisit, en style ogival du XIV[e] siècle, sur l'emplacement des chapelles *dites des Sibylles*, détruites dans l'incendie, les trois chapelles absidales du rond-point, qu'on nomme encore *chapelles des Sibylles*.

De cette sorte, la cathédrale fut allongée de tout l'espace qui existe depuis la seconde colonne du sanctuaire, à laquelle est appliquée une colonne engagée qui servait jadis de contre-fort extérieur, de la largeur de tout le déambulatoire et de la profondeur des trois chapelles absidales.

Vialart de Hesse se garda bien d'imiter son prédécesseur. Pour éviter toute bigarrure, il voulut que les trois chapelles absidales fussent conformes au style ogival du reste de l'édifice.

L'évêque de Châlons était un pontife d'un grand génie, d'une vraie piété. Toute sa vie le démontre. Nous l'avons justifié de l'accusation de jansénisme (1).

Enfin, au lieu d'une flèche qui était de bois et couverte de plomb, il fit faire deux clochers à jours, de pierre de taille, fort élevés, de pareille symétrie et qui pouvaient passer pour un chef-d'œuvre d'architecture.

Tous ces ouvrages furent terminés en 1672, et coûtèrent, d'après la requête présentée à Sa Majesté, 148,600 fr. (2).

Produisons encore d'autres preuves historiques de la construction récente de toute la partie supérieure de la cathédrale : l'histoire manuscrite des évêques de Châlons,

(1) *Beautés de l'histoire de la Champagne*, t. II, p. 521.
(2) *Ibid.*, p. 525. — Archives de la préfecture de Châlons.

par Pierre Garnier, curé de Fèrebrianges, l'histoire de Félix III, Vialart de Herse, l'inscription gravée sur sa tombe : *Hanc basilicam elèganti odeo ornavit, eamdem incendio deformatam refici et augeri curavit ;* les mémoires historiques de la Champagne, de Baugier, qui dit : *Félix Vialart embellit considérablement sa cathédrale en faisant construire des chapelles à côté et derrière le chœur qui y manquaient auparavant* (t. II, p. 96); des restes de verrières, où l'on voit l'emblème du grand roi (le soleil entouré de rayons et cerné par la légende *Nec pluribus impar*); une gravure de 1623, représentant la ville de *Chaalons en Champaigne,* où les chapelles absidales n'existaient pas encore (1).

Enfin, pour conserver à jamais et mettre sans cesse sous les yeux l'époque de l'incendie de la cathédrale et de la construction de la seconde partie de l'abside, du déambulatoire et des trois chapelles absidales, dites *chapelles des Sibylles,* on fit inscrire au centre de la voûte du sanctuaire le millésime 1668. Il suffit de le montrer à tout contradicteur, pour le confondre à jamais.

Cependant, j'entends un architecte qui s'écrie :

« Moi, je ne connais que l'art. L'art passe avant tout et par-dessus tout! »

Cette sentence n'est qu'une folie de l'orgueil. Est-ce qu'on n'est pas libre de choisir le style qu'on juge le plus convenable à l'édifice qu'on construit? Comment osez-vous ôter cette liberté à Félix Vialart, quand il se mit à restaurer sa cathédrale, et qu'il voulut conserver l'unité d'architecture?

Eh bien ! cédons un instant à cette sentence.

(1) M. de Granrut, architecte, *Congrès archéologique de Châlons, en* 1855, p. 174.

Montrons par des preuves archéologiques que les chapelles absidales de la cathédrale ne remontent point au XIVe siècle, et qu'elles ne présentent point le style architectural de cette glorieuse époque. Vous vous confondrez vous-même.

Étudiez avec soin tous les détails et vous verrez qu'il n'est pas un agencement, un profil dans les faisceaux des piliers, les bases, les tailloirs et astragales, dans les cordons, les meneaux, les arcs-doubleaux, les ogives, les nervures, etc., qui traduisent avec pureté les types des XIVe et XVe siècles. On remarque, au contraire, parmi ces détails, certains galbes, qui s'éloignent complétement de tous ces types. Si quelques-uns paraissent, au premier aspect, s'en rapprocher, on reconnaît bientôt qu'ils ne peuvent être assimilés qu'à une grossière et maladroite contrefaçon.

A l'extérieur, par exemple, qu'on jette un coup d'œil sur les contre-forts, leurs glacis, leurs chaperons, et principalement sur la corniche qui couronne cette œuvre, l'illusion qu'a fait naître un premier aspect de l'intérieur se dissipe bientôt (1).

J'ai fait moi-même l'expérience, en 1841, que les architectes ne sont pas infaillibles. Ils prétendaient que l'église Saint-Alpin allait s'écrouler; ils avaient même interdit toute sonnerie.

Comme je venais d'être nommé curé de cette paroisse, je voulus examiner ma nouvelle église. Après l'avoir étudiée dans tous les sens, j'acquis la conviction qu'elle était la plus solide des églises de Châlons. Pour m'assurer de l'exactitude de mes observations, je les fis insérer dans le

(1) M. de Granrut, architecte, *Congrès archéologique de France de Châlons, en* 1855, p. 174.

Journal de la Marne, et j'invitai les hommes de l'art à me réfuter. Ils sont encore à mettre la main à la plume.

La preuve est claire. On ne fit point les réparations indiquées, qui auraient été singulièrement funestes au monument, et l'église n'a pas bougé d'un point depuis 1841.

M. Palustre maintient son dire au sujet des chapelles absidales de la cathédrale de Châlons et tire de nouveaux arguments des paroles mêmes de M. l'abbé Boitel. Si Vialard de Herse eût construit tout à la fois et les chapelles et le collatéral qui les précède, il n'eût pas « évité toute bigarrure », comme le prétend l'honorable préopinant, puisque le style de ces deux parties de la cathédrale est évidemment très-dissemblable. Dans le langage du XVIIe siècle, le mot *odeum* veut dire collatéral et n'entraîne pas du tout l'idée de chapelles adjacentes. Enfin, s'imagine-t-on un prélat, ennemi de la bigarrure, qui substitue aux anciennes colonnes du chœur, datant du XIIIe siècle, des colonnes tout à fait nouvelles, à chapiteaux doriques. La vérité est que le chœur n'était point jadis entouré de colonnes, mais d'un mur continu, percé de fenêtres à lancettes. Lorsque Vialard de Herse voulut établir une communication entre la cathédrale proprement dite et le collatéral qu'il venait de bâtir, il fallut bien percer de grandes arcades dans le massif dont nous venons de parler, et il ne trouva rien de mieux que d'élever les colonnes monocylindriques, en style prétendu classique, que nous voyons aujourd'hui. Quant à la date qui se voit à la clef de voûte du sanctuaire, tout le monde l'avait remarquée avant M. l'abbé Boitel, et personne ne s'était mépris sur sa signification. Cette voûte est postérieure à l'incendie de 1668, cela est évident; il en

est de même du collatéral, mais les chapelles sont plus anciennes d'un demi-siècle environ.

Cet incident terminé, la parole est donnée à M. l'abbé Janson pour la lecture d'une note qu'il a consacrée à la description d'un retable en bois doré du XVe siècle, qui se trouve actuellement placé au-dessus de l'un des autels latéraux de son église.

Le retable de Coligny.

MESSIEURS,

Dans l'église plus que modeste du village que l'on vient de nommer, se trouve un magnifique retable en bois doré, véritable chef-d'œuvre de la sculpture au moyen âge, dont l'origine est encore enveloppée d'une certaine obscurité. Est-il vrai, comme nous l'avons entendu dire, que ce retable provient de l'église Saint-Sulpice de Châlons? Suivant un bruit fort accrédité, il aurait été acheté vers l'année 1789, peu de jours avant la Révolution, par M. de Villarcy, dernier seigneur de Coligny, et donné par lui à l'église qui l'a toujours possédé depuis. Quoi qu'il en soit, grâce aux belles photographies que M. Varnier, d'Avize, a placées sous vos yeux, vous pouvez vous faire une idée de cet ensemble remarquable, bien digne de toute l'attention du Congrès.

Tandis que les compartiments latéraux ne mesurent qu'un mètre sur soixante-dix centimètres, le panneau central présente un développement de deux mètres de hauteur sur soixante-quinze centimètres de largeur. Aussi, deux petites scènes, la Nativité et l'Adoration des Mages,

prennent-elles place au-dessous de la Crucifixion, réunissant de la sorte, dans un même tableau, l'alpha et l'oméga de la Rédemption.

Dans la scène de la Nativité, l'enfant Jésus a malheureusement disparu, mais l'on ne saurait trop admirer la belle tête de saint Joseph, ainsi que la pose très-caractéristique des trois bergers. Au milieu du groupe, bien qu'à l'arrière-plan, se détache la tranquille figure du bœuf traditionnel.

A côté, dans le second compartiment, l'enfant Jésus semble jouer avec les cadeaux des Mages et plonge sa petite main dans le vase présenté par l'un d'eux. Au-dessus la Vierge, qu'émeut la vue des souffrances de son fils traînant péniblement l'instrument de son supplice, s'évanouit entre les bras de saint Jean. Elle est entourée de plusieurs femmes qui compatissent à sa douleur.

Enfin, dans la partie supérieure, le Sauveur est attaché sur la croix. Les larrons, qui devaient lui faire cortége, ont disparu, mais on voit encore les soldats à cheval qui sont chargés de veiller sur lui. L'un d'eux porte à la main la lance qui percera le cœur de Jésus.

Voyons maintenant les panneaux latéraux.

Celui de gauche présente, au premier plan, le Christ couronné d'épines, traînant péniblement sa croix. Il est brutalisé par un soldat qui veut le forcer à marcher malgré son épuisement; puis vient la Véronique, dont les bras mutilés soutenaient sans doute la divine image imprimée sur le linge avec lequel elle essuya la figure ensanglantée de son maître. Plus au fond, on aperçoit une femme qui considère en pleurant ce triste spectacle. Ici la légende se mêle à l'histoire; nous voyons le Juif-Errant appuyé sur son bâton et se mettant, d'après l'ordre de celui auquel il avait refusé un moment de

repos, en marche pour le long voyage qui ne doit avoir pour terme que la fin du monde.

Enfin, au sommet, nous apercevons les deux larrons revêtus de robes blanches et conduits au supplice les mains liées derrière le dos, poussés par un soldat le sabre à la main. Deux dernières figures de ce groupe représentent des femmes enveloppées de longues capes et la tête encapuchonnée, qui semblent être les mères des malheureux destinés à partager le supplice de Notre-Seigneur.

Le panneau de droite, composé de huit personnages, représente la Descente de croix. Joseph d'Arimathie, revêtu de ses insignes de docteur de la loi, soutient le corps du Christ qui, entièrement disloqué, paraît à cause de cela plus que de grandeur naturelle. A côté se trouve le bon Nicodème avec sa sympathique figure, qui tient entre ses mains la couronne d'épines ; à droite, le disciple bien-aimé soutient celle qui lui a été donnée pour mère, et qui, dans sa douleur, semble vouloir se précipiter sur le fils que les bourreaux ont cruellement immolé. Cette figure de saint Jean est peut-être, au dire de connaisseurs, après celle de saint Joseph, la plus belle et la plus expressive de tout le retable.

Il ne me reste plus qu'à décrire brièvement les petits groupes, détachés autour du sujet principal, auquel ils semblent faire comme une gracieuse couronne. Au-dessous de la Flagellation et du Couronnement d'épines sont, superposées six curieuses scènes, qui figurent un égal nombre de sacrements. D'abord à gauche, en allant de bas en haut, nous trouvons le Baptême par immersion, la Confirmation et l'Ordre ; puis, à droite, mais en descendant cette fois, l'Eucharistie, la Pénitence et le Mariage. La représentation du dernier des sept sacrements est reléguée

au-dessus du panneau de droite; elle a pour pendant, de l'autre côté, l'Apparition de Jésus-Christ à Marie-Madeleine.

Dernièrement, dans le *Journal d'Epernay*, M. Courajod, conservateur-adjoint au musée du Louvre, a prétendu qu'un amateur distingué de Paris, après avoir éprouvé de nombreuses déceptions dans notre département, songeait à se dédommager avec le retable de Coligny.

Un homme averti en vaut deux. Je puis donc assurer l'amateur en question que s'il se présente en tentateur, il en sera pour ses frais.

Quant à une restauration de notre retable, on n'y saurait songer pour le moment. L'argent même ne nous fit-il pas défaut, que nous serions embarrassés sur le choix de la personne à qui nous devrions confier cette œuvre délicate. Nous nous proposons donc pour le moment de faire faire seulement un vitrage qui garantirait les sculptures de la poussière et remplirait en partie l'office des volets disparus.

Le département de la Marne possède encore un certain nombre de retables analogues au nôtre; citons d'abord celui de Fromentières, le plus considérable par l'étendue et la perfection du travail; celui du Mesnil-lès-Hurlus, moins grand que celui de Coligny, si mes souvenirs sont précis; enfin ceux de Cernay-en-Dormois, de Faux-Fresnay, de Soudron et de Mareuil-en-Brie. Presque tous ont été photographiés par M. Varnier, qui s'efforce de populariser ces œuvres remarquables à tous égards.

M. Buvignier présente ensuite une photographie de la tour *Chaussée* ou *la Chaussée* qui est, dit-il, un reste de l'ancienne enceinte de la ville de Verdun rattachée d'un côté aux fortifications actuelles. Elle constitue une des portes de la ville, porte à laquelle on accède par un pont

qui porte le même nom. Ce pont a été construit vers le milieu du XII[e] siècle par deux riches Verdunois, Constance et sa femme Effice, lesquels n'ayant pas d'enfants, employèrent leur fortune à des œuvres utiles à leurs concitoyens. Le pont qu'ils avaient d'abord fait en bois ayant été emporté deux fois par les eaux, ils le firent rétablir en pierre et; comme les abords en étaient quelquefois inondés, ils y firent construire une chaussée qui donna son nom au pont et à la porte.

Le pont est aujourd'hui remplacé par un autre en bois.

Les monuments d'architecture militaire du moyen âge sont rares dans le nord-est de la France. On a demandé le classement comme monument historique de cette belle tour jumelle, que le génie militaire a voulu plusieurs fois modifier pour l'approprier à divers services et notamment pour en faire une prison. Le gouvernement a demandé des renseignements avant de prendre une décision. C'est pour satisfaire à cette demande qu'on a fait la photographie dont j'ai l'honneur d'offrir un exemplaire au Congrès, en le priant d'émettre le vœu que cette belle tour soit classée comme monument historique.

M. le comte de Mellet fait observer à l'assemblée que s'il y a certains avantages à mettre nos monuments les plus précieux sous la sauvegarde de l'État, cette mesure présente aussi quelques inconvénients, car on ne peut plus alors toucher à ces monuments sans l'assentiment du gouvernement, et les modifications qu'y apportent les architectes officiels laissent quelquefois beaucoup à désirer.

M. de Cougny cite plusieurs faits à l'appui de l'observation faite par M. le comte de Mellet.

M. Buvignier dit qu'il serait très-regrettable de laisser la Tour-Chaussée entre les mains du génie militaire, parce

que ce corps, obligé d'en changer souvent la destination, suivant les besoins du service, peut, d'un jour à l'autre modifier son aspect extérieur et dénaturer son style primitif. Dernièrement, dit-il, en appropriant la Tour-Chaussée pour en faire une prison, on a percé de nouvelles ouvertures et bouché au contraire avec de la maçonnerie les élégants créneaux qui couronnaient l'édifice, si bien qu'aujourd'hui la tour n'a plus la même physionomie que celle qu'elle possédait avant les modifications qui viennent d'être signalées.

Le Congrès, consulté, déclare à une grande majorité qu'il y a lieu d'émettre le vœu que la Tour-Chaussée de Verdun soit classée parmi les monuments historiques.

La discussion du programme est alors reprise par la lecture de la 14e question, ainsi conçue :

A quelles époques doit-on attribuer les nombreux souterrains de refuge, mardelles et bauves signalés dans le département de la Marne ? Déterminer les lieux où ils existent.

M. Garinet dit qu'il connaît de nombreux souterrains de refuge dans le département de la Marne, mais qu'ils datent d'époques différentes, parce qu'on a dû en construire chaque fois que de nouveaux ennemis faisaient invasion dans le pays. Il cite les souterrains de Montépreux et ajoute qu'il y en avait autrefois à Châlons même, sur l'emplacement occupé actuellement par le quartier de cavalerie.

M. de Cessac répond qu'il ne faut pas confondre les

souterrains de refuge et les mardelles, excavations différant beaucoup les unes des autres. Les souterrains de refuge portent les traces de l'habitation de l'homme; quant aux mardelles ou bauves, ce sont dans le Berry de simples excavations à ciel ouvert en forme d'entonnoirs renversés, tandis qu'en Champagne et surtout en Picardie, on désigne sous le nom de *bauves* ou de *creutes*, de vastes enfoncements en forme de chambres, pratiqués vers le bas de la paroi verticale d'un escarpement.

M. Counhaye dit qu'il a exploré deux mardelles : l'une à Suippes, l'autre à Souain. Il n'a trouvé au fond de ces mardelles que des débris de poterie grossière; mais ce qui mérite surtout d'être signalé, c'est qu'à côté de chacune d'elles, il a découvert un souterrain paraissant avoir été creusé avec des instruments analogues aux haches en silex. Au fond du premier puits, il a rencontré six chambres, trois à droite et trois à gauche, et toutes communiquant entre elles par une ouverture plus grande que celle de l'entrée principale, qui avait la forme et les dimensions d'une bouche de four. Au fond du second puits, il n'y avait que trois chambres.

M. Counhaye présume que les mardelles servaient d'habitation pendant l'été.

M. Buvignier expose qu'il a souvent rencontré dans la Meuse des excavations semblables à celles dont il est ici question; mais il a remarqué qu'elles étaient toujours placées au fond d'une assez vaste dépression de terrain et dans la même situation géologique, c'est-à-dire dans les endroits où un terrain perméable se trouvait recouvert d'une couche d'argile. Cette remarque le porte à penser que, dans la Meuse, les mardelles ne sont que des excavations naturelles produites par les infiltrations des eaux pluviales.

M. Peigné-Delacour appuie cette observation et dit qu'il

existe des mardelles qui ont été certainement creusées dans le sol par des sources souterraines.

M. Fourdrignier raconte qu'ayant eu l'occasion d'explorer deux mardelles, l'une entre Fontaine et Avenay, l'autre entre Fleury-la-Rivière et Belval, il a constaté que le sol de ces excavations n'était pas de même nature que la terre qui en formait les parois. Au fond de ces mardelles, la terre était noirâtre et mêlée de cendres, et la première excavation contenait de plus quelques objets en fer, parmi lesquels se trouvait une pointe de flèche.

M. Chapiteau, curé de Saint-Loup, déclare qu'il existe de nombreux souterrains de refuge dans le canton d'Ecury-sur-Coole, et qu'il en a visité un à Fontaine-sur-Coole qui avait au moins deux kilomètres de longueur et qui aboutissait à un endroit appelé la *Tombelle*.

Enfin, M. Pierrard émet l'opinion que des souterrains creusés primitivement par les Celtes ont pu être utilisés par d'autres habitants de la Gaule.

On passe ensuite à la 20e question.

Étudier les organisations communales des villes neuves, fondées en Champagne au XIIe siècle, par les seigneurs laïques ou ecclésiastiques.

Les villes neuves de la Champagne offrent-elles habituellement un plan régulier comme les bastides du midi de la France?

M. Garinet prétend qu'il existe des *villes neuves* en Champagne et qu'elles ont été fondées par des habitants du pays, qui se groupèrent autour de certains établisse-

ments ecclésiastiques près desquels ils étaient venus chercher protection. Il cite le village situé auprès de l'abbaye de Monthiers.

M. Buvignier pense que dans le nord du département de la Meuse, du côté du Luxembourg, quelques villes neuves ont pris naissance par suite de chartes d'affranchissement données par les seigneurs féodaux à des peuplades placées sous leur domination.

M. de Verneilh pose catégoriquement la question suivante : « Existe-t-il en Champagne des villes analogues aux bastides du Midi, c'est-à-dire construites tout d'une pièce, sur un plan très-régulier, avec place centrale, rues symétriques et murs d'enceinte, villes qui ont généralement reçu des noms très-élégants, Villefranche, Montréal, etc. ? »

M. Julien Gréau répond qu'il en connaît deux. La première est Villeneuve-sur-Yonne ; son plan est très-régulier, et sur le milieu d'un des grands côtés de la place centrale s'élève une tour royale avec donjon. La seconde, moins régulière à la vérité que la première, est Villeneuve-au-Châtelot, près Pont-sur-Seine ; elle possède une église qui a été fortifiée au XIIIe siècle.

Sur la 21e question :

Étudier les différents patois du département, spécialement sous le rapport étymologique.

M. Garinet dit que M. Lenormand, qui a été cinquante ans chirurgien à Courtisols, s'est beaucoup occupé de cette question, et qu'il était d'avis que le langage parlé à Courtisols ne constituait pas un patois proprement dit,

mais était simplement le résultat de la mauvaise prononciation des vieux mots français du pays. M. Garinet ajoute que le Congrès peut se faire une idée exacte du langage courtisien en consultant la version en ce langage de la parabole de l'enfant prodigue.

M. Buvignier est du même avis que M. Lenormand. Il se rappelle que quand ses parents l'envoyèrent au collége de Metz, il lisait et comprenait parfaitement un petit poëme composé en patois lorrain, tandis qu'il ne pouvait pas comprendre ce que disaient les paysans du pays, lorsqu'ils causaient entre eux.

M. Denis expose qu'il connaît un ouvrage champenois où la parabole de l'enfant prodigue se trouve racontée en cinquante-six patois différents, et il ajoute que, dans son histoire de Suippes, il a présenté cette parabole, écrite dans un patois qui ne ressemble pas aux cinquante-six autres, ce qui porterait à cinquante-sept le nombre des patois champenois connus.

M. Chapiteau demande à faire connaître au Congrès un cinquante-huitième patois, en usage au village de Saint-Amand. Il donne lecture à l'assemblée de la parabole de l'enfant prodigue, et fait remarquer que ce qui caractérise surtout ce patois, c'est le changement du G en Z, de l'S en G et du Z en J.

M. Buvignier signale que le patois de la Meuse ressemble beaucoup à celui de Saint-Amand ; que l'S se prononce comme CH et même TCH, le J comme DJ et le Z comme C. Suivant lui le patois se modifie graduellement depuis Metz jusqu'à Paris, et si c'est le patois tourangeau qui a prévalu pour former la langue française, c'est parce que la littérature a pris un grand développement au moment où la cour habitait la Touraine. Il regrette que la langue française ne se soit pas plutôt

inspirée du patois lorrain, où les verbes se conjuguent plus régulièrement que dans le patois tourangeau.

M. de Felcourt déclare que le dialecte de Saint-Amand est trop répandu pour qu'on puisse le considérer comme un patois spécial, que ce n'est, en définitive, qu'une manière particulière de parler le vieux français, mais qu'il en est tout autrement du patois de Courtisols et de celui en usage à Noirlieu et dans les environs de Sainte-Menehould.

M. le comte de Mellet termine la discussion en engageant la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, à mettre au concours la question des patois champenois.

On aborde la 22e question du programme:

Quels sont les monuments religieux les plus remarquables du XIe au XVIe siècle, existant dans le département de la Marne.

Signaler leurs principaux caractères?

A-t-on découvert dans ces monuments des peintures murales, mosaïques, carrelages et sculptures d'un certain intérêt?

Existe-t-il dans le département de la Marne des églises antérieures au XIe siècle?

Existe-t-il des églises à date certaine?

Les monuments religieux du diocèse de Châlons offrent-ils des caractères particuliers au point de vue de l'architecture, de la statuaire et de l'ornementation sculpturale?

M. le comte de Mellet fait remarquer que la Champagne

est une des provinces les plus riches en fait de spécimens d'architecture ancienne, et qu'on y rencontre surtout beaucoup de monuments de style de transition, monuments dans lesquels l'arcade ogivale repose sur des chapiteaux de style roman. Nous n'avons rien, dit-il, à envier sous ce rapport à la Normandie et à l'Ile-de-France. Le XIe siècle se trouve représenté en Champagne par l'église Saint-Remy de Reims ; le XIIe par Notre-Dame de Châlons ; le XIIIe par la merveilleuse cathédrale de Reims qui est du gothique le plus pur, avec force exubérance d'ornementation ; on peut encore citer, comme un des plus beaux types du XIIIe siècle, l'église de Rieux. A Notre-Dame-de-l'Épine on peut voir le gothique fleuri du XVe siècle dans toute sa beauté. Enfin les monuments de la Renaissance ne manquent pas non plus dans nos environs.

M. l'abbé Boitel dit qu'il existe dans notre pays peu d'édifices antérieurs au XIe siècle, qu'en fait de monuments de ce genre il ne pourrait guère citer que la crypte de Baye, et encore cette crypte ne remonte-t-elle pas tout entière à une époque aussi reculée. Il ajoute qu'il a l'intention de décrire successivement toutes nos vieilles églises dans la *Champagne monumentale*, et il espère que MM. les archéologues pourront trouver là des renseignements précieux.

M. l'abbé Lucot reconnaît qu'il est extrêmement difficile de déterminer l'âge des monuments en général, lorsque ceux-ci sont antérieurs au XIe siècle ; la difficulté est cependant moindre pour les églises que pour les autres édifices : des actes authentiques contiennent la date de consécration des plus importantes, et généralement on peut s'aider de cette date pour fixer l'époque de leur construction.

M. le comte de Mellet demande la permission de revenir sur une question traitée en son absence et signale au Congrès deux stations de l'âge de la pierre polie découvertes par lui dans le département de la Marne. L'une est située sur le territoire de Chaltrait; l'autre sur celui de Montmort. Il a trouvé, au milieu d'échantillons certains de l'âge de la pierre polie, des haches du type de Saint-Acheul.

M. de Verneilh, à l'occasion de la visite faite le matin à la cathédrale et à l'église Saint-Alpin, demande que des mesures de conservation soient prises le plus tôt possible à l'égard des magnifiques pierres tombales que possèdent ces églises et qui sont encastrées dans le pavé. Il appelle sur ce sujet l'attention de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département et voudrait qu'elle fît relever le dessin de ces pierres, en attendant qu'on avisât à leur déplacement.

M. l'abbé Lucot dit que M. Barbat, imprimeur-lithographe à Châlons, avait autrefois entrepris le travail demandé par M. de Verneilh. Malheureusement, faute de souscripteurs, il fut obligé d'interrompre la publication dont il n'a fait paraître que deux livraisons.

M. de Laurière propose d'émettre le vœu que les plus belles et les mieux conservées de ces pierres tombales soient relevées et placées le long des murs des bas-côtés de l'église, ce qui les mettrait ainsi à l'abri de l'usure, tout en formant pour les collatéraux une ornementation très-rationnelle.

M. de Verneilh demande si les pierres tombales dont il est ici question pourraient être déplacées sans froisser le

sentiment de respect que l'on porte généralement aux sépultures qu'elles recouvrent.

M. Garinet répond que le travail pourrait se faire sans aucun inconvénient, attendu que ces pierres tombales proviennent, pour la plupart, d'églises et de couvents détruits à l'époque de la Révolution et qu'elles n'ont été apportées dans les églises actuelles que pour servir de dallage.

M. Varnier fait observer que les litres funéraires peintes sur les murailles à l'intérieur des églises, méritent d'être conservées avec le même soin que les pierres tombales. Il voudrait aussi qu'il fût interdit par une loi, aux conseils de fabrique de vendre le mobilier de leurs églises.

M. de Cougny déclare que la Société française d'Archéologie ne peut que signaler ce vœu à l'autorité ecclésiastique et prier MM. les curés des paroisses de veiller à la conservation des objets rares et précieux qui se trouvent dans leurs églises.

M. Peigné-Delacour fait hommage au Congrès d'un ouvrage intitulé : *Topographie archéologique des cantons de la France. Canton de Ribécourt.*

M. le colonel de Sailly offre également deux ouvrages :

1° *De la classification des armoiries ;*

2° *Le manuscrit carolingien de la bibliothèque de Metz. — Eghinard, son portrait, ses armes.*

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

JEUDI 26 AOUT.

Excursion à Baye.

Les séances tenues à Châlons ont été heureusement interrompues, durant un jour, par l'excursion qui, de règle, figure au programme de tout Congrès bien organisé. Cette année, il s'agissait d'aller visiter les grottes célèbres du Petit-Morin, découvertes par M. Joseph de Baye et par lui décrites dans différents recueils avec un remarquable talent. Bien que la distance à franchir fût assez considérable, les membres du Congrès, en grand nombre, s'étaient empressés de répondre à la gracieuse invitation de M. le baron et de M[me] la baronne de Baye, que nous ne saurions trop remercier ici d'avoir encouragé, avec tant d'à-propos, les recherches de leur fils.

Donc, le jeudi 26 août, à huit heures du matin, le chemin de fer déposait à Coligny une caravane de soixante personnes environ. Une heure plus tard, après avoir visité en passant un remarquable retable du temps de Louis XII, tous les voyageurs arrivaient à Coizard, village situé au pied des collines où s'ouvrent les grottes.

Les entrées de ces dernières, pratiquées dans le sol à une assez grande profondeur, sont ordinairement recouvertes de terre pour être préservées des visites indiscrètes. Mais les portes de plusieurs d'entre elles, ainsi que les tranchées qui les précèdent, venaient d'être déblayées par les soins de M. l'abbé Bordé, chargé de nous en faire les honneurs, au nom de M. Joseph de Baye.

On sait que les objets trouvés en place, squelettes, mobilier funéraire, armes de silex, ornements de toilette, ont

été portés au riche musée du château de Baye, où nous devions les admirer quelques heures plus tard. Mais les sculptures qui font corps avec les parois mêmes de ces souterrains et leur donnent une importance particulière, sont encore là, attestant les premiers et grossiers essais de l'âge de la pierre polie, précurseur de celui de l'âge du bronze, et c'est avec un intérêt toujours croissant que les visiteurs, grâce à l'érudition de leur bienveillant guide, ont examiné, taillées dans la craie, ces figures ou plutôt ces intentions de figures de femme, à caractère vaguement hiératique, les représentations de ces haches en pierre polie avec gaîne et manche en os de renne, qui réveillent l'idée de mystérieux blasons d'un autre âge, et cet objet dont la destination a exercé, sans succès satisfaisant, avant comme après le passage du Congrès, la sagacité des savants. Sa forme est celle d'une sorte de palette à manche droit, et si l'on ne craignait d'évoquer une idée trop vulgaire, on le comparerait volontiers à un simple battoir de blanchisseuse; mais cette palette est munie vers son milieu d'un petit trou circulaire, et il paraît que ce trou jette les savants dans une grande perplexité. On dit qu'un esprit éminent, fort versé dans les études préhistoriques et anthropologiques, qui visita les grottes de Coizard peu de temps après leur découverte, a vu dans cet objet un briquet préhistorique; mais, malgré cette explication hasardée, la lumière n'a pas encore jailli sur la destination du mystérieux instrument.

Trois grottes seulement ont pu être visitées par le Congrès. L'heure du départ fixée au programme était sonnée depuis longtemps. Les faibles estomacs des archéologues, malgré l'enthousiasme qui les soutenait, commençaient à s'en apercevoir et réclamaient leurs droits.

Enfin, à une heure, on arrivait à Baye et les membres

du Congrès, introduits dans les cours du château par la fanfare aussi courtoise qu'harmonieuse de cette commune, venaient offrir l'hommage de leurs respects et de leur gratitude à M. le baron et à Mme la baronne de Baye. L'exquise affabilité des maîtres de la maison, qui faisaient à tous le plus gracieux accueil, n'a point surpris ceux qui avaient déjà eu l'honneur d'être reçus dans cette noble demeure, tout en charmant ceux qui y pénétraient pour la première fois.

Le château de Baye, avec ses tours et les restes de son enceinte de fossés, offre un vaste ensemble de constructions de différentes époques. Par suite de divers remaniements, le XVIIe siècle du temps de Louis XIV lui a imprimé son caractère dominant, surtout du côté de sa longue façade qui donne sur un parc aux arbres magniques. C'est assez dire que tout cela a grand air. A l'intérieur, au milieu d'une élégance d'un goût parfait, empruntée aux meilleurs styles Louis XIV et Louis XVI, se révèlent, comme par un charme pénétrant, dans les habitudes des habitants du lieu, le culte familier des travaux de l'intelligence, l'amour des plaisirs de l'étude et des plus délicates aspirations.

Bientôt la salle à manger du château décorée de fleurs, ainsi que d'autres pièces lui servant d'annexes pour cette circonstance, réunissait les invités autour d'un splendide déjeûner.

Comme souvenir de son ancienne origine, le château de Baye a conservé sa chapelle du commencement du XIIIe siècle. Elle se trouve accolée à l'extrémité nord du château et communique avec lui. Le plan en est simple et conforme au type des chapelles de cette époque. Sa première moitié se compose d'une travée plus longue que large, à voûte sur nervures croisées retombant sur des

colonnettes appliquées et munies de chapiteaux à crochets. La seconde se développe en abside à sept pans, donnant huit compartiments à la voûte, également portée sur nervures qui correspondent à des colonnettes engagées dans les angles des murs. Cinq fenêtres en lancettes ogivales éclairent ce sanctuaire et sont encore décorées de précieuses verrières datant, sauf quelques retouches, du XIII[e] siècle.

Un Arbre de Jessé et différents sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament ont fourni les motifs de cette décoration, réalisée avec le charme naïf, la grande puissance de dessin, l'éclat des couleurs à la fois vives, douces, translucides, qui caractérisent les meilleures œuvres de cette époque.

L'art des terres émaillées avait aussi contribué à orner ce sanctuaire. Les nombreux carreaux, couverts de figures, de blasons, de feuillages et autres sujets, que l'on remarque encore dans le pavé, attestent son ancienne splendeur.

La chapelle est séparée par une salle du musée que le Congrès était si justement impatient de visiter, et dont la magnifique installation fait le plus grand honneur aux maîtres de la maison. Il occupe une aile du château, nouvellement appropriée à cette heureuse destination. L'ameublement en est d'un goût parfait. Nous y avons vu des pièces d'ancienne ferronnerie qui sont des merveilles. Des bahuts d'un excellent style de la Renaissance et du temps de Henri II, tous de la plus sérieuse authenticité, sont venus au secours des vitrines modernes pour recevoir la prodigieuse collection d'objets exhumés par M. J. de Baye des grottes préhistoriques et des cimetières gallo-romains et mérovingiens, qu'il a fouillés par centaines en Champagne. Plusieurs vitrines et armoires sont consacrées aux découvertes provenant d'autant de grottes avec les débris

de squelettes ou les squelettes entiers, les armes de silex, les ustensiles, parures et vases qui les accompagnaient.

En dehors de ces groupes particuliers, toute l'industrie guerrière et pacifique de l'âge de la pierre en Champagne est représentée par d'abondants spécimens de haches pourvues de leur gaînes, de pointes de lances, de flèches variées, de couteaux, de scies, de grattoirs, de poinçons, de lissoirs, de manches de haches, de houes, de spatules en os, auxquels il faut ajouter des poteries grossières, des objets de parure en grains de craie, en coquillages et os d'animaux de la même époque. Les flèches à tranchant transversal, recueillies à fleur de terre, sont réunies en vrais monceaux, et plusieurs vertèbres humaines sont là, triomphalement exposées, montrant les projectiles meurtriers qui les ont pénétrées.

Que dire maintenant des richesses des époques gallo-romaines et mérovingiennes, des splendides pièces de céramique de diverses formes, noires, rouges, jaunâtres, des bijoux d'or, des émaux, des vases de verre, des armes franques, qui remplissent les plus grandes vitrines? Il faudrait un long catalogue pour les décrire et de longues heures pour les étudier.

Après une trop courte visite au musée, sous la gracieuse direction de leurs bienveillants organisateurs, les membres du Congrès se sont réunis dans la salle qui précède, pour tenir une séance présidée par M. de Cougny, entouré de MM. Paulin-Pâris, membre de l'Institut, baron de Baye, Peigné-Delacour et de Gourcy.

La parole est d'abord donnée à M. l'abbé Barré, qui parle des grottes de Saran et dit qu'une analogie complète existe entre ces grottes et celles de Coizard.

Une même idée, une idée symbolique, a dominé dans

toutes. Suivant l'orateur, les grottes de Coizard sont des sépultures ; la première des deux chambres dont elles se composent, ou antégrotte, forme comme l'avant-garde du véritable tombeau. Et, chose curieuse, cette disposition a été retrouvée par M. Jacquesson, dans son voyage en Egypte. Il a remarqué que les tombeaux égyptiens étaient, eux aussi, précédés de leur antégrotte ou *pronaos*. Les objets usuels déposés auprès des morts étaient comme les témoins de leur manière de vivre.

M. Barré ajoute que les grains de collier trouvés dans les grottes de Saran étaient en tout semblables à ceux dont se composent les colliers qui sont en la possession de M. Joseph de Baye, et qui font l'admiration de l'Europe savante.

Après cette courte improvisation du curé de Plissot, M. Paulin-Pâris se lève et s'exprime ainsi :

La civilisation aux temps préhistoriques

Je demande la permission de vous soumettre quelques-unes des réflexions qui se sont pressées comme en tumulte dans mon esprit, pendant que vous visitiez, comme je l'avais fait avant vous, ces anciennes nécropoles, dont je ne doute pas que vous n'ayez apprécié et reconnu l'intérêt incomparable.

Si loin que nous puissions pénétrer dans les *sepulchra regionum*, dans l'espoir d'y retrouver la trace perdue des générations primitives, nous devons accorder à ces premiers ancêtres la faculté d'observer et de comparer, c'est-à-dire de penser. Cette faculté de penser dut être, à l'aurore de l'humanité, telle que nous la retrouverons tou-

jours, et dès l'origine elle établit une séparation tranchée entre la nature de l'homme et celle de toutes les autres espèces vivantes. C'est pour l'homme seul, en effet, que s'est ouvert le grand livre de la nature, c'est-à-dire de toutes les choses nées et à naître. Dès ses premiers pas dans le monde, il en a lu des pages; il a graduellement avancé dans cette lecture, et si je ne craignais de trop blesser l'orgueil contemporain, je dirais qu'il nous reste encore beaucoup de feuillets à déchiffrer.

Un des premiers résultats de cette lecture fut assurément la découverte de l'art d'entretenir, allumer et éteindre le feu. La plupart des animaux se rapprochent volontiers du feu, et paraissent souffrir quand ils le voient s'éteindre; cependant, aucun d'eux, même en dépit de l'exemple que nous leur donnons, ne s'est élevé à la compréhension des moyens d'allumer et d'entretenir ce bienfaisant phénomène.

C'est que l'homme seul a reçu la faculté de penser, et bien plus, c'est qu'il ne peut subsister que par l'exercice de cette pensée mise constamment à l'épreuve. Les productions de la terre, telles qu'elles sont, suffisent à la vie des autres espèces. Pour entretenir la sienne, l'homme est contraint de transformer ces produits et de les façonner à son usage. Il n'est pas bien prouvé que l'épi ait cru de lui-même dans un seul coin de terre; mais il est bien prouvé que le génie de l'homme en a rendu la culture universelle, qu'il a dû creuser, retourner, labourer le sol, tirer de l'épi le grain de blé, le réduire en poudre, le pétrir et le soumettre à l'action du feu avant de le transformer en pain. Les forêts abondaient en fruits amers ou insipides; il a dû greffer les arbres pour en tirer des fruits doux et savoureux. Il s'est nourri de la chair des animaux, mais après l'avoir lavée, purifiée, brûlée, assaisonnée. En

un mot, en ne considérant les productions de la terre que dans ses rapports avec l'usage que les hommes en peuvent faire, on a droit de poser un axiome absolument contraire à celui de J.-J. Rousseau et de dire : *Tout est brut en sortant des mains de la nature, tout s'améliore entre les mains des hommes*.

Les branches des arbres, durcies au feu et taillées en forme d'arcs et de massues, les os des quadrupèdes et les cailloux affilés doivent avoir été les premières armes de l'homme. Samson et l'antique Hercule, symbole du premier état de la civilisation, n'ont d'autres vêtements qu'une peau de lion, d'autres armes qu'une massue et des flèches. Ces armes leur ont suffi pour éloigner ou frapper les animaux carnassiers et les ennemis qu'ils rencontraient parmi leurs semblables. Or, pour apprendre à résister et à triompher de tant d'adversaires, il a fallu tout autant d'invention, de courage et d'adresse, que peuvent en développer les générations les plus rapprochées de la nôtre.

« L'homme, a dit Pascal, n'est qu'un roseau, mais c'est un roseau pensant; » comme tel, il domine tous les êtres de la création. Dès le premier jour de son avénement dans le monde, il a dû, comme aujourd'hui, exercer l'intelligence qui lui était donnée, étendre au besoin le cercle de ses observations; le trouble individuel introduit dans ses organes sensuels a pu se répandre jusque dans l'exercice de cette intelligence, mais ce trouble n'a pu l'anéantir. Elle a germé, elle est dans l'enfant au berceau, avant qu'il n'ait les moyens d'en exprimer la présence, et elle existe chez lui comme chez les plus beaux génies dont l'humanité s'honore.

Il ne faut donc pas juger en dernier ressort l'état moral et intellectuel de la société primitive sur le peu

d'indices et d'objets que nous en ont conservé des siècles de siècles : la marche du temps, que rien n'arrête, a entraîné dans l'abîme de l'oubli les vêtements, les instruments de culture et d'alimentation, les autels, les temples, les édifices qu'elle a pu élever. Tout ce qu'elle avait assis sur la surface du sol a été dispersé, détruit, consumé : dirons-nous que rien de tout cela n'a existé, parce que rien de tout cela n'est venu et n'a pu venir jusqu'à nous ?

Pour moi, je crois que dès ces époques primitives il y eut des orateurs, des chantres, des musiciens, des poëtes, des architectes, des statuaires et des peintres, et, dans un autre ordre d'idées, des personnages honorés pour leurs grandes qualités, détestés en raison de leurs méfaits. Je crois qu'il y eut dès lors un certain esprit de famille, et qu'on aimait jadis comme on aime aujourd'hui ; qu'on concevait un idéal de bien et de beau, de mal et de laid, de juste et d'injuste, d'utile ou d'opposé conforme à l'intérêt général. Et pourquoi, ne pouvant dénier à nos premiers ancêtres l'intelligence, la faculté d'observer et de comparer, serions-nous tentés de leur refuser les naturelles et immédiates conséquences de ces facultés ? L'antiquité connue ne pouvant remonter jusqu'aux premiers des fondements de la société humaine faisait honneur aux dieux de l'invention de l'agriculture, de la navigation, de la métallurgie, de la poésie, de la musique et de la statuaire ; mais c'est en créant l'espèce humaine que les dieux avaient établi ces bases et ces résultats de la société. La jeune Dibutadis, disent encore les anciens, trouva l'art de peindre en essayant de conserver, sur une surface plate, les traits de son amant. J'admets la légende, mais à la condition d'ajouter que Dibutadis fut contemporaine des premiers âges de l'humanité.

Nous ne voyons pas d'ailleurs que pour le développe-

ment de toutes les facultés de l'imagination et de l'intelligence, les hommes aient été forcés d'attendre la connaissance plus complète des lois qui régissent la nature. Chose singulière même, il semble que ces belles découvertes graduelles n'aient pas eu la moindre influence sur le développement de leur imagination et l'expression de leurs facultés intellectuelles. Assurément, nous avons aujourd'hui, dans le siècle des chemins de fer et du télégraphe électrique, beaucoup de talent, d'esprit et d'imagination ; nous parlons, nous écrivons tous, principalement ceux devant qui j'ai l'honneur de parler, avec une éloquence, une perfection des plus incontestables; cependant je ne pense pas que núl de nous ait la prétention d'avoir plus de talent, d'esprit et d'imagination que les contemporains d'Horace, d'Aristophane ou de Démosthènes. Avant Démosthènes même, il y eut de grands orateurs, avant Aristote de grands philosophes, avant Homère de grands poëtes. *Vixere fortes ante Agamemnon,* dit Horace, et avant Hélène, il y eut de nombreuses querelles, dont l'amour fut l'occasion ou la cause. Or, dans les siècles qui produisirent tant de grandes œuvres ou tant de beaux génies, on n'avait aucune idée de la boussole, de l'imprimerie, de la poudre à canon. On n'ose assurer même que les héros d'Homère, Homère lui-même, aient connu cet art ingénieux de peindre la parole et de parler aux yeux, qu'on nomme en prose l'*écriture*. Et cependant, quels monuments plus grandioses que les palais de Ninive et de Persépolis, les nécropoles des rois d'Égypte, les temples de Thèbes et les tours de Babylone? Si l'Iliade n'avait pas été conservée, si nous n'avions pas exhumé de terre les monuments de l'architecture assyrienne, aurions-nous le droit de refuser aux Assyriens et aux Grecs l'honneur de les avoir produits? Gardons, Messieurs, la même réserve

pour ce qui touche à l'état de civilisation des siècles antérieurs aux dynasties assyriennes et indiennes. Ne jugeons pas de ces temps primitifs d'après l'infiniment petit nombre des objets que nous en avons retrouvé. Car ces premières générations, eussent-elles fait toutes les découvertes successives dont l'humanité se glorifie aujourd'hui, les moyens de transmission intellectuelle leur ayant manqué, nous ne pouvons pas le constater. Elles n'ont pas eu besoin d'attendre la fabrication du fer pour savoir attaquer et se défendre; le mot latin de la monnaie, *pecunia*, prouve qu'il y eut des moyens d'échange avant l'emploi des métaux au même usage. La fable de Saturne dévorant tous ses enfants à mesure qu'il les produisait et ne trouvant que des pierres à l'épreuve de ses terribles dents, nous dit admirablement comment de tous les objets que les premiers hommes ont façonnés, de tous les monuments qu'ils ont érigés, de tous les arts qu'ils ont inventés et pratiqués, temples, palais, maisons, statues, peintures, instruments de musique, chars et vêtements, il ne nous reste que quelques excavations, quelques pierres affilées, quelques ossements travaillés.

Écoutons ici ce que nous dit le plus ancien, le plus admirable des livres, la *Genèse* : Le premier homme, libre de choisir entre le bonheur et la science, a préféré cette dernière : il osa ravir ses fruits à l'arbre de la science du bien et du mal, dans l'espoir de se rapprocher ainsi de la nature des dieux. Peut-être le poëte a-t-il eu raison de dire de lui :

Quæsivit cœlo lucem, ingemuitque reperta.

Quoi qu'il en ait été, il subit les conséquences de son choix. D'abord, il s'aperçut qu'il était nu, et s'empressa de cou-

vrir son corps de tout ce qu'il trouva sous sa main. Singulier contraste, soit dit en passant, entre lui et tous les autres êtres vivants, qui ne supportent rien volontairement de ce qui pourrait cacher leurs formes naturelles, tandis que chez nous, au contraire, le besoin de couvrir notre corps est tellement instinctif, que les peuplades les plus sauvages suppléent aux vêtements qui leur manquent par de bizarres tatouages, qui ont au moins à leurs yeux le précieux avantage de les défigurer.

En préférant la recherche des choses au bonheur qui lui était offert, l'homme s'est accoutumé à méditer sur la nature des objets qu'il avait sous les yeux ; et par la faculté de conclure et de s'élever du connu à la perception de l'inconnu, la terre devint son domaine, à la condition, ainsi que je viens de le dire, de travailler sans cesse à transformer ses produits pour les approprier à son usage. Il avait reçu l'instinct intellectuel de la propriété : par là il fut amené à fonder la première société, à la soumettre à des lois, à lui imposer des devoirs. En voyant combien de choses échappaient à ses travaux, à son pouvoir, et combien les révolutions atmosphériques et célestes avaient ou semblaient avoir de l'influence sur lui-même, il fut naturellement conduit à penser qu'il y avait un être supérieur à lui, duquel devait dépendre sa destinée. De là le sentiment, l'instinct religieux ; de là l'origine des cultes. A cette première sentence : « Tu travailleras la terre à la sueur de ton front, » la *Genèse* en ajoute une seconde : *Tu mourras de la mort*. C'est-à-dire, seul entre tous les êtres doués de la vie, tu verras approcher la mort avec une sorte d'effroi mortel, et ton imagination ne pouvant soutenir la pensée d'un anéantissement absolu, tu te persuaderas que ceux qui quittent cette terre avant toi, passent à un autre genre d'existence. De là ton respect pour

leur dépouille mortelle ; respect universel, que ressentent les peuples les plus éloignés de notre civilisation.

Grâce à ce culte pour la mémoire des morts, l'homme a cherché les moyens d'arracher à l'action du temps les restes vénérés de ses semblables : il a ouvert la terre, il a ménagé pour eux des asiles impénétrables à l'action destructive des siècles ; il a par là laissé, de lui-même et de son passage sur la terre, un témoignage incontestable, que nous retrouvons dans les grottes si heureusement devinées, si habilement découvertes et si bien décrites par le jeune savant dont la noble famille nous accueille aujourd'hui avec tant de sympathie, de grâce et de cordialité.

De vifs applaudissements accueillent les dernières paroles de M. Paulin Pâris, que M. le président remercie au nom de la Société, pour le concours qu'il a bien voulu apporter à la séance de ce jour. Puis M. Aubrion rend compte de ses découvertes en ces termes :

Messieurs,

En annonçant à la Société Académique de Châlons la découverte d'un atelier préhistorique dans les plaines de la Villeneuve-lez-Charleville, j'avais établi, dès l'année dernière, qu'à côté des pierres polies qu'on y trouvait en grande quantité, on rencontrait des silex taillés. Depuis cette époque, j'ai exploré de nouveau cet atelier, j'ai multiplié mes recherches dans le canton de Montmirail et je viens aujourd'hui vous en faire connaître le résultat.

Je ne dirai rien de la pierre polie. Vous comprendrez ma réserve, Messieurs ; ne serait-ce pas, en effet, une

étrange témérité après l'excursion de ce matin, après avoir visité les riches collections de ce château où la fortune se met si noblement au service de la science, après les travaux si complets et si remarquables de M. Joseph de Baye et de l'honorable président de la Société d'Agriculture de la Marne, ne serait-ce pas plus qu'une témérité de venir parler de cette question, à la solution de laquelle nous ne pourrions apporter aucun élément nouveau ?

Vous me permettrez cependant, Messieurs, de vous dire quelques mots d'une pierre que j'ai trouvée à l'extrémité du canton, auprès du roc de Bonneval, et qui, par sa forme particulière, me semble mériter une mention spéciale.

Vous le voyez, cette pierre représente assez fidèlement un pied humain ou mieux encore une forme de cordonnier. Elle porte des traces irrécusables du travail de l'homme, et l'excavation polie que l'on rencontre sur l'un de ses côtés, a sans doute l'intention de rappeler la concavité de la face interne de notre pied.

Quelle était la destination de cette pierre ? Dans quel but a-t-elle été ainsi taillée ? Toutes les hypothèses sont permises, depuis celle qui y verrait l'œuvre d'un de ces sculpteurs, dont M. Boucher de Perthes a pu dire « que le premier qui frappa un caillou contre un autre, pour en régulariser la forme, donnait le premier coup de ciseau qui a fait la Minerve et tous les marbres du Parthénon », jusqu'à celle qui n'y verrait qu'un artisan antique, utilisant une pierre d'une forme appropriée pour y étendre la peau avec laquelle il se fabriquait des chaussures.

Mais j'ai hâte, Messieurs, d'arriver à l'objet principal de ma communication, c'est-à-dire à l'étude des silex taillés trouvés dans la vallée du Petit-Morin. C'est sur la rive gauche de cette petite rivière, depuis Carfélix jusqu'à

Baissy et en remontant vers la Pomme-Rose et la Charmotte, que l'on rencontre surtout les silex taillés; en avançant davantage sur le plateau de La Villeneuve, on trouve plutôt des silex polis. Peut-on nettement délimiter ces ateliers? Je ne le crois pas. Sans doute, il y a plus de pierres taillées à Baissy, plus de pierres polies à la Villeneuve, mais à la Pomme-Rose, point intermédiaire où l'on ne trouve guère que des haches, on en recueille de polies et de grossières, et cela dans les mêmes terrains, presque dans les mêmes champs.

Quoi qu'il en soit, il nous paraît évident que simultanément ou successivement, les ateliers de la rive gauche du Petit-Morin ont été occupés par des peuples primitifs taillant la pierre et par d'autres la polissant.

Je ne veux pas m'étendre sur les caractères particuliers des silex taillés trouvés par moi, je me contenterai de vous indiquer sommairement leur forme générale, leur nature et leur destination. Tous ces instruments, et j'insiste sur ce fait qui me paraît très-important, sont d'un silex grossier, d'une teinte blanche, veinée de rouge *et qui n'a jamais servi, au moins dans notre contrée, à la confection des outils polis;* ces silex sont d'une résistance médiocre et se brisent assez facilement sous le choc des marteaux; ils sont presque toujours recouverts de dendrites brunâtres.

Le plus souvent ils sont taillés en formes de haches; cependant on trouve des couteaux, des têtes de lance, des grattoirs, etc... Un objet des plus remarquables est le casse-tête que j'ai l'honneur de vous présenter.

Mais ce qui donne à ces instruments leur véritable caractère, c'est que, suivant l'expression de Boucher de Perthes, *ils sont bien à la main,* et que la plupart présentent des encoches pour recevoir les doigts et donner à la main qui les saisit une prise solide.

Il y a donc là un fait intentionnel bien évident et l'on ne saurait considérer ces silex comme des ébauches destinées à être polies. Ce sont des instruments complets, terminés, mais qui annoncent une habileté moins grande de l'ouvrier, une civilisation moins avancée pour la peuplade.

J'ai dit que les haches étaient plus nombreuses : viennent ensuite les éclats en forme de têtes de lance ; voici quelques couteaux, un grattoir où l'on retrouve très-nettes les encoches dont je parlais tout à l'heure, un ciseau, etc... Je ne vous présente que quelques spécimens de ces objets, mais on les trouve par centaines dans les endroits que j'ai indiqués et dont le tracé ci-joint vous montre bien l'emplacement exact.

Pour ne rien omettre de ce qui a trait à la pierre taillée, j'ajouterai que dans les environs du Clos-le-Roy, on a trouvé quelques haches du type de Saint-Acheul. En voici une.

Tels sont les faits, Messieurs, mais quelle est leur interprétation ?

S'il m'était permis de hasarder une opinion, partant de cette donnée si importante que les instruments taillés sont tous faits du silex du pays, tandis que beaucoup d'instruments en pierre polie sont fabriqués avec des matériaux étrangers à nos contrées, je serais porté à croire que les premiers ont été les outils de la population primitive, tandis que les seconds auraient été apportés par ces hordes germaniques, les Kymris, par exemple, qui voyaient déjà, il y a trente siècles, dans notre chère patrie, une proie à conquérir et à exploiter.

Mais je n'insiste pas, Messieurs, c'est à vous qu'il appartient d'examiner les faits que je viens de vous signaler et de leur donner leur véritable signification ; de pro-

noncer enfin, avec votre grande autorité, si quelques-uns des ateliers que j'ai découverts dans notre contrée sont bien de l'époque de la pierre taillée, et s'ils sont plus anciens que leurs voisins de la pierre polie ou s'ils en sont simplement contemporains.

M. de Cessac, qui est appelé à donner son avis sur les objets présentés par M. Aubrion, déclare, contrairement à la thèse soutenue par le préopinant, qu'ils n'appartiennent pas à l'époque paléolithique. Plusieurs des échantillons présentés n'offrent aucun caractère; il est impossible de les rapporter à aucune époque. L'âge de la pierre taillée ne peut se préciser que par un gisement bien déterminé.

Cependant, après un nouvel examen, M. de Cessac reconnaît que deux des instruments présentés par M. Aubrion sont du type paléolithique désigné sous le nom de pointes du Moustier.

M. Joseph de Baye combat l'opinion exprimée par M. Aubrion. Il faut considérer, dit-il, que les plus anciennes traces de l'humanité en Champagne se réfèrent à l'âge de la pierre polie. L'avenir seul pourra nous révéler la présence de l'homme quaternaire en Champagne.

Cette discussion terminée, M. Joseph de Baye lit un mémoire sur les grottes visitées le matin même par la Société.

Les grottes de la vallée du Petit-Morin.

Le programme du Congrès ayant réservé une large place à l'archéologie préhistorique, j'ai pensé devoir me borner à traiter seulement des découvertes que j'ai faites

dans la vallée du Petit-Morin. C'est en elles, du reste, que se résume à peu près, pour le moment, l'âge de la pierre dans le département de la Marne.

Déjà les circonstances m'ont imposé l'obligation d'entretenir plusieurs réunions savantes de nos stations néolithiques de la vallée du Petit-Morin. Ces communications devaient nécessairement se limiter, ou simplement n'aborder qu'un point spécial. Ces mémoires empruntaient leur raison d'être aux situations particulières dans lesquelles ils se sont produits; ou bien ils répondaient à des questions qui s'agitaient parmi les archéologues avec un intérêt d'actualité. Aujourd'hui, une vue d'ensemble est nécessaire, il faut donner une idée générale; cette obligation résulte de l'importance que vous attachez à nos monuments préhistoriques.

Le but sera atteint, si je ne me trompe, en esquissant rapidement devant vous les mœurs, l'existence des tribus de l'âge néolithique telles qu'elles nous apparaissent par les observations faites dans les stations que nous avons découvertes.

Leur vie encore si enveloppée d'ombre se révèle à nous dans leurs ateliers, leurs arts, leurs instruments, leurs armes, leurs ornements, leurs demeures, leurs magasins, leurs refuges, leurs sépultures, leur religion.

LES ATELIERS.

Pendant longtemps, les instruments en pierre se bornaient, pour la masse des archéologues, à la hache polie. On la recueillait avec plus ou moins d'empressement, et elle figurait dans les collections sous le nom de *celtæ* ou *hache celtique*. Semée çà et là sur le sol, elle était consi-

dérée comme un objet abandonné ou perdu par les populations qui en avaient fait usage.

L'atelier de la Vieille-Andecy, le premier agent révélateur de nos stations, a donné et fournit encore des pièces nombreuses représentant dans divers états à peu près tout l'outillage connu de l'époque néolithique. Ce n'est plus un instrument isolé, muet, c'est tout un ensemble. Évidemment les tribus se réunissaient pour travailler. La vaste étendue des terrains, jonchés de débris provenant de la confection des instruments, ces instruments eux-mêmes, dans un état de mutilation ou parfaitement conservés, indiquent une agglomération considérable et nous pouvons ajouter un séjour prolongé. Il est impossible d'attribuer à un campement passager cette multitude si variée d'objets qui jonchent le sol. La matière première était loin d'être fournie par le sol même de ce que nous appelons l'atelier. Non-seulement il arrive que le silex lui est étranger, mais on y trouve aussi des traces de roches appartenant à des formations géologiques qui en sont très-éloignées. Ces matières minérales supposent des échanges, des transactions avec d'autres contrées. Ces mêmes produits de la surface du sol, autoriseraient à présumer la présence ou la succession de plusieurs tribus, dont l'industrie était plus ou moins perfectionnée. On remarque, en effet, à des distances relativement peu considérables, des tranchées de fabrication. Ce que nous appelons atelier, n'était-il pas tout simplement le point où se groupaient particulièrement les habitants de la région ? de sorte que l'atelier pourrait aussi bien attester le séjour, l'habitation que le travail. Comment supposer en effet qu'une matière première pesante aurait été transportée avec beaucoup de peine sur un point où l'ouvrier n'aurait eu aucun abri pour se préserver des intempéries des saisons ? Les archéo-

logues ont plusieurs fois signalé des localités où les instruments en pierre étaient en grande abondance et comme emmagasinés. Nos ateliers présentent au contraire un autre aspect. Les nucléi, les éclats, les ébauches s'y rencontrent en grande quantité, en sorte que la persévérance d'un chercheur patient peut suivre l'instrument dans toutes ses phases de perfectionnement. Ces ateliers sont assez nombreux. On en trouve dans tout le voisinage; la Champagne en est parsemée. Aurait-elle été un centre de fabrication et de commerce, alimentant des régions voisines et assez éloignées dans le nord, comme l'ont insinué des archéologues distingués, notamment M. Dupont? la question mérite d'être posée. Ce n'est pas être téméraire, lorsque d'autres lui ont déjà donné une solution affirmative.

Les ateliers sont autant de livres ouverts, mais il faut en faire la lecture avec discernement et avec réserve. Le sol de ces ateliers étant un réceptacle commun pour les époques qui se sont succédé, il en résulte un mélange, et on ne saurait, sans s'égarer, attribuer à la même époque tous les instruments en pierre qui s'y rencontrent. Plusieurs fois la surface du sol nous a donné des haches du type de Saint-Acheul en contact avec les produits de l'époque néolithique. Cette présence se pourrait expliquer de plusieurs manières, mais il est probable que ces haches proviennent du terrain quaternaire qui affleure le sol de manière à pouvoir être remué par le soc de la charrue. Les érosions produites par les torrents peuvent aussi en exhumer.

Il est à peine nécessaire de faire observer que les objets provenant des ateliers et de la surface du sol sont sans date et n'ont que le mérite d'enrichir les collections sans autoriser en quoi que ce soit les conclusions scientifiques. Il

n'en est pas des ateliers comme des couches géologiques intactes ou des sépultures ou des cavernes exemptes de remaniements.

J'ai déjà donné l'énumération des instruments qui se trouvaient dans l'atelier de la Vieille-Andecy. Je vous éviterai la fatigue de l'entendre de nouveau. Les autres ateliers sont simplement des répétitions.

LES ARTS.

Le travail organisé n'était pas le seul acte de la vie sociale chez les tribus préhistoriques. Les arts usuels se révèlent déjà chez elles, mais principalement dans les habitations, qui ne sont pas pratiquées comme un trou, comme une tanière. On y découvre la révélation d'un plan, d'une idée. Pénétrons avec attention dans une de ces grottes que nous considérons comme une habitation. La tranchée, par une pente bien ménagée, commode à pratiquer, conduit vers l'ouverture de la grotte. Elle est appropriée de manière à faire pénétrer la lumière dans la grotte. Les parois antérieures et celles de la tranchée, sont taillées de façon à éviter l'abondance des eaux dans les grandes pluies. La première entrée est toujours plus large que la seconde, donnant accès dans la grotte proprement dite. La première partie, que plusieurs archéologues appellent vestibule, offre toujours des dispositions qui démontrent des soins au point de vue de la solidité. Souvent le vestibule est pourvu d'étagères, d'excavations destinées à recevoir des objets.

La seconde ouverture, plus petite, est taillée avec soin. Un encadrement semble destiné à l'orner. Toutes les parties contiguës à la seconde entrée sont taillées pour leur

conserver une grande solidité, donnant ainsi la sécurité contre les éboulements et les attaques. Les dispositions de la seconde entrée sont telles aussi qu'elles rendaient l'accès et la sortie assez difficiles pour éviter les surprises. Dans l'intérieur les mêmes soins, les mêmes attentions se répètent. Les parois sont généralement régulières. La voûte elle-même est traitée avec les précautions nécessaires pour lui assurer la solidité et un aspect agréable. Des étagères, des cloisons, des siéges sont pratiqués dans la craie vive.

L'industrie s'accuse aussi dans le confectionnement des instruments. Les manches de haches sont très-souvent traités avec soin et avec goût. Ce n'est pas un travail grossier; il en est que nos habiles artisans ne désavoueraient pas.

La céramique certainement est loin de révéler l'art du potier arrivé à ce perfectionnement que nous admirons à d'autres époques. Néanmoins le travail s'affirme, on voit poindre certaines combinaisons en vue de la solidité. Il existe une certaine préoccupation en vue de l'ornement; enfin on voit que l'homme s'ingénie.

Si de l'architecture primitive, inspiration de la nécessité, nous nous élevons à ce que nous pourrions appeler les beaux arts, nous trouvons ces sculptures représentant des haches, dans l'état où elles devaient être nécessairement pour être employées comme instrument. Ces essais grossiers offrent néanmoins de l'intérêt et indiquent que l'inspiration personnelle avait sa large part, puisque ces sculptures et sont loin de représenter un type unique offrent dans chaque cas un sujet spécial. La hache n'a pas été le seul objet de l'inspiration des sculpteurs de nos stations; la figure humaine, plus ou moins fidèle, a été aussi représentée. Ces sculptures n'étaient pas évidemment destinées à figurer l'être humain simplement et dans son état

ordinaire. Il y avait là un autre but; on doit le supposer. On voit, une autre pensée apparaît. Ce n'est pas seulement un produit de l'imagination, il y a une inspiration religieuse; des archéologues distingués n'hésitent pas à l'admettre.

INSTRUMENTS.

La multiplicité des instruments est aussi une indication qui démontre une certaine activité. Les instruments étaient en bois, en os, en silex et autres matières minérales. Les grottes ont fourni de nombreuses traces de bois, mais généralement décomposé par le temps et réduit en une poudre impalpable. Dans une circonstance, à Villevenard, la partie ligneuse formant le manche d'une hache avait laissé des traces bien visibles sur l'aire de la grotte où l'on pouvait suivre la projection du manche. Dans d'autres, le bois ne présentait plus qu'une masse informe.

Les instruments en os avaient mieux résisté à l'influence destructive du temps. Ils sont relativement assez nombreux et témoignent souvent d'un usage prolongé. La variété des formes autorise à conclure à la multiplicité des occupations. Nous ne citerons aucun d'entre eux, vous les avez vus et pouvez les juger.

Les instruments en silex, beaucoup plus nombreux que les précédents, parce qu'ils sont pour ainsi dire indestructibles, jouaient un grand rôle chez les tribus préhistoriques. Ils sont très-variés, on en trouve qui portent la marque d'un usage certain et prolongé. Ce n'est plus le mobilier réduit du sauvage, il y a un véritable outillage attestant des occupations multiples. Il serait long de les citer tous. Ce n'est pas ici le lieu, mais néanmoins,

en les examinant, il est possible de reconstituer sur certains points la physionomie de l'homme à l'époque néolithique. La multiplicité des instruments en roches étrangères atteste tout à la fois une grande recherche et des relations lointaines.

ARMES.

La hache figure au premier rang. Il est évident qu'elle devait avoir un emploi important dans l'usage ordinaire de la vie. Il serait difficile de lui donner une destination exclusivement guerrière. Les pointes de lances sont considérées comme des armes.

Les différentes variétés de flèches constituent un ensemble de projectiles. Ces flèches, finement travaillées, étaient-elles vulgarisées dans leur emploi? il y a bien des difficultés pour l'admettre. Que de temps, que de peine pour préparer ces projectiles qui sont de véritables bijoux! Les archéologues les ont souvent considérés comme des objets de luxe, des marques de distinction plutôt que comme des armes ordinaires.

Les flèches à tranchant transversal, si nombreuses, dont l'existence était l'objet d'un doute pour les archéologues français, grâce à leur présence dans nos stations, ont fixé l'attention des étrangers. Leur emploi est désormais reconnu. Bien plus, les savants du nord les considèrent comme un type caractéristique et les emploient pour dater certains gisements : témoin la découverte qui a été faite récemment dans l'île d'Œland. Tout le monde sait que les flèches à tranchant transversal étaient fixées à une armature dont on a retrouvé plusieurs fois les traces.

Le couteau-lancette était vraisemblablement employé

comme projectile. Les tranchants en sont très-aigus et pouvaient causer de profondes blessures.

Les casse-têtes étaient formés avec la partie inférieure des cornes du cerf. Ces instruments pouvaient servir pour l'attaque et pour la défense, dans les combats. Ils étaient également employés pour la chasse.

ORNEMENTS.

Les colliers composés de grains de craie ou en pétoncle, étaient des ornements répandus. Plusieurs fois des grains très-délicats en schiste et en nacre formaient comme une résille sur la tête. Les dentales étaient employées aussi comme parure. Des coquillages appartenant aux espèces fossiles et d'autres à des espèces vivantes étaient percés et attachés comme il semble sur plusieurs points du corps. Certaines coquilles fluviatiles de la contrée même n'étaient pas dédaignées. On y trouve des anodontes en grande quantité. Les vertèbres de poissons, des grains composés avec des ossements creux, formaient des colliers d'un genre plus rare. Les dents des animaux étaient percées et portées comme parure ou comme souvenir. Les dents de cochon, si on en juge par la position où elles ont été trouvées, étaient disposées en ceinture. Les bélemnites étaient aussi utilisées comme ornement. On les perforait pour les suspendre, on les divisait, on les polissait pour les rendre transparentes. Il y a lieu de croire qu'on en fabriquait aussi des grains de collier, car nous en avons vu des ébauches. L'améthyste et le cristal de roche ont été trouvés dans les sépultures. Ils constituent des grains grossièrement travaillés, mais ils ont subi néanmoins une perforation et un certain polissage. Une particularité pro-

voque l'attention, ce sont des rondelles détachées du crâne et percées d'un ou de deux trous et portées comme amulettes.

DEMEURES.

Les grottes qui servirent d'habitation étaient creusées dans la craie; ce ne sont plus, comme aux époques précédentes, des grottes naturelles utilisées comme abri. Ces grottes sont le travail de l'homme et pratiquées dans des terrains choisis et aux meilleures expositions. Les traces de fréquentation se remarquent non-seulement aux entrées, mais sur les parois, sur l'aire de la grotte. Souvent les murs sont rayés de mille manières et dans toutes les directions, comme on le remarque sur les murs extérieurs dans les endroits très-fréquentés.

L'intéressante question du troglodytisme à l'époque de la pierre polie se pose en présence de nos grottes. Je me contente d'en faire la mention.

SÉPULTURES.

La sépulture des morts était l'objet d'un grand soin parmi les tribus qui habitaient les rives du Petit-Morin. On se tromperait beaucoup si l'on s'imaginait que le mode de sépulture était uniforme. Le soin, l'attention se reconnaissent dans toutes les sépultures, mais le mode en est varié. Les sépultures que nous pourrions appeler sépultures de famille, à cause du mélange des sexes et des âges, étaient généralement pratiquées dans une couche de cendre ou de terre pulvérisée. Des dalles brutes s'étendaient

sous le corps. Des pierres placées sous la tête et sous les pieds les soutenaient. Les corps, toujours disposés avec une grande régularité, reposaient autour de la grotte selon le nombre. Des instruments accompagnaient le corps. Les haches particulièrement étaient dressées le long de la paroi entre les divers sujets. Mais lorsque la hache était seule, sa place privilégiée était au sommet de la tête. Souvent les instruments avaient été déposés dans la main droite.

Nous avons remarqué plusieurs fois des ossements brûlés dans les sépultures dont nous parlons. Ils occupaient toujours le premier rang sur l'aire de la grotte. Cette particularité n'autoriserait-elle pas à supposer que le sujet était mort dans une contrée éloignée et avait été transporté après avoir subi une incinération. On pourrait encore supposer qu'il avait été apporté dans une migration.

D'autres sépultures présentaient les corps amoncelés les uns sur les autres, mais dans une succession régulière. Les mêmes soins, les mêmes attentions se rencontraient. C'est dans ces sépultures, où tous les sujets étaient exclusivement adultes, que les haches se trouvaient en plus grand nombre. Ces grottes sépulcrales avaient été creusées avec moins de soin. On y voit un travail précipité, impérieusement imposé par les circonstances. Dans ces sortes de sépultures, on ne remarque aucune trace de fréquentation. Il y a lieu de le croire, tous les sujets avaient été déposés simultanément après quelques luttes sanglantes.

Des archéologues se sont demandé si la grotte artificielle ne serait pas une altération du dolmen imposée par la nature du sol champenois dépourvu de ces vastes roches qui servaient à élever les dolmens. Sans vouloir trancher la question, nous pouvons néanmoins faire

observer que très-fréquemment les grottes elles-mêmes étaient obstruées par une énorme pierre qui aurait fourni un élément au dolmen lui-même.

MAGASINS.

Certaines grottes, qui n'offrent aucun des caractères distinctifs de la grotte sépulcrale et de la grotte habitation, paraissent avoir été destinées à servir de magasins. Il y a tout lieu de le croire et de nombreuses raisons autorisent à le penser.

REFUGES.

Plusieurs fois, à des distances assez considérables du groupe principal des grottes, on retrouve des excavations en forme de puits communiquant avec des chambres reliées entre elles par des galeries. Ces souterrains qui durent être pratiqués pour rechercher les filons de silex dans la craie, furent fréquentés dans la suite et utilisés comme refuges pendant les dangers de la guerre.

RELIGION.

La sépulture donnée avec tant de soin aux morts traités avec honneur et avec la plus délicate attention, atteste une croyance, elle affirme le grand dogme de l'immortalité. Ces figures, dont nous avons parlé en mentionnant les arts exercés chez nos tribus, sont, il n'en faut par douter, l'image de la divinité. Elles offrent des traits de ressem-

blance avec la figure sous laquelle certaines déesses étaient adorées dans d'autres pays. Ne pourrait-on pas voir aussi, dans la représentation de la hache, une pratique religieuse? sa présence sur la représentation de la déesse elle-même dans les grottes de Courjeonnet semble l'insinuer. N'est-ce pas le commencement de la légende du *Sub ascia?* Ces rondelles de crâne, détachées et portées comme amulettes, dont nous aurions tant à parler, n'étaient-elles pas aussi la manifestion d'une idée religieuse? Nous nous bornons à ces rapides indications, bien persuadé qu'il se trouve ici un vaste champ à explorer.

Toutes les communications terminées, M. de Cougny, prenant la parole, exprime à M. Joseph de Baye la reconnaissance des archéologues pour ses importantes découvertes, et lui remet, au nom du Congrès, une médaille à l'effigie de M. de Caumont.

« Les services de M. de Baye sont exceptionnels, dit M. de Cougny, nous nous félicitons de pouvoir le remercier, au nom de la science archéologique, en présence de M. le baron et de Mme la baronne de Baye, qui secondent avec tant de sollicitude les travaux et les études de leur fils. »

La séance est terminée par un discours de M. le baron de Baye, qui exprime en termes énergiques son espoir dans le relèvement de la France.

La séance est levée à cinq heures et demié.

Profitant des dernières heures du jour, les membres du Congrès ont allés ensuite visiter l'église de la paroisse. C'est un édifice des XIIe et XIIIe siècles, précédé d'un porche à arcades ogivales, disposition assez fréquente dans la

contrée, et renfermant une crypte abandonnée dans laquelle fut déposé, au VIe siècle, le corps de saint Alpin, évêque de Châlons, qui, comme saint Loup, de Troyes, son maître, détourna de sa ville épiscopale les fureurs d'Attila.

Quelques instants après, les visiteurs reprenaient, dans les salles à manger du château, autour d'un attrayant dîner, les places qu'ils avaient occupées le matin. Puis, à neuf heures, sous le charme des émotions de cette journée si bien remplie, tous, pénétrés d'une profonde gratitude pour cette magnifique et savante hospitalité, prenaient congé de leurs hôtes bienveillants, auxquels l'institution des Congrès archéologiques était redevable d'un des plus mémorables et plus précieux souvenirs qu'enregistreront ses annales. Chacun se réinstallait alors dans les grands omnibus du matin pour prendre la route d'Épernay, pendant que les cours du château de Baye s'illuminaient de feux de Bengale. Quatre heures après, les excursionnistes rentraient à Châlons, un peu fatigués peut-être, mais assurément contents de la charmante journée qui venait de s'écouler trop rapidement pour eux.

SÉANCE DU 27 AOUT.

PRÉSIDENCE DE M. NICAISE.

Siégent au bureau : MM. Liénard, de Felcourt, l'abbé Chapiteau, curé de Saint-Loup.

M. Barbat de Bignicourt remplit les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Hémard, chargé de présenter un rapport sur la visite du Congrès au musée du Grand-Séminaire de Châlons, a la parole.

Visite du Congrès archéologique de France au musée du Grand-Séminaire de Châlons-sur-Marne.

Mercredi dernier, les membres du Congrès archéologique de France se rendaient au Grand-Séminaire pour visiter son musée.

Et tout d'abord, permettez-moi, Messieurs, de remercier au nom du diocèse et du Grand-Séminaire, tous les membres du Congrès, et en particulier M. de Cougny, directeur de la Société française d'Archéologie, ainsi que les promoteurs de cette visite, de l'honneur qu'ils ont bien voulu nous faire. Nous serions heureux, si notre collection avait pu vous intéresser, et si elle pouvait devenir de quelque utilité pour la solution des questions qui se rapportent à l'art préhistorique.

Nous devons ce musée à la générosité de Mgr Meignan, évêque de Châlons, dont le zèle pour tout ce qui touche à la science est si connu.

Les musées particuliers ont leur utilité, sans doute; ils prouvent l'amour de la science dans ceux qui les forment; ils servent à étendre et à perfectionner leurs connaissances; mais, après tout, il n'y a guère que leurs possesseurs qui en tirent avantage. Le but que s'est proposé Sa Grandeur est plus élevé, plus conforme à son désir de voir la science s'étendre de plus en plus. Monseigneur n'a pas voulu un musée qui pût être utile à quelque particuliers seulement, encore moins un simple musée de parade: ce qu'il a voulu, c'est un musée diocésain destiné spécialement à l'enseignement de tout son clergé. Auparavant, plusieurs curés du diocèse s'occupaient déjà de ces sciences nouvelles, mais ce n'étaient que des efforts isolés; la plupart, occupés exclusivement des études qui leur sont propres, y demeuraient étrangers. Aujourd'hui, grâce à ce musée et à un cours spécial, tous les curés du diocèse de Châlons-sur-Marne, passant par l'enseignement du Grand-Séminaire, y puisent et le goût et les éléments des sciences archéologique, paléontologique et géologique.

Sa Grandeur a compris que plus d'un service pouvait être rendu à la religion et à la science par un clergé mis au courant des questions du jour.

Les fortes études philosophiques et théologiques, qui sont la base de l'enseignement du Grand-Séminaire, ont rompu le prêtre à la discussion; il est habitué à une logique sévère, à une critique sûre qui lui permettent de discerner facilement les conséquences d'un fait, le fort et le faible d'une preuve. Il pourra donc aider les vrais savants à établir la vérité, à éloigner des livres élémentaires destinés à l'enseignement des conclusions ou trop

prématurées, ou trop généralisées, des théories plus ou moins hasardées, comme on en voit tant dans les livres qui traitent de géologie, ou du moins, à ne les présenter que pour ce qu'elles valent, et non comme une vérité démontrée.

Pour ce qui concerne les fouilles archéologiques qui sont l'objet spécial de ce Congrès, vous mêmes, Messieurs, vous savez mieux que personne combien il serait utile que dans chaque village il se trouvât au moins un homme instruit sur ces matières. Partout on remue la terre, pour une raison ou pour une autre. L'ouvrier, ne comprenant rien à l'archéologie, rencontre un ossement, un silex, un fragment de vase; il n'y prête aucune attention, le jette de côté et continue. Combien de choses précieuses pour la science se trouvent ainsi perdues ! Bientôt, Messieurs, il n'en sera plus ainsi; le curé veillera. S'il se présente quelque accident de terrain ou quelque objet qui puisse intéresser la science, il saura du moins arrêter à temps la pioche du terrassier et avertir quelque savant plus expert qui viendra reconnaître et diriger ces fouilles.

Tel est, Messieurs, le but que s'est proposé Monseigneur notre évêque, en fondant le musée de son Grand-séminaire: l'utilité de la religion et de la science.

La première partie de ce musée, celle qui a le plus intéressé les membres du Congrès, parce qu'elle est celle qui a trait à l'objet spécial dont il s'occupe, est la partie archéologique. Elle se compose d'abord d'une collection d'objets des temps préhistoriques, donnés en grande partie par un géologue, M. Lartet. Ce sont des débris de l'éléphant à toison ou mammouth des Russes (*elephas primigenius*), de l'ours des cavernes (*ursus spelæus*), du cerf gigantesque (*megaceros hybernicus*), de l'auroch (*bison europæus*), et du cheval (*equus adameticus*), une plaque de

la brèche osseuse du Périgord, renfermant des ossements d'animaux mêlés avec des produits de l'industrie grossière encore des aborigènes, chasseurs de rennes. Au-dessus de ces quelques débris de la faune préhistorique, vous avez remarqué un certain nombre d'objets attestant la naissance de l'art chez les peuplades de l'âge du renne et de la pierre : silex taillés de différents types, haches de pierre, couteaux, grattoirs, têtes de lances. Votre attention a été attirée surtout sur deux aiguilles très-fines en bois de renne, sur le fac-simile d'une représentation d'animal, gravée sur un fragment de bois de renne, trouvé dans une caverne du Périgord, enfin sur quelques flèches également en bois de renne, relevées de chaque côté de plusieurs barbes recurrentes et alternes.

A cette première collection en succède une autre de la Gaule indépendante. Ce sont des armes, en particulier l'épée gauloise à deux tranchants avec fourreau en fer battu, des fibules, des torques. Mais ce qui a excité vivement votre curiosité, c'est d'abord un magnifique bracelet en verre, trouvé et donné par M. l'abbé Ménuel ; ce produit de l'industrie de nos pères nous est témoin qu'à cette époque reculée, les arts avaient déjà fait de notables progrès, puisqu'on y fondait et travaillait le verre : puis, c'est un certain nombre de fragments de vases funéraires, qui tendraient à prouver que si l'incinération des cadavres n'était pas commune chez les Gaulois, du moins elle n'y était pas inconnue.

A la Gaule indépendante succède l'époque gallo-romaine. Elle est représentée dans notre musée, surtout par des vases provenant des cimetières fouillés dans le département de la Marne ; des urnes, des patères, des cruches, des assiettes, des plateaux et des tasses, tous se faisant remarquer par l'élégance et la légèreté de leurs formes.

Viennent ensuite les antiquités franques et du moyen âge. Les pièces principales sont des armes, des vases, des bracelets, des colliers en perles d'ambre et en verroterie; enfin un groupe de carreaux en terre cuite émaillée, des XII[e] et XIII[e] siècles.

On n'a pas oublié la numismatique, cette partie si intéressante, intimement liée à l'histoire et à la géographie des peuples. Vous y avez remarqué un certain nombre de pièces grecques et gauloises, plus de trois cents pièces romaines, des monnaies royales de France, au nombre de 160, plus de cinquante pièces de monnaies seigneuriales, suivies d'un assez grand nombre de médailles des papes, de médailles commémoratives, de jetons et méréaux avec quelques monnaies étrangères.

Nous tenons a déclarer que, sans parler des dons faits par M. Lartet, le premier bienfaiteur de ce musée, nous devons une bonne partie des pièces archéologiques et numismatiques à la générosité de M. l'abbé Ménuel, aumônier de l'Asile, à Châlons-sur-Marne ; leur classement est aussi son œuvre. Nous devons aussi plusieurs objets à M. Morel, à M. l'abbé Lucot, supérieur des prêtres auxiliaires, et à M. Bédizié, curé de Vanault-le-Châtel. Du reste, vous l'avez vu, nous avons eu soin de relater les noms des donateurs sur chaque objet. Qu'il nous soit permis de leur offrir ici l'hommage public de notre reconnaissance.

Outre l'archéologie, notre musée renferme encore trois autres parties : la minéralogie, la géologie et la paléontologie.

Les familles minérales y sont presque toutes représentées, les principales du moins, et en général, les échantillons sont assez gros pour que l'œil puisse en saisir tous les caractères cristallographiques, lorsqu'ils existent.

La partie géologique est assez étendue; elle comprend de très-beaux échantillons de la plupart des roches connues.

La paléontologie n'est pas moins riche. Elle possède des espèces nombreuses et intéressantes. Parmi les céphalopodes, vous vous êtes plu à remarquer surtout les ammonites de grande taille des terrains jurassiques et crétacés, et parmi les reptiles, le grand crocodile du Mont-Aimé, près Vertus. De vastes et nombreux tiroirs renferment des coquilles de toutes espèces, distribuées selon l'ordre des terrains. D'autres tiroirs contiennent les coquilles des mollusques modernes.

Nous possédons en outre un riche herbier, dû aux connaissances et aux patientes recherches de M. Royer, receveur de l'Asile, à Châlons-sur-Marne. Qu'il reçoive également ici l'hommage de notre profonde reconnaissance.

Enfin, Messieurs, vous avez terminé la visite de notre musée du Grand-Séminaire par l'examen d'une tombe en pierre assez remarquable et très-bien conservée. Cette tombe est un don de M. Morel, qui l'a trouvée dans le cimetière franc de Bréban.

Je crois, Messieurs, que s'il existe des musées particuliers plus riches sur une branche particulière de la science, il en est peu en province qui soient plus complets dans leur ensemble. Aussi, espérons-nous qu'il remplira pleinement le but de son fondateur, et rendra de véritables services à la religion et à la science.

A la suite de la lecture du rapport de M. l'abbé Hémard, M. le président émet le vœu qu'un cours d'archéologie soit fondé dans les écoles normales, dans le but d'apprendre aux instituteurs d'abord à apprécier et à classer les objets trouvés soit à la surface du sol, soit dans les

fouilles et travaux qui n'ont aucun caractère archéologique, et ensuite à protéger contre l'ignorance de nombreux vestiges d'un grand intérêt pour la science. Les instituteurs pourraient exciter et habituer leurs élèves à ces sortes de recherches.

M. le président cite l'exemple du frère Huisseau, instituteur dans l'un de nos départements du centre, qui a vu une initiative de ce genre prise par lui couronnée d'un véritable succès, car elle a provoqué dans sa commune la création d'un intéressant musée formé par les trouvailles de ses élèves.

Le Congrès s'associe à l'unanimité à ce vœu.

Rapport verbal de M. de Dion sur la visite faite par le Congrès à l'église Notre-Dame.

M. de Dion, invité par le Président à rendre compte de la visite faite le matin à l'église de Notre-Dame, commence par déclarer que sa tâche serait bien facile s'il ne s'agissait que de faire l'éloge de ce monument, la principale gloire de la ville. La puissance de sa construction, la noble simplicité de ses formes saisissent dès le premier abord; on ne se lasse jamais de le revoir. Chaque province ne peut en offrir qu'un ou deux aussi beaux et qui ont une pareille importance pour l'histoire de l'architecture. Dans un autre ordre d'idées, il aimerait à parler du dévouement de feu M. l'abbé Champenois, auquel on doit la courageuse et intelligente réparation de cette église; mais il laisse à des voix plus autorisées à raconter les

difficultés de cette entreprise et à glorifier ceux qui les ont surmontées. Il craindrait de commettre des erreurs en parlant de faits qu'il ne connaît qu'imparfaitement.

Son but est d'attirer l'attention sur la date de construction des différentes parties du monument. Là, comme il a été dit dans une séance précédente, à propos de la cathédrale, nous trouvons des textes qui sont ou paraissent être en discordance avec les observations archéologiques, et il faut interpréter ceux-ci à l'aide de celles-là.

Après avoir lu dans l'*Histoire de Châlons*, de M. Barbat, que l'église de Notre-Dame, construite en bois, croula le 7 janvier 1157, on est tout étonné de voir qu'une grande partie de la construction, on pourrait dire sa principale masse est antérieure à cette date. Il faut donc réduire la catastrophe de 1157 à l'effondrement des charpentes. Sans vouloir engager plus qu'il ne faut l'opinion du Congrès, voici l'histoire du monument telle qu'il nous l'a raconté lui-même.

Au XIe siècle, il existait une première église, totalement disparue, dont l'abside moins vaste que le chœur actuel et sans déambulatoire était serrée entre deux tours selon le plan rhénan ; nous ignorons ce qu'était la nef. C'est l'existence de ce chœur ancien, qui n'a été détruit que longtemps après la construction de la nef et seulement lorsqu'on voulut le remplacer au commencement du XIIIe siècle par le chœur actuel, qui rend compte de la singulière irrégularité de plan de cette partie de l'église. A la fin du XIe siècle, ou au commencement du XIIe, sous le règne de Philippe Ier, on entreprit la reconstruction de l'église Notre-Dame sur un plan grandiose auquel on n'a apporté depuis que peu de modifications. On commença par les tours qui accompagnent le chœur et l'œuvre poussée avec vigueur était terminée bien avant 1157. Voyons

un peu par ce qui en reste ce qu'était cette église du commencement du XIIe siècle.

Les deux tours du portail n'ont pas changé, sauf l'étage supérieur de la tour nord, et les flèches qui devaient être beaucoup moins élancées. Mais, à la place de la façade actuelle se trouvait un porche bas, d'architecture romane. Le pignon de l'église, reculé d'une travée, laissait les tours faire saillie et prendre des jours au-dessus du porche par des fenêtres qui existent encore dans les combles de l'église. Cette supposition s'appuie sur les traces laissées par le mur du pignon au-dessus des deux piliers qui supportent les tours. On trouve à la cathédrale de Chartres des traces évidentes d'un porche semblable, d'architecture romane, détruit à la fin du XIIe siècle.

Les gros murs des basses nefs sont de cette première construction. Il reste encore deux ou trois des fenêtres romanes qui les traversaient et qui ont été plus tard remplacées par de larges fenêtres ogivales. Les piliers de la nef datent de la même époque, mais au lieu d'archivoltes en ogive, ils portaient alors des archivoltes en plein cintre, de forme très-simple; des voûtes d'arêtes couvraient les bas-côtés, et au-dessus de ces voûtes, moins élevées que celles qui leur ont succédé, se trouvaient des tribunes couvertes d'une charpente. Une fenêtre, encore visible dans le comble au-dessus du portail méridional, montre que ces tribunes étaient éclairées par des ouvertures semblables à celles du rez-de-chaussée et placées immédiatement au-dessus.

Les robustes piliers de la nef, dont les colonnettes sont surmontées de magnifiques chapiteaux, paraissent d'abord tous semblables; une observation plus attentive fait voir que de deux en deux ils sont un peu plus larges et accompagnés d'une forte colonnette qui porte son chapiteau un

peu au-dessus du niveau des tribunes. Les autres piliers ont aussi une colonnette saillante, mais moins forte et *rapportée après coup dans un remaniement postérieur.* Sur les chapiteaux des grosses colonnettes devaient retomber des arcs doubleaux portant des murs transversaux et divisant la nef en trois espaces carrés contenant chacun deux travées. Les charpentes du comble reposaient tant sur ces arcs que sur les murs latéraux. M. Bouet a signalé une disposition semblable dans l'église primitive de Saint-Étienne de Caen et dans d'autres églises normandes. (Voir le t. XXXI du *Bulletin monumental,* p. 466.) Les archivoltes en plein cintre prenant moins de hauteur que celles en ogive, le sol de la tribune était plus bas; et celle-ci étant elle-même moins élevée, en prenant la place pour les fenêtres supérieures à la hauteur du triforium actuel, on arrive, pour la hauteur de la nef primitive, à trois à quatre mètres plus bas que n'est le sommet du mur d'à présent. Des traces de reprise dans la maçonnerie, depuis les tribunes jusqu'aux voûtes, se voient dans toutes les travées; ce qui porte à penser que, même dans les parties hautes, le mur de la nef est encore celui des premières années du XIIe siècle.

A la croisée des nefs, on voit les chapiteaux qui portaient quatre grands arcs plus puissants que les premiers et au-dessus desquels s'élevait probablement une vaste tour centrale. Le chœur était resté à peu près ce qu'il était auparavant. Tel était ce vaste et noble édifice lorsque la catastrophe du 7 janvier 1157 vint y porter la désolation. Il nous est difficile d'apprécier les causes et de calculer l'importance de cet accident. S'il était permis de hasarder une hypothèse, on pourrait l'attribuer à l'effondrement de la tour centrale entraînant avec elle les arcs de la nef et les charpentes des combles.

Ce que l'on peut affirmer en présence de ces constructions qui, après 700 ans, peuvent encore durer plusieurs siècles, c'est que cette ruine n'atteignit qu'une faible partie du monument et que le désastre eût pu être réparé sans les immenses travaux entrepris à cette époque. Mais, depuis l'adoption des formes ogivales, de grands progrès s'étaient accomplis dans l'architecture religieuse. Le principal consistait dans la construction des arcs-boutants qui permettaient de jeter des voûtes sur les nefs les plus hautes et les plus légères, et de remplacer avec avantage les charpentes d'un aspect moins monumental et sujettes à être détruites par les incendies. C'est en 1150 que la cathédrale d'Angers fut voûtée pour la première fois ; c'est peu d'années après que la nef de Saint-Julien du Mans vit une solide voûte de pierre remplacer ses charpentes deux fois détruites par le feu ; c'est en 1162 que Saint-Remi de Reims reçut la transformation gothique dont nous parlera M. Leblan. Rien d'étonnant que le riche chapitre de Notre-Dame de Châlons, ne voulant pas rester en arrière, confiât à un habile architecte, non-seulement la réparation, mais en même temps la transformation de son église.

Il commença par supprimer le porche roman en avançant d'une travée le pignon de l'église ; il changea en archivoltes ogivales les archivoltes romanes plus lourdes et moins ornées ; et ce changement l'amena à remplacer les voûtes d'arête qui couvraient les bas-côtés par des voûtes à nervures plus élancées. Les fenêtres basses ne furent pas modifiées. L'architecte enleva ensuite les arcs transversaux, mais respectant les beaux chapiteaux qui les supportaient, il plaça au-dessus un groupe de trois colonnettes pour soutenir ses voûtes. Voulant faire une voûte par travée, il ajouta aux piliers intermédiaires les

colonnettes saillantes qui leur manquaient. Un triforium fut établi au-dessus des tribunes et des fenêtres accouplées ouvertes au-dessous des voûtes. Les transepts furent haussés et voûtés dans le même système. Il est surtout facile de se rendre compte de l'addition, dans le pignon du transept méridional, où un étage gothique se superpose à la construction romane.

La nef allongée d'une travée, élevée de plusieurs mètres, débarrassée des arcs transversaux, voûtée dans toute sa longueur, était désormais dans toute sa beauté et telle que nous la voyons. Ce fut cette nef, transformée selon les règles de la nouvelle architecture, qui reçut la consécration du 29 août 1183.

Mais le chœur, débris d'une église antérieure, restait tel que l'avait vu le XIe siècle, et il paraissait étroit, bas, sombre et mesquin à côté de la nouvelle nef. Dès que les ressources le permirent, on traça celui que nous admirons, en ajoutant à l'ancienne abside un déambulatoire et des chapelles rayonnantes. Ce dut être l'œuvre des premières années du XIIIe siècle. Après une longue interruption des travaux, il ne fut consacré qu'en 1322. Au XIIIe siècle doit être aussi attribuée la première construction du porche méridional, remanié depuis au XVIe siècle. A cette dernière époque, on remplaça les fenêtres romanes des basses nefs par de larges fenêtres ogivales garnies de vitraux.

En résumé, la nef et les transepts furent construits en style roman au commencement du XIIe siècle; remaniés dans le goût gothique et couverts d'une voûte après l'accident de 1157, ils furent consacrés en 1183; le chœur, du commencement du XIIIe siècle, ne fut consacré qu'en 1322.

Il n'appartient qu'aux archéologues de Châlons, qui peuvent étudier à loisir les textes et le monument, de

préciser davantage ces détails et de donner la chronologie complète des travaux exécutés à Notre-Dame de Châlons, à l'exemple du si curieux travail de M. Bouet sur Saint-Étienne de Caen, ou de celui que M. Leblan expose sous vos yeux dans ses magnifiques dessins de Saint-Remi de Reims.

M. de Dion, après son rapport sur Notre-Dame, donne quelques détails sur l'église Saint-Loup.

Saint-Loup offre aussi de grandes beautés. Sa restauration se poursuit dans d'excellentes conditions, grâce au zèle de M. l'abbé Chapiteau, curé actuel. C'est encore un très-beau monument qu'on admirerait davantage si Châlons n'en comptait pas tant d'autres, plus complets et plus riches assurément. L'église date de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe. Elle est digne de l'attention des archéologues.

M. de Sailly rend compte de la visite du Congrès aux collections de M. Mohen.

M. Mohen a sculpté sur bois un certain nombre d'églises du département. On remarque parmi elles l'église Notre-Dame de Châlons, la cathédrale, Saint-Jean, l'église de Vitry. Ces travaux sont exécutés avec beaucoup d'habileté, un goût artistique très-prononcé, et une merveilleuse fidélité de reproduction. M. le docteur Mohen a en outre dessiné près de six cents églises du département. Cette précieuse collection forme sept volumes, qui reproduisent surtout nos églises rurales, dont les caractères sont rarement dépourvus d'intérêt. Cette œuvre est le résultat de quatorze années de travail et constitue un ensemble unique en France.

L'ordre du jour amène alors la discussion sur la 19e question du programme :

Étudier la résidence royale de Ponthion en Perthois, son origine, son importance sous les deux premières races.

M. Pestre, architecte à Vitry-le-François, expose qu'il a levé un plan de ce qu'il suppose être l'emplacement de l'ancienne résidence de Ponthion. Il ne reste rien de cet édifice ; la charrue a passé sur son emplacement. Il importe de chercher souterrainement les preuves de l'existence et de la dimension des constructions qui ont pu s'élever autrefois en ce lieu.

L'ancienne *motte*, au lieu dit *le Château*, a fourni la preuve de substructions importantes. Une première enceinte a été ainsi découverte, puis un mur, au-dessus duquel M. Pestre a rencontré une salle rectangulaire souterraine dont la voûte d'ailleurs n'a pas résisté aux coups de pioche. Quelques débris de poteries romaines ont été trouvés, ainsi que le fer d'une flèche.

Il y a une quinzaine d'années, une sépulture de l'époque mérovingienne a été rencontrée au même endroit ; cette découverte due au hasard n'a donné d'ailleurs aucun résultat.

M. Royer-Collard a la parole. Il lit un très-long rapport entrepris afin d'établir, d'après les témoignages des anciens historiens et d'après les chartes de l'époque carlovingienne, que la résidence royale de Ponthion, dont certains commentateurs ont contesté la situation en Perthois, était bien située au même lieu que la commune qui porte

encore aujourd'hui ce nom dans le département de la Marne.

Il relève notamment :

Deux passages de Grégoire de Tours sur la captivité de Théodebert, fils de Chilpéric Ier, et sur la captivité de saint Louvent ; — les assises tenues par Thierry IV en 726 ; — la visite du pape Étienne III à Pépin le Bref, le 6 janvier 754, visite racontée tout au long par Anastase le Bibliothécaire, témoin de cette entrevue ; — la charte donnée à Ponthion pour l'église d'Argenteuil, par le roi Carloman (dom Bouquet, tome V, page 119) ; — le séjour de Charles le Chauve en plusieurs occasions, séjour attesté par de nombreuses chartes qu'on trouve dans D. Bouquet ; — le passage de Louis le Germanique, venant d'Alsace et allant à Châlons et à Sens, en 858 (annales de saint Bertin) ; — divers passages de Charles le Chauve, de Louis le Bègue, de Charles le Gros ; — le concile de Ponthion, tenu le 21 janvier 876 ; — la donation de la terre de Ponthion par le roi Charles le Simple à la reine Frederenne, en 907, et la confirmation du legs fait par cette reine à l'abbaye de Compiègne, en 917, de cette même terre de Ponthion (D. Bouquet, tome IX).

(La première des chartes rappelées par M. Royer-Collard mentionne la situation de Ponthion au confluent de la Saulx et du Brusson.)

M. Royer-Collard cite encore la notice rédigée au XVIIIe siècle sur les différentes paroisses de l'élection de Vitry, par le président de Vavray, constatant que la paroisse de Ponthion payait encore à cette époque à l'abbaye du Val-de-Grâce, comme cessionnaire de l'abbaye de Compiègne, les deux tiers de ses dîmes.

M. Royer-Collard pense que si les substructions trouvées à Ponthion par M. Pestre, ne répondent pas à l'impor-

tance de l'ancien palais carlovingien, c'est que ce palais avait été détruit par Louis d'Outre-Mer, en 952; il aurait été reconstruit ensuite dans des conditions beaucoup plus modestes, par les seigneurs féodaux concessionnaires de l'abbaye de Compiègne, et en dernier lieu, au XVII[e] siècle, par un magistrat de Vitry, M. Delaistre.

M. Barbat de Bignicourt désire présenter quelques observations qui n'infirmeront en aucune façon les témoignages historiques qui viennent d'être produits. Lui aussi pense que la résidence royale de Ponthion-en-Perthois ne pouvait être située ailleurs que sur les bords de la Saulx.

Mais la situation de l'ancienne maison royale est-elle bien définie? c'est là un point qui laisse à l'orateur des doutes nombreux. Du plan fourni par M. Pestre, il résulterait que cette ancienne résidence royale qui abrita tant de rois et de personnages illustres, qui vit un concile dans ses murs, qui reçut la visite d'un pape et fut témoin de l'hommage de la noblesse de France à Charles le Gros, en 885, n'aurait eu que les proportions mesquines du petit castel que M. de Frédy, dernier propriétaire du château de Ponthion, possédait en 1790 et qui fut détruit pendant la révolution! Ce plan donne aux constructions totales une longueur de 35 mètres environ sur une largeur de 20 mètres. Est-il possible que l'emplacement révélé par ces substructions soit bien celui de l'ancienne résidence royale?

M. Barbat de Bignicourt pense avec M. de Dion que les traditions et l'histoire sont souvent en contradiction avec l'archéologie et surtout la réalité des faits.

D'après l'orateur, les rois de nos premières races étaient en quelque sorte nomades. Ils se transportaient avec leur suite, leur famille, dans certaines résidences qui étaient

plutôt des métairies que des châteaux. Là, point de ces gros murs, que l'absence des moyens de destruction actuels en temps de guerre ne rendait pas nécessaires. Tout au plus de grandes salles et de vastes constructions se faisant suite les unes aux autres et offrant à des colonies de plusieurs centaines de personnes, hommes d'armes, prêtres, laïques, femmes, enfants, tous les avantages de l'habitation rurale.

En admettant même qu'au temps de Pépin le Bref, une construction plus solide que les autres se soit élevée en ce lieu, cette construction n'était qu'une des parties de la *villa* de Ponthion. Certains-lieux dits prouvent par leurs noms (notamment la *Terre-d'Enfer*, corruption de quelque dénomination relative à la maréchalerie) que des constructions de diverses natures, mais fort étendues, existaient là. C'est peut-être de ce côté que devraient se diriger les fouilles.

L'orateur fait remarquer que les constructions de Ponthion, aujourd'hui encore, sont en bois, et qu'aux époques romaine et franke, il devait déjà en être ainsi, qu'il n'est pas étonnant alors qu'on ne retrouve aucun vestige de l'ancienne habitation de nos rois à Ponthion. Le petit château de M. de Frédy était lui-même en bois. Le lieu est bas, plat, la contrée excellente comme qualité de terre; deux petites rivières l'enserrent, et la forteresse de l'ancien Vitry, située à deux lieues de là sur un mamelon élevé, prouve encore que la résidence de Ponthion n'a jamais été un château, une forteresse dans l'acception ordinaire du mot.

La parole est ensuite donnée à M. Leblan, sur la 23[e] question, ainsi concue :

Existe-t-il dans le département de la Marne des églises antérieures au XIe siècle? Existe-t-il des églises à date certaine?

Nous avons l'honneur de présenter au Congrès un travail sur Saint-Remi de Reims, et l'examen des dessins nous amène naturellement à nous demander :

Quels sont les âges différents des constructions de l'église Saint-Remi de Reims?

Saint-Remi contient-il trois époques principales de constructions? l'une ogivale, l'autre romane, et une autre antérieure encore, qui appartiendrait à l'art carlovingien.

Ou bien ne contient-il que deux âges seulement, l'un ogival et l'autre roman?

En un mot, y a-t-il dans la basilique qui nous occupe des constructions antérieures à celles exécutées en vue de la grande consécration de 1049?

Il est peut-être bon de s'arrêter sur cette date, car elle sert de base à l'histoire du monument.

Cette date est indiscutable. Le pape Léon IX consacra l'église Saint-Remi le 2 octobre de l'année 1049. Le lendemain il y ouvrit un concile. Vingt évêques, cinquante abbés et un grand nombre d'ecclésiastiques distingués y prirent part.

Quelle était l'église de la grande consécration? c'est ce que la dissection du monument actuel nous apprendra.

Prenons le monument tel qu'il se présente aujourd'hui, avec son portail limité par ses deux clochers, sa grande nef avec ses bas-côtés, son transept, son chevet, et retran-

chons-en ce qui appartient en entier à l'art ogival.

Sans hésitation, supprimons toute l'abside qui se compose de deux collatéraux extrêmes formant chapelles carrées, le sanctuaire, le collatéral qui le pourtourne, et les cinq chapelles rayonnantes, ainsi que les deux premières travées de la grande nef, qui joignent le portail aux deux premiers gros piliers.

Supprimons aussi l'ancien clocher nord (nouvellement reconstruit à son ancienne image), lequel, d'architecture romane, était postérieur à celui sud et relativement de beaucoup antérieur aux constructions ogivales élevées en 1170 par Pierre de Celles.

Au portail, démolissons la partie supérieure jusqu'en contre-bas de la rosace, enlevons les pieds-droits et les colonnettes de ses ouvertures, lesquelles étaient autrefois de très-petite dimension avec arcature plein cintre, tandis qu'elles sont aujourd'hui ogivales.

Supprimons tous les arcs en ogive et les voûtes de la nef, de ses bas-côtés et de ses galeries hautes, et toutes celles correspondantes du transept, ainsi que les colonnettes et le revêtement de style ogival appliqué à toutes ces parties.

Au portail sud retirons tous les éléments d'architecture flamboyante qui le couvrent.

Au pignon nord du transept, démolissons toute la partie supérieure jusqu'en contre-bas de la grande rosace, à l'exception des angles qui la relient aux murs des bras de croix.

Et enfin, à l'extérieur, enlevons les contre-forts avec les arcs-boutants qu'ils supportent.

Et l'église, dépouillée de tout ce que nous venons d'indiquer, présenterait une grande ruine qui ferait connaître ce qui reste des constructions qui *existaient* en 1049.

Du portail nous n'en verrions que le socle, et les massifs informes des trumeaux des deux étages inférieurs.

Le clocher sud se présenterait en son entier.

Les deux murs de la grande nef s'élèveraient dans leur étendue jusqu'à la hauteur actuelle, à l'exception toutefois des deux premières travées qui furent démolies jusqu'à la base.

Nous verrions aussi les arcatures jumelles qui ornent les arcs des galeries.

Les deux gros piliers liant la nef au chœur paraîtraient dans leur entier, ainsi qu'une partie de l'ancienne construction qui était comprise entre le grand arc et les rampants du pignon qu'ils supportaient.

Les deux autres piliers de la croix, séparant le chœur du sanctuaire, existeraient dans leurs principales parties; seules celles qui étaient en avant-corps pour recevoir l'arc transversal feraient défaut, car elles ont été abattues lorsque ce grand arc plein cintre fut transformé en une ouverture ogivale de plus grande dimension. Au niveau des voûtes actuelles, une partie de l'ancien pignon oriental existe encore.

Les murs des deux bras de croix existeraient dans tout leur développement dans la hauteur qu'ils ont aujourd'hui, moins dans celle de ses corniches qui datent du XVIe siècle.

Les bas-côtés des deux bras de croix (côté de la nef) se verraient tels qu'ils sont maintenant avec leurs voûtes en plein cintre.

Les deux chapelles circulaires avec les bas-côtés, qui les lient aux murs orientaux des bras de croix, existeraient dans la hauteur des deux étages, telles qu'elles sont aujourd'hui.

Le pignon sud du transept ne présenterait que des

massifs informes dans sa base et sur ses côtés seulement, ayant été modifié par incrustation lors de l'édification qui le transforma en portail.

La petite chapelle, adossée au bras de croix sud, côté oriental, paraîtrait telle qu'elle était à son origine.

Et à l'extérieur, les murs formant les bas-côtés de la grande nef, comme ceux en retour d'équerre formant les bas-côtés des deux bras de croix, se montreraient dans tout leur développement et dans la hauteur qu'ils ont aujourd'hui.

Telle serait la vue que présenteraient les restes des constructions qui faisaient partie de l'église en 1049.

Maintenant, examinons attentivement ces restes, et voyons si cette construction fut érigée en vue d'un même programme, d'un seul jet, et à la même époque.

Voyons d'abord les moulures et les sculptures du clocher sud et celles de la petite chapelle du bras droit du transept, et nous trouverons que ces détails, signes distinctifs de toute époque ont un caractère connu, classé, appartenant à l'art roman, tandis que les mêmes signes des piliers de la nef, de ceux carrés et ronds du transept n'ont pas d'équivalent connu jusqu'alors au moins, et par conséquent n'ont pu être classés.

D'où nous concluons que si les signes distinctifs d'architecture du clocher sud et de la petite chapelle sont de l'époque si bien fixée de 1049, céux différents de la grande nef et du transept sont d'une époque antérieure.

Ces différences de style pour les moulures, et de caractère pour les sculptures, n'offrent, il est vrai, qu'une preuve d'appréciation; mais poursuivons nos recherches et nous verrons que le Saint-Remi de 1049 a été, pour ainsi dire, enté sur celui qui le précédait.

Nous avons dit que les murs de la grande nef et du

transept s'élevaient, en 1049, à la hauteur qu'ils ont aujourd'hui, lorsque l'église était couverte par un plancher, au lieu de l'être par les voûtes ogivales qui furent érigées en 1170.

La preuve en est que la surface des murs de la grande nef et des bras de croix, comprise entre la pénétration des voûtes et les corniches actuelles, est encore en partie recouverte d'un enduit fort épais, badigeonné en rose avec filets blancs, représentant un appareil régulier.

Et il est bien évident que cet enduit a été fait antérieurement aux voûtes, car il se trouve arraché tout au pourtour de leur pénétration.

Au-dessus des mêmes voûtes, les parties encore existantes des anciens pignons, supportés par les quatre grands arcs qui liaient les gros piliers de la croix, ont conservé des traces de la même décoration, laquelle, du reste, a été appliquée à l'ensemble de l'église de 1049.

Mais ces murs de la nef et des bras de croix qui étaient décorés d'un appareil tracé au pinceau dans toute la hauteur qu'ils ont aujourd'hui et qu'ils avaient en 1049, lorsque l'église était couverte d'un plafond, s'élevaient-ils originairement à la même hauteur?

C'est ce que nous allons examiner.

Dans l'intérieur de la nef, sur toute son étendue et sur ses deux côtés, on aperçoit, en contre-bas des jours circulaires, une démarcation plus ou moins régulière qui donne à penser qu'il y a eu surélévation des murs.

Ce doute devient presque certitude lorsqu'à l'extérieur, au niveau de la démarcation remarquée à l'intérieur, on voit le changement de matériaux employés dans la composition des murs.

Jusqu'au niveau de cette démarcation, la maçonnerie des murs est faite de petits moellons de pierre dure, taillés

et bien réglés dans leur pose, tandis que leur surélévation est faite de blocaille rouge de ton, non taillée et posée sans méthode.

Au reste, cette surélévation, existante en 1049, comme nous l'avons démontré, ne peut être interprétée comme modification dans l'emploi des matériaux. Elle ne faisait pas partie du programme des constructions primitives, puisqu'il existe encore au-dessus des voûtes, dans les massifs restants de l'ancien arc qui supportait le pignon séparant la nef du chœur, deux parties de rampants de pignon qui indiquent exactement la limite du comble primitif et son inclinaison.

Ces fragments de rampants sont visibles des deux côtés à 40 ou 50 centimètres au-dessus de la démarcation produite par la surélévation, espace correspondant à peu près à ce que pouvait avoir la corniche primitive, naturellement enlevée lors des modifications de 1049.

Voilà donc une nouvelle preuve irrécusable que les murs de la nef ont été élevés à deux époques différentes.

Primitivement la corniche était placée à la hauteur de la ligne de démarcation, en contre-bas des jours circulaires.

Et en 1049 ils furent soulevés à la hauteur actuelle et des jours circulaires furent établis dans cette surélévation.

Passons maintenant à l'examen des murs des bras de croix, afin de savoir si leur ordonnance corrobore ou dément la preuve citée plus haut en faveur de l'idée émise que le Saint-Remi primitif n'est pas celui constaté de 1049.

Nous avons reconnu que les murs des bras de croix, comme ceux de la grande nef, atteignaient en 1049 la hauteur qu'ils ont aujourd'hui, par la preuve qu'en

donnent les enduits coloriés qui couvrent une partie de la surface comprise entre la pénétration des voûtes et la corniche actuelle.

Ces murs des bras de croix ont aussi été construits à deux reprises différentes, comme ceux de la grande nef; la partie inférieure est faite de petits moellons carrés, taillés, posés avec régularité, tandis que la partie haute est construite de blocaille non taillée, non réglée dans sa pose.

Il y a donc aussi surélévation; mais cette surélévation est dans une proportion bien plus grande que celle analogue de la nef. Cela s'explique.

Si, lors du mouvement qui s'est opéré après l'an 1000, un progrès s'est accompli dans l'art de construire, les maîtres ès-œuvres abordaient les difficultés résultant de la pénétration d'un comble dans un autre, tandis qu'avant l'an 1000 ils l'évitaient, en adossant dans toute leur hauteur les parties secondaires contre la partie principale.

D'où le Saint-Remi de 1049 offrait, comme aspect général, un grand corps recouvert d'un comble dans lequel venaient aboutir en pénétration ceux un peu moins élevés des bras de croix.

Tandis que dans le Saint-Remi primitif, un même grand corps en étendue, mais moins élevé, puisqu'il s'arrêtait à la démarcation produite par la surélévation, était couvert d'un comble continu sans qu'il y eût pénétration aucune, les combles des bras de croix venant s'adosser au corps principal, en contre-bas des corniches.

D'où il résultait que la différence de niveau entre les corniches du corps de l'église et celles des bras de croix du Saint-Remi de 1049 était moins grande que celle corpondante du Saint-Remi primitif.

Ce qui est encore expliqué par la différence qui existe

entre la hauteur à laquelle sont placées les fenêtres plein-cintre de la grande nef, d'avec celles correspondantes des bras de croix, dont le tracé seul se voit aujourd'hui, noyées qu'elles sont dans les modifications de 1170.

De l'examen de ce qui précède, il ressort clairement que nous avons dans Saint-Remi trois édifications, différentes de programme, de style et d'époque.

Le Saint-Remi actuel doit, en leur entier, à Pierre de Celles (1170), l'abside, les deux premières travées de la nef, ainsi que toutes les voûtes et le revêtement général de toutes les autres parties.

Le Saint-Remi antérieur doit de même, en leur entier, à Thierry et à Hincmar (1041 à 1049), le clocher sud, la petite chapelle adossée au côté midi du bras sud de la croix, la surélévation des murs de la grande nef, celle des bras de croix, ainsi que les arcatures qui ornent les arcs des galeries supérieures.

Il reste donc à connaître l'époque où furent édifiés les murs de la grande nef et ceux des bras de croix jusqu'à la naissance de leur surélévation.

Nous ne pouvons leur assigner une date certaine; mais l'examen des éléments de moulures et de sculptures qu'ils comportent nous fait sûrement apprécier qu'ils sont antérieurs à l'an 1000.

En effet, si l'on compare ces éléments à ceux connus, classés, et dont la date est certaine, on ne peut douter que l'on n'est en présence d'un monument d'art non classé, sans équivalent connu, et par conséquent de date bien antérieure à l'an 1000.

Et comme point de comparaison, nous nous contenterons de désigner les moulures et les sculptures de l'église de Montier-en-Der, qui fut érigée de 992 à 998, époque de la consécration, faite par l'évêque Guybinus.

Notons que cette église de Montier-en-Der était fille de l'abbatiale de Saint-Remi de Reims, et qu'elle a dû être élevée d'après les principes adoptés par les religieux bénédictins.

Eh bien! les chapiteaux qui appartiennent à cette époque déjà bien ancienne de 992, sont romans de caractère. Ils sont surmontés d'un tailloir, tandis que ceux de Saint-Remi sont seulement recouverts d'un abaque.

Aux bases des colonnes de Montier-en-Der, l'on voit la griffe apparaître; à Saint-Remi, il y a absence de ce signe caractéristique.

Et enfin, si l'on examine attentivement la sculpture de Saint-Remi, des chapiteaux, on sent bien que l'on se rapproche de l'art romain, ce qui nous confirme dans la pensée que nous avons dans le Saint-Remi de 1049, une église antérieure qui appartient peut-être à l'an 852, époque où Hincmar fit exécuter d'importants travaux.

1re SÉANCE DU 28 AOUT.

PRÉSIDENCE DE M. ÉMILE PERRIER.

Siégent au bureau : MM. l'abbé Balestra, de Mellet et Givelet.

M. Paul Royer-Collard remplit les fonctions de secrétaire.

M. Counhaye dépose sur le bureau une fresque qu'il a trouvée en faisant des fouilles au lieu dit le Beau-Camp,

territoire de Suippes. Ce fragment, de forme irrégulière, mesure environ 37 centimètres de hauteur sur 32 de largeur, il représente une bacchante tenant une coupe et un thyrse; il paraît provenir d'une ancienne villa romaine.

La discussion est ouverte sur les questions 24, 26 et 27.

Signaler les anciennes verrières, les objets mobiliers remarquables, les retables, statues, tableaux, etc.

M. l'abbé Lucot signale, dans l'église cathédrale de Châlons, quelques fragments de vitraux qui lui paraissent remonter au XIIe siècle. Ils se trouvent placés dans le collatéral sud, dans les deux premières fenêtres à partir du transept.

M. Palustre pense que les vitraux du chœur de la cathédrale ne sont pas antérieurs au milieu du XIIIe siècle. Les plus beaux vitraux de Châlons, notamment ceux de Saint-Alpin, sont du XVIe.

M. l'abbé Lucot signale encore, d'après M. l'abbé Champenois, certains vitraux de l'église Notre-Dame comme remontant au XIIe siècle, à une époque antérieure à la destruction de l'église (1157). Ils représentent la Nativité de Notre-Seigneur, l'Adoration des Mages, la Fuite en Égypte, en six médaillons circulaires qui ont été entourés par M. Didron d'un encadrement de style moyen âge. On peut voir ces vitraux au fond de la chapelle placée immédiatement avant celle de Saint-Joseph.

M. l'abbé Balestra rend compte de l'examen qu'il a fait des vitraux de l'église Saint-Abundio, à Cosme. Dans la partie inférieure des fenêtres du chœur, il a trouvé, sous la protection des toiles d'araignées, des vitraux qui

remontent évidemment au XIIe siècle. Ces vitraux ne représentent aucun sujet; les uns présentent une teinte verte comme les verres à bouteilles ; les autres sont colorés de fortes belles teintes bleues, jaunes et rouges, *marmorisées* par l'effet du temps. Leur surface est légèrement ondulée. Ils sont d'une grande épaisseur, taillés grossièrement sans le secours du diamant, et enchâssés dans de fortes mailles de plomb.

M. Joseph de Baye signale les émaux de l'église du Gault. Ils remontent à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle et ils ornaient probablement un évangéliaire. Ils ont été enchâssés dans la boiserie du tabernacle, et l'un d'eux a été malheureusement entaillé pour faire place à une charnière.

M. Palustre décrit deux reliquaires en forme de bras, de la première moitié du XIIIe siècle, enrichis de losanges et de fleurs de lis au repoussé, qu'il a examinés la semaine dernière dans l'église d'Oyes, en compagnie de M. Joseph de Baye.

M. Nicaise a rencontré aussi, dans la sacristie de l'église de Margerie, un reliquaire en forme de bras. Ce reliquaire est en bois de chêne, revêtu d'une feuille d'argent battu au marteau. Au milieu et à la partie interne du bras, se trouve une ouverture en forme de carré long, recouverte d'un verre enchâssé dans une armature métallique; par cette ouverture, on aperçoit les reliques. La feuille d'argent qui revêt le reliquaire est fixée par des clous à têtes rondes, ornés de pierres précieuses en forme de cabochons. La plupart de ces pierres ont disparu. Sur la feuille d'argent sont gravés à la pointe des ornements qui caractérisent bien la fin du XIIe siècle, et qui concourent à l'intérêt de l'ensemble du reliquaire.

M. l'abbé Lucot dit que ce reliquaire était connu à

Margerie sous le nom de bras de saint Blaise. Il se trouve en ce moment à l'évêché. Les religieux de Margerie, de l'ordre de Cluny, le possédaient avant la révolution. M. l'abbé Deschamps, vicaire général, en a fait l'ouverture et y a trouvé, dans un loculus en bronze, un petit os provenant d'une main; le loculus porte gravée une inscription en caractères grecs du moyen âge. D'après cet indice, on peut supposer que la relique a été rapportée d'Orient par un seigneur croisé. Voici le texte de l'inscription tel qu'il a été lu par le savant helléniste, M. Miller (de l'Institut) :

Λείψάνον τῆς αγίας μάρτυρος Μάρῆς.

(Μάρῆς, abréviation de Μαρίνῆς) : « Relique de la sainte martyre Marine. » *Marine* et *Marguerite* sont deux noms de la même sainte. M. l'abbé Balestra observe que Μάρῆς peut être aussi bien l'abréviation de Μάργαρίτῆς. Des savants, consultés par M. l'abbé Deschamps, ont été d'avis que le reliquaire lui-même était d'origine byzantine.

M. Denis parle d'un autre reliquaire en forme de bras, qui existe à l'église cathédrale de Langres.

M. l'abbé Lucot connaît également à l'église cathédrale de Langres une relique insigne, venue de l'Orient, en 1207; c'est le chef du saint martyr Mammès. Il est entouré d'un bandeau d'argent sur lequel on lit l'inscription :

Αγίος Μάμάς.

M. Denis exprime le vœu que les pierres tombales de l'église de Saint-Memmie soient conservées lors de sa prochaine reconstruction.

Le Congrès s'associe à ce vœu.

M. Nicaise signale un retable du xve siècle, dont il possède un fragment qui a excité l'admiration des connaisseurs. Ce retable en pierre avait été doré. Il figurait une suite d'arcatures sous lesquelles étaient représentées des scènes de la Passion du Christ.

Ces arcatures s'étaient formées d'élégants enroulements de branches et de feuilles de vignes habilement découpées au milieu desquelles grimpent de petits personnages dont le costume, à défaut du style du retable, suffirait à dater le monument. Cette œuvre paraît émaner du ciseau qui a sculpté les nombreux détails de notre admirable église de Lépine, et il montre que ces artistes ouvriers savaient aussi bien plier la pierre que le bois aux caprices de leur imagination. D'autres fragments du même retable sont entre les mains de différentes personnes.

M. l'abbé Balestra donne la description d'une immense fresque de Bernardino Luini, dans l'église *degli Angeli*, à Lugano. Cette église est coupée en deux parties par une grande cloison qui va du haut en bas de l'édifice et qui sépare le chœur de la nef. Les fidèles suivent les cérémonies à travers trois arcades percées dans cette cloison. C'est au-dessus de ces trois arcades et dans la partie la plus haute de la cloison que se trouve la fresque de Luini. La disposition de la scène, les types des personnages, et principalement celui du centurion, présentent la plus frappante analogie avec ceux du retable de Mareuil-en-Brie. L'on peut voir là une preuve de l'unité des traditions chrétiennes, même dans le domaine des choses purement artistiques, dans des contrées fort différentes.

M. l'abbé Lucot revient sur le retable de Coligny dont il a été question dans la deuxième séance du 25 août. L'on a signalé la délicatesse des sculptures; mais l'attention n'a été appelée que sur les sujets principaux dans

la description très-intéressante qui nous en a été donnée. Il serait utile de faire remarquer la série des petits sujets disposés autour de l'ogive qui encadre la grande scène du crucifiement ; ces petits sujets représentent les sept sacrements par lesquels nous recevons les grâces dont la mort de Jésus-Christ est la source. Dans la plupart de ces scènes, le sacrement est administré par un évêque.

M. Palustre demande ce qu'est devenu un retable d'argent donné au XIII[e] siècle à l'église de Saint-Memmie, d'après l'inscription qui se lit autour de la pierre tombale de l'abbé Robert, décédé en 1223. Il serait bon, dit-il, de rechercher à quelle époque a disparu une œuvre d'art aussi remarquable, qui a dû laisser quelque souvenir dans le pays.

M. Joseph de Baye a la parole sur la 28[e] question (carrelages émaillés).

Carreaux émaillés.

Les carrelages émaillés étant l'objet d'une mention dans le programme, je vous signalerai ceux qui se trouvent dans ma naissante collection, exclusivement composée de produits champenois.

Champaubert.

Soixante carreaux proviennent de Champaubert. Ils appartiennent à deux fabrications distinctes. Les plus remarquables sont ornés de personnages grimaçants, qui paraissent être des bouffons ou des fous. D'autres représentent un cerf et des animaux fantastiques. On

voit aussi une tête d'homme et une tête de femme de profil, enfin la représentation du soleil.

Les carreaux armoriés portent l'écu de France. Deux autres portent les armes de la famille des Hangest, seigneurs de Montmort. Le premier, écusson d'homme, portant les armoiries des Hangest avec le lambel. Cet écu est d'un style plus ancien comme dessin que les carreaux qui se trouvent encore au château de Montmort. Louis de Hangest, auteur de la branche des seigneurs de Montmort et de Moyencourt, portait le lambel, car il avait deux frères.

Le second, écusson de femme, portant accolées les armes des Hangest et d'autres armes avec un burelé.

Au XVIe siècle, Louise de Hangest, dame d'Arzilhières, Dampierre, Blaise, Hauteville, Landricourt, épousa Jacques de Grandpré, seigneur de Hans qui portait : « burelé d'or et de gueules » et comme cadet des Grand-Pré, il pouvait briser d'un cotice. Cette explication proposée n'est pas d'une certitude absolue.

Montmort.

Sept carreaux viennent du château de Montmort. Six de ces carreaux portent en losange les armes des Hangest : « D'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or.» Ces carreaux sont de la Renaissance, d'un dessin correct et soigné. Ce sont les armoiries de Jeanne de Hangest, fille unique de Joachim de Hangest, tué en 1536, et héritière de sa fortune et de ses titres. C'est elle qui, veuve de Maillé de Brézé et de Claude Daguerre, fit construire de 1577 à 1580 le château de Montmort tel qu'il existe aujourd'hui.

La seigneurie de Montmort passa vers l'an 1492 à la

famille de Hangest. On voit encore dans l'église de Monmort la sépulture de cette famille.

Le septième carreau de Montmort est orné des lettres C et L. C'est le monogramme du maréchal de Créqui. Ce carreau est du XVII[e] siècle.

Vienne-le-Château.

La collection des carreaux provenant de Vienne-le-Château se compose de soixante-douze spécimens. Plusieurs représentent des oiseaux becquetant un épi de blé. Cette figure allégorique se trouve souvent dans le carrelage des églises. Le dessin complet de ces sortes de carreaux se complète par un ensemble de quatre.

Plusieurs de ces carreaux portent des noms de potier :

COLINS ME FIST.

DE HAINAUT.

et d'autres noms illisibles, le temps ayant altéré les lettres. D'autres carreaux de la même localité sont ornés de chevaliers montés et en armes, portant l'écu à la main et tournoyant. On remarque aussi un cerf qui faisait probablement partie d'une chasse. Enfin un de ces carreaux est orné d'un semis de fleurs de lis.

Lachy.

Quarante carreaux proviennent de la chapelle de l'ancien château de Lachy. Il ne reste plus de cet ancien château fort, que des ruines. La chapelle a conservé encore quelques murs et des ouvertures qui accusent le XIII[e] siècle.

L'ornementation des carreaux de Lachy consiste sur-

tout en fleurs de lis, en lions marchant à droite ou à gauche, dont la queue palmée est ramenée au-dessus du corps. Un carreau, particulièrement intéressant, représente une femme tenant dans chaque main un étendard. Comment faut-il interpréter ce carreau ? Les renseignements nous manquent. Une autre porte, deux tours et deux fleurs de lis. C'était les marques distinctives adoptées par Blanche de Chastille.

Lachy appartenait aux comtes de Champagne. On y a trouvé un petit écu en cuivre portant les armes des Brienne.

Montmirail.

Montmirail a donné un nombre très-considérable de carreaux ornés de sujets variés. Les uns portent des cerfs, des lièvres ou lapins, d'autres des coqs et des poules avec leurs poussins. Les échiquiers sont aussi nombreux. Certains modèles forment un ensemble complet avec quatre carreaux. Un grand nombre est armorié. Ils n'ont pu être tous étudiés jusqu'à présent. Il y a lieu de croire que plusieurs appartiennent à la famille de Vendôme. Il en est parmi eux qui portent une alliance de cette famille avec les Luxembourg.

L'étude des carreaux offre de grandes difficultés, car le potier qui les confectionnait, oubliait que le moule retourné altérait la disposition du dessin, de sorte que souvent une barre devient une bande et que la partie qui devrait être à droite se trouve à gauche.

Chantemerle.

Le village de Chantemerle possédait une abbaye où il a

été trouvé un grand nombre de carreaux. Un seul se trouve dans ma collection, mais il mérite d'être cité. Il porte un nom de potier :

MUSA, MUSART.

Il semble le plus ancien de la collection. Certains archéologues le font remonter au XIIe siècle. Il pourrait, en effet, appartenir à la fin de cette époque.

Saint-Gond.

Dix-huit carreaux proviennent de cette ancienne abbaye. Ils diffèrent de ceux dont nous venons de parler par le genre et la fabrication. Ils appartiennent probablement au XIIIe siècle. Il est certain qu'en remuant le sol on peut en trouver un nombre considérable, de plusieurs époques, car Saint-Gond, fondé à l'époque mérovingienne, a été plusieurs fois détruit et garde encore les traces de différentes époques. On y remarque, entre autres choses, une entrée du XIIIe siècle digne d'être conservée. Il y existe aussi des substructions très-considérables.

Parmi les carreaux de Saint-Gond, plusieurs portent des fleurs de lis, des animaux fantastiques ornés de fleurs de lis. Certains carreaux font partie d'un ensemble où seize de ces carreaux forment un dessin complet. Nous remarquons aussi des oiseaux becquetant l'épi de blé, mais le dessin est beaucoup plus grossier qu'à Vienne-le-Château.

Orbais.

Ces carreaux proviennent de l'ancienne abbaye d'Or-

bais. Ils sont d'une excellente fabrication, plus soignée que celle des autres localités. Les carreaux de l'église de Fromentières paraissent avoir la même origine.

Parmi les dessins, nous remarquons des fleurs de lis d'un très-beau style, des têtes grimaçantes qui paraissent des caricatures, des chardons dont le dessin est remarquable et l'ornementation riche. On voit aussi un chevalier monté, armé et brandissant une pique. On y trouvait aussi la représentation d'une chasse. Dans certains carreaux la couleur et le verni rouge sont remplacés par le noir; cette particularité est propre aux carreaux de Fromentières et d'Orbais. Comme nous l'avons déjà dit, les carreaux de ces deux localités peuvent être considérés comme de la même fabrication. On peut les regarder comme du XIIIe siècle.

L'abbaye d'Orbais avait des carreaux armoriés en grand nombre. Ils répètent particulièrement deux armoiries. La première est jusqu'à ce moment restée sans détermination. La seconde porte l'écu de Louis de Bourbon, duc de Vendôme, premier abbé commendataire de l'abbaye d'Orbais (1520-1525). Il portait : « De Bourbon, le bâton de gueules chargé de trois lions d'argent. »

Baye.

Quarante carreaux proviennent du château de Baye. Ils appartiennent au XIIIe siècle. Certaines combinaisons de dessin forment un ensemble composé d'un grand nombre de carreaux. Parmi les sujets, on remarque des oiseaux becquetant un épi de blé. On voit également un évêque assis, la crosse à la main et la mitre sur la tête. A sa gauche se trouve une fleur de lis. Ces carreaux proviennent vraisemblablement de la chapelle du château,

construite au commencement du XIII[e] siècle sur le lieu où est né saint Alpin, évêque de Châlons.

Parmi les autres sujets, un ange thuriféraire est digne de mention.

Les carreaux armoriés présentent plusieurs armoiries différentes. La forme des écus semble se rapporter au XIII[e] siècle. Pour le moment, l'écu portant des merlettes ne saurait être attribué certainement à une famille. Les deux autres, au contraire, peuvent être interprétés d'une manière certaine. Le premier porte les armoiries des Joinville : « D'azur à trois broyes d'or deux et un, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules. » Le second est orné des armoiries des Brienne : « D'azur à un lion d'or semé de billettes de même. »

Il convient d'ajouter, pour donner plus d'autorité à cette interprétation concernant les deux carreaux que Félicité de Brienne, fille d'Erard, comte de Brienne, se maria :

1° En 1110, à Simon I[er] du nom, seigneur de Broyes et de Beaufort, avec lequel elle fonda un monastère à Andecies, près Baye, où ils mirent des religieuses tirées de l'abbaye de Juilly ;

2° A Jeoffroy III[e] du nom, dit le Vieil et le Gros, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, fils de Roger de Joigny, sire de Joinville et d'Aldéard de Vignory.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de trouver ces deux armoiries à Baye. Cependant, si cette alliance remonte au commencement du XII[e] siècle, il reste à expliquer comment les armoiries s'y trouvent reproduites lorsqu'à cette époque, selon l'opinion de beaucoup d'archéologues, les armoiries n'étaient pas encore fixées.

M. Emile Perrier donne ensuite lecture de deux notes de M. Remy.

25ᵉ question :

Signaler les anciennes cloches des églises du département.

L'église de Vernancourt, canton d'Heiltz-le-Maurupt, possède une cloche du poids d'environ quatre cents kilogrammes qui porte le millésime de 1553.

Elle eut pour parrain Pierre Vannetet, propriétaire du pays, puisqu'il a laissé son nom à une contrée voisine du village, et pour marraine Anne de Stainville, fille de Louis de Stainville, maréchal du Barrois, qui avait épousé Jean de Savigny, seigneur de Laimont, Vernancourt et autres lieux.

Les Stainville portaient : « D'or à la croix ancrée de gueules. »

Les Savigny avaient pour armoiries : « D'or au lion de sable à fasce barbue. »

L'inscription ne comprend pas d'autre énonciation que la date, le millésime et le nom du parrain et de la marraine ; et au-dessus un Christ en croix.

En 1748 on signalait une seconde cloche qui était peut-être de l'âge de sa sœur, mais elle était fêlée, et Mgr de Choiseul, évêque de Châlons, en ordonna la refonte.

Celle qui lui succéda fut descendue et brisée à la Révolution.

Il est heureux qu'on se soit adressé à la nouvelle cloche qui était sans doute la plus forte; il nous reste une cloche qui, si elle n'est pas grosse, est au moins d'un âge respectable.

21e question :

Du patois dans les arrondissements de Vitry-le-François et de Sainte-Menehould.

Le temps nous manque pour rassembler les nombreux éléments que nous possédons sur les divers idiômes de la partie du département où nous sommes né, où nous avons passé notre jeunesse.

Le langage de Charmont, de Possesse, et de Vroil sert de liaison entre le patois qui se parle en Champagne, d'une part, et en Lorraine de l'autre. Il y a lieu de remarquer que les idiômes particuliers à chaque localité tiennent par une nuance assez perceptible à ceux des villages immédiatement voisins de côté et d'autre ; et en remontant les anneaux de la chaîne comme en les descendant, on arrive au langage plus correct des villes et à la prononciation particulière à chacune d'elles par suite de transitions très-apparentes pour l'observateur.

Nous ajouterons que ce patois, *patrum sermo,* langage de la patrie, a conservé entiers ou tronqués, et le plus souvent corrompus, des mots autrefois en usage dans la langue mère dont on a fait le roman ; on y trouve aussi les traces du passage des diverses races et des nations envahissantes, de sorte que l'on pourrait, en étudiant à la loupe le langage d'une contrée, reconstruire une partie de son histoire. L'onomatopée a aussi une très-grande part dans la formation des mots, avec la corruption du langage, les élisions et l'appropriation à la prononciation locale; bien entendu nous ne poussons point ici nos

recherches par l'analyse chez les langues mères ; en ce qui concerne les transformations venues d'Orient, nous serions impuissants.

Les invasions, les colonisations multiplièrent les idiômes en les mêlant ; la féodalité perpétua la multitude des dialectes ; la limite des fiefs séparait aussi bien les langues que les juridictions, et chaque cour princière ou seigneuriale donnait le type du langage comme celui du costume.

Quand la France cessa d'être morcelée, il resta dans l'usage de chaque province et de chaque pays, en dehors de la langue officielle, un mélange de français avec l'idiôme particulier à chaque pays.

Les patois contiennent des richesses non encore explorées pour l'étymologie des mots de la langue, et le rapprochement du langage actuel avec nos anciens auteurs français est une curiosité digne des travaux d'un linguiste.

Si le patois semi-champenois, semi-lorrain dont nous nous occupons, n'a pas eu jusqu'ici de grammairiens, il a eu au moins quelques poëtes non sans valeur.

Signalons d'un côté les noëls de Noiremont et du doyenné de Sainte-Menehould, publiés au Romancero de Champagne et que l'on attribue à un religieux du couvent de Noiremont ; de l'autre de nombreuses pièces de vers en patois meusien dûs à la plume de M. le docteur Cordier de Brillon, mort dernièrement en Afrique ; et entre ces deux points une pièce de vers publiée par M. Louis Pâris, sous un titre fantaisiste, et avec des variantes qui prouvent qu'il a pris ses copies de personnes qui n'avaient point parlé le patois de Possesse dans leur jeunesse, et qui s'étaient servies d'une version défectueuse.

Cette pièce, dont l'original a été entre nos mains en 1831, et dont nous avons vu l'auteur à cette époque, porte

non pas le titre d'*Histoire querieuse et terrible*, etc., que lui donne la publication Techener, de 1851, mais celle de *La Poussessiade aw la pringe de Poussesse par les lourrayns.*

C'est une fiction historique d'un prétendu siége de Possesse par Groweinstein, major hollandais qui ravagea ces contrées, en 1712, sans néanmoins passer à Possesse; l'auteur, M. Leroy, employé au ministère de l'Instruction publique était né à Possesse ; il voulait célébrer sa motte et ses fossés encore existants, restes d'un autre âge qui remontent au XII° siècle.

M. Leroy a encore donné une autre pièce de vers dans le même idiôme, qui n'a point été publiée, mais qui mériterait de l'être ; c'est une espèce de satire burlesque des mœurs du temps, sous le titre de : *En temps passege.* C'est une peinture de mœurs très-remarquable où l'on reconnaît dans son auteur le lecteur assidu des poëtes classiques.

En ce qui concerne la date de ces deux pièces, elles nous paraissent être, savoir : la première de 1785 ou 1786. Il n'y est pas question encore de la Révolution ; quelques copies manuscrites portent la dédicace « *au citoyen Rollet* » ; il faut lire « *à mon concitoyen Rollet* ».

Dans la seconde, il est déjà question des prodrômes avant-coureurs de la Révolution, et nous lui donnons pour date approximative 1788 à 1789. D'ailleurs, ni l'une ni l'autre ne contient un mot de politique, et elles sont l'œuvre d'un homme plein de bons sentiments.

Nous avons pensé que quelques mots de mention sur les patois de la Marne ne seraient point déplacés pour répondre à notre part de la question ; nous nous arrêtons ici.

La séance est levée à onze heures.

2e SÉANCE DU 28 AOUT 1875.

PRÉSIDENCE DE M. DE COUGNY.

Siégent au bureau : MM. l'abbé de Baye, comte de Mellet, de Cessac, Auguste Nicaise, Julien Gréau, Emile Perrier, Barbat de Bignicourt, P. Royer-Collard, Morel, trésorier, Eugène Martin, Launois, secrétaires.

M. Eugène Martin, donne lecture du procès-verbal de la séance tenue au château de Baye le 26 août.

Le procès-verbal est adopté sans réclamation.

M. P. Royer-Collard lit son rapport sur la séance tenue le 27 août.

Ce rapport est adopté sans réclamation.

M. l'abbé Balestra, de Côme, demande la parole.

Cet archéologue, venu d'Italie, pour assister aux Congrès catholiques de Poitiers et Reims, où il a plaidé avec éloquence la cause si intéressante des sourds-muets, rend compte au Congrès de quelques récentes découvertes.

Après avoir rendu hommage à la mémoire de M. Arcisse de Caumont, le regretté directeur, et salué son digne successeur M. de Cougny, M. Balestra montre que le chemin de fer est utile, non seulement au point de vue économique et social, mais encore au point de vue archéologique. Les terrassements occasionnés par l'ouverture d'une nouvelle ligne italienne ont amené la découverte de nombreux cimetières romains. Après en avoir indiqué le plan général, M. Balestra dit avoir trouvé une

énorme quantité de vases; il décrit ensuite une des sépultures les plus curieuses, qui semble avoir servi à l'inhumation de plusieurs membres d'une même famille.

La forme générale est celle d'un carré mesurant de 4 à 6 mètres de long sur autant de large. Des murs en pierre de 60 à 70 centimètres de haut l'entourent: le carré est divisé longitudinalement en deux parties, subdivisées en six autres par des murs transversaux; dans chacun des compartiments se trouvaient des squelettes presque entièrement conservés. Dans une autre partie de la même sépulture on a découvert des cendres d'os, des vases, du charbon et des clous aussi brillants et aussi parfaits qu'au sortir de la fabrique. Comment expliquer cette diversité dans la sépulture des membres d'une même famille? Telle est la question qui se pose à l'esprit de tous.

M. de Cessac dit que très-probablement les membres de cette famille, comme cela se voit encore de nos jours, n'appartenaient pas à la même religion : les chrétiens se faisaient enterrer selon les coutumes de l'Église, et les païens avaient conservé l'usage de faire brûler leurs corps et de faire déposer leurs cendres dans des vases ou dans des urnes funéraires.

M. Balestra répond que ces tombeaux remontent au temps d'Auguste : certains portent l'inscription *Divus Augustus*, et cette autre *Diis manibus* (D. M.), et cela prouve qu'ils appartenaient tous à la religion de l'État.

M. l'abbé Lucot revient sur le reliquaire de Margerie, qui renferme un os de la main; on croyait que ces restes étaient ceux de saint Blaise, mais si l'on s'en rapporte au texte de l'inscription, ce sont ceux de sainte Marguerite; Μαρίνης désignant cette vierge aussi bien que Μαργαρίτης.

Elle est connue, en effet, sous ces deux noms : *Marine* et *Marguerite*. Margerie, on le sait, du reste, vient de Marguerite. C'est le nom de cette sainte qui a été donné au pays, jadis appelé *Sainte-Marguerite*.

M. l'abbé Lucot entretient ensuite le Congrès du suaire de sainte Hélène, tissu de lin brodé en demi-chaînette et présentant des aigles et des lions alternés. Cette pièce précieuse est aujourd'hui à l'église Saint-Jean de Châlons. M. l'abbé Lucot en présente une copie exacte aux membres du bureau ; on s'accorde à voir dans cette broderie un ouvrage de la fin du XIe siècle.

Ayant appris que M. l'abbé Pierron, curé de Notre-Dame de l'Épine, se proposait de faire démolir le jubé que l'on remarque dans la magnifique église de ce village, afin de démasquer le chœur et le sanctuaire M. Charles Givelet prie le Congrès d'intervenir pour sa conservation. Il fait remarquer que ce jubé est d'une grande délicatesse, il est contemporain de la construction de l'église.

M. Lucot fait observer que ce jubé n'a pas été, dès le principe, fait pour l'église de l'Épine, mais qu'il vient de l'église abbatiale des chanoines réguliers de Toussaint (*extra-muros*) de Châlons, église démolie en 1542 à l'approche de Charles-Quint, et pour faciliter la défense de la ville.

M. le président approuve le vœu de M. Ch. Givelet, et dit que tout en conservant le jubé on pourrait faire disparaître les deux autels établis sous les deux arcatures latérales et qui n'ont pas de raison d'être, n'étant en rapport ni avec le style de l'église ni avec celui du jubé. De cette façon on remédierait en grande partie à l'inconvénient signalé par M. l'abbé Pierron, tout en conservant un monument intéressant au point de vue de l'art et de l'archéologie.

M. Auguste Nicaise propose aussi de transporter la statue de la Vierge sur l'autel de la chapelle qui lui est consacrée.

Ce vœu est pris en considération, et la proposition suivante est soumise à l'approbation du Congrès :

« Le Congrès archéologique propose de conserver le jubé de l'église de Notre-Dame de l'Épine, tout en faisant disparaître les deux autels qui se trouvent au-dessous, en transportant la statue de la Vierge sur l'autel qui lui était primitivement destiné. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. le colonel de Sailly rend compte d'une visite qu'il a faite chez MM. Mohen et Garinet. Il a remarqué surtout la collection de photographies du premier. Celui-ci a réuni, dans une série d'albums, les églises les plus curieuses du département.

M. Denis fait observer qu'il ne s'agit point de photographies, mais de dessins lavés, ce qui augmente encore la valeur du travail.

M. Poisel, considérant combien on est peu soucieux de conserver l'originalité des églises, émet le vœu que des plans cotés et des photographies des principaux monuments soient déposés dans un musée, soit diocésain, soit départemental.

M. Varnier lit une **Note sur les retables de la Champagne** :

Messieurs,

Aucune contrée, croyons-nous, ne peut montrer une collection de retables aussi remarquable que celle qui se trouve réunie en Champagne, dans le seul arrondisse-

ment d'Épernay. Trois de ces précieux monuments surtout méritent d'attirer votre attention. L'un d'eux, le plus ancien, se voit dans l'église de Mareuil-en-Brie, le second à Colligny, où vous avez pu l'admirer avant-hier, et le dernier à Fromentières, entre Champaubert et Montmirail.

Je ne parlerai pas du second, qui a été décrit par M. le curé de Colligny, mieux que je ne pourrais le faire, et quant aux deux autres, les photographies que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux, suppléeront à ce qui pourrait manquer à mes explications.

Le retable de Mareuil-en-Brie date, je crois, de la première moitié du XIVe siècle, ce qui en rehausse singulièrement la valeur. Son état de conservation est très-satisfaisant, bien qu'il soit mutilé dans quelques parties.

Il présente, sous la forme d'un rectangle de 3 mètres de largeur sur 2 mètres environ de hauteur, trois rangs de sujets superposés, contenant chacun neuf panneaux, ce qui porte le chiffre total à vingt-sept. Il était complétement doré, et le champ de chaque panneau garni de plaques métalliques, qui servaient de chatons à des pierres précieuses de toutes formes et de toutes dimensions, enlevées depuis longtemps par des mains sacriléges. La décoration architecturale de l'époque entoure chaque panneau, et en fait un petit ensemble de l'effet le plus heureux.

Voici, en commençant de droite à gauche, les sujets qui le composent :

1. et 2. Entrée de Jésus à Jérusalem.
3. Le Festin chez Simon le pharisien.
4. Le Couronnement de la Vierge.
5. La Sainte Trinité.
6. La Résurrection des morts.

7. La Descente du Saint-Esprit sur les apôtres.
8. L'Ascension de Notre-Seigneur.
9. L'Incrédulité de saint Thomas.
10. Le Lavement des pieds.
11. Le Christ au jardin des Oliviers.
12. Le Paiement de Judas.
13. La Trahison de Judas.
14. Le Crucifiement.
15. La Descente de croix.
16. Le Christ entre à Emmaüs.
17. Jésus s'évanouit devant les disciples d'Emmaüs.
18. Jésus donne les clefs du paradis à saint Pierre.
19. Le Christ tourmenté et bafoué par les Juifs.
20. La Flagellation.
21. Jésus devant Hérode.
22. Le Couronnement d'épines.
23. Le Portement de Croix.
24. La Résurrection.
25. Les Saintes Femmes au tombeau du Christ.
26. Descente du Christ aux enfers.
27. L'Apparition du Christ à Marie-Magdeleine.

Le second retable dont j'ai à vous entretenir est celui de Fromentières, qui, bien que présentant une richesse inouïe de détails, est moins important par son style d'abord, et par la quantité beaucoup moins grande de ses sujets. Cependant la parfaite exécution des personnages, la ravissante disposition de l'ornementation ogivale de la fin du xve siècle, qui le caractérise, en fait aussi un meuble digne d'appeler votre attention. Le sujet central est le Crucifiement ; le second, à droite, la Descente de croix ; le troisième à gauche, le Portement de croix. Au-dessous, à gauche, la Flagellation ; au milieu, le Cou-

ronnement d'épines ; à droite, la Mise au tombeau ; au-dessous encore, et en retraite sur ces six sujets, on en remarque encore trois autres :

1. A gauche, la Nativité.
2. Au milieu, la Circoncision, qui présente ce détail, que le grand-prêtre a des lunettes.
3. L'Adoration des Mages.

On est navré à la vue de l'état de délabrement de ce beau retable, dont tous les personnages revêtus de riches costumes, rappelaient par leur éclat les plus belles miniatures; les niches couronnées de dais d'une légèreté admirable, qui contenaient primitivement une foule de petits sujets, sont vides depuis longtemps, et oserai-je vous le dire, Messieurs, servent parfois à soutenir des lampions pour les offices du soir, et notamment le jour de Noël, à la messe de minuit. Les élégants volets qui fermaient le retable, et qui sur leurs deux faces étaient délicieusement peints, ont été arrachés violemment, et après avoir servi à figurer quelques stations du chemin de croix, ont été définitivement relégués dans un coin, où ils devront pourrir d'ici peu, si la main intelligente et conservatrice de la Société n'y vient mettre bon ordre.

Il y a quelques années, lorsque j'ai photographié ces retables, j'en ai offert la dédicace à Mgr l'évêque, appelant sur leur délabrement son attention bienveillante. Monseigneur voulut bien me remercier, et me dire que des mesures seraient prises pour leur conservation, mais malheureusement, aucune suite n'a été donnée à cette promesse. Je signale énergiquement, Messieurs, à votre zèle et à votre dévouement, l'urgente restauration de ces deux beaux objets, et je vous supplie, au nom de l'art chré-

tien, de prendre des dispositions immédiates, pour nous conserver ces monuments, si vous ne voulez qu'un jour, de plus en plus délabrés, ils n'aillent rejoindre la vierge du Breuil et le lustre de Mareuil, dans le cabinet d'un amateur.

M. l'abbé Balestra, ayant rappelé de quelle importance peuvent être les fouilles faites en Italie, fait au Congrès la proposition suivante, qui est prise en considération :

« Le Congrès prie M. le chevalier Gabriel Castellini de vouloir bien continuer les fouilles qu'il a entreprises dans sa propriété dite *Macerie della morte.* »

Comme aucune communication ne reste plus à faire. M. Émile Perrier, secrétaire du Congrès, proclame la liste des récompenses.

Médailles d'argent.

MM.

Joseph de Baye (médaille à l'effigie de M. de Caumont);

Morel, id.;

Auguste Nicaise, président de la Société d'agriculture;

Buhot de Kersers, à Bourges, pour sa *Statistique monumentale du département du Cher.*

Médailles de bronze.

MM.

L'abbé Chapiteau, curé de Saint-Loup, à Châlons, pour la bonne restauration de son église.

« Cette médaille de bronze, dit le lauréat, en la recevant, sera d'or dans mes mains. »

Auguste Denis, pour ses recherches en numismatique.

Pestre, architecte à Vitry-le-Français, pour ses travaux archéologiques.

Leblan, architecte à Reims, pour ses dessins d'architecture.

Avant de prononcer la clôture du Congrès, M. de Cougny remercie chaleureusement tous les membres présents du sympathique et bienveillant concours qu'ils n'ont cessé de lui prêter durant tout le cours de la session, et dont il a été profondément touché. Il remercie ensuite la ville de Châlons de la généreuse hospitalité qu'elle a offerte au Congrès. Mais il a le regret d'annoncer qu'un conflit administratif, où se sont trouvés engagés, lui semblait-il, et sa dignité personnelle et les devoirs de la charge qui lui a été confiée par M. de Caumont, l'a mis dans la pénible nécessité de donner sa démission de directeur, en même temps que de membre de la Société française d'Archéologie.

La séance est levée à 4 heures 50 minutes.

L'ABBAYE

DE NOTRE-DAME DE MONTIERS

EN ARGONNE

PAR M. CH. REMY

AVANT-PROPOS

I.

L'abbaye de Montiers en Argonne n'a obtenu, que nous sachions, en ce qui concerne son histoire, ni dans les siècles passés ni depuis sa destruction en 1792, autre chose que quelques courtes mentions, et encore la plupart erronnées, dans les ouvrages qui traitent spécialement de la Champagne.

Il nous a donc fallu recourir aux titres originaux qui sont déposés aux archives départementales, et dont le fonds est assez complet, grâce à la précaution prise par les administrateurs du district de Vitry-le-François, qui se sont fait livrer en temps utile tout ce qui a été trouvé en cette abbaye lors de sa suppression; les dépôts particuliers nous ont aussi fourni quelques documents intéressants.

Quelle a été l'importance de cette maison au point de vue de la splendeur religieuse ou de l'éclat des lettres? Il n'entre pas dans notre pensée de lui composer, sans preuves, une auréole; c'est plutôt au point de vue des bienfaits qu'en a retirés la contrée environnante sous

le rapport de l'agriculture et du bien-être, que nous comptons étudier son histoire dans le cours des six siècles de son existence.

Nous n'avons point à plaider la cause de l'utilité des moines au moyen âge, cette démonstration est déjà faite par de plus autorisés que nous. Nous n'avons pas non plus à donner les raisons de leur institution, à esquisser leurs rapports avec la société civile et religieuse; s'ils furent les piliers de l'Église catholique, ils furent aussi les conservateurs des sciences, des lettres et des arts, et la civilisation leur est redevable de bien des éléments qui eussent sombré sans eux dans les invasions des Barbares et dans les guerres intestines.

Amateur de ce qui se rapporte à l'histoire du département de la Marne, et, dans un cercle plus restreint, des lieux où nous avons passé nos jeunes années, nous aimons à rechercher l'influence que ce monastère a exercée sur le pays.

Dans nos précédentes recherches nous avons constaté de nombreuses relations entre les seigneurs de Charmont et de Possesse et l'abbaye de Montiers; aussi avons-nous eu l'idée de rassembler les documents relatifs à ce monastère. Nous avons trouvé, outre le cartulaire, plus de cinq cents titres relatifs, pour la plupart, à la propriété territoriale, tels que : donations, confirmations, reconnaissances, acquisitions, bulles des papes, inventaires, baux, mémoires, pièces de procédure, etc., du XIIe au XVIIIe siècle, dont nous avons essayé de tirer quelques notes historiques.

Le cadre d'une simple étude ne nous permet pas de donner à ce travail les développements qu'il comporte; nous nous contenterons donc de suivre la marche des principaux événements, en réservant pour les pièces justifica-

tives les sommaires des titres qui sont passés entre nos mains.

Quant à la liste des abbés nous la donnerons d'après le *Gallia christiana*, tout en nous aidant, pour certaines rectifications, des documents entre nos mains.

L'agriculture et tout ce qui s'y rattache ont fait, grâce aux religieux, des progrès inconnus avant eux : que de défrichements de forêts, que de mises en valeur de terres incultes !

On peut suivre sur les titres de l'abbaye la fondation, sous le nom de *granges*, de la plupart des fermes, des domaines et même des hameaux et des villages encore existants ou dont les noms se retrouvent sur le plan cadastral des communes, ou dans les anciens terriers.

Les seigneurs, quoique puissants alors et quelquefois oppresseurs, ne pouvaient tirer de leurs domaines qu'un revenu insuffisant : la guerre était leur principale occupation.

A l'époque des croisades, un grand mouvement est imprimé aux maîtres du sol comme à leurs serfs. Après le départ des uns et des autres, quel fruit produira la terre ? qui cultivera le sol ? qui défrichera ces immenses forêts ?

Les seigneurs ont vu le péril, ils ont aussi vu le remède.

Quelques communes ont déjà acheté plutôt que reçu gratuitement leur affranchissement ; les Neuves Villes (*novæ villæ*) surgissent en masse à cette époque ; des chartes leur ont été concédées au prix d'une redevance paraissant faible pour chacun des habitants, mais rapportant, en résumé, aux seigneurs, plus de revenus qu'ils n'en avaient jamais tiré du travail inintelligent de leurs serfs.

Ce fut donc à l'association qu'ils s'adressèrent, et comme ils avaient appris ce que valaient à ce titre les monastères, ils augmentèrent ceux qui existaient déjà et en fondèrent de nouveaux (1).

En un mot, ils s'enrichissaient en procurant aux communes et aux maisons religieuses une source abondante de bien-être qui se communiquait autour d'elles.

En même temps ils satisfaisaient à leur piété en se faisant, auprès de Dieu, des intercesseurs au moment des dangers de la guerre et des voyages lointains.

Parmi les ordres religieux qui s'adonnèrent plus particulièrement à la culture du sol, on distingua ceux qui suivaient la règle de saint Benoît, et entre ceux-ci les maisons de l'ordre de Cîteaux.

En effet, si l'on invoque le témoignage de M. de Caumont, qui en a si bien étudié l'architecture, on reconnaît que le plan des exploitations agricoles qui dépendaient des abbayes cisterciennes du XIIIe siècle était si bien rai-

(1) Voici ce qu'on lit dans *l'Histoire de l'abbaye de Morimond*, par Dubois, à propos du défrichement des forêts :

« L'abbé tenant une croix de bois d'une main et de l'autre un bénitier, précédait les travailleurs. Arrivé au milieu des broussailles, il y plantait la croix comme pour prendre possession de cette terre vierge au nom de Jésus-Christ. Il faisait tout à l'entour une aspersion d'eau bénite; puis s'armant de sa cognée, il abattait quelques arbustes; ensuite tous les moines se mettaient à l'œuvre, et ils ouvraient une clairière qui leur servait de centre et de point de départ. Les moines essarteurs étaient divisés en trois sections : les coupeurs, *incisores*, qui faisaient tomber les arbres sous les coups des haches, les *extirpatores*, occupés à déraciner les souches, et les brûleurs, *incensores*, qui réunissaient les matériaux pour les livrer aux flammes. »

sonné et approprié à leur destination, qu'il a été suivi et utilisé dans beaucoup de métairies modernes : « Nos abbayes, ajoute-t-il, n'étaient pas seulement, comme le croit la multitude, des couvents où l'on ne s'occupait que de la récitation des psaumes; après la prière venait le travail. C'étaient de grandes fermes modèles, quelquefois de grandes fabriques (1). »

Il ne faut point, pour cela, prendre au sérieux le sarcasme attribué aux Dominicains qui accusaient les Bernardins d'être des ignorants, incapables de conquérir des grades dans les universités. Le collége des Bernardins, fondé à Paris en 1264, où chaque abbaye de l'ordre entretenait plusieurs de ses membres, prouve le contraire : on y enseignait le *trivium* et le *quadrivium;* depuis, ce collége passa pour l'une des grandes écoles du clergé français. Quant à l'abbaye dont nous nous occupons, elle comptait, parmi ses religieux, au moins des professeurs titulaires de philosophie, de théologie et de belles-lettres, même au XVIIIe siècle. Quant à l'école élémentaire, qui donnait l'instruction aux enfants occupés dans l'abbaye, c'était le religieux chargé du titre de curé qui en était chargé, et nous avons connu plusieurs de ses élèves qui, sans être de grands savants, se distinguèrent au-dessus des autres hommes de leur temps dans le canton, par leur intelligence et leur aptitude à l'agriculture et aux affaires.

(1) Pour ne pas citer plus longuement M. de Caumont, nous renvoyons aux Rudiments d'archéologie, *architecture civile*, p. 127, et passim dans ce volume, du XIIe au XVIIIe siècle.

II.

EMPLACEMENT DE L'ABBAYE.

Dans un pli de terrain formé par les derniers prolongements de la forêt d'Argonne, à trois kilomètres de Charmont, à quatre kilomètres de Possesse, et à peu près à la même distance de Saint-Mard-sur-le-Mont et de Nettancourt, se trouve une ferme composée de deux maisons de culture dépendant actuellement du territoire de Possesse, au canton d'Heiltz-le-Maurupt, connue sous le nom de Montiers (*Monasterium*).

On n'y trouve plus que de rares vestiges du couvent qu'elle remplace, et notamment la principale porte d'entrée, naguère encore couronnée de deux lions en pierre qui gisent actuellement à ses pieds; un reste de voûte qui servait de communication entre la partie affectée aux hôtes et le cloître, dont on a fait une étable; un reste d'aqueduc en ruines qui empruntait les eaux de la Vière pour en fournir à toutes les parties du couvent et des jardins, et les rendait ensuite au cours d'eau qui les avait données; et sur les terrains ayant servi aux bâtiments claustraux et à l'église, un grand nombre de briques, pierres et tuiles, restes des démolitions qui ont été vendues comme matériaux.

On voit encore, dans la cour de la première ferme, l'une des deux tourelles reconstruites vers 1650, dont le bas servait de cellier et le haut de colombier; elles marquent l'entrée des jardins.

Ces tristes vestiges ne donnent qu'une idée bien incomplète de ce que fut à une autre époque *le monastère de*

Notre-Dame de Montiers en Argonne : Monasterium Beatæ Mariæ in Argonna.

L'abbaye dont nous parlons est située à une petite distance de la route romaine allant de Reims à Nasium, cachée sous bois, comme à l'ordinaire, dans une petite vallée, au-dessous du passage de la Vière, *vadum veriæ*, dont l'on a fait Vadevière.

On trouve, non loin de là, des traces évidentes d'un établissement militaire romain qui paraît avoir été assez important pour que l'auteur de cette notice l'ait signalé à plusieurs reprises comme pouvant bien être la station d'*Ariola*, si longtemps cherchée, et sur l'emplacement de laquelle les savants ne sont point d'accord (1). Position stratégique, ruines d'habitations romaines, vestiges d'établissement militaire entouré de fossés encore visibles, malgré les envahissements de la forêt, puits au milieu de l'enceinte, diverses positions d'avant-poste et autres substructions qui mettent cette station à cheval sur le nouveau comme sur l'ancien tracé de la route romaine au-dessus du passage de la Vière, la distance même de ce point à *Fanum Minervæ* (La Cheppe), concordant avec les indications plus ou moins précises de l'Itinéraire d'Antonin; tout cela paraît assez digne de remarque et si l'auteur se trompe sur le nom et la destination du lieu, il est du moins probable que de cet examen résulterait quelque découverte nouvelle.

La position de la maison du Val, située à six kilomètres plus loin, paraît aussi très-avantageuse, défendue qu'elle est par la Chée; toutefois il n'y a point été trouvé de substructions romaines, mais bien des traces du moyen âge. Les deux points se soutenaient mutuellement. A ce dernier

(1) *Notice sur Charmont,* par Ch. Remy, 1865.

passage de la Chée était établi un poste d'observation que certains titres appellent le Guet-des-Moines et d'autres le gué des Moines, ce qui pouvait être vrai dans les deux sens à la fois.

III.

L'ANCIEN MONASTÈRE. — LES CHANOINES D'ARROES.

L'abbaye de Montiers ne fut point originairement élevée en cet endroit : elle fut fondée entre les villages de Sommeille, de Noyers et de Laheycourt, en un lieu qui porte encore le nom de *Vieil-Montiers,* à la proximité de la belle forêt de Bellenoue, ramification de celle d'Argonne.

Elle était construite sur le diocèse de Châlons, mais à la limite de celui de Verdun.

Après l'évacuation du premier couvent, les bâtiments devinrent une des plus importantes granges de l'abbaye (ainsi s'appelaient les exploitations cisterciennes), c'était le siége d'un fief que les moines tenaient des ducs de Bar; ils y entretinrent pendant le moyen âge des équipages de chasse dont ils faisaient usage dans les forêts voisines, où ils eurent souvent maille à partir avec les officiers de leurs suzerains.

En 1134, l'évêché de Verdun était occupé par Adalberon, et celui de Châlons par Geoffroy Ier, dit *Col de Cerf.*

D'accord avec le comte de Bar et grâce aux libéralités de Pierre d'Argiers et de Gipuen de Dampierre, son neveu, de Gilbert de Châlons et de Milon de Cernon, ces prélats résolurent de fonder sur les confins de leurs diocèses, près de la forêt de Bellenoue, en Argonne, une abbaye sous l'invocation de la sainte Vierge, d'où lui vint le nom de

Montier de Notre-Dame d'Argonne, puis celui de Notre-Dame de Montiers en Argonne.

Ils envoyèrent de Verdun un vénérable religieux appelé frère Eustache, qui en devint le premier abbé et y établit neuf chanoines de la congrégation d'Arroës.

D'après la charte de fondation, le couvent posséda originairement la forêt avec les prés, terres labourables et friches compris dans le pourpris ou les limites du terrain concédé, avec la dîme de Sommeille, « franche et quitte de toute coutume, inquiétement ou empêchement soit d'évêque, d'archidiacre ou de doyen, à la condition toutefois que, sur le mandement de l'évêque de Châlons, l'abbé ou les moines devraient se trouver au chapitre de Châlons toutes les fois qu'ils en seront requis. »

L'édification de Montiers achevée, Eustache fut appelé à fonder l'abbaye de l'Isle-en-Barrois, sur un terrain appelé Melche et les Anglecourt, au diocèse de Toul, puis celle de Châtrices, près de la rivière d'Aisne, au diocèse de Châlons.

On voit par là qu'Eustache, qui est regardé comme le fondateur et le premier abbé de Montiers et de ses deux filles, se trouvait sous la juridiction de deux évêques qui l'employaient à fonder des monastères sur les limites de leurs diocèses, afin de relier les intérêts de la religion entre eux et de procurer en même temps à un pays couvert de forêts les bienfaits de l'agriculture par les défrichements.

C'était du couvent de Saint-Paul de Verdun que l'on tirait les huit ou neuf chanoines qui venaient habiter les maisons fondées par le frère Eustache, que Laurent de Liége, cité par dom Calmet, comme auteur d'une histoire de Verdun, appelle un homme très-vénérable — *vis reverendissimus;* — on prétend qu'il était de la famille d'Apremont, alliée aux ducs de Lorraine.

IV.

LE NOUVEAU MONASTÈRE. — LES MOINES CISTERCIENS.

Pendant treize ans environ, les chanoines établis à Montiers en Argonne demeurèrent en possession de ce monastère.

Outre les donations précitées, on voit, par une charte de 1138, que la nouvelle abbaye étendait ses domaines de deux côtés opposés, à une assez grande distance, puisqu'elle possédait les autels de Lammermont, près de l'Isle-en-Barrois, et de Vère, à la source de la Vière, actuellement commune de Noirlieu, canton de Dommartin-sur-Yèvre, chacune à la distance d'environ trois lieues de la maison claustrale.

Eustache avait quitté Montiers pour s'occuper d'autres fondations.

Bientôt, ainsi que le constate une bulle d'Eugène III, les chanoines, profitant de l'absence de l'abbé, menèrent une conduite peu régulière (*enormiter vixerant*), et d'ailleurs Eustache étant mort à Châtrices, d'où il dirigeait les trois abbayes, les deux évêques de Verdun et de Châlons et les fondateurs consentirent à faire réintégrer les chanoines de Montiers en leur couvent de Saint-Paul, vers 1147.

Saint Bernard vivait encore; l'ordre de Cîteaux, sous son autorité, était devenu le plus puissant des ordres monastiques et le plus influent auprès des Papes.

Trois-Fontaines, la première fille de Clairvaux, avait déjà substitué, en l'abbaye de Cheminon, sa voisine, ses religieux aux chanoines qui l'avaient fondée. Elle fut assez puissante pour se faire attribuer, par l'évêque de

Châlons, l'abbaye de Montiers qui, quoique naissante, était déjà fort riche.

Elle y envoya donc, sous la conduite de Gervais, une colonie de ses religieux qui prit, au nom de l'ordre de Cîteaux, possession de l'abbaye fondée par Eustache. Peu de temps après, Gervais choisit un emplacement plus favorable, plus abrité contre les incursions et plus au centre de ses biens, sous la belle forêt de Tremblay, dont une notable partie appartient actuellement aux hospices de Reims.

Une charte de l'évêque Boson, datée de 1153 et confirmée par une bulle d'Eugène III, leur attribua définitivement la possession de cette maison, malgré les prétentions des chanoines de l'Isle et de Châtrices, qui, se disant héritiers de leurs fondateurs, réclamaient les biens donnés à Eustache; mais ceux-ci furent contraints de venir à composition, et de quitter leurs prétentions, ainsi qu'on le lit dans une charte de l'évêque Barthélemy. D'ailleurs, ceux de l'Isle ne tardèrent pas à céder la place aux Cisterciens, comme l'avaient fait ceux de Montiers.

Les nouveaux moines se mirent à élever de vastes constructions commencées en 1147, sous le gué de la Vière, et s'y établirent définitivement vers 1153.

Gervais, le premier abbé cistercien, continua à augmenter considérablement les biens de Montiers ; il obtint des bulles d'Eugène III, d'Alexandre IV, et des chartes des évêques Guy et Boson, jusqu'en 1164, époque où il fut rappelé à Trois-Fontaines, dont il avait été élu abbé.

Nicolas, son successeur, étant mort en 1167, Gervais fut de nouveau élu abbé de Montiers; il commença la construction de l'église que sa mort, arrivée vers 1180, l'empêcha d'achever. Le dortoir et le réfectoire des convers, et l'aqueduc avec les dernières constructions

furent achevés seulement vers 1250, sous Michel, quatorzième abbé.

A cette époque, Montiers possédait de grands biens, tant dans le pays Barrois que dans le diocèse de Châlons. Les seigneurs de Dampierre, ceux de Possesse, la famille de Garlande furent ses premiers et principaux bienfaiteurs. Les vassaux suivirent leur exemple, de sorte qu'au XIIIe siècle ses domaines se composaient d'une grande étendue de terre, de prés et de forêts, de dîmes, de redevances, de priviléges et de droits de toute nature. Ses abbés étaient depuis longtemps assez puissants pour que l'un d'eux, Guillaume Ier, fût envoyé par le pape Honorius III, comme son légat près de Philippe-Auguste, et que plusieurs d'entre eux servissent d'arbitres dans les difficultés les plus graves qui s'élevaient entre les diverses maisons de l'ordre, ou entre les princes et les seigneurs.

V.

LES FAMILLES DE DAMPIERRE, DE GARLANDE, ET AUTRES SEIGNEURS DE POSSESSE.

Avant de pousser plus avant, il est bon de faire connaître quels étaient les bienfaiteurs de l'abbaye, et en particulier la famille de Dampierre et celle de Garlande, leur alliée.

Les Dampierre étendaient leurs domaines dans la Champagne et dans la Flandre, et dans beaucoup d'autres provinces.

Leur siége principal, en Champagne, était Dampierre-le-Château, canton de Dommartin-sur-Yèvre, où l'on voit encore, comme à Possesse, les restes de la motte qui servait de base au donjon féodal; dans le voisinage, sont trois

villages qui ont pris le nom de cette famille : Dampierre-sur-Auve, le Vieil-Dampierre et Dampierre-au-Temple.

Dans l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube se trouve aussi un Dampierre, qui garde encore des traces de constructions du moyen âge. Ce dernier manoir les rapprochait de la cour de Champagne, dont ils étaient les grands officiers.

Les Dampierre étaient de hauts et puissants seigneurs, relevant directement des comtes de Champagne; en temps de paix, on les trouve à la tête des affaires, et en temps de guerre chevaliers bannerets, ils levaient de nombreux vassaux, et commandaient les troupes de leur suzerain et même plusieurs fois celles du roi de France. Ils étaient dits vicomtes de Troyes, et c'est à leur alliance qu'Eustache de Conflans, le vaillant défenseur de Châlons contre les Anglais, dut ce titre que lui apporta sa femme, Jeanne de Dampierre (1).

La maison de Dampierre se divisa en deux grandes branches, par les fils de Guy de Dampierre, maréchal de Champagne. Guillaume l'aîné, désigné aussi sous le nom de Guy comme son père, et maréchal de Champagne comme lui, épousa, en 1171, Mathilde de Bourbon après le divorce de celle-ci d'avec Pierre de Salins, et forma souche de *Bourbon-Dampierre*. Ce divorce fut prononcé en apparence pour cause de parenté au degré prohibé, mais, en réalité, à cause de la conduite scandaleuse de la dame de Bourbon, à laquelle Guy ne paraît pas avoir été étranger.

Les juges qui prononcèrent le divorce furent l'évêque d'Autun, l'évêque de Troyes et Gervais, abbé de Montiers; ces deux derniers étaient, l'un et l'autre, les obligés de la famille de Dampierre.

(1) Voir, pour l'histoire de cette famille, les *Éphémérides de Troyes*, par Grosley.

On peut voir ici la source de la faveur dont jouissaient auprès de cette famille les abbés et le couvent de Montiers, pendant tout le cours des siècles suivants.

De cette alliance de la maison de Dampierre avec celle de Bourbon sortit, sous le nom de Bourbon-Dampierre-Montluçon, une nouvelle lignée qui, après six générations, donna Béatrix, épouse de Robert, comte de Clermont, fils de saint Louis, lequel est considéré comme la tige de la famille de Bourbon. (Voir Chazault, *Généalogie des anciens sires de Bourbon.*)

Le second fils de Gui de Dampierre épousa Marguerite de Hainaut, comtesse de Flandres, deuxième fille de Baudoin, empereur de Constantinople, d'où sont descendus en ligne directe les comtes de Flandre et la maison d'Autriche, dont les droits sur les Pays-Bas n'eurent pas d'autre origine.

Les divers autres rameaux du même tronc, s'allièrent avec les plus nobles familles de la province de Champagne dont un très-grand nombre de fiefs et d'arrière-fiefs étaient directement ou indirectement entre leurs mains.

Plusieurs membres de cette famille se croisèrent, entre autres les deux fils de Dampierre-Bourbon et le comte de Flandre, qui était le meilleur général de Philippe-Auguste.

L'un des principaux bienfaiteurs de Montiers, Renard II de Dampierre, fut fait prisonnier pendant la cinquième croisade et racheté par les Frères de Saint-Jean de Jérusalem dont il enrichit à son retour la commanderie de Maucourt, à Vitry, celle de Saint-Amand et celle de la Neuville-au-Temple; il leur donna des terres à Noirlieu et à Antrécourt, sur le territoire de Varimont, Avermencourt et Charmont.

Les Dampierre portaient d'origine « *de gueules à deux léopards d'or,* » ils y ajoutèrent plus tard des armes acquises par alliance.

Il existe de nos jours, en Champagne, deux autres familles de Dampierre qu'il ne faut pas confondre avec celles dont nous parlons et qui donnèrent, l'une, saint Louis à la France, et l'autre, Charles-Quint à l'Allemagne.

La famille Picot de Dampierre, qui habite le château de Dampierre dans l'Aube, remonte à 1486, et porte *d'or au chevron d'azur;* l'un de ses membres périt glorieusement sur le champ de bataille de Châtillon, à la tête des mobiles de l'Aube, pendant le siége de Paris, en 1870.

La famille du Walck de Dampierre, qui habite Hans, près de Sainte-Menehould, a son origine dans Guillaume du Walck, venu d'Écosse sous François I[er].

Son fils, du Walck de Mondreville, fameux ligueur, gouverneur de Sainte-Menehould, épousa Anne de Bossut, titulaire du domaine de Dampierre-le-Château, qu'il fit ériger à son profit en comté.

Ses descendants, qui ont pris le nom de leur terre, comptent plusieurs officiers généraux; l'un des membres de cette famille fut massacré par la populace à peu de distance de Sainte-Menehould, près de la voiture du roi Louis XVI, au retour de Varennes, pour avoir crié : *Vive le Roi.*

Les du Walck portent pour armes : *De gueules à la tête de licorne d'argent.*

La grande famille de Dampierre et ses nombreuses branches collatérales montrèrent toujours à l'abbaye un affectueux intérêt, dont celle-ci ne cessa jamais de témoigner sa reconnaissance, sauf quelques petites discussions d'intérêt bientôt apaisées par de nouveaux bienfaits.

Il n'en fut pas de même de la famille de Garlande, qui partageait avec les premiers les droits sur Possesse; à ce titre, elle jouissait des seigneuries de Charmont, en partie, de Bussy-le-Repos, Contauld, Maison-Vigny et Montboyer;

ces deux dernières localités ont disparu, détruites pendant les guerres de la Fronde.

Nous avons ailleurs donné l'origine et l'histoire de la famille de Garlande; nous nous contenterons ici de la résumer.

Les Garlande, que Mezeray qualifie de « petits gentilshommes de Brie », n'en sont pas moins fils de croisés; un des leurs, Gilbert de Garlande, dit Paganus, assistait à la première croisade et se distingua au siége de Nicée. Ils avaient pour blason : *D'or à deux fasces de gueules.*

Ils commencèrent à se faire connaître par leurs services et leurs intrigues sous le roi Philippe Ier, dont Guillaume, leur père, avait été le sénéchal. Ses quatre fils devinrent grands officiers de la couronne sous Louis le Gros, Louis le Jeune et Philippe Auguste.

Anceau fut grand sénéchal;

Guillaume, son frère, lui succéda;

Gissebert était grand bouteiller ;

Et Étienne fut évêque de Paris et grand chancelier.

Mathilde, leur sœur, fonda Port-Royal, dont elle fut la première abbesse.

Leurs descendants héritèrent de ces faveurs jusqu'à la fin du XIVe siècle. Tantôt amis, tantôt ennemis des comtes de Champagne, dont ils étaient les vassaux directs, ces seigneurs remuants firent beaucoup de bien et beaucoup de mal par où ils passèrent, suivant la résistance qu'ils éprouvaient dans l'accomplissement de leurs désirs ambitieux. Ils furent les bienfaiteurs de Charmont, dont ils bâtirent l'église et le château, et auquel ils concédèrent en 1223, une charte commune avec Possesse et Bussy-le-Repos; en 1224, ils fondèrent à Possesse le prieuré de Saint-Crépin ; en 1277, dans une autre charte, ils délimitent le territoire de Charmont et confirment ses droits de

justice et ses privilèges de commune affranchie, ils donnent à leur fief de Possesse, Charmont et autres lieux que nous avons cités plus haut, le nom de fief de Florence que l'on retrouve dans divers titres.

Ils s'intitulent partout ailleurs seigneurs de Possesse ou seigneurs de Charmont, suivant le cas.

Dès l'époque de la construction de l'abbaye de Montiers, aux bords de la Vière, ils furent en rapport de voisinage avec elle et contribuèrent à sa richesse, par de grandes libéralités qui leur servirent de prétextes à domination.

Ils réclamèrent et obtinrent du comte de Champagne, leur suzerain, qui avait intérêt à les ménager, la garde et l'avouerie de Montiers, titre qui leur fut sans cesse contesté par les abbés et les religieux, et dont ils abusèrent toujours à leur profit sans en remplir les obligations; de sorte que, pendant de longues années, ce ne fut qu'une suite continuelle de vexations et de violences contre les hommes et les biens de l'abbaye.

Nous ne dirons rien ici des autres bienfaiteurs dont les noms se rencontrent dans les titres, s'intitulant simplement seigneurs de Possesse, comme Adam, Archambault, Manassès, Jean de Possesse; nous pensons que comme ceux de la Neuville, de Vieil-Dampierre, de Saint-Jean et beaucoup d'autres, ils faisaient partie de la famille de Dampierre que comptait un grand nombre d'alliances et de fiefs dans le pays.

Quant à celui que les auteurs de simples mentions appellent Adam de Thornes, et qu'ils donnent, l'un sur la foi de l'autre, pour le fondateur du monastère, outre que nous n'avons trouvé son nom dans aucun titre, ils lui assignent une date postérieure à la fondation. C'est pourquoi nous le considérerons seulement comme l'un des mem-

bres de la même famille et l'un des bienfaiteurs de l'abbaye.

La confusion vient sans doute de ce que Jean de Thornes, fils de Manassès, seigneur de Possesse, fonda en ce lieu un hôpital en 1168.

VI

LES POSSESSIONS DE L'ABBAYE.

Il nous reste à parler de l'exploitation des grands domaines que possédait l'abbaye et des bienfaits qu'en retira la contrée, jusqu'à la fin du premier tiers du XVIe siècle, qui vit les abbés commendataires dont nous parlerons plus loin remplacer les abbés réguliers.

Les défrichements de forêts et les mises en valeur de terres incultes donnèrent bientôt au pays un aspect rayonnant de prospérité. En cinquante ans on vit s'élever de nombreuses *granges* ou métairie, qui étaient, comme on le sait, exploitées par des frères aidés de novices, de convers et d'ouvriers séculiers appelés oblats qui s'engageaient au service du couvent comme cultivateurs, bergers, bouviers ou comme exerçant divers métiers, tels que charpentiers, maçons, charrons, forgerons et ouvriers de toutes les professions nécessaires pour le service intérieur et extérieur de la maison. Celle-ci leur devait le vivre, et le salaire; ils avaient des engagements particuliers, mais sans être astreints aux vœux.

Parmi ces granges, on cite la ferme de Guidonval, aujourd'hui Youval, où il était permis de célébrer la messe; de

(1) Voir *Histoire de France,* de Mazeray, pour l'histoire des Garlande.

la Basse-Cour, Rotonchamp, Vadivière avec sa briqueterie contemporaine de la fondation du couvent, dont elle fournit les matériaux (*camina de Vadiverio,* 1229), du Faussy, de Sainte-Marie, qui s'appela plus tard Hurtebise, actuellement bâtie un peu plus loin de la route romaine; et parmi celles qui n'existent plus, Saint-Georges, Santeler ou Saint-Hilaire, Saint-Remy : toutes comprises dans le pourpris du territoire particulier de l'abbaye, lequel était désigné par des bornes placées de distance en distance, portant du côté du couvent de petites croix gravées sur la pierre, et en dehors des crosses comme marque de la puissance épiscopale sur le diocèse, dont l'abbaye était temporellement indépendante.

On nous a fait voir, il y a quelques années, une de ces pierres couchée dans le taillis, au bord du bois communal de Charmont. Un peu plus loin est encore debout une haute borne formée d'un bloc erratique trop fruste pour qu'on y retrouve les croix et les crosses; elle est connue sous le nom de Pierre Adam, du nom de l'abbé qui la planta (1206 à 1211.) Elle est constatée en la charte de Godebert de Garlande, en 1277.

C'est ici le lieu de parler d'une croix monumentale respectée de tous les âges, que l'on rencontre sur la voie romaine à quelque distance de Montiers.

Sa base rectangulaire a environ deux mètres d'élévation avec corniche et porte à la hauteur de la main, sur sa face antérieure, un bénitier en pierre.

Sur cette base est debout, portée sur quatre boules de pierre qui lui servent de pieds, une pyramide tronquée ayant au moins trois mètres de hauteur.

Un cartouche carré placé sur la face antérieure qui porte la date de 1743 au milieu de dates plus anciennes et de noms renversés, indique une réparation à cette époque

avec les anciens matériaux et quelques pierres nouvelles. Cette partie dut être brisée pendant les guerres de religion, car les baguettes qui la bordent ne sont pas du même style que celles de la base, qui paraissent néanmoins avoir servi de guide pour la dernière restauration.

Cette pyramide était surmontée, il y a quelque temps encore, par une croix à quatre branches égales qui est en ce moment jetée dans un champ voisin ; on y lit d'un côté sur les croisillons : 18—14, et du côté opposé :

CETTE
CROIX
A ÉTÉ RENOU VÉE PAR CLAUDE
BAILLOT GARCON DE LA FERME DU CAUCY
ET PAR
CHIPEL
MAÇON.

La date de 1814 indique les auteurs de la dégradation précédente ; serait-il téméraire d'accuser de la dernière fracture les fils de nos ennemis de la première invasion? Il se trouvera, nous osons l'espérer, quelqu'un pour replacer ce tronçon sur un monument digne d'être conservé non-seulement comme monument historique, mais encore comme pierre milliaire sur la voie romaine où l'on ne trouve entre La Chappe et Lormond aucun village dans une étendue d'environ 72 kilomètres.

Ce monument est rappelé en un procès-verbal de bornage dressé par François Marchebost, lieutenant général du baillage de Vitry, le 22 mai 1530, sous la désignation de Croix-de-Pierre, sur le chemin royal.

Quant à son nom de Croix-dom-Georges ou Saint-

Georges, il s'explique par sa position à la limite de l'ancienne cens de Saint-Georges; on lit encore, dans un titre de 1235, « ad stratam levatam (la chaussée) a Vadivera ad crucem Domini Manassès. » La position des lieux nous autorise à appliquer ce titre à ce monument ou à celui qui l'a précédé.

La liste des droits de patronage et de présentation aux autels, chapelles ou églises, et tous les priviléges résultant des chartes des seigneurs, rois, évêques et chapitres, et des bulles des papes, serait aussi fastidieuse que celle des donateurs, confirmateurs ou suzerains.

Nous dirons seulement que Montiers possédait de grands biens dans le diocèse de Châlons et dans le duché de Bar, des maisons de refuge et des censives dans les villes de Châlons, de Vitry, de Sainte-Menehould et de Joinville; qu'il avait été fait, pour la réunion du domaine, de nombreux échanges avec des abbayes éloignées, Gorze, le Val-des-Écoliers, Saint-Martin-des-Champs, les commanderies de la Neuville-au-Temple, de Saint-Amand, de Maucourt, et autres maisons religieuses moins connues.

Ses troupeaux étaient très-considérables, grâce aux droits d'usage, de paturage et de glandée sur les biens des seigneurs d'alentour.

Ses revenus, en nature et en argent, ne peuvent être appréciés avec exactitude à cause de la variabilité de la monnaie et de la valeur mobilière à cette époque.

Pierre Maillard, élu en 1513 et qui exerça jusqu'en 1540, fut le dernier abbé régulier. Il fit à l'église d'importantes restaurations, et ordonna, en 1533, de rédiger le cartulaire contenant les principaux titres de l'abbaye. Ce cartulaire est sur parchemin d'une belle écriture avec des rubriques. Il contient soixante-quatorze pièces, dont la dernière n'est point entière; ce qui ferait suppo-

ser que ce recueil devait contenir un autre fascicule qui aurait disparu.

VII

LES MOINES ET LES ABBÉS RÉGULIERS AVANT LE XVIe SIÈCLE.

Il n'est pas permis de terminer l'ère des abbés réguliers sans dire quelques mots de la vie intérieure des moines et de leurs relations extérieures.

Nous avons raconté que le couvent avait été fondé dans la première moitié du XIIe siècle par des moines d'Arroës.

Cette congrégation, qui prit son nom du lieu de son berceau, suivait la règle de saint Chrodegand, évêque de Metz. Son costume fut conservé en partie par les chanoines réguliers de Saint-Augustin; les principales pièces étaient la robe blanche et le scapulaire de même couleur.

Plus tard les Bernardins ou Cisterciens qui vinrent après eux, apportèrent la règle de saint Benoît, modifiée par leur fondateur, Robert de Molesme; la base fondamentale consistant dans les trois vœux de chasteté, de pauvreté individuelle et d'obéissance.

Les maisons étaient riches, mais elles faisaient l'aumône et enrichissaient le pays; les moines étaient pauvres et vivaient pauvrement. Leurs habits étaient de laine non teinte, plutôt grise que blanche; la laine blanche n'était permise qu'au chœur, pour le service de l'autel. Les chasubles étaient aussi de laine, sans orfroi, ni ornement. Ils portaient ordinairement une tunique courte, et par-dessus, une robe longue, appelée coule, un scapulaire avec capuchon en peau d'agneau.

Plus tard le costume se modifia, ou plutôt fut fait d'étoffe moins grossière. Ils portèrent sur la coule blanche

un scapulaire avec capuchon noir; le service divin se fit avec des ornements moins simples.

La nourriture ne consistait qu'en légumes, fruits et poissons; aussi, parmi leurs droits avaient-ils la pêche dans plusieurs étangs à Possesse et ailleurs, qui leur avaient été concédés notamment par Anceau de Garlande, une fois par semaine, en barque, et avec engins à mailles d'une capacité déterminée : ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on réglemente la pêche dans l'intérêt de la reproduction.

La viande, les œufs et le laitage n'étaient tolérés qu'à l'infirmerie.

Comme ils étaient astreints à un rude travail ils faisaient deux repas par jour, et la quantité d'aliments était suffisante; ils avaient droit à une hémine de vin par jour, ce qui représente quatre-vingt-treize centilitres ou une bouteille usuelle; ils buvaient à coups réglés par l'abbé, dans une tasse de bois. Celle de saint Bernard est au musée de Dijon.

En carême, ils ne faisaient qu'un repas par jour, et le vendredi, pendant ce temps de pénitence, à moins de fête fériée, le repas se composait de pain et d'eau.

Plus tard vinrent les suppléments au régime ordinaire sous le nom de *pitances*, fondées par donations spéciales à des jours indiqués. Ces suppléments consistaient en un plat de poisson ou de légumes.

Tel fut jusqu'au XV° siècle, époque de décadence, la vie de ces hommes dont les maisons étaient si riches qu'elles excitaient la jalousie des seigneurs.

Et qu'eussent-ils fait avec le régime indiqué plus haut, de leurs revenus s'ils n'eussent pas répandu le bien autour d'eux!

Mais, sous la bure, le moine avait le sentiment de sa dignité, et les offenses et sévices venus du dehors étaient

bientôt réprimés par des armes qui avaient alors une grande puissance; les censures ecclésiastiques, et au besoin l'excommunication et l'interdit mettaient à la raison les oppresseurs des couvents et leurs gens de corps.

C'est ce qui arriva notamment à Anselme ou Anceau de Garlande, en 1231. Malgré les protestations des abbés de Montiers en Argonne, de Clairvaux et de Trois-Fontaines, le roi et le comte de Champagne avaient, en 1213, confirmé les prétentions d'Anceau et de ses héritiers à la *garde et avouerie* de l'abbaye, droit qui conférait de grands avantages à celui qui en était pourvu, mais qui lui imposait aussi des devoirs importants.

Celui-ci, loin de protéger l'abbaye contre ses ennemis, comme il le devait, ne cessait de l'inquiéter par toutes sortes de vexations : il pillait avec des gens armés les récoltes, les bois, les bestiaux et les intruments de culture, maltraitait ceux qui étaient chargés de l'exploitation des granges, introduisait des femmes de mauvaise vie et se livrait à des orgies dans la partie du couvent où il avait accès.

Justement indignés de tels procédés, l'abbé et les religieux, après en avoir appelé en vain à l'autorité temporelle, s'adressèrent au pape Grégoire IX, qui, par une bulle de 1231, où sont relatés les principaux sévices reprochés à Anseau, mit ses terres en interdit et l'excommunia.

Celui-ci arriva bientôt à composition; il remit à l'abbé les droits de justice haute, moyenne et basse, avec le titre d'avoué qu'il avait usurpé, et pour réparer les dommages qu'il avait causés, il donna au monastère cent arpens de sa belle forêt de Charmont, appelée le Tremblay, dont ses ancêtres avaient déjà donné, à diverses reprises, de grandes étendues, *pour le salut de leurs âmes et la réparation des dommages par eux causés.* Leurs successeurs

imitèrent cet exemple, de sorte que cette forêt, qui appartient aux hospices de Reims, contient encore onze cents hectares, sans comprendre les distractions qui en ont été faites, les défrichements et les biens communaux donnés à Charmont, Possesse et Bussy-le-Repos, par les mêmes seigneurs suivant un titre de 1224.

Les papes prirent Montiers sous leur protection; le roi Philippe le Bel et Jeanne de Navarre, sa femme, comtesse de Champagne, donnèrent des lettres de confirmation de tous les droits de l'abbaye, renouvelées plus tard par leurs successeurs au trône de France. Les lettres patentes de François Ier et de Louis XV sont demeurées aux archives de l'abbaye.

Ils n'étaient point soumis à la juridiction temporelle de l'ordinaire, c'est-à-dire que les évêques diocésains n'étaient point les maîtres d'appeler devant eux les abbés et les religieux pour les juger; ils ne pouvaient, sans y être mandés, venir conférer les ordres ni bénir l'abbé nouvellement élu; et encore devaient-il dans ces cas suivre les formes usitées en l'ordre de Cîteaux. Ces règlements étaient contraires à l'esprit de la première charte de fondation, qui faisait une condition des premières donations aux abbés et religieux, de venir au chapitre de Châlons quand ils y seraient convoqués. (Charte de 1134, déjà citée.)

D'après les statuts de Cîteaux, l'abbé ou tout religieux prêtre pouvait conférer la tonsure, les ordres mineurs, et même le sous-diaconat dans le couvent. Ils avaient droit de choisir, pour leurs besoins, *en dehors de l'administration des sacrements,* l'évêque qui leur convenait; ou si le siége était vacant, il leur était loisible de requérir l'évêque voisin. La bulle d'Honorius III, dont nous extrayons ces particularités, ajoute encore ces mots qui nous paraissent

en contradiction avec la réserve des sacrements au diocésain : « Que si un évêque étranger passe chez vous, *que ce ne soit point pour des choses réservées au vôtre* » ; puis elle ajoute : « Vous pouvez lui demander sa bénédiction pour vos habits, pour la consécration de vos autels, *et l'ordination de vos moines.* » Il entend sans doute les ordres mineurs que l'abbé avait le droit de conférer lui-même, ou par les prêtres de son couvent par lui délégués. Une des prérogatives de l'ordre de Cîteaux était que personne n'avait droit de prélever ni dîme ni novale sur les biens des maisons de cet ordre.

Un règlement de 1336, donné par l'abbé de Clairvaux, fixe le nombre des religieux profès de Montiers en Argonne à trente, celui des convers à quarante-cinq, sans comprendre les novices qui devaient être assez nombreux, puisqu'il y avait au chapitre un officier portant le titre de maître des novices.

Le chapitre général, s'occupant des règlements et des intérêts généraux de l'ordre, se tenait à Cîteaux; il devait avoir lieu une fois par an, mais il se passa souvent plusieurs années sans qu'il se réunît. Les chapitres provinciaux déléguaient un ou plusieurs députés suivant leur importance, et plusieurs fois un abbé de Montiers fut chargé d'y représenter la province.

Le chapitre provincial, où l'on préparait les questions à soumettre au chapitre général, où l'on traitait des intérêts et de la discipline des abbayes en dépendant, se tenait à Clairvaux; là on ne se contenta pas toujours de rester dans les limites réservées; on pesa souvent de toute l'autorité d'une puissance et d'une influence que cette abbaye devait à son importance et au nom de son fondateur.

Plus d'une fois le chapitre particulier de Montiers se vit obligé de réagir contre ces tendances et d'en appeler au

chapitre général qui notamment déposa en 1279 Eudes, dix-huitième abbé, parce que celui-ci voulait faire prévaloir plus que de raison l'influence de Clairvaux.

Il nous resterait bien des choses à dire sur la vie religieuse à l'intérieur, et sur les relations de l'abbaye avec le pays. Une foule de petits détails nous paraissent intéressants parce qu'ils s'appliquent à des lieux que nous connaissons; mais nous sommes contraints de rester dans la limite que nous nous sommes tracée. Pour ce qui concerne la vie monacale, nous renvoyons aux ouvrages spéciaux, et pour les détails relatifs à Montiers aux pièces justificatives.

En un mot, la mort seule mettait fin à la vie commune et aux durs travaux des religieux; là commençait l'éternité, qui était leur but.

Alors le corps du simple moine allait remplir une des fosses ouvertes d'avance au cimetière; les abbés étaient ensevelis sous les dalles de l'église ou de la salle capitulaire.

De tout temps, les séculiers achetèrent à l'envi le droit d'être inhumés dans l'église de Montiers ou d'y fonder des anniversaires; aussi le livre des obits et le texte de ses inscriptions ne seraient point sans intérêt. Mais le premier document ne se retrouve point et les pierres tumulaires sont pour la plupart brisées ou indéchiffrables.

VIII

CHRONOLOGIE DES ABBÉS RÉGULIERS.

Après avoir parlé de l'ordre de Cîteaux et de l'abbaye de Montiers sous l'administration des abbés réguliers, nous devons, pour être complet, donner la liste de ces mêmes

résistance que l'abbé de Cheminon céda ; il menaçait d'en appeler devant l'abbé de Clairvaux de ce nouveau jugement ; mais comme les juges obéissaient à une délégation du chef d'ordre, l'appel devenait impossible. *Dei amicus*, comme président de cette commission, signifia la décision aux quatre principales abbayes de Cîteaux, Clairvaux, Pontigny, La Ferté et Morimont. Deux ans après, les querelles ayant recommencé, les fauteurs du désordre furent expulsés du couvent de Cheminon. Une chronique de l'abbaye dit que l'abbé *Dei amicus* fut déposé après treize ans d'exercice, à cause de ses excès qui scandalisèrent l'Église.

Robert, Ier du nom, lui succéda (1195-1206).

L'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, de Paris, possédait, dans les environs de Montiers en Argonne, à un endroit qu'il nous a été impossible de déterminer précisément, mais que nous pensons être à Contault, un prieuré appelé Saint-Martin-le-Pauvre; Robert en fit l'acquisition moyennant dix marcs d'argent de rente annuelle.

Adam, qui fut élu en 1206, était de la famille des seigneurs de Possesse. C'est à lui que l'on applique le nom d'Adam de Thornes qu'on lit dans quelques historiens. Il fonda, à Possesse, le prieuré de Saint-Crépin, et fit borner le territoire particulier de Montiers. Une de ces bornes dont nous avons déjà parlé subsiste encore et porte le nom de la Pierre-Adam. Il abdiqua en 1211.

Après lui on rencontre le nom de Gui de Rinel, qui se retira, en 1217, à Trois-Fontaines, où il mourut.

On alla chercher, pour lui succéder, le célérier de l'abbaye de Longpont, près de Soissons, qui fut élu abbé sous le nom de Robert II ; mais, la même année, il fut appelé en la même qualité à Trois-Fontaines.

Guillaume Ier, qui lui avait succédé comme célérier de Longpont, fut fait abbé de Montiers après lui ; mais il

abdiqua aussitôt pour se retirer comme simple moine à Claivaux.

Les abbés se succédaient rapidement alors, car Anseric siégea à peine pendant six mois après Guillaume.

Lothaire, son successeur, mourut au bout de deux ans, et fut enterré dans la salle capitulaire, qui venait d'être achevée ; c'est là qu'ont été inhumés depuis tous les abbés morts en exercice.

Mathieu fut élu en 1219. Il combattit, avec Raoul de Clairvaux et Jacques de Trois-Fontaines, les prétentions d'Anceau de Garlande, seigneur de Possesse, à la garde et avouerie de l'abbaye qu'ils affirmèrent n'appartenir qu'au comte de Champagne. Pendant son exercice furent construits le dortoir et le grand réfectoire.

Gérard, prieur d'Igny (1234), fut tiré de son monastère pour succéder à Mathieu, mais deux ans après il abdiqua ses fonctions pour retourner à Igny.

Michel (1236-1254), né en Bourgogne, enrichit le couvent de beaucoup d'acquisitions et d'améliorations. Il fit construire l'aqueduc dont on voit encore aujourd'hui les restes pour amener l'eau dans la cuisine. Il éleva le cloître, et un dortoir pour les convers.

Après la courte durée des fonctions de plusieurs de ses prédécesseurs, son administration fut relativement longue, elle dura dix-huit ans; Michel mourut en 1254, après avoir à peu près complété les bâtiments de l'abbaye. Son tombeau occupait la seconde place dans la salle capitulaire.

Guillaume II, moine de l'abbaye d'Ourscamp, avait été élu abbé de Trois-Fontaines à cause de la sainteté de sa vie, mais son humilité lui fit bientôt abdiquer pour retourner à Ourscamp. On l'en tira bientôt pour le faire abbé du Montiers, où il mourut en 1257.

Étienne ne laisse rien de particulier; on signale un titre de 1268, qui est un accord avec les habitants de Revigny, au sujet d'une rente que ces derniers devaient à Grosterme, appartenant à Montiers, comme détenteurs de la grande prairie de la Garraude ou Garoude, encore aujourd'hui propriété communale de la même commune.

Vincent, prieur de l'abbaye, fut promu, en 1261, aux fonctions d'abbé, qu'il conserva dix ans; sa mort est signalée en 1271.

Eudes, son successeur, fut accusé, devant le chapitre général, de faire prévaloir, par son langage et ses actions, les intérêts de Claivaux, où il avait fait profession, au détriment de l'abbaye dont il était le chef.

Il fut déposé pour cette cause, après huit ans d'exercice (1279).

Milon de Damery est signalé dans plusieurs chartes de l'abbaye, et particulièrement en 1292.

A cette époque, il traite avec Anceau de Garlande II, et Sophie, sa femme, au sujet de désaccords survenus entre eux et l'abbaye. Il s'agissait de la pêche de l'étang de Rouvray-sur-Possesse, de la chasse à Chétif-Chatel-sur-Charmont, et de rentes sur plusieurs immeubles, entre autres sur les moulins de Possesse.

En 1295, Renard de Dampierre, de retour de la croisade, s'étant plaint qu'en son absence l'abbaye avait accaparé plusieurs dîmes et redevances à Sommeille, à Remicourt et au Chatellier, qu'elle avait exploité des bois à la Tilloye et à la Haie-Renard, et ayant soulevé encore beaucoup d'autres griefs qu'on peut lire dans la charte de Philippe de Châlons, en 1303, chargea Jean de Louppy, maréchal de Champagne du règlement de cette affaire.

Il fut convenu que Renard de Dampierre recevrait de

l'abbaye 600 livres fortes de Champagne, cent brebis et dix vaches ; moyennant quoi, Renard devrait jurer sur le corps de Jésus-Christ en l'église de Saint-Mard, de laisser la paix aux frères de Montiers. Ce jugement fut rendu après la mort de Milon de Damery.

Jacques siégea de 1300 à 1304 ; nous ne savons rien autre chose de son administration que le jugement précédent.

Menoevin de Dami, du nom de son pays natal, acheta une maison à Vitry, et fut nommé arbitre avec Hugues de la Chalade des différends renouvelés entre Cheminon et Trois-Fontaines. Son épitaphe, dont voici la traduction, est ainsi conçue :

A 300 AJOUTEZ 2 FOIS 500
AJOUTEZ 3 FOIS 4
ET VOUS AUREZ LE TEMPS OU A ÉTÉ
ÉLEVÉ CE TOMBEAU.

Le chiffre 1312, qui forme le produit de l'opération nous donne la date de sa mort.

Roger eut le plus long exercice que nous ayons encore constaté. Il siégea pendant trente ans, suivant son épitaphe et mourut en 1342 ; c'est aussi l'une des époques les plus florissantes de l'abbaye qui comptait alors trente profès, quarante-cinq convers et plusieurs novices.

Parisius, ou Pâris ou le Parisien, traite avec un autre Anceau de Garlande, en 1351, pour la fourniture des bois qui ont servi à la réparation des moulins de Possesse ; avec le seigneur de la Neuville-aux-Bois, pour l'annexion de l'église de ce lieu à l'abbaye, et avec Jean de Monteil, pour des droits de rente sur Noyers.

Nicolas de Condé siégea pendant vingt-huit ans (1370-

1398). Durant cette période on rencontre, en 1376, un acte d'amortissement par le duc Robert de Bar, des donations faites à l'abbaye par Pierre de Fontaine, seigneur des Noyers et Gillette de Pinteville, sa femme. Nicolas de Condé mourut aux calendes de février en 1397, c'est-à-dire en 1398, selon le calendrier Grégorien.

Jean d'Alleu, appelé ailleurs Jean de Lillivert, est cité dans une charte d'échange entre Trois-Fontaines et Montiers, en 1398 et en 1405. Il fut enseveli dans le même tombeau que son prédécesseur. Sur la pierre on lisait cette inscription : « Sous cette tombe gisent deux abbés : Dom Nicolas de Condé, qui mourut en 1397, le 25 janvier, et Dom Jean d'Alleu, qui mourut en 1424, le 20 septembre. »

Jean de Possesse se rencontre de 1425 à 1446. Il était de cette famille que nous avons vue alliée aux Dampierre et aux Garlande.

Il obtint des ducs de Bar des lettres confirmant les privilèges de l'abbaye au sujet des exemptions de taxe, de tailles et impositions, pour ses biens situés dans son duché.

Le gagnage du Temple, situé sur le territoire de Noirlieu, ayant été détruit pendant les guerres des Anglais, l'abbaye de Montiers, à laquelle il était dû un cens important fut obligé, en 1438, de faire aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, la remise des loyers échus et de prendre des arrangements pour l'avenir.

Lanson ou Lançon fit un traité important, en 1454, avec Varin de Trois-Fontaines, relatif à la cession de la cense de Bronne, par Montiers à Trois-Fontaines.

On lit encore son nom en 1458 et 1459. Cependant le chapitre général de Cîtaux délégua, en 1455, l'abbé Anselme pour arranger un différend entre Cheminon et

Trois-Fontaines, qui sont, comme on le voit, continuellement en lutte.

Pour expliquer cette difficulté, il faudrait, ce qui est possible, que Lanson eût siégé deux fois, comme Gervais, ou que Lanson et Anselme, ce qui est aussi possible, par suite d'une confusion de noms, fussent le même personnage.

Les éléments nous manquent pour résoudre le doute; les auteurs du *Gallia Christiania,* ne sont pas plus certains que nous de la vérité.

Il paraît, toutefois, d'après les dates, y avoir une place suffisante pour deux périodes de l'administration de Lanson, entre lesquelles serait venu Anselme.

Il est remarquable que plus on approche de la fin de la liste des abbés réguliers, plus les documents font défaut et plus la chronologie est incertaine.

Nous citerons sans l'avoir vue, comme document pouvant éclaircir le débat, une charte du 3 mai 1472, qui existerait, paraît-il, aux archives de Sommeille. C'est la ratification, par l'abbé de Montiers-en-Argonne, d'une transaction avec les habitants de Sommeilles, au sujet d'une chaussée allant aux bois de l'abbaye, et des droits de la communauté des habitants.

Les mentions qui nous en ont été communiquées (1) ne citent point le nom de l'abbé qui a souscrit ce titre.

Nous sommes amené à penser qu'il a existé, dans ce temps, quelque perturbation survenue dans l'administration, ou que les titres de cette époque ont disparu.

Pierre Maillard I[er], avait été abbé de Haute-Fontaine. Or la liste des abbés de cette maison donne la date de 1484 comme la fin de son exercice; c'est donc la même

(1) Par M. Servais, de Bar-le-Duc.

date que nous prendrons pour son élection à Montiers.

Il fit réviser les titres de propriétés d'une maison, terre et prés que l'abbaye possédait à Vitry en Perthois et d'une vigne à Merlaut. Il assista, le 15 décembre 1509, à l'assemblée du clergé, de la noblesse et autres possesseurs de fiefs du baillage de Vitry en Perthois, qui s'étaient réunis pour la publication des coutumes générales de ce baillage, accordées par le roi, dont l'enregistrement au Parlement eut lieu le 10 du même mois.

Son neveu et successeur, Pierre Maillard II, fut le dernier abbé régulier, de 1513 à 1538 environ.

Il fit faire au cloître et à la chapelle des réparations considérables.

Il eut l'heureuse idée de faire réunir en un seul volume, dont nous avons donné la description, les chartes et priviléges de Montiers en Argonne, et fit remettre en ordre tous les titres du chartrier. Ce cartulaire porte la date de 1533.

Nous attachons d'autant plus de prix à ce travail que Pierre Maillard II fut le dernier abbé résidant. Les abbés commendataires qui succédèrent aux réguliers n'eussent certainement point laissé à l'histoire un document aussi précieux, occupés qu'ils étaient uniquement à tirer de leur bénéfice le plus de revenu possible, et à s'engraisser comme les frelons du butin des abeilles, suivant l'expression d'un mémoire contemporain.

IX.

CAUSES DU CHANGEMENT SURVENU DANS LE RÉGIME DE L'ABBAYE, AU XVIe SIÈCLE.

Nous sommes arrivés au XVIe siècle, qui a modifié tant de choses, qui s'est appelé, dans le monde, le siècle de la Renaissance, mais que les maisons religieuses peuvent considérer comme l'époque de la perte de leur indépendance et de leur liberté.

Le régime des commendes modifia profondément les mœurs et les usages monastiques déjà fort relâchés.

Un simple prieur y conserva l'autorité religieuse, mais le titre d'abbé devint un bénéfice qui fut donné avec la plus forte partie des revenus, à des favoris, à des hommes de cour, souvent à un soldat, et quelquefois à des hommes d'une immoralité notoire ; nous ne parlons pas du cumul, sur la même tête, d'un grand nombre de bénéfices, c'est ce qu'on appelait la commende (*commendare*, confier aux soins).

Aussi, chaque jour les religieux devinrent moins nombreux dans les abbayes ; le goût des grandes choses s'y perdit et les hommes de valeur furent de plus en plus rares, car désormais on ne travaillait plus pour Dieu, mais pour un homme.

Était-ce la faute des religieux eux-mêmes ?

La discipline avait considérablement fléchi et plusieurs moines levaient la tête ; des ambitieux, se donnant pour des réformateurs, avaient secoué le joug de la règle et prêché la révolte contre l'autorité du Pape et des Conciles.

Les passions s'étaient enflammées de part et d'autre ; des

violences du discours on en était venu aux voies de fait et aux sévices réciproques, et la politique attisant la discorde, suivant l'intérêt des meneurs, on ne tarda pas à se faire une guerre où la religion ne fit que servir de prétexte aux partis déchaînés.

Mais revenons à notre abbaye de Montiers en Argonne, qui ne fut pas plus à l'abri que les autres des fléaux de la guerre et des incursions des bandes protestantes.

Charmont et les villages voisins renfermaient quelques réformés, mais ils étaient contenus par leur petit nombre; des prêches étaient établis à Saint-Mard, à Heiltz-le-Maurupt, à Epense, où ont prêché les Spifane, les Ourier, les Morel, les Fournier, qui ont eu dans le pays une certaine notoriété comme ministres de la réforme.

Les chartes ne nous apprennent rien de précis sur ce qui s'est passé au monastère à cette époque. Nous croyons, cependant, trouver des indices du fléau de la guerre dans diverses énonciations des titres; d'ailleurs on peut affirmer, par les traces de pillage et d'incendie qu'elles ont laissées dans les pays circonvoisins, le passage des armées de Charles-Quint allant de Saint-Dizier à Sainte-Menehould, en 1545, lors du siége et de la destruction de Vitry, et celui des impériaux de Philippe II pendant la Ligue. M. Henri, ancien professeur au lycée de Reims, parle des incursions, dans cette contrée, du prince de Château-Porcien et de Claude Pioche, seigneur de Warmériville, chefs des huguenots. En suivant leur itinéraire, on voit qu'ils ne durent point oublier de faire main basse sur la riche abbaye qui était sur leur chemin; il est question, dans les titres de cette époque, *de ruines de l'église et du couvent « causées par les guerres »*.

Les armées de la Fronde qui ont sillonné ces contrées et détruit, avec toutes les censes entre Charmont et

Possesse, les villages de Montbayer et de Maison-Vigny, ont au moins pillé les propriétés extérieures du couvent, si, par impossible, l'abbaye elle-même ne fut point plus fortement atteinte.

Quoi qu'il en soit, l'église, le cloître et les communs ont été restaurés et profondément modifiés à plusieurs reprises pendant la Renaissance, et la partie qui subsiste accuse le XVIIe et le XVIIIe siècle.

Nous voici sortis du moyen âge et de la période vraiment intéressante des maisons religieuses.

Le régime de la commende amena la lutte entre l'abbé commendataire et la communauté, dont les intérêts étaient distincts et souvent opposés.

Les annales de ce temps ne sont plus que l'histoire de l'abaissement de la condition des moines, des usurpations des abbés et des démêlés perpétuels d'intérêts entre les uns et les autres, des décisions d'administration financière, agricole et forestière, et les événements se bornent aux péripéties de procès entre les fermiers de la manse abbatiale et ceux de la manse conventuelle.

C'est par ces deux dénominations que l'on désignait alors les droits de l'abbé commendataire et ceux de la communauté.

X.

LES ABBÉS COMMENDATAIRES.

Le premier abbé commendataire fut Jérôme *Bourgeois*, qui fut pourvu de ce bénéfice entre les années 1533 et 1540 ; car nous n'avons pu savoir l'époque où Pierre Maillard cessa d'être abbé, après la confection cartutaire.

Bourgeois était le fils du premier médecin de François I[er]. Il résigna Montiers en 1542, mais il conserva la riche abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts, même après avoir été nommé, en 1556, évêque de Châlons-sur-Marne.

Il assista au sacre de Charles IX, fut le procureur du roi de France au concile de Trente, et mourut en 1572. Il fut enterré dans son abbaye de Saint-Pierre, qui est devenue la principale caserne de Châlons.

Il portait *d'azur à deux lions d'or affrontés, tenant une fleur de lis d'or.*

L'abbaye de Montiers revint à Philippe de *Lenoncourt*, depuis cardinal, qui était évêque de Châlons avant Jérôme Bourgeois, et qui permuta pour l'évêché d'Auxerre. Il quitta ce dernier siége pour la riche abbaye de Rebais, au diocèse de Meaux.

Il enleva, dit le *Gallia Christiana*, qui ne le flatte guère, l'or, l'argent et les pierreries qui ornaient les châsses des saints dans son église de Rebais, pour aller à Rome avec un grand faste, chercher le chapeau de cardinal.

Il cumulait une multitude de bénéfices, entre autres les abbayes de Saint-Martin d'Epernay et de Montierender.

Il résigna, en 1583, son abbaye de Rebais et celle de Montiers au profit des fils de son frère, et mourut en 1591. Son cœur, qui avait été porté à Rebais, fut, dit-on, dévoré par des chiens.

Son neveu, Philippe de *Lenoncourt II*, surnommé l'Ivrogne, prit possession des deux abbayes de Rebais et de Montiers en 1583. Sa conduite ne fut pas plus édifiante que celle de son oncle, et il mourut d'une mort honteuse en 1625.

La passion dominante de Philippe III de Lenoncourt, qui

succéda à son oncle, deuxième du nom, fut une ambition et un orgueil sans bornes. Dédaignant le titre d'abbé, il se faisait appeler marquis; il rêvait de faire disparaître les religieux de Rebais, de s'approprier l'abbaye et d'en faire son domaine personnel qui serait érigé en duché. Mais son frère, sur le crédit duquel il comptait, mourut avant la réalisation de ses désirs.

Il paraît qu'avant sa mort, arrivée en 1661, il reconnut que la vanité et l'ambition n'étaient que des sources de déception, et qu'il ne s'opposa plus à la réforme de son monastère.

Les armes de Lenoncourt étaient : *D'argent à la croix engreslée de sable.*

Le titre d'abbé commendataire était resté entre les mains de cette famille, comme à titre d'hérédité, pendant cent dix-neuf ans, et encore en était-elle peu digne ; le premier de ses membres fut un concussionnaire, le second un débauché, le troisième un ambitieux.

On ne trouve pour cette longue période, dans les archives de Montiers qu'un petit nombre de pièces, et encore ne nous apprennent-elles rien ou presque rien sur le régime nouveau et sur les rapports des abbés avec les religieux.

Les revenus, en droit commun, étaient divisés en trois parties, dont un tiers pour l'abbé, un tiers pour l'entretien de l'abbaye et les charges de l'abbé, et un tiers pour la communauté.

On apprend seulement que le sieur Lallement, admodiateur de l'abbé commendataire, fut condamné à payer aux religieux leurs pitance, nourriture et vestiaire ; on ne voit rien sur la division des revenus. Heureusement nous trouverons dans la suite d'amples renseignements sur les droits et les obligations des abbés et de la communauté.

La justice toujours intitulée haute, moyenne et basse, ne consistait plus, depuis le règne de Louis XIV, qui avait fait main basse sur ces prérogatives seigneuriales, que dans le titre nominal, dans le jugement de quelques menus délits et dans la gruerie ou justice forestière; tout le reste ressortissait du bailliage de Vitry-le-François. Déjà, lors de la modification de la coutume de Vitry-en-Perthois, en l'année 1509, l'abbaye était représentée à l'assemblée du bailliage par Pierre Maillard, dernier abbé régulier.

La communauté possédait encore cependant un lieutenant, un ou deux assesseurs, un procureur fiscal, un greffier et un sergent.

Après la mort du dernier Lenoncourt, la commende fut donnée à un laïque, Guy de Chaumont, seigneur de Guitry-Forêt, gentilhomme normand, châtelain de Condé, grand maître de la garde-robe du roi. Il ne la posséda que trois ans, de 1668 à 1671 ; il portait : *D'argent fascé de gueules de huit pièces.*

Il avait reçu 6,000 livres pour faire reconstruire les censes de Bouet et du Saulcy. Mais il omit d'employer cette somme à sa destination; aussi fut-il condamné par arrêt de 1669 à la remettre avec les intérêts, et à courir les risques de l'enchère pour la plus-value des frais de de reconstruction. Comme il ne s'était point encore exécuté, lorsque l'abbaye ne fut plus entre ses mains, la folle enchère fut dénoncée et publiée contre son successeur comme détenteur de la manse abbatiale.

Un concordat fut fait entre Loup de Chaumont-Guitry et l'abbaye stipulant, que chacun aurait son lot et que le troisième serait à l'abbé moyennant une subvention convenue pour les charges de l'abbaye ; il fut en outre convenu, en ce qui concerne les forêts de *France et de Lor-*

raine (sic), que l'exploitation en serait faite en commun sur la base des droits de chacun.

Les charges du troisième lot, attribué ordinairement à l'abbé, étaient : les grosses réparations des bâtiments, l'entretien de l'église et des objets du culte, une pension de 200 livres à chaque religieux gradué, l'entretien du fonds de l'aumône et de l'hospitalité, de la bibliothèque et de l'infirmerie, les fondations de toutes sortes et beaucoup d'autres charges qui ne sont pas ici énumérées et dont les fermiers ou ayants-cause de l'abbé ne s'acquittaient point ou le faisaient de mauvaise grâce ; aussi, sous chaque abbé, y avait-il des conventions nouvelles, qui ne s'exécutaient pas mieux que les précédentes.

Henri-Félix de Villars, frère du maréchal de ce nom, succéda à M. de Guitry, en 1671. Il était procureur général du clergé de France auprès de la cour pontificale.

Il mourut à Rome en 1690 ; il portait :

D'azur à trois molettes d'or au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules.

L'abbé de Villars ne s'en tint point au concordat fait par son prédécesseur.

Un nouveau partage fut fait en 1673. Les biens de l'abbaye furent bien divisés en trois lots ; mais le troisième lot, au lieu d'être laissé entre les mains de l'abbé commendataire, aux charges de droit, fut mis en sequestre pour les revenus en être employés à leur véritable destination.

Quant aux forêts, elles continuèrent à rester en commun, mais le titre de contrôleur de la gruerie devait appartenir à l'un des religieux qui aurait la garde du marteau aux armes de l'abbé ; ce marteau devait être renfermé dans un coffre à trois clefs.

Chacun avait le droit de choisir ses officiers pour assis-

ter le gruyer à la composition des coupes annuelles, qui devaient être prises dans trois triages différents, et tirer au sort avant l'exploitation.

Ces mesures indiquent le degré de confiance qui régnait entre les abbés commendataires et la communauté ; mais elles étaient bien justifiées par l'avidité des admodiateurs ou fermiers de chaque manse.

Louis d'Harcourt-Beuvron, qui avait été pourvu de l'abbaye de Montiers en 1691, mourut l'année suivante. Il était aussi le frère d'un maréchal de France.

On ne trouve aucune pièce particulière qui marque son passage. Armes :

De gueules à deux fasces d'or.

Armand-Gaston de Rohan-Soubise, d'abord chanoine, puis évêque de Strasbourg, nommé abbé de Montiers, en 1692, obtint le chapeau de cardinal en 1712, fut grand aumônier de France et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et abbé de Saint-Victor.

De gueules à neuf macles d'or acostées trois à trois.

Il ne se signala pas moins par sa douceur que par sa générosité. Il ne faut pas le confondre avec le cardinal de Rohan, son neveu, qui lui succéda à l'évêché de Strasbourg, et qui fut mêlé à l'affaire du collier.

Des conventions eurent lieu, en 1696, dans l'abbaye de Saint-Victor, entre lui et un religieux de Montiers, envoyé à cet effet au collége des Bernardins de Paris, en 1696, par lesquelles il promettait de conserver le partage fait avec le précédent abbé pendant tout le temps qu'il aurait la commende, d'exploiter les forêts en commun et d'exécuter toutes les charges ; aussi le séquestre fut-il levé en sa faveur et il devint le détenteur du troisième lot.

Pendant son administration, le régent, au nom de Louis XV, confirma par lettres patentes de 1719, les pri-

viléges accordés au couvent et à l'ordre de Cîteaux par les papes et les rois ses prédécesseurs, notamment le droit de juridiction spirituelle et temporelle sur les gens de service, les fermiers et habitants des censes, l'exemption de juridiction des ordinaires, des dîmes et novales sur les biens de l'ordre, le droit de les lever sur les paroisses dont ils étaient patrons, et la partition canonique, c'est-à-dire le partage en trois portions entre les abbés et la communauté.

En 1720, le cardinal de Rohan-Soubise résigna son abbaye de Montiers en faveur de Michel-Gabriel Lepetit de Ravannes, alors son grand vicaire, qui devint aumônier et confesseur du roi.

M. de Ravannes eut avec la communauté de nombreux procès, surtout à propos de l'exploitation des forêts, et de l'exécution plus ou moins rigoureuse des obligations imposées à la commende.

Les deux parties s'accusaient réciproquement de mauvaise foi et de tromperie.

Un nouveau concordat eut lieu, qui divisait les bois en trois parts, non compris la réserve; l'abbé avait droit sur deux lots sans le contrôle de la communauté et sous le simple martelage de la maîtrise des eaux et forêts du royaume, car depuis l'ordonnance de 1669, le roi avait droit de se faire représenter à la marque et à la composition des coupes dans les forêts de main-morte, avec les intéressés.

Nous arrivons au dernier abbé, Mgr Antoine de Malvin de Montazet, alors évêque désigné d'Autun, homme rempli de douceur, de zèle et de talent, qui fut nommé abbé de Montiers au mois d'août 1784.

D'azur à trois étoiles d'or.

Il passa plus tard à l'archevêché de Lyon; l'Académie

française le reçut au nombre de ses membres, non à cause de ses dignités, mais en raison de ses mérites et des ouvrages remarquables qu'il avait publiés.

Il eut le bonheur de mourir en 1788 sans avoir vu la révolution qui ne tarda point à éclater.

Il vint, à ce qu'il paraît, plus d'une fois à Montiers, et quelques vieillards m'ont assuré autrefois l'avoir vu.

Les relations de M. de Montazet avec la communauté furent excellentes, et même cordiales : après les luttes que l'on avait eu à soutenir avec les abbés précédents, on eut cru voir deux ennemis se réconciliant avant de mourir.

M. de Montazet accordait au Père Lami, prieur, ce que celui-ci lui demandait ; à sa sollicitation, il adopta même des mesures qui auraient été regrettables pour l'avenir, si l'avenir eût encore existé pour le couvent.

On renouvela à cette époque tous les baux ; et l'on remarque que celui d'Épensival fut consenti à la charge par le fermier, de planter le plus de vignes possible pour ajouter aux quatorze denrées existant déjà ; actuellement il n'en existe plus une seule dans tout le canton de Dommartin-sur-Yèvre.

En 1766, comme l'abbatiale, qui se composait d'un corps de logis, d'une grange, d'écuries et de remises situées près des jardins, du côté opposé à l'église, était en assez mauvais état de réparations, que les baux que l'on avait tenté d'en faire étaient d'un revenu dérisoire, M. de Montazet, sur la demande du Père Lami, prieur, consentit, par un traité, à ce que ces bâtiments fussent démolis et que l'emplacement fît partie de la maison conventuelle, à la condition que la communauté lui paierait une somme de cent vingt francs par an, et que l'abbé, quand il viendrait à Montiers, serait reçu avec sa suite et ses équi-

pages dans les bâtiments du couvent; de recevoir de même ceux qu'il enverrait pour ses affaires, mais sans suite ni équipages. Il fut également stipulé que si quelqu'un des abbés, ses successeurs, voulait faire relever les bâtiments, la communauté serait tenue de lui payer pour cet usage, un an après en avoir été avertie, la somme de trois mille livres, formant à 4 0|0, le capital de la rente fixée, et qu'alors cesserait pour le couvent l'obligation de donner l'hospitalité à l'abbé et aux siens.

La chapelle du couvent, qui était aussi église paroissiale était devenue bien trop vaste pour le prieur et les neuf religieux qui y demeuraient alors, les murs latéraux menaçaient ruine, et les fondations étaient minées par l'humidité venant des coteaux voisins.

Les moines se plaignaient de ce qu'elle était froide et malsaine, et que les chants se perdaient dans l'espace, à cause de l'élévation des voûtes.

Cette église avait été plus d'une fois saccagée et restaurée avec plus ou moins d'art, et notamment aux XVI[e] et XVII[e] siècles; mais elle gardait encore des restes vénérables de ses constructions primitives aux XII[e] et XIII[e] siècles; depuis que l'abbaye était tombée en commende, grâce aux difficultés qui surgissaient chaque fois qu'il fallait faire une dépense à la charge de la manse abbatiale, l'église était tellement dégradée qu'une restauration complète eût été fort coûteuse.

Depuis longtemps les religieux demandaient qu'il fût pris un parti sur leurs réclamations.

Cette fois ils proposèrent à l'abbé d'en diminuer l'étendue, en la réduisant à la grande nef et au centre du transept, où serait établi un sanctuaire en rond-point. Pour figurer une nouvelle croisée, au lieu de l'ancienne qui avait cent cinquante pieds de long, on laisserait subsister

une travée de la nef collatérale, du côté de l'Évangile, et deux autres du côté de l'épître où étaient appuyés le dortoir et la salle capitulaire; l'une de ces travées devant servir de sacristie et de passage pour aller à la salle capitulaire et pour monter au dortoir.

Les voûtes qui ont soixante pieds de haut devaient être abaissées par un plancher à une hauteur proportionnelle. Le clocher n'existait plus, mais il avait dû porter sur le centre de la croisée; on proposait d'en faire construire un au-dessus de la partie du collatéral conservé, du côté de l'Épitre; les stalles gothiques, d'ailleurs trop nombreuses, devaient être remplacées par d'autres d'un goût moderne.

M. de Montazet envoya sur les lieux un sieur Daujon, architecte, qui examina les lieux, fit des plans et devis, et par un traité entre le prieur et l'abbé en 1769, la mutilation fut autorisée, à la condition que les frais seraient supportés par la communaté, à l'exception de 5,000 livres qui lui seraient fournies pour cet usage par la manse abbatiale.

C'est ainsi que cette église dont la forme primitive affectait les caractères des XIIe et XIIIe siècles, et qui malgré ses ruines paraissait encore avoir une majestueuse grandeur. devint, pour une mesquine économie, sur les plans de Daujon, une petite chapelle sans caractère. Tous les murs qui ne tenaient pas au cloître furent démolis, et avec les matériaux on refit, sur les deux côtés, des murailles nouvelles, des contre-forts qui supprimaient ou engageaient dans leur massif la belle colonnade qui séparait les nefs.

L'économie et le mauvais goût présidèrent de même à l'ornementation de l'église dont le mobilier, depuis cette époque, n'était plus en rapport avec les richesses de la maison.

XI

LES DERNIERS TEMPS DE L'ABBAYE.

Tel était l'état des choses à l'époque de la mort de Mgr de Montazet.

On a dit et écrit que le revenu de l'abbé était de 15,000 livres, et celui de la communauté, de 6,000 livres.

Ce chiffre est en effet l'évaluation officielle portée au pouillé et aux états des abbayes de France.

Cette évaluation que nous avons entre les mains était faite en vue des oblations, décimes, dons gratuits et autres impositions plus ou moins volontaires qui étaient réclamés de temps en temps au clergé séculier et régulier.

Après la mort de M. de Montazet, arrivée en 1788, Montiers tomba, comme tous les bénéfices qui devenaient vacants à cette époque, dans l'économat général du clergé de France, et le 27 janvier 1789, par acte devant Bonhomme, notaire à Paris, les revenus du couvent furent adjugés aux enchères, à la requête de M. Brière de Mondétour, économe général, en conséquence des ordres de M. de Feydeau, comte de Gien, marquis de Dampierre, directeur général de l'économat.

Une particularité qui nous frappe, c'est que l'abbaye fondée par la famille de Dampierre, a fini par les ordres d'un autre Dampierre, à six cent cinquante-cinq ans de distance.

Le sieur Léopold-Augustin Raux, maître de forges à la Neuville-en-Tourne-à-Fuy, frère du député élu par le tiers-état du bailliage de Reims à l'Assemblée nationale, se rendit adjudicataire de tous les revenus moyennant

45,500 livres, savoir : 20,000 livres pour les revenus des biens situés en Lorraine, et 25,000 livres pour les biens situés en France, sans comprendre l'abbaye, la vigne, le moulin, le jardin, la ferme et l'étang dits de la Cuisine, et plusieurs autres immeubles dans le voisinage, réservés aux prieur et religieux.

L'adjudicataire était en outre tenu d'acquitter les charges de la manse abbatiale, les décimes, oblations et autres impôts ecclésiastiques jusqu'à concurrence de 7,343 livres 11 sols 9 deniers, de subir les conséquences des options des curés entre les revenus de leur cure et la portion congrue, d'entretenir les bâtiments des fermes, les chemins, enfin des autres charges extraordinaires imposées aux fermiers.

On voit par le montant de ce fermage, considéré comme fort modéré, puisqu'il devait encore laisser de beaux bénéfices au fermier, que les revenus de l'abbaye dépassaient de beaucoup les chiffres officiels, surtout grâce à ses 1,800 arpents de forêts en Champagne, et ses 3,000 arpents situés dans l'ancien Barrois, richesse forestière qui lui avait fait adopter pour armoiries : *De gueules au chêne chargé de guy au naturel accompagné de fleurs de lis d'or, surmonté d'une couronne de comte*. Plus tard une petite modification y fut apportée : le *gui* fut remplacé par *une couronne d'épines*, et la couronne de comte disparut sous les derniers commendataires.

Nous approchons du terme de notre étude.

La révolution de 1789 vient de terminer, par des réformes radicales, l'ère de l'ancienne monarchie absolue. L'Assemblée nationale a voté l'abolition des privilèges, l'annulation des vœux monastiques et la réunion des biens de main-morte au domaine national.

En vertu de ces décrets, les moines de Montiers optèrent

tous pour la vie séculière, à la charge par l'État de leur fournir une pension viagère.

Avant leur dispersion, il fut dressé, par les soins de MM. Joseph Delalain et Joseph Barbier, administrateurs du directoire de Vitry-le-François, le 13 octobre 1790, en présence de la municipalité de la nouvelle commune de Montiers, un inventaire de tout le mobilier et des valeurs que contenait le couvent.

Là se découvrit la calomnie qui accusait les moines de recéler des trésors considérables accumulés dans leur couvent.

On n'y trouva que de vieux meubles ; l'argenterie de table et d'église était de mince valeur, et la caisse contenait une somme à peine suffisante pour l'entretien des moines jusqu'à la liquidation de leur pension. En effet, depuis quelque temps, on ne délivrait plus de coupes annuelles, source principale de leur revenu. En résumé, il apparut aux yeux des commissaires que les moines étaient forcés, par la nécessité, d'observer le vœu de pauvreté.

Les titres contenus dans le chartrier furent enfermés dans un coffre à trois clefs, et conduits au Directoire du district de Vitry, d'où ils passèrent ensuite au dépôt des archives de la Marne ; c'est à cela qu'est due leur conservation.

Les biens dépendant de la ci-devant abbaye de Montiers ont été vendus en 1791 et 1792 par le domaine national ; malgré la dépréciation due aux nombreuses mises en vente, ils fournirent une somme importante. Les bâtiments seuls furent vendus à démolir pour 90,000 francs. La forêt de Montiers, dite le Tremblay, fut adjugée aux hospices de Reims, en 1841, moyennant 1,800,000 francs ; elle est évaluée aujourd'hui à 4,000,000.

Quant à celle de la Belle-Noue, dans l'arrondissement de

Bar-le-Duc, elle est restée invendue et attribuée à l'État et aux communes, pour les parties dont celles-ci étaient auparavant simplement usagères.

Aujourd'hui, la commune de Montiers, petite par le nombre de ses habitants, mais très-importante par l'étendue de son territoire, dont auraient dû profiter plusieurs communes voisines, a été attribuée en entier à celle de Possesse, par décret du 31 janvier 1806.

Cette étude, si incomplète qu'elle soit, sera, nous le pensons, utile pour expliquer bien des choses et bien des noms. Nous aurions voulu publier toutes les pièces justificatives entre nos mains, mais nous sommes obligé de nous restreindre à quelques-unes des plus intéressantes.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Charte de fondation de 1134, *Vidimus* de 1270. (De ma collection ; ne se trouve point aux archives de la Marne. Trouvée à Charmont, servant de couverture à un livre caustique.)

Universis præsentes litteras inspecturis officialis archidiaconus Catalaunensis salutem in Domino.

Noveritis nos litteras bone memorie quondam cath-epi sigillo ipsius Episcopi sigillatas, non illibatas, non cancellatas in aliquâ sui parte c... vidisse et legisse hæc verba :

In nomine scte et individue Trinitatis Gaufridus Catalaunensis ecclesie minister humilis, si utilitatibus ecclesie et si monatibus in Christo famulantibus, ad petitionem eorum quibus missæ sunt opere beatitatis officium pontificis exercemu, notum sit igitur tam præsentibus quàm futuris quod locum et ecclesiam qui Monasterium dicitur dedimus Eustatio abbati scte Dei genitricis Marie et fratribus ibidem Deo ser-

vientibus, et posterioribus ipsorum cum decimâ ejusdem partis in sylvâ et pratis cultis et incultis, liberum et obsolutum ab omni custumiâ et inquietatione Episcopi, archidiaconi et decani.

In eâ tamen lamen subjucture Catalaunensis ecclesie ut ad consulendum nobis et capitulo quotiescumque episcopus ant archidiaconus eos vocaverit.

Ordinamus etiam et firmamus ut quicumque alter capellam Summelæ tenuerit, omnia quæ mater Ecclesia monasterii taliter antiquitus debuerat episcopo et archidiacono et decano in perpetuum solvat; habeat que propter sylvam quidquid est inter fines Summelæ de monasterii parochiâ.

Ad hoc Petrus de Halleio et nepos ipsius Gipuinus, assensu et concessione Domini Gilberti et Catharinæ.... de Cernone concesserunt et dederunt eidem altare ob remedium animarum suarum, suorumque præcessorum, alodium quod habet quando Ostremont usque ad terram de Nouyero juxta Summelam et a terra de Nouyero usque ad Bercholtum, juxta Alzicuriæ metam, et de Bercholto (1), usque ad locum juxtà Hattumesnil ubi cadet Choca prope Ingelistram et de Ingelistrâ usque ad Ostremont.

Hæc igitur et quidquid amodo prædicte scte dei genitricis ecclesie donabitur, concessione pontificum, liberalitate principum, oblatione fidelium, sine contradictione tenenda.

Sigilli igitur ut munimine sit magis, testes assignamus et si aliquis decreto huic mutare et cassare præsumpserit, anathematis vinculo nodamus eum.

Sigillum Stephani. S. Odonis. S. Remerii. S. Guidonis archidiaconi. S. Ancherii Decani. S. Johannis. S. Wiberti. S. Cononis. S. Hugonis. S. Regnardi. S. Ewrardi.

Actum Catalauni anno ab incarnationis Domini M C XXXIII, epactâ XII concurrente.

Walterus cancellarius scripsit et subscripsit.

(1) Sommeille, Noyers, Auzécourt, sont trois villages voisins du Vieil-Montiers. La Chée est une rivière. Les autres dénominations sont des noms de contrée.

Quod nos autem vidimus testamur et præsentes litteras in visionis fidei testimonium fecimus scribi et sigillo Domni archidiaconi catalaunensis sigillari.

Actum et datum die festo Beati Thome apostoli anno Domni M CC septuagesimo.

(*Place où était appendu le sceau de l'archidiacre.*)

Reconnaissance devant Guy II, évêque de Châlons, de plusieurs donations faites à l'abbaye.

Guido dei gratiâ cathalaunensis episcopus dilectis filiis Nicolao abbati sanctæ Mariæ de Monasterio, ejusque fratribus tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis in perpetuum.

Episcopalis officii debito compellimur servientes deo sub religionis proposito in quantum possumus adjuvare, et collata eis beneficia magnâ diligentiâ confirmare, conservare et augere.

Quâpropter, dilecti in domino filii, vestris postulationibus annuentes, possessionnes et quæcumque bona justè et canonicè possidetis... privilegio confirmamus.

In quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis.

Medietatem scilicet totius tenementi de *Ballemond*, ubi cumque sit, in sylvis, pratis, terris cultis et incultis, et omnibus pascuis quæ dedit *Monastériensi* ecclesiæ in eleemosinam et perpetuam possessionem *Willelmus de Sommevrd*, assensu conjugis suæ et omnium filiorum et filiarum, præter aulam unam juxtâ *Nigrum locum* et partem suam cultæ terræ, quæ jacet *in finibus de Sancto-Mard*, a fluvio qui dicitur *Antre*, versus predictam villam.

Propter hoc sancta monasteriensis ecclesia persolverit singulis annis in festo sancti Martini vel infrà quindecim dies post festum sine occasione *quatuor sextaria* frumenti

ad cathalaunensem mensuram prædicto Willelmo et hæredibus suis.

Et dedit pariter idem Willelmus totam partem suam decimæ de *Veteri Dampetrâ* de laboribus fratrum monasteriensis ecclesiæ et tria terræ jugera in finibus *grangiæ Spanciæ vallis*. Dedit et prœdictœ ecclesiœ fratribus et omnibus animalibus eorum pascua et usuarium per totam terram suam et sylvas suas ad cœdendum in omni usu.

Radulfus vero... frater et milites de Dampierre dederunt eidem monasteriensi ecclesiæ totam alteram medietatem prædicti tenementi de Baleimonte ubicumque sit, sine aliquâ exceptione pro censu sex sextariorum frumenti cathalaunensis mensuræ per singulos annos. Regnardus quoque, comes de Dampetrâ, de cujus dominio prædictum est tenementum laudavit et confirmavit monasteriensi ecclesiæ in eleemosinam et perpetuam possessionem.

Remigius quoque miles, de Dampetrâ, et uxor ejus et Bauduini filii et assensu comitis Rainardi de Dampetrâ dederunt in eleemosinam monasteriensi ecclesiæ totam decimam quæ ad eos pertinebat de laboribus et possessione fratrum prædictæ ecclesiœ in omnibus fundibus Spanciæ et veteris Dampetræ.

Guilbertus quoque miles, filius Lamberti Baconis, dedit monasteriensi ecclesiæ, prata et terras quas habebat in finibus de Balemont et laudavit donationem de Balemont a prædictis militibus factam.

Testes Johannes de Possessa, Gipuinus de Dampetrâ et filius Petrus et Walter Richer filii Haibert, Paganus milites de Dampetrâ, — Hugo Eustachii filius et Adam, Beroard milites de Possessa, — Helias, quoque milites de Dampetrâ et soror, et uxor Hawydes Pagani, assensu filii sui Petri et cohæredum suorum et Milo de Scto Germano et filii et Helias dederunt in eleemosinam monasteriensi ecclesiæ quidquid habebant apud Rotunchamp et in omnibus finibus, — ipsi testes et dominus Balduinus catalaunensis archidiaconi, et magister Robertus.

De translatione veteris Monasterii et eleemosinâ Gipuini de Dampetrâ.

Quum fragilis est humana memoria atque ita caduca quæ in usus pauperum Christi acquirimus, litteris commendanda posterioris memoriæ transmittere curamus. Undè ego Boso dei gratiâ cathalaunensis episcopus, notam fieri volo tam præsentibus quam futuris dominum Gipuinum de Dampetrâ et filium ejus Petrum in præsentiâ meâ et ecclesiæ nostræ assensisse ut Monasteriensis congregationis cœnobium transferretur de possessione illa quam Petrus de Argis et prædictus Gipuinus ad ædificiendum Monasteriensis ecclesiæ contulerunt, factâque translatione Gipuinus et filius ejus prædictam possessionem et quodcumque quod in terris sylvis et pratis et pascuis ipsi et antecessores in eleemosinam dederunt, novo cœnobio et filio nostro Gervasio Monasteriensis abbati et omnibus successoribus ejus in eleemosinam iterum donaverunt. Testes Wido et magister, Robertus archidiaconus Radulphus decanus Rainaldus cantor, Johannes capellanus secretarius, — Joannes de Erpe et Theobaldus Scti Stephani.

(Boso episcopus 1153-1161.)

Ratification, par Boso, du changement de règle et confirmation des biens de l'abbaye.

Boso Dei gratia Cathalaunensis episcopus Delictis filiis abbati sanctæ Mariæ de Monasterio et tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis in ipso.

Quâpropter, Delecti filii in Domino, vestris justis postulationibus annuentes statuimus ut ordo monasticus secundum beati Benedicti regulam et cisterciensium formarum institutionem in vestrâ ecclesiâ per dei gratiam institutus, ibidem perpetuis temporibus inviolabiliter conservetur.

Possessiones etiam et quæcumque bona justè et canonicè possidetis, præsentis scripti vobis privilegio confirmamus.

In quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis : Possessionem quam Petrus d'Argier et nepos ejus Gipuinus de Dampetrâ in primâ ædificatione monasteriensis ecclesiæ contulerunt. Quæ etiam idem Gipuinus et filius ejus Petrus factâ translatione monasteriensis cœnobii iterum in eleemosinam confirmaverunt. Et insuper quidquid in terris sylvis et pratis et pascuis ipsi et antecessores eorum prædictæ monasteriensis ecclesiæ in eleemosinam dederunt;

Terram quoque quam Manasses Dominus de Possessâ et post modum Guido et Johannes filii ejus vestræ ecclesiæ donaverunt et totam terram suam et hominum suorum in campis, sylvis et pratis, pascua et usuarium vobis et omnibus animalibus vestris in perpetuum;

Terram etiam quam Henricus de Dampetrâ sub censu duorum solidorum per singulos annos vobis dedit et quidquid prædessores ejus in eleemosinam contulerunt;

Et quidquid Richerus de Velanis possederat apud villam quæ Summela dicitur;

Et partem alodii de Scti Mardi sicut determinant cruces quæ pro meta positæ sunt;

Quæ Valterus Flaex et Varnerius de Arembecord, et Warinus Philippi filius assensu coheredum suorum in perpetuam possessionem contulerant; et totam terram suam in campis sylvis pratis, pascua et usuarium vobis et omnibus animalibus vestris;

Terram quam dedit Walterus prædictus in dote altaris vestri in finibus Grangiæ quæ dicitur *Spanciavallis*; prædictam quoque grangiam cum pertinentibus suis, et decimis;

Grangiam quæ dicitur Guidonis Vallis cum pertinentibus suis et decimis, cum terrâ quæ dicitur sancti Remigii pertinente ad Castellanum de Sanctæ Manehould.

Guidonis Querceti terram et prata quæ dederunt Adam et Clarembaldus de Possessâ.

Terram quæ fuit fratris Dudonis de Dommartin ;

Terram cum pratis et agris cultis et incultis que dedit Valterus de Bussel in fundibus de Noer (Noyers), et usuarium et pascua quæ prædictus Walter per terram suam concessit vobis;

Quid apud Yverum in sylvis et pratis et agris in usus vestros excolere poteritis quæ dederat Hugo de Montefelice et Dodo de Witriaco;

Sylvas et agros et prata et decimos quæ pertinuerunt olim ad altaria de Noer de Yvero et Santheler et de Verâ terras cultas et incultas cum pratis apud Nettancurt quæ dederat Hugo de Sancto Felice et Gobertus de Fonteneio;

Quidquid Adam de Possessa et frater ejus Viardus, et Petrus de sancto Johanne aliquo modo in Sylvis pratis, terris cultis aut incultis et decimis a crucibus quæ pro metâ, positæ sunt usque villam quæ dicitur Summela.

Retinuit tamen Adam in manu suâ medietatem sylvæ quæ dicitur Trembloy, medietatem cultorum pratorum pertinentium ad terram scti Remigii terrasque et prata quæ dedit nobis Henricus et Hecelina uxor ejus sub vestro stagno.

Sylvam de Raincurt cum terris et pratis quæ dedit frater Rainardus et mater ejus assensu comitis Barrensis.

Grangiam quæ dicitur vetus monasterium cum pertinentus suis et decimis.

Omnem decimam quæ pertinuit ad villam quæ dicitur Vera.

Terram quæ dicitur sancti Michaelis apud Rotunchamp et totum quidquid habuit in alodios de Rotunchamp, in Sylvis pratis terris cultis sive incultis et decimis Helias de Dampetrâ filii que ejus et filiæ.

Ego Guido Cathalaunensis archidiaconus; Ego Johannes Capellanus; Ego Johannes Canonicus; Ego Balduinus Cathalaunensis archidiaconus.

(Boso episcopus.)

Cartulaire de l'abbaye de Monstier en Argonne fait sous le révérand Père en Dieu Pierre Maillard, abbé en 1533. — Traduction par extrait : 74 pièces (1).

1. — 1149. Ego Boso Dei gratiâ Catalaunensis episcopus. Adam et Viare de Possesse, son frère, donnent, de l'assentiment de Gui et de leurs épouses, ainsi que de leurs héritiers, à toujours à Gervais, abbé de l'église et couvent de Monthiers, ce qu'ils avaient ou pensaient avoir en forêts, prés et terres cultivées et non cultivées, dîmes, etc., depuis les croix de bois qui sont placées pour bornes jusqu'au village de Sommeilles et des deux côtés de la Vère ; cependant Adam retient la moitié de sa forêt du Tremblay, située au delà de la Vère du côté de Chaumont. — Redevance de 9 sous monnaie de Châlons, 4 septiers de pois même mesure.

2. — 1165. Donation devant Henri, comte de Troyes, par Jean de Possesse, du consentement dè son frère, à l'abbaye, des terres cultivées ou non cultivées qui s'étendent de la croix de Pierre, jusqu'à Balleium et la voie Saint-Éloi, de même depuis la voie de Balleimont jusqu'à la rive de l'étang de Constanne ; la pêche dans les viviers de Possesse, un jour par semaine, et l'usage avec les abbayes de Trois-Fontaines, de Cheminon, de la Chalade et de Haute-Fontaine dans les bois de Souhel (Soel), pour les granges tant faites qu'à faire, pour construire et réparer, et le pâturage au même lieu sans faire de dommage dans ce dernier cas, il sera apprécié sans avoir recours à la loi.

3. — 1238. Barthélemy, n° 17. Approbation de la même pièce par l'archevêque de Mithilène, inspecteur (visiteur).

4. — 1167. Donation sous le scel de l'évêque de Châlons,

(1) M. E. de Barthélemy, dans son *Ancien diocèse de Châlons*, a rapporté le sommaire de la plupart de ces titres ; ses numéros ne sont point dans l'ordre du Cartulaire.

Boso, par Pierre de Chaumontel, du consentement de ses fils, Martin, Viard, Constantin et Frédéric de Possesse, de ce qu'ils avaient sur la *Vére* en dixième ou d'autre manière, et par son neveu Frédéric du ténement de Saint-Remy. — En outre, Hugues de *Maisonvinel*, son frère, et son neveu Drogo et ses frères, ont donné ce qu'ils avaient près de Glaiel, et tout ce qu'ils avaient depuis les croix servant de bornes, jusqu'à l'église du monastère.

5. — 1167. Devant Boso, év. de Ch. Donation par Guy de Possesse, à Gervais, abbé de ce que son père avait *déjà* donné, sa terre depuis les croix entre la ville de Dearnecourt jusqu'à la Vère et Vadivière et ses hommes, et l'usage des pâturages pour ses bestiaux.

6. — N° 2 de Barthélemy. Jean de Possesse donne terre et savarts de la croix de pierre à la voie Saint-Éloy, près de Balleium (Balleimont), et la pêche dans les viviers de Possesse un jour par semaine. Dans son bois de Souhel une manse pour faire des tuiles, et s'il existe dans ce bois des mines de fer ou des perrières, qu'ils les acceptent pour tous leurs usages et besoins. Hélie de Dompierre, du consentement de Mathilde son épouse, donnent ce qu'ils ont à l'alleu de Rotunchamp, en terres, prés et bois, et la terre de Saint-Michel qui en fait partie, les pâturages et les bois à couper à Saint-Georges, et auprès de Sommièvre.

7. — 1229. Discussion entre Ancel de Garlande au sujet de la garde de l'abbaye. On y lit : *Camina de Wadiverii*, fourneau de Vadivière. — Tuilerie de Vadivière.

8. — 1235. — Anseau de Garlande donne aux moines, pour le remède de son âme en récompense des dommages qu'il a causés, 100 arpens de ses bois, au pont de Vadivière, pour faire son anniversaire dans la dite église, et ses pâturages de Nettuncourt et de Renard Fay.

9. — Reconnaissance de Henri, comte palatin, de diverses chartes relatées. Regnard de Dampierre donne à l'abbaye ce que ses prédécesseurs, Frédéric et Henri de Dampierre, son fils, avaient donnés ; la grange d'Épancival avec toutes

ses appartenances et la terre de Waindonru, et l'usage de toute sa terre et ses hommes, et le pâturage pour tous ses animaux (Barthélemy, 27).

De même et par la même charte Jean de Possesse donne ce qui est entre le chemin élevé : « stratam levatam usque ad veram fluentem versus Possessum ; a Vadiverâ usque ad crucem... Domini Manassès. »

10. — Sous Boso. 1152-1162. Consentement par Gipuin et son fils Pierre, au changement de lieu où le monastère avait été primitivement fondé, à l'endroit où il est aujourd'hui « ut cœnobium monasteriensis congregationis trans- « ferretur de possessione illa quâ Petrus de Argies et præ- « dictus Gipuinus ad ædificationem monasteriensis ecclesiæ « contulerunt factâ que translatione idem Gipuinus et « Petrus prædictam possessionem novo cœnobio et filio « Gervasio... dederunt in eleemosinam. » Ce terrain, où fut bâti le nouveau monastère, avait été donné par plusieurs, entre autres Renard de Dampierre, Adam de Possesse, Anceau de Garlande, etc.

11. — Ego Boso. Raoul de Sainte-Menehould donne la terre de Saint-Rémy comme la tenait Warner de Bullemont. — 20 sous de cens monnaie de Châlons, etc. (Barthélemy, n° 7).

12. — Ego Guido. Roger, frère de Gaulthier Flaël, et son fils, du consentement d'Étienne de Heis, à qui ils sont en fief, donne la terre de Sainte-Marie, qui est entre le fleuve de Vère et le chemin public, depuis le pré appelé Wygeleschère jusqu'à Wadiviere ; une fauchée de pré qui est tenue au chapitre de Saint-Étienne d'une obole, et la terre qui est entre celle de Saint-Maurice jusqu'au chemin public *stratum publicum ;* deux arpens près de la terre de Meloncourt, et du même fief, la terre de Marchummeis, près celle de Saint-Étienne, et la grange que l'on appelle *Alœuf* (Lalieue), jusqu'à l'abbaye, moyennant une redevance à Roger d'un demi-muid de froment à prendre sur le moulin de Noirlieu (Barthélemy, n° 18).

13. — Confirmation, par Anceau de Garlande et Alix, sa femme, de la donation, par son ayeul, de 40 sols par an pour la lampe du grand autel, sur les moulins de Possesse payable à la fête de Saint-Remy (Barthélemy, n° 32).

14. — 1160. Albert de Sainte-Menehould donne les pâturages de Sivry (Barthélemy, n° 16). — Beroard et Herbert de Possesse donnent l'*Alœuf*, depuis la chaussée de la Grange jusqu'aux terres de Gorgone, et jusqu'au pont qui est *super anteum?* Gautier de Maisonvinel donne la terre de Maconru, sur le ruisseau de ce nom, et ce qu'il avait au champ qui est près de la route publique.

15. — 1205. Adam de Possesse et sa plus jeune sœur, ainsi qu'Odon son frère donne toute la terre entre la Vère et le bois du Trembloy. — Remise de 5 sols qui étaient réclamés, oubli des querelles et de tout ce qu'ils possédaient de leurs ancêtres depuis Sommeille jusqu'à la Vère (Barthélemy, n° 28).

16. — 1219. Wilelmus Cathal. episc. Hugo et filii Eustachii de Possessa, ayant eu une querelle avec le monastère au sujet du Trembloy, et sur le cens annuel dû par les moines, ont quitté cette rente pour toujours; leurs héritiers ne pourront répéter l'usage de la forrêt du Tremblay (Barthélemy, n° 34).

17. — 12... Anceau de Garlande, seigneur de Possesse et Sophie sa femme et son fils Anceau, confirment les donations faites dans son domaine ou son fief depuis 1197. En outre le seigneur de Possesse se donne lui-même à l'abbaye (Barthélemy, n° 25).

18. — 1248. « Je Ansio de Gallande, sire de Possesse, fas « savoir à tous que cum les freres de Monstier en Argonne, « eussent un jor chascune sepmaine à peschier an deux de « mes estans de Possesse, ce est à sçavoir en l'estant *Cau-* « *rant* et en celui Ruvrart *dessous*, fortz les fossés par le « couvent et par l'infirmerie. Je Ansiaux, devant dix, par le « cons et l'assentiment Aalis, ma femme, Ancel et Jehan « mes enfans, ai donné cōe cy devant aux frere de Mons-

« tiers, en aulmone et en récompensation de ce que je dou-
« tais que je n'eusse mespris envers eux en aulcunes choses,
« un aultre jor chascune sepmaine a perpetué a peschier aux
« devant dits étans, an tel manière que ces dous jours, ils
« pescheront l'un après l'autre aus devans dis étans, chas-
« cune a sa sepmaine et à une *roit;* en ce n'auront point
« de roit dormant en liane, et la nef ne demorera pas en
« l'estan par nuit; selle y demore sera prinse par le sei-
« gneur de la ville.

« En un témoignage de toutes les chouses fermement
« tenir, je Ansiaux devant dis en ces presentes mon scel
« fait pandre.

« Et ce fut fait l'an de l'Incarnation Nostre Signor mille
« ans et CC et X L. VIII au mois de febvrier » (Barthélemy, nº 50).

19. — 1217. Reconnaissance par Anceau de Gallande, du *Vendagium nemoris* fait par Regnard de Dampierre son cognat, et promesse de le faire exécuter par tout son pou-poir (Barthélemy, nº 33).

20. — Ego Boso. Hugues de Clahère ou Chaère donne le terrage de Saint-Remy, qu'il tenait en fief du seigneur de Sainte-Menehould auprès du village de Conthaut et sur le finage de Possesse, de Yonval, de Santheler et la moitié du Tremblay, sous le cens de 10 sols, monnaie de Châlons; mais de telle sorte que le cens soit payé à Adam de Possesse et ses héritiers, et si cette terre revient à ses précédents maîtres, ils ne pourront exiger davantage (Barthélemy, nº 10).

21. — 1220. Willelmus episcopus. Ponce de Possesse ayant une juste plainte contre le couvent au sujet de l'usage du Trembloy, et sur le paiement du cens, touchés de l'incertitude de leur cause, abandonnent cette querelle (*De Pisis sensualibus*) (Barthélemy, nº 36).

22. — Ego Guido. Confirmation par Bertrand, Radulphe, Macaire, etc., fils et fille d'Albert de Sainte-Menehould, des donations faites par leur père, de toute la terre

de Saint-Remy, comme elle était tenue en fief par Barnacer de Vallemont et Adam de Possesse, son neveu (Barthélemy, n° 24).

23. — Ego Boso. Élie de Dampierre donne ce qu'il possédait sur Rotunchamp. — La comtesse de Dampierre, et Henri son fils, donne sa terre du Vieil-Dampierre délimité par des croix.

24. — Ego Boso. Béatrix, épouse de Hélie de Dampierre, ses fils Haibertus et Barthélemy, et ses filles Hauwide et Leucharde, donnent à l'abbé Gervais et au couvent, du consentement de leurs héritiers tout ce qu'ils possèdent à Rotunchamp, et la forêt, les majeurs se portant forts de Barthélemy, mineur.

Élie Dampierre donne sa part de Rotunchamp; le mari d'Hauvide cède aussi ses droits.

25. — Ego Renardus de Dampierre. Étienne de Sommièvre a molesté les religieux, et par composition se désiste de ses plaintes et réclamations sur l'usage de Rotunchamp, pour le besoin de ses hommes de corps et une terre auprès de Wadivière. 4 journels de près voisins de l'abbaye et autres usages auxquels il renonce.

26. — Ego Guido Létard, chevalier de Dagonville, donne l'usage et les pâturages sur son ban, *qui dicitur Charmontois* (Barthélemy, n° 23).

27. — 1197. Ancel de Garlande et Sophie sa femme, comtesse de Chiny, rendent à l'abbaye ce qu'ils lui ont enlevé violemment (Barthélemy, n° 26).

28. — 1183. Les discussions entre Varin de Busseil et le couvent sont apaisées. Warin donne tous les ans moyennant 7 sols de monnaie de Châlons, payables à la Saint-Jean, ce que son père avait donné sous le cens de 6 sols, savoir : 4 fauchées de pré à Amauric, et tous les prés qui sont situés entre deux eaux, excepté 4 fauchées qui sont tenues par quelques hommes et ce qu'il avait au lieu de Widseham, sur la gauche de la Chéel.

Il a aussi donné sur le territoire de Suizey, pour faire des

prés, une quantité déterminée par les arbitres et délimitées par des bornes, ce qu'il avait entre la grange qui s'appelle *Bellimontis,* et le chemin public jusqu'à Wadivière. Il ajoute encore ce qu'il avait de bois depuis la terre de Sainte-Marie jusqu'à Wadivière, et depuis le territoire de Rotunchamp jusqu'au chemin public. Et de plus il fit la paix pour la plainte qu'il avait soulevée pour les prés de Vroz et de Rancourt, et a promis sous serment de garantir la maison contre les effets de cette calomnie (Barthélemy, n° 29).

29. — 1292. Discors entre Ancel de Garlande, seigneur de Poussesse, son oncle, et les hommes religieux et oblats de Monthiers, sur divers points et questions anciennes. Anceau prétendait avoir la garde et seigneurie sur l'abbaye et ses dépendances ce qui était nié par l'abbé et les religieux.

Il avait fait rompre l'étang qui est en arrière de Possesse, appelé Reuvrat; les moines demandent à ce que ledit étang soit remis en son état primitif; ce seigneur allègue de son droit de le rompre et de le laisser rompu pour toujours.

Le couvent réclame de rechef le passage sur le pont de Wadivière, ce qui leur est nié par le seigneur.

Le couvent réclame l'usage au bois de Souhel pour bâtir, édifier et réparer. Le seigneur prétend que le droit est prescrit, pour défaut d'usage, depuis longtemps.

Les moines réclament, annuellement, 40 sols de revenu, qui leur avait été donné autrefois par quelques sires et dames de Possesse pour le luminaire du grand autel de l'église du couvent, selon une charte qu'ils en ont.

L'abbé réclame de nouveau 2 muids annuels de froment à prendre sur les moulins de Possesse, suivant une charte qu'ils en ont.

De rechef l'abbé et le couvent réclament la mise en eau de l'étang de Reuvrat, pour pouvoir y pêcher et faire pêcher perpétuellement et paisiblement selon la teneur du titre qu'ils en ont.

« Sachent tous que nous Anceau, écuyer, seigneur de Possesse, et Ida sa femme, persuadés par le conseil de bonnes gens, renonçons à la garde que nous réclamions sur le couvent ; qu'à l'hiver prochain de la Saint-Martin nous mettrons en eau l'étang Ruvart (ou Curard) pour que le couvent puisse y pêcher sans fraude suivant la Charte, nous réservons le droit de pouvoir rompre suivant la coutume de Champagne, le dit étang de trois ans en trois ans ; et ne pourront pêcher avant six semaines pour laisser reprendre ladite coupure et ne pourront faire pêcher par d'autres, et pourront pêcher deux jours par semaine, un jour dans chaque étang.

« Le couvent abandonne son droit sur le bois de Souhel ; il recevra en chief d'octembre chacun an au moulins de Possesse, deux muids de froment en paix et sans fraude.

« Et quitte le seigneur 40 sols de rente qui leur avait été donnés.

« L'abbé devra donner de tout cela, au seigneur, et sa femme, lettres quittances scellées de son sceau, et approuvées par la cour de Châlons, par le prévot de Vitry et le roi de France.

« De rechef quittent au seigneur-écuyer et aux exécuteurs testamentaires de son père le chevalier, toutes actions quelconques pour eux ou pour autres.

« Il est reconnu que nous, Anceau et Ida ma femme, et nos successeurs n'aurons aucune chasse au Chetifchatel.

« Et pour sureté de tout quoi, nous seigneur et ma femme, engageons audit abbé et à son église, tous nos biens meubles et immeubles pour sûreté du présent et de l'avenir, nonobstant la prinse et vendue de nos biens.

« Au moyen de quoi toutes ces résolutions auront leur plein et entier effet, malgré tous rescrits et indulgences qu'apostoile, rois ou autres princes puissent donner, à tout, et aide de droit et canon » (Barthélemy, nos 64, 65, 66).

30. — Texte latin de la même charte (prévôt de Vitry).

31. — Confirmation par Jean de Pargny (prévôt de Vitry).

32. — N'existe pas.

33. — Avril 1231. Magister Radulfus. Gilon fils de Crocard de Warnancurt est cité par Mathieu devant l'archidiacre de Châlons, pour dégâts à la terre de Sainte-Marie. — Divisions en deux parties attribuées : celle du côté de Nettancourt à Gillon, du côté de la Tilloie à l'abbaye avec droit de pâturage. — Gillon cède à l'abbaye le petit bois de Hattonehanois (Barthélemy, n° 43).

34. — Boso dei grâtiâ. Confirmation des propriétés, chartes du XIIe siècle, rapportée dans les pièces justificative n° 2 (Barthélemy, n° 22).

35. — Vidimus d'une charte de 1273, par laquelle Anceau de Garlande donne, pour le remède de son âme et ses parents, et pour la compensation des dommages et injustice qu'il a commises envers le couvent, dix arpens de son bois de Charmont, près la Vierre, droit de péage (pedagium), au pont de Wadivière, pour faire son anniversaire à perpétuité dans l'église du couvent.

36. — 1138. Gaufridus episcopus. Vidimus de la charte confirmative des donations faites jusqu'à cette époque (Barthélemy, n° 1).

37. — Ego Philippus dei gratiâ Cathalaunensis episcopus. Jugement sur plainte par Renard de Dampierre à son retour de la croisade contre l'abbé de Montiers, pour quelques accaparements faits pendant son absence, entre autres de l'alleu de Sommeille, compris entre les fossés de la Tilloire, les dîmes du Châtelier et de Rémicourt de la Tilloire et d'autres forêts qu'il avait l'habitude d'empêcher, de la moitié des revenus de Saint-Martin de la forêt de Renardchanois, de ce qu'ils ne pouvaient rien acquérir au delà du pont du moulin de Wadivière; d'une nouvelle grange qu'il disait avoir été à son ban de justice, — des forêts du vieux Montiers, des tuileries construites dans ces mêmes forêts, — de la mauvaise exécution des prés d'Epence, du moulin de Vère et du grand étang de Rotunchamp, qu'il disait avoir été sur son domaine et à son détriment, des forêts

coupées au sol, et des troncs trouvés dans ses forêts, dont il exigeait la moitié.

Compromis sur toutes ces plaintes données par Jean de Louppy, maréchal de Champagne : « Il est décidé, après mûre délibération que Renard de Dampierre, recevra 600 livres fortes de Champagne, avec dix vaches et cent brebis, et les frères auront la paix. Renard jurera sur le corps de Jésus-Christ en l'église de Saint-Mard, qu'il les laissera en paix.

38. — Devant Jean de Barolh, official de Châlons, Giles Mauchemin, chevalier de Nettancourt, donne à l'abbaye les droits qu'il peut avoir sur les terres près de l'étang, et qui s'appellent *le pré Bellot;* il porte encore le même nom (Barthélemy, n° 56).

(A cette époque les moines construisaient des étangs et des chaussées d'élèvement, des fermes, et défrichaient des bois, établissaient des prés.)

39. — Charte de Baroth, relative aux discordes entre Anselme de Garlande et le couvent (Barthélemy, n° 46).

40. — Renonciation par des habitants de Possesse, Jacbert et Rufin, aux droits d'usage sur les bois de l'abbaye du Tremblay (Barthélemy, n° 38).

41. — 1259. Vente par Huet de Saint-Juvin, et sa femme, de ce qu'ils ont à la terre de Sainte-Marie (Barthélemy, n° 56).

42. — 1224. — Vente par Hugues de Possesse et Isabelle sa femme, avec le consentement de leurs enfants, d'une rente en grains (Barthélemy, n° 37).

43. — 1259. Wignet, fils de Vilaine de Possesse, vend à l'abbaye une rente qui lui était due sur la grange de Guidonval, pour 11 livres de Provins (Barthélemy, n° 58).

Voir relation avec Maison Vigny ou Vignet.

44. — 1253. Anselme de Garlande accepte en échange le finage de Cloyas, *inter pontem et metas positas ibidem quæ claudunt et dividunt finagea nostra.*

45. — 1175. Charte de l'évêque de Châlons, reconnaissant

les donations faites par Willa, dame de Saint-Mard, son mari et son fils, de ce qu'ils possédaient à Rotumchamp (Barthélemy, n° 19).

46. — 1229. Choseix et Choscum, de Possesse, renoncent à leurs droits d'usage sur deux fauchées de prés et huit journels de terre touchant l'abbaye (Barthélemy, n° 40).

47. — 1253. Vente de la terre de Voire, entre l'abbaye et Saint-Mard, par Jacques, clerc de Saint-Mard (Barthélemy, n° 53).

48. — 1164-1167. Guido dei gratia Nicolaüs abbas. Reconnaissance des terres et possessions de l'abbaye (Barthélemy, n° 22).

49. — 1257. Don de deux prés à Saint-Mard, l'un entre la chaussée et le convent, devant l'official de Châlons, par Cementarius et sa femme, l'autre entre les deux moulins (Barthélemy, n° 55).

50. — Dicti vero magister Johannes et Sarya uxor ejus recognoverunt seduas petias (pièces) terræ quarum una sita est in loco que dicitur *Saucey* et altera ad pontem in Veriam.

51. — 1219. Renard, seigneur de Dampierre, suzerain, approuve l'abandon par Hugues, chevalier, fils d'Eustache de Possesse du consentement d'Élisabeth, sa femme, de deux septiers de froment qui lui étaient dus par le couvent (Barthélemy, n° 34).

52. — 1220. Droard de Possesse abandonne son droit sur la forêt du Tremblay (Barthélemy, n° 35). Droit de prendre merreins.

53. — 1299. Vidimus de 1305. Thibauld, comte de Champagne annonce que Anceau de Possesse et Sophie, sa femme, ont renoncé à leurs prétentions de garde droit, et justice sur l'abbaye (Barthélemy, n° 68).

54. — Donation par Remy le Rouffous, fils de Gauthier de Charmont et sa femme, de la terre du Malo. — Pré de Guidonval (Barthélmy, 63).

55. — Ego Boso episcopus. Varin, fils de Boso le prêtre,

de Charmont, cèdent ce qu'ils ont sur les confins de Glaël.

56. — Gipain de Dampierre donne un serf ou homme de corps du couvent.

57. — 1271. Jehan, chevalier de Tours-sur-Marne et Jean, moine de Saint-Sauveur des Vertus, comme exécuteurs testamentaires d'Élisabeth de Nettancourt, délivrent le legs d'un quart des terrages de la Sauvaige en Charmont (Barthélemy, nº 61).

58. — Letard de Dagonville et son épouse donnent le pâturage sur tout leur ban et territoire appelé Chaumontois (Charmontel).

59. — 1316. Anceau de Garlande est débouté de sa demande contre le couvent devant Pierre le Jumeau, bailli de Vitry, prétendant que les moines n'avaient plus le droit de prendre le bois, pour édifier et brûler, dans le bois Menessier et de jouir des pâturages de Charmont et Charmontel.

Droit de prendre merreins et bois pour charpenterie (Barthélemy, nº 70).

60. — 1322. Réduction à 5 sols de l'amende prononcée contre le couvent, par le bailly de Vitry, et montant d'après la condamnation à 60 sols.

61. — Cession par l'abbé de Saint-Pierre de la dîme des terres de Saint-Crépin de Possesse et du champ Lonisier à Remicourt, en échange des grosses dîmes de Saint-Jean de Saint-Possesse (Note de Barthélemy).

62. — 1157. Ego Boso episcopus. Guy de Possesse donne à Gervais ce qu'il avait entre Darnecourt et le fleuve de Vère.

63. — Ego Boso. Pierre de Saint-Jean donne à Gervais, abbé, la terre de Guidonchanoy et autres terres et dîmes pour un cens de 3 sols, monnaie de Châlons. L'abbé donne en échange deux fauchées de pré à Saint-Jean (Barthélemy, nº 3).

64. — Thibault, comte de Bar, confirme la donation par Walter de Dampierre, et Oda sa femme, de la terre de Sainte-Marie entre jury Yveri et Sainteler, contestée par le

second mari d'Oda Winien de Rembercourt. — Renonciation, moyennant 60 sols de rente, donnée par les moines. (Barthélemy, n° 31.)

65. — 1231. L'abbaye rachète à Gilon, fils de Crocard de Vernancourt, la rente qui lui était due de 3 sols 6 deniers sur la terre de Guido Chanoy. (Barthélemy, n° 44.)

66. — Vente par Huet de Saint-Juvin, et Marguerite sa femme, fille de Oda de la Rochère, de ce qu'ils ont à la terre de Sainte-Marie, pour 34 livres provins. (Barthélemy, n° 56.)

Double emploi avec un n° précédent.

67. — 1233. Voir n° 37, même pièce.

68. — Accord entre l'abbaye et Gautier de Possesse, fils d'Adam, pour la terre de Sainte-Marie. (Barthélemy, n° 15.)

69. — Devant Agnès (1), comtesse de Bar, Oda, épouse de Winien de Rembercourt et tous ses fils, approuvent la donation faite par Clérambauld de Possesse, du fief qu'il tenait de Walter de Dongeux.

70. — 1249. Jean de Rosay, chevalier, et Guy son fils et sa sœur donnent ce qu'ils possèdent à Sainte-Marie, Nettancourt, Sommeille, en échange des aumônes faites par leur mère. (Barthélemy, 51.)

71. — 1253. Giles Mauchenin, chevalier de Nettancourt, vend à l'abbaye, huit journels de bois à Hatton-Charnoy. (Barthélemy, n° 53.)

72. — 1229. Accord entre le comte Thibault, comte de Champagne et Anceau de Garlande, pour la garde de l'abbaye les granges de Froidmond et Guidonval.

Henri, chatelain de Vitry, et Lambert Boucheclin, arbitres, se prononcent en faveur d'Anceau. (Barthélemy, n° 42.)

73. — Confirmation par Philippe le Bel et Jeanne sa femme, de tous les biens et droits acquits ou échangés, do-

(1) Agnès de Champagne, veuve de Renaud II, régente du duché de Bar pour son fils Henri Ier, 1170.

nations, etc., reconnaissance de la haute, moyenne et basse justice, à l'abbaye.

74. — Renard de Dampierre donne à Gervais tout ce que ses prédécesseurs Frédéric et le comte Henri ont donné; cette charte est seulement commencée sur le cartulaire, la fin n'y est pas; mais nous en avons la copie entière dans les pièces.

Priviléges délivrés par les rois à l'abbaye.

1719, 9 mars. — LETTRES PATENTES du roy en confirmation des priviléges de l'ordre de Cîteaux avec attribution de juridiction au grand Conseil, données par Louis XV, sous la tutelle du duc d'Orléans, 9 mars 1719, aux quatre premiers pères dudit ordre, les abbés de La Ferté, Pontigny, Clairvaux, et Morimont, des priviléges résultant de différentes Bulles d'Alexandre IV, Martin V, Pie II, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VII, et de plusieurs autres, des années 1249, 1257, 1423, 1459, 1475, 1486, 1487, 1489, tant pour le spirituel que pour le temporel, et notamment concernant l'exemption de juridiction des ordinaires, la conduite et le gouvernement des monastères tant d'hommes que de femmes qui le composent, le droit de les visiter et celui de pouvoir y administrer les sacrements aux personnes qui en sont domestiques ou fermiers, l'exemption de payer toutes sortes de dixmes sur les terres de ses domaines, la faculté de percevoir les novales, à proportion des anciennes dîmes, la jouissance des grosses, menues et vertes dîmes, dans des différentes paroisses, la réformation de l'ordre, les désistements des biens usurpés d'icelui, la réparation des lieux réguliers, églises et autres édifices dépendants des dits monastères, la partition canonique des biens desdits monastères, entre les abbés commendataires et les communautés, circonstances et dépendances.

Priviléges confirmés ou accordés par lettres patentes de confirmation par les rois, depuis François Ier jusqu'à

Louis XIV, autant et aussi souvent qu'elles leur ont été demandées, par Henri IV, en 1596 (mars), par Louis XIII, en 1620 (mai), par Louis XIV, décembre 1711, par Louis XV, mars 1719.

Dispositif de cette dernière pièce. Texte littéral :

« Si donnons en mandement à nos amés et féaulx con-
« seillers, les gens tenant notre grand conseil que s'il leur
« appert que pendant le règne de notre très-honoré sei-
« gneur et bisayeul de glorieuse mémoire, ils ayent joui des
« dits privilèges, et n'ayent été revoquez depuis notre avène-
« ment à la couronne, et qu'il n'y ait rien de contraire aux
« saints decrets, franchises, privilèges, et aux libertés de
« l'Église Gallicane, en ce cas, les ayant fait registrer du
« contenu, ils ayent à faire jouir et user ledict ordre de
« Cisteaux plainement, paisiblement et perpétuellement,
« cessant et faisant cesser tous troubles ou empêchements
« quelconques dont, si aucuns interviennent nous avons
« renvoyé et attribué, renvoyons et attribuons toute con-
« naissance et juridiction, et icelle interdite à toutes nos
« cours et autres juges à peine de nullité de tout ce qui
« pourra être fait au contraire ; cassassion de procédures et
« de tous dépens dommages et intérêts.

« Commandons au premier notre huissier ou sergent
« sur ce requis, de faire tous exploits nécessaires pour
« l'exécution des présentes, sans pour ce demander aucuns
« placet, visa ni pareatis, nonobstant clameur de haro,
« charte normande, et lettres à ce contraires ; et parce que
« les dittes présentes on pourrait avoir besoin en divers
« lieux, nous voulons qu'aux coppies d'ycelles dûment col-
« lationnées par l'un de nos amés et féaulx conseillers
« secrétaires, maison, couronne de France et de nos finan-
« ces, foy soit ajoutée comme au présent original, pour en
« vertu d'ycelles faire tous exploits nécessaires. Car tel est
« notre bon plaisir.

« Et afin que ce soit ferme et stable à toujours, nous avons
« fait mettre notre scel à ces dittes présentes.

« Donné à Paris au mois de mars, l'an de grâce 1719, et « de notre règne le quatrième.

Diverses listes de religieux depuis le XVII[e] siècle.

1628. — P. de Lenoncourt, abbé.
Dom Pierre François, prieur.
Frère Antoine Primice, sous-prieur.
Frère Jean Petit, bachelier.
Frère Jean-François Jacquelot.
Frère Étienne Coquard.
Frère Nicolas Girardot.
Frère Pierre Chantonond.
Frère Claude-Baptiste.
(Tous prêtres et religieux.)
Frère Louis Collard, profès.

« Représentant la plus grande et saine partie des religieux dudit couvent. »

29 octobre 1687 :

Henri de Villars, abbé commendataire.
J. Guillaume, prieur.
N. Pasquier, J. Failly, A. Lemaître, J. Jossut, religieux.

1721. — M[e] Haudos, admodiateur de la manse abbatiale.
Dom Orillard, prieur.
J. B. de Rouville, sous-prieur et professeur de philosophie.
Dom Gaspard Hutinet, dépensier.
Richard Maillard.
Claude-Joseph Boillot, grand-chantre.
Pierre-François Bourquenay.
J. B. Condamin.
Jean-Claude Breton.
Claude Aubertot.

1725. — Dom Savillier, gradué, réclame de l'abbé de Ravannes sa pension de 200 livres en cette qualité.

1732. — Lepetit de Ravannes, abbé, représenté par Me Haudos, admodiateur de l'abbaye.
Malfrond, prieur.
Frère Hocqued, sous-prieur.
Frère Pasquier.
Frère Guillot.
Frère de la Framboisière, procureur.
Frère Carmellot.
Frère Guillot, dépensier.

1743. — Lepetit de Ravannes, représenté par Me Haudos, admodiateur.
Dom Nicolas Lequeux, prieur.
Dom François de la Framboisière.

1743. — Lepetit de Ravannes, abbé, représenté par Me Haudos, admodiateur de la manse abbatiale.
Frère N. Lequeux, prieur.
Frère de la Framboisière, sous-prieur.
Frère de la Morre, dépensier.
Frère A. Lucas.
Frère M. de Fontaine.
Frère Vaillant.
Frère A. Aupetit.
Frère Piesse.
Frère de Guignes, régent.
Frère Rondet.

1747. — Frère N. Lequeux, prieur.
Frère Bignet, sous-prieur.
Frère Courcier, prêtre.
Frère Capot.

Frère Ronde.
Frère Soupplet.
Frère de la Morre, dépensier.

1760. — Procédure relative à l'échange de l'abbatial :

Dom Claude Carlet, prieur.
Dom Jean-Baptiste-Charles Coppet.
Dom Bonaventure.
Dom Gentil, sacristain.
Dom François Montardier.
Dom Daniel-Alexandre Chanot, curé.
Dom Charles-Alexandre, dépensier, représentant le chapitre de la communauté.

1766. — Même procédure :

L'abbé de la Goutte, vicaire général de Mgr l'archevêque-abbé de Montazet.
Gabriel Lelong, grand prieur claustral.
Hyacinthe de la Morre, sous-prieur et maître des bois.
Charles Chalons, procureur.
Charles Bonaventure.
Dom Gentil.
Christian Rigollet.
Pierre Vaillant.
Alexandre-Daniel Chanot.
Rigobert Massonnet.
Charles Alexandre.

1782. — Chrétien Olivier, prieur.
Éloi-Théodore Clabaud, procureur.

1785. — Alexandre Chanot, sous-prieur.
Dom François Montardier.
Dom Jean-Remi Mairel.

Alexandre Fontaine.
Dom François de Rosne.
Louis Duquesnoy.
Éloi-Théodore Clabaud.

1786. — Pierre Vaillant, prieur.
Chanot, curé sous-prieur.
Dom François Montardier.
Dom Alexandre Miret.
Dom Alexandre Fontaine.
Dom Nicolas de Rosne.
Dom Jean-Remy Mairel.
Dom Paul Tissier.
Dom Théodore-Éloy Clabaud, procureur.
Dom Louis Duquesnoy.

1780. — L'abbaye était en économat :

Dom Vaillant, prieur.
Dom Chanot, curé sous-prieur.
Dom Joseph Lécornel, procureur.
Dom Charles-Henri Richard.
Dom Huot de Longchamps.
Dom Nicolas de Rosne.
Dom Paul Tissier.

1790. — Dernière liste des religieux figurant en l'inventaire.

Dom Pierre Vaillant, prieur, soixante-deux ans, a fait profession le 28 mai 1747.

Dom Alexandre Chanot, sous-prieur, soixante et un ans, profession, 22 août 1749.

Dom Joseph Lécornel, procureur, trente-sept ans, profession. 25 juin 1774.

Dom François Montardier, soixante-trois ans, profession, 19 mai 1748.

Dom Jean-Remi Mairel, soixante-trois ans, profession, 5 mai 1750.

Dom Charles-Henri Richard, cinquante-quatre ans, profession, 6 janvier 1756.

Dom Paul Tessier, quarante-deux ans, profession du 7 avril 1765.

Dom Jean-Baptiste Huot de Longchamps, quarante ans, profession du 5 septembre 1771.

Dom Claude-Nicolas de Rosne, quarante ans, profession, 5 novembre 1771.

Dom Nicolas Bonnestrenne, trente-quatre ans, profession, 27 février 1779.

Dom Nicolas-François-Claude-Victor Lebreton, vingt-cinq ans, profession, 6 septembre 1786.

Archives de la Marne. — Vente des biens de l'abbaye situés dans la Marne.

26 mai 1791. — Maison conventuelle, à Collet, de Saint-Mard.	33,500 fr.
26 mai 1791. — Rotonchamps, à Fouillan, de Reims	55,000
27 mai 1791. — Rotonchamps, à Fouillan. .	43,300
12 octobre 1791. — Le Saulcy, à Baillot, de Saint-Mard.	20,000
11 janvier 1792. — Yonval, à Forby, de Vitry-le-François.	39,000
7 janvier. — Yonval, à Guichard, de Vitry-le-François	38,600
17 janvier. — Tuilerie, à Barbat, d'Heillez-l'Évêque.	83,300
A reporter. . . .	315,200

Date et prix de vente de la ferme du Vieil Montiers et des immeubles situés à Noyers, Sommeilles et Nettancourt, provenant de cette abbaye.

Nos des ventes	DATES des procès-verbaux des ventes.	DÉSIGNATION DES OBJETS ALIÉNÉS	LIEUX de leur situation	NOM DE L'ADJUDICATAIRE.	LIEU de son domicile	Montant de l'adjudication.	OBSERVATIONS.
187	17 février 1791.	La ferme de Hurtebise, consistant en bâtiments, terres et prés.	Nettancourt, Sommeilles et Montiers.	Guérin, ex-lieutenant particulier.	Bar.	46,200	Les bois n'ont pas été vendus; ils représentaient 3,000 arpents de Lorraine, à 33 ares 33 centiares l'un, c'est-à-dire environ 1,000 hectares.
188	»	2 petits étangs dits les grand et petit Richelieu.	»	»	»	3,675	
505	16 mai 1791.	La ferme des Houyers.	Sommeilles.	Robert, Adam, négociant.	»	32,300	
506	»	30 fauchées de prés.	»	Charles Doublat.	Sommeilles	18,100	
289	17 mars 1791.	2 pièces de terre.	Nettancourt.	François Poupart.	Marat.	16,700	
290	»	22 fauchées de prés.	»	Barbier, marchand.	Bar.	13,800	
291	»	12 id.	»	Ferdinand Jeannin.	»	7,100	
292	»	12 id et une terre.	»	Barbier, marchand.	»	9,650	
293	»	id.	»	Ferdinand Jeannin.	»	3,630	
510	16 mai 1791.	9 id.	»	Louis Guillemin.	Nettancourt.	6,925	
511	»	Une ferme des Hoyers et Chelaouvres.	Noyers.	Hermand, marchand.	Bar.	48,600	
512	»	La ferme dite les terres basses de Noyers.	»	Christophe Collin et François Remy Ficatier.	Brabant et Revigny.	48,300	
649	1er août 1791.	La ferme du vieux Montier.	Auzécourt.	Jean-Baptiste Richard, m.	Ligny.	76,400	
652	»	5 fauchées de prés.	Nettancourt.	Jean-Baptiste Colombard.	Sommeilles.	2,000	
732	16 septemb. 1791	Prés.	»	Remi Bouillon.	Resson.	3,075	
733	»	6 fauchées de prés.	»	N. Mirat.	Nettancourt.	2,075	
734	»	4 id.	»	Louis Guillemin.	»	1,950	
735	»	1 id.	»	»	»	355	
771	16 octobre 1791.	Une ferme.	Auzécourt.	Baudin et Jacobé.	Sommeilles.	62,100	
796	30 novemb. 1791.	7 étangs.	Sommeilles et Auzécourt.	Gaillet, notaire.	Bar.	42,200	
797	»	40 jours de terres.	Brabant.	Jean Petit, marchand.	Brabaut.	10,300	
						555,350	

Report. . , .	315,200
17 janvier. — Huit étangs, à Lechaudel, de de Charmont.	24,000
En 1863. — Forêt de Montiers, aux hospices de Reims.	1,800,000
Plusieurs fermes dont nous n'avons pas le chiffre. D'autres baillées à cens perpétuel sont passés à leur détenteur moyennant un rachat de rente. (Mémoire.)	
Total connu sauf les articles portés pour mémoire.	2,196,700 fr.

SÉANCE GÉNÉRALE DE ROUEN

(30 MAI 1876)

PRÉSIDENCE DE M. LÉON PALUSTRE, DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

Siégent au bureau : MM. de Glanville, directeur de l'Association normande; de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure; l'abbé Lebeurier, archiviste hónoraire de l'Eure; Cusson, secrétaire général de la mairie; J. de Laurière, inspecteur général de la Société française d'Archéologie; A. de Dion, inspecteur de Seine-et-Oise.

M. le vicomte d'Estaintot remplit les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, dans la salle de réunion des Sociétés savantes, rue Saint-Lô, décorée pour la circonstance de magnifiques photographies, par M. Letellier, du Hâvre. Grâce à cette aimable attention, les membres de la Société, accourus en grand nombre à l'appel qui leur avait été adressé, pouvaient ainsi, par avance, se faire une idée des merveilles qu'ils contempleraient le lendemain à Gisors et à Saint-Germer.

En quelques paroles élevées que nous sommes heureux

de reproduire, M. Léon Palustre indique d'abord à grands traits le rôle de l'archéologie et rend un juste tribut d'hommages à notre regretté collègue, M. l'abbé Cochet :

MESSIEURS,

S'il est une chose qui me soit agréable aujourd'hui, c'est de me trouver dans une ville normande, d'avoir pour premiers auditeurs à peu près les mêmes hommes qui contribuèrent pour une si grande part au développement de l'œuvre de mon illustre prédécesseur. Je ne saurais oublier, en effet, que la Société française d'Archéologie a eu pour berceau votre belle province, qu'elle a grandi à l'ombre de vos cathédrales, et toujours conservé parmi vous, même au milieu des fâcheuses vicissitudes de ces derniers temps, ses adhérents les plus fermes et les plus nombreux. Aussi, lorsque notre honorable confrère, M. de Glanville, vint, il y a plus de six mois, me demander de tenir dans votre grande cité une de ces courtes assises qui ont pour but de suppléer à l'insuffisance de nos congrès annuels, qui contribuent plus que toute autre chose à vivifier une institution répandue dans la France entière, ai-je accepté avec joie une proposition qui faisait, pour ainsi dire, partie du programme que je m'étais tracé d'avance, et me mettait, dès le début, en relation avec de brillantes personnalités que j'étais particulièrement désireux de voir et de connaître. D'ailleurs, pouvais-je oublier que Rouen, dans notre siècle, était peut-être la ville qui avait compté le plus d'archéologues fameux, et n'était-ce pas pour moi un devoir de venir saluer la patrie des Deville et des Pottier, des laj Quérière et des Cochet.

Malheureusement, il ne nous a été permis d'entretenir

que le dernier d'entre ceux que nous venons de nommer, et nous le regrettons d'autant plus, qu'admirateur passionné des constructions du moyen âge, nous eussions compté parmi nos meilleurs souvenirs les instants passés en compagnie d'hommes qui s'en étaient montrés les révélateurs. Cela ne veut pas dire que les autres branches de l'archéologie nous trouvent indifférent ; bien loin de là, et nous avons, par exemple, en plus d'une occasion manifesté notre enthousiasme pour les importantes découvertes dues au savant auteur de la *Normandie souterraine* et du *Tombeau de Childéric*. Nous nous sentions particulièrement attiré vers cette nature investigatrice qui ne laissait rien échapper et profitait des plus petits incidents pour appuyer ses théories et justifier ses prévisions. Esprit nullement rêveur, toutefois, et ennemi de l'hypothèse, M. l'abbé Cochet ne s'écartait jamais dans ses recherches de l'observation positive des faits, et toutes ses déductions offrent le degré d'exactitude que réclame toute science véritablement digne de ce nom. Il marchait ainsi d'un pas sûr vers la reconstitution d'une époque de notre histoire jusqu'alors connue par ses lignes extérieures seulement, et nous faisait pénétrer dans la vie intime des peuples qui ne sont plus, ravivant en quelque sorte toute une civilisation disparue. Au reste, ne nous l'a-t-il pas dit quelque part : « Ce que je cherche au sein de la terre, c'est une pensée. Ce que je poursuis à chaque coup de pioche de l'ouvrier, c'est une idée ; ce que je désire recueillir avec ardeur, c'est moins un vase ou une médaille qu'une ligne du passé écrite dans la poussière du temps, une phrase sur les mœurs antiques, les coutumes funèbres, l'industrie romaine ou barbare, c'est la vérité que je veux surprendre dans le lit où elle a été couchée par des témoins qui ont à présent dix, quinze ou dix-huit

cents ans. Je donnerais tous les objets possibles pour une révélation de ce genre. »

En parlant de la sorte, M. l'abbé Cochet, il est vrai, ne faisait qu'indiquer de main de maître le but que nos chères études se sont toujours proposé d'atteindre. Car, Messieurs, qu'est-ce que l'archéologie, en effet? Certes, ce n'est pas cette science creuse que beaucoup de gens s'imaginent, un délassement innocent que l'on permet aux désœuvrés. Tout au contraire, c'est l'exercice d'esprits sérieux qui veulent voir avec intelligence, comprendre avec netteté, qui se plaisent à rechercher la raison des choses, à suivre à travers les siècles les transformations successives opérées dans les habitudes et les mœurs, tant au point de vue civil que militaire, profane que religieux. Par là, ils se rendent plus aptes à exercer même les fonctions présentes, et ils justifient ces paroles de l'un de nos devanciers : « L'archéologie n'est autre chose que connaître le passé tout entier pour deviner et préparer l'avenir. »

Certes, il ne s'ensuit pas que dans la solution chaque jour plus compliquée des problèmes qui se présentent à nous, nous n'éprouvions jamais ni déconvenues, ni désillusions. L'archéologie, nous ne craignons pas de le dire, car cet aveu ne saurait nuire, dans l'esprit des hommes éclairés, au crédit de plus en plus grand dont nos études sont entourées, l'archéologie est de toutes les sciences peut-être la plus sujette aux méprises, comme aussi celle où les erreurs sont le plus excusables. Tandis que les monuments écrits ont toujours et partout un sens précis, une valeur parfaitement déterminée, les signes auxquels nous sommes obligés d'avoir recours ne nous offrent le plus souvent que des révélations non-seulement incomplètes, mais encore essentiellement variables, suivant les siècles et les pays. Il n'est donc pas étonnant que nous puissions, par

exemple, hésiter quelquefois devant l'interprétation d'une figure qui, tantôt joue le rôle d'un symbole mystique, tantôt ne représente plus qu'un simple motif de décoration. Sans aucun doute, les contemporains ne s'y trompaient point, mais, à une grande distance, la distinction qu'ils faisaient tout naturellement devient pour nous d'une extrême difficulté.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer grandement que les arts plastiques, qu'ils déploient sous nos yeux de grandes masses ou se bornent uniquement à des combinaisons de lignes, à la reproduction de formes empruntées au monde de la vie, de l'homme au végétal, ne sont aucunement inférieures aux compositions littéraires même les plus vantées, aux plus magnifiques chefs-d'œuvre de l'éloquence et de la poésie, dans l'expression sincère et et spontanée du génie d'un peuple, de ses pensées et de ses sentiments. Ils ont encore l'immense avantage de parler à notre intelligence plus que toute autre manifestation de l'esprit humain, par la facilité avec laquelle ils évoquent une civilisation éteinte et donnent aux notions léguées par l'écriture un corps et une assiette qui leur font trop souvent défaut. Puis, comme notre affection pour chaque chose, comme le dévouement que nous lui portons est en proportion de la connaissance que nous en avons acquise, il en résulte que l'archéologie, et ce n'est pas là son moindre mérite, est l'un des agents les plus puissants de patriotisme, celui que mettent en mouvement tous les peuples qui, après avoir eu un passé glorieux, sont profondément désireux de reprendre la place qu'ils occupaient jadis.

Cette allocution terminée, M. Palustre fait remarquer sur le bureau les épreuves des *Souvenirs du vieux Rouen*,

album de douze photographies, offert à la Société par M. Schneider, libraire à Rouen. Il fait également passer sous les yeux de l'assemblée une héliogravure de la statue de M. de Caumont, qui doit être inaugurée à Bayeux le 15 juillet prochain; il invite les membres présents à se rendre à cette cérémonie, vraie fête de famille pour tous les membres des sociétés créées par notre illustre et regretté directeur.

La parole est ensuite donnée à M. de Dion pour la lecture d'un travail sur la première question : « *Étudier les châteaux féodaux des frontières de la Normandie et plus particulièrement ceux du Vexin.* »

Étude sur les châteaux féodaux des frontières de la Normandie, par Adolphe de Dion.

Messieurs,

Si la Normandie est surtout le pays des belles églises, elle offre aussi de nombreux et importants monuments de l'architecture militaire au moyen âge. On y trouve des retranchements, des oppidums et des camps de toutes les époques; les mottes y sont nombreuses; d'imposants donjons se dressent au sommet de ses rochers; enfin des châteaux de premier ordre, Domfront, Falaise, Gisors, Château-Gaillard et plusieurs autres, peuvent soutenir la comparaison avec les forteresses féodales qui font l'orgueil des provinces voisines.

Ces châteaux sont généralement assez connus. Sans parler de plusieurs archéologues distingués qui ont décrit les principaux d'entre eux, notre regretté maître, M. de

Caumont, a fait connaître dans ses ouvrages les caractères généraux de leur architecture. Mais, même après eux, il reste beaucoup à découvrir dans cette partie de l'archéologie, et plus d'une lacune est encore à combler. La plus fâcheuse erreur serait de croire que tout a été dit sur les châteaux forts de la Normandie, et que sur ce point la science est faite et finie. Là, comme ailleurs, qui n'avance pas, recule.

Je voudrais aujourd'hui, en signalant quelques lacunes dans l'archéologie militaire de la féodalité, exciter le zèle des chercheurs de votre beau pays. J'ai l'espoir que quelques-uns d'entre vous, portant sur ce sujet leur talent d'investigation, feront faire à cette partie de la science les progrès que je ne puis qu'indiquer.

Permettez-moi, Messieurs, d'exprimer le désir que des archéologues normands, connaissant à fond les nombreux châteaux du pays, et mieux au fait que je ne puis l'être de l'histoire de la province, entreprennent : de nous faire connaître la législation de la Normandie au sujet des châteaux forts; de décrire pour chaque frontière l'ensemble des retranchements opposés à l'ennemi et la manière dont ces points fortifiés se reliaient entre eux et gardaient les routes principales; enfin de déterminer les caractères qui distinguent les châteaux normands de ceux qui leur étaient opposés sur l'autre rive de la Bresle, de l'Epte ou de l'Avre. Vous m'excuserez de traiter brièvement ces trois points, dont chacun demanderait une étude spéciale et développée.

I

Le caractère propre du château féodal et ce qui le distingue surtout des forteresses des autres époques, c'est

d'être une demeure fortifiée non moins qu'une défense pour le pays. Il s'agissait pour le baron qui le construisait, non-seulement d'élever une barrière contre les invasions de l'ennemi, mais encore de se mettre à l'abri des insultes de ses voisins, ou de la révolte de ses propres vassaux. Ce caractère de forteresse privée a fait généralement admettre que chacun se fortifiait à sa guise, construisant là où il lui plaisait un château aussi important que le lui permettaient les ressources dont il pouvait disposer. Ce serait une erreur de penser ainsi.

Le moyen âge français fut sans doute une époque très-tourmentée, pleine de troubles et de guerres; mais la féodalité, loin d'être un état d'anarchie, était un système fortement constitué, réglant avec rigueur les rapports du supérieur avec ses inférieurs et de ses derniers entre eux. C'est cette organisation toute militaire qui a fait le succès de la féodalité lorsqu'il s'agissait d'échapper à l'anarchie, de résister à l'invasion étrangère, et de constituer la nationalité; mais c'est aussi cette réglementation rigoureuse, qui, ces résultats obtenus, et n'ayant plus la même raison d'être, a fait obstacle à d'autres progrès ultérieurs, et a attiré à la féodalité de si nombreux ennemis.

Il y avait des règles précises, imposées par la coutume, pour la fortification des demeures particulières, pour la fondation des nouveaux châteaux et pour l'agrandissement des anciens. Lorsque le souverain était puissant et respecté, ces règles étaient maintenues avec rigueur; mais sous les princes faibles, pendant les minorités, et lorsque deux prétendants se disputaient le trône, elles étaient éludées ou ouvertement violées. Ce sont ces troubles fréquents, ces infractions répétées aux coutumes féodales, qui rendent la législation relative aux châteaux si difficile à étudier.

Pour nous renfermer dans l'histoire de la Normandie, ce pays ne possédait, au xe siècle, qu'un petit nombre de points fortifiés. Les villes épiscopales étaient ceintes de murailles, et, çà et là, on trouvait quelques retranchements élevés à la hâte et n'ayant servi que temporairement; nulle part il n'y avait un ensemble de fortifications pour couvrir la frontière. La preuve s'en trouve dans les guerres de cette époque. Lorsque Rollon ou le duc Richard Ier entraient dans les terres des comtes de Blois, ils n'étaient arrêtés que par les remparts de la cité de Chartres; et lorsqu'à leur tour ceux-ci ou le roi de France envahissaient la Normandie, c'était pour assiéger de suite Rouen ou Évreux.

Au commencement du xie siècle, Richard II construisit plusieurs châteaux pour la défense de son duché. Domfront devait s'opposer aux invasions angevines, la forteresse d'Alençon menacer le Maine et Tillières-sur-Avre, couvrir l'Evrecin. Peu de vassaux obtinrent l'autorisation d'élever des châteaux dans l'intérieur du pays. Mais pendant les troubles qui signalèrent la minorité de Guillaume le Bâtard, d'une part les principaux vassaux, cherchant à se rendre indépendants, fortifièrent de leur mieux leurs habitations; de l'autre, les châtelains des châteaux ducaux agirent comme s'ils en étaient les propriétaires. C'est de cette époque que datent la plupart des mottes et des enceintes de fossés, répandues dans l'intérieur de la province et ne pouvant servir à la défense des frontières.

Lorsque Guillaume fut resté le maître à force d'habileté et de courage, après surtout que la conquête de l'Angleterre lui eut permis de changer le surnom de Bâtard en celui de Conquérant, il s'attacha, d'une part, à diminuer l'importance des châteaux de l'intérieur ou à les mettre dans sa main, de l'autre, à multiplier les places frontières

et à en augmenter la force. En Angleterre, au contraire, où il s'agissait de dominer une population frémissante, il dissémina de nombreux châteaux dans les comtés.

Dans un concile tenu à Lillebonne, en 1081, Guillaume fit constater les lois et usages de la Normandie au sujet des fortifications dont un seigneur pouvait entourer son habitation. Personne, dit l'article, n'a le droit de creuser, même en plaine, un fossé de plus d'un jet de terre; c'est-à-dire que l'ouvrier doit pouvoir jeter la terre du fond du fossé à l'extérieur sans banquette de relais. De plus la palissade garnissant le rempart doit être sur une seule ligne, sans tours et sans ouvrages flanquants; nul enfin n'a le droit de construire son château dans une île ou sur un rocher.

Nulli licuit in Normannia fossatum facere in planam terram nisi tale quod de fundo terram potuisset jactare superius sine scabello; et ibi nulli licuit facere palicium, nisi in unâ regulâ, et id sine propugnaculis et alatoriis; et in rupe et in insulâ nulli licuit in Normannia castellum facere (1).

Un fossé d'environ deux mètres de profondeur et une simple palissade, telles sont donc les seules défenses permises aux châteaux des seigneurs particuliers. Des faits nombreux prouvent que les forteresses, dont les fossés étaient plus profonds et les remparts plus redoutables, étaient vendables au duc; c'est-à-dire qu'il pouvait à sa convenance les occuper en cas de guerre, sauf à les rendre à la paix à leur possesseur. Ceux-ci n'étaient censés les occuper qu'à titre de châtelains ou de vicomtes, les uns, révocables à la volonté du suzerain, les autres, nommés à vie. Mais chacun d'eux cherchait à rendre cette possession incommutable et héréditaire. Dans d'autres cas, Guillaume

(1) Martène, *Thesaurus anecdoct.*, IV, 117.

ne voulant pas enlever à de puissants feudataires, comme le comte d'Évreux ou le comte d'Alençon, la possession de leur ville capitale, se contentait d'y construire un donjon occupé par une garnison royale et ôtant au vassal la possibilité de tenter une révolte. Si ces puissants comtes étaient forcés de subir une telle sujétion, on peut croire que celle des seigneurs d'un ordre inférieur était encore plus complète. Aussi la première pensée de chacun d'eux à la mort de ce prince redouté fut-elle de secouer le joug. Les comtes d'Évreux et d'Alençon donnèrent le signal en forçant les châtelains royaux à leur abandonner les donjons qui dominaient leurs villes; les autres les imitèrent de leur mieux. Bientôt, grâce à la faiblesse du duc Robert, on vit, au milieu de la confusion générale, des châteaux félons et menaçants pour la paix publique s'élever de toute part. *Adulterina passim municipia condebantur*, dit à ce sujet l'historien contemporain, Ordéric Vital. (Livre VIII, ch. v.)

Guillaume le Roux et Henri Ier rétablirent peu à peu l'ordre et, après avoir soumis leurs vassaux les plus turbulents, donnèrent tous leurs soins à la défense des frontières. Sur celle du Vexin, Guillaume le Roux construisit Gisors et Château-sur-Epte, et Henri Ier Neufmarché. Mais, au milieu du XIIe siècle, la rivalité d'Henri II et d'Étienne vint de nouveau tout bouleverser et permettre la construction des châteaux particuliers. Sous Henri II, les seigneurs perdirent de nouveau cette indépendance momentanée, et leurs forteresses presque toute leur importance. Ce prince porta la défense des frontières de la Normandie à une grande perfection. Il augmenta les anciens châteaux et en améliora les fortifications; il en construisit de nouveaux; enfin, dans certains endroits, pour suppléer à la faiblesse des obstacles naturels, comme aux

sources de l'Avre et de la Bresle, il creusa de longues lignes de fossés. Il est peu de place sur toute la ligne des frontières qui ne garde quelques traces des travaux exécutés par ses ordres. Cet ensemble de fortifications lui permit, ainsi qu'au roi Richard, de soutenir une lutte acharnée contre Philippe-Auguste. Ce ne fut qu'au prix des plus grands efforts, que le prince français put rompre les barrières de la Normandie.

II

Les châteaux des frontières n'étaient pas distribués au hasard; chacun d'eux avait au contraire une destination spéciale : soit de barrer une route importante, soit de garder le passage d'une rivière, soit de fournir au besoin un point d'appui pour un mouvement offensif. De longues guerres sur le même terrain, avaient appris à connaître les obstacles naturels ou artificiels qui pouvaient le mieux arrêter une invasion et les points les plus faciles à défendre. Mais pour décrire cet ensemble, comme M. de Salies l'a fait pour l'Anjou, dans son histoire de Foulques Nerra, il faut joindre à une grande habitude de la frontière, une parfaite connaissance de l'histoire locale. Aussi n'est-ce pas sans une certaine hésitation que je présente à titre d'ébauche, et dans l'espoir de voir un jour ce cadre mieux rempli par un autre, une description sommaire des différentes frontières de la Normandie et de leurs défenses.

1° *Frontière de Bretagne.* — En commençant le circuit à l'ouest, nous trouvons d'abord la frontière qui séparait la Normandie de la Bretagne sur une longueur d'environ cinquante kilomètres. Elle était tracée entre les deux rivières de la Selune et du Couesnon, qui se jettent dans la

baie du Mont-Saint-Michel. La Selune formait un fossé du côté de la Normandie, derrière lequel s'élevaient deux places de premier ordre, Avranches et Mortain. En avant d'Avranches, le couvent-forteresse du Mont-Saint-Michel se dressait au sein de la mer; Pontorson, bâti par Henri Ier, gardait l'embouchure du Couesnon, et Montaigu se trouvait en face d'Antrain. En arrière d'Avranches et après la vallée transversale de la Sée il y avait encore Granville, la Haye-Pesnel et Gavray.

Le Couesnon formait également un fossé du côté de la Bretagne. L'importante place de Dol, qui repoussa deux fois Guillaume le Conquérant en 1075 et en 1085, mais qui fut prise par Henri II en 1173, était de ce côté le boulevard de cette province. Antrain sur le Couesnon, avec le poste avancé de la Rouerie, enfin, la forteresse de Fougères aux sources de cette rivière, dont Henri II s'empara en 1166, complétaient, de ce côté, la première ligne de défense de la Bretagne. Elle en avait une seconde très-solide dans les rivières de la Rance et de la Vilaine, défendues par les châteaux et les villes de Saint-Malo, Châteauneuf, Dinan, Hédé, Rennes et Vitré.

2° *La frontière de l'Anjou et du Maine* d'une longueur au moins double de la précédente, était beaucoup moins bien déterminée, et traversait un pays accidenté, coupé par les nombreux affluents de la Mayenne et de la Sarthe. Elle fut, surtout au XIe siècle, le théâtre de luttes acharnées qui en modifièrent plusieurs fois le tracé. Aussi est-elle très-riche en châteaux et en donjons de l'époque primitive. L'étude topographique complète de cette frontière serait d'un grand intérêt, mais fort difficile à faire.

Dans son cours supérieur, la Mayenne, se dirigeant à l'ouest, formait la frontière de la Normandie. Une longue ligne de collines couvertes par la forêt d'Andaine limite

cette vallée au nord et n'est coupée que par des gorges étroites que défendaient les châteaux de la Ferté-Macé, la Motte-Fouquet et l'importante place de Domfront, construite en 1026 par Richard II, pour garder la vallée de la Varenne et la route d'Angers à Caen. En 1055, Guillaume le Conquérant construisit, fort en avant et sur les terres du comte d'Anjou, la forteresse d'Ambrières, au confluent de la Varenne et de la Mayenne.

Mayenne était de ce côté le boulevard de l'Anjou. Juhel, seigneur de cette ville, construisit en outre, en 1155, Villaines-la-Juhel.

Dans le bassin de la Sarthe, la principale forteresse de la Normandie était Alençon, que la Sarthe seule séparait des terres du Maine. Elle fut prise par les comtes d'Anjou en 1054 et 1118, mais sans qu'ils pussent s'y maintenir. Autour de cette place, nous trouvons Saint-Céneri, au confluent de la Sarthe et du Sarthon, la Roche-Mabile et Carrouges, dans la vallée de ce même affluent, Essai, et un peu plus loin dans le Perche, Mortagne et Tourouvre. Une seconde ligne très-forte, s'appuyant sur l'Orne et la Rille, comprenait les châteaux d'Écouché, Argentan, Exmes, Merleraut, Echaufour, Moulins-la-Marche, et se terminait à Laigle, une des plus anciennes et des plus fortes places de la Normandie.

Du côté de la France, le centre de la défense était l'antique cité du Mans avec ses murs romains. Elle était entourée par Beaumont et Fresnay-sur-Sarthe, Balon, Domfront en Champagne, Sillé-le-Guillaume, le vieux Lavardin et nombre d'autres points fortifiés.

Lorsque le duc Guillaume s'empara du Maine en 1063 et lorsque ses successeurs rentrèrent en possession de ce comté, toutes ces places étant en leur pouvoir, l'Anjou dut se former une nouvelle frontière en ajoutant le puissant

donjon de Sainte-Suzanne aux châteaux de Mayenne, Laval, Château-Gontier et Sablé. Au midi, le Loir formait une autre barrière défendue par les forteresses de la Flèche, de Château-du-Loir, avec Mayet pour avant-garde, de Troo, de Montoire, de Lavardin, de Vendôme et de Fréteval. Mondoubleau était une place avancée très-importante. Plus au nord, les châteaux du pays chartrain, Châteaudun, Bonneval, Illiers, Nogent-le-Rotrou devenaient aussi places frontières.

3° *Frontière du pays chartrain.* — La petite rivière d'Avre, coulant pendant soixante-dix kilomètres dans une étroite vallée, entre les plaines de l'Evrecin et celles de la Beauce formait de ce côté un fossé naturel et délimitait la frontière d'une manière qui n'a jamais varié.

Avra licet parva Francorum dividit arva.

Les châteaux de Chênebrun, Verneuil, Tillières et Nonancourt étaient bâtis sur les collines qui dominent cette rivière au nord et se trouvaient tous au passage de routes anciennes qu'ils interceptaient. Illiers-l'Évêque se trouvait un peu plus loin dans la plaine, sur la route de Dreux à Évreux. Dans plusieurs endroits où la rivière encore faible ne formait pas un obstacle suffisant, le roi Henri II avait fait creuser de longues lignes de fossés avec un rempart de terre. M. de Caumont les signale dans les communes d'Irai, Chênebrun, Saint-Christophe et Courteilles, où ils portent le nom de Fossés-le-Roi. Il engage à les étudier dans leur ensemble et par rapport avec les forteresses voisines. A une dizaine de kilomètres en arrière, le cours de l'Iton et les châteaux de Bourth, Cintray, Condé-sur-Iton, Breteuil et Damville formaient une seconde ligne parallèle à la première. Une troisième consistait dans les trois fortes places de Laigle, Conches et Évreux,

reliées par le cours de la Rille et par les forêts de Breteuil, de Conches et d'Évreux. Cette frontière fut rarement attaquée avec succès, et plus d'une fois, particulièrement en 1119, Breteuil fut le bouclier de la Normandie.

Les châteaux placés sur la rive française de l'Avre avaient, en général, moins d'importance que ceux de la rive normande. Armentières était en face de Chênebrun, Bérou en face de Tillières, et le Plessis-Saint-Rémy en face de Nonancourt. Une lettre de Gui de Galardon, publiée par M. Merlet, nous apprend que ce dernier fort fut construit en 1112 par les troupes de la comtesse de Blois, de Gervais de Châteauneuf et d'Amaury de Montfort. Cette construction rapide, ce nom du Plessis que porte aussi, non loin de là, le Plessis-sur-Ver, montre que ce n'étaient que des redoutes avec fossés et palissades. Il est vrai qu'à peu de distance de l'Avre se trouvaient les forts châteaux de la Ferté-Vidame, Brezolles et Dreux. Cette dernière place, ceinte de hautes murailles, était d'une grande importance et le centre de la défense du côté de la France, tant sur cette frontière que sur celle de l'Eure. Le cours de la Blaise, avec les forêts de la Ferté-Vidame et de Senonches, formait une ligne de défense naturelle en arrière de laquelle se trouvaient Senonches, Châteauneuf-en-Thimerais, remplaçant l'ancienne place de Thimest; enfin Nogent-le-Roi et Maintenon, gardant les passages de l'Eure. Chartres, que les Normands avaient assiégée plusieurs fois avant la construction de ces châteaux, se trouvait parfaitement à l'abri.

4° *Frontière du Mantois ou de l'Eure.* — L'emploi du nom de Mantois, pour désigner la partie du domaine royal entre l'Eure et la Seine, est assez moderne; mais comme Mantes était la place la plus importante des rives de la Seine, et que cette ville fut la base d'opération de toutes

les guerres qui eurent lieu sur cette frontière, on peut l'employer, faute d'une meilleure désignation.

L'Eure ayant une certaine importance après sa jonction avec la Blaise et l'Avre, formait jusqu'à Pacy, pendant une trentaine de kilomètres, une excellente défense pour la Normandie; de là à Vernon, la frontière n'avait à franchir qu'un plateau de douze kilomètres, séparant l'Eure de la Seine. Les châteaux de Marcilly, Crot, Ezy, Ivry, Méré, Pacy, dominaient tous les passages de cette rivière. Le plus important de tous était Ivry, bâti sur une colline abrupt, avec une double enceinte de fossés, et fermant une ancienne voie qui, depuis les Romains, était le principal accès de l'Evrecin, du côté de Paris. En arrière était Saint-André-en-la-Marche, et plus loin Évreux, but de toutes les attaques faites de ce côté. Vernon, avec les deux châteaux du Goulet, et plus loin Gaillon, défendait les rives de la Seine; Auteuil, la Croix-Saint-Leuffroy et Aquigny celles de l'Eure, de sorte qu'une armée s'engageant entre les deux rivières se trouvait dans un cul-de-sac.

Du côté de la France, les rives de l'Eure étaient gardées par Sorel et Anet, appuyés à la profonde forêt de Dreux, et le vieux château de Guainville. Dans la vallée de la Vesgre, perpendiculaire à celle de l'Eure, on trouvait Rouvres et Bu, puis les premiers châteaux de la châtellenie de Montfort-l'Amaury, Gressey, la Haye-de-Herce, Richebourg, Gambais et Houdan, le plus important de tous. Derrière eux s'étendait la vaste forêt Iveline. Au nord de cette forêt, l'étroite vallée de la Vaucouleur formait un fossé transversal jusqu'à Mantes. Il était défendu par Septeuil, Rosay et quelques autres petits châteaux.

En 1098, Guillaume le Roux ayant attiré à son parti

Simon, seigneur d'Anet, Nivard, seigneur de Septeuil, et un cadet de la famille de Montfort-Amaury, seigneur de Houdan, essaya de pénétrer en France de ce côté. Cette première ligne lui étant livrée, grâce à la complicité de ces seigneurs, il put, avec sa nombreuse armée, franchir sans obstacles l'Eure et la Vaucouleur, mais il se heurta contre une seconde ligne de défense. Simon II, dit le Jeune, alors seigneur de Montfort-l'Amaury et d'Épernon, défendit ces places avec succès. Le passage de la Mauldre, dont la profonde vallée forme un second fossé perpendiculaire à la Seine, fut empêché par la résistance victorieuse des châteaux de Maule, Beine, Neaufle-le-Château et autres de moindre importance. Après avoir ravagé toute la contrée, le roi d'Angleterre dut se retirer sans avoir pu forcer aucun de ces châteaux (1).

Pour prévenir une nouvelle entreprise de ce genre, Louis VI, en 1137, permit à Amaury III de Montfort, de construire à mi-chemin de Houdan à Mantes, à la rencontre de deux routes et dans une excellente position, l'importante forteresse de Montchauvet. Malheureusement, en 1159, Simon III, fils d'Amaury, s'étant brouillé avec le roi de France et faussant la foi qu'il lui devait, favorisa une invasion plus redoutable en ouvrant ses châteaux au roi d'Angleterre. Celui-ci étant dès lors maître de s'avancer sans obstacle jusqu'au cœur du royaume, Louis VII dut céder, demander immédiatement une trêve, puis faire la paix, en 1160, en rendant à son vassal révolté tous les droits qu'il lui contestait.

Sur les rives de la Seine, la ville de Mantes, située à la rencontre de plusieurs voies anciennes et commandant un des passages les plus importants du fleuve, était le boule-

(1) Orderic Vital, L. X, ch. 4.

vard de la France. Autour et en avant de Mantes se trouvaient les châteaux de Rosny, Rolleboise, Le Ménil-Regnard, détruit par Henri Ier en 1118, Cravent, Valgoutard et Bréval. Cette dernière forteresse, construite à la fin du XIe siècle dans un pays boisé, entre Mantes et Ivry, mérite une mention spéciale à cause de l'ambition de son fondateur, Ascelin Goel. Ce seigneur se crut assez fort pour ne ménager personne et piller indistinctement Français et Normands. En 1094, Philippe Ier et le duc Robert, dans un moment où ils étaient d'accord, réunirent leurs armées pour l'assiéger dans son repaire, et n'y parvinrent qu'après deux mois d'efforts.

Bien des combats se livrèrent aux environs de Mantes. Une seule fois, en 1087, elle tomba au pouvoir des Normands, et la mort de Guillaume le Conquérant put seule calmer la terreur que ce désastre avait causé en France. En remontant la Seine, les passages de ce fleuve étaient gardés par Meulan, Poissy et Conflans-Sainte-Honorine.

5° *Frontière du Vexin et du Beauvoisis.* — A partir de la Seine, la frontière de la Normandie était formée par l'Epte sur une longueur de quatre-vingts kilomètres. Dans son cours supérieur, cette rivière séparait le pays de Bray du Beauvoisis, dans son cours inférieur le Vexin normand du Vexin français. La forteresse de Gisors, placée au milieu, était le centre de la défense sur ces deux frontières. Sous Guillaume le Conquérant, le château de Neaufle, situé à deux kilomètres de là, sur un coteau dominant la Lévrière, était la principale place du Vexin normand et la résidence du vicomte de cette province, et il n'y avait à Gisors qu'un donjon servant de poste avancé. Mais Guillaume le Roux, ayant reconnu toute l'importance de cette position, au confluent de plusieurs vallées et de routes importantes, y fit construire, sous la direction de Robert de Bellême,

une vaste place d'armes pouvant contenir une petite armée et permettant de franchir l'Epte à tout moment. Neaufle et les châteaux de Dangu ne furent plus que les satellites de la nouvelle forteresse. Plus bas, sur l'Epte, sur un coteau dominant le passage de la voie romaine de Paris à Rouen, Guillaume le Roux traça l'enceinte moins vaste de Château-sur-Epte, longtemps appelé Châteauneuf. En descendant la rivière, on trouvait Baudemont et Gasny. En arrière de cette forte ligne, il y avait encore les châteaux d'Etrepagny, Gamaches, Haqueville et Ecos. Henri II ajouta des tours de flanquement à l'enceinte circulaire de Gisors et augmenta beaucoup la force de cette place.

Du côté de la France, le château de Chaumont-en-Vexin s'élevait en face de Gisors et contrebalançait son influence. C'était également une vaste enceinte circulaire placée au sommet d'un mamelon isolé de la vallée du Troène. Trie, Chambors, Courcelles, Boury, formaient autour de Chaumont une ceinture de postes avancés surveillant le passage de l'Epte et les châteaux de la rive normande. Plus bas, Saint-Clair-sur-Epte surveillait Châteauneuf et gardait, avec Magny, la grande route de Paris. Sur la rive droite de la Seine s'élevaient la Roche-Guyon et Vétheuil, et plus en arrière Meulan.

En 1097, Robert, comte de Meulan, et Guy, seigneur de la Roche-Guyon, ayant livré leurs châteaux à Guillaume le Roux, ce prince put faire le siége de Chaumont et ravager le Vexin jusqu'à l'Oise. Cette rivière importante, défendue par Conflans-Sainte-Honorine, qui commandait également la Seine, Pontoise, l'Ile-Adam, Beaumont et Chambly, formait une seconde ligne de défense presque impossible à forcer. Lorsqu'au contraire, soit par traité, soit par conquête, Gisors et le Vexin normand étaient réunis

à la France, la frontière de la Normandie reportée à la vallée de l'Andelle, peu éloignée de Rouen, devenait difficile à défendre, malgré les nombreux châteaux accumulés sur les rives de cette petite rivière; Pistres, Pont-Saint-Pierre, Radepont, le plus fort de tous et qui coûta deux mois de siége à Philippe-Auguste; Noyers-sur Andelle, maintenant Charleval, et Lyons-la-Forêt.

Ce fut pour parer à ce danger qu'après la perte de Gisors, le roi Richard construisit, en un an, la forteresse de Château-Gaillard, une des constructions les plus remarquables de la féodalité. MM. Deville, Brossard de Ruville et Viollet-le-Duc ont décrit avec soin ce château, et raconté, d'après Guillaume le Breton, le siége mémorable qui le fit tomber aux mains de Philippe-Auguste. Ils ont signalé avec raison toute la science d'ingénieur que le roi Richard avait montré dans le choix de cette position et dans la disposition des défenses, comme les grands talents militaires que Philippe-Auguste dut déployer pour s'en rendre maître. Une fois Château-Gaillard tombé, la conquête de la Normandie ne fut plus qu'une affaire de temps. Au nord de Gisors, les rives de l'Epte étaient défendues par Neufmarché, construit par Henri Ier, et par Gournay, et aux sources de cette rivière par les châteaux de Forges et de la Ferté-en-Bray ou Ferté-Saint-Samson. Les principales forteresses de Beauvoisis étaient Gerberoi, Milly et Villetertre.

6° *Frontière de Ponthieu.*— Dans le bassin de la Manche, la petite rivière de Bresle terminait, par un arc d'environ soixante-dix kilomètres, le périmètre des frontières de la Normandie, en séparant cette province de Ponthieu et du comté d'Amiens. De ce côte, la frontière n'a pas varié. Aumale et Eu, deux places de première importance, étaient placées sur la Bresle, et entre elles Blangy et

quelques châteaux secondaires. Dans les environs d'Aumale et dans les communes de Conteville, Illois et Ronchois, on retrouve les longs fossés dits Fossés-le-Roi, analogues aux tranchées du même nom que nous avons signalées autour de Verneuil. On peut attribuer ce complément des fortifications de la frontière à Henri II, qui a fait creuser ceux des bords de l'Avre. En arrière de la vallée de la Bresle, le pays était coupé par les vallées parallèles de l'Yères, où s'élevait le château de Grandcourt; de l'Aulne, dont le château de Mortemer défendait le passage; et enfin de la Béthune, sur laquelle se trouvaient les places importantes de Dieppe, d'Arques, de Neufchâtel, autrefois Driencourt; et enfin de Gaillefontaine, qui donnait la main aux forteresses de la vallée de l'Epte.

Le Ponthieu opposait à cette forte chaîne de non moins nombreux châteaux. Ault, Gamaches, Senarpont étaient situés sur la Bresle. Le passage de la Somme était défendu par Saint-Valéry-sur-Somme, la Ferté-en-Ponthieu et Abbeville. Autour de ces places, un certain nombre de mottes sans noms leur ont servi d'avant-postes. Dans le comté d'Amiens on peut citer, outre cette ville, les châteaux de Piquigny, Boves, Poix, Conty. etc.

III.

Après avoir terminé la rapide énumération des châteaux qui défendaient les frontières de la Normandie et de ceux qui leur étaient opposés, il resterait à déterminer les caractères qui les différencient les uns des autres et distinguent les châteaux normands de ceux des provinces voisines. Mais je suis forcé d'avouer que jusqu'ici mes recherches sur ce sujet ont eu peu de succès. Les quelques

observations que je vais vous soumettre n'ont ni l'étendue ni la précision que j'aurais voulu leur donner. Là encore, je dois me borner à signaler une lacune dans l'archéologie militaire, sans pouvoir prétendre la combler.

L'architecture des châteaux féodaux a, dans notre pays, trois origines distinctes. C'est d'abord l'oppidum gaulois avec son enceinte irrégulière de murs au sommet d'une colline abrupte. Un mémoire de M. Castagné, lu au Congrès archéologique tenu à Toulouse en 1874, a jeté beaucoup de jour sur ces constructions. Ce genre de forteresse, qui a plus d'un rapport avec les acropoles de la Grèce et de l'Italie, est propre aux pays de montagne et y a toujours été employé. Les châteaux construits d'après cette tradition, et dont Falaise et Domfront me paraissent de bons types pour la Normandie, sont en général très-irréguliers et peu faciles à classer.

La seconde tradition est celle des peuples habitant les plaines. Les enceintes derrière lesquelles ils s'abritaient, consistaient en un rempart circulaire défendu par un fossé et une palissade, et ayant souvent une motte à l'intérieur. Le plus bel exemple que l'on en puisse citer est l'ancienne place de refuge des *Catalauni*, située à dix kilomètres de Châlons-sur-Marne, qui était la place de commerce du même peuple. Cette enceinte circulaire, qui renferme vingt-trois hectares et est parfaitement conservée, porte à tort le nom de camp d'Attila. Tous les châteaux nommés la Haye, comme la Haye-Pesnel et vingt autres en Normandie, tous les Plessis, doivent avoir pour origine une enceinte palissadée. Je crois retrouver cette tradition, qui régna seule en Normandie pendant les premiers temps, dans la forme circulaire donnée aux enceintes de Gisors, Dangu, Château-sur-Epte, Mortagne, etc. Il ne faudrait cependant pas en faire un caractère spécial aux châteaux

normands, puisqu'il se retrouve à Chaumont-en-Vexin, à Nogent-le-Rotrou, à Fréteval et dans toutes les provinces de France. Il serait également très-difficile de différencier les nombreuses mottes de la Normandie, de celles que l'on trouve dans le reste de la France.

Enfin, la troisième source de l'architecture féodale est la tradition romaine transmise par les remparts des cités épiscopales. L'enceinte de ces villes était généralement rectangulaire et défendue par de nombreuses tours rondes. Abandonnée jusqu'au XIIe siècle, au moins dans le nord de la France, cette tradition reprit alors de plus en plus faveur. Henri II fortifia par des tours les murailles de Gisors; Richard Cœur de Lion en munit les remparts de Château-Gaillard, enfin tous les châteaux construits par Philippe-Auguste sont sur plan rectangulaire et flanqués de tours rondes. Le château de Dourdan peut être cité comme un exemple à date certaine (1220), très-bien conservé et très-peu modifié par des travaux ultérieurs. Ce modèle fut suivi avec peu de changements dans les grands châteaux des siècles suivants, comme Coucy, Pierrefonds, la Bastille de Paris, etc. La tradition romaine n'a eu qu'une faible influence dans la construction des châteaux normands antérieurs à la conquête de Philippe Auguste. Je crois voir la même tradition dans tous les camps dont le plan est un rectangle, et, par exemple, dans le fameux château du Puiset, qui n'était qu'un vaste camp posé, au commencement du XIe siècle, au milieu des vastes plaines de la Beauce.

Un caractère beaucoup plus appréciable que le plan général d'un château est la forme de son donjon. Chaque forteresse féodale renfermait dans son enceinte une partie plus forte, dominant les autres défenses, en étant souvent indépendante et pouvant servir de refuge lorsque celles-ci

étaient prises ou détruites. Dans les premiers temps, le donjon consistait le plus souvent dans une motte élevée à main d'homme et couronnée d'une tour de bois, comme ceux que représente la tapisserie de la reine Mathilde; d'autres fois c'était une salle ou maison de pierre, *domus lapidea*, placée au milieu d'une enceinte non maçonnée; enfin on construisait dans ce but, soit au centre, soit à une extrémité de l'enceinte, une tour ronde, carrée ou polygonale. Les mottes et les donjons rectangulaires sont communs en Normandie; les tours rondes ou polygonales y sont rares; je crois que les tours carrées servant de donjon y sont inconnues.

Le donjon en rectangle allongé que l'on nomme quelquefois donjon normand, est répandu en Normandie, dans le Maine, l'Anjou et le Poitou; on le trouve aussi alternant avec d'autres formes sur les rives de l'Oise et de la Seine. Ce dut être, à l'origine, la salle ou demeure du chef, mise à l'abri par la hauteur et l'épaisseur de ses murailles. Lorsque l'art de la fortification fut plus avancé, la maison forte ne se défendant que par sa masse ne fut plus que le moindre des châteaux. Un souvenir de cette origine se trouve dans les contre-forts qui ornent plus qu'ils ne soutiennent la masse d'un grand nombre de donjons rectangulaires. On pourrait diviser ceux-ci selon qu'ils ont huit, douze ou quatorze contre-forts. Dans ce dernier cas, les longs côtés sont divisés en trois travées, et les pignons en deux, comme à Mortagne, Sainte-Suzanne, Nogent-le-Rotrou, Chevreuse, etc. Domfront n'a que huit contre-forts, mais ceux des angles forment de véritables tourelles. Souvent, comme à Falaise, à Loches et dans plusieurs donjons anglais, un édifice de moitié moins important est accolé à la masse principale. Mais toutes ces formes se retrouvant dans diverses provinces, il est bien

difficile de dire celles nées en Normandie, et de les distinguer de celles dont l'origine se trouve sur les bords de la Sarthe ou de la Vienne. Un examen plus minutieux et la comparaison d'un plus grand nombre de plans permettra peut-être d'y arriver un jour.

A Abbeville, le donjon des anciens comtes de Ponthieu, conservé comme beffroi de la ville, est une tour romane carrée et à douze contre-forts, beaucoup moins volumineuse que les donjons normands. Le donjon de Boves est une tour carrée sans contre-forts. Ces deux types se retrouvent dans toutes les provinces de l'est et du centre de la France, mais pas en Normandie. A plus forte raison n'y trouvons-nous pas les maigres donjons carrés du Languedoc, dont la hauteur égale quatre fois la base, tandis que dans le Nord la hauteur des tours n'est que le double de leur diamètre, et pour les donjons rectangulaires le double de leur petit côté.

M. de Salies, dans son *Histoire de Foulques Nerra*, a montré que tous les châteaux construits par ce prince avaient un donjon rectangulaire, tandis que ceux des comtes de Blois avaient pour donjon une tour ronde. On doit renoncer à signaler une différence aussi tranchée entre le domaine royal et la Normandie. En effet, si dès le XIe siècle, nous trouvons les donjons ronds de Châteaufort, Magny, Maurepas, la Hunière, la Queue-en-Brie, Neaufle, près Montfort, Galardon, Auneau, etc., d'autres s'élevaient sur plan rectangulaire, comme Mantes, Meulan, Beaumont-sur-Oise, Chevreuse, Bretencourt. Guillaume de Hainaut, construisant sous le roi Robert les deux châteaux de Montfort et d'Épernon, donna au premier une forme octogone irrégulière et à l'autre un plan rectangulaire. D'autre part, nous trouvons en Normandie et avant le XIIe siècle, des tours rondes à Neaufle, près Gisors, et à

Château-sur-Epte, et une tour octogone à Gisors. Les tours cylindriques de Conches et de Tournebu sont un peu postérieures.

Les donjons ronds des environs de Paris étaient, au reste, assez variés de forme. Celui de Maurepas était cantonné de quatre contre-forts portant des échauguettes; dans celui de Châteaufort, ces contre-forts, de six mètres de large, étaient de véritables tourelles de flanquement; la tour d'Etampes est quadrilobée; celle de Houdan et celle de Gamaches en Ponthieu sont rondes, avec quatre tourelles saillantes également rondes. Ce n'est qu'à partir de Philippe-Auguste que ces formes variées ont été abandonnées, et que toutes les tours ont été construites sur un plan simplement circulaire. Une fois maître de la Normandie, ce prince construisit des donjons pour tenir en bride les principales villes de cette province. Les grosses tours rondes de seize et de quatorze mètres de diamètre qu'il a élevées à Gisors, à Rouen et à Verneuil, sont fort reconnaissables par la similitude de leurs formes. Il faut peut-être y ajouter les tours de Vernon et de Lillebonne.

Qu'il me soit permis, en terminant, de revenir sur une pensée exprimée en commençant. L'étude des châteaux de la Normandie est loin d'être épuisée. Après M. de Caumont, qui a ouvert la voie par ses laborieuses recherches, après d'autres qui l'ont glorieusement suivi, il reste encore beaucoup à faire. La première époque, celle des mottes et des retranchements en terre, est pleine d'obscurités; il n'a paru de travail d'ensemble ni sur la législation féodale des châteaux en Normandie, ni sur le système défensif de la province sous ses anciens ducs; enfin la comparaison des châteaux normands avec ceux qui leur étaient opposés, nous réserve encore bien des observations intéressantes. Je serais heureux si, en vous

signalant quelques-unes des lacunes de l'archéologie militaire du moyen âge, j'avais pu vous inspirer le désir de les combler, ne doutant pas que de nouvelles recherches soit sur chaque château en particulier, soit sur l'ensemble des forteresses normandes, n'amènent de nouveaux progrès dans une partie de l'archéologie momentanément un peu délaissée.

A la suite de cette intéressante communication, M. l'abbé Lebeurier présente quelques observations. Il croit qu'en dehors des nécessités de la défense, la création des châteaux forts a été la conséquence de l'organisation administrative qui s'est développée sous l'influence de la royauté. Les bailliages et les vicomtés, autour desquels se sont groupés dans chaque ressort les fiefs relevant du roi, ont été bientôt le siége d'autant de places fortes, et il importe d'en tenir compte dans l'examen de la question soumise à la Société.

M. le Président donne ensuite lecture de la seconde question : **Expliquer les bas-reliefs supérieurs de l'hôtel du Bourgtheroulde,** qu'il demande à traiter verbalement, le temps lui ayant manqué pour écrire le mémoire qu'il se proposait de présenter à la réunion (1).

Jusqu'ici, dit M. Léon Palustre, l'attention paraît s'être portée d'une manière à peu près exclusive sur les bas-reliefs qui décorent la partie inférieure de l'hôtel du Bourgtheroulde, et qui représentent, comme chacun sait, l'en-

(1) Ce mémoire paraîtra prochainement en forme de plaquette. Outre les six petits bois empruntés à l'édition de Pétrarque, de 1545, il donnera la reproduction héliographique des quatre bas-reliefs encore existant à l'hôtel du Bourgtheroulde.

trevue de François Ier et de Henri VIII, au camp du Drap-d'Or. Les bas-reliefs supérieurs, cependant, méritent aussi un sérieux examen, qu'on ne saurait leur refuser plus longtemps.

E. de la Quérière, dans sa *Description des maisons de Rouen*, t. I, p. 185, désigne par ces mots les six panneaux successifs auxquels nous faisons allusion : « Bas-reliefs symboliques et mystiques d'une très-belle exécution. » Plus loin, p. 197, il se demande s'ils ne représentent pas les principales scènes de la réception et de l'entrée de François II dans Rouen. Le second volume (p. 215) contient une description plus détaillée des mêmes sujets, mais l'explication fait toujours défaut.

Il était réservé à M. Palustre de révéler le sens caché de ces magnifiques sculptures, et voici comment le hasard l'a servi dans cette circonstance. Armé d'une puissante lorgnette, il examinait, l'an passé, le quatrième bas-relief, en commençant par la gauche, lorsque ses regards tombèrent sur cette courte inscription : *Fama vincit mortem*. Engagé par ce début, il parvint à lire aussi, très-distinctement, sur le panneau suivant : *Tempus vincit*..... Il n'en fallut pas davantage pour le mettre sur la voie d'une solution longtemps cherchée, et il se souvint immédiatement de l'influence exercée en France, au XVIe siècle, sur les arts, par certaines poésies italiennes, particulièrement par les six livres des *Triomphes* de Pétrarque, dont toute l'économie se résume dans ces quelques mots : *Amor vincit mundum, — Pudicitia vincit amorem, — Mors vincit pudicitiam, — Fama vincit mortem, — Tempus vincit famam, — Divinitas seu eternitas omnia vincit*.

Après avoir triomphé de l'homme dans sa jeunesse, l'amour, suivant Pétrarque, est subjugué à l'âge mur par la raison, que le poëte nous dépeint sous le nom de Chasteté.

Puis vient la mort qui anéantit tout notre être, en sorte qu'il ne resterait rien de nous si la renommée ne sauvait notre nom de l'oubli. Mais le temps lui-même dévore les plus grands souvenirs, et tout disparaît devant l'éternité de Dieu, en qui seul est notre dernière espérance.

La vérité, qui n'était encore que soupçonnée, acquit bientôt pour M. Palustre un haut degré de certitude, lorsque ouvrant une édition de Pétrarque, publiée à Venise par Gabriel Giolitto, en 1543, il aperçut, en tête de chacun des livres des *Triomphes*, un petit bois finement exécuté, qui était la reproduction de ce qu'il avait remarqué à l'hôtel du Bourgtheroude.

M. Palustre fait passer ce curieux volume sous les yeux des membres de la Société, et la similitude des bas-reliefs et des gravures excite vivement la curiosité de tous. Ces vieilles gravures présentent d'autant plus d'intérêt qu'elles permettraient même, au besoin, la restitution des deux premiers bas-reliefs de l'hôtel de Bourgtheroude, qui sont presque entièrement frustes aujourd'hui.

Des remerciements très-vifs sont adressés, au nom de la Société, par M. de Glanville, à M. Léon Palustre, pour cette intéressante communication.

Lecture est ensuite donnée de la quatrième question ainsi conçue : **Rechercher le véritable auteur des vitraux de Saint-Vincent de Rouen**, sur laquelle M. Léon Palustre demande à faire quelques observations.

Il a été depuis longtemps frappé, dit-il, de la ressemblance qui existe entre certains vitraux de Saint-Étienne, de Beauvais, et ceux de Saint-Vincent, de Rouen, et il croit pouvoir attribuer les uns et les autres aux mêmes artistes. La publication d'une intéressante monographie

(*L'Église de Saint-Vincent, de Rouen*, par Paul Baudry. Description des vitraux. Rouen, Métérie, 1875), due à la plume exercée de l'un de ses collègues présents dans cette enceinte, n'a fait que le confirmer dans cette opinion. A la page 93 (description du vitrail de Saint-Jean-Baptiste), nous lisons en effet : « Des tillets disposés en avant et sur le côté de la salle du festin, à l'extérieur, offrent le millésime 1525, entre deux monogrammes que nous croyons être l'un L. P., l'autre E. L. P., et qui pourraient appartenir à la famille Le Pot, dont plusieurs représentants se distinguèrent à Beauvais, au XVIe siècle, comme peintres verriers, et dont l'un, Jean Lepot, mourut en 1563. Ces monogrammes se rapporteraient au nom de JEHAN LEPR... que porte la verrière allégorique. » Et plus loin, page 104 (Vitrail des Œuvres de Miséricorde) : « Sur les deux arcades, séparées par un pilastre arabesque, on a découvert les initiales I. L. P. et E. L. P., qui paraissent être les mêmes que celles inscrites sur la verrière de Saint-Jean-Baptiste. »

La description de M. Paul Baudry est très-exacte, seulement M. Léon Palustre ne saurait admettre, en aucune manière son interprétation. Il comprendrait, à la rigueur, que le monogramme I. L. P. puisse être traduit par Jean Le Pot, mais cette explication, néanmoins, se trouve en contradiction flagrante avec l'inscription du vitrail allégorique qui porte en toutes lettres JEHAN LEPR... et qui, pour tout connaisseur, est évidemment de la même main. De plus, elle ne donne aucunement le sens de cet autre monogramme E. L. P., qui est partout accolé au premier. « Voici pour la lettre, si je puis m'exprimer ainsi, dit M. Palustre, mais il resterait encore à prouver que Jean Le Pot ait jamais été un peintre verrier, ce qui est fort contestable. Dans sa *Notice sur Saint-*

Étienne, de Beauvais, en effet, M. de Saint-Germain cite une inscription tumulaire qui semble indiquer le contraire. Cette pièce, tirée d'un manuscrit du château de Bachevillers, est ainsi conçue :

« Dans le cimetière (de l'église Saint-Étienne), près la tribune aux harangues, du côté du mur, on voit l'épitaphe d'Angrand ou Enguerrand le Prince, peintre sur verre, et Jean Le Pot, sculpteur, sur une pierre, en ces termes :

CY GIST ENGRAND LE PRINCE,
EN SON VIVANT VITRIER, NATIF DE BEAUVAIS,
LEQUEL DÉCÉDA, LE JOUR DE PAQUES FLEURIE, 1530,
ET JEAN LE POT, TAILLEUR D'YMAGES, NATIF DE BALLERVA,
PRÈS D'ARRAS, QUI TRÉPASSAT LE 12e JUILLET 1563.
LES DITS ONT FAIT DANS CETTE ÉGLISE
PLUSIEURS ŒUVRES DE LEUR MÉTIER.
PRIEZ DIEU POUR LES TRÉPASSÉS EN DISANT :
Pater noster, Ave Maria.

Jean le Pot n'était donc pas un peintre verrier, mais un tailleur d'images, c'est-à-dire un sculpteur, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Son nom doit donc être écarté de la liste des artistes qui ont travaillé aux vitraux de Saint-Vincent. Mais en est-il de même d'Enguerrand le Prince, qui figure avec la mention de vitrier sur la même épitaphe? non, assurément. Ce dernier, du reste, eut un fils, Jean le Prince, qui exerça la même profession que son père, et devint à son tour un artiste distingué. Ainsi se trouvent expliqués les deux monogrammes placés l'un à côté de l'autre dans la verrière de Saint-Jean-Baptiste et dans celle des Œuvres de Miséricorde E. L. P. et I. L. P., c'est-à-dire Enguerrand le Prince et Jean le Prince, aussi bien que l'inscription du célèbre vitrail allégorique IEHAN LEPR...

M. le Président propose, en terminant, de décerner à

M. le curé de Saint-Vincent, au nom de la Société, une médaille d'argent, pour le remercier des services qu'il a rendus à l'archéologie en faisant preuve, dans la restauration des vitraux de son église, d'autant de savoir que de goût.

Cette proposition est accueillie par acclamation, et M. le Président annonce que dès demain il remettra lui-même à M. l'abbé Dumesnil, la médaille de la Société.

Sur la cinquième question : *Examiner les projets relatifs à l'achèvement de la flèche de la cathédrale de Rouen*, M. de Glanville, au nom de M. Barthélemy, communique la note suivante, qui est écoutée avec la plus grande attention :

Note sur la flèche en fonte de fer de la cathédrale de Rouen.

Le 15 septembre 1822, la flèche de la cathédrale de Rouen, qui avait été construite en 1544, par Robert Becquet, fut détruite par un incendie.

Immédiatement après, M. Alavoine, architecte, fut appelé pour examiner l'état de la tour centrale, sur laquelle cette flèche avait été édifiée, et, dès le 28 du même mois, il adressait à M. le Préfet de la Seine-Inférieure un rapport dans lequel se trouvaient les considérations suivantes :

« La flèche de la cathédrale de Rouen, construite d'abord en pierres, fut renversée par la foudre; — rétablie en bois à deux époques différentes, elle devint deux fois la proie des flammes;—ainsi, reconstruire cette flèche en bois, ce serait faire les préparatifs d'un troisième incendie. »

C'est ce qui détermina M. Alavoine, dont la science ne

peut être mise en doute, à adopter pour la reconstruction de cette flèche la fonte de fer.

Les premiers dessins de cette nouvelle flèche furent faits sous les inspirations d'Hyacinthe Langlois, avec lequel M. Alavoine était intimement lié, et ce projet ayant été présenté au Gouvernement fut adopté.

M. Alavoine dirigea l'exécution des travaux de ce monument jusqu'à sa mort, arrivée le 15 novembre 1834. Ils furent ensuite continués sur les mêmes plans par MM. Dubois et Pinchon; mais en 1848, lorsque les parties supérieures, composées de la lanterne et de l'aiguille, étaient déjà assemblées dans la cour du chantier et prêtes à monter, les travaux furent complétement suspendus.

Il est bon de noter qu'à cette époque le montant des travaux exécutés s'élevait à 1,010,483 francs 41 centimes, et qu'ils furent payés, savoir :

Sur les fonds du Trésor public. .	748,071 fr.	70 c.
Et par la souscription, la ville et le département. Ensemble. . . .	262,411	71
Somme égale	1,010,483	41

L'Etat a donc fourni *un peu moins des trois quarts* de la dépense; et la souscription, le département et la ville ensemble, *un peu plus du quart*.

En 1859, sur la demande de Mgr le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, la question de l'achèvement de la flèche ayant été de nouveau examinée, MM. Viollet-le-Duc, Vaudoyer et Labrouste, inspecteurs généraux des édifices diocésains, demandèrent que l'on fît l'étude de la partie inférieure, composée de quatre clochetons avec huit arcs-boutants et quatre grands gables garnis de meneaux dont les dessins n'avaient pas encore été arrêtés par les

précédents architectes, MM. Dubois et Pinchon, qui avaient cessé de s'occuper de ces travaux; et ils proposèrent en outre de diminuer un peu le volume de la partie supérieure.

C'est alors qu'nn plan, dressé dans ces conditions, et dont la dépense était évaluée à environ trois cent mille francs, fut présenté et approuvé *provisoirement*..... Nous disons *provisoirement*, parce que, bientôt après, on éleva quelques doutes sur la solidité de la tour; mais par des calculs très-exacts, il fut démontré qu'après l'achèvement de la flèche, la tour se trouverait déchargée d'un poids d'environ 400,000 kilog., et que les piliers présenteraient encore, en *charge de sécurité*, un excédant *de force portante* de 5,000,000 de kilog.

Néanmoins, les choses en restèrent là jusqu'en 1868, où, sur de nouvelles instances de Mgr le Cardinal, MM. les inspecteurs généraux, ayant encore visité la tour, déclarèrent enfin qu'il n'y avait pas de danger à continuer l'entreprise; mais ils proposèrent un nouveau mode de construction en fer forgé, recouvert en cuivre, qui fut ensuite abandonné.

Les malheurs de la guerre et le changement de gouvernement retardèrent encore l'exécution du projet d'achèvement, mais à la fin d'octobre 1875, les nouveaux inspecteurs généraux des édifices diocésains, MM. Abadie, Ballu et Millet, et M. Gautier, contrôleur en chef, furent envoyés à Rouen par M. le ministre des Cultes pour examiner de nouveau sur place s'il pouvait être donné suite au projet conçu par M. l'architecte Alavoine pour le couronnement de la flèche de la cathédrale. La visite qu'ils firent de la tour centrale et de la flèche, y compris la partie supérieure préparée depuis trente ans et restée dans le chantier

des travaux, les ayant convaincus de la possibilité de placer ce couronnement sans qu'il en résultât aucun danger pour l'édifice, M. le ministre, sur le rapport favorable de MM. les inspecteurs généraux, a approuvé, le 12 janvier dernier, le devis de ces travaux, montant à 40,000 francs, et ouvert un crédit à valoir de 20,000 francs pour en commencer l'exécution.

M. Filleul, entrepreneur de serrurerie à Rouen, étant chargé de l'exécution de ces travaux, les a commencés le 1er mars dernier, et déjà une grande partie des échafaudages, confiés à M. Gambier, maître charpentier en cette ville, étant élevés, il est permis d'espérer que, si la saison est favorable, on pourra avant la fin de l'année placer la croix au sommet de la flèche.

La partie inférieure de la flèche, qui devra être accompagnée de quatre clochetons avec huit arcs-boutants, et de quatre grands gables remplis de meneaux, sera l'objet d'un nouveau devis; et nous devons espérer que le Gouvernement nous accordera ce complément indispensable de l'entreprise.

Voici l'état des hauteurs des différentes parties de cette flèche :

1° Du sol de l'église à la partie supérieure de la corniche de la tour de pierre	65m,07
2° La partie en fonte au-dessus de cette corniche, non compris 12 mètres qui sont en contre-bas, dans l'intérieur de la tour.	59 58
La hauteur totale actuelle est alors de. . .	124 65
La hauteur de la partie à poser, y compris la croix, étant de	23 85
La hauteur totale sera de.	148 50

Comme comparaison :

La flèche de Strasbourg a. . . .	142 mètres.
La grande pyramide d'Egypte a. .	146 —

Cette lecture finie, M. de Glanville place sous les yeux du bureau le dessin de la flèche, accostée de quatre clochetons, appuyés de huit arcs-boutants et séparés par quatre grands gables garnis de meneaux dont la construction est proposée par M. Barthélemy. Plus tard, si l'on dispose de fonds suffisants, les moulures seraient dorées et les parties en retraite peintes en ton d'ardoise clair.

Notre collègue ajoute, qu'il est toujours préférable d'employer, quand on le peut, les ouvriers du pays ; dans la question actuelle, leur intervention se traduit par quatre-vingt mille francs d'économie.

La réunion donne son approbation entière au projet préparé par M. Barthélemy.

La séance est terminée par l'examen de la deuxième question du programme : *Faire connaître les transformations subies par la cathédrale d'Évreux* (1).

M. de Laurière donne lecture du mémoire préparé par M. Anthyme Saint-Paul.

Nous le reproduisons dans son entier.

Le cas de la cathédrale d'Évreux.

Au point de vue de l'intérêt qu'ils présentent, nos mo-

(1) L'absence de M. Desmarest n'a pas permis de traiter la sixième question, qui avait pour titre : *Exposer les dernières découvertes archéologiques faites dans la contrée.*

numents dits « historiques » dans le langage officiel, devenu à bon droit le langage de tout le monde, peuvent être divisés en deux grandes catégories : ceux qui fournissent des documents pour l'histoire politique ou sociale d'un pays, et ceux qui servent à l'étude des variations de l'art. L'un ou l'autre de ces caractères suffit largement à justifier la sollicitude de l'État, les sacrifices du budget et l'intérêt passionné des hommes instruits. Qu'est-ce donc lorsqu'un seul édifice se recommande à la fois des deux titres, lorsqu'il est en même temps et un souvenir et un sujet d'observations archéologiques?

Ces édifices doublement historiques, doublement vénérables, dont l'œuvre moderne doit craindre deux fois de venir altérer le caractère, ont leur type par excellence dans nos vieilles cathédrales, dans celles du Nord surtout. Sans être monuments civils ou militaires, les cathédrales gothiques, à commencer par celles de Sens et de Noyon, et à finir par celle d'Orléans, ont reçu au suprême degré l'empreinte matérielle des mœurs publiques et privées de tout un peuple durant plusieurs siècles, ont vu s'accomplir sous leurs voûtes des événements importants, et conservent dans leurs vitraux, leurs armoiries, leurs tombeaux des pages considérables de l'histoire de nos plus grandes familles: elles sont en outre l'indice le plus certain de la situation artistique à l'époque où elles furent élevées, car leurs énormes dimensions et les difficultés particulières résultant de la nature même des plans ne manquaient pas de provoquer la mise en œuvre de toutes les ressources architectoniques connues et en faisaient souvent découvrir de nouvelles.

Eh bien! le croirait-on? ce sont précisément nos cathédrales, celles du moins qui portent encore ce titre, qui ont été retranchées, non pas de la liste, mais du budget et

de l'administration spéciale des monuments historiques. Était-ce une mesure d'économie? Le changement de situation se produisit en 1853; et cette date est une réponse, car on sait que le régime inauguré vers cette époque ne lésinait pas en matière de constructions. Les motifs furent ou durent être tout opposés. Une assez maigre somme étant consacrée chaque année à l'ensemble des monuments historiques, et la commission chargée d'en diriger l'emploi ayant pour principe d'empêcher les reconstructions inutiles ou les embellissements superflus, nos cathédrales pouvaient très-difficilement devenir l'objet de travaux de ce dernier genre. Ainsi était enlevé au Gouvernement un moyen de se rendre favorable le haut clergé et les populations des grandes villes. Attribuer directement à l'administration et au budget des cultes les maîtresses-églises de nos diocèses, c'était en réalité leur enlever toute recommandation venant de leur valeur historique pour les confondre avec les œuvres modernes et même avec les œuvres en état de projet, c'était les considérer comme de simples œuvres d'art qu'il devait être permis de perfectionner indéfiniment, c'était par suite s'autoriser à agir librement avec elles. On attribua donc nos cathédrales au ministère des cultes, et depuis lors les voilà devenues, comme le disait M. de Caumont, une matière électorale. Une véritable épée de Damoclès est continuellement suspendue sur nos églises les plus vénérables, exposées à se voir travesties dès que tel ou tel parti victorieux sentira le besoin de faire de leur travestissement une récompense ou un encouragement pour ceux dont il aura reçu ou espéré le concours !

Ce danger n'est pas le seul qui menace nos cathédrales. Les architectes à qui elles sont uniquement confiées, désormais libres d'être moins archéologues, sont d'autant

plus facilement entraînés à enter leurs propres créations sur celles de leurs prédécesseurs du moyen âge, que la plupart d'entre eux professent aujourd'hui, au sujet de la restauration des anciens monuments, des principes larges et commodes. Ainsi il est admis que les anciennes formes ou dispositions un peu vicieuses doivent être corrigées, ce qui n'est vrai que pour les cas d'absolue nécessité; que les traces des remaniements successifs d'un édifice doivent disparaître le plus possible, ce qui n'est raisonnablement applicable que lorsque ces remaniements sont peu considérables, mal conçus, ne se rattachent à aucun souvenir intéressant, et enlaidissent, altèrent ou compromettent visiblement dans sa durée le monument qui les a subies. Il est admis aussi qu'une église demeurée imparfaite peut être achevée; mais ce principe, moins dangereux en lui-même que par les applications très-libres qui en sont faites dans certaines contrées de la France, n'est pas très-menaçant pour les cathédrales du Nord, monuments trop gigantesques pour que les générations modernes s'avisent de poser sur elles les pierres du couronnement.

Comment nos cathédrales résisteraient-elles indéfiniment aux deux puissantes causes de destruction que nous venons d'énoncer. Je pourrais me servir à ce sujet du mot de vandalisme, car les projets de restauration revêtent souvent ce caractère : « Ne savez-vous pas, disait Pie IX au baron de Croze qui lui avait proposé de rétablir le Colisée dans son état primitif, ne savez-vous pas qu'il y a deux sortes de vandalisme, l'un qui consiste à détruire, l'autre qui consiste à restaurer? » Nos cathédrales, sans doute, ne sont des ruines ni matérielles ni morales : elles vivent, mais cette vie n'est plus la continuation de celle d'autrefois; leur histoire est pour ainsi dire terminée ou sérieusement interrompue; elles sont, officiellement, un

monument de l'État et non plus celui de la cité; les souvenirs nouveaux qu'elles auront à transmettre à la postérité seront ceux de personnages éloignés et indifférents, et non ceux de leurs évêques et de leurs chapitres, qui ne les possèdent plus. Le présent n'a plus ici le droit de remplacer le passé. Transformer nos cathédrales est donc, en réalité, une œuvre inexcusable de vandalisme.

Dans l'impuissance presque absolue d'arrêter les combinaisons de la politique et les conséquences désastreuses de principes trop généralement adoptés, les amis de l'histoire, les admirateurs du moyen âge, les archéologues vraiment français pour qui les monuments de nos ancêtres sont aussi respectables que le Parthénon, doivent-ils croiser les bras et garder le silence? aucun d'eux ne l'a jamais pensé. Outre qu'un succès au moins partiel pourrait être quelquefois le résultat d'une protestation courageuse, il est bon d'affirmer, d'affirmer sans cesse les règles de toute vraie restauration, il est bon aussi de rendre aux cathédrales qui succombent l'hommage de regrets mille fois mérités, et de faire connaître à la postérité qu'il n'a jamais manqué d'hommes convaincus et généreux pour les défendre.

La cathédrale d'Évreux fait depuis trois ans la triste expérience de la situation créée par le décret de 1853. Les archéologues n'ont pas failli à leur devoir; ils ont pris hautement fait et cause pour le monument compromis. *Inde iræ.* Je ne rechercherai point quelle est la part des calculs ou des passions politiques dans la formation de l'orage amoncelé sur Notre-Dame d'Évreux; l'action politique paraît ici certaine; mais il n'entre dans mes goûts ni, je l'espère, dans mon sujet, de m'en occuper. J'éloigne donc cette question irritante. Les défenseurs du monument menacé n'ont jamais entendu, d'ailleurs, porter les

débats sur un terrain autre que celui du respect de l'art et des souvenirs. Nous admirons et nous aimons trop nos cathédrales du Nord pour jamais les avilir jusqu'au rôle de machines de guerre contre les partisans de tel ou tel régime. Nous les aimons uniquement à cause d'elles et de ce qui s'y trouve étroitement attaché. Nous ne sommes pas non plus les champions « d'une certaine cabale locale pour laquelle la conservation de la cathédrale d'Évreux serait un détail, mais qui aurait tenu fort à faire acte d'omnipotence. » (Le *XIX*e *Siècle*, 15 janv. 1875.)

La cathédrale d'Évreux, spécialement chère, on le comprend, à la population dont elle fait l'orgueil, a pour sa conservation des partisans dans la France entière. Une société, répandue dans tous les départements et dont le foyer n'est pas dans l'Eure, la Société française d'Archéologie, s'est émue des remaniemonts que l'édifice a subis; des savants anglais en ont eux-mêmes paru douloureusement étonnés. Les mêmes sentiments éclateront partout, à propos de n'importe quelle cathédrale pareillement menacée.

Qu'il nous soit donc permis de mettre de côté les questions de personnes et de partis. Cela envenime inutilement les discussions, ne repose habituellement sur aucune preuve et ne fournit aucune lumière. Parlons de principes et voyons s'ils sont légitimes ou s'ils sont légitimement appliqués au monument dont nous parlons.

La cathédrale d'Évreux présente à un haut degré ce caractère qui choque tant certaines personnes, mais qui souvent est une bonne fortune pour l'historien et pour l'archéologue : le défaut d'unité. Comme ses sœurs normandes de Rouen et de Bayeux, elle est l'œuvre de plusieurs siècles, à commencer par le XIe et à finir par le XVIIe.

Lanfranc, devenu archevêque de Cantorbéry, passant à Évreux, en 1072, fut prié d'en consacrer la cathédrale (1), rebâtie suivant les données du style roman secondaire, auquel Guillaume le Conquérant, passionné pour la truelle, avait donné une grande impulsion dans le Nord-Ouest de la France. « L'édifice, dit M. l'abbé Lebeurier (Note lue à la Société libre de l'Eure dans sa séance du 15 mars 1874), ne vécut pas cinquante ans et fut incendié en 1119 par l'ordre d'Henri Ier, roi d'Angleterre, qui faisait alors le siége de la ville. L'évêque d'Évreux, Audin, était dans le camp anglais, et il consentit à la ruine de sa cathédrale à condition que le roi la reconstruirait de ses propres deniers. Henri Ier exécuta fidèlement sa promesse; il donna de grandes sommes à Audin pour relever l'édifice, et obtint du pape Honoré II, en 1126, l'absolution solennelle du sacrilége qu'il avait commis. Les arcades des cinq premières travées de la nef appartiennent à cette cathédrale du XIIe siècle. On voit même encore aujourd'hui au-dessus du vestibule, dans la tribune de l'orgue, une travée entière conservée jusqu'à la naissance de la voûte ou du lambris qui en tenait lieu. Au-dessus des arcades inférieures règne sur un mur plein une arcature composée d'arcs qui s'entre-croisent et portent sur des colonnes. Sous les arcs sont des tympans ornés de fleurons et de sculptures grotesques (2). Au-dessus de l'arcature s'ouvraient de larges fenêtres à plein cintre, aujourd'hui bou-

(1) Selon Ordéric Vital, cette consécration aurait été effectuée en 1076 par Jean, archevêque de Rouen. (*Dictionnaire historique de l'Eure*, t. II, p. 101.)

(2) M. Viollet-le-Duc a figuré ce triforium dans son *Dictionnaire raisonné*, t. IX, p. 289; il l'attribue au milieu du XIIIe siècle.

chées. » Il est à croire que l'arcature à cintres croisés se continuait le long de la nef sous la forme d'un véritable triforium. La galerie n'avait pas été percée au niveau de la tribune de l'orgue, parce qu'elle y serait demeurée inutile.

On pourrait aussi assigner au XIIe siècle le mur qui sépare le bas-côté sud de la grande sacristie, et où se montrent des traces d'arcatures et une grande fenêtre bouchée à plein cintre, bordée d'un gros tore qui descend jusqu'au pied des jambages, sans chapiteaux, mais avec deux bases. Dans le mur qui fait retour d'équerre, au croisillon correspondant, se dessine également un reste d'arc en plein cintre qui indique la place de l'ancien transept. Rien ne s'oppose néanmoins à ce qu'on fasse remonter tous ces fragments à la même époque que les arcades longitudinales des deux dernières travées de la nef, qui leur correspondent, et qui ont appartenu à l'église dédiée par Lanfranc. Dans cette dernière hypothèse, le transept tout entier et le chœur, parties qui, du reste, étaient généralement voûtées dès le milieu du XIe siècle dans les édifices normands, auraient résisté, comme les arcades des travées orientales de la nef, aux ravages de l'incendie allumé par Henri Ier, incendie qui n'aurait détruit que la moitié occidentale de la basilique, couverte de lambris.

Des différences de style permettent suffisamment de distinguer les arcades du XIe siècle de celles du XIIe. Celles-ci ont des chapiteaux un peu plus fouillés, des tailloirs un peu plus moulurés, des voussures toriques, tandis que celles-là présentent à peine quelques motifs rudimentaires de sculptures et n'ont pour tout profil d'archivolte que des cubes épannelés en biseau. Il est à remarquer que les bases de tous les piliers de la nef sont à peu près semblables : elles ont pour remplacer le tore inférieur un gros quart-

de-rond renversé, relié à la plinthe par un petit prolongement à profil rectiligne, sans saillie; seraient-elles toutes du XIe siècle? Les bases du dernier pilier de chaque côté sont plus élevées que les autres au-dessus du pavé; cette différence de niveau est un indice précieux des dispositions de nos cathédrales au XIe siècle: elle nous fait voir le chœur (dans le sens liturgique) envahissant le transept, comme cela fut pratiqué dans les siècles suivants, malgré le prolongement considérable donné à la branche orientale de la croix.

Ces parties romanes de la cathédrale d'Évreux sont éminemment précieuses. Avec les vestiges qui restent du transept et les fondations de l'abside, retrouvées en 1838 sous la troisième travée du chœur actuel, elles permettent à l'archéologue de se faire une idée à peu près exacte de ce qu'était une cathédrale du Nord au commencement du XIIe siècle, avant les traditions nouvelles inaugurées cinquante ans plus tard. Dans toute la région des grandes cathédrales, on n'en trouve que trois ayant conservé des restes notables de la période romane: celle du Mans, dont la nef avec ses remaniements est presque tout entière antérieure à la transition; celle de Bayeux, où la reconstruction du XIIIe siècle a laissé de fort belles arcades longitudinales à plein cintre; et enfin celle d'Évreux. Ces fragments de cathédrales romanes laissent croire que, du moins en Normandie et dans le Maine, les basiliques épiscopales atteignaient dans leurs nefs des proportions que ne devait pas dépasser dans ces régions la période gothique; ils font entrevoir que les sujets de Guillaume le Conquérant l'emportaient par la grandeur de leurs conceptions sur les sujets de nos rois Henri Ier et Philippe Ier. Si, lorsque se construisirent dans l'Ile-de-France, en Picardie et en Champagne les premières cathédrales gothiques, il se

fût trouvé dans quelques-unes d'elles des nefs aussi vastes et aussi solides que celles des édifices précités, il est fort probable que toutes n'eussent pas été détruites, et que là où le manque de ressources obligeait l'évêque à n'adopter que des projets modérés, comme à Meaux, à Senlis, à Soissons et à Noyon, on n'eût pas mieux demandé que d'utiliser le plus possible les parties romanes. A ce point de vue de l'histoire artistique comparée de la Normandie et des provinces royales de la France, au commencement du XIIe siècle, les restes de la nef romane de Notre-Dame d'Évreux, moins complets que la nef du Mans, mais plus importants que les arcades de Bayeux, méritent donc une attention toute particulière, et l'on doit hautement se féliciter de les voir à l'abri de la reconstruction qui fait disparaître en ce moment des parties de la nef non moins intéressantes, bien qu'à un autre titre.

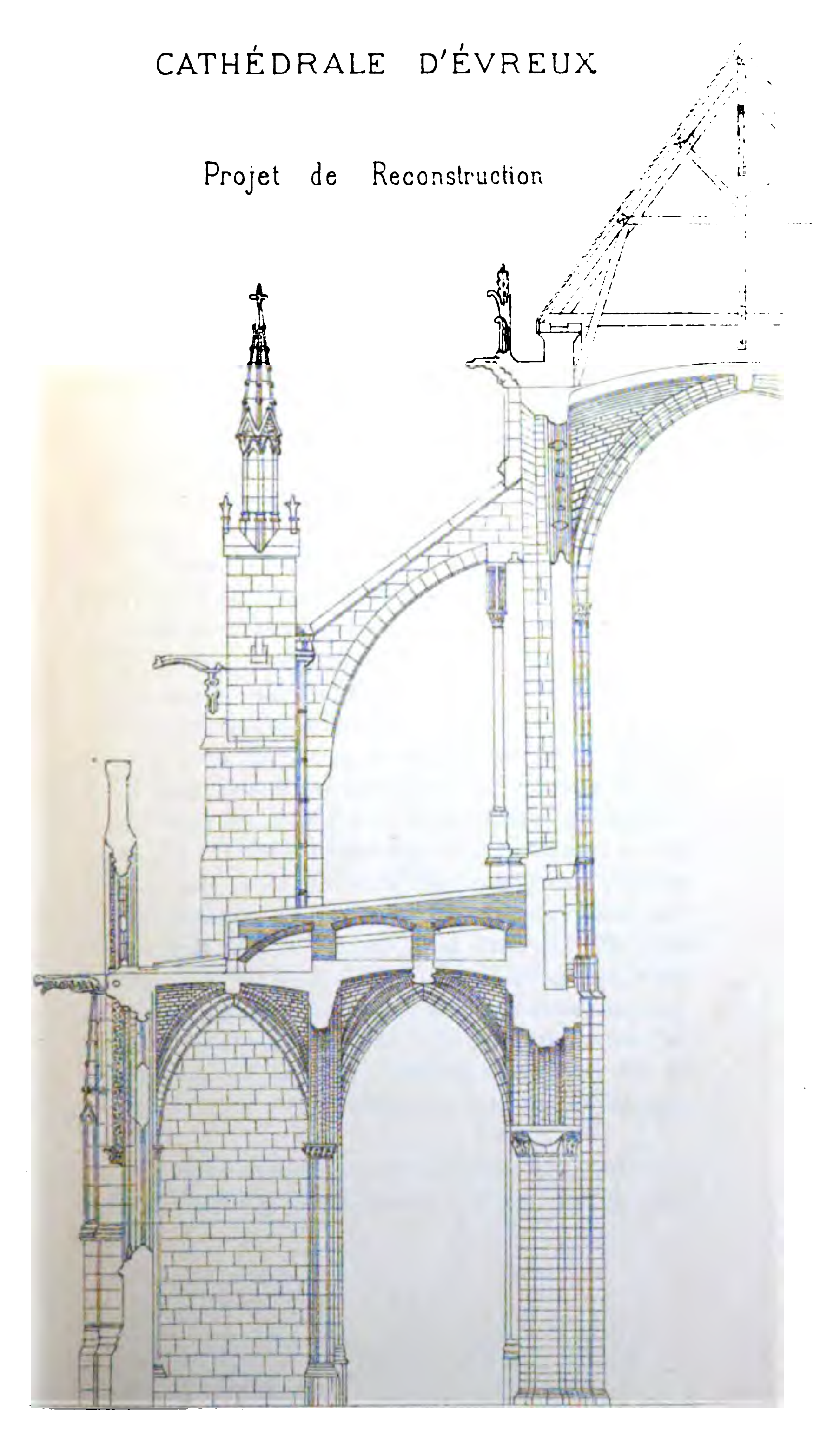
En 1194, Évreux subit un nouveau siége, et sa basilique un nouvel incendie. La nef au-dessus des arcades fut complétement ruinée. A cette époque, le mouvement artistique d'où sortirent nos grandes cathédrales était inauguré dans l'Ile-de-France depuis un demi-siècle et avait commencé à se répandre en Normandie, où la cathédrale de Lisieux était en pleine construction. A Évreux, on se consola du désastre, comme, précisément en cette même année 1194, les Chartrains se consolaient de la perte de la magnifique église qu'avait bâtie Fulbert et qui était sur le point d'être terminée, comme se consolèrent les bourgeois de Reims un peu plus tard. On se dit que la bonne Vierge n'avait permis l'incendie que pour obtenir un sanctuaire plus beau et plus digne d'elle; et, au lieu de gémir sur les ruines, on s'occupa promptement et avec enthousiasme de remplacer la basilique incendiée par une œuvre en rapport avec les merveilleux progrès réalisés dans l'architec-

CATHÉDRALE D'ÉVREUX

État actuel.

A
E
B
F
C
D

La partie A B C D est le renfort ajouté au commencement du XVIe siècle. La ligne B D est encore parfaitement d'aplomb, tandis que la ligne E F s'écarte de sept à huit centimètres.


CATHÉDRALE D'ÉVREUX
Projet de Reconstruction

ture. Mais les habitants d'Évreux, qui avaient horriblement souffert des guerres de leurs souverains avec les rois de France, n'étaient plus en état de réunir par eux-mêmes les ressources nécessaires; Philippe-Auguste, moins scrupuleux qu'Henri Ier, peut-être aussi moins riche, et plus occupé de forteresses que d'églises, leur vint peu en aide, et il fallut recourir à un moyen de trouver de l'argent en dehors de la ville et même du diocèse. En 1202, l'évêque Robert de Roye obtenait d'Innocent III une bulle d'indulgences en faveur des fidèles qui contribueraient à l'œuvre de Notre-Dame d'Evreux, et les travaux commencèrent.

Le triforium de la nef, surtout à gauche, porte le cachet évident des premières années du XIIIe siècle, mais il semble indiquer aussi une certaine lenteur dans les travaux, car il n'est pas symétrique. Au-dessus du bas-côté nord, il se compose d'arcatures à trois lobes largement ouverts, encadrés, sans ogive intermédiaire, par des gâbles à crochets. Cette ordonnance se rapporte fort bien à l'époque où furent publiées les indulgences. Le triforium du sud semblerait ne dater que de la fin du règne de Philippe-Auguste: il diffère énormément de celui du nord et doit être moins ancien : s'il y manque les gâbles, on y trouve des ogives avec redents à l'intrados, caractère qu'on rencontrerait très-difficilement avant 1220 ou 1225. Mais dans aucun cas les deux galeries ne peuvent être postérieures à 1230, car le bandeau fortement accusé qui couronne le triforium et contourne les colonnettes en leur formant des bagues est un souvenir des premiers temps de l'art ogival et n'eut pas été toléré sous le règne de saint Louis.

Le clerestory serait, d'après son style, à peu près contemporain de la Sainte-Chapelle de Paris, élevée de 1242

à 1247. Les fenêtres, fort larges, ont quatre divisions et un réseau à lobes; les meneaux en sont déjà grêles; tous les chapiteaux ont des tailloirs octogonaux très-peu épais; les nervures des voûtes ont le tore à onglet; les arcs-doubleaux, larges et plats, sans doute à cause de la grosseur des colonnes romanes qui supportent leurs pieds-droits, n'en ont pas moins des impostes bien faibles de saillie. Le style des arcs-boutants et de la corniche à feuilles entablées paraît seul, au premier abord, pouvoir se rapporter à 1230. Mais la science archéologique n'a point encore déterminé bien rigoureusement où et à quelle époque s'est constituée définitivement l'architecture qui caractérise la seconde moitié du XIIIe siècle. Évreux, par le style des parties gothiques de sa cathédrale, rentre bien plus dans l'Ile-de-France que dans la Normandie, et à supposer, comme je le crois fortement, que les progrès se soient réalisés tout d'abord dans la première de ces deux provinces, pourquoi la cathédrale d'Évreux ne serait-elle pas, aussi bien que d'autres, un édifice en avance de son siècle? Non-seulement il est permis de le croire, mais tout semble nous confirmer dans cette opinion. 1230 étant la date la plus récente que l'on puisse attribuer aux galeries, il est bien difficile de supposer les travaux interrompus jusqu'en 1245 environ, c'est-à-dire pendant quinze ans. Peut-on vraiment admettre que l'évêque d'Évreux, alors que le mouvement artistique des XIIe et XIIIe siècles ne s'était pas encore sensiblement ralenti, alors que ses confrères de Rouen, de Bayeux, de Lisieux et de Coutances se voyaient en mesure de continuer ou de terminer leurs cathédrales, peut-on admettre que l'évêque d'Évreux, après avoir restauré les bas-côtés et construit le triforium, se soit arrêté court, faute de moyens d'exécution, et se soit ensuite mis à attendre pendant cinq ou six lustres de nouvelles ressources? C'eût été une ridi-

cule campagne. Il faut bien observer que les travaux eurent d'abord pour objet la nef et non le chœur, œuvre de la fin ou le transept, rebâti sous Louis XI; qu'enfin ces travaux d xIIIe siècle, étaient d'une médiocre importance pour l'époque, puisque la nef centrale de Notre-Dame d'Évreux n'a que huit mètres de largeur entre les axes des piliers. Loin de se trouver insuffisantes, les ressources dont il était en possession permirent à l'évêque Jean de la Cour d'Aubergenville, vers 1246 ou 1247, de fonder quatre chapelles (1); ceci prouve en outre que la nef était alors complétement terminée, car on ne se serait certes pas occupé des accessoires avant d'avoir mis la dernière main à l'œuvre principale.

Ces remarques présentées, nous ne comprenons pas comment M. Viollet-le-Duc a pu se décider à n'assigner qu'à la fin du XIIIe siècle la grande nef de la cathédrale d'Évreux. Un simple coup d'œil sur les arcs-boutants et la corniche à l'extérieur, sur le triforium à l'intérieur, et quelques recherches historiques, lui auraient suffi pour penser autrement. Sa mémoire à elle seule lui aurait même porté un secours efficace, car dans le tome II de son *Dictionnaire raisonné* (p. 533), il figure un chapiteau sans tailloir « tiré, dit-il lui-même, des parties supérieures de la nef de la cathédrale d'Évreux (1240 environ). » Il lui aurait peut-être fallu aussi un peu plus de flexibilité dans son système archéologique et n'avoir pas « son siége fait ». L'éminent architecte a été maintes fois accusé de chercher à enlever de nos monuments ce qui contrarie ses théories. Je n'ose croire que la passion de sa propre renommée ait jamais pu conduire un homme aussi honorable à suppri-

(1) V. le *Dictionnaire historique de l'Eure* de M. Charpillon, t. II, p. 107.

mer ce qui peut fournir matière à d'importantes discussions et servir à fixer des vérités encore méconnues ou imparfaitement établies. La nef qui nous occupe est un de ces monuments qui, mieux étudiés, seraient destinés à enrichir l'archéologie de notions nouvelles ou bien à rectifier ses théories sur quelques points; la reconstruire est donc plus qu'un acte de vandalisme, c'est un attentat contre la science.

Un autre genre d'intérêt qui recommande puissamment cette nef est la présence des arcs-boutants doubles. Ces arcs-boutants constituent le caractère distinctif extérieur de l'édifice; or c'est précisément sur leur suppression au profit d'arcs-boutants simples et vulgaires que roule le projet des architectes diocésains; c'est là-dessus surtout qu'il a été discuté et blâmé; c'est par là qu'il est le plus attaquable. Je renvoie donc la description et la justification des arcs-boutants doubles d'Évreux à l'examen auquel je me livrerai plus loin sur l'œuvre de reconstruction déjà commencée.

L'évêque Jean de la Cour d'Aubergenville fonda, ai-je dit, vers 1246 ou 1247, quatre chapelles dans son église. Où étaient ces chapelles? Pas dans le chœur, puisque celui-ci, tout au plus réparé alors, n'avait ni déambulatoire ni collatéraux. Pas au transept, qui aurait dû être élargi et ne paraît l'avoir jamais été. Elles ne pouvaient donc guère se trouver que dans la nef. Il est naturel que le prélat, au moment où cette nef venait de se terminer, ait songé à placer sur ses flancs les chapelles qu'il voulait établir. L'idée, quoi qu'on en ait dit, n'était pas absolument nouvelle, bien qu'elle ne fût pas encore générale : elle était appliquée, depuis 1240, à Notre-Dame de Paris, et je me pique d'avoir vu, en 1873, à Saint-Spire de Corbeil, des chapelles bien caractérisées du milieu du

XIIe siècle et du commencement du XIIIe, disposées le long des bas-côtés. D'autres chapelles durent s'ajouter bientôt à celles de Jean de la Cour d'Aubergenville, et la série devait être complète à la fin du XIIIe siècle. En 1261, « maître Johen de Meullent » fondait la première chapelle de droite et s'y faisait représenter sur un vitrail qui fut replacé au XVe siècle dans la fenêtre reconstruite. On voit à l'intérieur, malgré les remaniements du XVe siècle, des traces considérables de ces chapelles ; ces traces devraient être conservées avec le plus grand soin dans la reconstruction déjà assez désastreuse qui s'effectue; outre leur intérêt historique, elles ont celui de la rareté, car, je le répète, les chapelles de nef n'étaient pas communément usitées sous le règne de saint Louis. M. Viollet-le-Duc s'est encore trompé ici : ne considérant que l'enveloppe extérieure, il a pris les chapelles latérales de Notre-Dame d'Évreux pour des œuvres du XVe siècle; on les traitera comme telles si par malheur on juge à propos de les rebâtir.

Rien ne prouve matériellement que, dès la construction de la nef, l'évêque et le chapitre d'Évreux eussent l'intention d'agrandir ensuite le chœur. Un détail même semblerait prouver le contraire. Les impostes de l'arcade occidentale de la croisée qui se rattachent bien évidemment aux travaux exécutés dans la première moitié du XIIIe siècle, ne dépassent pas le niveau que devaient atteindre aux XIe et XIIe siècles les naissances des grandes voûtes de la nef et du transept. On avait donc voulu se raccorder à celui-ci, le conserver par conséquent. Lorsque le transept fut reconstruit, avec une élévation beaucoup plus grande, au XVe siècle, on fut obligé de jeter sur les impostes du XIIIe siècle une ogive suraiguë et très-prolongée au-dessous de sa base. Mais je n'ose pas reconnaître à cette circonstance tout le poids qu'elle semblerait avoir. Si, à Évreux,

on s'occupa d'abord de la nef, au XIIIe siècle, c'est qu'il fallait avant tout relever une ruine, et que le chœur était ou avait pu être rapidement remis en bon état. Sauf ce cas particulier, lorsqu'il y avait à refaire tout un édifice ou seulement une moitié au choix, l'esprit du XIIIe était de s'attaquer avant tout aux chœurs romans, dont il sentait le besoin de quadrupler au moins l'étendue. Ces chœurs romans ne suffisaient plus, dès le temps de Suger, ni aux évêques ni aux moines; aussi nous en est-il resté extrêmement peu dans la région du nord, et aucune cathédrale n'en présente le moindre vestige. Il m'est donc extrêmement difficile de croire qu'on ait terminé, vers 1245, la nef de Notre-Dame d'Évreux, sans songer au chœur; les travaux de reconstruction qui commencèrent vingt ou trente ans plus tard devaient être décidés et même considérés comme les plus importants. Si l'on s'était raccordé au transept, c'était en vue d'une conservation uniquement provisoire, parce que précisément on voulait passer au plus vite à la partie orientale et s'occuper en dernier lieu des branches de la croix.

On sentait si bien, à Évreux, l'importance d'un agrandissement à l'est, qu'on n'hésita pas, en posant les fondements du nouveau chœur, à donner à la première travée, malgré les difficultés matérielles et le mauvais effet qui en devaient résulter, un évasement considérable qui porta de 8 à près de 12 mètres (mesures prises entre les axes des piliers) la largeur de la partie centrale.

Les travaux du chœur étaient en pleine activité et même très-avancés lorsque arriva le XIVe siècle; dès 1298 ou 1299, l'évêque Geoffroi de Bar donnait deux verrières pour les chapelles; son successeur, mort en 1310, en donna deux autres et se fit ensevelir dans le mur même du nord, où l'on voit encore son tombeau. Ces verrières ont été

conservées, bien que les fenêtres basses aient été refaites au xve siècle avec des réseaux flamboyants. Les verrières supérieures étaient posées dès 1327 au moins, puisque cette année vit la mort de l'un des donateurs, Guillaume d'Harcourt.

Le chœur de la cathédrale d'Évreux est d'un style avancé pour son époque. Le triforium est élégamment percé à jour et orné de verrières, les réseaux présentent des dessins pointus, des triangles curvilignes, des lobes aigus; les clochetons des arcs-boutants font pressentir les pinacles du xve siècle; les chapiteaux tendent à se rendre imperceptibles; les profils sont anguleux. En outre, cette moitié du vaisseau, par son élégance et ses vastes proportions, est la plus belle gloire artistique de l'église, s'il n'en est pas la partie la plus originale.

La cathédrale d'Évreux subit deux incendies durant la seconde moitié du xive siècle (1356 et 1379). Ces nouveaux accidents, qui n'avaient pas considérablement endommagé les maçonneries, ne furent complétement réparés qu'au xve et au xvie siècle. En 1431, le chapitre obtient du cardinal Nicolas Albergati cent jours d'indulgence pour les fidèles qui apporteront leurs aumônes. On ne dut exécuter alors que les réparations nécessaires : réfection des balustrades, des clochetons, addition d'épis confortatifs aux culées des arcs-boutants. Ce fut à partir de 1466 seulement que Louis XI, par ses dons et par les impôts qu'il créa dans ce but, permit à l'évêque Jean Ballue de rebâtir le transept, les sacristies, la tour centrale et la chapelle de la Vierge. Le transept et la tour centrale étaient achevés en 1475; en 1481 ou 1482, Raoul du Fou promet des faveurs spirituelles pour obtenir de quoi continuer les travaux, lesquels furent seulement terminés, sous l'épiscopat d'Ambroise le Veneur (1511-1531), par l'édification du

portail latéral du nord et par le remaniement extérieur de toutes les chapelles (1).

Ces souvenirs d'une époque généralement fort peu estimée ne sont pas sans mérite artistique. Leur symétrie leur enlève en grande partie ce qu'elles ont de choquant au point de vue de l'unité de l'édifice, auquel, en outre, elles donnent beaucoup de mouvement; le portail et sa rose ont de l'ampleur ; le triforium du transept n'est pas sans élégance ; la tour centrale offre des détails bien distribués et une silhouette agréable. Mais, à supposer que tous les goûts ne se trouvent pas satisfaits, les remaniements du xve siècle ont une valeur archéologique bien réelle. Tandis que toutes les parties du XIIIe et du XIVe siècle se rapportent aux influences françaises et doivent tout au plus à la Normandie les petites balustrades qui règnent à la base des galeries du triforium, les parties de style ogival flamboyant sont plutôt normandes que françaises. Les fenêtres ont des meneaux bifurqués ; la tour centrale est en pierre et de plus elle est entièrement creusée en lanterne. Il serait intéressant d'étudier les causes de ce reflux d'influences qui remontent la Seine au xve siècle après l'avoir descendue aux deux ou trois siècles précédents, et à ce titre les dernières traces qu'a laissées dans la cathédrale d'Évreux le style ogival mourant doivent être consciencieusement respectées.

L'intérêt archéologique qui s'attache à Notre-Dame d'Évreux n'exclut même pas les œuvres de la Renaissance avancée à laquelle appartiennent sa façade et ses deux tours occidentales. Ce frontispice manque de symétrie et l'am-

(1) *Description de la cathédrale d'Évreux*, par M. l'abbé Lebeurier; *Dictionnaire historique de l'Eure*, par M. Charpillon.

pleur y remplace tout à fait l'élégance; mais, outre certaine originalité de style, il est unique dans toute la France. On chercherait vainement parmi toutes nos cathédrales une façade complète de la Renaissance; la façade de Sainte-Marie d'Auch, édifiée sous Louis XIII, appartient déjà au style classique.

Il reste en Normandie six cathédrales : Rouen, Lisieux, Bayeux, Séez, Coutances et Évreux. S'il y avait un dernier rang à assigner à l'une d'entre elles, je serais vraiment fort embarrassé, tant elles sont toutes précieuses, et certainement mon choix ne tomberait pas sur la cathédrale d'Évreux. Moins célèbre que ses sœurs parmi les artistes, amis avant tout d'un ensemble homogène, elle devrait être la plus connue et la mieux appréciée des archéologues, parce qu'elle offre beaucoup à apprendre. Sans avoir la prétention d'être arrivé, dans les aperçus qui précèdent, à des solutions rigoureuses et définitives, je crois y avoir montré que la cathédrale d'Évreux, longuement et soigneusement observée, fournirait le dernier mot à certaines questions encore en litige. A ce titre, elle est bien la plus intéressante, et elle doit appeler plus que jamais l'attention toute spéciale des amis de nos antiquités françaises, aujourd'hui surtout qu'une restauration la menace et l'atteint déjà dans ses parties les plus essentielles. De tels édifices craignent plus que les autres les restaurations; c'est là surtout que la main de l'ouvrier moderne devrait être la plus légère et le plus scrupuleusement dirigée, et c'est là précisément qu'elle est la plus lourde. Nos architectes, trop généralement, procèdent « lestement » à l'égard des reprises et des remaniements du moyen âge, où ils ne voient parfois que des atteintes portées à l'unité, à l'harmonie; partant, ils ne font aucune difficulté de « corriger » l'œuvre ancienne.

Les travaux commencés à Notre-Dame d'Évreux doivent donc être soumis à un examen attentif et sévère ; cet examen a été déjà fait plusieurs fois et sous divers points de vue ; je me bornerai à en résumer les conclusions et à les corroborer, si cela peut être utile, de mes observations personnelles.

De 1834 à 1843, l'État dépensa près de 160,000 francs pour la cathédrale d'Évreux ; mais ces travaux « très-importants », selon les architectes diocésains « furent, d'après un témoin instruit et sincère, M. l'abbé Lebeurier, complétement inutiles pour la consolidation de l'édifice, parce qu'on s'était borné à refaire, fort mal du reste, des détails d'ornementation : clochetons, balustrades, etc., sans toucher aux arcs-boutants et aux contre-forts, parties essentielles à la stabilité des édifices gothiques (1). »

En 1853, M. Viollet-le-Duc était nommé inspecteur général. Pendant près de vingt ans, malgré ses nombreux voyages à Évreux, il ne prescrivit aucun travail de réparation ni même d'entretien (2). Or voilà que tout à coup, à la fin de 1871, d'une lézarde de la voûte de la grande nef, bouchée depuis longtemps, se détache quelque peu de mortier. De ce mortier, la renommée fait des moellons ; M. Viollet-le-Duc, venu aussitôt à Évreux, aurait pu constater que pas une pierre ne manquait à la voûte, mais, pour le besoin de sa cause, il tint lui aussi pour les moellons et les coucha sur son rapport. Il crut, ou feignit de croire à la chute imminente de la voûte et mit des étais sous les arcs-doubleaux, qui ne trahissaient pas la moindre déformation. Le rapport fut lu, le 27 janvier 1873, au comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains ; il

(1) Voy. *Pièces justificatives*, nº 7.
(2) *Pièces justificatives*, nº 4.

était accompagné de projets rédigés par M. Darcy. Ce rapport, conçu avec une *incroyable légèreté*, où le parti pris se montre avec la plus douloureuse évidence, mérite toutes les observations, tous les blâmes que l'auteur lui-même prévoyait (1). Les attaques n'ont pas manqué ; après avoir résumé l'histoire des justes oppositions ou protestations auxquelles il a donné lieu, je discuterai à mon tour ce document sur les points où il reste encore quelque chose à dire.

S'appuyant sur le mauvais état et sur l'ordonnance prétendue défectueuse des arcs-boutants de la nef, le rapport conclut à « la reconstruction complète des œuvres hautes. » Il ne s'agissait donc plus d'une restauration archéologique, seule acceptable pour Notre-Dame d'Évreux, mais d'une œuvre du XIXe siècle, d'un pastiche vague et bourgeois, à substituer à l'œuvre si importante et si nettement caractérisée du XIIIe siècle.

Le rapport fut prudemment tenu secret pendant six mois; mais quand fut affichée, commencement de juin, l'adjudication des travaux, le devis fit connaître les intentions des architectes, et la population d'Évreux s'émut en voyant qu'on allait, sans la consulter, « lui changer sa cathédrale. » M. Raymond Bordeaux demanda au ministre des cultes, M. Batbie, le sursis de l'adjudication et une enquête « sur la possibilité de conserver la cathédrale d'Évreux dans son intégrité historique (2). » Cette possibilité était déjà fort bien montrée dans la lettre, et les prétextes à démolition s'y trouvent solidement réfutés.

Un peu plus tard, M. l'abbé Lebeurier, archiviste de l'Eure et chanoine, qui depuis de longues années avait

(1) *Pièces justificatives*, n° 1.
(2) *Pièces justificatives*, n° 2.

profité des conditions où il se trouvait pour étudier la cathédrale et qui eût été beaucoup plus exposé au danger que les architectes, si l'édifice eût menacé ruine, M. l'abbé Lebeurier obtenait communication du rapport et en combattait toutes les conclusions dans un nouveau rapport adressé au Préfet (1).

Il établissait notamment que les désordres observés dans la maçonnerie étaient ceux-là même qui furent conjurés au XVe siècle par l'application d'épis ou pinacles triangulaires aux culées des arcs-boutants, que de nouveaux désordres ne pouvaient être observés depuis lors, même durant les dernières années, et que les seuls moellons qui soient réellement tombés de la voûte ont dû leur chute à l'ébranlement causé par les opérations de cintrage ordonnées en 1871. Le même savant lisait, le 15 mars 1874, à la Société libre de l'Eure, une note où sont discutées, pièces en main, les diverses dates de la cathédrale d'Évreux, note qui m'a principalement servi de guide dans les aperçus auxquels je me suis livré plus haut. Cette note a été imprimée, avec un appendice indiquant l'état des travaux au mois de mars dernier (2).

Les réclamations de MM. Bordeaux et Lebeurier furent entendues, mais n'eurent pas de succès. Je m'explique. M. Batbie prescrivit une visite par le Comité même des inspecteurs généraux, visite qui ne pouvait aucunement modifier la situation. Ces Messieurs, déjà engagés par l'approbation que, sans contrôle aucun, ils avaient donnée au rapport de M. Viollet-le-Duc, se trouvaient en danger d'avoir à se rétracter humblement s'ils admettaient la conservation des parties condamnées. De plus,

(1) *Pièces justificatives,* n° 3.
(2) *Pièces justificatives,* n° 4.

le rapporteur étant leur collègue, et les principes invoqués par lui étant parfois les leurs, ils devenaient juges dans leur propre cause, et c'est trop oublier l'humaine nature que d'espérer dans ces conditions une sentence impartiale et équitable.

Après une conférence où M. l'abbé Lebeurier n'obtint que des fins de non recevoir et des paroles ironiques, où la défense fut, en un mot, odieusement paralysée (1), ce qui n'empêcha pas un peu plus tard le courageux ecclésiastique d'être appelé « l'abbé terrible » par son adversaire, les projets furent définitivement confirmés. Une nouvelle pétition, signée par cinq cents notables de la ville, adressée, le même mois de mars 1874, à M. de Fourtou, alors ministre des cultes, par M. Raymond Bordeaux (2), fut écartée. La réponse était encore une amère ironie : « Il avait été convenu, disait-elle, que, pour laisser à l'édifice son aspect extérieur, on conserverait, autant que possible, l'ornementation actuelle. » Comme si quelques lobes ou quelques fleurons pouvaient continuer le souvenir d'un édifice à qui l'on enlève sa partie extérieure la plus caractéristique : ses arcs-boutants, avec leurs pinacles, leurs clochetons et leurs gargouilles ! Et plus loin : « On ne démolit pas là pour détruire, on démolit ce qui menace ruine pour le rétablir dans des conditions de stabilité indispensables. » Parbleu ! les défenseurs de la cathédrale savaient bien qu'on ne voulait pas faire des parties inférieures de la nef un préau à ciel ouvert; mais ils savaient aussi qu'on reconstruirait tout autre chose que ce qui aurait été enlevé, et le ministre se trompait fort en employant le mot « rétablir. »

(1) *Pièces justificatires,* n° 7.
(2) *Pièces justificatives,* n° 5.

Venait, en guise de conclusion, l'argument de tout personnage qui veut agir à sa volonté et écarter les importuns. « Je n'ai plus à défendre le mérite de chacun des membres composant le Comité des inspecteurs généraux des travaux diocésains, sous l'inspiration desquels a été rédigé le projet. L'un est membre de l'Institut, et tous les trois sont des hommes éminents dont on ne saurait contester la compétence dans la question qui nous occupe. Il serait donc impossible de trouver, dans de nouveaux choix d'architectes pour la cathédrale d'Évreux, ainsi que le demandent les pétitionnaires, des garanties plus sérieuses d'intelligence et de savoir (1)? » Eh! qui songe à contester la haute science de MM. les inspecteurs généraux! Mais la science la plus vaste n'est-elle pas exposée à mille erreurs ou préjugés, et cela en raison même de son étendue? Saurait-on oublier que dans cet Institut dont on nous parle, regardé à bon droit comme un des sanctuaires de l'archéologie, on dédaigna longtemps d'étudier l'architecture du moyen âge, dont la perfection n'est plus aujourd'hui sérieusement contestée. Lorsque l'on est guidé par d'irréprochables motifs, il semble, du reste, que l'on ne devrait pas être fâché de les justifier, quelle que soit sa position. Or, MM. les inspecteurs généraux n'ont jamais répondu autrement que le ministre aux objections qui leur ont été adressées : ils y ont répondu par le dédain, en attendant d'y répondre par l'argument inventé au XIXe siècle et qui s'appelle « le fait accompli ».

Les travaux furent mis en adjudication le 9 avril, et l'on assure qu'à défaut d'adjudicataire, il fut décidé que les travaux commenceraient *quand même* (2)?

(1) *Pièces justificatives*, n° 6.
(2) *Pièces justificatives*, n° 8.

Tous ces débats, visites, pétitions, adjudications, augmentèrent le bruit qui se faisait déjà autour de la cathédrale d'Évreux, et ce ne fut pas entièrement en vain : si l'édifice ne pouvait être sauvé, au moins ses défenseurs allaient-ils être pleinement justifiés dans leur action. Des hommes dont l'*aptitude*, souvent meilleure que la *compétence*, ne saurait être contestée, des hommes qui n'étaient plus de ces amateurs tant méprisés, de vrais architectes enfin, se saisirent de la question. M. Sabine, secrétaire général de la Société nationale des architectes, fit paraître, dans le journal de cette compagnie, le 10 juin 1874, un *Examen critique du projet de reconstruction* (1); son rapport, lu en séance du Conseil, une semaine après, fut adopté (2). Traité spécialement au point de vue pratique, il confirme les assertions et les arguments qu'avaient déjà présentés les défenseurs de la cathédrale, mais il y ajoute un faisceau de nouvelles preuves qui ne laissent presque rien subsister du rapport de M. Viollet-le-Duc. Nous y reviendrons.

Un nouveau ministre des cultes, M. de Cumont, ayant paru sur la scène politique, on tenta de nouveaux efforts; plusieurs députés intervinrent, un comité formé à Évreux, pour la conservation de la cathédrale, demanda une nouvelle enquête. Elle fut promise, les commissaires étaient même désignés (3). Ces commissaires, pris en dehors du Comité des inspecteurs généraux étaient indépendants, les membres qui le composaient inspiraient toute confiance, ils devaient arriver le 10 août ou les premiers jours suivants, il y eut une lueur d'espoir. Mais n'arrive-t-il pas

(1) *Pièces justificatives*, n° 8.

(2) *Pièces justificatives*, n° 9.

(3) *Pièces justificatives*, n°s 10, 11, 12, 13.

souvent que, lorsque naissent les espérances le mieux justifiées, alors même éclate la catastrophe? Pour des raisons inconnues, non étrangères sans doute à une visite que fit, vers le même temps, à la cathédrale M. Ballu, le successeur de M. Viollet-le-Duc, les commissaires ne vinrent pas encore, et, le 11 août, au milieu de l'étonnement général, M. Darcy, l'architecte chargé des travaux, commençait à démolir, avec une activité fébrile, trois travées de la grande voûte avec leurs arcs-boutants (1).

Le 21 août, cinquante architectes anglais, sous la conduite de M. Scharpe, membre de l'Institut royal des architectes britanniques, arrivaient à Évreux, se montraient vivement surpris de voir tenir en suspicion la solidité de la cathédrale, et promettaient de publier dans leur *Revue* un avis conforme à celui du comité de conservation (2).

Le 7 septembre arrivent enfin les trois commissaires. Le comité de conservation leur remet une note (3), où il leur demande de se prononcer pour la conservation de la charpente, des voûtes et des arcs-boutants encore debout, sauf réparations urgentes, le rétablissement des parties détruites suivant les anciennes formes, et le maintien du dallage qui recouvre les bas-côtés. Dans leur rapport, qui ne fut point communiqué, mais dont les dispositions furent connues, les commissaires répondirent que la voûte était démolie avant leur arrivée, qu'on pourrait peut-être rétablir les doubles arcs-boutants, mais qu'il valait mieux ne pas les refaire. « Par là, ces Messieurs essayaient de se dégager, en ne touchant pas la princi-

(1) *Pièces justificatives*, nos 10, 11, 12, 13.
(2) *Pièces justificatives*, no 12.
(3) *Pièces justificatives*, no 12.

pale question qu'il y avait à résoudre (1) ; » par là aussi ils condamnaient les travées demeurées debout, car il devenait nécessaire de les reconstruire sur de nouvelles dispositions pour les mettre en harmonie avec l'œuvre de MM. Darcy et Viollet-le-Duc.

La Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments ne pouvait, dans cette circonstance, manquer de faire appel aux traditions que lui a léguées son illustre fondateur, M. de Caumont. En 1874, le *Bulletin monumental* publiait trois articles au sujet de la cathédrale. Le premier (page 484) reproduisait, sous le titre de *Vandalisme à Évreux*, une protestation du *Courrier de l'Eure* et une note sur la situation en juillet 1874 (2); le second (page 687), une note de la *Gazette de Normandie*, favorable à la cathédrale, et accompagnée de cette remarque de M. de Cougny : « Espérant contre toute espérance, j'aime à me persuader que le ministre actuel ne laissera pas accomplir, sous prétexte de restauration, une œuvre de vandalisme aussi universellement réprouvée. »

Le troisième article (page 781) est conçu d'après la *Gazette de Normandie* et la *Gazette de France* qui constatent la reconstruction commencée ou imminente de toutes les travées de la nef, et d'après la *Chronique des Arts*, qui trouve fort étrange cette réédification dans *un style différent*, et en appelle au Comité des monuments historiques.

L'année 1874 ne s'acheva pas sans qu'une de nos revues périodiques les plus considérables ne fût saisie du débat. Le 1er décembre 1874, la *Revue des Deux-Mondes* publiait une étude de M. Leroy-Beaulieu sur la *Restauration de*

(1) *Pièces justificatives*, n° 13.
(2) *Pièces justificatives*, n° 14.

nos monuments historiques devant l'art et devant le budget. La cathédrale d'Évreux y était prise pour exemple (1). Nous reviendrons sur cette étude, qui est, au point de vue des principes, ce qu'est l'*examen* de M. Sabine au point de vue des circonstances locales : la meilleure réponse au rapport de M. Viollet-le-Duc. L'éminent architecte, cette fois, daigna répliquer, ou plutôt il prit de ce mémoire occasion de jeter sur quatre colonnes du journal le *XIXe Siècle* (2), une prose qui surprend bien péniblement ceux qui ont lu le *Dictionnaire raisonné.* Dans cette prétendue réplique, la question n'est même pas abordée : ce ne sont guère que doléances à perte de vue sur les envahissements de ce que certains esprits appellent le cléricalisme.

M. Leroy-Beaulieu y est accusé, en outre, d'être l'instrument d'une « cabale locale, » dirigée par « l'abbé terrible, » M. Lebeurier. En comparant cependant le mémoire avec les pièces précédemment rédigées, on ne voit rien qui sente le plagiat; M. Leroy-Beaulieu a exprimé de sa façon, et supérieurement, sa pensée sur un acte de vandalisme qui l'avait particulièrement frappé. Je ne sais pas non plus pourquoi intervient, en tout ceci, le nom du vénérable évêque d'Évreux. Mgr Grolleau s'est plusieurs fois déclaré étranger aux questions d'art; s'il a approuvé le rapport de M. Viollet-le-Duc, c'est qu'il a été séduit par le mérite éclatant de celui qui l'avait rédigé, c'est pour le bien de la paix peut-être, c'est dans tous les cas pour des motifs que le caractère épiscopal nous ordonne de respecter, mais qui n'ont rien de commun avec la science archéologique et n'affaiblissent en rien l'autorité des opposants.

(1) *Pièces justificatives*, n° 15.

(2) Du 21 décembre. Voir *Pièces justificatives*, n° 16.

Je signalerai aussi, dans l'article du *XIXe Siècle*, une double naïveté qui a échappé au signataire : « Jamais le vrai clérical ne prend le parti des faibles, et une de ses occupations favorites est de trépigner sur le battu.... Le vrai clérical exècre le raisonnement et l'examen. » Allusion sans doute à l'affaire d'Évreux, sujet de l'article. Or, que les inspecteurs généraux et consorts se trouvent être les faibles, c'est ce dont personne ne se douterait guère en voyant les enquêtes et les projets dirigés ou influencés d'une manière prédominante par ces Messieurs, en voyant les travaux s'effectuer *quand même*; que « les vrais cléricaux, » s'il n'y a que cela parmi les défenseurs de la cathédrale d'Évreux, aient repoussé le raisonnement et l'examen, c'est ce que niera énergiquement quiconque voudra tant soit peu rechercher, à l'aide des documents déjà cités, de quel côté sont les allégations gratuites et de quel côté les démonstrations logiques ou pratiques.

M. Leroy-Beaulieu adressa, comme il le devait, une lettre au *XIXe Siècle* (1), et s'y justifia mieux que je ne le saurais faire; sa lettre n'en fut pas moins accompagnée d'un commentaire qui n'était pas une réponse, qui revenait sur la prétendue « cabale locale, » et où M. Viollet-le-Duc, affirmait, bien à tort, avoir précédemment démontré que l'administration, relativement à l'affaire d'Évreux, s'était longuement et largement renseignée et ne pouvait être accusée, par conséquent, d'avoir brusqué les choses. Oui, l'administration a pris des renseignements, mais des renseignements puisés uniquement à la même source, auprès des personnes dont le sentiment était engagé, et si elle n'a pas elle-même brusqué les choses au temps où la démolition hâtée des voûtes prévint l'arrivée des der-

(1) *Pièces justificatives*, n° 17.

niers commissaires, elle s'est trouvée ou bien mal informée ou bien impuissante. M. Viollet-le-Duc croit prévenir la première objection en ajoutant : « Il était assez naturel, d'ailleurs, que, sur une question spéciale, elle se soit adressée à des gens spéciaux. » Des gens spéciaux ! Je me permettrai de ne le point admettre. Est-il bien un homme spécial celui qui, appelé à restaurer, se contente de posséder dans toute leur étendue les principes, la pratique et l'histoire de l'art, et met de côté toute notion de l'histoire particulière du monument sur lequel il doit opérer, toute observation approfondie sur le caractère particulier de son architecture ? On ne le dira jamais. Or, tel est le cas de la plupart des architectes de nos cathédrales. En étudiant les généralités, ils ont acquis la moitié seulement de la spécialité requise ; en ne résidant pas dans « leurs diocèses », selon les dispositions du décret de 1853, ils ont laissé l'autre moitié de leur spécialité, et la moitié la plus importante, puisqu'ils sont appelés à reproduire, à imiter, et non à créer, ils ont laissé l'autre moitié entre les mains des savants locaux, plus familiarisés avec tel ou tel édifice, et plus à même de le restaurer, s'ils joignent à cet avantage l'expérience que possèdent les bons architectes ordinaires. J'ajouterai que la première de ces deux demi-spécialités, lorsqu'elle est seule comme dans le cas présent (1), est plus dangereuse qu'utile : « Ce n'est plus l'ignorance, dit M. Leroy-Beaulieu, c'est le savoir même des architectes qui met les anciens monuments en péril ; » la seconde le serait moins, car si un architecte peut dédaigner, et en réalité dédaigne souvent, les connaissances

(1) Ni dans son *Dictionnaire raisonné*, ni dans son rapport, M. Viollet-le-Duc ne donne aucune des dates fournies par les documents historiques ou par les vitraux des chapelles.

historiques, presque inutiles au succès *matériel* de ses projets, les archéologues, eux, appelés à restaurer, n'auraient garde de négliger les connaissances techniques, sans lesquelles ils encourraient une effrayante responsabilité.

Depuis la fin de l'année 1874, M. Darcy paraît avoir poursuivi, sans trop d'encombre, son travail de rénovation. On sait maintenant ce que vaudra l'œuvre nouvelle, et M. l'abbé Lebeurier vient d'en faire ressortir les caractères les plus choquants dans le supplément qu'il a ajouté à sa note du 15 mars 1874 (1). Nous partageons absolument sa manière de voir, aussi ne reviendrons-nous pas sur ces colonnettes en hors-d'œuvre qui portent un dais d'où sort, canonisée, une roide gargouille; nous ne parlerons pas de ces lourds fleurons, de ces pinacles style XIII[e] siècle, superposés à une muraille du XV[e]. Nous devons enfin jeter un coup d'œil sur le rapport, cause ou principal complice de tout le mal et en compléter la réfutation, déjà portée bien loin dans l'*examen critique* de M. Sabine, et dans le mémoire de M. Leroy-Beaulieu.

« Depuis longtemps, porte le commencement du rapport, l'état des constructions de la cathédrale d'Évreux était tel que des réparations importantes semblaient nécessaires. » M. Viollet-le-Duc n'en a ordonné aucune de 1853 à 1872; M. l'abbé Lebeurier l'a suffisamment constaté et par lui-même et par le témoignage des entrepreneurs chargés de l'entretien de l'édifice. (*Bulletin monumental,* XL, 486-487.)

« Pendant les dernières années qui viennent de s'écouler, il s'est manifesté dans ces constructions des mouvements qui ont paru assez inquiétants pour préoccuper

(1) *Pièces justificatives,* n° 4 *bis.*

vivement l'administration des cultes. A la fin de l'année 1871, je fus envoyé à Évreux pour examiner l'édifice et pour donner un avis sur les précautions à prendre immédiatement, afin d'éviter des accidents graves. En effet, des moellons s'étaient détachés de la voûte de la nef et étaient tombés sur le pavé de l'église, heureusement sans blesser personne. » Il n'y a rien à ajouter à ce qu'ont répondu là-dessus MM. Lebeurier (1) et Sabine; les mouvements remontent au moins au xve siècle et n'ont inquiété personne depuis cette époque. M. Viollet-le-Duc a voulu démontrer que les « mouvements inquiétants » sont moins anciens. Les épis juxtaposés au xve siècle aux culées des arcs-boutants n'ayant pas été liés aux anciennes maçonneries, « la partie ancienne des contre-forts, dit-il, a pu continuer à s'écarter sans que le renfort placé en avant suive ce mouvement et sans qu'il cesse de garder son aplomb. » Les ingénieurs, architectes ou constructeurs à qui cette explication a été communiquée en ont souri et ont trouvé qu'elle n'était pas sérieuse (2). Il n'est pas vrai d'abord qu'il n'y ait aucune liaison dans l'appareil des deux parties différentes des culées; ensuite, du moment que les épis du xve siècle étaient directement et sur toute leur longueur appuyés aux contre-forts, il était matériellement impossible à ceux-ci de s'écarter en dehors sans entraîner leurs appendices; la séparation des deux parties n'eût pu s'opérer que dans le cas où l'épi aurait seul penché en dehors et dans le cas où, seule, la culée primitive se serait inclinée vers la grande nef.

« Toutefois, on avait cru devoir interdire le parcours de la nef aux fidèles, et cette mesure était sage. » Elle était

(1) *Pièces justificatives,* n° 3.
(2) *Pièces justificatives,* n° 7.

sage, oui, pour répandre de plus en plus la panique et faire demander par la population des travaux coûteux.

« Il est nécessaire de rendre compte des causes qui ont déterminé ces mouvements. » Ici commence le réquisitoire contre les arcs-boutants.

« La nef de la cathédrale d'Évreux a été bâtie vers la fin du XIIIe siècle (lisez : dans la première moitié du XIIIe siècle), sur des piles d'une église du XIIe (lisez : des XIe et XIIe siècles). Ces constructions furent établies par un architecte peu expérimenté et à l'aide de moyens insuffisants ou mal combinés. » Il fallait bien accuser le plus possible le pauvre maître de l'œuvre pour être en droit de le corriger. « Cette nef du XIIIe siècle était alors dépourvue de chapelles, conformément aux dispositions habituelles à cette époque. » On a prouvé le contraire. « ... Les contre-forts, mal plantés (plusieurs ne sont pas dans le plan des arcs-doubleaux qu'ils devraient contrebutter) (1), bâtis en matériaux légers, trop élevés par rapport à leur base, furent surmontés d'une double rangée d'arcs-boutants. Si les arcs-boutants inférieurs étaient à peu près placés au point de la poussée des voûtes, les arcs supérieurs étaient bandés beaucoup au-dessus de cette poussée et n'avaient d'autre effet que de solliciter les contre-forts, déjà trop grêles, à sortir de la verticale. » Suit une amplification tout à fait technique, réfutée presque mot par mot dans l'*Examen critique* de M. Sabine. Je me bornerai à constater, de mon côté, le parfait état actuel de plusieurs arcs-boutants et l'excellente construction des parties ajoutées

(1) « Le projet conservant les murs inférieurs qui portent ces contre-forts est bien forcé de les replacer sur ces mêmes murs, et conséquemment avec les mêmes défauts de plantation. » (*Examen critique* de M. Sabine.)

au XVe siècle. Les négligences que se permettait cette époque dans l'appareil des petits édifices ne se trouvent presque jamais dans les monuments bâtis avec luxe, et tel est le revêtement extérieur des chapelles, dont la conservation est à peu près parfaite. J'insisterai un peu plus sur la guerre que M. Viollet-le-Duc paraît avoir déclarée aux doubles arcs-boutants depuis la rédaction de son *Dictionnaire raisonné*.

Cet ouvrage, dont les archéologues sont les premiers à reconnaître le mérite et l'importance, admet les doubles arcs-boutants, non-seulement comme utiles, mais aussi comme souvent nécessaires. « Bientôt (au commencement du XIIIe siècle), y est-il dit, les constructeurs observèrent que la construction des voûtes en arcs d'ogive d'une très-grande portée agissait encore au-dessous et au-dessus du point mathématique de cette poussée. La théorie peut, en effet, démontrer que la poussée d'une voûte se résout en un seul point, mais la pratique fait bientôt reconnaître que cette poussée est diffuse et qu'elle agit par suite du glissement possible des claveaux des arcs et de la multiplicité des joints, depuis la naissance de ces arcs jusqu'à la moitié environ de la hauteur de la voûte. » Et il donne des exemples d'arcs-boutants doubles, dont le plus ancien, celui de la cathédrale de Soissons (vers 1212), et le plus moderne du XIVe siècle. Pour cette période, il cite, outre la cathédrale de Soissons, celles d'Amiens, de Beauvais, du Mans, de Séez, de Troyes, de Reims, de Limoges, les églises de Saint-Denis et de Saint-Ouen, ce qui forme une autorité déjà bien respectable. Nous pouvons ajouter à ces édifices, sans compter Notre-Dame de Paris, où il y avait un arc-boutant inférieur caché sous le toit des tribunes (1),

(1) *Dictionnaire raisonné*, t. II, article *Cathédrale*.

et Notre-Dame de Chartres, où les deux arcs-boutants sont reliés par des meneaux rayonnants, les cathédrales de Bourges, de Tours, de Clermont, de Rodez, de Narbonne, de Cologne, de Tournai (les chœurs de ces cathédrales sont dus à des influences françaises directes), de Metz, de Nevers (1), et les églises de Saint-Nicaise de Reims (le *nec plus ultrà,* avec Saint-Urbain de Troyes, de la perfection ogivale, selon M. Viollet-le-Duc), de l'abbaye du Bec, de Saint-Pierre de Chartres, fort analogue de style avec la cathédrale d'Évreux (2), de la Trinité de Vendôme, de Saint-Laumer de Blois, de l'abbaye de Tiron, du Mont-Saint-Michel, de Marmoutier, près Tours, de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons, de Saint-Sauveur de Redon, de Saint-Martin de Pontoise, et la collégiale de Saint-Quentin. En tout, trente édifices au moins, en dehors d'Évreux, qui ont ou ont eu des arcs-boutants doubles soit dans la nef, soit dans le chœur, soit dans ces deux parties à la fois. Pour les édifices qui n'existent plus, je me suis renseigné auprès des gravures du *Monasticon gallicanum,* qui, pour être parfois grossières et vagues dans les détails, ne se trompent jamais sur les dispositions générales.

Les arcs-boutants de Saint-Laumer donnent lieu à une observation curieuse, toute en faveur du système. Ils ne sont appliqués qu'aux deux premières travées de la nef, les moins anciennes, bâties vers 1210. Les travées suivantes ont des arcs simples, et pourtant la disposition des voûtes et du clerestory est la même. Les architectes chargés de terminer Saint-Laumer avaient donc admis l'insuf-

(1) A Nevers, les deux arcs-boutants ayant chacun leur glacis, sont reliés par des meneaux perpendiculaires.

(2) Avec la nef seulement. L'observation est de M. le chanoine Lebeurier.

lisance de l'arc-boutant simple et avaient cru mieux faire que leurs prédécesseurs en le doublant.

Qu'opposera M. Viollet-le-Duc à l'autorité des édifices regardés par lui-même comme classiques : Amiens, Cologne, Beauvais, Troyes, Sées, Saint-Nicaise? Et, s'il continue à prétendre que les arcs-boutants d'Évreux sont mal pointés, que pensera-t-il en revoyant les dessins qu'il a donnés de ceux de Saint-Denis et de Beauvais (1), disposés exactement de la même manière? En effet, dans ces deux édifices, comme à Évreux, l'arc-boutant inférieur élève sa tête à la moitié de la hauteur de la voûte, et l'arc-boutant supérieur atteint la corniche, ce qui prouve que parfois ce second arc, comme l'a justement allégué M. Sabine, « était destiné peut-être, dans la pensée du constructeur, à contenir la légère poussée du comble, mais avait à coup sûr pour destination première de porter les gargouilles et les canaux qui reçoivent les eaux du chéneau principal. » Nous rappellerons en outre à l'illustre architecte qu'un beau jour, dans un accès de zèle pour les arcs-boutants multiples, il est allé jusqu'à donner une coupe de la cathédrale de Bourges avec deux séries de trois arcs superposés, l'une contre-buttant les bas-côtés principaux, l'autre la nef (2). Nous avons vu la cathédrale de Bourges, nous en possédons une photographie, et nous n'avons pas remarqué ce luxe d'arcs-boutants. Le *Bulletin monumental* a aussi signalé l'exagération (3).

Les doubles arcs-boutants font donc partie des principes, et des meilleurs principes, de l'architecture ogivale. Ils ne sont pas plus condamnables à Évreux qu'à Saint-

(1) *Dictionnaire raisonné*, t. II, pp. 66 et 70.

(2) *Dictionnaire raisonné*, I, 199.

(3) T. XL, p. 418.

Denis, où la reconstruction récente ne s'est pas fait scrupule de les reproduire tels quels. S'ils sont un luxe pour une nef aussi étroite que celle d'Évreux, ils n'en sont que plus intéressants : on verra que les architectes du XIIIe siècle n'attendaient pas l'absolue nécessité pour s'en servir, et la cathédrale d'Évreux, à ce point de vue, n'est que plus originale. Sont-ils nuisibles? M. Sabine a prouvé le contraire; en tout cas, tels que le XVe siècle les avait laissés, ils ont soutenu fortement la voûte pendant quatre cents ans, et, réparés, puis désormais entretenus, ils l'auraient appuyée encore pendant autant de siècles avec non moins d'efficacité que les arcs-boutants nouveaux.

« Il n'est pas moins évident, continue le rapport, que l'état des voûtes exige leur reconstruction en employant les matériaux qui pourraient être reposés. » La chose n'est pas évidente : les arcs-doubleaux et les arcs-ogives sont presque tous intacts; il aurait suffi de refaire quelques remplissages aux endroits lézardés. Mais on a su rendre inévitable la reconstruction de toute la voûte en décrétant tout d'abord la substitution d'un nouveau système d'arcs-boutants à l'ancien. Ce qui devient par suite évident, c'est que la voûte du XIIIe siècle, liée par ses habitudes avec les arcs-boutants construits en même temps qu'elle, s'accommoderait difficilement des arcs-boutants nouveaux, et doit leur être sacrifiée.

« C'est-à-dire, en un mot, que l'état actuel de l'édifice exige une reconstruction complète des œuvres hautes. » Ce qui exige maintenant cette reconstruction, ce sont les dispositions prises dès les commencements par les architectes diocésains. « Tout est habilement préparé, dit M. l'abbé Lebeurier, par M. Viollet-le-Duc

pour faire disparaître un monument qui contrarie ses systèmes archéologiques (1). »

« On a, suivant le rapport, depuis le xve siècle, pour maintenir cette nef, usé de tous les palliatifs avec plus ou moins d'adresse; il faut aujourd'hui, si on prétend la conserver, prendre des mesures réellement efficaces. Sinon on court le risque de dépenser encore des sommes relativement considérables sans améliorer notablement la situation. » Si, depuis le xve siècle, on a usé de palliatifs avec plus ou moins d'adresse, on nous a du moins transmis la cathédrale en assez bon état, et nos inspecteurs diocésains ne pouvaient-ils donc, avec toute leur habileté, sauver le monument sans le reconstruire? Ils donnent par là de leur confiance en eux-mêmes une pauvre idée, avec laquelle s'accorde bien peu, au reste, le passage suivant :

« Le comité ne sera pas trop surpris si des observations ont été faites sur ce projet par des personnes étrangères à l'art de la construction, et qui ne voient, dans la restauration de nos édifices qu'une reproduction, sans examen ni critique, des anciennes formes, si vicieuses qu'elles soient. » Que messieurs les amateurs se le tiennent pour dit; l'architecture n'est plus une affaire de goût, de bon sens, de logique, c'est un sanctuaire où se confinent les hommes du métier et où il n'est pas permis de pénétrer. L'art n'est plus l'expression d'une civilisation entière, mais d'une coterie. Arrière, amateurs, vous n'êtes pas capables de bâtir une église, donc vous ne pouvez raisonnablement l'apprécier. Que dirait-on à un peintre, à un sculpteur, s'ils tenaient ce langage? Si les édifices sont bâtis pour les architectes, les tableaux faits pour les peintres, les statues

(1) *Pièces justificatives*, n° 7.

façonnées pour le sculpteur, c'est très-bien; mais alors pourquoi les musées, les expositions annuelles, cette inquiétude souvent fiévreuse au sujet des sentiments du public? Exclure les amateurs, cela est bon lorsqu'on n'a pas d'autre moyen de leur répliquer; mais, quand il faudra poser des principes et reconnaître que tout art digne de ce nom est essentiellement l'art d'un peuple entier, M. Viollet-le-Duc lui-même, moins préoccupé de ses contradicteurs, répétera ce qu'il disait, à l'article *Goût* de son *Dictionnaire raisonné* : « On considère, en général, parmi les artistes, les amateurs comme un fléau, comme des usurpateurs dont l'influence est pernicieuse. Non-seulement nous ne partageons pas cette opinion, mais nous croyons que si le goût tient encore une place en France, c'est principalement au public que nous devons cet avantage. » Puisque l'évidence force les architectes à tenir compte des jugements des amateurs quand il s'agit d'art pur, à combien plus forte raison doivent-ils, ces amateurs, efficacement intervenir dans une restauration où l'art entre à peine pour moitié, où souvent il n'entre presque pas du tout, puisque ces amateurs ont seuls, bien souvent, la connaissance de l'archéologie locale! Quand on accuse ces amateurs de vouloir une reproduction sans critique ni examen de formes vicieuses, il faut bien s'entendre. S'il s'agit de critique d'art et de formes vicieuses au point de vue esthétique, oui, nous voulons absolument cette reproduction. Aussi blâmons-nous ce passage du rapport où les arcs-boutants nouveaux sont recommandés comme « satisfaisants pour la raison et pour l'œil » et devant à ce titre remplacer les arcs-boutants du XIIIe siècle, « structure irrationnelle, mal faite, hors de proportion avec l'objet, et d'un effet pitoyable. »

« L'histoire et la science, dit M. Leroy-Beaulieu, ont

intérêt au maintien intégral de toutes les parties de nos vieux monuments; pourquoi ne pas leur donner satisfaction? Est-ce l'intérêt de l'art qui est en opposition avec l'intérêt historique ou scientifique? En regardant les monuments isolément et chacun pris à part, on pourrait peut-être parfois avoir quelques doutes sur ce point; en embrassant d'un coup d'œil toute notre France monumentale, on ne saurait s'y tromper. A cette révision des formes anciennes par les architectes modernes, l'art n'a guère moins à perdre que l'histoire... Que devient, avec un pareil système, l'originalité ou la personnalité d'un monument, c'est-à-dire ce que nous apprécions le plus dans les œuvres d'art comme dans les êtres animés? Que devient la variété de notre France et la diversité de formes et de type que nous admirons dans le moyen âge. Appliquant à tous les édifices d'une époque, sans distinction de région ou d'inspiration isolée, un système préconçu, les restaurateurs de nos églises travaillent laborieusement et dispendieusement à nous les ramener toutes à un type uniforme... Sous cette influence d'architectes du même temps et de la même école, l'art gothique, l'art le plus libre et le plus spontané, risquerait de devenir à la longue quelque chose d'académique et de conventionnel comme l'architecture pseudo-classique de la Russie ou de l'Angleterre. Si l'on songe qu'une telle méthode de restauration peut être suivie pendant des siècles, et que naturellement plus nous nous serons permis de modifications, et plus nos enfants s'en permettront, ne serait-ce que parce que dans nos reconstructions il leur deviendra difficile de distinguer les formes originales des formes altérées, on se sent inquiet du sort de nos grands monuments gothiques, et l'on se demande ce qui pourra rester un jour de l'architecture ogivale. »

M. Garnier, l'architecte de l'Opéra, dont la compétence est exceptionnelle dans les questions d'art, paraît d'un avis analogue, lorsqu'il dit, à propos des bonnes restaurations qu'a exécutées M. Viollet-le-Duc : « Ce n'est pas qu'il faille approuver tout ce qui a été fait; ce n'est pas que tout soit irréprochable au point de vue de l'art ; mais l'artiste avait une voie tracée, il devait suivre les errements connus. Entre le désir de faire toujours bien et celui de faire toujours juste, il n'y avait pas à hésiter ; ce n'était pas du nouveau qu'il fallait produire, c'était le passé qu'il fallait représenter. Sans doute il a dû lui en coûter quelquefois de laisser faire des sculptures barbares ou des décorations étranges; mais il n'avait pas le choix. L'artiste savait bien les imperfections inhérentes à son œuvre; mais il devait les conserver : ce n'était pas une création, c'était un souvenir; et la conscience et l'amour du vrai devaient primer l'amour du beau (1). »

M. Viollet-le-Duc reconnaît lui-même, dans son rapport qu' « il est fort périlleux d'entrer dans la voie des modifications, lorsqu'on restaure un vieux monument ; » il prend alors le parti de considérer l'œuvre comme une reconstruction ; mais alors que cette reconstruction soit absolument complète (les murs et les corniches de la nef d'Évreux ont été conservés) et laisse absolument de côté toute prétention archéologique, elle n'en sera peut-être pas plus légitime, mais elle aura du moins le premier mérite de l'art, la franchise.

Il y a certainement une sorte de remords secret, des préoccupations de conscience sous certains termes du rapport; on sent qu'une voix intérieure s'est fait entendre, et qu'on a cherché à l'étouffer en calomniant et l'édifice et

(1) *A travers les arts*, p. 48.

ses anciens architectes et en appelant en aide le scepticisme. Après tout, se dit M. Viollet-le-Duc, « toutes les œuvres hautes extérieures de la cathédrale d'Évreux ont été remaniées tant de fois qu'elles n'ont aujourd'hui, au point de vue de l'art ou de l'histoire de l'art, aucune valeur. » Ceci est « lestement » affirmé. Art et histoire de l'art sont deux. M. Viollet-le-Duc est choqué de l'aspect extérieur de la nef d'Évreux ; parmi nous, la plupart le trouvent bien satisfaisant, car le xve siècle n'a porté aucune atteinte à l'harmonie générale, et comme il a procédé partout d'une manière uniforme, la symétrie n'est point atteinte. Mais c'est là, à la rigueur, une affaire de goût, étrangère au débat. Pour la valeur de l'édifice au point de vue de l'histoire de l'art, elle est en très-grande partie précisément dans ces modifications, qui, malgré les termes du rapport, se rattachent à une seule époque, le xve siècle (1).

Le doute de M. Viollet-le-Duc au sujet de l'authenticité des arcs-boutants, qui ne conserveraient plus, peut-être, une seule pierre de leur construction primitive, est tout simplement une humiliation que s'inflige l'éminent architecte. A ces colonnes posées en délit, à ces chapiteaux à crochet, à l'encolure même des arcs, tout novice en archéologie aurait reconnu un arc-boutant du XIIIe siècle ; d'autant plus que la rénovation complète de ces arcs se serait très-difficilement effectuée sans amener dans les

(1) Nous n'avons pas signalé un caractère très-curieux des anciennes gargouilles : au lieu d'être tournées vers le dehors, en prolongement des chéneaux des glacis, elles font retour d'équerre sur les culées, et se tournent vers le transept pour déverser leurs eaux sur les chéneaux du mur des chapelles. Cette disposition, peut-être unique, va aussi disparaître.

voûtes des désordres encore bien plus graves que ceux qui ont servi de prétexte aux actes présents de vandalisme.

Serait-il sincère ou justifié, ce scepticisme n'en est pas moins dangereux. « Avec lui, dit M. Leroy-Beaulieu, il faudrait que la date d'un monument soit bien nettement indiquée pour qu'il n'ait rien à redouter des correcteurs modernes. Dans l'incertitude, il semblerait que le bénéfice du doute dût être pour les constructions existantes. On ne voit pas qu'il y ait avantage pour l'archéologie à substituer à une conception douteuse du moyen âge une conception indubitablement contemporaine. »

Je n'ai rien dit des couvertures; M. Bordeaux, dans sa première pétition au ministre, et M. Sabine dans son *Examen critique*, ayant suffisamment montré l'intérêt qu'il y aurait eu à conserver le comble très-remarquable de la grande nef, et le dallage encore plus caractéristique des bas-côtés (1). Mais j'exprimerai un douloureux regret au sujet des vitraux. Il semble que la reconstruction de la nef d'Évreux soit un vraie conspiration contre l'histoire. Les verrières hautes figuraient bon nombre d'événements de l'histoire de Normandie, sans compter les portraits et les armoiries : c'était encore une des riches spécialités de cette cathédrale. *Ils ne seront pas replacés. L'architecte a adjugé de nouvelles verrières à trois manufacturiers différents, à tant le mètre carré.*

Le rapport se termine en demandant aussi la « restauration du chœur suivant les mêmes principes, » qui président à la reconstruction de la nef. Le présage est

(1) A l'article *chapelle*, de son *Dictionnaire raisonné*, M. Viollet-le-Duc assure que ce dallage était provisoire. Dans tous les cas, il est bien meilleur que bon nombre de toitures présumées *définitives*.

terrible. Les archéologues peuvent s'armer pour une nouvelle campagne.

A mon tour je finis, sans prétendre nullement avoir clos le débat. Nos adversaires ne me répondront pas plus qu'ils n'ont répondu aux critiques déjà émises ; mais nos amis pourront encore trouver de nouveaux arguments, élargir la question ou voir se modifier le champ de la lutte. Leur dévouement ne sera pas sans quelque récompense. Les remaniements sacriléges que nous avons blâmés pourraient tromper ou troubler la postérité ; la trace de nos efforts restera pour l'éclairer, car elle durera, nous l'espérons bien, autant que les arcs-boutants et les « saintes gargouilles » des prétendus restaurateurs de la cathédrale d'Évreux.

M. Bordeaux avait adressé à M. le président, avec ses regrets de ne pouvoir assister à la séance, une note relative à la même question.

NOTE SUR LES ALTÉRATIONS SUBIES NOUVELLEMENT PAR L'ARCHITECTURE DE LA CATHÉDRALE D'ÉVREUX.

La grosse tour, au nord du portail ouest, terminée en 1622, à peu près dans le style de Saint-Eustache de Paris, et dont le campanile menaçait ruine, a été restaurée dans ses étages supérieurs, pendant les années 1872 à 1875, d'une manière sobre et satisfaisante. Cette tour, étant presque moderne, n'a subi aucune altération dans son style ni dans sa décoration. Les réparations ont été opérées par un entrepreneur d'Évreux, M. Jacquelin, ingénieur civil, et par des appareilleurs et des sculpteurs également d'Évreux, qui ont reproduit avec fidélité le *faire local* des

sculptures et des moulures. Il existe de grandes photographies de cette partie du monument, prises avant la réparation.

La tour au midi du grand partail, qui est presque d'un siècle plus ancienne, a failli être dévorée, il y a un mois, par un incendie qui couvait dans sa charpente, lorsqu'on est arrivé à temps pour l'éteindre. Comment le feu a-t-il pu prendre dans une partie dont les architectes ont maintenant seuls la clef? c'est ce qui est resté inexpliqué. Il y avait plusieurs jours que les plombiers avaient quitté la toiture neuve de la nef. Si l'incendie, indiqué par un jet de fumée, n'avait pas été comprimé à temps, le désastre eût été immense.

Le mal est bien grand déjà. La nef, attaquée depuis bientôt trois années, est déshonorée à jamais dans la moitié de ses travées. La moitié de ses curieuses voûtes, de ses contre-forts et de leurs élégants arcs-boutants est démolie. Les contre-forts sont remplacés par un genre inouï dans l'architecture normande. L'architecte du gouvernement, domicilié à Paris, n'a évidemment aucune instruction archéologique. Il est lamentable de voir dépenser un million à défigurer un monument curieux pour l'histoire de l'art, tandis qu'avec cent ou cent cinquante mille francs on eût remis l'édifice en parfait état. Voilà le bel emploi que l'on fait de nos lourds impôts. Des fournisseurs de pierre, des ouvriers étrangers à la ville, un entrepreneur choisi sans adjudication, des sculpteurs médiocres, mis en œuvre par des architectes en crédit, mais ignorants de l'histoire du monument qui leur est livré, vont bénéficier de ce gaspillage des deniers publics. Les hommes politiques n'ont rien voulu entendre des justes protestations de la population. Ce n'est pas ici le lieu de raconter les intrigues pratiquées pour donner

raison aux architectes diocésains, ni d'écrire les noms de personnages qui seront justement stigmatisés plus tard.

Toutefois on n'a pas mis entièrement à exécution un rapport de M. Viollet-le-Duc, fait au Comité des architectes diocésains, et qui concluait à la démolition de toute l'œuvre haute de la nef de la cathédrale d'Évreux. Ce rapport, mal rédigé, plein de bévues, contient presque autant d'appréciations inexactes, d'erreurs de dates et d'assertions erronées qu'il renferme de lignes. Pour ceux qui ont observé avec attention et analysé la cathédrale d'Évreux, cette élucubration superficielle et sans valeur scientifique donne la mesure du degré de confiance qu'il faut attacher aux autres productions de l'auteur.

Ce rapport officiel concluait donc à la réfection totale de l'étage supérieur de la nef d'Évreux, et approuvait des plans qui ont été mis en adjudication. Mais aucun adjudicataire n'ayant soumissionné, les travaux se font en famille, et les gros murs ont été conservés et rhabillés à neuf. Toutes les sculptures de la moitié de la nef ont été brisées et remplacées par des sculptures neuves du genre le plus banal, et dont il serait difficile d'indiquer le style. On a cassé impitoyablement des feuillages d'une conservation intacte, des figures d'animaux, lézards, limaçons, etc., délicatement exécutés dans une pierre extrêmement dure, des chapiteaux et des moulures d'un profil charmant et différents à chaque travée. Les mesures et les proportions symboliques ont été changées.

Quant à l'intérieur, le public n'est pas admis à savoir ce qui s'y passe. A chaque issue du chantier, des écriteaux portent : DÉFENSE D'ENTRER. Les architectes du ministère des cultes sont gens amis du mystère : la publicité les gêne; députés et conseillers généraux restent à la porte comme les autres : mais ce sont surtout les ecclésiastiques

et les chanoines d'Évreux qui sont sévèrement consignés. Quoique le secret franc-maçonnique soit ainsi pratiqué, des indiscrets sont parvenus à soulever les coins du voile et ne se sont fait aucun scrupule de conscience de violer un secret qui est une insulte aux idées modernes. Nous laisserons à d'autres la révélation de ce qui s'est passé relativement à l'orgue, des procédés employés dans la construction, la pose des pierres, les mortiers : ce n'est pas notre affaire. Nous terminerons cependant en disant que, dans toutes les branches de l'administration publique, *la publicité est la meilleur des cautions*.

M. Lebeurier demande ensuite la parole et insiste avec une grande énergie sur l'hérésie artistique commise par le nouvel architecte diocésain, qui n'a trouvé rien de mieux que de placer des dais au-dessus des gargouilles ; appliquant ainsi une décoration réservée aux saints et aux grands personnages, à ce qui, dans le symbolisme du moyen âge, est destiné à représenter le démon et ses instruments.

Sur le proposition de M. le président, appuyée par un grand nombre de membres présents, la réunion, émet le vœu unanime que les travées de la nef, non encore attaquées par la restauration projetée, soient conservées dans leur état actuel.

La séance est levée à onze heures.

Le secrétaire,

Vte D'ESTAINTOT.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

COPIE DU RAPPORT FAIT AU COMITÉ, PAR M. VIOLLET-LE-DUC.

Depuis longtemps, l'état des constructions de la cathédrale d'Évreux était tel que des réparations importantes semblaient nécessaires. Pendant les dernières années qui viennent de s'écouler, il s'est manifesté, dans ces constructions, des mouvements qui ont paru assez inquiétants pour préoccuper vivement l'administration des cultes. A la fin de l'année 1871, je fus envoyé à Évreux pour examiner l'édifice et pour donner un avis sur les précautions à prendre immédiatement afin d'éviter des accidents graves. En effet, des moellons s'étaient détachés de la voûte de la nef, et étaient tombés sur le pavé de l'église, heureusement sans blesser personne.

Toutefois, on avait cru devoir interdire le parcours de la nef aux fidèles, et cette mesure était sage.

Il est nécessaire de rendre compte des causes qui ont déterminé ces mouvements.

La nef de la cathédrale d'Évreux a été bâtie vers la fin du XIII*e* *siècle,* sur des piles d'une église du XIIe siècle. Ces constructions furent établies par un architecte évidemment peu expérimenté et à l'aide de moyens insuffisants ou mal combinés. Cette nef du XIIIe siècle était alors dépourvue de chapelles, conformément aux dispositions habituelles à cette époque, et les contre-forts, destinés à

recevoir les arcs-boutants propres à maintenir la poussée des voûtes, suivaient la ligne verticale (rouge) tracée sur la coupe jointe au rapport de M. Darcy. Ces contre-forts mal plantés (plusieurs ne sont pas dans le plan des arcs-doubleaux qu'ils devraient contrebuter) (1), bâtis en matériaux légers, trop élevés par rapport à leur base, furent surmontés d'une double rangée d'arcs-boutants. Si les arcs-boutants inférieurs étaient à peu près placés au point de la poussée des voûtes, les arcs supérieurs étaient bandés beaucoup au-dessus de cette poussée et n'avaient d'autre effet que de solliciter les contre-forts, déjà trop grêles, à sortir de la verticale.

Cependant les voûtes de la nef de la cathédrale d'Évreux n'ont que sept mètres d'ouverture, la section des piles qui reçoivent leur retombée est forte (1m40). Il paraissait donc étrange que des voûtes d'une aussi faible portée pussent produire une action de poussée sur des arcs-boutants qui ont quatre mètres de rayon. Mais le fait était patent, ces voûtes s'écartaient d'une manière sensible, et ce mouvement ne cessait de se produire. De là ces chutes de moellons sur le pavé de la nef.

Ayant donc examiné attentivement sur place les effets qui s'étaient produits, j'eus bientôt l'explication des désordres signalés et qui résultent :

1° Du tracé défectueux des arcs-boutants ;

2° De la mauvaise construction de ceux-ci ;

3° Des reprises maladroites faites à diverses époques, et, notamment, vers le commencement de ce siècle.

(1) Ces contre-forts n'étant que la partie supérieure des murs qui séparent les chapelles, et M. Viollet-le-Duc ne détruisant pas ces murs, les nouveaux contre-forts qu'il établira au-dessus seront aussi mal plantés que les contre-forts actuels.

La courbure des arcs-boutants inférieurs est trop prononcée, la naissance de ceux-ci trop haute et leur section trop faible.

Les arcs-boutants supérieurs, loin de consolider l'édifice, appuient leur tête sur le vide, et leur naissance pousse sur une culée dont la section est trop faible ; si bien qu'ils s'affaissent en chassant cette culée. Sollicités par la déviation des contre-forts, les arcs-boutants inférieurs se brisent au point faible et ne contre-butent plus les voûtes.

Au xve siècle, des chapelles ont été bâties entre ces contre-forts, et, au-dessus des voûtes de ces chapelles, les architectes ont accolé un renfort en avant des culées dans l'espoir de les consolider. Mais ce travail, fait sans soins, grossièrement, et sans relier la nouvelle bâtisse à l'ancienne, n'a fait que développer le mal déjà produit avant cette reprise.

Plus tard, on a essayé de réparer les arcs-boutants qui jarretaient, mais ces ouvrages, exécutés sans aucune intelligence, ont encore contribué à aggraver le mal.

Aujourd'hui, les arcs-boutants, par les motifs déduits ci-dessus, entraînent plutôt les voûtes qu'ils ne les contrebutent, car on observera que leur tête repose sur des colonnettes, étais qui se brisent ou s'inclinent de telle sorte que les parties au-dessus de ces colonnettes, ne se trouvant pas contre-butées, à cause du mauvais tracé des arcs-boutants, sont deux poids qui, placés à l'extérieur, entraînent d'autant les voûtes dans leur mouvement d'écartement.

En présence de cet état de choses, le plus pressé était de cintrer ces voûtes, et c'est ce que je crus devoir prescrire immédiatement, afin de conjurer tout péril.

L'administration nomma M. Darcy architecte diocésain

d'Évreux, en le chargeant d'étudier un projet de restauration de la cathédrale. Je fus invité à m'entendre avec cet architecte pour la rédaction du projet. Je lui fis part de mes observations, que ses études et relevés sur place ne firent que confirmer.

Il résultait de ces observations et relevés que la reproduction exacte de l'état actuel ne pouvait parer aux vices de la construction, et qu'il fallait adopter franchement un parti offrant les garanties de solidité et de durée que l'on ne saurait négliger sans compromettre les finances de l'État, la responsabilité de l'administration et celle de l'architecte.

Il demeure évident :

1° Que la section des contre-forts, très-suffisante pour recevoir un seul arc-boutant, ne l'était pas pour servir de culée à deux arcs-boutants;

2° Que ce second arc-boutant est plus nuisible qu'utile, puisqu'il vient appuyer sa tête dans le vide; que, dès lors, il convenait, dans l'intérêt de la conservation de l'édifice, qu'on n'élevât qu'un seul arc-boutant, très-suffisant pour contre-buter une voûte d'une aussi faible ouverture, en donnant à cet arc-boutant une courbure commandée par la résultante des pressions de cette voûte.

Il n'est pas moins évident que l'état des voûtes exige leur reconstruction, en employant les matériaux qui pourront être reposés, celle des contre-forts disloqués entièrement, et, par conséquent, celle aussi des piles et colonnettes déversées, des couronnements et de la charpente.

C'est-à-dire, en un mot, que l'état actuel de l'édifice exige une reconstruction complète des œuvres hautes.

On a, depuis le XVe siècle, pour maintenir cette nef, usé

de tous les palliatifs avec plus ou moins d'adresse ; il faut, aujourd'hui, si on prétend la conserver, prendre des mesures réellement efficaces. Sinon, on court le risque de dépenser encore des sommes relativement considérables, sans améliorer notablement la situation.

M. Darcy se rendit complétement aux raisons que je lui soumettais, et rédigea le projet que le Comité doit examiner aujourd'hui.

Le Comité ne sera pas trop surpris si des observations ont été faites sur ce projet par des personnes étrangères à l'art de la construction, et qui ne voient, dans la restauration de nos édifices, qu'une reproduction, sans examen ni critique, des anciennes formes, si vicieuses qu'elles soient. Certes, il est fort périlleux, lorsqu'on restaure un vieux monument, d'entrer dans la voie des modifications, sous prétexte d'amélioration ; mais lorsqu'il s'agit d'une reconstruction, il serait puéril de reproduire une disposition éminemment vicieuse et pouvant conduire à des déceptions.

D'ailleurs, et même en traitant la question à ce point de vue, toutes les œuvres hautes extérieures de la cathédrale d'Évreux ont été remaniées tant de fois, qu'elles n'ont aujourd'hui, au point de vue de l'art ou de l'histoire de l'art, aucune valeur. Les arcs-boutants, notamment, ne conservent peut-être plus une seule pierre de leur construction primitive, *et rien ne prouve que leur courbure actuelle* soit celle que l'architecte de la fin du XIIIe siècle avait adoptée.

J'ajouterai que cette structure irrationnelle, mal faite, hors de proportion avec l'objet, est d'un pitoyable effet ; que celle proposée par M. Darcy est, au contraire, *satisfaisante pour la raison et pour l'œil*, et qu'elle n'entraîne pas à des dépenses inutiles.

Je propose au Comité de l'adopter.

Pour reproduire exactement la disposition actuelle des arcs-boutants, il faudrait augmenter notablement la section des culées, donc modifier et alourdir singulièrement l'aspect général de l'œuvre, puis user d'artifice pour trouver un point de résistance à la tête de ces arcs-boutants s'appuyant aujourd'hui sur le vide.

Ce ne serait donc pas 538,000 francs qu'il faudrait dépenser, mais une somme plus importante encore, et cela pour n'obtenir qu'un résultat pitoyable au point de vue de la structure et de l'art.

Cette construction, mal établie, je le répète, a fait son temps ; il faut donc procéder suivant ce qu'indiquent l'expérience et la raison pour l'améliorer, puisqu'il est nécessaire de la reprendre d'une manière radicale.

M. Darcy a divisé son projet de restauration en trois chapitres principaux, par ordre d'urgence :

Le premier comprend la restauration des œuvres hautes de la nef et des couvertures des bas-côtés, d'après un système déjà expérimenté et qui a donné de très-bons résultats.

Le deuxième chapitre comprend la restauration du chœur, suivant les mêmes principes.

Le troisième chapitre a pour objet la restauration des deux tours, du porche et de diverses parties de l'édifice.

Je propose d'adopter l'ensemble de ce projet, dont les devis sont bien étudiés, et d'autoriser l'exécution des travaux compris dans le premier chapitre, au moyen des ressources spéciales réservées sur le budget des cultes.

Signé : VIOLLET-LE-DUC.

Le Comité, après avoir entendu le rapport ci-dessus, et

examiné les plans présentés par M. l'architecte Darcy, adopte entièrement les conclusions de M. le Rapporteur.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire du Comité,

Signé : BERTHEAULT.

N° 2.

LETTRE DE M. RAYMOND BORDEAUX.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La mise en adjudication des travaux de maçonnerie et de charpente autorisés par votre prédécesseur à la cathédrale d'Évreux, a jeté la consternation dans la ville, en faisant connaître les projets de l'architecte qui va rebâtir absolument à neuf tout le premier étage de la nef et remplacer, par une copie très-modifiée, un monument original des plus intéressants pour l'histoire de l'architecture normande.

Travaillant depuis plusieurs années à une monographie complète de la cathédrale d'Évreux, monographie pour laquelle j'ai réuni des dates certaines et d'abondants matériaux, j'ai étudié pierre par pierre cette remarquable et élégante église, et je ne puis découvrir la raison pour laquelle on va dépenser un demi-million de francs à changer un monument qui ne demande que des réparations partielles.

Je sollicite de votre haute autorité, Monsieur le Ministre, un examen nouveau de l'état de la cathédrale d'Évreux.

Des photographies vous feraient voir que les dislocations figurées sur les dessins joints au devis, sont exagérées et n'existent pas sur plusieurs travées entièrement intactes.

Je viens donc vous demander d'ordonner le sursis de l'adjudication affichée pour le 28 juin et en tout cas de refuser votre approbation à cette adjudication, jusqu'à l'issue d'une enquête sur la possibilité de conserver la cathédrale d'Évreux dans son intégrité historique, sans la démolir et sans la rebâtir avec des matériaux nouveaux et avec un caractère différent.

Comme les devis seuls ont été mis à la disposition du public, et que le rapport où l'architecte a dû motiver ses projets m'est absolument inconnu, il m'est difficile d'entrer ici dans une discussion. Je me bornerai seulement à attirer votre attention, Monsieur le Ministre, sur les points suivants :

1° La charpente actuelle de la cathédrale d'Évreux jouit dans le pays d'une réputation légendaire, l'ancien chapitre d'Évreux ayant eu le droit de prendre dans la forêt d'Évreux les bois à son choix. Il serait donc bon de faire connaître les raisons pour lesquelles cette charpente va être remplacée par une charpente d'un nouveau système.

2° Les collatéraux et les chapelles ont actuellement pour couverture un dallage en pierres dures de grande dimension, aisé à nettoyer et à surveiller, puisqu'on circule dessus, et qui ne donne prise ni à des végétations ni à des accumulations de neige. Ce dallage a suffi depuis sa construction, pour mettre à l'abri de toute infiltration la majeure partie des voûtes. Parce que, *dans ces dernières années*, par suite du mauvais entretien de ce dallage, quelques portions de voûtes ont été mouillées, le projet

propose de détruire entièrement cette couverture qu'il serait peu coûteux de réparer, et après l'avoir complétement arrachée, de la remplacer à grands frais par un système de chéneaux et de caniveaux, de l'effet le plus laid et dont le résultat le plus probable sera d'accumuler la neige et les détritus de toute sorte.

Le chiffre très-élevé de la dépense pour cette nouvelle toiture, la qualité inférieure des matériaux indiqués au devis et le peu de garantie que présente ce système contre la pénétration de la pluie, seraient une raison suffisante pour que vous fassiez examiner plus à fond cette partie du projet.

3° Quant à la démolition radicale des sept travées de la nef, la gravité de ce fait, au point de vue archéologique, n'échappera pas à votre attention. Les voûtes de la grande nef d'Évreux ayant très-peu de portée, puisque cette nef est extrêmement étroite, on ne comprend pas comment un architecte ne trouve pas le moyen de les consolider, les mouvements n'ayant atteint qu'un seul des arcs doubleaux et ne portant au surplus que sur les parties secondaires des voûtes.

Mais en supposant que la reconstruction des voûtes des quatrième, cinquième et sixième travées, en partant du chœur, fût jugée opportune, il n'y aurait pas là une raison suffisante pour démolir les trois premières travées où aucune dislocation sérieuse ne s'est encore manifestée, ni pour détruire la septième travée, celle où est l'orgue et qui est vigoureusement soutenue entre les deux tours.

Il est évident que l'on ne démolit ces quatre travées dont la solidité frappe tous les yeux, que pour les rendre désormais semblables aux trois travées nouvelles, et cela pour changer le système et les proportions des contreforts.

MM. les inspecteurs généraux déclarent que ces contre-forts poussent au vide, à cause de la mauvaise courbe de leurs doubles arcs. C'est une affirmation que personne ne peut combattre, puisque ses auteurs ont oublié d'en donner la raison. Mais à défaut d'explication, on peut répondre qu'il y a bientôt sept siècles que ces contre-forts avec leurs doubles arcs-boutants subsistent; la plupart sans trace de déformation sérieuse, ainsi que vous pouvez vous en assurer, Monsieur le Ministre, en les faisant photographier. Si le mauvais état du chéneau pratiqué sur le rempant de ces arcs, en a fait déformer quelques-uns, il est facile de restituer à ces arcs la courbe nécessaire.

Les contre-forts de la cathédrale d'Évreux ne sont pas d'ailleurs les seuls qui portent deux arcs-boutants, il y a même de grandes églises où chaque contre-fort porte trois arcs. Il ne peut entrer dans la pensée de personne de faire disparaître les arcs multiples dans toutes les églises où on les observe. Mais à Évreux leur existence est intéressante à la fois, à cause de l'époque où ils ont été construits et à cause de l'effet charmant qu'ils produisent. Les fleurons que le projet substitue aux pinacles sont complétement en désaccord, par leur lourdeur et leur aspect étranger, avec l'ensemble de la décoration de la cathédrale d'Évreux.

Je suis avec un profond respect, Monsieur le Ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

BORDEAUX,

De la Société nationale des Antiquaires de France
et de celle des Antiquaires de Normandie.

Évreux, le 17 juin 1873.

N° 3.

RAPPORT DE M. L'ABBÉ LEBEURIER.

Évreux, le 11 août 1873.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Vous m'avez transmis le rapport de M. Viollet-le-Duc sur la restauration de la cathédrale d'Évreux en me demandant mes observations.

Dès la première lecture, j'ai été frappé de cette phrase : « Le Comité ne sera pas trop surpris, si des observations ont été faites sur ce projet par des personnes étrangères à l'art de la construction et qui ne voient dans la restauration de nos édifices qu'une reproduction sans examen ni critique des anciennes formes, si vicieuses qu'elles soient. »

Quoique cette phrase ne puisse s'adresser à moi, qui n'ai pris jusqu'ici aucune part au débat, je ne saurais la laisser sans protestation. Personne ici parmi ceux qui s'intéressent à la restauration de notre cathédrale n'a émis de principes aussi absurdes. Mais M. Viollet-le-Duc me permettra de lui rappeler que depuis cinquante ans, les archéologues ont plusieurs fois obtenu la conservation de monuments que les architectes voulaient détruire.

M. Darcy, étranger à Évreux, est à peine nommé en 1871, architecte diocésain, qu'il propose la démolition d'une partie notable de notre cathédrale. N'aurait-il pas pu aller moins vite, se donner le temps d'étudier le monument qui lui est confié, et demander quelques renseignements aux archéologues locaux, qui étudient avec amour leur cathédrale depuis de longues années?

Le rapport de M. Viollet-le-Duc renferme trois choses :

1° L'affirmation, comme d'un fait évident, qu'un écartement notable des murs de la nef s'est produit dans ces *dernières années;* que les *moellons* de la voûte tombent, que les arcs-boutants *se brisent* et que les *contre-forts sont entièrement disloqués;* qu'en conséquence la démolition et la reconstruction immédiate des œuvres hautes de la nef sont absolument nécessaires.

2° L'explication de ces faits par les vices de la construction actuelle. Presque tout le rapport de M. Viollet-le-Duc roule sur ce point.

3° L'approbation pure et simple, en quelques mots, des projets de M. Darcy.

J'aurais peu d'observations à présenter sur le troisième point, le projet de reconstruction de M. Darcy, qui s'est inspiré de la construction actuelle du chœur.

J'aurais beaucoup à dire sur le second point, où les défauts de la construction actuelle sont singulièrement exagérés. Qu'il me suffise, pour montrer le peu d'attention que M. Viollet-le-Duc a donné à notre cathédrale, de relever deux de ses assertions. Il écrit que la partie haute de la nef a été construite à la fin du XIIIe siècle et les chapelles au XVe. Or, les documents que nous possédons et l'examen des constructions prouvent de la manière la plus évidente que les parties hautes de la nef ont été bâties dans les premières années du XIIIe siècle et les chapelles au XIVe. On a seulement refait, au XVe siècle ou au commencement du XVIe, les meneaux des fenêtres des chapelles et leurs ornements extérieurs.

Mais la question n'est point là; elle est tout entière dans la première proposition de M. Viollet-le-Duc. Si les assertions qu'il y émet sont inexactes, si, par suite, la reconstruction des hautes œuvres de la nef n'est point néces-

saire, comme j'espère le prouver, il est inutile de s'occuper des deux autres points.

L'ossature de la voûte de la nef est d'une simplicité extrême. Les arcs doubleaux sont en forme de plate-bande. Deux arcs ogives, en forme de boudin avec quelques moulures, se croisant à la clef, divisent chaque travée en quatre triangles. Ces triangles ont été fermés avec de petits moellons inégaux et à joints épais qui s'appuient sur les arcs doubleaux et les arcs ogives. Il n'y a point d'arc formeret, en sorte que la base des triangles qui sont du côté des murs, vient simplement se coller sur le nu du mur. Dès lors le rétrécissement des mortiers qui lient les moellons et l'écartement des murs ont fait immédiatement apparaître des vides entre les murs et la base des triangles qui les touchent, sans que cela compromette la solidité de la voûte.

Mais à quelle époque l'écartement des murs s'est-il produit? Je suis convaincu que la plus grande partie au moins de cet écartement s'est produite immédiatement après l'achèvement de la nef.

Au XIIIe siècle, en effet, on ne bâtissait que la partie supérieure de la nef. A l'extérieur les constructions nouvelles ne commençaient qu'à la naissance des hautes fenêtres. Les murs se sont écartés à partir de ce point seulement, et au-dessous ils sont encore aujourd'hui parfaitement d'aplomb. L'écartement s'est produit pendant que toute la maçonnerie nouvelle était encore fraîche, si bien que l'ossature intérieure très-élastique a pu suivre le mouvement sans se déformer. La culée des contre-forts du XIIIe siècle qui subsistent encore, a elle-même cédé.

Si on suppose que l'écartement n'a commencé à se produire que cinquante ans après, par exemple, lorsque toutes les maçonneries étaient parfaitement sèches, com-

ment expliquer qu'un écartement qu'on dit être de onze centimètres de chaque côté, soit vingt-deux centimètres en tout, ait eu lieu, sans que les arcs doubleaux se soient déformés à la clef et aux reins. Or, aujourd'hui encore toute l'ossature de la voûte est en bon état, aucune lézarde n'existe ni aux arcs doubleaux ni aux arcs ogives.

Pendant près de six siècles, les architectes et constructeurs qui ont remanié et rebâti tant de parties de la cathédrale ont vu sans s'en inquiéter l'écartement des murs de la nef. Au XVe siècle seulement, on a placé en avant de chaque contre-fort une sorte d'épi qui n'a pas bougé depuis cette époque, preuve manifeste que l'écartement est antérieur.

Quoi qu'il en soit de notre opinion, quand M. Viollet-le-Duc dit que des mouvements inquiétants se sont produits « pendant les *dernières* années qui viennent de s'écouler, » il émet une simple assertion qu'il ne prouve pas. C'est là cependant ce qu'il fallait établir; il fallait pouvoir dire : Il y a dix ans, il y a vingt ans, j'ai constaté l'écartement des murs, il était de tant; il est aujourd'hui de tant; donc la progression est rapide et le péril imminent. Car qu'importe un écartement de onze centimètres pour des murs qui ont un mètre quarante de section, si le mouvement est arrêté? Or, j'affirme que, depuis plus de vingt-deux ans que j'étudie la cathédrale avec grand soin, j'ai toujours vu la nef dans le même état.

Que s'est-il donc passé à la fin de l'année 1871? La voûte de la nef était parfaitement saine, excepté à la base des triangles de chaque travée qui touchent les murs. Il y avait là, comme je l'ai expliqué plus haut, des vides qui avaient été bouchés à une époque plus ou moins ancienne avec du mortier. Ce mortier était tombé par places; à côté des endroits où il était tombé on le voyait tout près de se

détacher comme on le voit encore aujourd'hui. Or, un dimanche plusieurs parties de ce mortier vinrent à tomber; les fidèles s'inquiétèrent; on fit venir M. Viollet-le-Duc, et il prescrivit immédiatement la confection d'un plancher et le cintrage des arcs, où pas la moindre fissure ne s'était produite. Les charpentiers, avec de lourds madriers, ont traité notre nef comme une chose conquise pour la démolition; l'ébranlement qu'ils ont produit a fait se détacher d'autres parties du mortier. Ces parties ont même entraîné avec elles un ou deux moellons, le 3 août dernier, mais à un seul endroit et toujours près du mur. Partout ailleurs les triangles sont en bon état et sans lézarde. Au moment où M. Viollet-le-Duc écrivait son rapport, aucun moellon ne s'était détaché, quoiqu'il dise le contraire par erreur. Le fait est facile à vérifier, car un moellon ne se détache pas sans qu'on puisse montrer sa place à la voûte.

Le chœur qui a été construit très-solidement et d'un seul jet au XIV[e] siècle, a sa voûte exactement dans la même situation que celle de la nef. M. Darcy ne propose pas pour cela de le démolir. Les mêmes vides s'y montrent entre les murs et la voûte.

Quant aux contre-forts, que M. Viollet-le-Duc dit être *entièrement disloqués*, il suffit de les voir pour en juger tout autrement. Sans doute ils ont subi à une époque ancienne un écartement que nous avons déjà signalé; mais leur masse est parfaitement compacte et ne laisse apercevoir aucune fissure. Le mouvement a été, si j'ose dire, régulier, et aucune trace d'une dépression récente n'est visible.

Les arcs-boutants supérieurs sont, il est vrai, dans le plus déplorable état; mais ils n'ont d'autre utilité que de prendre les eaux à la sortie du toit pour les rejeter au dehors.

Les arcs-boutants inférieurs, qui seuls reçoivent la poussée de la voûte, sont dégradés et ont besoin de réparations urgentes. Mais, sauf une ou deux exceptions, leur tension est encore suffisante.

En résumé, l'entretien de la cathédrale a été comme nul depuis 1790. De grandes et urgentes réparations sont partout nécessaires; mais aucune partie essentielle n'est atteinte mortellement. La démolition de la nef, en particulier, est complétement inutile. Rien dans le rapport de M. Viollet-le-Duc n'indique au Comité de MM. les inspecteurs que les arcs de cette nef sont en bon état; en le lisant on reste convaincu que tout se disloque et va tomber; c'est ce qui explique la décision du Comité. Je ne doute pas que mieux renseigné, il ne soit d'un avis contraire.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

Signé : P. F. LEBEURIER.

P. S. Je suis ces jours-ci monté sur les combles de la nef. Les vides près des murs ont été bouchés avec du mortier qui ressemble complétement à celui qui lie les moellons. Aux endroits où ce mortier s'est détaché, le vide réapparaît; mais si, à côté de ce vide, le mortier est resté en place, on ne voit plus entre le mur et lui qu'une fissure de un à deux centimètres, fissure qui n'existe même pas dans les travées voisines des tours.

De plus, il y a environ vingt-cinq ans, on eut l'idée de réparer avec une espèce de ciment, qui devait tenir lieu de pierre, certaines parties de la cathédrale. Le vide de la cinquième travée, du côté du nord, en partant de la tour centrale, fut bouché avec ce ciment. Or, il n'y a aujourd'hui aucune fissure, preuve matérielle et frappante que la voûte de la nef n'a subi aucun mouvement depuis vingt-

cinq ans. Il suffirait donc de refaire un rang de moellons du côté des murs pour éviter ces chutes de mortier dont on cherche à effrayer les fidèles.

N° 4.

NOTE LUE A LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE, DANS LA SÉANCE DU 15 MARS 1874, PAR M. L'ABBÉ LEBEURIER.

MESSIEURS,

La cathédrale d'Évreux n'est pas seulement un superbe édifice, la principale gloire de notre cité, elle présente encore un très-haut intérêt au point de vue de l'histoire de l'art, parce qu'elle renferme d'importants spécimens d'architecture de chaque siècle, depuis le XIe jusqu'au XVIIe.

Les arcades des deux dernières travées de la nef, du côté du transept, appartiennent à une cathédrale du XIe siècle, qui avait été dédiée, en 1072, par le célèbre Lanfranc, archevêque de Cantorbéry.

L'édifice ne vécut pas cinquante ans, et fut incendié en 1119, par l'ordre de Henri Ier, roi d'Angleterre, qui faisait alors le siége de la ville. L'évêque d'Évreux, Audin, était dans le camp anglais, et il consentit à la ruine de sa cathédrale à condition que le roi la reconstruirait de ses propres deniers.

Henri Ier exécuta fidèlement sa promesse, il donna de grandes sommes à Audin pour relever l'édifice, et obtint du pape Honoré II, en 1126, l'absolution solennelle du sacrilége qu'il avait commis.

Les arcades des cinq premières travées de la nef appartiennent à cette cathédrale du XIIe siècle. On voit même

encore aujourd'hui, au-dessus du vestibule, dans la tribune de l'orgue, une travée entière conservée jusqu'à la naissance de la voûte ou du lambris qui en tenait lieu.

Au-dessus des arcades inférieures règne une arcature composée d'arcs à plein cintre qui s'entre-croisent et portent sur des colonnes. Les entre-colonnements sont ornés de fleurons et de figures grotesques d'un style imposant. Au-dessus de l'arcature s'ouvraient de larges fenêtres à plein-cintre, aujourd'hui bouchées. Une voûte aussi à plein-cintre dont il ne reste aucune trace, ou peut-être un lambris plat, couvrait la nef. Cette dernière hypothèse expliquerait la fréquence des incendies et la gravité de leurs résultats.

La cathédrale d'Audin et de Henri Ier ne dura que soixante-neuf ans. En 1195, Philippe-Auguste, irrité de l'odieuse trahison de Jean sans Terre, qui avait fait massacrer trois cents Français en garnison à Évreux, s'y rendit précipitamment avec une partie de son armée. Le château d'Évreux étant encore dans ses mains, il pénétra promptement dans la ville, et à son tour il fit passer au fil de l'épée les Anglais et les bourgeois, incendia les édifices et en particulier la cathédrale.

Le traité du Goulet (22 mai 1199) termina définitivement la guerre. Évreux et son comté furent cédés à la France comme dot de Blanche de Castille, mariée à Louis, fils aîné du roi. De grands biens dans le comté (entre autres Acquigni et Aulnay) furent donnés par Philippe-Auguste à son plus intime conseiller, Barthélemi de Roye, et un parent de Barthélemi, Robert de Roye, occupa le siége d'Évreux de 1202 à 1203.

Quoique le roi de France n'ait pas manifesté les mêmes scrupules que Henri Ier, et que l'histoire ne mentionne

point d'absolution de sacrilége donnée par le pape, il est impossible d'admettre qu'à une époque où la foi religieuse était si puissante, Philippe-Auguste ne se soit pas empressé de réparer le mal qu'il avait fait. Évreux, d'ailleurs, était devenue une ville française souvent visitée par le roi, dont la présence y est constatée par des signatures de chartes en 1200, 1203, 1206, 1207, 1211 et 1218. De plus, la reconstruction de la cathédrale pendant l'épiscopat de Robert de Roye (1202 et 1203) est prouvée par ce fait que le prélat obtint du Pape Innocent III une bulle d'indulgence en faveur des fidèles qui contribueraient, par leurs aumônes, à cette bonne œuvre.

Nous ne pouvons douter qu'il ne s'agisse des parties hautes de la nef, car la partie inférieure n'était pas détruite et subsiste encore aujourd'hui. La nef et ses bas-côtés formaient presque toute la cathédrale, puisque le chœur, du XIIe siècle, dont feu M. Bonnin a retrouvé les fondations, était extrêmement court; dès lors on ne pouvait pourvoir aux besoins du culte et des fidèles qu'en se hâtant de reconstruire la partie supérieure de la nef.

Dans le cours du XIIIe siècle, on bâtit les chapelles de la nef que M. Viollet-le-Duc attribue au XVe siècle. Pour m'expliquer une erreur aussi grave, je dois supposer que le célèbre archéologue a regardé ces chapelles d'assez loin et du dehors. Quand, en effet, de la place publique ou de la cour de l'évêché on regarde les chapelles à une certaine distance, tout ce qui frappe les yeux : les moulures prismatiques, la partie inférieure des contre-forts, les meneaux flamboyants des fenêtres, les gâbles qui les surmontent, tout indique la fin du XVe ou le commencement du XVIe siècle. C'est qu'alors, en même temps qu'on consolidait les contre-forts et qu'on arrêtait l'écartement des murs de la grande voûte, on enveloppait pour ainsi dire toute

la partie inférieure de la cathédrale, chœur et nef, d'une sorte de chemise de pierre d'une ornementation élégante et uniforme. Mais quand on s'approche pour regarder avec soin, quand surtout on examine l'intérieur des chapelles, on y retrouve encore aujourd'hui une partie des colonnettes et des arcatures du XIIIe siècle. En sorte, Messieurs, qu'en dehors des preuves historiques que je vais vous donner, l'état actuel de l'architecture suffirait encore pour établir ma thèse.

Dès la fin du même siècle, toujours le XIIIe, on s'occupa du chœur. Comme on trouvait, avec raison, la nef beaucoup trop étroite, le chœur du XIIe siècle qui la continuait fut rasé, et on jeta les fondements du chœur actuel, avec ses collatéraux et ses chapelles, dans des proportions beaucoup plus larges. Le gros œuvre était terminé à la fin du XIIIe siècle, et les chapelles dans les premières années du XIVe.

La preuve de tout ce que je viens d'avancer, Messieurs, c'est que non-seulement les chapelles de la nef et celles du chœur étaient construites aux époques que j'indique, mais leurs fenêtres étaient fermées par des verrières peintes, dont beaucoup existent encore et portent leur date.

Ainsi, Jean de Meulan, qui fonda l'une des chapelles de la nef en 1261, y fit peindre assez grossièrement son image dans une verrière qui subsiste avec cette inscription :

[MAI]TRE JOHEN DE MEULENT.

Les verrières de deux chapelles des bas-côtés du chœur ont été données par Geoffroy de Bar, qui fut évêque d'Évreux de 1298 à 1299. Elles portent son écusson, et

sur l'une d'elles, il est peint à genoux avec cette inscription :

L'EVESQUE GIEFROY DONNE CESTE VERRIÈRE.

Son successeur, Mathieu des Essarts, fonda aussi deux chapelles du chœur en l'honneur de saint Louis et de saint Claude. Il leur donna des verrières qui subsistent également, et il y fit peindre son image et ses armes. Bien plus, il fut enterré, en 1310, dans le mur extérieur de la chapelle Saint-Claude, où se voit encore son tombeau.

Le cardinal Nicolas de Nonancourt, qui fut inhumé vers 1299 dans une chapelle du chœur qu'il avait fondée, y est représenté, tenant une verrière, avec cette inscription :

NICOLAUS CARDINAL.

Enfin, dans une autre chapelle du chœur, Louis de France, qui fut comte d'Évreux de 1307 à 1319, et Marguerite d'Artois, sa femme, sont peints sur les verrières avec des inscriptions qui les désignent. Le comte tient en sa main et présente la verrière qu'il donne à l'église.

Des vitraux, certainement de la même époque, mais qui ne portent point de date, se voient encore dans toutes les chapelles du côté sud de la nef.

Si j'ai insisté, Messieurs, sur ces preuves vraiment surabondantes, c'est qu'elles renversent le système de M. Viollet-le-Duc.

Le savant écrivain revient à plusieurs reprises, dans

son beau dictionnaire d'architecture, sur les difficultés qu'eurent à vaincre et les tâtonnements auxquels se livrèrent les architectes du moyen âge, pour passer de la voûte à plein cintre à la voûte ogivale. Si les parties hautes de notre nef ne remontent qu'à la fin du XIIIe siècle, à une époque où la construction des voûtes ogivales n'était plus qu'un jeu pour les architectes de France, elles n'offrent qu'un intérêt secondaire, malgré leur belle ordonnance, la simplicité et la pureté de leurs lignes. Mais si, comme je crois vous l'avoir prouvé, elles ont été bâties dans les premières années de ce même siècle, elles sont du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art en Normandie, et revêtent à ce point de vue une importance hors ligne.

Aujourd'hui, Messieurs, ces vieilles murailles, témoins pendant tant de siècles des événements qui ont ému ou passionné nos pères, au point de vue de la famille, de la cité ou de la patrie, ces murailles auxquelles se rattachent tant de grands souvenirs, vont tomber sous le marteau du démolisseur.

Votre section des lettres a cru bon qu'une notice spéciale constatât du moins leur âge et leur intérêt archéologique. Elle m'avait chargé de la rédiger, heureux serais-je, Messieurs, si je n'ai pas été trop inférieur à la mission qui m'a été confiée.

N° 4 *bis*.

Depuis que cette note a été lue à la Société libre de l'Eure, le vandalisme officiel a triomphé. La moitié de la

N° 5.

PÉTITION DE M. RAYMOND BORDEAUX, SIGNÉE PAR PRÈS DE CINQ CENTS NOTABLES D'ÉVREUX.

Mars 1874.

A Monsieur le Ministre des Cultes.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les soussignés, propriétaires et habitants d'Évreux, vous prient de refuser votre approbation aux plans et devis proposés par les architectes de votre ministère pour la cathédrale d'Évreux.

Le plan adopté par le comité des édifices diocésains consiste en effet à *démolir* complétement toute l'œuvre haute de la nef de la cathédrale d'Évreux et à rebâtir *à neuf*, et avec une dépense énorme, les *sept travées* de la grande nef.

Les soussignés réclament avec insistance la conservation intégrale de cet édifice historique, avec son style actuel, ses divers procédés de construction et tous ses ornements.

Ils demandent que la cathédrale d'Évreux soit conservée telle que l'ont faite les siècles, et qu'au lieu de la *démolir* elle soit simplement *restaurée* sans altération.

Ils demandent en conséquence qu'à la place du projet de *démolition radicale*, un nouveau projet, mûrement étudié, soit dressé pour la simple consolidation.

Ils demandent que de nouveaux architectes, indépendants des premiers, soient chargés de ce contre-projet.

La question est en effet des plus graves pour la ville d'Évreux.

L'intérêt manifeste de la ville et du département est de conserver un édifice historique, justement remarqué par les étrangers, objet de l'étude des gens instruits, et que la population est fière de posséder.

Or, Monsieur le Ministre, si vous autorisiez la démolition de la grande nef de la cathédrale d'Évreux, ce remarquable édifice perdrait évidemment sa valeur historique et monumentale, au grand préjudice de la ville et du département.

La restauration n'a rien d'urgent et une décision précipitée exciterait un vif mécontentement dans le pays, car démolir n'est pas restaurer.

Pleins de confiance dans l'attention que vous accorderez à leur patriotique demande, les soussignés vous prient, Monsieur le Ministre, de recevoir l'expression de leur profond respect.

N° 6.

LETTRE DU MINISTRE A M. LOUIS PASSY.

Versailles, le 28 mars 1874.

MONSIEUR LE DÉPUTÉ ET CHER COLLÈGUE,

Vous m'avez fait l'honneur de me remettre, vous et M. de Salvandy, en la recommandant à toute mon attention, une pétition d'un certain nombre d'habitants d'Évreux, au sujet du projet de restauration de la cathédrale de ce diocèse.

Suivant ces pétitionnaires, la restauration projetée ne serait qu'une démolition et une reconstruction complète de l'édifice, qui perdrait ainsi de sa valeur historique et

monumentale au grand préjudice de la ville et du département. Ils demandent, en conséquence, qu'il ne soit pas donné suite à ce projet et qu'il en soit dressé un nouveau par d'autres architectes que ceux appartenant à mon administration.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Monsieur et cher collègue, que la restauration de la cathédrale d'Évreux n'a été décidée, en 1871, qu'après les instances les plus pressantes, soit de l'autorité diocésaine, soit de l'autorité civile du département, remontant à plus de vingt ans, et à la suite des craintes qu'avait fait naître l'état des voûtes de la nef, dont plusieurs parties s'étaient successivement détachées.

Vous savez aussi que sur les observations de M. le chanoine Lebeurier et de M. Bordeaux, avocat à Évreux, mon prédécesseur, M. Batbie, avait ajourné la mise en adjudication des travaux, et que j'ai moi-même prescrit une visite nouvelle du monument, en présence de ces Messieurs mis ainsi en mesure d'expliquer les motifs de leur opposition.

Cette visite, à laquelle vous avez bien voulu assister, semblait avoir dissipé toutes les craintes manifestées sur les dispositions du projet. Il avait été convenu que, pour laisser à l'édifice son aspect extérieur, on conserverait autant que possible son ornementation actuelle, et c'est dans ces conditions que j'avais cru devoir inviter, à la date du 2 mars courant, M. le Préfet de l'Eure à procéder, sans plus de retard, à l'adjudication des travaux.

La pétition qui a surgi depuis n'apporte, en réalité, aucun nouvel argument. On insiste sur ce point qu'il s'agit non pas de réparer, mais de reconstruire la nef d'après d'autres données, et d'altérer ainsi les dispositions anciennes du monument. On fait ici à plaisir, ou pour-

rait le croire, une confusion dans les moyens nécessaires à employer pour la restauration de la cathédrale. Les voûtes de la nef sont dans le plus mauvais état, cela ne fait aucun doute, vous avez pu le constater vous-même. Ces voûtes, par suite de l'écartement des murs, sont déformées; il est donc indispensable d'en reconstruire les parties mauvaises pour en consolider l'ensemble. On ne démolit donc pas là pour détruire, on démolit ce qui menace ruine pour le rétablir dans des conditions de stabilité indispensable.

Je n'ai pas à défendre le mérite de chacun des membres composant le Comité des inspecteurs généraux des travaux diocésains, sous l'inspiration desquels a été rédigé le projet. L'un est membre de l'Institut, et tous les trois sont des hommes éminents dont on ne saurait contester la compétence dans la question qui nous occupe. Il serait donc impossible de trouver, dans de nouveaux choix d'architectes, pour la restauration de la cathédrale d'Évreux, ainsi que le demandent les pétitionnaires, des garanties plus sérieuses d'intelligence et de savoir.

Suivant le compte qui m'a été rendu de la visite du Comité des inspecteurs généraux à la cathédrale d'Évreux, avant d'aller examiner l'édifice une réunion, à laquelle vous étiez présent, Monsieur et cher collègue, eut lieu à l'évêché, dans le but d'entendre préalablement les personnes qui croiraient devoir soumettre des observations sur les moyens de consolidation projetés. MM. Lebeurier et Bordeaux, notamment, avaient été priés de vouloir bien s'y rendre. M. Lebeurier, le seul présent, fit entre autres la critique très-sévère de travaux exécutés à la cathédrale en 1834 ; il constata qu'une dépense très-considérable avait alors été faite sans avantage aucun pour l'édifice, de

plus en plus en mauvais état, par suite du système défectueux alors suivi dans les réparations entreprises.

Il est parfaitement exact que des travaux très-importants ont été exécutés à la cathédrale d'Évreux de 1834 à 1843; ils se sont élevés à la somme de 157,477 francs. Il est également vrai qu'ils n'ont point arrêté les progrès du mal; mais c'est à tort que M. Lebeurier voudrait en faire remonter la responsabilité au Comité des inspecteurs généraux qui n'existait pas alors, qui n'a été créé qu'en 1849 et définitivement organisé qu'en 1853. Il ne remarque pas, d'un autre côté, qu'à cette époque on a voulu, comme il le propose lui-même, et comme le recommandent les auteurs de la pétition, se borner à faire des travaux confortatifs, et que c'est précisément pour n'avoir pas pris dès ce moment des mesures plus radicales, pour me servir de l'expression des pétitionnaires, que la situation de l'édifice est arrivée à ce point où il n'est plus permis d'essayer des palliatifs sans s'exposer à en compromettre définitivement la conservation.

Je me suis du reste assuré, d'après les plans dont j'ai recommandé l'adoption et que j'ai sous les yeux, qu'il sera donné, ainsi qu'il en a été pris l'engagement devant vous, Monsieur et cher collègue, satisfaction à ceux des habitants qui désirent voir conserver à leur cathédrale les dispositions générales de son architecture actuelle.

Dans ces conditions, et après les plus mûres réflexions, je ne vois aucun motif d'ajourner la mise en adjudication des travaux qui est réclamée avec la plus vive instance par l'autorité diocésaine, non moins intéressée à la conservation de l'édifice. Cette adjudication a été indiquée par M. le Préfet, à la suite de mes instructions, pour le 9 avril prochain.

Agréez, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé : De Fourtou.

N° 7.

LETTRE DE M. LEBEURIER AU MINISTRE.

Évreux, ce 9 avril 1874.

Monsieur le Ministre,

Je reçois communication d'une lettre sur les travaux de la cathédrale d'Évreux que vous avez adressée à mon savant ami, M. Louis Passy. D'après cette lettre je me serais borné, dans la séance du Comité des inspecteurs généraux tenue à l'évêché d'Évreux, à critiquer très-sévèrement les travaux confortatifs accomplis en 1834 et à demander qu'on recommence aujourd'hui des travaux de même nature.

En vérité, Monsieur le Ministre, le compte-rendu qu'on vous a remis sur cette séance m'y fait jouer un rôle par trop ridicule. Je me dois à moi-même de rétablir auprès de vous les faits en ce qui me concerne.

Tout ce qui s'est passé à Évreux, Monsieur le Ministre, a prouvé combien était sage la promesse faite par votre prédécesseur, M. Batbie, de nous envoyer un architecte distinct du corps des inspecteurs généraux, pour juger l'opposition faite aux assertions de l'un d'entre eux. Lorsque dans un jury on écarte les parents ou les alliés des

parties, on ne fait à ceux-là aucune injure et on ne met point en doute leur mérite ou leur valeur.

Permettez-moi de vous faire remarquer encore, Monsieur le Ministre, que l'administration a pour habitude, quand elle veut faire une enquête sérieuse, d'en faire dresser procès-verbal et de faire signer leurs dires aux personnes qui déposent.

Ces remarques faites, j'arrive au récit des faits :

M. Viollet-le-Duc prit le premier la parole, il parla longuement, et avec une ironie qui ne me semblait pas de saison, de ces amateurs qui ne sont rien, qui ne représentent rien et se permettent cependant d'émettre des opinions sur des choses que connaissent seuls les hommes de l'art.

Après lui, M. Delamotte développa le même thème, en me jetant des regards rien moins qu'aimables.

Stupéfait d'une si singulière entrée en matière, je crus devoir dire que je n'étais qu'un simple amateur et qu'après les paroles de ces deux Messieurs, il ne me restait plus qu'à me taire.

Alors, un tout jeune conseiller de préfecture, qui représentait M. le préfet absent, se hasarda bien timidement à dire que si M. le Préfet nous avait convoqués, M. Bordeaux et moi, c'était sur la demande de M. le Ministre.

On comprit qu'on était allé un peu loin et on me demanda de présenter mes observations. Il était évident que j'étais en présence, non de juges impartiaux, mais d'adversaires passionnés, qui d'avance voulaient prendre fait et cause pour leur collègue.

Je demandai d'abord à prouver en quelques mots que M. Viollet-le-Duc était tombé dans deux graves erreurs en attribuant les parties hautes de notre nef à la fin du XIIIe siècle et les chapelles au XVe. M. Viollet-le-Duc m'in-

terrompit aussitôt pour déclarer que c'était là un point d'archéologie qui n'était pas de la cause et que je ne devais pas traiter. J'insistai en disant que l'importance qu'on devait attacher à la conservation d'un monument dépendait beaucoup de son âge et de son intérêt archéologique. M. Viollet-le-Duc, qui seul dirigeait et réglait l'enquête, dans sa propre cause, repoussa ma demande, et je dus me soumettre.

Je parlai alors des gros travaux accomplis par l'État en 1834 et les années suivantes, travaux complétement inutiles pour la consolidation de l'édifice, parce qu'on s'était borné à refaire, fort mal du reste, des détails d'ornementation, clochetons, balustrades, etc., sans toucher aux arcs-boutants et aux contre-forts, parties essentielles à la stabilité des édifices gothiques.

M. Viollet-le-Duc me répondit que les inspecteurs généraux ne pouvaient être responsables puisqu'ils n'existaient pas encore. Il avait raison, mais M. Viollet-le-Duc a été nommé inspecteur général en 1853. Depuis vingt-deux ans, il est venu souvent à Évreux ; il a vu ces arcs-boutants et ces contre-forts, dont il peint si vivement dans son mémoire le piteux état. Pourquoi donc n'a-t-il jamais prescrit la moindre réparation, le moindre travail d'entretien à ces points d'appui du monument? Voulait-il donc préparer la démolition? Si aujourd'hui cette démolition est nécessaire, comme il le prétend, n'est-il pas le premier sinon le seul coupable?

J'arrivai ensuite au point le plus important du débat. L'écartement des murs de la nef est fort ancien et n'a pas augmenté sensiblement depuis le commencement du XVIe siècle. A cette époque on reconstruisit la partie inférieure des contre-forts entre les chapelles et on établit des renforts au-dessus de leurs voûtes, au point où arrive la

poussée de la grande voûte. Ces travaux exécutés avec beaucoup de soin ont conservé leur verticalité, preuve évidente, indiscutable, que l'écartement des murs est arrêté depuis cette époque et que l'édifice ne court aucun danger sérieux, pourvu qu'on fasse immédiatement les réparations nécessaires.

M. Viollet-le-Duc me répondit que ces travaux, au contraire, avaient été faits sans soin. Les nouvelles maçonneries n'ont pas été liées aux anciennes, mais simplement juxtaposées. Par suite, la partie ancienne des contre-forts a pu continuer à s'écarter sans que le renfort placé en avant suive ce mouvement, et sans qu'il cesse de garder son aplomb.

J'ai depuis, Monsieur le Ministre, soumis cette réponse à des ingénieurs, à des architectes et à des constructeurs. Tous en ont souri et m'ont dit qu'elle n'était pas sérieuse.

Plusieurs de MM. les inspecteurs généraux ont dit devant moi, en visitant la nef, qu'un certain nombre de travées, particulièrement celles qui avoisinent la tour centrale et les tours du portail pouvaient être conservées sans inconvénient. Or, le devis des travaux suppose la démolition et la reconstruction de toutes les travées. Ce devis est d'ailleurs logique ; car, du moment qu'on ne reconstruit pas sur le plan ancien, la démolition d'une travée entraîne la démolition de toutes les autres, à moins de nous laisser une nef semblable à un habit d'arlequin. Tout est donc habilement préparé par M. Viollet-le-Duc pour faire disparaître un monument qui contrarie ses systèmes archéologiques.

Dans le dernier paragraphe de votre lettre, Monsieur le Ministre, vous mettez en avant l'insistance de l'autorité diocésaine, intéressée plus que personne à la conservation du monument. Permettez-moi de vous faire remarquer

que notre vénérable évêque, Mgr Grolleau, est complétement étranger aux choses de l'art et de l'archéologie et a déclaré lui-même, devant le Comité, son incompétence absolue. Mais il a été précédé sur le siége d'Évreux par un prélat qui joignait à une rare distinction de l'esprit une science archéologique prouvée par de remarquables écrits. Or, Mgr Devoucoux demandait avec insistance le *maintien* et la *réparation* des voûtes. M. Bourguignon, architecte diocésain, dressa un devis dans ce sens, qui fut approuvé par l'évêque et par le préfet dès 1864, si je ne me trompe. Cet architecte, qui n'était pas un de ces amateurs traités avec tant de dédain, mais un homme du métier, croyait la réparation non-seulement possible mais facile. Sous son inspiration, M. le préfet de l'Eure la réclamait vivement, dans des lettres adressées à votre ministère, le 29 juin 1870 et même le 12 septembre 1871 après la chute du plâtre qui bouchait d'anciennes fissures.

Tous ces efforts ont été stériles, par suite de l'opposition d'un seul homme, M. Viollet-le-Duc. Aujourd'hui cet inspecteur général, non moins systématique que savant, est parvenu à ses fins. Mais j'ose croire, Monsieur le Ministre, qu'il n'en eût pas été de même, si vos bureaux, évidemment placés sous son influence, ne vous avaient pas laissé ignorer les précédents de la question dans les dernières années de l'Empire, les promesses formelles de votre prédécesseur, M Batbie, et la vraie physionomie de la séance du Comité tenue à Évreux, le 12 février dernier.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon très-profond respect.

LEBEURIER,

Archiviste de l'Eure.

N° 8.

EXAMEN CRITIQUE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE D'ÉVREUX.

(Extrait de l'*Architecte*, 10 juin 1874.)

Un conflit sérieux existe depuis deux années entre la population d'Évreux et l'administration des cultes, représentée par MM. les architectes diocésains.

L'objet de ce conflit est la restauration de la cathédrale d'Évreux, restauration reconnue nécessaire par les deux parties en cause, mais qui deviendrait, selon les projets des architectes diocésains, une véritable reconstruction, urgente, indispensable d'après eux ; — mal étudiée et dénaturant le caractère de l'édifice, selon les habitants d'Évreux, fiers de leur monument et passionnés pour sa conservation.

Le projet est divisé en trois sections, qui seraient successivement exécutées :

1° La nef et le comble;
2° Le chœur;
3° Les tours, le porche, etc.

C'est donc une restauration générale, et tous les avis sont réunis pour reconnaître l'utilité de ces travaux, en tant que *restauration simple,* attendu que la cathédrale d'Évreux, *depuis trente ans au moins, n'a reçu aucune réparation d'entretien*. Mais les habitants d'Évreux demandent avec insistance que les travaux soient limités rigoureusement à la réparation des injures du temps; en

un mot, ils désirent que la restauration de leur église soit une *restitution*, rien de plus, rien de moins.

Cette restitution est-elle possible ?

L'édifice a-t-il subi des détériorations telles qu'il doive être reconstruit en grande partie ?

N'a-t-on pas exagéré les accidents, ou, pour mieux dire, le seul accident qui a donné naissance à ce conflit, *la chute de quelques plâtras et d'un moellon dans la nef*, durant la célébration de l'office divin ?

Telles sont les questions à examiner.

Un mot d'abord au sujet des personnes engagées dans le débat :

D'un côté, MM. les architectes diocésains, et, parmi eux, M. Viollet-le-Duc, auteur du rapport approbatif du projet ;

De l'autre côté, la population presque entière de la ville d'Évreux, représentée par des hommes qui ont acquis une notoriété honorable en fait d'archéologie, notamment les archivistes du département : MM. l'abbé Lebeurier et Dolbet, élèves de l'école des Chartes, et M. Raymond Bordeaux, archéologue connu par plusieurs publications importantes. M. l'abbé Lebeurier étudie depuis vingt ans la cathédrale d'Évreux ; il en a écrit une notice et établi, au moyen de documents locaux, les dates de construction des diverses parties de l'édifice. M. Bordeaux prépare, de son côté, une monographie de la cathédrale ; il a dessiné ou calqué les vitraux, et même relevé en grand des parties intéressantes.

Nous voyons donc, en face des architectes les plus éminents, des archéologues très-distingués, ayant voué un culte au monument le plus important de leur cité, et peut-être mieux armés pour la défensive que leurs adversaires pour l'attaque, car ils ont fait de leur cathédrale le

but constant de leurs études, et ils la défendent à bon escient. Voici pourtant comme on les traite :

« Le Comité ne sera pas trop surpris si des observations ont été faites sur ce projet par des personnes étrangères à l'art de la construction, et qui ne voient, dans la restauration de nos édifices, qu'une reproduction, sans examen ni critique, des anciennes formes, si vicieuses qu'elles soient... » (*Rapport de M. Viollet-le-Duc sur le projet.*)

Ainsi, l'éminent rapporteur, écartant de sa route les archéologues d'Évreux, sans daigner même exposer ou réfuter leurs objections, leur oppose une fin de non-recevoir, pour cause d'incompétence, et propose l'adoption du projet dans un rapport où nous lisons encore le passage qui suit :

« Certes, il est fort périlleux, lorsqu'on restaure un vieux monument, d'entrer dans la voie des modifications, sous prétexte d'amélioration ; MAIS LORSQU'IL S'AGIT D'UNE RECONSTRUCTION, il serait puéril de reproduire une disposition éminemment vicieuse et pouvant conduire à des déceptions. »

Donc il s'agit bien de reconstruire, et sur ce point déjà les habitants d'Évreux ont raison. Ils ont encore raison sur le suivant :

« Qu'il me suffise, pour montrer le peu d'attention que M. Viollet-le-Duc a donné à notre cathédrale, de relever deux de ses assertions. Il écrit que la partie haute de la nef a été construite à la fin du XIIIe siècle, et les chapelles au XVe. Or, les documents que nous possédons et l'examen des constructions prouvent, de la manière la plus évidente, que les parties hautes de la nef ont été bâties dans les premières années du XIIIe siècle, et les chapelles au XIVe. On a seulement refait au XVe siècle ou au commencement du XVIe les meneaux des fenêtres des chapelles et leurs

ornements extérieurs. » (*Rapport de M. l'abbé Lebeurier à M. le préfet de l'Eure.*)

Après des incidents divers, MM. les inspecteurs diocésains s'étant rendus à Évreux et ayant approuvé le projet, les travaux furent mis en adjudication le 9 avril dernier, et bien qu'il ne se soit pas présenté d'adjudicataire, on assure que ces travaux vont commencer *quand même.*

Tel était l'état de la question lorsque nous fûmes appelé à donner un avis motivé, non pas sur le mérite des projets au point de vue artistique ou archéologique, mais sur les causes de l'accident, origine du débat, sur le péril où se trouverait l'édifice, et, par conséquent, sur l'urgence et la nécessité des *reconstructions* projetées.

Nous répondrons à ces questions en examinant successivement les diverses parties de la cathédrale d'Évreux comprises dans la section du projet dont l'exécution est décidée.

1° — *Les voûtes de la nef.*

Les voûtes sont en petits moellons enduits à l'intrados, recouverts d'une chape en mortier sur l'extrados. Elles sont en bon état et ne présentent que de légères fissures sans importance. Mais elles n'ont pas d'arcs-formerets et sont généralement *décollées* au droit des murs, laissant un espace libre de quelques centimètres de largeur. C'est au droit d'un mur que s'est détaché, il y a trois ans, le moellon, cause première de la panique et aussi de la querelle qui continue encore aujourd'hui. *Depuis cette époque, bien qu'on n'ait pas réparé ni consolidé la voûte défectueuse, il ne s'est produit aucune nouvelle chute ni de moellon, ni de mortier.* Les arcs ogives et les arcs doubleaux étant en bon état, ni déformés ni crevassés, nous sommes

obligé de conclure en affirmant que les voûtes de la nef, en général, sont bonnes, et qu'il n'existe aucune raison de les démolir entièrement. La chute d'un moellon est un accident que les réparations d'entretien eussent empêché si l'entretien de la cathédrale d'Évreux n'était pas un vain mot.

2° — *Les murs de la nef.*

Les murs de la nef ont éprouvé de chaque côté un écartement qui se traduit par un surplomb de onze centimètres. Cet écartement est plus sensible vers le milieu de la nef qu'aux extrémités, qui sont naturellement mieux contre-butées. Ces murs ne devant pas être démolis d'après le projet, il n'y a pas, sur ce point, discussion ouverte. Mais nous n'avons pas compris la nécessité de reconstruire les fenêtres percées dans ces murs, ce qui peut entraîner la destruction des vitraux qu'elles contiennent. La reconstruction des pieds-droits de ces fenêtres indiquée aux plans et devis, ne nous paraît aucunement motivée et ne pourrait que déconsolider les trumeaux. Or, bien que les murs aient 1m40 d'épaisseur et qu'ils soient raidis par les contre-forts, le projet proposant la reconstruction totale des voûtes, tout en conservant ces murs qu'il affame, en refaisant les pieds-droits, il nous semble qu'il faut craindre la poussée de ces nouvelles voûtes sur ces murs, très-bons, mais surplombants, et attaqués ainsi de deux côtés à la fois.

3° — *Les arcs-boutants.*

La nef est pourvue de deux arcs-boutants superposés, ce qui n'est pas une exception : « l'un à peu près au

point de la poussée des voûtes, l'autre beaucoup au-dessus (*Rapport de M. Viollet-le-Duc*) et n'ayant d'autre effet que de solliciter les contre-forts déjà trop grêles à sortir de la verticale. » Nous examinerons plus loin les contre-forts. Quant à ce second étage d'arcs-boutants, destiné peut-être, dans la pensée du constructeur, à contenir la légère poussée du comble, mais ayant, à coup sûr, pour destination première de porter les gargouilles et les canaux qui reçoivent les eaux du chéneau principal, ce second rang d'arcs-boutants, trouvé trop grêle par le rapport, est en accord parfait avec le style de l'édifice; il a souffert surtout des intempéries et du défaut d'entretien, et a besoin de réparations sérieuses. Peut-être faudrait-il refaire en tout ou en partie plusieurs arcs, remplacer ou redresser quelques-unes des colonnettes qui supportent leurs sommiers, mais il serait regrettable d'anéantir sans motif sérieux cette partie caractéristique de la nef, partie intégrante de la conception primitive, dont la destruction modifierait défavorablement l'aspect extérieur de la cathédrale, pour cette seule raison que ce second rang d'arcs-boutants est trop grêle aux yeux de nos modernes restaurateurs.

Le premier rang d'arcs-boutants est aussi trouvé trop grêle, et le projèt le remplace par un autre arc qui ne serait pas trop grêle, bien au contraire. Et ici l'urgence de la reconstruction est encore plus contestable, car ces arcs-boutants inférieurs n'ayant pas à conduire les eaux des chéneaux, sont moins exposés aux dégradations. Ils sont en meilleur état que ceux du second rang, et si leur butée n'est pas exactement placée au point géométrique indiqué par la ligne de poussée des voûtes, ce n'est pas pour une différence de quelques centimètres sur ce point de butée, qu'il faudrait les reconstruire; car, après tout,

ils ont fait leurs preuves, ayant reçu l'effort primitif des voûtes, résisté au déversement de 0m11 des trumeaux, et l'ayant transmis régulièrement à leurs contre-forts, qui l'ont eux-mêmes supporté en se déversant de 0m08, mais sans déformation ni tassement compromettant.

4° — *Les contre-forts.*

Les contre-forts anciens sont plus larges que ceux du projet, « mais, dit le rapport, mal plantés, bâtis en matériaux légers, trop élevés par rapport à leur base. »

Mal plantés, c'est vrai, pour plusieurs qui sont légèrement hors d'équerre et hors de l'axe des arcs-doubleaux, mais le projet conservant les murs inférieurs qui portent ces contre-forts, est bien forcé de les replacer sur ces mêmes murs et conséquemment avec les mêmes défauts de plantation.

Bâtis en matériaux trop légers, c'est un point à discuter, car ces contre-forts n'ont éprouvé qu'un dévers proportionnel à celui des murs de la nef, et eussent-ils été en bronze, que ce mouvement évidemment graduel eût été absolument le même.

Trop élevés par rapport à leur base, et sollicités à sortir de la verticale. Encore affaire de sentiment sur le premier point et erreur de fait sur le second, car ces contre-forts sont en bon état, et n'ont d'autre défaut que la plantation erronée de quelques-uns d'entre eux. N'oublions pas qu'ils sont du XIIIe siècle, et depuis longtemps nullement entretenus.

« Au XVe siècle, les architectes ont accolé un renfort en avant des culées, dans l'espoir de les consolider. Mais ce travail, fait sans soins, grossièrement, et sans relier la

nouvelle bâtisse à l'ancienne, n'a fait que développer le mal *déjà produit* avant cette reprise. » (*Rapport de M. Viollet-le-Duc.*)

Nous retenons *déjà produit*, et nous déclarons le surplus de ce passage absolument erroné. Voici quelle est la vérité, d'après notre humble avis :

Les restaurateurs du XVᵉ siècle ayant constaté la poussée des voûtes de la nef, le surplomb des façades, le déversement proportionnel des contre-forts, jugèrent utile de les consolider. Ils ajoutèrent ce renfort avec des pinacles dont le poids donna plus de stabilité au contre-fort, et augmentèrent ainsi la largeur de la culée, que le projet actuel propose à nouveau de réduire. Ces renforts sont bien construits, en bonne pierre parfaitement conservée, non déformés.

Ils n'ont pas bougé depuis le jour de leur juxtaposition à l'ancien contre-fort; et la preuve, c'est qu'ils sont d'aplomb sur leur face extérieure, tandis que le dévers primitif peut être constaté sur la face intérieure de la partie ancienne.

C'est aussi la preuve que le mouvement des contre-forts des murs de la nef et la poussée des voûtes sont arrêtés depuis la même époque, c'est-à-dire depuis le XVᵉ siècle.

Mais ces renforts sont mal liés, dit le *rapport*. Erreur de fait, répondrons-nous, puisqu'ils n'ont pas bougé. Nous reconnaissons volontiers qu'ils sont liés comme une reprise, et non comme une construction neuve, mais cela démontre pour nous l'attention des architectes du XVᵉ siècle, et leur respect pour le monument, car ils n'auraient pu faire des liaisons plus fortes sans démolir presque entièrement les contre-forts qu'ils devaient consolider et conserver, et sans faire tomber les arcs-boutants qu'ils supportent.

5° — *Les bas-côtés.*

Le projet propose de refaire en entier la couverture des bas-côtés. Cette couverture, en dalles que nous avons trouvées en bon état et généralement bonnes, serait refaite à neuf; mais, au lieu de reposer sur la chape des voûtes, elle serait surélevée et soutenue par un système de voûtains en briques, superposés aux anciennes voûtes. Nous croyons ce système défectueux, mais il ne paraît pas utile de s'y arrêter, attendu que le dallage actuel est bon, peut être conservé, et n'appelle d'autres travaux que ceux d'entretien ordinaire.

6° — *Le comble.*

Le comble est composé de fermes en chêne, dont le plus grand nombre, les anciennes, sont d'une construction meilleure que celles indiquées par le projet. Ces fermes, en bois très-sain, parfaitement conservé, ont pour base un entrait d'une seule pièce sur lequel porte le pied des arbalétriers, dont il retient ainsi la poussée tout entière. Et nous voyons dans le projet des fermes dont l'entrait est coupé et traversé par le poinçon de la ferme, disposition qui ne vaut pas l'ancienne et laisse plus de jeu à la poussée des arbalétriers.

Le rapport est muet, d'ailleurs, sur les motifs de reconstruction du comble, et nous n'en trouvons la trace que dans la phrase suivante, qui a si fort effrayé les défenseurs de la cathédrale, et qui nous semble en contradiction avec les plans de reconstruction *partielle* :

« C'est-à-dire, en un mot, que l'état actuel de l'édifice

exige une reconstruction *complète* des œuvres hautes. »

Or, nous n'avons rien découvert qui exige la reconstruction d'une charpente en aussi bon état, bien établie, et d'une qualité supérieure à ce qu'on pourrait trouver de meilleur aujourd'hui.

Conclusion.

Une panique, — la chute de plâtras et d'un moellon durant l'office, — voilà les causes de cette grave affaire. Cette panique, cette crainte fort exagérée, assurément, a-t-elle gagné les architectes diocésains? Est-il vrai, selon le dire des défenseurs de l'édifice, qu'on n'ait pas étudié avec suite, avec attention, les causes et les effets des déformations de la nef et de ses arcs-boutants. Ces mouvements, assurément anciens, ont-ils recommencé en ces dernières années, ont-ils été accrus par l'absence totale d'entretien de la cathédrale? Un édifice aussi négligé ne paraît-il pas beaucoup plus compromis qu'il ne l'est en réalité? Enfin les travaux importants qu'il faut exécuter doivent-ils n'être qu'une restauration simple, une restitution pierre par pierre, selon le vœu des habitants d'Évreux, ou doit-on procéder à la reconstruction totale des œuvres hautes, selon les termes du rapport, et contrairement aux plans adoptés, telles sont les questions à résoudre.

Or, nous croyons avoir démontré l'inutilité absolue des travaux en ce qui touche le comble;

La convenance d'une simple réparation des terrasses des bas-côtés ;

Le peu d'utilité de refaire en entier les fenêtres, tout en conservant les murs surplombés de onze centimètres ;

Le danger de refaire en entier les voûtes de la nef appuyées sur ces murs, qui auraient ainsi à subir

une seconde fois l'effort auquel ils ont cédé déjà une première.

Sur ces divers points, nous concluons qu'il n'y a lieu qu'à des réparations ou des restaurations respectueuses.

Il n'en est pas de même des contre-forts, des arcs-boutants.

Ces parties importantes des constructions extérieures ont besoin d'une restauration générale. Plusieurs arcs-boutants doivent évidemment être reconstruits. Un examen attentif des autres et les conséquences mêmes de la restauration peuvent nécessiter la reconstruction d'une grande partie des arcs-boutants supérieurs, qui sont les plus endommagés; mais, quant à les supprimer, contrairement à la conception première de l'édifice; quant à démolir les arcs-boutants du premier rang et tous leurs contre-forts, c'est autre chose; les raisons avancées par le rapport ou n'existent pas ou sont fort exagérées. La conservation des murs de la nef, admise dans les plans, démontre que le péril n'est pas, même aux yeux des architectes diocésains, aussi grand qu'ils l'ont affirmé, et qu'il ne peut être question d'une *reconstruction totale des œuvres hautes*.

La question est donc ramenée simplement à la restauration ou reconstruction des arcs-boutants et des contre-forts, à savoir : s'il est possible de les restaurer, sinon de les reconstruire tels qu'ils sont depuis le XVe siècle, sauf, en ce dernier cas, à leur donner un appareil mieux unifié. La seconde hypothèse est bien évidemment acceptable, même pour les défenseurs de la cathédrale, et nous croyons que là se trouve la fin de la discussion et la vraie solution du différend.

Il est impossible, en terminant, de ne pas penser à la cathédrale de Bayeux, condamnée par les architectes,

ergiquement par la population, et finalement
nolition et parfaitement restaurée.
tre que l'intervention des archéologues
toujours inutile, et qu'elle peut
la conservation d'un monument
l'art. La cathédrale d'Évreux
-Duc a fait placer des étais
loignent toute crainte
u'une étude sérieuse
essité des reconstructions
a possibilité des restaurations
la négligence et le défaut d'en-

, n'abattons pas.

HENRI SABINE,

Architecte, secrétaire général de la Société nationale des Architectes, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

N° 9.

AFFAIRE DE LA CATHÉDRALE D'ÉVREUX.

(Extrait de l'*Architecte*, 25 juin 1874.)

Délibération du Conseil de la Société nationale des Architectes, adoptée en séance, le 17 juin 1874.

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance des diverses pièces ci-après énoncées :

1° Lettre de M. Raymond Bordeaux à M. le Ministre es Cultes, en date du 17 juin 1873;

2° Rapport de M. l'abbé Lebeurier, chanoine de la cathédrale d'Évreux et archiviste du département de l'Eure, à M. le Préfet de l'Eure, en date du 11 avril 1873;

3° Notice lue à la Société libre de l'Eure, le 15 mars 1874, par M. l'abbé Lebeurier;

4° Pétition de cinq cents notables habitants de la ville d'Évreux, transmise au Ministre par M. Raymond Bordeaux, en mars 1874;

5° Réponse de M. le Ministre, en date du 28 mars 1874;

6° Observations soumises au Ministre, le 9 avril 1874, par M. l'abbé Lebeurier;

7° Rapport de M. Viollet-le-Duc au Comité des inspecteurs diocésains, le 27 janvier 1874.

Vu également l'examen critique du projet de reconstruction de la cathédrale d'Évreux, inséré dans le numéro 9 du journal l'*Architecte;*

Considérant,

Que l'intervention de l'État pour la surveillance et la conservation des monuments publics a pour objet principal leur entretien et leur restauration;

Qu'une restauration ne peut justifier son titre que si elle est faite avec un respect absolu des formes et du style de l'édifice;

Qu'il est dangereux de vouloir substituer aux formes anciennes des formes peut-être meilleures *théoriquement*, mais qui, étant modernes, sont, *à priori*, en désaccord avec la pensée des créateurs d'un monument ancien, et peuvent en dénaturer le caractère historique et artistique;

Que le rapport de M. Viollet-le-Duc proposant la reconstruction totale des œuvres hautes est en contradiction avec les plans et devis présentés à l'adjudication d'après lesquels les murs sont conservés;

Que ce même rapport ne donne aucun motif pour la

démolition entière et la réfection à neuf du comble et de la couverture;

Qu'il n'est pas démontré que la cathédrale d'Évreux soit en état de péril imminent;

Émet le vœu :

Que les travaux projetés soient strictement limités à la restauration générale de l'édifice, avec les réfections partielles indispensables, mais en reproduisant respectueusement le style et les dispositions anciennes.

Délibéré et adopté en Conseil, le 17 juin 1874.

Étaient présents et ont signé :

Eug. LANDEVILLE, *président;*
Alex. RENEAU, *vice-président;*
V. NAVEAU, *secrétaire du Conseil;*
JOBIN, W. HAUSEN, TRIBOULET, E. FLAMANT;
H. SABINE, secrétaire général.

N° 10.

INSTRUCTIONS DONNÉES PAR M. LE MINISTRE AUX TROIS COMMISSAIRES, MM. DOUILLARD, BARTHÉLEMY ET VAUDREMER, QUI ONT VISITÉ LA CATHÉDRALE LE 12 SEPTEMBRE 1875.

Paris, le 19 *août* 1874.

MONSIEUR,

Des difficultés graves se sont élevées au sujet de la réparation de la cathédrale d'Évreux. Des avis très-divers ont été émis et sont vivement soutenus par Mgr l'évêque et par différents membres du Conseil général de l'Eure.

Avant de prendre aucune décision sur cette grave question, je crois devoir faire une enquête afin de connaître à ce sujet l'opinion d'hommes expérimentés et compétents.

En conséquence, j'ai décidé qu'une commission de trois membres, choisis parmi les architectes diocésains, serait chargée d'examiner les travaux projetés et de vérifier : si on peut restaurer la nef de la cathédrale d'Évreux sans toucher à la voûte; si on peut opérer cette restauration en conservant le style primitif, c'est-à-dire en conservant les contre-forts sous leur forme actuelle et leurs deux arcs-boutants.

J'ai l'honneur de vous informer que je vous ai appelé, avec MM..., à faire partie de cette commission. Je vous prie de vouloir bien me faire savoir si vous acceptez cette mission et, dans ce cas, de vous entendre immédiatement avec vos collègues afin que cette question puisse être étudiée et résolue dans le plus bref délai possible.

Veuillez agréer, etc.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes
et des Beaux-Arts,

Signé : A. DE CUMONT.

N° 11.

AOUT 1874. — NOTE SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION DE LA CATHÉDRALE D'ÉVREUX.

Après l'intervention de plusieurs députés, M. de Cumont, ministre des Cultes, parut nous être favorable et promit une nouvelle enquête. Malheureusement M. Ballu ayant,

sur ces entrefaites, remplacé M. Viollet-le-Duc, le ministre le chargea de visiter la cathédrale d'Évreux. Dès que nous eûmes connaissance de cette décision nous fîmes des démarches pour la faire changer. M. Ballu, en effet, devenu inspecteur général, n'était pas en situation de juger le débat, puisqu'il n'eût pu se prononcer en faveur d'Évreux sans condamner ses deux collègues.

Mais avant que nos réclamations aient pu parvenir au ministre, les bureaux s'étaient hâtés d'envoyer M. Ballu à Évreux. Il y vint avec M. Darcy, l'architecte de la démolition et de la reconstruction; il ne vit aucun d'entre nous, et sans avoir pris connaissance de nos mémoires, sans avoir entendu nos dires, il déclara que les plans de reconstruction inspirés par M. Viollet-le-Duc lui paraissaient bien conçus et devaient être exécutés.

M. Ballu ajouta que la reconstruction de l'Hôtel de Ville, à Paris, absorbait tous ses moments, et ne lui permettait pas de surveiller les travaux d'Évreux, comme M. Viollet-le-Duc devait le faire.

Depuis cette époque, nous sommes entièrement livrés aux mains de M. Darcy, architecte besogneux, étranger au pays, qui n'est connu par aucun travail important et qui s'est montré en toute cette affaire l'humble instrument et l'exécuteur des hautes œuvres de M. Viollet-le-Duc.

Cependant, sur les instances de nos amis, le ministre avait promis de nommer une commission prise en dehors des trois inspecteurs généraux, contre le jugement desquels nous avons formé appel. M. le duc de Broglie annonçait cette nouvelle commission, le mercredi 5 août, à la préfecture de l'Eure. On nous faisait même connaître les noms des commissaires : MM. Crétin, Durand et Douillard, sous la présidence de M. de Guillermy. Ces Messieurs, disait-on, daigneraient écouter nos raisons, visi-

teraient avec nous la cathédrale, et ne se prononceraient qu'en connaissance de cause : c'était tout ce que nous demandions.

Le 10 août, on nous disait que ces Messieurs allaient arriver au premier jour; mais le lendemain, 11, tout à coup et sans avis préalable, les ouvriers se sont mis à démolir avec une activité fébrile. En quelques jours trois travées de la voûte de la nef, avec leurs contre-forts et leurs arcs-boutants, ont été détruites.

Les raisons de ce changement nous sont encore inconnues, nous avons entendu dire que les inspecteurs généraux n'avaient pas voulu admettre qu'on pût appeler de leur décision, et que les trois commissaires pris parmi les architectes officiels ayant été menacés d'encourir l'animadversion des bureaux, deux d'entre eux avaient refusé la mission que M. le ministre avait voulu leur donner.

Quoi qu'il en soit, notre nef se compose de sept travées. Trois sont conservées provisoirement pour les besoins du culte. Sur les quatre autres abandonnées aux ouvriers, une seule subsiste encore parce qu'on n'a pas pu démonter facilement le grand orgue qui y est placé.

Tous nos efforts doivent tendre aujourd'hui à obtenir du ministère que les trois travées démolies soient reconstruites exactement dans les mêmes formes, car alors il sera possible de conserver les quatre autres et nous aurons encore à présenter un beau et important spécimen de l'art de nos constructeurs, dans les premières années du XIII[e] siècle.

Messieurs les Inspecteurs généraux prétendent modifier à leur gré la conception primitive et rejettent nos deux arcs-boutants, comme contraires aux règles de l'art! Aux règles de l'art de ces Messieurs, soit; mais non aux règles de l'art du XIII[e] siècle, puisque plus de la moitié de nos cathédrales et de nos plus belles églises ont, comme à

Évreux, deux arcs-boutants dont le supérieur sert de chéneau pour recevoir les eaux à la sortie du toit.

Au moment où l'Empire est arrivé, tout le monde, en France, était pénétré de respect pour nos monuments historiques, c'était pour leur conservation que le gouvernement avait envoyé tant de savantes circulaires et qu'il avait créé la Commission des monuments historiques. Tout le monde comprenait que si on démolit, même pour reconstruire exactement dans les mêmes formes, il n'y a plus de monument historique, mais un copie, un pastiche, une œuvre du XIXe siècle.

Sous l'Empire, trois architectes, après avoir rejeté les archéologues au second plan, sont devenus les maîtres de tous les travaux diocésains, par la création du Comité des inspecteurs généraux, en 1853. Depuis cette époque, il leur a fallu de grands travaux neufs, de grandes dépenses et de gros honoraires. Pendant vingt ans, nous avons vu beaucoup de grandes cathédrales, non pas entretenues avec soin, conservées et restaurées, mais reconstruites partiellement et perdant leur cachet primitif pour prendre celui de M. Viollet-le-Duc et consorts.

Si aujourd'hui le maître est tombé, son école est encore toute-puissante par les bureaux du ministère et on n'obtient des travaux qu'à condition de se soumettre à ses doctrines.

Nulle part, toutefois, l'abus de pouvoir n'a été plus odieux qu'à Évreux. Il s'agit en effet de l'une des premières, sinon de la première voûte ogivale construite en Normandie. Cette voûte, belle en elle-même et du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art, est fort étroite; elle repose sur des murs d'un mètre quarante centimètres d'épaisseur; sa conservation et sa restauration ne présentent donc aucune difficulté sérieuse. Sa solidité est incontestable, et

j'en ai donné dans mon premier rapport des raisons techniques qui n'ont pas été réfutées.

En dehors du trop célèbre Comité ministériel, tous les hommes du métier sont de notre avis.

Parmi les cinq cents habitants d'Évreux, qui ont signé la pétition au ministre, se trouvent des architectes, des conducteurs des ponts et chaussées, des entrepreneurs de bâtiments, spécialement MM. Leroy et Guersent, qui successivement et pendant plus de quarante ans ont été chargés de l'entretien de la cathédrale. Tous affirment que la voûte, les murs et les contre-forts de notre nef sont solides et n'ont besoin que d'être entretenus et restaurés.

Nous avons fait venir M. Sabine, architecte instruit, qui a pendant quarante-huit heures examiné notre cathédrale avec le plus grand soin. Il s'est prononcé pour la conservation, dans un rapport approuvé par huit architectes distingués de Paris.

Le 21 août dernier, nous avons reçu la visite de cinquante architectes de Londres, qui faisaient un voyage archéologique, sous la direction de M. Edmond Scharpe, connu en France comme concessionnaire du chemin de fer de Perpignan, et l'un des hommes de notre temps qui ont le plus étudié les monuments du moyen âge. Tous ces Messieurs, en examinant les trois travées de la nef réservée au culte, ne pouvaient croire qu'elles fussent destinées à être démolies comme le reste. Ils me disaient qu'en Angleterre, l'opinion publique ne permettrait pas un tel sacrilége, et que le dernier de leurs architectes ne trouverait aucune difficulté dans la réparation du monument.

Au fond, il s'agit d'une simple question de fait qui n'est pas au-dessus de la compétence d'un bon maître-maçon. Faut-il donc, pour reconnaître l'infaillibilité aux trois architectes ministériels, accorder que tous les autres sont

aveugles ou incapables? N'est-il pas plus naturel d'admettre que les inspecteurs généraux n'ont voulu d'abord que ne pas contredire leur collègue, M. Viollet-le-Duc, et qu'une fois engagés, ils ont craint de céder à une résistance à laquelle ils étaient loin de s'attendre.

Mgr d'Évreux fait bien, en effet, chaque jour et publiquement ce raisonnement : Je n'entends rien à l'art et à l'archéologie, j'avoue volontiers mon incompétence; mais le Comité ministériel a donné une décision que j'ai approuvée; par conséquent réclamer contre la démolition de ma cathédrale c'est attaquer mon autorité et celle du gouvernement !

N° 12.

NOTE DU COMITÉ POUR LA CONSERVATION DE LA CATHÉDRALE D'ÉVREUX, REMISE LE 7 SEPTEMBRE 1874 A MM. LES COMMISSAIRES NOMMÉS PAR M. LE MINISTRE DES CULTES.

Dans les premiers jours de juillet, sur nos vives instances, M. le Ministre promet un nouvel examen de la question, et donne pour instruction à l'architecte de diriger les travaux « de manière à laisser intacts les points sur lesquels portent les réclamations. » Celui-ci fait néanmoins construire des échafaudages pour une démolition et une reconstruction complètes, fait arriver et tailler un très-grand nombre de pierres; puis le 11 août, sans nouveaux ordres, il commence à faire jeter bas près de la moitié de la voûte et trois contre-forts avec leurs arcs-boutants. Cette opposition formelle aux intentions de M. le Ministre, inspire justement au Comité les craintes les plus vives pour l'avenir. On ne saurait accepter l'affirmation

de M. Darcy que les travaux qu'il a prescrits n'engagent point la solution de la question.

Les parties hautes de la nef, construites dans les premières années du XIIIe siècle, présentent le plus haut intérêt pour l'histoire de l'art. — Erreurs prodigieuses de M. Viollet-le-Duc, qui reporte la construction de la nef à la fin du XIIIe siècle et celle des chapelles au XVe siècle. (Voir au dossier la notice sur la cathédrale.)

D'après les principes longtemps enseignés et propagés par l'ancienne Commission des monuments historiques et les instructions ministérielles qu'elle inspirait, un monument historique doit être conservé, à moins qu'il ne soit absolument irréparable. Toute réfection des parties mauvaises doit être faite dans les mêmes formes, sans quoi l'architecte moderne substitue sa conception à celle de l'auteur primitif, dénature l'œuvre qu'il est chargé de conserver, et lui enlève son caractère historique.

Les parties hautes de la nef d'Évreux encore subsistantes sont, non-seulement réparables, mais très-solides, — arcs-doubleaux et ogives en parfait état, — fissures insignifiantes dans les moellons qui ferment les triangles, — écartement fort ancien des murs, arrêté depuis la fin du XVe siècle ou le commencement du XVIe par un renfort qui est encore aujourd'hui parfaitement d'aplomb. Lá travée du milieu était plus mauvaise, mais nous n'avons pas à nous en occuper, puisque M. Darcy l'a détruite avec deux autres, malgré les instructions de M. le Ministre.

A l'appui de notre opinion, nous présentons celle de MM. Modeste le Roy et Guersent, chargés de l'entretien de la cathédrale depuis plus de quarante ans; celle de plusieurs hommes compétents : architectes, conducteurs des ponts et chaussées, entrepreneurs, etc..., qui ont signé la pétition de cinq cents habitants d'Évreux; celle de M. Sa-

bine, chargé par nous d'un examen approfondi de la question ; celle de huit architectes de Paris qui ont approuvé le rapport de M. Sabine par une délibération motivée ; celle de cinquante architectes de Londres qui sont venus, le 21e août dernier, examiner notre cathédrale, sous la direction de M. Scharpe, membre de l'Institut royal des architectes britanniques et concessionnaire du chemin de fer de Perpignan.

Ces Messieurs doivent publier sur la cathédrale d'Évreux un article entièrement conforme à nos idées dans leur magnifique revue : *The Builder*.

D'autres revues spéciales ont déjà publié des articles dans le même sens : La *Revue de l'art chrétien*, dans son numéro du mois de juillet dernier, et le *Bulletin monumental* dans le n° 5 de cette année. L'auteur de ce dernier article, M. Léon Palustre, principal rédacteur du *Bulletin*, est venu à Évreux pour examiner par lui-même les travaux de la cathédrale.

La question a été soumise à la Société des Antiquaires de France, dans une séance du mois de juin, où se trouvaient, avec d'autres savants archéologues, MM. Quicherat et de Montaiglon, qui sont venus plusieurs fois à Évreux étudier notre cathédrale. Tous les membres présents ont donné leur assentiment aux opinions émises par M. Raymond Bordeaux.

Nous soumettrons prochainement la question à la Société des Antiquaires de Normandie, dont beaucoup de membres nous ont déjà fait connaître leur avis conforme au nôtre.

Jusqu'à présent nous n'avons rencontré, en dehors de MM. les inspecteurs généraux, aucun architecte, aucun archéologue qui n'ait partagé notre manière de voir.

En résumé, nous demandons à MM. les commissaires de se prononcer :

1° Pour le maintien du comble dont la charpente est en parfait état, sauf une faible partie qui est moderne.

2° Pour le maintien des voûtes, contre-forts et arcs-boutants encore subsistants, en y faisant les réparations nécessaires et urgentes.

3° Pour la réfection, dans les mêmes formes, des parties si malheureusement détruites.

4° Pour le maintien du dallage qui recouvre les bas-côtés.

De cette manière, un crime contre l'art sera évité, d'importantes économies seront réalisées, et les fonds alloués pourront être appliqués à la restauration des autres parties de notre cathédrale, dont le chœur, en particulier, est beaucoup plus malade que la nef.

N° 13.

OCTOBRE 1874. — NOTE SUR L'ÉTAT DE LA QUESTION DE LA CATHÉDRALE D'ÉVREUX.

Plusieurs lettres des députés de l'Eure et d'autres personnes annoncent, dans la première quinzaine de juillet, que, sur leurs vives instances, M. le Ministre a conçu le projet de nommer une nouvelle commission, et a donné l'ordre de suspendre tout travail de démolition.

11 juillet. — Une lettre ministérielle annonce à M. le Préfet de l'Eure que des instructions sont données à l'architecte « pour diriger les travaux de manière à laisser intacts les points sur lesquels portent les réclamations. »

5 août. — M. de Broglie, venu à Évreux pour présider la distribution des prix du Lycée, annonce tout haut, au dîner de la Préfecture, qu'une commission va être orga-

nisée pour un nouvel examen de la question, et qu'elle viendra prochainement à Évreux.

10 août. — M. le Préfet de l'Eure donne la même assurance à M. de Salvandy.

11 août. — Vers deux heures, on commence à démolir les contre-forts avec leurs arcs-boutants du côté nord, et près de la moitié de la voûte. L'un des membres du Comité écrit aussitôt à M. Passy, qui répond qu'il n'y comprend rien ; qu'on s'occupe toujours de nommer une commission; qu'il va prévenir le ministère.

19 août. — Le Ministre donne aux trois commissaires des instructions que ces Messieurs nous ont communiquées, où il leur pose deux questions : 1° Peut-on ne point démolir la voûte de la nef? 2° Peut-on conserver les contreforts avec leurs deux arcs-boutants ?

30 août. — Le Ministre, après avoir demandé des explications à l'architecte, répond à M. Passy : « Les travaux en cours d'exécution n'engagent en rien la solution de la question. » Il annonce la venue, à Évreux, des trois commissaires.

7 septembre. — Visite des trois commissaires. Le Comité d'Évreux leur remet la note ci-jointe.

10 septembre. — M. Raymond Bordeaux, secrétaire du Comité, demande à M. le Ministre qu'il veuille bien nous communiquer le rapport des commissaires et recevoir, s'il y a lieu, nos observations avant de prendre une décision définitive.

Depuis cette époque, nous n'avons reçu aucune communication officielle ; mais nous savons que le rapport des trois commissaires est déposé. Sur le premier point, ils répondent que la voûte était démolie avant leur arrivée ; sur le second, qu'on pourrait peut-être refaire les deux arcs-boutants, mais qu'il vaut mieux ne pas les refaire.

Par là, ces Messieurs essaient de se dégager, en ne touchant pas la principale question qu'il y avait à résoudre et que nous avons précisée dans notre note : Les trois travées encore debout et laissées au culte peuvent-elles être réparées ?

Nous devons ajouter que, depuis le départ des commissaires, M. Darcy a continué les démolitions sans attendre la décision ministérielle, et a fait détruire les trois contreforts du midi avec leurs arcs-boutants.

Comité pour la conservation de la cathédrale d'Évreux.

MM.

Le baron de Sepmanville.

David, juge au tribunal civil, conseiller municipal.

Izarn, vice-président de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.

De Burey, officier de la Légion d'honneur, conseiller municipal.

Chauvel, manufacturier, conseiller municipal, ancien président du tribunal de commerce.

Jules Delhomme, propriétaire.

Lebeurier, chanoine titulaire, ancien élève de l'école des Chartes, membre de la Société des Antiquaires de France et de la Société des Antiquaires de Normandie.

Sabine, architecte, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

Raymond Bordeaux, docteur en droit, membre de la Société des Antiquaires de France, et de la Société des Antiquaires de Normandie, secrétaire du *Normand*.

Le Comité se propose de faire, auprès des autorités compétentes, toutes les démarches nécessaires pour obtenir

qu'on ne démolisse, dans la cathédrale, que les parties absolument irréparables, et que ces parties soient reconstruites dans les mêmes formes.

N° 14.

PROTESTATION INSÉRÉE DANS LE *Courrier de l'Eure* ET NOTE DE LA *Gazette de Normandie*.

Le *Courrier de l'Eure*, dans son numéro du 8 mai 1873, poussait ce cri d'alarme : « Depuis le mois de janvier, des bruits fâcheux circulaient au sujet des travaux projetés à la cathédrale d'Évreux, mais ces bruits nous paraissaient trop invraisemblables pour être reproduits. Il était d'ailleurs impossible de rien vérifier, les plans de l'architecte diocésain, récemment nommé, et qui réside, non à Évreux, mais à Paris, n'ayant été soumis à aucune publicité. Malgré leur extrême importance, les travaux des cathédrales ne sont précédés d'aucune enquête *de commodo* et sont décidés au ministère des cultes, par un comité de trois architectes, sans avis préalable, ni du conseil général du département, ni du conseil municipal, ni du chapitre de la cathédrale. L'ancien Comité des monuments historiques, établi auprès du ministère de l'instruction publique, et qui, formé de savants archéologues, a empêché les architectes de détruire beaucoup de monuments précieux, ne subsiste malheureusement plus.

« Mais l'adjudication des travaux approuvés par le ministre devant avoir lieu jeudi prochain, 8 mai, à la préfecture de l'Eure, le devis a été momentanément déposé au bureau des travaux publics, avec quelques dessins, et

il en résulte que les bruits mis en circulation n'ont malheureusement rien d'exagéré.

« L'ensemble de la série de travaux projetés dépasse un million de francs ; cependant le ministre n'a autorisé, quant à présent, que les travaux compris dans le chapitre 1er du devis, et s'élevant à 538,200 fr., en y joignant les riches honoraires de l'architecte.

« L'adjudication, qui aura lieu à la préfecture de l'Eure après-demain jeudi, 8 mai, comprend 295,838 fr. 14 c. de maçonnerie, et 30,416 fr. 52 c. de charpenterie.

« On adjugera ultérieurement les travaux de couverture et de plomberie évalués à plus de 24,000 fr., ceux de sculpture qui dépassent 36,000 fr., et ceux de vitrerie d'environ 60,000 fr.

« C'est-à-dire que la belle charpente de la grande nef de la cathédrale d'Évreux va être entièrement enlevée et remplacée par une charpente d'un modèle moderne, et que la nef elle-même, dans toute sa longueur, doit être démolie travée par travée, jusqu'au niveau des chapelles. En sorte que la vieille cathédrale du moyen âge, tout imprégnée des souvenirs historiques des comtes d'Évreux, du chapitre et des évêques d'Évreux, fera place à une bâtisse absolument neuve.

« Nous pouvons ajouter que malgré la juste réclamation de M. le Préfet de l'Eure, les contre-forts ne seront pas rebâtis sur le modèle actuel, mais qu'on leur substituera des arcs-boutants de forme nouvelle, décorés avec des sculptures différentes, et terminés, non par des pinacles gothiques comme ceux qui existent en ce moment, mais par des espèces de fleurons écourtés et extrêmement lourds.

« L'état de robuste solidité de la cathédrale d'Évreux, permettait assurément d'éviter la destruction de sa grande nef, et il était possible de dépenser moins d'argent et de

conserver un monument historique. Les fissures des voûtes de la nef, moins graves que celles du chœur, peuvent, ainsi que les contre-forts, être consolidées, et nous regrettons que l'habile architecte qui a su restaurer les églises des Andelys, de Vernon et de Mantes, sans les démolir, n'ait pas été chargé de conserver la cathédrale d'Évreux.

« Disons en terminant que le grand orgue, restauré à grands frais sous Mgr Olivier, sera également démoli, et que le devis déposé à la préfecture contient un article spécial pour cette dépense. »

Depuis que ces lignes ont été écrites, un an s'est écoulé, et la situation ne semble pas s'être améliorée, tout au contraire. La cathédrale d'Évreux est de plus en plus menacée, ainsi que nos lecteurs en jugeront par cet extrait d'une lettre de l'un de nos correspondants, parfaitement placé pour être bien renseigné :

« M. Viollet-le-Duc, inspecteur général des édifices diocésains, et chargé depuis 1853 des travaux de la cathédrale d'Évreux, n'a jamais prescrit depuis cette époque la moindre réparation à la nef, et a laissé spécialement sans entretien les arcs-boutants, qui, dans un édifice gothique, sont d'une si haute importance pour la conservation du monument.

« Aujourd'hui il prétend faire démolir le comble et les voûtes de la nef, ses grandes fenêtres avec les colonnettes engagées qui ornent leurs pieds-droits, les contre-forts, les arcs-boutants, et reconstruire le tout entièrement à neuf.

« Cette prétention exorbitante a suscité les réclamations de diverses natures. Les entrepreneurs d'Évreux, chargés successivement depuis plus de quarante ans de l'entretien de la cathédrale, MM. Modeste le Roy et Guersent, affirment que la voûte et les contre-forts sont solides et n'ont jamais bougé depuis cette époque ; ils affirment que le

mauvais état des arcs-boutants, dont plusieurs ont besoin d'être reconstruits, la chute des plâtras et les fissures sans importance dans les moellons de la voûte, viennent du défaut d'entretien. Jamais on ne leur a prescrit la moindre réparation, et il n'y a pas eu de fonds alloués pour cet objet.

« Les archéologues déplorent la démolition d'une voûte dont l'ossature (arcs-doubleaux et arcs ogives) apparaît à tous les yeux en bon état de conservation, d'une voûte qui est probablement la première et certainement une des premières voûtes ogivales qu'on ait construites en Normandie, et qui présente le plus haut intérêt pour l'histoire de l'art.

« Ils trouvent ces contre-forts et ces doubles arcs-boutants d'un très-bon goût et bien plus élégants que le lourd contre-fort et l'arc-boutant unique qu'on veut leur substituer.

« C'est là, dira-t-on, affaire de sentiment. C'est vrai; mais ils refusent à un architecte le droit d'apporter des changements aussi notables à la conception première de l'édifice et d'imprimer quand même son cachet personnel à un monument qu'il est simplement chargé de *conserver*.

« La population de la ville, justement fière d'un édifice auquel la rattachent tant de souvenirs de famille et tous les grands faits de son histoire, a protesté énergiquement contre les mutilations dont il est menacé. Le maire, la majorité du conseil municipal, presque tous les notables de la ville et près de cinq cents habitants ont signé une pétition dont l'administration des cultes n'a voulu tenir aucun compte.

« Le Comité des travaux diocésains ayant, dès le principe, et avant toute visite, approuvé le projet de recon-

struction des parties hautes de la nef, les habitants d'Évreux ont demandé qu'on leur envoyât un architecte indépendant du Comité pour écouter leurs réclamations et visiter le monument. M. Batbie l'avait promis, mais après la démission de ce ministre, M. Viollet-le-Duc fut assez habile pour obtenir l'envoi à Évreux du Comité même dont cet architecte est membre : c'était être juge et partie. Le Comité se compose en effet des trois inspecteurs généraux : 1° M. Labrouste, qui a pour spécialité les constructions civiles, et auquel son grand âge n'a pas permis de monter sur les échafaudages pour visiter les voûtes et les contre-forts; 2° M. Viollet-le-Duc, l'auteur du projet, qui réglait et dirigeait l'enquête dans sa propre cause; 3° M. Abbadie, entré au Comité sous l'influence de M. Viollet-le-Duc, et par conséquent dominé par lui. Le Comité tout entier était d'ailleurs engagé dans la question par son premier avis, et il pouvait difficilement se déjuger, aussi a-t-il approuvé de nouveau les projets qui lui étaient soumis.

« Les habitants ont alors demandé eux-mêmes le contrôle d'un homme de l'art, étranger au débat, M. Sabine. Son travail, qui met à nu les contradictions et le parti pris de nos adversaires, a été soumis au conseil de la Société nationale des architectes, qui en a voté l'impression dans sa séance du 10 juin dernier, et lui a donné une approbation motivée dans la séance du 17 juin.

« L'affaire en est là. Les habitants d'Évreux continuent à demander que justice soit faite des prétentions qu'on leur oppose; mais ils ne sont pas sans crainte sur l'avenir, et ils tremblent pour leur chère cathédrale, menacée d'une destruction à peu près complète dans ses parties les plus intéressantes, qu'il serait pourtant facile de conserver. »

Au dernier instant, nous apprenons que M. Ballu, ar-

chitecte, est nommé inspecteur général des édifices diocésains, en remplacement de M. Viollet-le-Duc, démissionnaire. Les habitants d'Évreux vont être contents.

L. P.

Je trouve dans la *Gazette de Normandie* la note suivante relative à l'infortunée cathédrale d'Évreux :

« L'affaire de la reconstruction de la cathédrale d'Évreux continue à soulever des débats qui ne sont pas prêts de s'apaiser. Les architectes du ministère des cultes, continuateurs de M. Viollet-le-Duc, se préparent à rebâtir en style pigeonnier ce noble édifice.

« La cathédrale d'Évreux a un tort : elle est d'origine normande, elle a un caractère religieux très-marqué : il faut donc se hâter de faire disparaître un édifice gothique, féodal, provincial, hérissé d'arcs-boutants, de pinacles, de dentelles, de gargouilles, de figures étrangères aux idées du jour. Une bâtisse neuve sera toute préparée pour la religion de l'avenir, prédite par les prophètes du *Temps* et du *XIXe Siècle*.

« Une publication qui a eu un grand succès, c'est l'*Examen critique du projet de reconstruction de la cathédrale d'Évreux,* publié dans le journal l'*Architecte*. L'auteur, M. H. Sabine, architecte, secrétaire général de la Société nationale des Architectes et membre de la Société des Antiquaires de Normandie, y réfute le rapport officiel fait au ministère, et démontre que la cathédrale d'Évreux n'a besoin que d'une simple restauration et que sa reconstruction constitue un véritable gaspillage des deniers publics. »

Espérant contre toute espérance, j'aime à me persuader que le ministre actuel des beaux-arts ne laissera pas ac-

complir, sous prétexte de restauration, une œuvre de vandalisme aussi universellement réprouvée que l'est la reconstruction de la belle cathédrale d'Évreux. Si l'on a pu dire autrefois que la France était assez riche pour payer sa gloire, on doit reconnaître qu'elle ne l'est plus assez aujourd'hui pour payer les fantaisies et les débauches d'esprit de certains architectes diocésains.

N° 15.

LA RESTAURATION DE NOS MONUMENTS HISTORIQUES DEVANT L'ART ET DEVANT LE BUDGET PAR M. LEROY-BEAULIEU.

(Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er décembre 1874.)

Ce remarquable mémoire est dans toutes les mains, nous ne le reproduirons pas ici.

N° 16.

RÉPONSE DE M. VIOLLET-LE-DUC A M. A. LEROY-BEAULIEU.

(Extrait du *XIXe Siècle*, 21 décembre 1874.)

. . . .

Croyant avoir édifié mon ami sur ce qu'on doit entendre par le parti clérical, à mon sens, j'allai me coucher et j'ouvris le numéro du 1er décembre de la *Revue des Deux-Mondes*, que je n'avais pas eu le loisir de couper encore, — car c'est une rude besogne que de couper en haut, en bas, sur les côtés, un numéro de la *Revue des Deux-Mondes;* mais il paraît que cela doit être ainsi et que la *Revue* perdrait de sa gravité si on n'était tenu que de la couper comme toute autre brochure in-8°.

Mon attention fut naturellement attirée par ce titre : La *Restauration de nos monuments historiques devant l'art et devant le budget*. « Bon ! me dis-je, c'est solennel, mais ce peut être intéressant. » Or, cet article, divisé en trois chapitres : I, II et III (suivant l'usage admis dans la *Revue*, je ne sais pourquoi au cas présent, puisqu'il n'est question, tout du long, que d'un seul édifice diocésain, la cathédrale d'Évreux), est la répétition presque mot pour mot d'un *factum* dû, il y a quelques mois, à des archéologues du crû, dont un abbé terrible, contre les projets adoptés régulièrement pour restaurer cette cathédrale. Cet article est signé Anatole Leroy-Beaulieu, et bien qu'il me prenne à partie, je le laisserais passer, comme beaucoup d'autres appréciations de cette nature, si M. A. Leroy-Beaulieu n'avait pas traité avec un singulier parti pris de dénigrement, sans connaître la matière, des travaux de confrères, dévoués, habiles, attachés avec un désintéressement rare à une besogne difficile, parfois périlleuse, et dont on ne tire guère que l'honneur de subir la critique la moins éclairée, mais la plus malveillante; car la plupart de ces confrères encore se décider à entrer dans la congrégation cléri n'ont cale.

Mais que diable M. A. Leroy-Beaulieu allait-il faire dans cette galère? Qu'il me permette de lui dire qu'on a abusé de sa bonne foi et qu'on lui fait dire des énormités pour les gens du métier. Ce qui est plus grave, on lui fait avancer des faits absolument faux, citer des passages tronqués d'un *rapport* qu'il n'a certainement pas lu et d'où il tire des arguments contraires au texte de ce rapport. Mais voici qui édifiera M. Anatole Leroy-Beaulieu sur la bonne foi de ceux qui lui ont fourni les éléments de sa longue diatribe. Et qu'il ne nous dise pas que cette œuvre est due entièrement à son appréciation, car j'ai là sous la main

ces éléments. M. Anatole Leroy-Beaulieu se plaint de ce que la restauration de la cathédrale d'Évreux a été entreprise sans examen suffisant, qu'on a brusqué les choses, sans tenir aucun compte des réclamations de gens dont l'opinion devait être d'un grand poids. Or, voici les faits : le projet a été soumis au Comité des inspecteurs généraux, lequel a cru devoir prescrire, sous sa responsabilité, les mesures propres à assurer la stabilité future de la partie de l'édifice qui menaçait ruine...

Reproduire exactement les causes de cette ruine, c'était tout simplement absurde, d'autant que les parties dont les conditions de stabilité devaient être modifiées n'avaient, au point de vue de l'art et de l'archéologie, aucun intérêt, puisqu'elles avaient été reprises vingt fois, et notamment fort mal il y a quarante ans.

Cependant, deux ou trois archéologues très-remuants à Évreux, dont cet abbé terrible, poussèrent les hauts cris. Second rapport. Nouveaux cris plus forts. Les conseillers généraux s'émeuvent, le duc de Broglie s'en mêle, M. Dupanloup est dans l'affaire. L'évêque d'Évreux qui ne désire qu'une chose, savoir que les voûtes de sa cathédrale ne coiffent pas les fidèles, demande une conférence à Évreux, sur place. Les inspecteurs généraux, le chef de l'administration des cultes, M. Passy, député, s'y rendent ; les archéologues du crû font défaut, sauf l'abbé terrible. On discute devant le prélat, on grimpe sur les échafauds, on prouve ou l'on croit prouver à l'abbé terrible que son émotion n'a pas de fondement, et l'on suppose que c'est fini. Non pas ! On crie toujours là-bas ; sur ces entrefaites, un des inspecteurs généraux (le rapporteur) donne sa démission. Celui-là en a assez. Un autre est nommé. Voilà l'homme qui va enfin se rendre aux désirs d'une population éplorée devant sa cathédrale *qu'on lui change*.

Non ; le nouvel inspecteur général conclut comme son prédécesseur, comme conclura tout homme dont la responsabilité est engagée. Voilà encore un architecte vendu? On se récrie. Le ministre à bout de moyens et n'osant affronter des gens qui crient quand M. de Broglie et Mgr l'évêque d'Orléans sont derrière eux... — « Mais que vient faire là, direz-vous, M. Dupanloup? — Ah ! dame! » — Le ministre, dis-je, a l'heureuse idée de réunir une commission en dehors des inspecteurs généraux, nommée mi-partie par l'évêque d'Évreux, mi-partie par lui. L'évêque d'Évreux répond à cette ouverture par une lettre pleine de loyauté et de bon sens, que je ne me permettrai pas de donner ici, puisque je n'y suis pas autorisé, et je le regrette, car c'est un chef-d'œuvre ; lettre par laquelle ce prélat déclare au ministre qu'il ne nommera aucun commissaire, que la cause est entendue et qu'il laisse à M. le ministre seul la responsabilité de sa nouvelle décision. En effet, le ministre seul nomme donc cette commission. Elle conclut exactement comme l'avait fait la commission des inspecteurs généraux. Alors probablement l'abbé terrible va trouver M. Anatole Leroy-Beaulieu et lui dicte l'article de la *Revue des Deux-Mondes*, et M. Anatole Leroy-Beaulieu se trouve être, bien inconsciemment, car c'est un galant homme, l'instrument ici, non du clergé, non de l'Église, mais de vrais cléricaux, de la cabale cléricale, qui en cette affaire a voulu comme elle fait parfois, essayer ses forces, se compter, comme ces corps détachés qui se tâtent avant une grande bataille. De la cathédrale d'Évreux, ces bonnes gens n'ont cure, et ils l'ont bien prouvé, en arrêtant des travaux très-urgents pendant six mois et en inventant les plus folles histoires à propos de projets très-simples et très-clairs, soigneusement élaborés. Des intentions formelles de leur évêque, de ses recomman-

dations pleines de sens, ils ne se souciaient guère. L'important était de faire réussir la cabale, de montrer qu'on était les plus forts à cette population d'Évreux, qui, comme son évêque, ne demandait qu'à n'être point écrasée un dimanche.

Pauvre *Revue des Deux-Mondes!* En être réduite à reproduire des articles d'archéologues anonymes que veut bien signer un de ses rédacteurs, après avoir ouvert ses colonnes à des Mérimée ! C'est dur !

E. VIOLLET-LE-DUC.

N° 17.

RÉPLIQUE DE M. LEROY-BEAULIEU.

(Extrait du *XIXe Siècle*, 15 janvier 1875.)

Paris, 12 janvier 1875.

MONSIEUR,

Pendant que j'étais absent de Paris et de France, M. Viollet-le-Duc a, dans le *XIXe Siècle*, gravement incriminé une étude de moi sur la restauration des monuments historiques. Le savant architecte voudrait faire croire que, sous ma signature, j'ai fait insérer dans la *Revue des Deux-Mondes* la production d'archéologues anonymes. Il me permettra de lui dire qu'une telle allégation est aussi peu digne de lui que de moi. Ce que j'ai attaqué, ce n'est malheureusement ni un homme, ni un fait particulier : c'est un système, une méthode de reconstruction à la fois trompeuse et dispendieuse. Ce que j'ai défendu contre les architectes diocésains, c'est le prin-

cipe du respect des formes anciennes dans la restauration des anciens monuments. Si, pour mettre en saillie les défauts de la méthode en usage, j'ai surtout insisté sur un exemple particulier, c'est qu'afin de ne point laisser le débat s'égarer en généralités, ni l'attention se disperser sur plusieurs points, je tenais à poser la question sur un terrain déterminé et circonscrit. J'ai pris comme exemple la cathédrale la plus récemment soumise au système de reconstruction que je combats, la cathédrale d'Évreux, où l'état des travaux permet encore à l'œil de saisir sur place la gravité des altérations imposées au monument. Je n'ai qu'à me féliciter d'avoir pris ce parti; les faits que j'ai articulés n'ont pu être contestés, et ils suffisent amplement à la démonstration de ma thèse. Pour justifier une administration dont il a longtemps été un des chefs, M. Viollet-le-Duc a recours à un procédé habituel à tous les gens du métier : il se réfugie dans la compétence professionnelle. Il oublie que je n'ai jamais prétendu discuter avec les architectes sur la solidité des édifices; ce que je prétends, c'est que, sous prétexte de restauration, aucun architecte n'a le droit de défigurer un monument historique.

M. Viollet-le-Duc m'accuse d'être l'écho de plaintes locales et d'archéologues de clocher, pour lesquels il n'a point assez de dédains, surtout s'ils portent le costume ecclésiastique. Mon contradicteur oublie encore qu'une des choses dont je me plains chez beaucoup de ses confrères, c'est précisément cet aristocratique mépris des études locales et des hommes qui s'y livrent, c'est l'ignorance de l'histoire et des traditions provinciales, et, par suite, le manque d'intérêt pour tout ce qui s'y rapporte dans nos cathédrales. Sous ce dédain parisien pour les savants de province se cachent souvent les rancunes des

architectes novateurs contre les archéologues locaux, qui, par leur éducation comme par leurs études, sont les plus naturels défenseurs des monuments. M. Viollet-le-Duc a tort de chercher à écraser ces modestes et courageux adversaires sous un dédain mal justifié; il a tort d'excommunier d'autorité les hommes qui n'accueillent point en aveugles toutes ses décisions. De toutes les infaillibilités, la moins acceptable, de notre temps, est l'infaillibilité scientifique, et en archéologie, pas plus qu'ailleurs, il ne suffit de la parole du maître pour trancher une question.

Comme dernier et principal argument, M. Viollet-le-Duc affirme que, dans toute cette affaire, il n'y a qu'une machination cléricale. En vérité, je ne m'attendais guère à un pareil reproche, et ce n'est pas sans tristesse que je vois un homme du mérite de M. Viollet-le-Duc assez obsédé du spectre clérical pour en faire un épouvantail en pareille matière. A l'entendre, il y aurait derrière ses adversaires M. de Broglie et Mgr Dupanloup. Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans cette assertion; mais quand mon opinion sur la restauration des monuments serait partagée par MM. Dupanloup et de Broglie, je ne vois point en quoi elle serait plus mauvaise. Pour moi, il n'y a ici ni clergé ni cléricaux : il y a une question de science, une question de finances, une question d'administration ; et, à ce triple égard, je crois que la méthode de restauration en usage chez nous mérite de sérieux reproches, et que nos monuments ont besoin de plus de garanties contre l'arbitraire des architectes.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A. LEROY-BEAULIEU.

Excursion faite, le 31 mai 1876, par la Société française d'Archéologie, à Gisors, Gournay et Saint-Germer.

Le lendemain de la séance, 31 mai, a eu lieu l'excursion préparée par les soins prévoyants de M. de Glanville, qui avait bien voulu prendre toutes les mesures destinées à en assurer la ponctuelle exécution. Le programme était des plus attrayants. Il s'agissait de visiter, dans la même journée, Gisors, Saint-Germer et Gournay. Mais à l'idée des richesses monumentales que ces trois noms réveillent, *visiter* était-il bien le mot propre ? *parcourir rapidement* eût été plus exact. Certes, une journée entière suffirait à peine pour prendre une connaissance superficielle de Gisors au point de vue archéologique et artistique, et Saint-Germer, sans compter Gournay, exigerait bien le même temps. Mais disons de suite que ceux qui connaissaient déjà ces localités les ont revues avec un intérêt tout nouveau, et que ceux qui les voyaient pour la première fois les ont quittées avec le plus vif désir de les revoir.

Partis de Rouen à six heures cinq minutes du matin, nous arrivions à la station de Gisors après neuf heures, formant un groupe d'environ vingt-cinq personnes.

Pour l'historien, Gisors, qui appartint tour à tour aux comtes du Vexin, à l'abbaye de Saint-Denis, aux ducs de Normandie, aux rois d'Angleterre et aux rois de France, est plein, jusqu'au XIIIe siècle, des souvenirs de Guillaume le Roux, de Henri II, du pape Calixte II, de Richard Cœur-de-Lion et de Philippe-Auguste, qui enleva Gisors à son puissant rival, et fit entrer définitivement cette ville et son territoire dans le domaine du roi de France.

La rue qui conduit aujourd'hui de la station à l'église, traverse l'Epte sur un pont dont le parapet porte une statue dorée de la Vierge, accompagnée d'une longue inscription qui ne pouvait manquer d'attirer l'attention des visiteurs. L'origine de cette statue rappelle un épisode des plus saisissants des luttes acharnées de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion, sur les frontières de la Normandie, à leur retour de la Croisade. Après la bataille de Courcelles, Philippe-Auguste, poursuivi par les Anglais, parvint à gagner Gisors, mais le pont-levis par lequel il pénétrait dans la ville se rompit sous le poids du roi, de son cheval et de ses hommes d'armes. Le monarque roula au fond de la rivière. Embourbé dans la vase, il courut le plus grand danger. On parvint à le tirer de l'eau ; mais, dans sa détresse, il avait aperçu, sur la porte de la ville, une statue de la Vierge et fait vœu, s'il échappait au péril, de faire dorer, la statue, disent les uns, la porte ou le pont, disent les autr s (1).

Quoi qu'il en soit du détail, le pont actuel et le cours de l'Epte sont là comme un point de reconnaissance de l'ancienne enceinte de la ville en 1198. Un peu plus loin, l'église domine les maisons du quartier par sa masse aux formes variées. Sa fondation remonte au XIII[e] siècle et est due à la mère de saint Louis, qui entreprit de relever de ses cendres l'église précédénte, détruite par l'incendie en 1124. Cette première église avait été construite par l'ingénieur Robert de Bellême, pour remplacer celle qu'il fut

(1) ..... « Le roi Richard se montra fort joyeux de cette aventure, et dans une longue lettre qu'il écrivait à l'évêque de Douvres, au sujet des affaires de France, il lui disait..... *et bibit rex Francorum de aqua riviera, et copiose bibit....* » — Malte-Brun, *la France illustrée.*

obligé de raser pour l'édification de la forteresse de Gisors.

L'église de Gisors, dédiée aux saints Protais et Gervais, est l'une des plus considérables de la contrée après les grandes cathédrales normandes, et l'une des plus intéressantes par la variété de ses détails, variété qui résulte des diverses époques de sa construction, à laquelle ont concouru le XIIIe siècle pour la tour centrale et le chœur, le XVe et le XVIe pour les nefs, la façade et les tours.

Cette façade, œuvre prodigieuse de la Renaissance, est caractérisée par le désaccord qui existe entre la partie centrale et les tours qui la flanquent. Le portail s'ouvre sous une grande arcade en plein cintre, profondément ébrasée et ornée de caissons qui abritent un tympan où l'on voit figuré le songe de Jacob. Au-dessus, un étage orné de figures en ronde bosse, d'un goût plus mythologique que chrétien, et enfin, comme couronnement, un élégant portique à trois arcades, surmonté d'un fronton arrondi, qui cache fort malencontreusement une grande fenêtre à claire-voie et à rinceaux gothiques.

La tour carrée du nord, grave, sobre de décorations dans ses parties inférieures, conserve encore des souvenirs de l'art gothique. Ses étages supérieurs, au contraire, s'enrichissent de longues baies à plein cintre, de statues abritées sous des dais à pinacles ajourés, de médaillons à figures classiques, de balustrades à dessins rectangulaires et se prolongent par une tourelle octogone établie en retraite, terminée elle-même par un couronnement d'un goût bâtard et disgracieux. La tour du sud, qui semble plus moderne que tout le reste, par une bizarrerie de plan inexplicable, porte de biais sur l'angle de la façade. Elle est restée inachevée et se composerait des trois ordres classiques superposés, dorique, ionique et sans doute corinthien, si ce dernier eût été terminé.

En plan, l'église présente un chœur avec collatéral, un transept, cinq nefs et des chapelles latérales. Quarante-deux piliers soutiennent les voûtes, à nervures chargées de sculptures et à longues clefs pendantes. Plusieurs de ces piliers se font remarquer par leurs formes élancées et leur décoration. Il faut surtout citer le premier, à droite de la grande porte; il est octogone et couvert de blasons de différentes corporations de métiers et de sujets relatifs aux travaux de ces métiers, particulièrement celui des tanneurs. Au milieu de ces armoiries qui rappellent la part que prenaient à la construction et à l'embellissement de l'édifice les bourgeois et les corporations ouvrières, apparaît la cordelière de Claude de France. La date de construction de ce pilier se trouve dans cette inscription, répétée à l'entour de ses faces :

IE FUS ICY MIS L'AN 1526.

Ce pilier, à lui seul, fournirait le sujet d'une intéressante monographie que le *Bulletin Monumental* espère donner un jour à ses lecteurs.

Indiquons aussi, du même côté, un autre pilier à faces prismatiques, en spirale, ornées d'attributs de pèlerin ; et enfin un troisième sur lequel on voit des dauphins.

Dans la première chapelle, près de la tour du sud, s'élève un immense arbre de Jessé en pierre, avec des personnages de grandeur naturelle, l'un des plus curieux spécimens de cette représentation familière aux artistes du XVIe siècle. Sur le mur d'une autre chapelle voisine, les regards sont attirés par un cadavre couché, que l'on attribue, sans preuve, à Jean Goujon, comme on l'aurait probablement attribué, en Provence, à Pujet, et en Lan-

guedoc à Bachelier. Cette sculpture, saisissante de réalisme, est accompagnée de ces deux vers :

Quisquis ades, tu morte cades, sta, respice, plora;
Sum quod eris, modicum cineris; pro me, precor, ora.

Le temps et l'espace nous manquent pour parler des verrières du XVIe siècle qui ornent quelques-unes des chapelles, et de celle qui, dans le chœur, représente Blanche de Castille. Mentionnons, cependant, le magnifique support d'orgues, à colonnes cannelées, à frise magistralement ornementée, installé au-dessus de la porte occidentale.

Le portail par lequel nous sommes sortis et qui s'ouvre au fond du transept nord, avec ses vantaux et son pilier central portant dans une niche une statue de la Vierge à l'enfant, est une merveille de pierre et bois, où l'art gothique du temps de Louis XII s'allie aux plus fines et plus charmantes fantaisies de la Renaissance.

Une halte réconfortante dans la salle à manger de l'hôtel des Trois-Poissons, a servi d'opportune transition entre la visite de l'église et celle des restes de l'ancienne forteresse de Gisors.

On sait que ce château était l'une des plus redoutables défenses élevées, aux XIe et XIIe siècles, par les ducs de Normandie et les rois d'Angleterre, sur les limites du Vexin normand. Il fut bâti, ou du moins commencé, sous Guillaume le Roux, par Robert de Bellême, habile ingénieur militaire, et fut considérablement augmenté dans la suite sous Henri Ier et Henri II. M. de Caumont le cite comme un remarquable exemple du style de transition, mélange de roman et d'ogival, qui se produisit dans l'architecture militaire, en même temps que dans l'architec-

ture religieuse. Le *Bulletin monumental* a déjà publié, sur le château de Gisors, une étude complète, due à la compétence bien connue de notre confrère, M. de Dion, que nous étions heureux d'avoir pour guide dans cette visite, à laquelle son récent travail sur les châteaux du Vexin, lu la veille à la séance de Rouen, ajoutait un nouvel intérêt.

Les restes imposants de la forteresse et leur état d'assez bonne conservation, donnent une idée de son ancienne importance. La tour du donjon, polygonale et munie de contre-forts sur ses angles, se dresse encore fièrement sur la plate-forme, entourée de murs, de la butte artificielle qui s'élève au milieu de la cour du château. C'est la tour de Saint-Thomas, ainsi nommée d'une petite chapelle de Saint-Thomas de Cantorbéry dont on voit encore les débris adossés à l'enceinte de la plate-forme. La cour elle-même, d'une superficie de quatre hectares, est enceinte d'un mur percé de quatre portes et flanqué de douze tours carrées. De plus, une énorme tour ronde s'élève à cheval sur ce mur, vers l'angle sud-est de l'enceinte, et domine à la fois la cour du château et une basse-cour située de ce côté, entre le château et la ville. On l'appelle la tour du *Prisonnier*. De vastes fossés et des boulevards enveloppaient tout ce formidable ensemble.

Mais, soumis à l'heure inflexible du départ qui s'approchait et qu'imposait notre programme, réglé sur le chemin de fer, comment visiter et étudier, avec tout le temps qu'ils réclamaient, tous ces intéressants détails? Il ne nous a donc fallu que leur donner un trop rapide coup d'œil, sauf à nous dédommager de l'insuffisance d'une exploration si superficielle par la lecture de l'étude de M. de Dion, insérée au *Bulletin manumental,* 1867, t. XXXIII, p. 335. Nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer

les lecteurs, ainsi qu'à la notice concernant le château de Gisors, dans l'*Abécédaire d'archéologie civile et militaire* de M. de Caumont, p. 357.

Rappelons seulement avec M. de Dion, que l'on doit rapporter à la construction du XIe siècle, de Robert de Bellême, la tour du donjon, sauf modifications postérieures, ainsi que son rempart circulaire, et qu'il faut attribuer au XIIe siècle, au règne de Henri II, les tours de la grande enceinte, moins celle du sud-ouest, qui est plus ancienne, et moins la tour du Prisonnier, œuvre de l'ère ogivale, qui date de Philippe-Auguste.

On ne saurait trop féliciter la ville de Gisors des soins intelligents avec lesquels elle conserve et respecte ces vieux et nobles débris; elle a su les utiliser de la façon la plus heureuse pour l'agrément de ses promenades publiques établies dans les anciens fossés et dans la vaste cour du château. Elles sont dignes, assurément, des cités les plus somptueuses; car on trouverait difficilement ailleurs des ombrages plus grandioses et plus touffus, des aspects plus pittoresques, des pelouses plus fraîches et parsemées de fleurs plus splendides.

Une heure après avoir quitté toutes ces merveilles, sans toutefois avoir pu faire la connaissance du musée archéologique de Gisors, nous nous trouvions en présence de l'ancienne église abbatiale et de la sainte chapelle de Saint-Germer, deux des plus importants et des plus beaux types de l'architecture religieuse du département de l'Oise. Mais, à vrai dire, ces deux monuments sont si bien reliés ensemble et s'harmonisent si bien dans l'admiration des visiteurs, qu'ils ne forment en quelque sorte qu'un seul édifice. La fondation de l'ancienne abbaye de Saint-Germer remonte au VIIe siècle; mais l'église qui subsiste encore aujourd'hui est une œuvre de transition du milieu du

XIIe, caractérisée, comme la cathédrale de Noyon, par le mélange du roman et de l'ogival. Une grande nef, séparée de deux basses nefs par des arcs aigus; un transept faisant saillie; un chœur aussi haut que les nefs, accompagné d'un collatéral avec quatre chapelles rayonnantes, de forme demi-circulaire; un triforium qui était ouvert sur la grande nef et le chœur, par des arcades romanes, géminées et tripartites, formant claire-voie, mais aujourd'hui bouchées dans la nef et encore ouvertes dans l'abside; un second étage de baies rectangulaires également fermées; une large corniche à modillons, au-dessus de laquelle s'ouvrent des fenêtres en plein cintre; des voûtes reposant sur des nervures croisées qui, dans l'abside, sont chargées d'une exubérante décoration de zigzags, rosaces, têtes et fleurons; une vigoureuse ornementation en dessins géométriques, répandue sur les ogives du rez-de-chaussée du chœur; telles sont, à première vue, les dispositions les plus saillantes et les principaux détails de cet imposant vaisseau, qui mesure soixante-huit mètres de long, dix-huit mètres de large, comprend huit travées à la nef, sept au chœur et à l'abside, est supporté par soixante-deux piliers isolés ou engagés et reçoit la lumière par cinquante-quatre fenêtres.

De très-nombreuses descriptions ont été données de l'église de Saint-Germer. Nous citerons seulement la note publiée par M. de Caumont dans le *Bulletin monumental*, t. VI, p. 162; le mémoire de M. l'abbé Bourgeois, inséré au même *Bulletin*, 1847, t. XIII, p. 55; la notice accompagnée de nombreux dessins, de M. Eug. Woillez, dans son grand ouvrage sur l'*Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis*, et l'article de M. l'abbé Corblet, dans le t. V, 1842, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie*.

Parmi les objets qui enrichissaient et ornaient jadis l'église de Saint-Germer, on voit encore de belles pierres tombales, la grille du XIIIe siècle installée autour du chœur, élégant modèle de ferronnerie de cette époque, et son autel du XIIe siècle, nouvellement restauré, ayant conservé la curieuse corniche qui soutient sa table, et bien connu par les dessins qu'en ont donné MM. Albert Lenoir, de Caumont, Woillez, et d'autres encore.

M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'architecture*, a cité, a analysé et dessiné plusieurs détails de l'église de Saint-Germer et particulièrement la galerie de son triforium (1), en faisant observer que cette église, en retard sur celle de Saint-Denis et sur les cathédrales de Noyon, de Senlis et de Paris, fait partie d'une école qui tient encore par bien des points au système roman. Ainsi la galerie du triforium est encore voûtée à la romaine avec arcs doubleaux en plein cintre, et elle sert à maintenir dans leur aplomb vertical les grands murs que les architectes commençaient alors à élever, pour ouvrir sous les nouvelles voûtes, dans les tympans, des fenêtres destinées à éclairer plus abondamment le vaisseau central. Cette galerie était surmontée aussi d'un comble qui recouvrait des arcs-boutants dont la fonction était également de maintenir la poussée des voûtes hautes.

Mais il ne faut point chercher dans l'édifice actuel tous les éléments constitutifs de la première construction. Sans parler des retouches qu'ont subies le collatéral sud et le transept nord, ni des voûtes en bois peint qui, aux premières travées, ont remplacé les voûtes de pierre, ni de la disparition des tours de la façade qui est en partie moderne et se trouvait précédée d'un porche, ce magnifique

(1) Voir le mot *triforium*.

vaisseau présente un état d'abandon qui produit un déplorable contraste avec les proportions de son harmonieuse et grandiose conception. Il est encore tel, ou peu s'en faut, qu'il était en 1846, lorsque l'attention du gouvernement fut attirée sur l'édifice par une sollicitude à laquelle la Société française d'Archéologie ne fut point étrangère. On peut lire dans le *Bulletin monumental*, XII, 1846, p. 622, et XIII, 1847, p. 55, 390, la correspondance à ce sujet entre M. de Caumont et M. le ministre de l'intérieur, ainsi que l'historique des différentes phases de cette affaire, dont le résultat, à la suite du rapport des architectes de la Commission des Monuments historiques, en présence du délabrement de l'édifice et de l'énormité des dépenses nécessaires pour sa réparation, fut l'abandon par l'État de l'église « *à sa ruine prochaine*, » et la conservation de la chapelle qui lui fait suite, jugée susceptible d'être restaurée.

L'église a-t-elle voulu se venger de cette condamnation officielle? quoi qu'il en soit, elle est toujours debout.

La chapelle, aujourd'hui restaurée avec une sage modération, fut construite par l'abbé Pierre de Vassencourt, « alors, dit M. Albert Lenoir (1), qu'au XIIe siècle le culte de la Vierge ayant pris un nouveau développement, les églises abbatiales éprouvèrent le besoin de donner plus d'importance à la chapelle qui lui était consacrée et se trouvait au fond de l'abside. » Splendide bijou de l'art ogival, vaisseau plein d'air et de lumière, la chapelle de Saint-Germer, commencée en 1259, fut achevée en 1267. Elle est postérieure de peu d'années à la Sainte-Chapelle de Paris, dont elle retrace le plan intérieur; mais son caractère, avec ses larges baies occupant toute la largeur des

(1) *Architecture monastique*, t. II.

murs, moins les piliers, avec ses chapiteaux à double rang de crochets dans les arcatures de la partie inférieure des murs, son caractère est bien plutôt celui du XIVe que du XIIIe siècle. Divisée en sept travées, plus la travée centrale du rond-point, elle mesure vingt-quatre mètres de long sur neuf mètres de large et reçoit le jour par quinze fenêtres et une magnifique rose qui reproduit peut-être, d'après M. Viollet-le-Duc, celle qui éclairait primitivement la chapelle de saint Louis.

La chapelle de Saint-Germer est reliée à l'église abbatiale par une galerie du même style, plus étroite, comprenant quatre travées et ouverte dans l'ancienne chapelle située au fond de l'abside, entre les deux qui subsistent encore. Rappelons à la hâte que la Sainte-Chapelle de Saint-Germer, privée de son magnifique retable, conservé au musée de Cluny, était décorée de précieux vitraux du XIIIe siècle, dont quelques-uns seulement, relatifs à la fondation de l'abbaye et à la construction de la chapelle, sont encore restés en place. Elle est riche aussi en pierres tombales, dont la plus remarquable par ses dimensions et la beauté de ses dessins, se trouve derrière l'autel.

Après l'examen des monuments de Saint-Germer, nous avions pour terminer une journée si bien remplie, à visiter l'intéressante église de Saint-Hildevert de Gournay, édifice à trois nefs, du XIe siècle, considérablement remanié au XIIe. Mais outre l'heure avancée du jour, le moment était peu propice, car l'intérieur de l'église en voie de restauration, a presque entièrement disparu sous l'encombrement des échafaudages, des boiseries déplacées, des matériaux de toute sorte. Nous faisons des vœux pour que l'église, habilement consolidée, sans avoir perdu son caractère primitif, sorte le plus tôt possible de ce chaos

momentané et soit rendue dans toute son intégrité à ses paroissiens et à son vénérable pasteur.

C'est là tout ce que nous dirons de notre passage à Gournay; aussi bien nous craindrions, à notre grand déplaisir, de n'avoir pas assez de place pour remercier ici, au nom de nos confrères, M. de Glanville, l'habile et bienveillant organisateur de cette charmante journée, dont chacun gardera le plus précieux souvenir.

Remercions aussi les quelques dames qni n'ont pas craint d'affronter les fatigues d'une longue course, à laquelle elles ont su donner, par leur gracieuse présence, un charme de plus.

J. de Laurière.

INAUGURATION

DE

LA STATUE D'ARCISSE DE CAUMONT

L'inauguration de la statue d'Arcisse de Caumont a eu lieu, à Bayeux, le 15 juillet dernier, au milieu des fêtes que la municipalité avait magnifiquement préparées, et qui se sont accomplies suivant le programme publié dans le dernier numéro du *Bulletin monumental*.

Nous avons hâte de le dire, jamais hommage plus éclatant n'a été rendu à un citoyen, avec un élan de sympathie plus générale, avec un enthousiasme plus significatif; jamais une preuve plus éloquente n'a été donnée de cette vérité : qu'un pays ne saurait mieux s'honorer lui-même qu'en honorant le souvenir des hommes qui font sa gloire !

Dès le mercredi, 13 du mois, la ville avait revêtu un air de fête qu'on ne lui avait jamais vu. Les décorations de feuillages et de fleurs, les arcs de triomphe dressés dans différents quartiers, le mouvement inusité des étrangers dans les rues, les oriflammes et les drapeaux qui s'étalaient gaiement depuis les habitations les plus modestes jusqu'au faîte de la cathédrale, tout annonçait que la cité bayeusaine était en grande liesse. Mais, spectacle bien plus touchant encore et qui reposait l'esprit de la façon la plus salutaire au milieu des agitations trop

souvent irritantes de notre époque, sur tous les visages, au fond des cœurs, se lisait l'union des sentiments de la reconnaissance, du respect et de l'affection pour celui qui, encore présent au souvenir de tous, était le sujet de cette démonstration essentiellement patriotique.

Les différentes institutions fondées par l'éminent archéologue étaient représentées par un grand nombre de leurs membres, arrivés de divers points de la France. On sait aussi que l'Association normande, dirigée par M. de Glanville, avait choisi la ville de Bayeux pour tenir cette année son congrès pendant la semaine de cette inauguration.

M. Wadington, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dont la qualité de membre de l'Institut de France et la réputation de savant archéologue auraient ajouté un double intérêt à cette cérémonie, s'était fait excuser la veille de ne pouvoir venir, à son grand regret, comme il se proposait de le faire, témoigner par sa présence de l'estime qu'il professait pour les travaux et les mérites du propagateur des études archéologiques en France. M. le comte de Perthuis, préfet du Calvados, avait été chargé de le remplacer.

A dix heures du matin, le samedi, grand jour de l'inauguration, MM. les invités et fonctionnaires envahissaient les beaux salons de l'hôtel de ville, où ils étaient gracieusement reçus par M. Niobey, maire de Bayeux, et M. G. Villers, adjoint. Dans cette nombreuse assistance, on remarquait M. le comte de La Loyère, colonel du 2e cuirassiers, et M. le comte du Moncel, membre libre de l'Institut de France, deux neveux d'Arcisse de Caumont; MM. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur-directeur de la Bibliothèque nationale, Douesnel, ancien député, président du Comité pour l'érection du

monument, de Glanville, directeur de l'Association normande, Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, Le Harivel-Durocher, l'habile et sympathique sculpteur, auteur de la statue, de La Sicotière, sénateur de l'Orne, Pilet des Jardins, député de l'arrondissement de Bayeux, sir John Parker, commandeur de l'ordre du Bain, l'érudit archéologue d'Oxford, l'abbé Le Petit, secrétaire général de la Société française d'Archéologie, E. de Beaurepaire, conseiller à la cour d'appel de Caen, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, Gaugain et Campion, exécuteurs testamentaires de M. de Caumont, Druilhet-Lafargue, secrétaire général de l'Institut des Provinces, du Chatelier, membre correspondant de l'Institut de France, de La Mariouze, le comte de Toustain, membre du conseil général du Calvados, Hébert du Perron, inspecteur de l'Académie de Caen, Bataillard et Héron de Villefosse, de la Société des Antiquaires de France, de Thiac, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Charente, de Liesville, le commodore Saumarest, le colonel Howel, commandant le régiment d'infanterie de Kent, le révérend ministre Le Maitre, le major Dorey, sir Mallet et sir Labbey, de la Société royale d'Agriculture de Jersey, Bouet, G. Le Vavasseur, secrétaire général de l'Association normande, le comte Du Manoir de Juaye, de Rampan, le comte de Pontgibaud, membre du Conseil général de la Manche, l'abbé Decorde, Julien Travers, conservateur de la bibliothèque de Caen, Quénault, ancien sous-préfet de Coutances, Le Royer, maire de Vincennes, Monnin-Morière, secrétaire de la Société linnéenne de Normandie, de Bonnechose, Chatel, archiviste du Calvados, des Vaux-Savouré, Formigny de La Londe, Hervé, directeur de la *Gazette des Campagnes,* plusieurs représentants de la

presse parisienne et d'autres personnages dont il est impossible de donner la trop longue énumération.

M. le comte de Mellet, président honoraire de la *Société française d'Archéologie*, retenu chez lui pour des raisons de santé, avait exprimé par lettre ses regrets de ne pouvoir assister à la solennité, et s'était associé, dans les termes les plus sympathiques, à l'hommage général.

A dix heures et demie, le cortége, ayant à sa tête M. Niobey et M. Douesnel, et composé d'environ cinq cents personnes, s'est rendu à l'hôtel de la sous-préfecture pour y chercher M. le préfet, président de la cérémonie. De là il s'est dirigé vers la cathédrale, où, après avoir été reçu par Mgr l'évêque de Bayeux, entouré de son chapitre et de tout le clergé de la ville, il a pris place dans le transept et une partie de la nef, pendant que le reste de l'édifice était occupé par une compacte affluence.

Une messe en musique de Diestsch a été chantée par la maîtrise, sous l'habile direction du maître de chapelle, M. l'abbé Capard, avec le concours de la Société philharmonique, de l'orphéon de Bayeux et de la musique d 36e de ligne. Le grand orgue aussi a fait entendre ses accents les mieux inspirés sous les mains de M. Escudié.

Jamais, assurément, solennité religieuse ne s'était aussi bien harmonisée avec les splendeurs incomparables de l'imposante basilique. Il semblait que les voûtes de la vieille cathédrale normande s'animaient pour se faire l'écho de cet hymne de reconnaissance et d'hommage en l'honneur de Celui qui, si souvent, avait pris la défense du noble édifice contre les injures du temps et les menaces des hommes, et qui, sans préoccupations d'étroites limites de territoire, confondait, dans la même admiration et le même amour, tous les monuments épars sur le sol de notre France, qu'il a si puissamment contribué à faire

aimer, en nous faisant apprécier les merveilles architecturales qui racontent son histoire.

A l'issue de la messe, Mgr l'évêque, de son trône épiscopal, a prononcé une allocution qui a vivement impressionné l'assemblée, et par laquelle, avec la haute autorité de son caractère, il a rendu un éclatant hommage au maître de l'archéologie française et reconnu les services que lui doit la restauration de l'art chrétien.

En sortant de l'église, le cortége est venu prendre place dans la cour de l'hôtel de ville, où l'a rejoint Mgr l'évêque, devant la statue, dressée sur son élégant piédestal de granit. Bientôt le voile qui la recouvrait est tombé au bruit des salves d'artillerie, aux acclamations et aux saluts de l'assistance. Alors M. le préfet a prononcé un discours dans lequel il s'est attaché à retracer rapidement la vie laborieuse et l'importance des œuvres de l'homme dont les traits, fidèlement reproduits dans le marbre, passeront désormais à la postérité ; puis il a donné successivement la parole à M. Pilet des Jardins, député de Bayeux, à M. de Glanville, directeur de l'Association normande, à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à M. de Beaurepaire, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à M. C. Druilhet-Lafargue, secrétaire général de l'Institut des provinces, en l'absence regrettée de M. le comte de Toulouse-Lautrec, directeur de cette compagnie, à M. du Chatelier, membre correspondant de l'Institut de France, directeur de l'Association bretonne. Ces orateurs ont lu des discours, chaudement applaudis, que l'on trouvera plus loin et qui résument les caractères les plus saillants de la complexe personnalité du grand initiateur, archéologue avant tout, ami des arts et des sciences, savant naturaliste, géologue, agronome, infatigable fondateur des congrès.

Des télégrammes et des lettres, en témoignage de sympathie, avaient été adressés de la France et de l'étranger au comité d'organisation par un grand nombre de disciples et d'amis du maître dont on fêtait la mémoire, pour les excuser de n'avoir pu se rendre à la solennité. Parmi ces messages, citons une dépêche, reçue par M. Douesnel, de M. le marquis de Chennevières, directeur général des Beaux-Arts, qui, de Bagnères-de-Luchon, envoyait aux habitants de Bayeux son adhésion sympathique pour leur manifestation, et adressait au statuaire Le Harivel-Durocher ses cordiales félicitations. M. G. Villers a lu aussi une lettre par laquelle le savant général comte Menabrea, ambassadeur d'Italie à Londres, s'unissait de cœur et d'esprit à tous les assistants pour honorer la mémoire de celui qui fut son ami. M. de Laurière a communiqué également un télégramme de M. l'abbé Balestra, membre étranger de la Société française d'Archéologie, qui envoyait *les applaudissements les plus sympathiques de la Societé archéologique de la province de Côme, à l'inauguration de la statue de l'éminent archéologue français.*

Nous manquerions à tous nos devoirs si nous omettions de dire qu'une bonne part de tous ces hommages et de cette respectueuse sympathie s'adressait à une personne absente, à Mme de Caumont, dont personne n'ignore la généreuse participation aux œuvres fondées par son mari. Aussi, après la cérémonie d'inauguration, un grand nombre d'assistants se sont empressés de s'inscrire sur une adresse destinée à lui porter le témoignage de leurs sentiments.

Cette journée, qui laissera le souvenir le plus glorieux dans les annales de la ville de Bayeux, s'est terminée par un banquet offert par l'administration municipale et pré-

sidé par M. Niobey, maire. Il réunissait plus de cent cinquante invités ou souscripteurs, parmi lesquels on remarquait, aux places d'honneur, Mgr l'évêque, M. le préfet, M. de la Sicotière, sénateur de l'Orne, M. Pilet des Jardins, député de Bayeux, M. le comte de La Loyère, M. le comte Du Moncel, M. de Glanville, M. Palustre, M. Delmas, sous-préfet, sir John Parker, M. le comte de Toustain et la plupart des notabilités qui assistaient à l'inauguration. Mais on y regrettait l'absence de M. Douesnel, que les fatigues de la journée avaient empêché d'occuper la place qui lui était réservée.

Vers la fin du banquet, des toasts ont été portés d'abord par M. Delmas, sous-préfet, remplaçant M. le préfet, obligé de se retirer avant ce moment, puis par MM. de Glanville, le comte de Toustain, Pilet des Jardins, Niobey, sir John Parker et G. Villers, jaloux d'adresser de nouveaux hommages à la mémoire d'Arcisse de Caumont et de remercier le comité des fêtes et celui de l'érection du monument pour l'œuvre patriotique qui venait de s'accomplir.

La poésie aussi, par les voix de MM. le comte de Pontgibaud, Julien Travers et G. Le Vavasseur, a apporté un brillant tribut d'hommages à cette enthousiaste manifestation. Tous les auditeurs ont surtout applaudi la pièce de vers d'allure humoristique, pleine de verve et d'originalité, lue par son auteur, M. G. Le Vavasseur, qui, en en termes heureusement coulés dans le moule des hémistiches, a su mettre en relief les éminentes qualités de cœur et d'esprit, la modestie et la bienveillance habituelles de notre illustre maître, l'homme de bien et de savoir par excellence :



Dujardin

ARCISSE DE CAUMONT

Leharivel-Durocher, Sculpteur 1876

Son cœur, vers le bon pauvre en secret attiré,
Avait joie à répandre un bienfait ignoré...
... Son esprit, sans jamais le faire apercevoir,
Faisait discrètement l'aumône du savoir...

On a été heureux également d'applaudir le passage dans lequel l'auteur venge avec succès l'œuvre de M. Le Harivel-Durocher du reproche d'un certain vulgarisme de costume qu'ont pu lui adresser quelques critiques plus superficiels que sérieux.

Honneur, honneur à lui pour avoir respecté
L'air paternel du maître et sa simplicité.

Il n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé de parler plus longuement des fêtes et réjouissances des journées qui ont précédé et suivi celle du samedi, le grand jour de l'inauguration. Nous dirons seulement que la cavalcade historique représentant l'entrée de François Ier dans la ville et château de Bayeux, en 1532 (1), le festival

(1) Cette entrée de François Ier a été annoncée le mercredi soir, veille de la cavalcade, sur différents points de la ville, par la lecture du *Mandement* suivant, faite à son trompe par un hérault d'armes à cheval suivi d'une nombreuse et brillante escorte de cavaliers :

MANDEMENT

du vicomte maire à tous les bourgeois et manants de la ville et banlieue de Bayeux.

Nous Raphaël d'Escrammetot, escuyer, vicomte de Bayeux, à tous ceulx qui ces lettres verront ou ouyront,

Salut,

Savoir foisons :

Que jeudi 18e jour d'avril 1532, hault et puissant seigneur

musical, la retraite aux flambeaux, les illuminations des places de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Patrice et du Château, le feu d'artifice, le grand concours des sociétés musicales qui a donné une animation et un intérêt tout particuliers à la

François Ier du nom, roi de France, venant visiter la Duchée de Normandie, fera son entrée dans la ville et chasteau de Bayeux, que ledict seigneur roi, accompagné de Monsieur le Dauphin et de M. le roi de Navarre, aura à sa suite grand nombre de seigneurs et gentilshommes, et sera escorté par la garde suisse, les pages et escuyers de la grande écurie, que pour recevoir honnêtement et dignement ledict seigneur qui a octroyé à la ville de Caen moult libertés et priviléges, le corps de ville ira à sa rencontre avec les archers et arquebusiers de la compagnie du Papeguay, lui fera harangue de bonne venue et lui offrira le vin de ville selon les anciens us et coutumes; qu'après avoir été salué par les couleuvrines et fauconneaux du chasteau, le seigneur roi ira prendre logis rue Saint-Martin, en l'hostel de M. Guérin du Fresne, où le soir seront faits devant ledict logis, moult feux de joie, et seront jouées farces et mômeries devant Sa Majesté.

Et afin de festoyer dignement l'arrivée dudict roi, engageons les bourgeois à tapisser de guirlandes les rues où il passera et à crier Noël! afin qu'il soit joyeux et content.

Foisons sçavoir aussi que les jours suivants, il y aura dans la ville grand rassemblement d'estrangers venus de différents lieux, voire mesme des provinces de Hainaut et de l'Angleterre; tous gens de bien et de sçavoir, venus pour assister à l'érection de la pourtraiture en marbre d'un citoyen de Bayeux, Arcisse de Caumont, clerc de grand sçavoir, qui a passé sa vie à encourager les artisans, à récompenser les laboureurs, à enseigner, à réparer les moustiers et chasteaux, estudier les vieilles chartes; que le lendemain de cette feste, où assisteront M. le ministre, M. le gouverneur de la province, M. le président du présidial et moult gens distingués, il arrivera encore à Bayeux une grande raccachie de ménestrels et chanteurs, venus de loin pour faire auprès de

journée du dimanche, ont fait le plus grand honneur à MM. les organisateurs de ces fêtes. Grâce à leurs soins judicieux, elles avaient reçu un caractère sérieux, artistique et du meilleur aloi, tout en conservant la physionomie populaire, indispensable à ces sortes de réjouissances.

Les archéologues, antiquaires et amis des arts qui ont fait le voyage de Bayeux, garderont un excellent souvenir de leurs visites à l'exposition rétrospective, installée, dans la halle aux grains, par l'habile initiative de ses organisateurs, MM. Paul de Farcy, Doucet, de Molandé, de Chaumontel et Panchet-Bellerose.

L'Association normande, pendant ces jours, a exécuté

la statue assaults et joultes d'harmonie et chanter ballades et joyeulx refrains.

Pourquoi, et afin de recevoir courtoisement tous ces étrangers et pour qu'ils aient bonne et plaisante souvenance de la ville de Bayeux, invitons beourgeois et manants de la vicomté, à leur faire agréable accueil, et prions les dames et damoiselles de vestir en leur honneur leurs plus bieaux attifaits et de leur faire doulx et gentils visages.

Recommandons aussi à tous, en ces jours de festoyement et de liesse, de mettre la poule au pot et, afin qu'il n'y ait que gaiesté et réjouissance, foisons défense expresse à tout hostelier de mettre de l'eau dans son cidre, à tout buveur d'en prendre plus qu'il n'en peut porter, à toute femme de foire endiabler son mari, à tout mari de battre sa femme, et invitons les bourgeois, en signe d'allégresse, à foire flamber le soir candelles et pétoches sur les fenestres et les toitures de leurs maisons.

Fait et délibéré en l'hostel de ville, au parloir des bourgeois, rue des Cuisiniers, le 8 juillet 1532.

Signé : Raphaël d'ESCRAMMETOT,

Vicomte de Bayeux.

plusieurs excursions, portées au programme de ses travaux, qui ont offert un très-considérable intérêt au point de vue archéologique. Plusieurs membres de la *Société française d'Archéologie,* avec M. Palustre, son directeur, y ont pris part sur l'invitation de M. de Glanville.

L'une de ces excursions a été faite dans la matinée du dimanche 16, à l'abbaye de Mondaye, dont l'église et les bâtiments datent de la fin du règne de Louis XIV, et sont l'œuvre, fort remarquable dans l'ensemble de la construction et les détails d'ornementation, sculpture et peinture, du Père Restout, de l'ordre des Prémontrés, frère du peintre français de ce nom. Cette abbaye, récemment rachetée, est occupée aujourd'hui par les religieux du même ordre, qui y font exécuter d'importants travaux d'agrandissement.

Le lendemain, une autre excursion nous a conduits à Grandcamp. Elle a pris toute la journée, et chemin faisant, elle nous a donné l'occasion de visiter une série d'églises des plus intéressantes par leur style et leurs dispositions, telles que celles de Tour, de Mosles, de Formigny, des Deux-Jumeaux, de Maisy, curieux spécimens des richesses monumentales de ce magnifique pays.

J. de Laurière.

Discours de Mgr Hugonin, évêque de Bayeux.

Messieurs,

Le clergé de Bayeux vous remercie de la part que vous avez faite à la religion dans cette solennité patriotique. Il est heureux de s'unir à vous pour honorer la mémoire de M. Arcisse de

Caumont, votre illustre compatriote. Car il est comme vous jaloux de la gloire de notre cité ; comme vous, il s'intéresse au progrès des connaissances humaines, comme vous, il se réjouit d'applaudir aux efforts désintéressés des hommes de bien qui en augmentent le précieux dépôt. M. de Caumont compte parmi les prêtres du diocèse des disciples et des coopérateurs distingués.

Des voix plus compétentes vous rappelleront tout à l'heure les titres de M. de Caumont aux honneurs extraordinaires que vous lui décernez. Nous ne voudrions commettre ni l'imprudence ni l'indiscrétion de prévenir leurs discours.

Mais ne paraîtrions-nous pas méconnaître, ou avoir oublié les services éminents que M. de Caumont a rendus aux édifices religieux du diocèse, à l'art chrétien et à la religion, si nous ne lui apportions dans cette circonstance un tribut spécial de notre gratitude ? Nous laisserons donc à vos orateurs la tâche qu'ils ont bien voulu accepter. Mieux que nous, ils vous diront la vive impulsion que M. de Caumont a donnée à l'étude de nos antiquités nationales, comment il sut rendre cette étude facile et attrayante, combien de disciples il anima de son esprit et forma par ses méthodes, combien son initiative fut hardie, sympathique et féconde, combien de richesses artistiques ignorées il révéla à ses concitoyens, comment il fit revivre nos vieux édifices religieux, avec quel zèle il les décrivait, comment il renouvela l'intelligence et le goût de l'art, comment il nous apprit à lire dans les détails de l'architecture la pensée de nos aïeux, à la rétablir où le temps l'avait effacée et où l'ignorance l'avait altérée, à la reproduire dans des édifices nouveaux. Qu'ils nous permettent du moins de leur dire que nous nous associerons avec bonheur à ces éloges.

Ils seront les interprètes de notre commune estime et de notre commune reconnaissance.

La religion a des racines si profondes dans la nature de l'homme et dans l'histoire des sociétés que presque tout progrès scientifique atteste sa vérité ou fait mieux connaître ses bienfaits. L'archéologie, si jeune encore et déjà si puissante, apporte son

concours à cette universelle apologie. L'archéologue, en effet, ne se contente pas de décrire les caractères divers de nos monuments antiques, d'assigner à chacun l'ordre auquel il appartient, de reconstruire leur histoire, il nous découvre au-delà des pierres froides et inanimées qui frappent nos sens, un idéal qui captive notre esprit et un sentiment qui émeut notre âme. L'archéologie agrandit l'horizon de l'histoire, elle évoque devant nous des générations oubliées. Or, Messieurs, quel est le résultat le plus incontestable de ses patientes recherches ? Partout elle rencontre les empreintes ineffaçables de la religion. La plupart de ces monuments qu'elle étudie et qu'elle admire, c'est la religion qui les a élevés ; cette architecture si originale, cet art merveilleux qui donne à ces œuvres une sorte de consécration religieuse et les sépare de tout monument profane, c'est la religion qui l'a créé. Le plus grand nombre de ses découvertes rendent un témoignage éclatant à la foi de nos pères et à la puissante influence de la religion.

Vous tous, Messieurs, disciples, coopérateurs et amis de M. de Caumont, vous continuerez son œuvre, vous poursuivrez cette glorieuse apologie de la religion. Plus que jamais elle est opportune. Le vieux christianisme de nos aïeux, qui a veillé sur leur berceau, qui a présidé à leur éducation, qui a donné à leur génie leurs plus sublimes inspirations, n'est plus seulement attaqué dans l'enceinte de quelques écoles, il est signalé chaque jour par mille organes de la presse et jusque dans la tribune de nos assemblées politiques, tantôt ouvertement et avec violence, tantôt avec une modération plus habile et sous des noms divers comme l'ennemi public de la civilisation moderne et de la patrie. Vous donnerez par vos découvertes un démenti formel à ces bruyantes accusations. Vous affermirez les esprits pusillanimes contre des terreurs puériles, vous maintiendrez parmi nous le respect des traditions religieuses qui ont fait l'honneur et la prospérité de nos ancêtres, bien convaincus qu'un peuple sans croyance ne tarde pas à devenir un peuple sans force morale et sans vertu, condamné à une irrémédiable dissolution sociale.

Discours de M. le comte de Perthuis, préfet du Calvados.

Monseigneur,

Messieurs,

Il est peu d'hommes dont la vie ait été plus complétement, plus utilement remplie que celle de M. Arcisse de Caumont. Il en est peu dont l'action personnelle, circonscrite dans le domaine de la science, de l'agriculture et des arts, ait exercé aussi loin la bienfaisante influence de ses enseignements, de ses exemples, et j'oserai dire de ses entraînements : elle s'est étendue de son pays natal, cette belle et riche Normandie, à la France tout entière et au-delà.

Doué d'une prodigieuse activité, d'une persévérance à toute épreuve, véritable initiateur, progressiste ardent, il avait la foi qui s'impose, et ce feu sacré, cette étincelle qui éclaire et qui donne la vie.

Je laisse à d'autres plus autorisés, plus compétents, — car ils ont été ses collègues ou ses amis, ses collaborateurs ou ses disciples, ils ont eu l'insigne honneur de le connaître, la bonne fortune de l'approcher, le regret de le perdre, — je laisse à d'autres le soin de raconter la vie de l'éminent archéologue, de vous dire tout ce qu'il a fait et créé, de vous parler de ces associations fécondes dont il a été le fondateur. Je ne puis cependant nommer M. de Caumont sans rappeler en quelques mots, les services rendus par la Société des Antiquaires de Normandie et par l'Association normande.

Peu de pays possèdent un aussi grand nombre de monuments que la France; aucun n'en a de plus variés de style et de caractère. Les efforts du gouvernement, les savants travaux de la Commission des Monuments historiques, l'action administrative n'auraient pas suffi à les préserver en grand nombre de la mutilation et de la ruine. Il fallait aussi le concours d'associations libres, puissantes par leur organisation, par le nombre et la valeur de leurs membres, par leurs ramifications et leurs attaches,

pour vulgariser le goût de l'art et l'amour du beau, pour répandre dans le public des notions vraies sur la valeur des constructions antiques.

Les Sociétés des Antiquaires de Normandie, dont M. de Caumont a été, comme secrétaire, un des membres les plus utiles et le véritable fondateur en 1823, figure au premier rang de celles qui se sont formées, tant par son ancienneté que par l'importance qu'elle a su promptement acquérir. Dès 1830, le ministre de l'intérieur, c'était alors M. Guizot, reconnaissant l'efficacité de son concours, recommandait aux préfets de favoriser, dans leurs départements, la formation de réunions analogues.

A d'autres titres, l'Association normande a des mérites égaux, les mêmes droits à la reconnaissance de tous.

Créée dans le but d'encourager l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, les beaux-arts, les sciences et les belles-lettres, etc., elle n'a cessé, depuis quarante-quatre ans, de poursuivre son œuvre de moralisation et de progrès. Par ses enseignements et par ses conseils, comme par les récompenses qu'elle a distribuées annuellement dans ses concours provinciaux, avec tant de largesse et de discernement, et qu'elle va distribuer encore aujourd'hui, elle a contribué à améliorer le bien-être général, à développer le goût de l'étude, à conserver et à augmenter aussi les richesses de notre pays.

La première part de ces succès revient encore à M. de Caumont, dont M. de Montalembert a dit au Congrès archéologique de 1844 :

« Le premier, lorsque nous étions tous, les uns dans l'enfance, les autres dans l'ignorance, il a rappelé, en quelque sorte, à la vie l'art du moyen âge, a tout vu, tout étudié, tout décrit. Il a plus d'une fois parcouru la France entière pour sauver ce qui pouvait être sauvé, et pour découvrir, non-seulement les monuments, mais, ce qui était plus rare encore, les hommes qui pouvaient les aimer et les comprendre; il nous a tous éclairés, encouragés, instruits et rapprochés les uns des autres. Qui pourrait dire les obstacles, les dégoûts de tous genres contre lesquels il a dû lutter pendant cette laborieuse croi-

sade de vingt-cinq années ?... Sachons lui en tenir compte par notre affection, notre respect et notre reconnaissance !... »

L'affection des collaborateurs de M. Arcisse de Caumont, la reconnaissance de ses concitoyens et le concours du gouvernement de la République ont permis, Messieurs, de réaliser enfin ce vœu.

On vient de découvrir devant vous, au milieu de sa ville natale, la statue de l'illustre archéologue, — hommage bien dû à la mémoire de celui dont l'initiative puissante et l'infatigable apostolat ont doté notre pays de tant d'œuvres qui survivent à leur fondateur, — hommage aussi, permettez-moi de le dire, à tous ceux, si nombreux dans cette enceinte, qui l'ont aidé dans l'accomplissement de sa grande et laborieuse tâche.

Discours de M. Pilet des Jardins, député de Bayeux.

Messieurs,

Autour de cette statue, les voix les plus autorisées et les plus compétentes viennent de dire, pour la postérité, ce que fut le grand œuvre accompli, pendant un demi-siècle, par Arcisse de Caumont.

Qu'il soit permis à l'arrondissement qui a vu naître ce savant éminent, d'exprimer, lui aussi, les sentiments d'admiration qu'il éprouve pour l'un de ses plus illustres, et, en même temps, l'un de ses plus modestes enfants !

Et ces sentiments n'éclatent-ils pas, de la manière la plus éloquente, par l'enthousiasme que montrent en ce moment nos populations, d'ordinaire si calmes et si paisibles !

C'est qu'en effet, Arcisse de Caumont a grandement honoré son pays d'origine par l'influence si légitime et si efficace qu'il a exercée sur ses contemporains, non-seulement dans notre Normandie, mais encore dans la France entière et à l'étranger.

Le premier en France, il a démontré, par sa vie tout entière, ce que peut produire l'initiative privée quand elle est soutenue

par une foi robuste dans l'œuvre qu'elle poursuit, par une activité incessante et par une persévérance à toute épreuve.

Admirateur convaincu des monuments religieux et civils que l'antiquité et le moyen âge nous ont légués, doué d'un esprit de méthode remarquable, il crée l'archéologie en France.

Mais il comprend que là ne doit pas s'arrêter son œuvre ; il faut que ces monuments soient conservés et respectés, il faut qu'ils se survivent, en quelque sorte, car ils sont des enseignements vivants pour les générations à venir.

Avec quelle énergie, quelle ardeur, il parcourt la France, luttant contre le vandalisme des uns et l'indifférence des autres !

Mais, seul, que pourra-t-il en présence d'une tâche aussi lourde ?

C'est alors que, nouvel apôtre, employant tantôt la plume dans ses nombreux ouvrages, tantôt la parole dans son cours public et dans ces congrès qu'il va présider dans toutes les régions de la France et à l'étranger, — appelant à son aide la force collective de l'association dans la création de toutes ces illustres sociétés qui continueront son œuvre, — Arcisse de Caumont entreprend son grand travail de la vulgarisation de la science de l'archéologie.

« Je travaille, disait-il dans un de ses ouvrages, avec cette exquise modestie qui le caractérisait, je travaille pour ceux qui ne savent rien, pour ceux qui n'ont pas encore épelé dans les grands livres... »

Et il a ainsi répandu le goût du bon, du beau et du vrai ; il a rendu l'archéologie populaire, et avec elle et par elle, il a développé le respect du passé... du passé, Messieurs, que nous devons prendre garde d'oublier ou de dédaigner dans tout ce qu'il a eu de grand, de national et de chrétien ; du passé, dont Dieu nous a confié le dépôt et dont les enseignements doivent nous guider dans les temps de transformation politique que nous traversons depuis le siècle dernier.

L'action d'Arcisse de Caumont sur son époque aura eu, Messieurs, ce caractère particulier que, procédant des choses du

passé, elle répond merveilleusement aux besoins du présent et aux nécessités de l'avenir.

Quel homme a fait plus d'efforts pour répandre en France le goût des études sérieuses ?

Qui, plus que lui, a constamment recherché la décentralisation intellectuelle, littéraire et scientifique, par tous les moyens en son pouvoir ?

Qui a mis en évidence la puissance de l'initiative privée, dans un pays si enclin à tout demander à l'initiative de l'État ?

Qui a plus fait pour le rapprochement des hommes dans notre France, hélas ! encore si divisée par les partis politiques?

Dans son amour pour l'union de tous, les frontières de notre patrie ne peuvent l'arrêter, et la statue de cet homme de bien, qui fut l'ami des Humboldt et des Boch, est saluée, à son inauguration, par d'illustres étrangers venus de divers points de l'Europe !

Oui, Messieurs, notre arrondissement s'enorgueillit avec raison d'avoir vu naître cet homme de bien, cet homme de science, de progrès et de concorde !

Pays essentiellement agricole, il lui doit une reconnaissance particulière. Peut-il oublier avec quelle sollicitude Arcisse de Caumont s'appliqua, durant toute sa vie, à faire progresser l'agriculture ?

N'est-ce pas lui qui, le premier, en créant l'Association normande, il y a plus de quarante années, *a stimulé, par des récompenses* décernées avec éclat, le zèle des habitants des campagnes pour la plus utile des industries ? N'a-t-il pas, le premier, encouragé l'enseignement agricole dans nos écoles primaires ? N'a-t-il pas cherché à combattre la dépopulation de nos communes rurales, cette plaie de l'agriculture ?

Et qui ne se rappelle avec quelle autorité il représenta notre département au conseil général de l'agriculture, où il fut appelé dès 1841 ?

MESSIEURS,

A la vue de cette statue, ne cessons jamais de nous inspirer des exemples que nous a légués Arcisse de Caumont !

Discours de M. de Glanville, directeur de l'Association normande.

MESSIEURS,

Le 28 août de l'année 1801 naissait, par hasard, à Bayeux, d'une famille distinguée mais peu connue dans une ville qu'elle n'habitait presque jamais, un enfant qui, lui-même, n'y passa qu'un petit nombre d'années. Cet enfant devint homme et, après une brillante carrière, s'éteignit, laissant derrière lui une longue auréole de gloire, comme ces météores lumineux qui fécondent et vivifient tout sur leur passage, avant de disparaître pour jamais. Et voilà que sa ville natale, dans son noble orgueil, élève à sa mémoire un monument remarquable, dû à l'habile ciseau d'un artiste de mérite, ami du défunt et Normand comme lui. Elle dresse sa statue dans les airs et voit se grouper autour d'elle les illustrations les plus remarquables de notre vieille Normandie ; des membres du clergé, les chefs de notre vaillante armée, les représentants de la magistrature et de l'administration, les députations de diverses Sociétés savantes de la France et des pays étrangers, au milieu des flots d'une population tout entière, accourue pour acclamer, par sa présence, les mérites d'un bienfaiteur.

D'où vient cet empressement ? Quel était donc cet homme extraordinaire, dont le nom suffit pour soulever un pareil enthousiasme? A-t-il légué à la postérité des chefs-d'œuvre d'éloquence ou de poésie? ou bien une de ces découvertes merveilleuses qui, de loin en loin, étonnent le monde et changent la destinée des nations? Était-ce un de ces conquérants qui ont effrayé l'univers par leurs victoires en défendant leur pays ou lui gagnant des provinces?

Non, Messieurs, les nobles pensées n'ont jamais eu besoin de recourir aux élans d'une éloquence entraînante pour se faire comprendre, et il est des conquêtes qui, sans rappeler le

cliquetis des armes et le sang des batailles, n'en sont pas moins utiles pour l'humanité et souvent plus durables. Cet homme, Arcisse de Caumont, car il faut enfin prononcer son nom, fuyant le bruit et l'éclat dans la science comme il fuyait les honneurs et les plaisirs du monde, a dépensé sa vie tout entière à faire le bien dans son pays. Repoussant loin de lui les préoccupations politiques qui trop souvent surexcitent la fièvre de l'ambition, il parvint, à force de courage et de persévérance, à créer un des chefs-d'œuvre les plus rares, peut-être, en faisant sortir la province de l'état d'engourdissement où la tenait courbée, comme un paralytique sur son lit de mort, la centralisation en matière scientifique, cette lèpre énervante des intelligences et de l'initiative privée.

Sans doute un de ses plus beaux titres de gloire est d'avoir su réhabiliter l'art et faire aimer ce qui avait été délaissé jusqu'alors, admirer ce qui était méprisé, depuis ces monuments druidiques qui, avant lui, avaient gardé, même pour les savants, le secret de leur sauvage et imposante grandeur, jusqu'aux magnifiques cathédrales, grandes pages d'histoire ouvertes à la foi de nos pères, restées indéchiffrables pour les regards indifférents des générations suivantes. Mais, Messieurs, nous devons laisser à des voix plus autorisées que la nôtre le soin de faire ressortir les services rendus par notre illustre et regretté fondateur dans la science archéologique; il avait bien d'autres droits à notre reconnaissance.

Doué d'une âme ardente au travail, puissant instrument de civilisation, il doit être rangé au nombre des esprits d'élite auxquels la Providence a départi le pouvoir de créer et le don de posséder à la fois les connaissances les plus diverses. Tour à tour musicien, géologue, antiquaire, agriculteur, il excella dans tous ces genres. Sa première vocation, peut-être, fut pour l'étude des sciences naturelles, et de nombreuses excursions qu'il entreprit seul à cette occasion développèrent rapidement son énergie pour le travail et son aptitude à porter des jugements toujours certains dans les questions les plus difficiles.

Si, en ramassant avec une intelligente persévérance les débris

épars des siècles passés, il a pu parvenir à restituer l'histoire du travail et de la civilisation des générations qui nous ont précédés, c'est en étudiant les couches géologiques de notre vieux sol normand, avec la sûreté d'observation et la netteté de méthode qui caractérisent tous ses ouvrages, qu'il put composer la carte agronomique du Calvados, qui fera toujours autorité dans la science, et restera le guide le plus sûrement consulté par les agriculteurs.

Cette vie d'isolement dans l'action et de dévouement individuel ne suffisaient pas à satisfaire son ardente activité pour le bien. Il avait toujours ménagé une grande pensée : il trouvait que la province avait bien son mérite, et qu'elle pouvait, avec ses propres forces, marcher à la conquête de son émancipation intellectuelle. Mais, pour la réaliser, il fallait parvenir à réveiller l'esprit public, à détourner le courant qui le porte naturellement vers la capitale, et donner aux travailleurs, avec le goût pour les études locales, un aliment suffisant à leur activité.

Son esprit pénétrant et sagace lui fit bientôt comprendre que les efforts et la bonne volonté ne peuvent obtenir de force que par la réunion en société. Il appela donc à son aide tout ce que la Normandie renfermait d'hommes franchement dévoués à leur pays et disposés à le suivre dans cette difficile croisade, et sous le nom d'Association normande, il créa une compagnie dont la mission fut de travailler, chacun suivant ses forces, au progrès de l'industrie, de l'agriculture et des arts en Normandie, vaste programme qui renferme à lui seul les sources principales de grandeur et de prospérité pour les nations. N'est-ce pas, en effet, vers elles que la France, en ce moment, tourne ses regards encore humides de larmes? N'est-ce pas sur elles que nous devons compter pour réparer nos désastres et payer les dettes que nous avons si imprudemment contractées?

L'œuvre avait prospéré; M. de Caumont parvint, grâce à une persévérance opiniâtre, à la mener à bien, au milieu des plus grandes difficultés, des obstacles, des déceptions sans nombre, et parfois aussi de la critique, ennemi plus redoutable encore, et réussit à l'établir dans des conditions d'indépendance et de

force telles que les révolutions et les changements de pouvoirs furent impuissants pour en ébranler la vitalité. C'est que la pensée, dont l'habile fondateur avait pris l'initiative, répondait à une nécessité sociale ; elle fut féconde en résultats. L'exemple et les enseignements de l'Association normande se sont perpétués et ont donné naissance à une foule de Sociétés ou Comices qui, en se ramifiant jusque dans les plus humbles cantons de la France, ont fait arriver la science agricole à la hauteur où nous la voyons aujourd'hui.

Voilà, Messieurs, un des nombreux titres du regretté M. de Caumont à la reconnaissance publique, et s'il est bien vrai que l'homme qui a contribué à faire progresser l'agriculture et l'industrie est un des bienfaiteurs de l'humanité, personne plus que lui n'a pu mériter ce titre d'honneur.

Aussi, l'initiative prise par l'administration municipale de Bayeux pour lui élever un monument digne de lui, a rencontré dans le monde entier un immense retentissement. Car cette grande manifestation ne restera pas exclusivement l'œuvre d'une ville ; de tous les points de la France, de toutes les parties du monde, les Académies et les savants se sont empressés d'y concourir. L'Angleterre comme l'Allemagne, l'Italie aussi bien que la France ont envoyé leurs souscriptions pour contribuer à faire revivre une des plus grandes figures du XIXe siècle, qui prendra un rang distingué parmi les hommes les plus illustres, non-seulement de la Normandie mais de la France entière.

Aussi, nous voyons la joie peinte sur tous les visages, partout des guirlandes, des oriflammes, des préparatifs de fête, parce que désormais nous pourrons contempler à loisir les traits vénérés de M. de Caumont, et conserver ainsi plus que ses exemples et plus que son souvenir. Il semble, en effet, qu'en ce jour à jamais mémorable, la mort même lui ait rendu la vie. Jamais il n'attira plus les regards lorsqu'il était au milieu de nous.

Il en est toujours ainsi dans la nature ; voyez ce qui se passe dans nos forêts :

« Lorsqu'après un long sommeil, la végétation, sous le souffle du printemps, renaît d'une vie nouvelle, tous les végétaux,

l'humble buisson, la ronce stérile et le chêne superbe, confondus sous le même manteau de verdure, forment, pour nos regards fascinés, une masse uniforme et d'une égale parure. Mais lorsque vient l'hiver, lorsque les feuilles, desséchées par le vent glacé du nord, se détachent et tombent, laissant les rameaux à découvert, le colosse reprend ses droits, son tronc majestueux s'élève au milieu de ceux qui l'entourent et retient de ses bras vigoureux les ambitieux rivaux qui, dans leur orgueil, voudraient l'atteindre et le dépasser peut-être. »

De même, dans la vie humaine, la jalousie, l'intérêt personnel et toutes les passions réunies peuvent, pour un instant, amoindrir le vrai mérite et gonfler outre mesure les actes de ceux dont plus tard s'évanouira la modeste valeur ; mais vienne le souffle du temps, les masques disparaissent, les tréteaux se brisent, l'égoïste et l'ambitieux restent dans la foule d'où ils n'auraient jamais dû sortir, et les peuples, dans leur reconnaissance, comme l'histoire en sa justice, n'élèvent de statue qu'aux véritables bienfaiteurs.

C'est ainsi que l'illustre de Caumont, si modeste naguères, si désintéressé, si méconnu peut-être pendant sa trop courte carrière, pourra désormais, debout sur son piédestal de granit, affronter la rigueur des siècles et dominer du regard les nombreuses générations qui passeront à ses pieds, offrant ainsi aux hommes dévoués à leur pays l'exemple qu'ils auront à suivre ; tandis que sa main posée sur les immortels ouvrages qu'enfanta son génie, semblera montrer, aux moins habiles comme aux plus érudits, les sources merveilleuses où ils pourront puiser un enseignement assuré ou des renseignements précieux pour leurs études.

J'aurais encore bien d'autres choses à dire si je voulais analyser d'une manière complète la vie intime du grand homme dont nous célébrons la mémoire aujourd'hui. Je voudrais pouvoir faire comprendre, comme je le sens moi-même, à quel point le savant, dont l'opinion faisait école dans le monde, unissait à l'autorité du chef les qualités du cœur et de l'esprit, qui rendent la vie aimable et douce ; combien il était bon,

affable et bienveillant pour tous. Vous souvient-il, Messieurs, de ces causeries intimes où l'esprit de l'homme se révélait tout entier ; de ces réunions familières et pleines de gaîté dont il était l'âme et la vie ? Mais d'autres, plus habiles que moi, ont déjà rendu un légitime hommage à la mémoire de l'homme que nous avons tant aimé. Tous, à différents points de vue, ont fait connaître ses œuvres, ses talents, ses vertus, ses gloires, et l'on pourrait m'accuser de présomption si je me permettais de prendre longuement la parole après eux ; et puis, la réputation d'une célébrité telle que M. de Caumont parle trop haut par elle-même pour que j'aie la prétention d'y ajouter encore par mes discours. Mon cœur me dit que j'ai quelque chose à faire de mieux qu'à louer cette grande mémoire ; mon dernier mot doit être un cri de reconnaissance.

O vous qui avez tant fait pour la science, qui avez tant fait pour mon pays ; vous, mon ami et mon maître qui, en m'inspirant le goût des études sérieuses, m'avez procuré le seul adoucissement possible aux plus cruels chagrins de la vie, soyez à jamais béni !

Discours de M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie.

Monseigneur,

Messieurs,

On ne saurait, sans injustice, accuser les siècles passés d'avoir négligé l'étude de nos antiquités nationales. A toutes les époques des esprits éminents se sont engagés dans la voie si brillamment parcourue de nos jours, et leurs importants travaux ont pour nous d'autant plus de prix qu'ils sont, en bien des cas, la seule source d'information à laquelle nous puissions désormais recourir. Mais, s'il nous faut renoncer au mérite d'avoir les premiers songé à constituer l'histoire sur des bases solides, et franchement inauguré l'ère des grandes investigations, il n'en est pas

moins vrai que jusqu'à des temps très-rapprochés de nous, la question éminemment complexe du moyen âge était loin d'avoir été envisagée sous tous ses aspects, qu'une immense et regrettable lacune restait encore à combler. Le croirait-on? des hommes qui avaient passé leur vie à remuer la poudre des manuscrits, à chercher dans les chartes et les diplômes la raison des lois et l'explication des usages, ne s'étaient jamais préoccupés de ce qui seul, en réalité, nous conservait la vivante image des âges écoulés. Nos pères, qui connaissaient presque tous les secrets de la numismatique et du blason, qui s'étaient passionnés pour les infiniment petits de l'archéologie, nos pères n'avaient jamais regardé un monument. Ils voulaient juger les peuples, et dans leur étonnant oubli, ils ne semblaient pas se douter que l'architecture est le plus sûr criterium de l'honnêteté aussi bien que du sérieux d'une nation.

L'Angleterre, il faut le reconnaître, fut la première à s'apercevoir des ressources que pouvaient offrir les constructions de toutes sortes pour l'histoire de la civilisation, mais il était réservé à la France de donner à l'archéologie monumentale sa forme définitive, d'assurer son rapide et complet essor. Grâce à l'homme illustre auquel vous rendez hommage aujourd'hui, la lumière ne tarda pas à se faire dans le chaos, et bientôt l'on put se convaincre, en dépit de quelques protestations intéressées, que l'architecture du moyen âge ne jouissait pas moins que ses devancières des qualités nécessaires à une rigoureuse classification. Quoique bien jeune, en effet, à l'époque où il jeta les bases de son système, Arcisse de Caumont avait su réunir un assez grand nombre d'indications précises pour fournir à l'observation scientifique des jalons certains. Il n'était plus possible de se méprendre sur la moindre nuance, sur le moindre détail, et les monuments racontaient eux-mêmes leur histoire avec plus d'éloquence que les documents écrits.

Mais il ne suffit pas d'être un initiateur, d'ouvrir à l'esprit humain une voie entièrement nouvelle, si l'on n'est encore doué de cette foi inébranlable dans son œuvre qui fait triompher de tous les obstacles et assure définitivement le succès. Que

dis-je? il faut posséder à un égal degré la double activité physique et intellectuelle quand il s'agit, comme dans le cas qui nous occupe, d'une science qui vit surtout de comparaison. Car, Messieurs, si les voyages sont pour tout homme un complément d'éducation que rien ne peut remplacer, ils constituent, pour l'archéologue, l'éducation elle-même, et nous n'arrivons, en quelque sorte, à d'heureux résultats, que par l'incessante inspection des monuments.

Les conditions dans lesquelles était né Arcisse de Caumont lui permettaient largement de satisfaire à l'obligation que nous venons d'énoncer, et chacun sait que, durant un demi-siècle, la France entière ne compta pas de plus infatigable explorateur. Aucun déplacement ne l'arrêtait, quelque long et fatigant qu'il fût, lorsque ses découvertes étaient en jeu. Il voulait tout voir par lui-même et ajouter sans cesse quelques feuillets à l'immense enquête qu'il poursuivait avec une infatigable ardeur. Aussi, les renseignements qu'il a recueillis et qui se trouvent malheureusement épars dans une multitude d'écrits, parfois très-difficiles à se procurer, sont-ils véritablement innombrables. Ils s'étendent non-seulement à sa science de prédilection, à celle dont il fut le créateur, dont il a jeté les bases dans ce magnifique ouvrage qui a nom *Cours d'antiquités monumentales*, mais encore à l'agriculture, à la géologie, aux questions multiples qui tourmentaient ce vaste et robuste esprit.

Sans aucun doute, votre illustre concitoyen, Messieurs, eut de terribles luttes à soutenir pour la défense de ses idées, qui allaient si directement à l'encontre de tout ce qu'on enseignait alors. Néanmoins, il serait difficile de saisir dans sa longue existence la plus petite trace de faiblesse ou de découragement. Dès le premier instant, il fut animé de la foi qui fait les forts, et d'un pas ferme il s'avança vers le but qu'il s'était proposé d'atteindre. Voyez-le plutôt, avec un sens pratique que l'on ne saurait trop admirer, avant de commencer à écrire, travailler à se préparer des lecteurs. Lorsqu'après trois années il descendit de la chaire où il avait noblement vengé notre architecture nationale des injustes dédains dont elle était l'objet, sa cause

était gagnée, sinon devant l'École, au moins devant le public. Aussi pouvait-il répondre malicieusement à Quatremère de Quincy, qui, toujours passionné pour les chefs-d'œuvre de la Grèce, qu'il avait seuls étudiés, se refusait à reconnaître dans les constructions du moyen âge le résultat de combinaisons savantes et réfléchies, et persistait à ne voir en elles que des effets du pur instinct : « Et moi aussi je suis un fervent admirateur des créations d'Ictinus, mais je n'en aperçois pas moins les beautés de nos vieilles cathédrales ; en un mot, je suis comme les petits enfants, je ne suis pas exclusif, j'aime bien papa, mais j'aime beaucoup maman. »

Quand bien même Arcisse de Caumont n'eût fait que révéler au monde la classification dont nous avons parlé, il mériterait encore de voir son nom passer à la postérité la plus lointaine. Cette gloire, toutefois, n'est pas la seule qui le recommande à notre admiration, et nous sommes peut-être plus surpris à la vue des institutions nombreuses qui s'honorent de l'avoir pour fondateur. En ce genre, il a véritablement enfanté des merveilles et il a donné un spectacle que nous ne sommes pas accoutumés à contempler chez nous. Sans être ennemi du pouvoir, son esprit indépendant ne comprenait pas que l'on fît appel aux hautes régions pour le règlement d'une multitude d'affaires qui auraient tout avantage à être examinées de plus près. Il croyait, par exemple, si nous voulons nous borner à un point particulier, que la protection organisée par quelques citoyens dans chaque ville était plus efficace pour la conservation de nos monuments que toutes les ordonnances et les édits. « Nous ne pouvons nous dissimuler, écrivait-il, que l'époque actuelle exige la réunion de tous les efforts individuels pour réagir contre le vandalisme ; ce n'est pas seulement à quelques hommes influents à prendre nos anciens édifices sous leur protection, c'est à la population éclairée de toute la France à s'opposer aux destructions qui désolent nos provinces. »

Voilà de la bonne décentralisation si jamais il en fut.

La Société française d'Archéologie est née de cette pensée féconde, et son rapide développement a contribué, plus que

toute autre chose, à l'heureux changement opéré dans les esprits. Embrassant, en effet, notre sol tout entier dans son vaste réseau, elle a pu faire pénétrer, jusque dans les régions les plus écartées, la véritable doctrine, et former une légion d'observateurs aussi dévoués qu'intelligents. C'est à elle que nos monuments doivent non-seulement d'être plus connus et mieux étudiés, mais encore d'avoir repris, dans l'ensemble des préoccupations générales, la place qui leur appartenait à bon droit. Puisse-t-elle, à cette heure, les protéger contre une sollicitude trop grande qui menace, en certains cas, de leur être plus funeste que l'abandon d'autrefois !

Une institution comme celle dont nous venons de faire connaître les bases, ne saurait aucunement être attachée à une province en particulier, et son action a d'autant plus d'efficacité qu'elle réveille en plus d'endroits les sentiments qui sont sa force et son appui. C'est pourquoi, le premier soin d'Arcisse de Caumont fut-il d'organiser, chaque année, dans une région différente, des réunions aussi nombreuses que possible, spécialement chargées d'ouvrir d'instructives enquêtes, de provoquer d'importantes décisions. S'il a réussi dans cette voie, vous le savez, Messieurs, et tout le mouvement intellectuel qui se manifeste aujourd'hui en dehors de la capitale atteste hautement la salutaire influence des congrès, qui peuvent bien ne pas obtenir sur place tous les résultats que l'on serait en droit d'en attendre, mais ne manquent jamais, nous ne craignons pas de l'affirmer ici, de laisser après eux des germes précieux, le désir de connaître les curiosités du pays, d'étudier ses vieilles annales, de ne plus vivre comme un étranger au milieu des richesses qui forment le glorieux héritage de nos pères, et constituent leur titre incontesté à nos hommages et à notre admiration.

Est-il besoin de se demander maintenant pourquoi la Normandie, que dis-je ? pourquoi la France entière a voulu tailler dans le marbre l'image de notre maître vénéré ? Cet hommage était dû non-seulement au créateur d'une science nouvelle, mais encore à l'organisateur puissant qui, peut-être, dans notre siècle, a poussé le plus loin l'esprit d'initiative. Et puis fallait-il oublier, surtout

dans le moment où nous sommes, que l'archéologie, plus encore que l'histoire et la poésie, tend à l'affirmation de la nationalité et à son développement. Aussi bien la cérémonie à laquelle nous sommes aujourd'hui conviés, avant d'avoir le caractère d'un acte de justice, apparaît aux yeux de tous comme une manifestation éminemment patriotique, dans le sens le plus pur et le plus élevé d'un mot trop souvent profané.

Discours de M. de Beaurepaire, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

MESSIEURS,

La Société des Antiquaires de Normandie ne pouvait pas se désintéresser d'une pareille solennité, et elle a tenu à venir aujourd'hui apporter un dernier hommage à la mémoire de votre illustre compatriote.

Fondée en 1814, elle a été organisée en grande partie par ses soins : pendant dix-huit ans elle a grandi et prospéré sous son active et féconde impulsion, et plus tard, à deux reprises, en 1849 et en 1871, elle a fait appel à ses lumières et à son dévouement en le plaçant à sa tête comme directeur.

Permettez-moi d'ajouter que ce fut dans ses Mémoires que parut l'*Essai sur l'architecture religieuse,* destiné à un si grand retentissement, et qui contient en germe tout le système de classification qu'Arcisse de Caumont devait développer plus tard. Ce sont là des souvenirs dont notre compagnie est justement fière et que nous ne saurions jamais oublier.

A la fin de l'année 1841, le temps écoulé, des entreprises nouvelles, peut-être aussi certaines divergences de vues relâchèrent des liens qui avaient été à l'origine si étroits; mais ils ne furent jamais brisés, et lorsqu'en 1871, au milieu des tristesses et des découragements de cette époque néfaste, M. de Caumont prit, pour la dernière fois, la parole au milieu de nous, nous le retrouvâmes hardi, résolu, l'esprit rempli de

projets, rendant justice sans effort aux illustrations contemporaines et prodiguant à tous les conseils de sa vieille expérience et les encouragements de sa persévérante amitié.

« A présent que le sol est bien préparé, nous disait-il, il faut lui faire produire des moissons plus abondantes; il nous faut faire pénétrer plus profondément dans la société les notions historiques et archéologiques; il faut qu'elles entrent dans l'éducation du peuple; il faut que nous développions dans les esprits l'amour du sol natal, rendu plus vif par la connaissance des faits qui l'ont illustré; il faut que nous retrouvions cette initiative que la centralisation a éteinte et saus laquelle nos efforts seraient impuissants. »

Ces paroles simples et graves contiennent tout un programme. Notre Société s'est toujours efforcée de le suivre. En marchant résolûment dans cette voie, nous servirons, Messieurs, les intérêts de cette province de Normandie que nous aimons tous, et nous honorerons en même temps la mémoire de l'illustre archéologue et de l'homme de progrès dont nous inaugurons aujourd'hui la statue.

Discours de M. Druilhet-Lafargue, secrétaire général de l'Institut des provinces.

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

L'heure de la récompense est enfin venue.

L'illustre fondateur de l'Institut des provinces de France reçoit aujourd'hui de ses concitoyens un éclatant et solennel hommage, auquel, du reste, se sont associés les représentants du pouvoir.

Il appartenait à une bouche plus autorisée que la mienne de dire quel fut le *but* de M. de Caumont lorsqu'il créa notre association. Je n'ai pas à le rappeler : mieux que personne vous

le savez. Mais ce qu'il importe d'affirmer ici, c'est que l'œuvre du Maître a trouvé et trouvera en ceux à qui il l'a léguée les disciples les plus respectueux et les plus absolument dévoués !

Certes, Messieurs, ils ne se sont pas dissimulés la lourde tâche qui leur incombait, mais, revenant quelque peu en arrière, ils ont pu voir M. de Caumont, lui-même, aux prises avec les difficultés de toutes sortes dont nous devons oublier en ce jour jusqu'à l'amer souvenir, pour parler seulement du savant décentralisateur, qui sut si dignement les surmonter.

Sous les divers gouvernements que notre pays s'est donné depuis près de cinquante ans, afin, sans doute, d'acquérir des libertés plus nombreuses ou des droits nouveaux, M. de Caumont lutta toujours pour la défense de la liberté individuelle, pour la loyale expansion de l'initiative privée. En revendiquant, pour les associations scientifiques qui en sont l'émanation la plus pure, leur protection par l'État et leur développement par les citoyens, il voulut l'indépendance absolue ; car, ne l'oubliez pas, Messieurs, jamais les associations scientifiques ne progressent lorsqu'elles sont les instruments serviles d'un pouvoir centralisateur.

Notre Association, indépendante et libre, a vu se succéder bien des hommes, bien des régimes, bien des lois (des lois dont quelques-unes n'auront peut-être pas l'honneur d'un loyal essai), et cependant elle est restée inébranlable sur ses bases, alors que bien d'autres institutions croulaient autour d'elle ! Elle est restée, Messieurs, parce qu'elle possédait cette liberté d'action qui ne paralysa jamais sa marche ascendante vers le mieux et vers le bien ! Elle fut tolérée, parce que pendant un demi-siècle elle déploya le drapeau de la science sous les cieux les plus divers de notre pays ; elle l'est encore, parce que partout on retrouve le souvenir de ses assises et de ses congrès scientifiques, et que, d'ailleurs, la vivacité de l'allure n'a jamais exclu chez elle la pureté de l'intention et la courtoisie des débats ! Mais, depuis ce demi-siècle, les hommes jeunes alors, qui s'étaient groupés autour de M. de Caumont pour l'aider dans son immense entreprise, ont vu décroître leurs forces et

blanchir leurs cheveux : l'Institut des provinces de France n'avait plus cette activité féconde qui lui avait permis de voir se succéder tant de brillantes étapes !

Ils avaient parcouru une carrière de travail les dévoués collaborateurs de M. de Caumont ; mais le Maître était là ! Aujourd'hui il a disparu, et le moment du repos est arrivé pour beaucoup de ses zélés coopérateurs !

Certes ! l'Institut des provinces de France pouvait bien voir une période de calme, pourquoi ne le dirai-je pas, une période d'affaissement, succéder aux agitations de sa vie militante ! mais il devait lui être donné aussi de voir se lever un jour ceux-là qui formaient « la pépinière de l'illustre, de l'infatigable semeur ! »

Je le disais avant-hier, permettez-moi de le redire ici en terminant : « Sous les chauds rayons de notre soleil méridional, l'âme s'ouvre toute grande aux nobles et saintes causes ; l'Institut des provinces de France est de celles-là ! » Son passé sera la lumière qui le guidera à travers les difficultés du temps présent, tout en lui permettant de préparer son avenir, et il n'aura garde d'oublier la philosophique devise que M. de Caumont lui donna :

« Semons, marchons toujours, récoltera qui pourra. »

Discours de M. du Chatelier, correspondant de l'Institut, ancien secrétaire général de l'Association bretonne.

MESSIEURS,

Breton, et l'un des fondateurs de l'Association bretonne, créée à l'exemple de celle de la Normandie, riche de tant de beaux résultats, je ne puis prendre part à la cérémonie qui vous réunit aujourd'hui sans vous demander la permission de vous entretenir un instant de tout ce que nous devons à votre illustre compatriote.

Sa renommée, ses services et le concours dévoué que vous avez donné à son œuvre, dès le premier jour, étaient arrivés à notre connaissance, quand nous eûmes l'idée, en 1843, de fonder, pour les cinq départements de la Bretagne, une œuvre pareille à la vôtre.

A notre premier appel, de Caumont vint à nous, nous éclaira de son expérience, nous fortifia de ses conseils, et nous eûmes la joie de le retenir à Vannes, près de nous, pendant plusieurs jours.

Classés comme des réformateurs ardents, — notre programme n'était cependant pas bien alarmant, — nous n'en rencontrâmes pas moins des obstacles difficiles à franchir. Nous étions allés, en fait d'innovation, jusqu'à demander la création d'un ministère spécial d'agriculture. Le préfet du Morbihan, très-aimablement courtois, mais pourvu d'instructions formelles, n'hésita pas à qualifier notre demande d'audacieuse, si ce n'est même de révolutionnaire; et sans la parole autorisée de votre maître, devenu le nôtre, la proposition eût évidemment avorté... Mais le succès de la journée nous resta et fut ratifié par cinquante souscriptions nouvelles.

Comme vous le pensez bien, nous poursuivîmes vivement notre œuvre révolutionnaire, et vous et nous avons eu depuis un ministre spécial de l'agriculture, des concours régionaux, dont nous avons donné les premiers l'exemple, des médailles et des prix généreusement accordés à ceux que nous désignions à la juste attention des dépositaires de l'autorité.

Je n'ai pas, sans doute, à vous apprendre que celui auquel nous élevons aujourd'hui une statue, rallia promptement en Bretagne, autour de sa pensée et de sa personne, autant de cœurs et de sympathiques dévouements qu'il en avait trouvés auprès de vous dans sa chère Normandie.

A partir de ce jour, et après lui avoir touché la main une première fois sur la route d'Auray à Vannes, revenant de la grotte de Germiny qu'il était allé visiter, je lui suis resté cordialement attaché, et je l'ai suivi pendant plus de trente ans comme un lieutenant fidèle. Pendant un nombre d'années

presque égal, je me suis trouvé son collègue comme correspondant de l'Institut : le lien fut intime entre nous.

Dois-je ajouter que, pendant ces trop courtes années, toujours animé de ce vivace esprit de progrès dont je vous parlais en commençant, nous avons souvent abordé, sous son inspiration, des questions qui ont eu les plus heureuses solutions, mais d'autres qui n'ont pas abouti.

Vous vous rappellerez tous, sans que je m'y arrête, ce que sont devenues les réunions de la Sorbonne, après celles de la rue Bonaparte, où se pressèrent d'abord les délégués de toutes les sociétés littéraires de la France, et vous rappellerez comment il s'est fait que le Bulletin, dont de Caumont m'avait confié la rédaction, a été remplacé par les belles et savantes publications que M. le Ministre de l'Instruction publique poursuit aujourd'hui au nom du gouvernement.

Mais, à côté de ces succès, il y eut aussi quelques échecs. Je n'en citerai qu'un, mais je le citerai par cela même que M. le Ministre, si les circonstances le lui eussent permis, se serait rendu au milieu de nous, et que son hommage public à la mémoire d'un savant dont l'illustration procède directement de la province, eût été, en partie au moins, une réparation au refus que plusieurs gouvernements ont fait de reconnaître les congrès fondés par de Caumont comme une institution d'utilité publique dont il aurait voulu assurer l'avenir d'une manière plus efficace.

Et que lui répondait-on dans les ministères du temps? — Que son institution manquait de base, qu'elle n'avait pas de siége constant et assuré.

Ce mauvais propos, souvent adressé à des révolutionnaires d'un nouveau genre, ne pourra plus être tenu, et la statue au pied de laquelle nous nous trouvons aujourd'hui dira à tous qu'une partie considérable de l'avenir scientifique de notre pays est dévolue aux travailleurs de la province, et que, dans la mesure de leurs forces, ils n'auront qu'à suivre l'exemple que le maître leur a laissé.

Toast de M. le comte de Toustain, président de la 2e section de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Messieurs,

S'il est un doux spectacle pour les habitants de Bayeux, certes, c'est de voir dans ces jours de fêtes, destinés à honorer la mémoire d'un de ses plus dignes enfants, accourir dans les murs de notre ville aimée l'élite des sociétés savantes, de ces sociétés dont M. de Caumont fut un des plus actifs fondateurs.

Ce puissant initiateur a donné une telle impulsion à toutes les aspirations vers les progrès intellectuels et matériels dans les genres souvent les plus opposés : géologie, archéologie, botanique, agriculture, histoire, que ces aspirations ont senti le besoin de se grouper, de s'étendre, de se communiquer leurs pensées, leurs études, leurs découvertes (les vraies joies du travailleur et sa meilleure récompense), en sorte que nous assistons aujourd'hui, Messieurs, à un congrès composé des députations de ces sociétés, véritables académies provinciales qu'il suffit d'énumérer pour en être émerveillé :

Société linnéenne,
Société des Antiquaires de Normandie,
Association normande,
Société française d'Archéologie,
Institut des provinces.

Vous avez tous ici vos représentants.

La ville de Bayeux a compris l'honneur qui lui était fait et, par un élan spontané de ses habitants, elle s'est parée de la manière la plus élégante, la plus gracieuse, pour vous faire, Messieurs, le meilleur accueil. Les vieilles maisons se sont trouvées décorées avec goût, et tel manoir antique, lassé de défendre

contre les outrages du temps et des destinées modernes les festons de pierre de ses jours de fêtes d'autrefois, est bien étonné de se voir ainsi rajeuni et se demande si de meilleurs jours ne sont pas revenus. Vous nous les rappelez, Messieurs, par votre amour pour la reconstitution du passé, pour la conservation des monuments qui, par leur architecture ou leurs souvenirs, sont dignes d'être classés parmi les gloires de la France.

Au commencement de ce siècle, le souffle de la poésie archéologique naquit de la lecture des pages du *Génie du Christianisme*, et si Châteaubriand sut ranimer les études en émouvant nos cœurs, Victor Hugo, plus tard, oh! dans son bon temps, sous la forme romantique la plus attrayante, nous inspira le goût de fouiller le moyen âge dans les Mémoires alors oubliés de l'Académie des Inscriptions, dans les travaux des Lebœuf, des Bonamy et de cette grande congrégation religieuse de Saint-Maur, travaux qu'il faut toujours relire, si l'on veut se appeler.

Je crois, Messieurs, qu'il faut être éclectique, si l'on veut être heureux. Et j'en ai la preuve, comprenant que dans cette réunion d'intelligences d'élite que nous avons le bonheur de posséder aujourd'hui, je me sens à l'aise, persuadé que sur les sujets les plus divers, je trouverais parmi vous la réponse à mon ignorance qui vous interrogerait.

Hélas! nous ne pouvons pas tout savoir. Un excellent poëte de nos jours nous en a consolés dans des pages charmantes publiées tout récemment en s'écriant :

Et l'unique bonheur auquel on peut prétendre
En ce monde est de croire, et non pas de comprendre.

Que ces vers nous consolent de notre infériorité relative. Mais permettez, en l'absence de notre vénérable président général, à l'humble président de la section des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, de porter au nom de cette Société un toast à toutes ses sœurs aînées qu'elle a eu le bonheur de convier ici.

Je bois à la durée de toutes les Sociétés fondées par M. de

Caumont et à la santé de leurs dignes représentants ici présents.

M. G. Villers, comme secrétaire du comité d'érection du monument, a pris ensuite la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Au Secrétaire du Comité institué pour l'érection du monument d'Arcisse de Caumont, incombe aussi un devoir à remplir : celui de remercier avec effusion tous ceux qui ont bien voulu apporter leur concours à notre œuvre, placée sous le patronage de l'État, de l'Église, des Sciences, des Arts, de tous ceux enfin qui ressentent, dans leur cœur, les nobles sentiments que Dieu y a placés.

Merci donc à vous tous, qui des divers points de l'Europe avec tenu à offrir votre pierre pour le monument, qu'aujourd'hui nous avons si brillamment inauguré !

Merci à vous, mandataires de l'autorité, prêtres du sanctuaire, représentants des lettres, des sciences et des arts, qui avez honoré de votre présence cette journée, désormais inscrite en caractères ineffaçables dans les annales de notre vieille cité bayeusaine !

Merci aussi à vous, représentants de la presse, qui avez bien voulu assister à nos fêtes, pour vous en faire les éloquents chroniqueurs !

Mais merci surtout à vous, chers concitoyens, qui, vous associant à nos joies, n'avez rien épargné pour recevoir dignement des hôtes venus pour honorer avec vous la mémoire d'une illustration sans tache !

Merci encore à ceux que la distance, ou les exigences de leur situation, ont empêché de se réunir à nous !

Le succès ne doit jamais annihiler la reconnaissance : aussi ne devons-nous pas oublier les absents.

Merci donc à MM. de Fourtou et de Cumont, qui placés suc-

cessivement au ministère des Beaux-Arts, dont un tour de roue de la fortune inconstante les a fait descendre, furent pour notre entreprise si bienveillants et si généreux!

Merci à M. de Chennevière, qui, dans la haute position qu'il occupe, n'a jamais oublié qu'il est un enfant du pays.

Merci à ces grandes illustrations européennes les Rossi, les Ménabrea, les Demolombe, les Reischenperger, les Egger, les Quast, dont les encouragements ont été pour nous une force!

Merci à ces dignes représentants d'une nation amie, qui, venant en ce jour s'asseoir à l'ombre de notre drapeau, se sont ressouvenu et nous ont rappelé que le sang anglo-normand, qui coule dans leurs veines, est le même que celui qui fait battre nos cœurs!

Enfin merci au ministre archéologue, qui, proclamant le mérite de celui dont les livres contribuèrent à lui ouvrir l'entrée d'une carrière si brillamment parcourue, avait promis d'apporter à l'inauguration de la statue d'Arcisse de Caumont un éclat officiel qui eût été le couronnement de nos efforts; intention dont nous lui serons toujours reconnaissant!

Messieurs, au nom du Comité dont je me rends l'interprète, je résume ainsi mon toast de reconnaissance :

A tous nos coopérateurs!

M. Niobey, maire de Bayeux, visiblement fatigué et souffrant, a exprimé en ces termes la reconnaissance de la ville de Bayeux.

MESSIEURS,

Je ne devais pas prendre la parole, l'état de souffrance où je suis s'y opposait. Il me sera bien difficile de me faire entendre. Mais on a adressé à la ville des compliments que je ne puis laisser passer sans réponse.

Ma participation à ces solennités fut tout d'abord un acte de soumission au devoir. Être appelé à préparer des fêtes me sem-

blait une cruelle ironie du sort; cette impression première s'est modifiée.

A côté de l'idée d'un plaisir local, d'une satisfaction plus ou moins restreinte, plus au moins étendue, but ordinaire des fêtes publiques, une pensée plus élevée, plus large a surgi, qui a donné à l'objet de ma mission son véritable caractère qui n'est pas celui de fêtes proprement dites.

Non, Messieurs, ce n'est pas pour de vulgaires fêtes que tant de personnages considérables dans l'administration, dans les lettres, dans les sciences, dans les arts, dans les plus hautes sphères sociales; que tant de célébrités, d'étrangers de distinction se sont donné rendez-vous dans notre pauvre petite ville, des divers points de l'Europe; qu'un ministre secrétaire d'État de France s'était fait un devoir de cœur, qu'il a vivement regretté de ne pouvoir accomplir, de venir se placer à la tête de cette grande et exceptionnelle réunion.

Non, certes, l'idée de fête, ici, s'efface, s'évanouit devant quelque chose de plus beau, de plus élevé, d'une bien autre portée; il s'agit d'une universelle manifestation d'estime, d'affection de reconnaissance justement méritées.

Un homme d'une rare et puissante intelligence, d'un caractère antique, doué des plus belles, des plus heureuses qualités de l'esprit et du cœur, a usé un demi-siècle duraut, sans repos, sans relâche, de tous ces dons avec une charmante modestie, une parfaite abnégation, sans autre but que le bien général. Non content d'avoir déchiré les ténèbres et fait jaillir la lumière dans des régions inconnues de la science, il a voulu, il a su fonder des institutions propres à en conserver le foyer, à en étendre l'expansion au bénéfice de tous. Partout autour de lui dans son vaste rayonnement, il a excité la sympathie, l'affection, le respect, la vénération, l'admiration! Dieu a rappelé à lui ce merveilleux instrument de ses vues; sa perte est douloureusement sentie : on s'empresse, on se rassemble de toutes parts pour célébrer ses vertus et ses mérites, pour honorer sa mémoire.

Voilà ce que vous faites, voici ce que nous faisons.

Si c'est là une fête, j'aime les fêtes de cette nature, j'aime les

fêtes qui ont un pareil mobile, j'aime les fêtes où, sans distinction de rang, sans acception d'opinion ni de parti, sans préoccupations étrangères à leur objet, chacun, s'abandonnant aux mouvements naturels nous montre, — exemple bien rare, mais consolant néanmoins, — qu'il y a toujours quelque chose de bon au fond du cœur humain.

Oui, j'aime ces fêtes où l'on voit, comme je viens de le voir, comme je l'ai vu tous ces jours, la lutte paisible, courtoise, le tournoi franc et loyal des plus nobles sentiments, la généreuse explosion de cœurs libres laissés à leurs généreux élans!!!!

Aussi, volontiers, ai-je donné mes soins aux fêtes en l'honneur de M. de Caumont. Mais leur succès qu'on vient d'affirmer, appartient en première ligne à celui qne nous célébrons, si universellement honoré, si légitimement populaire. Il appartient ensuite au Ministre de l'Instruction publique, au patronage de l'administration, aux collègues, aux amis, aux disciples de M. de Caumont, dont le concours a donné à notre œuvre, avant tout la vôtre, tant d'intérêt et d'attrait.

Quant au tribut apporté par la ville de Bayeux, berceau de M. de Caumont, il est dû à Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et de Lisieux pour l'empressement qu'il a mis à nous accorder la consécration religieuse avec cette pompe si magnifique, si majestueuse, si imposante qui distingue le culte catholique, au Conseil municipal qui a si bien compris ses devoirs envers notre illustre concitoyen ; aux Commissions municipales qui ont déployé tant de zèle, d'activité, de dévouement pour seconder les vues du Conseil. Il est dû en particulier, comme le disait tout à l'heure M. le comte de Toustain, que j'en remercie, aux habitants de la ville. Nous voulions dignement recevoir tous ces hauts personnages, Français et étrangers, dont la visite devait laisser dans notre ville, un durable, un éternel souvenir; ce que notre population a gracieusement, spontanément fait dans ce but, pour nous venir en aide, est au-dessus de tout éloge. Elle a su donner à nos maisons, à nos rues, un air, des ornements de fêtes qui, chaque soir, scintillants de feux de toutes couleurs au milieu d'innombrables guirlandes de fleurs et de feuillages, sem-

blaient réaliser un des rêves des *Mille et une Nuits* et nous transporter dans un monde idéal.

Des remercîments ont été adressés à tous ceux qui ont contribué à l'éclat de nos fêtes, qu'il me soit permis à moi, Messieurs, de les confondre tous ensemble et d'exprimer mes sentiments en deux mots :

Merci, merci du fond du cœur et souvenir impérissable de profonde reconnaissance, à tous ceux qui nous ont donné dans cette solennelle circonstance leur généreux et précieux concours. Nous n'oublions pas que la presse locale et étrangère y a eu aussi bonne part.

Enfin, comme bouquet de cette belle journée, M. Gustave Le Vavasseur a lu une pièce de vers étincelante d'esprit, pétillante d'humour, dans laquelle la plume compétente du critique, exercée dans *les Revues du Salon*, a vengé victorieusement le statuaire Le Harivel-Durocher de certaines critiques dont son œuvre avait été l'objet, à cause de la fidélité avec laquelle il avait reproduit les traits et le costume ordinaire de M. de Caumont.

Nous nous faisons un devoir de reproduire en entier cette magnifique pièce de vers, dite surtout avec un art de déclamation qui a ravi l'auditoire :

Le premier mai, l'an mil huit cent soixante-seize,
A l'Exposition de sculpture française,
Critiques et badauds, artistes et bourgeois,
Se pressaient et voulaient juger tous à la fois.
On sait ce qu'en ces jours à Paris est la foule ;
Dans le torrent humain qui charrie et qui roule,
L'un se lance pour voir, l'autre pour être vu ;
D'un beau livret tout neuf soigneusement pourvu,
L'ignorant met son mot, le pédant dogmatise,
Et personne n'a peur de dire une sottise ;
Le vieux rapin professe, il croit qu'il s'y connaît,
Tandis que l'auditeur opine du bonnet.
C'est un sujet constant de curieuse étude.

Ce jour-là, je m'étais, suivant mon habitude,
Installé sur un banc solitaire et discret,
Et de là j'écoutais, attentif ou distrait,
Les discours des pédants, des sots et des apôtres.
En recueillant ainsi l'opinion des autres,
Du suc de mille fleurs je forme prudemment,
Sans y mettre du mien, mon propre sentiment.
Est-ce miel de frelon ou d'abeille? Qu'importe?
Je m'instruis et m'amuse en jugeant de la sorte.

Le poste où j'observais était tout justement
Voisin du piédestal de notre monument;
J'avais l'oreille au guet et l'œil à la manœuvre.

Quand un artiste seul s'arrêtait devant l'œuvre,
Il tournait alentour, cherchait, ne trouvait rien,
Et son air sérieux voulait dire: C'est bien.
En venait-il plusieurs, chacun à tour de rôle
Sur l'ouvrage exerçait sa langue et son contrôle.
Le jeune chien mordait et le vieux chat griffait;
Mais, dans le fond, chacun eût voulu l'avoir fait.

Quand venait à passer, mâchant son sel attique,
Un critique faisant le métier de critique,
Un bourreau débonnaire à procédés civils,
Il clignait des deux yeux pour voir entre ses cils,
Et le crayon braqué sur nous, hochant la tête,
Il commençait la chasse à la petite bête.
« Le marbre, disait-il, de France ou de Paros,
Est le dernier habit des dieux et des héros;
La forme est périssable et l'art l'immortalise,
La chair est imparfaite et l'art l'idéalise:
Mais notre vêtement moderne, en vérité,
Ne vaut pas les honneurs de l'immortalité,
Et que l'on soit savant, poëte ou philosophe,
Il est de certains plis que l'on donne à l'étoffe;
Cet artiste naïf, fort habile d'ailleurs,
Ne serait pas reçu maître chez les tailleurs.
Par Brummel! ce n'est point ainsi qu'on se fagote,
Et qu'en paletot-sac on met sa redingote!
Un pantalon n'est pas un maillot, mais sur cent
Vous ne trouveriez pas ce fourreau grimaçant;
Puis l'artiste aurait dû rajeunir le modèle:
On trahit quelquefois quand on est trop fidèle. »

Puis c'étaient des bourgeois, Prudhommes faux ou vrais,
Ahuris, encombrants, perdus dans leurs livrets,
Bâillant au marbre avec des façons endormies,
Mais ayant l'œil ouvert sur les anatomies.
J'en vis de loin venir un groupe murmurant,
Ils étaient deux, Prudhomme et son ami Durand :
Les deux faisaient la paire, et j'entendis Prudhomme
Qui disait à Durand : « Quel est donc ce bonhomme ? »

— Ce bonhomme, lui seul, ô messieurs les bourgeois !
A travaillé bien plus que vous tous à la fois ;
Il n'est pas de métier pénible sur la terre
Qui surpasse en rigueur la tâche volontaire
Que cet homme de bien s'imposa quarante ans.
Il prodigua sa peine et dépensa son temps
Sans trouver un seul jour la besogne importune ;
Jamais aucun de vous, épiant la fortune,
Ne s'est couché si tard ni levé si matin ;
Nul ne marcha plus droit vers un but moins certain ·
Il ne s'agissait pas de dévouer sa vie,
Il fallait vaincre encore l'Ignorance et l'Envie,
Il fallait réveiller et rendre diligents
Ce tas de paresseux qu'on nomme honnêtes gens ;
O vandales bourgeois ! il fallait vous combattre,
Protéger les vieux murs qu'il vous convient d'abattre
Déraciner, enfin, les préjugés plus durs
Que Paresse, Sottise, Ignorance et vieux murs.

C'était, en apparence, une entreprise folle ;
A force de prêcher d'exemple et de parole,
Il réussit pourtant, nous en sommes témoins.
Fut-il comblé d'honneurs ? de faveurs ? Encor moins.
Peu jaloux du bruit fait autour de sa personne,
Il aimait à donner l'exemple qui rayonne ;
Son cœur, vers le bon pauvre en secret attiré,
Avait joie à répandre un bienfait ignoré ;
Sa main (de ses clients qui peut savoir le nombre ?),
Entr'ouverte au soleil, s'ouvrait tout grand dans l'ombre
Son esprit, sans jamais le faire apercevoir,
Faisait discrètement l'aumône du savoir.
En savez-vous beaucoup, parmi ceux qu'on renomme,
Dont le mérite puisse égaler le bonhomme ?

Et nous, mes compagnons, ô critiques railleurs !
Ne nous amusons point aux lazzi des tailleurs :
Notre maître aujourd'hui revit, et son costume
Doit aussi prendre part à sa gloire posthume.
C'est ainsi qu'il était, — disent ses fils pieux ;
C'est ainsi qu'il portait le visage et les yeux,
Et leur illusion ne serait pas complète
Si l'artiste au modèle avait fait sa toilette.
Honneur, honneur à lui, pour avoir respecté
L'air paternel du maître et sa simplicité,
Pour avoir, sans fronder par trop l'Académie,
Modelé la science avec la bonhomie ;
Pour avoir su si bien, sans fanfare, allier
Le faire magistral au ton familier.
Un seul pouvait tailler cette image entre mille,
Il fallait un ciseau tout à la fois habile
Et naïf, un Normand, un disciple, un ami :
L'homme n'a fait ici l'ouvrage qu'à demi ;
Le cœur guidait la main, car il fallait peut-être
Avoir un peu de l'âme et de l'esprit du maître,
Et s'ajouter soi-même au modèle imparfait.

Qui pouvait faire mieux que celui qui l'a fait ?

Notre siècle est cruel aux vertus comme aux vices,
Et son esprit s'emporte à d'étranges malices ;
Mais parfois au sourire implacable et moqueur,
Comme un ancien écho répond un cri du cœur.
Quelqu'un a dit : « Il est des morts qu'il faut qu'on tue. »
Maître, laisse-moi dire au pied de ta statue,
Devant ton front de marbre, immortel désormais :
« Il est aussi des morts qui ne meurent jamais. »

ERRATA

Page 6, ligne 10, *au lieu de:* Jailly, *lisez:* Sailly.

Page 73, ligne 5, *au lieu de:* école des Chartres, *lisez :* école des Chartes.

Page 101, ligne 21, *au lieu de:* celui de M. Marzabotto, *lisez:* celui de Marzabotto.

Page 119, ligne 3, rétablir ainsi le vers d'Homère :

Χοῦροι μὲν κρητῆρας επεστεψαντο ποτοιο

Page 192, ligne 17, *au lieu de:* Plissot, *lisez:* Plivot.

Page 273, ligne 6, *au lieu de:* vadum veriæ, *lisez :* vadum Veriæ.

Page 275, ligne 32, *au lieu de:* vis reverendissimus, *lisez :* vir reverendissimus.

Page 280, ligne 29, *au lieu de:* Antrécourt, *lisez:* Autrécourt.

Idem., *au lieu de :* le territoire de Varimont, Avermoncourt, etc., *lisez:* les territoires de Varimont, Vermancourt, etc.

Page 285, ligne 3, *au lieu de:* Faussy, *lisez:* Saussy.

Page 286, ligne 17, *au lieu de:* la Chappe et Lormond, *lisez:* la Cheppe et Laimont.

Page 295, ligne 9, *au lieu de:* Hugues de Bricy, *lisez:* Hugues de Briey.

Page 318, *au lieu de:* exercemu, *lisez:* exercemus.

TABLE DES MATIÈRES

I. — CONGRÈS DE CHALONS-SUR-MARNE.

II. — SÉANCE GÉNÉRALE DE ROUEN.

III

TABLE

DES

PLANCHES ET GRAVURES

IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, RUE DE LUCÉ, 5. TOURS.



